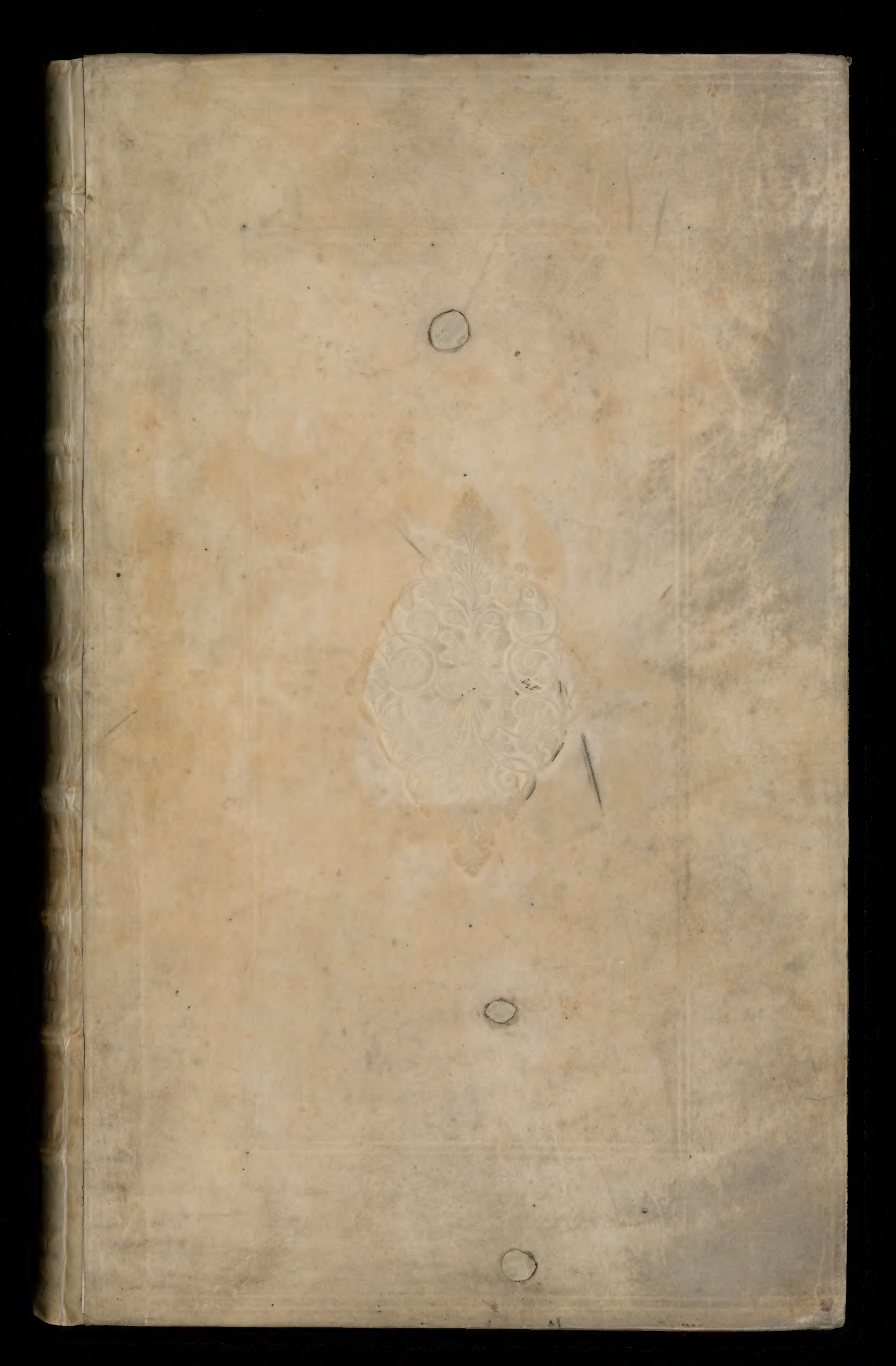


LE GRAND THEATRE PROFANE DU DUCHÉ DE BRABANT,

CONTENANT

La Déſcription Générale & Abregée de ce Païs; la ſuite des Ducs de Brabant; la Déſcription des Villes, leur forme de Gouvernement & les Evenemens les plus remarquables arrivez juſques à préſent; la Déſcription des principaux Chateaux & Maiſons Seigneuriales, nommément dans les Territoires de Louvain, de Bruſſelle, d'Anvers, & de Bois-le-Duc: le tout repréſenté au naturel, deſſiné ſur les lieux mêmes & gravé par les meilleurs Maîtres.

A quoi l'on a ajouté la Déſcription Topographique & Hiſtorique du Brabant-Wallon.

AVEC

Une Diſſertation ſur l'Anneau qui ſervoit de Sceau, & ſur le tems, où les ſurnoms & les Armoiries ont commencé à devenir héréditaires aux Familles Nobles:

Et un examen des Armes des Pepins.

Composé,

Par Mr. JAQUES LE ROY, *Baron du St. Empire,*
Seigneur de St. Lambert &c.

Enrichi d'une grande quantité de figures gravées en Taille-douce.



A LA HAYE,
Chez CHRÉTIEN VAN LOM, Libraire.
M DCC XXX.



AVIS AU LECTEUR.

IL n'eſt point de Païs qui ait plus de part dans l'Hiſtoire de l'Europe que le Duché de Brabant; il ne ſe peut faire que tant d'évenemens divers, qui s'y ſont paſſez depuis pluſieurs ſiecles, ne faſſent naitre dans l'eſprit des Curieux le deſir d'en avoir une Déſcription exacte & générale. On ſera fort ſurpris de voir qu'un Païs, qui a été ſi long-tems le principal Theatre de la Guerre, ait pû poſſeder & conſerver tant de beautez, au milieu du tumulte des armes. C'eſt ce qui attire en ces lieux de jour en jour un grand nombre d'Etrangers, pour ſatisfaire leur curioſité par la vuë de toutes les belles Villes & beaux Chateaux, qui s'y trouvent en fort grand nombre.

C'eſt pour cette raiſon qu'on a entrepris d'en faire la Déſcription; dans laquelle on ne s'eſt pas contenté de repréſenter les principales Villes, & les Chateaux tels qu'on les voit aujourd'hui; mais on y a joint les remarques les plus curieuſes que l'hiſtoire ancienne & moderne a fournies ſur ce ſujet.

On y trouvera toutes les Revolutions du Païs, les priſes & repriſes des Villes & leur changement de Domination, les Batailles qui y ont été données depuis pluſieurs ſiecles, la forme des Magiſtrats & le Gouvernement des Villes.

A l'égard de la Déſcription des Chateaux, nous n'avons pû choiſir un meilleur Auteur que Mr. le *Baron le Roy*, perſonnage conſommé dans les antiquitez du Brabant. Il eſt inutile de dire ici quelle dépenſe & quelle peine il a eû pour compoſer cet Ouvrage, car il faloit prémierement ſe pourvoir des plus habiles Deſſinateurs & Peintres, & aller avec eux ſur les lieux mêmes pour deſſiner le plus correctement qu'il étoit poſſible tout ce qui meritoit d'être vû; afin qu'il n'y manquât rien & qu'on ne pût trouver occaſion de critiquer. Pour ce qui eſt des Graveurs, l'ouvrage parle de ſoi même, & il eſt aiſé de juger qu'il n'a employé que les plus habiles & les plus expérimentez, comme Hollar; Adr. Perelle; Fr. Ertinger; Lucas Voſtermans; Jacques Harrewin; R. Whitehand; & H. Cauſe, tous Graveurs ſi celebres & ſi renommez, que leur nom ſeul fait leur éloge.

Ce n'étoit pas aſſez de repréſenter ces Chateaux, il falut qu'il eût encore le ſoin de s'informer touchant leurs fondations, leur pouvoir & prérogatives, les ſuites de leur Seigneurs & autres choſes néceſſaires pour en faire la Déſcription;

cription; dans la recherche desquelles il a mieux reüssi qu'aucun autre jusqu'à présent.

Nous avons divisé cet Ouvrage en quatre Livres; le prémier contient la Déscription générale du Duché de Brabant; la suite Chronologique des Ducs; & la Déscription de la Ville de Louvain & autres Villes & Chateaux sous ce prémier Chef-lieu.

Le second contient la Déscription de la Ville de Brusselle & des autres Villes & Chateaux sous ce second Chef-lieu.

Le troisieme contient la Déscription de la Ville d'Anvers & des autres Villes & Chateaux sous ce troisieme Chef-lieu.

Le quatrieme Livre contient la Déscription de la Ville de Bois-le-duc & des autres Villes & Chateaux sous ce quatrieme Chef-lieu. Et la Dissertation sur l'Anneau qui servoit de Sceau, & sur le tems où les surnoms & les Armoiries ont commencé à devenir héréditaires aux Familles Nobles: Et l'Examen des Armes des Pepins.

Les Figures des Chateaux pour le premier Livre sont marquées de la lettre A. Celles du second Livre de la lettre B. Celles du troisiéme Livre de la lettre C. & celles du quatriéme Livre de la lettre D. & doivent être placées après la fin de chaque Livre.

A l'égard de la Déscription des Chateaux nous l'avons rangée par ordre Alphabetique, pour la commodité du Lecteur, & pour éviter la confusion.

La Déscription du Brabant-Wallon fait le second Volume.

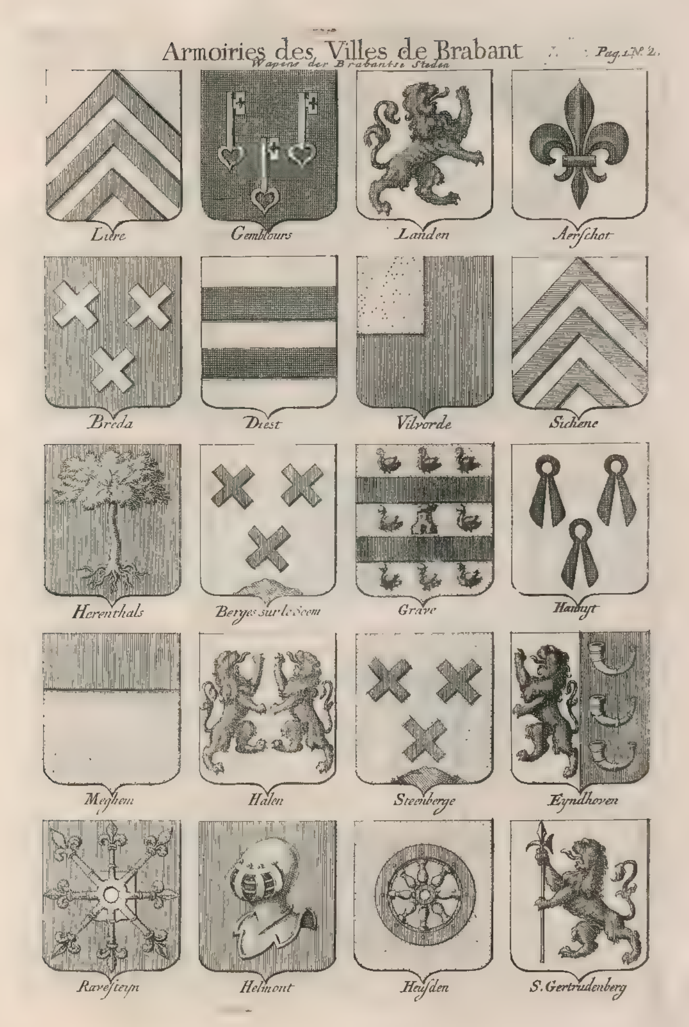




LES EMAUX
Ou Marques des Metaux & Couleurs,
observés dans la gravure des Armoiries.
OR.
ARGENT.
AZUR,
ou Bleu.
GUEULES,
ou Rouge.
SINOPLE,
ou Verd.
SABLE,
ou Noir.
POURPRE.
HERMINES.
VAIRS
Fourrure.
Fourrure.


WAPENS DER BRA BANSE STEDEN
Pag.1.N.1
ARMOIRIES
des
VILLES
de
BRABANT
Duché de Lothier
Duché de Brabant
Louvain
Bruxelles
Anvers
Boisleduc
Thienen
S.Leeuwe
Nyvelle
Iudogne

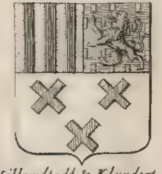
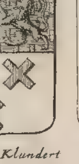



Armoiries des Villes de Brabant
Wapens der Brabantse Steden
Pag.1 N.2.
Liere
Gemblours
Landen
Aerschot
Breda
Diest
Vilvorde
Sichene
Herenthals
Berges sur le Soom
Grave
Hanuyt
Meghem
Halen
Steenberge
Eyndhoven
Ravesteyn
Helmont
Heusden
S. Gertrudenberg



Wapens der Steden van Brabant

Armoiries des Villes de Brabant



Willemstadt & Klundert — Scherpenheuvel — Santvliet

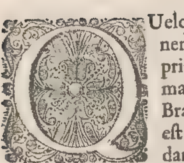
Armoiries des Franchises de Brabant

Wapens der Vrijheeden van Brabant



LE GRAND THEATRE PROFANE DU DUCHÉ DE BRABANT.

LIVRE PREMIER.



QUelques Auteurs soutiennent que le Brabant a pris son nom d'un Romain nommé Salvius Brabon. On dit qu'il est venu avec Jules Cesar dans les Gaules, où il y avoit un Geant nommé Antigone qui demeuroit sur le bord de l'Escaut, où est maintenant la Ville d'Anvers, qui se retiroit dans un Fort qu'il avoit bâti, & qu'il coupoit la main à tous ceux qui refusoient de lui paier tribut; que Brabon osa attaquer ce Geant, qu'il le terrassa, & que pour lui faire souffrir la peine du talion, il lui coupa la main avant que de le tuer, & la jetta dans l'Escaut. On nomma la Forteresse de ce Geant *Hantwerpen*, c'est-à-dire, *Main jettée*, & le Païs, le Brabant, du nom de Brabon son liberateur; mais ceci sent trop la fable pour s'y arrêter.

Cette Province a titre de Duché, & on lui donne le premier rang parmi les XVII. Provinces des Païs-bas; de sorte que ses Deputez parloient les premiers dans les assemblées generales. Elle est comme une Ile entourée de rivieres, aiant la Meuse à l'Orient & au Septentrion, le Demer au Midi qui la traverse en partie, & l'Escaut au Couchant, avec l'Ocean du côté de Gertrudenberg & de Bergue-op-Zoom. Elle a une partie du Duché de Gueldre & de l'Evêché de Liege au Levant, la Flandre & une partie de la Zélande au Couchant, le Hainaut & le Comté de Namur au Midi, & au Septentrion la Hollande & une autre partie du Duché de Gueldre.

Le Brabant a 20 lieuës de largeur, 22 de longueur, & environ 80 de circuit: l'air y est bon, & le terrain fort fertile. Ses Villes sont très-belles; il y en a jusqu'à 26 murées, sans parler des autres places moins importantes. Le Marquisat du St. Empire où est Anvers, la Seigneurie de Malines, & même le Duché de Limbourg sont compris dans le Brabant. Il y a encore le Duché d'Arschot, le Marquisat de Berghe-op-Zoom, le Comté de Hooghstrate, 19 Baronies, &c. Louvain est la capitale de cette Province. Les autres Villes sont Brusselle où la Cour reside, Anvers, Bois-le-Duc, Tirlemont, Liere, Diest, Nivelle, Breda, Gemblours, Arschot, Leeuw, Maestricht, Meghem, & Ravesteyn. Il y en a encore quelques-unes pour lesquelles on est en dispute si elles ressortissent du Brabant, ou de la Hollande, ou de la Gueldre, comme Grave, Gertrudenberg, Heusden, Willemstadt &c.

Le Brabant se divise en quatre Quartiers, savoir le Quartier de Louvain, qui contient les Villes de Tirlemont, Leeuw, Arschot, Diest, Gemblours, Judogne, Hanut, Haelen, Landen & Sichem; Celui de Brusselle, qui contient Nivelle & Vilvorde; Celui d'Anvers, qui contient

Liere,

Liere, Herentals, Breda, Bergh-op-Zoom, & Steenberghen, & Celui de Bois-le-Duc, qui contient Grave, Helmont, Eyndhoven, Raveftein & Meghem, qui ont chacun leur Réceveur particulier: mais ce dernier depuis la prife de Bois-le-Duc, eft fujet aux Etats-Generaux des Provinces-Unies.

Cette Province fe gouverne par des Etats, qui font divifez en trois claffes, les Ecclefiaftiques, les Nobles, & le Tiers Etat. Les Ecclefiaftiques font l'Archevêque de Malines, comme Abbé d'Affligem, l'Evêque d'Anvers, comme Abbé de St. Bernard, & les Abbés de Vlierbeeck, de Villers, de St. Bernard, de St. Michel, de Grimberghe, de Parc de Heiliffem, d'Everbode, de Tongerloo, de Dilegem, & de Ste. Gertrude. Les Nobles font l'Abbé & Comte de Gemblours, qui porte le titre de premier Noble, & tous les Ducs, Princes, Comtes, & Barons de la Province. Le Tiers Etat eft compofé des Bourguemaitres & des Penfionaires des Villes de Louvain, de Bruffelle & d'Anvers. Cet illuftre Corps s'affemble ordinairement quatre fois par an, & plus fouvent quand les affaires de la Province le démandent.

Il choifit quatre Deputez, favoir deux Ecclefiaftiques & deux Nobles qui s'affemblent journellement. La commiffion des Ecclefiaftiques dure fix ans & celle des Nobles quatre. Il y a auffi un Confeiller Penfionaire qui eft le Greffier du Corps, dont la charge eft perpetuelle. Il tient fes feances à la Maifon de Ville, où les appartemens font des plus magnifiques & dignes des Etats d'une fi belle Province.

Elle a quatre grands Officiers hereditaires, favoir le Senechal, qui eft le Duc d'Arfchot, en qualité de Baron de Rotfelaer: le Chambellan, qui eft le même Duc, à raifon de la Baronnie de Heverle: le Marechal, qui eft le Comte de Grobbendonck comme Baron de Wefemael: & le Guidon, qui eft le Marquis d'Affche; ce dernier porte l'Etendart à l'inauguration du Prince, & le Comte de Grobbendonck l'Epée. On trouve la fuite des Seigneurs qui ont poffedé ces quatre Charges, au Tom 1. du Supplement des Trophées de Brabant de Butkens.

Elle a auffi un grand Veneur, qui eft le Prince de Rubempré. On trouve la fuite des grands Veneurs & de leurs Lieutenants, avec leurs armoiries au Tom. 2. du Supplement des Trophées de Brabant de Butkens. Elle a auffi un grand Fauconnier, un grand Foreftier, un grand Gruier & un grand Louvetier.

Il y a un Confeil, qu'on nomme le Confeil Souverain de Brabant, qui juge fouverainement & en dernier reffort toutes les caufes de la Province. On trouve fon inftitution, de même que la fuite des Chanceliers avec leur Armoiries, & la lifte des Confeillers au Tome 2. des Trophées de Brabant du Prelat Butkens pag. 338. & fuivantes.

Les Princes, qui ont été les Souverains de cette Province, font fi renommez dans l'Hiftoire, qu'on a jugé neceffaire de joindre ici leur fuite Chronologique.

DUCS DE BRABANT.

Plufieurs Auteurs raportent entre les premiers Ducs de Brabant, Taxandre, Anfegife, Charles le Bel, Lando, Auftrafius, Charles Nafo, Charles Hasbanius, Carloman, & enfin Pepin de Landen par lequel nous commencerons.

I. *Pepin de Landen*, Prince de Hasbaie & de Tongres, fils de Carloman, Maire du Palais d'Auftrafie. Il époufa en Guyenne Idebergue, femme de Sainte vie, de laquelle il eut Grimoald, & deux filles Gertrude & Begghe. Sigibert Roi de France, fuivoit fort le Confeil de ce Prince. Il bâtit diverfes Abbayes & Hôpitaux pour le foulagement des pauvres. Il vainquit les Sueves & autres peuples d'Allemagne.

II. *Grimoald* fils de Pepin, ne regna pas long-temps, car fes fujets fe revolterent contre lui, & le menerent au Roi Clovis II. qui le fit mourir, ou félon d'autres le fit infermer dans une prifon l'an 658. Il eut un fils nommé Hildebert, qui fut tué dans une bataille avant la mort de fon Pere.

III. *Begghe* fœur de Grimoald. Elle époufa Anfegife Duc & Comte Palatin, Marquis du St. Empire, fils de St. Arnould, depuis Evêque de Metz, avec qui elle gouverna l'efpace de vingt & fept ans. Il fut affaffiné l'an 685. Begghe fe retira après la mort de fon mari à Andenne, Bourg au Comté de Namur, où elle finit fes jours, après y avoir fondé un Chapitre de Chanoines & de Chanoineffes.

IV. *Pepin II.* furnommé de *Herftal*, lieu de fa naiffance entre Liege & Maeftricht, où il avoit bati un Chateau fur la Meufe, auquel il fe retiroit fouvent pour le plaifir du lieu. Il étoit fils d'An-

d'Ansegise & de Ste. Begghe cités ci-devant. Il épousa en premiéres nôces Plectrude, fille de Grimoald Duc de Baviere, laquelle mourut en odeur de sainteté, il en eut trois fils & une fille. Dreux, qui étoit l'ainé, fut Duc de Champagne, le second nommé Grimoald mourut pour la foy à Liege, & est inseveli dans l'Eglise de St. Jaques: le troisieme nommé Sylvin se fit moine, & leur sœur Norburge vecut saintement: ils moururent tous avant leur pere. Pepin épousa en secondes nôces la belle Alpaide, de laquelle il eut Charles Martel. Les Auteurs différent beaucoup dans leurs sentimens touchant ce second mariage: le Baron le Roy a fait une belle dissertation sur ces differens sentimens. Voyez le grand Theatre sacré du Duché de Brabant Tom. I. Part. II. pag. 32—36.

V. *Charles Martel*, fut un Prince si courageux & si enterprennant, qu'il battit & vainquit tout ce qui s'opposa à ses armes. Il se rendit si redoutable, que les François vinrent lui presenter le Royaume de France après la mort de Chilperic II.; mais ce Prince le refusa, aimant mieux (disoit-il) de commander aux Rois, que d'être Roi lui-même, & éleva au Trone Thierry fils de Dagobert. Il épousa en premieres nôces Gertrude, & en secondes Suconilde fille d'Odillon Duc en Baviere, de laquelle il eut Carloman, Pepin le bref, Griphon Duc entre Seine & Loire, Remy Evêque de Rouan & d'autres. Il gouverna 27. ans. Il alla resider en France pour la defendre contre ses ennemis, où il mourut en 741. Il gist à St. Denis parmi les Rois de France.

VI. *Pepin III.* dit *le Bref*, après avoir gouverné quelques années l'heritage de son Pere fut élevé à la Royauté par les François l'an 751. Ce Prince secourut les Romains & l'Eglise travaillée sous les oppressions d'Astulphe Roi des Lombards, ce qui lui fit meriter le titre de Roi très-Chrétien. Il alla au devant du Pape Etienne II. qui alors venoit en France, pour obtenir son secours contre lesdits Lombards, & se jetta aux pieds de sa Sainteté: & le Pape étant remonté à cheval, il le conduisit à pied jusques dans son Palais Royal. Il avoit épousé Berte fille de l'Empereur de Grece, de qui il eut Charles, Carloman, Gislain Abbé, & Gilse Abbesse. Il gouverna 17. ans, & mourut en 768: Il est enterré à St. Denis.

VII. *Charles* son fils surnommé le *Grand*, ou *Charlemagne*, par raport à sa hauteur & à ses faits heroiques, lui succeda. Il eut trois femmes, la premiere fut Hildegarde fille de Hildebrand Duc de Sueve, dont il eut trois fils, Louis, Pepin, & Charles. Il épousa en secondes nôces à Worms en Allemagne, Fastrade fille de Rodolfe Comte de la France Orientale, de laquelle il eut deux filles, l'une nommée Theoderate & l'autre Hiltrude. Après la mort de Fastrade, il se maria à Lutgarde, dont il n'eut aucun enfant. Après avoir gouverné l'espace de 32. ans, il fut couronné Empereur des Romains par le Pape Leon III. Il mourut à Aix-la-Chapelle l'an 814., de son Empire le 14. & de son regne le 46., & est enterré dans la ditte ville. Il laissa pour heritier du Duché de Brabant son fils *Louis le Debonnaire* né de sa femme Hildegarde.

VIII. *Louis I.* surnommé le *Debonnaire* succeda en tous ses Royaumes. Il épousa Hermingarde fille d'Enguerand Comte de Saxe, de laquelle il eut Lothaire Empereur, Pepin Roi d'Aquitaine, & Louis Roi d'Allemagne & d'Hongrie. Il épousa en secondes nôces Judith fille de Welphe Comte d'Altorf, sœur du Duc de Baviere, de laquelle il eut Charles le Chauve. Il mourut en 840. agé de 64. ans, & fut enterré à Metz en Lorraine dans l'Abbaye de St. Arnould.

IX. *Lothaire*, fils dudit Louis & de Hermingarde succeda à l'Empire & aux autres Etats de son Pere. Il épousa Hermingarde fille du Comte Hugues, de laquelle il eut Louis II. Empereur, Lothaire Roi de Lorraine, & Charles Roi de Provence. Il eut de grands differents avec ses freres Louis & Charles pour la portion de l'heritage de son pere, lesquelles ne furent assoupis qu'après une sanglante bataille, où presque toute la Noblesse de France demeura. Il fut accordé, que Charles auroit la France, Louis l'Allemagne & Lothaire le titre d'Empereur, l'Italie, la Provence & l'Austrasie, laquelle de son nom il voulut être appellée Lorraine: De là est venu que les Ducs de Brabant sont appellez Ducs de Lothier ou de Lorraine. Il se fit Moine dans l'Abbaye de Prum en Ardenne l'an 855, aiant partagé ses Etats entre ses trois fils; l'Empire à Louis son ainé, le Royaume de Lorraine & le Duché de Brabant à Lothaire, & le

Royaume de France à Charles le Chauve. Louis ne jouit pas long-tems de l'Empire car il mourut du vivant de son pere. Il eut aussi une fille nommée Gillette mariée à Godefroi Duc de Normandie.

X. *Lothaire II.* fils du precedent, Roi de Lorraine & Duc de Brabant, épousa Teutberge, fille de Boson, Comte en Ardenne, de laquelle il n'eut point d'enfans; mais il eut un fils naturel de sa Maitresse Waldrade, qui ne succeda point. Il mourut inopinement à Plaisance en 869.

XI. *Charles le Chauve*, Empereur & Roi de France, Oncle Paternel du susdit Lothaire occupa une partie de la Lorraine & le Brabant. Il partagea avec son frere Louis Roi d'Allemagne l'heritage de Lothaire II. Il épousa Hermentrude, de laquelle il eut trois fils, Carloman qui se voua à l'Eglise, mais depuis y renonça & conjura contre son pere, qui l'ayant pris lui fit crever les yeux, lui faisant ainsi soufrir la peine de ses pêchez: Charles qui fut tué dans un combat singulier contre Alboin Chevalier: & Louis le Begue. Il eut aussi une fille nommée Judith premierement mariée à Etelulfe Roi d'Angleterre, & après à Baudouin grand Forestier de Flandres. Il defit les Normans & reprit la Ville d'Angers. Il fit la guerre aux enfans de son frere Louis Roi de Germanie, mais le puisné l'ayant defait dans une bataille, il revint en France, & ayant sçu qu'ils se voulurent jetter sur l'Italie, il fit passer les Alpes à son armée, pour leur empêcher l'entrée. Etant à Mantoue il fut attaqué d'une fievre, & y mourut de poison qu'un Juif son Medecin avoit jetté dans la Medecine. Ce fut en 879 la 2. année de son Empire, & la 38. qu'il étoit Roi.

XII. *Louis* II. dit le *Begue*, Empereur & Roi de France, Duc de Lorraine & de Bourgogne, fils du precedent, couronné en la Cathedrale de Troyes en Champagne par le Pape Jean VIII. l'an 878. Il épousa en premieres nôces Ansegarde, suivant quelques Auteurs fille d'un Roi d'Espagne, de laquelle il eut Louis & Carloman; mais il la repudia & se maria à Adelheide, suivant d'autres Richilde fille du Roi d'Angleterre, laquelle à sa mort arrivée à Compiegne en 879. il laissa enceinte de Charles le Simple, sous la tutele de Louis & Carloman. Il vainquit les Normans en deux grandes Batailles, cependant il ne put empêcher qu'ils ne fissent de grands ravages dans la Gaule Belgique, la Picardie, la Flandre, le Brabant, la Hollande & tous les pais voisins jusques aux Rhin & près de Cologne.

XIII. *Louis III.* fut sacré Roi de Lorraine & de France. Conjointement avec son frere Carloman, qui diviserent entr'eux l'heritage de leur Pere, accordant une partie de la Lorraine à leur Oncle Louis Roi d'Allemagne. Louis III. mourut l'an 883. à St. Denis où il est enterré. Carloman allant à la chasse fut tué d'un sanglier l'an 884. Il est enterré à St. Denis.

XIV. *Charles le Simple*, Roi de France & de Lorraine, fils postume de Louis le Begue & d'Adelheide, frere des deux précedans Roi de France & de Lorraine. Il épousa Otgive fille d'Alstan Roi d'Angleterre, de laquelle il eut Louis surnommé d'Outremer, & Gisle mariée à Rollien, Duc de Normandie. Charles Empereur & Roi de Germanie son cousin germain, gouverna le Royaume comme son tuteur après la mort de Louis, de Carloman & d'Othon, Comte d'Anjou. Mais celui-ci ne fut pas seulement tuteur, mais Roi, l'espace de neuf ans. Charles le Simple ne pouvant chasser les Normans de la France fit la paix avec eux, & leur laissa la Neustrie, & delà vient qu'on appelle cette Province la Normandie. Mais ces Barbares ne furent pas long-tems en repos, car ils vinrent assieger la ville de Paris, où se fit une seconde paix. Robert Comte de Paris quita le parti de Charles, & ayant été vaincu dans une bataille, il y fut tué, mais le Roi Charles par les embuches de Heribert Comte de Vermandois, frere de Robert, y fut fait prisonnier & mené à Peronne, où il mourut en prison en 929.

XV. *Louis IV.* dit d'Outremer, à cause qu'il avoit été obligé de prendre la fuite en Angleterre avec sa mere Otgive femme de Charles le Simple & fille d'Alstan. Il épousa Gerberge fille de Henri I. Roi de Saxe & sœur d'Othon I. Empereur, veuve de Gisslebert Duc de Lorraine, de laquelle il eut Lothaire, Charles, Mehaut femme de Conrard, Roi de Bourgogne, & Alberade, femme de Reinaud Comte de Rheims. Il fut rapellé en France & reçû du consentement de tous les Etats. Alors la France fut environ cinq ans sans guerre étrangére; mais à la

là fin Hugues Capet Comte de Paris ayant abandonné le parti du Roi il fut fait prisonnier ; cependant par l'intervention de l'Empereur Othon, de qui il avoit épousé la Sœur, il fut remis en liberté. Louis mourut à Rheims l'an 954. l'onzieme année de son regne, laissant Lothaire qui lui succeda, & Charles Duc de Lorraine & de Brabant.

XVI. *Lothaire III.* Roi de France & de Lorraine &c. fils du precedent, épousa Emme fille de Lothaire, Roi d'Italie, de laquelle il eut Louis V. Il ceda ensuite à son frere puisné Charles la possession de la Lorraine & du Brabant en 979. Il mourut l'an 986. & est enterré à Rheims en l'Abbaye de St. Remy.

XVII. *Charles* surnommé le *Gros*, Duc de Lorraine & de Brabant, fils de Louis d'Outremer. Après la mort de Louis V. fils de son frere Lothaire, mort sans enfans, il entra en France (laquelle lui apartenoit de droit) où il rencontra Hugues Capet Comte de Paris, avec une nombreuse armée, qui lui contesta son droit. Il lui donna bataille dans laquelle Charles eut deux fois le dessus. mois à la troisieme fois il fut vaincu. Charles après cette perte se retira à Laon, laquelle ville fut rendue à Hugues, par trahison de l'Evêque, & Charles fut fait prisonnier & envoyé à Orleans, où il mourut miserablement en prison en 991. ou selon d'autres en 994. Il avoit épousé en premieres nôces Bonne d'Ardenne, de laquelle il eut Othon son successeur, Gerberge mariée à Lambert Comte de Mons, & Ermengarde laquelle épousa Albert Comte de Namur, qui épousa en secondes nôces Agnes de Vermandois.

XVIII. *Othon* fils du precedent, Duc de Lorraine & de Brabant, dernier hoir mâle de la Race de Charlemagne. Il étoit legitime & unique heritier du Royaume de France, mais épouvanté de l'infortune de son pere, ou ne se sentant pas assez fort pour soutenir un tel poid, il aimoit mieux de jouir en sureté du Duché de Brabant, que d'ambitioner un Royaume & de se mettre en danger. Il gouverna ses sujets pendant quinze ans dans une profonde paix, & mourut sans avoir été marié en 1005. Il est enterré à Nivelle en l'Eglise Collegiale de Ste. Gertrude. Après son trépas une partie du Duché de Lorraine fut donnée par l'Empereur Henri II. au Comte Godefroy, surnommé sans enfans, fils de Godefroy d'Ardennes, dit le Captif, Comte de Verdun.

XIX. *Lambert I.* dit *Balderic*, Comte de Brabant, de Louvain & en Hasbanie, Avoué des Eglises de Nivelle & de Gemblours, fils de Renier Comte de Mons, & de Hainaut & de sa femme Adele. Il épousa Gerberge fille de Charles, dit le Gros, de laquelle il eut Henri, surnommé le Vieil, & Lambert dit Balderic II. Il devint ensuite Duc de Brabant ; & fut tué dans la Bataille de Florines en 1014. par Godefroi d'Ardennes dit sans enfans.

XX. *Henri I.* surnommé le *Vieil*, succeda à Lambert son Pere. Il fut assassiné à Louvain l'an 1038. laissant un fils nommé Othon, qui mourut fort jeune & trois filles Adelaide, Cunegonde, & Adele. Il est enterré à Nivelle dans l'Eglise Collegiale de Ste. Gertrude. Les Histoires ne font aucune mention du nom, de la qualité, ni de la naissance de sa femme.

XXI. *Lambert* dit *Balderic II.* du nom Comte de Brabant, de Louvain, de Bruxelles, & en Hasbanie, & Avoué des Eglises de Nivelle & Gemblours, frere de Henri le Vieil, succeda de droit par la mort de son neveu, à son frere. Il épousa Ode fille de Gothelon Duc des deux Lorraines & Marquis d'Anvers, de laquelle il eut Henri son successeur. Il fut tué en 1054. dans une Bataille près de Tournai. Il est enterré dans l'Eglise Collegiale de Ste. Gertrude à Nivelle, auprès de ses ancêtres.

XXII. *Henri II.* Comte de Brabant & de Louvain, Avoué des Eglises de Nivelle & de Gemblours. Il s'allia par Mariage à Adele, fille d'Othon Lantgrave de Thuringe, de laquelle il eut Henri III., Godefroi, Alberon Evêque de Liege, & Ide mariée à Baudouin Comte d'Hainaut. Il avoit pris en guerre un Gentilhomme nommé Herman, qui quoi qu'il avoit obtenu sa liberté, resta à la Cour de Henri: celui-ci trouva moyen d'entrer la nuit secretement dans la Chambre du Comte Henri, & l'assassina: Ceci arriva en 1068. les Historiens ne marquent point l'endroit de sa sepulture.

XXIII. *Henri III.* fils du precedent, Comte de Brabant & de Louvain, Avoué des Eglises de Nivelle & de Gemblours. Il épousa Gertrude, fille de Robert de Frise, Comte de Flandres, de laquelle

il ne laissa point d'enfans males, mais quelques filles. Il donna de grands biens à l'Abbaye d'Affligem fondée par sa mere, & fut tué l'an 1096. dans un Carousel qui se fit à Tournai, après avoir gouverné l'espace de 22. ans. Il est enseveli dans l'Eglise Collegiale de Ste. Gertrude, à Nivelle.

XXIV. *Godefroi I.* dit le *Barbu*, succeda à son frere, à l'exclusion de ses Nieces. Il fut surnommé le *Barbu*, à cause qu'il avoit promis à son Pere de ne point se faire raser la barbe, à moins qu'il n'eut reconqui une grande partie des Duchez de Lothier & de Brabant qui étoit entre les mains du Comte d'Ardennes. L'Empereur Henri V. lui en donna l'investiture, après l'avoir ôté à Henri Duc de Limbourg. Il épousa Ide fille d'Albert Comte de Namur & d'Ide fille de Bernard Duc de Saxe, de laquelle il eut Godefroi II. Henri, Aleyde, & Ide. Ce Prince mourut l'an 1140. & fut enterré dans l'Abbaye d'Affligem.

XXV. *Godefroi II.* du nom dit le *Jeune*, fils du precedent, Duc de Lothier, & de Brabant, Marquis du St. Empire, succeda à son Pere. Il épousa Ludgarde Comtesse de Mouha & d'Asbourg, fille & depuis heritiere d'Albert & d'Ermensinde Comtesse de Luxembourg, de laquelle il eut Godefroi son successeur. Il assembla une puissante armée contre Henri Duc de Limbourg qui étoit entré en Lorraine & l'avoit pillée & ravagée. Il assiegea la Ville de St. Tron, dont les habitans tenoient le parti de Henri, & après s'accommoda avec les habitans à condition qu'ils lui seroient fidelles. Il mourut l'an 1142. & gist à Louvain dans l'Eglise Collegiale de St. Pierre, au côté meridional du Chœur. Voyez le Grand Theatre sacré du Duché de Brabant Tom. 1. pag. 94. Ce Prince ne gouverna qu'environ trois ans.

XXVI. *Godefroi III.* dit *au Berceau*, Duc de Lothier & de Brabant, Marquis du St. Empire, fils du precedent. Il épousa en premieres nôces Marguerite fille de Henri Comte de Limbourg, de laquelle il eut Henri & St. Albert Evêque de Liege & Martir. Et en secondes nôces il s'allia à Imaine fille du Comte de Los, de laquelle il eut Guillaume premier Seigneur de Perwez, & Henri Seigneur de Cuyck. Il mourut en 1186. & fut enterré à Louvain auprès de son Pere.

XXVII. *Henri IV.* du nom & I. des Ducs de Lothier & de Brabant, Marquis du St. Empire, & Comte de Louvain, fils de Godefroi III. Il épousa en premieres nôces Mathilde, fille du Comte de Boulogne, de laquelle il eut Henri, Godefroi, & Marie, laquelle épousa l'Empereur Othon IV. & quatre autres filles. Sa seconde femme fut Marie fille de Philippe Roi de France, de laquelle naquirent deux filles, dont l'une se maria à Thieri Comte de Cleves. Il fut nommé par son Pere en 1172. pour gouverner les Provinces de concert avec lui; il fit mettre le premier aux armes de Brabant le Lion d'Or sur un fond noir. Il mourut à Cologne l'an 1235. & fut enterré à Louvain au milieu du Chœur de la Grande Eglise. Voyez le grand Theatre Sacré du Duché de Brabant, Tom. 1. pag. 94.

XXVIII. *Henri V.* du nom, & II. des Ducs de Lothier & de Brabant, fils du precedent, succeda à son Pere. Il épousa en premieres nôces Marie fille de l'Empereur Philippe, de laquelle il eut Henri, Mathilde mariée à Robert Comte d'Artois, Marie laquelle épousa Louis Duc de Baviere, & Beatrix mariée à Herman Landgrave de Thuringe. Sa seconde femme fut Sophie, fille de Louis Lantgrave de Thuringe & de Ste. Elisabeth, de laquelle naquit Henri de Thuringe, Lantgrave de Hesse. Il refusa l'Empire Romain que le Pape Innocent IV. lui avoit offert. Etant decedé en 1247. il fut enterré dans l'Abbaye de Villers. Voyez le grand Theatre Sacré du Duché de Brabant Tom. 1. part. 2. pag. 14.

XXIX. *Henri VI.* du nom, dit le *Debonnaire*, & III. des Ducs de Lothier & de Brabant, Marquis du St. Empire, Comte de Louvain, Daelhem, Boulogne &c. Il épousa Aleide, fille du Duc de Bourgogne, de laquelle il eut Henri Moine à St. Etienne de Dijon, Jean I, Godefroi, Comte & Seigneur d'Arschot, & Marie, laquelle épousa Philippe III. Roi de France. Ce Prince gouverna ses sujets avec beaucoup de douceur & eut la paix tant qu'il vecut. Il fut assassiné par quelques Gentilhommes l'an 1260. après avoir gouverné 13. ans, & fut enterré à Louvain aux Dominicains, lequel Couvent il avoit bâti. Voyez le grand Theatre Sacré du Duché de Brabant Tom. 1. pag. 113.

XXX.

XXX. *Aleide* ou *Alix* ſon épouſe lui ayant ſurvêcu, gouverna cette Province l'eſpace de ſept ans pendant la minorité de ſes fils, dont l'ainé Henri ſe fit, comme nous avons dit, Religieux dans l'Abbaye de St. Etienne à Dijon, en 1269. Le ſecond fut Jean I. qui ſuit, & le troiſieme Godefroi Comte & Sire d'Arſchot. La Princeſſe Aleide étant decedée en 1273. fut miſe au Tombeau de ſon mari aux Dominicains à Louvain. Voyez le grand Theatre Sacré du Duché de Brabant Tom. 1. pag. 113.

XXXI. *Jean I.* du nom, ſurnommé le *Victorieux* à cauſe de l'heureux ſuccès de ſes armes, Duc de Lothier, de Brabant, & de Limbourg, Marquis du St. Empire, Comte de Louvain & de Dalem, Sire de Kerpen, ſucceda à ſon Pere. Il épouſa Marguerite, fille de Gui Comte de Flandres, de laquelle il eut Jean II. ſon ſucceſſeur, Marguerite mariée à l'Empereur Henri VII. & Marie laquelle épouſa Amedée Comte de Savoye. Ce Prince gagna l'an 1288. la fameuſe bataille de Woeringhe près de Cologne. Il mourut l'an 1294. d'une bleſſure qu'il avoit reçue à la main dans un Carouſel, qu'on fit en Angleterre à l'occaſion du mariage de Jean ſon fils avec Marguerite fille d'Edouard Roi d'Angleterre. Son Corps fut porté à Bruxelles, où il fut enſeveli dans l'Egliſe des Recolets. Voyez le grand Theatre Sacré du Duché de Brabant Tom. 1. pag. 247.

XXXII. *Jean II.* du nom, dit le *Pacifique*, Duc de Lothier, de Brabant, & de Limbourg, Marquis du St. Empire, Comte de Louvain & d'Asbourg. Il épouſa, comme nous avons dit, Marguerite fille d'Edouard I. Roi d'Angleterre, de laquelle il eut Jean III. ſon fils & heritier né en l'an 1300. Il arriva de ſon tems une grande guerre, que Philippe Roi de France fit contre les Flamans, à cauſe que Gui Comte de Flandres voulut donner ſa fille en mariage au fils d'Edouard Roi d'Angleterre. Ce Prince mourut au Chateau de Tervuren l'an 1312. & fut enterré à Bruxelles au milieu du Chœur de l'Egliſe de Ste.Gudule. Voyez le grand Theatre Sacré du Duché de Brabant Tom. 1. pag. 187.

XXXIII, *Jean III.* du nom, dit le *Triomphant*, Duc de Lothier, de Brabant & de Limbourg, Marquis du St. Empire, Sire de Malines, de Heuſden & de Breda. Il épouſa Marie fille ainée de Louis fils de France, Comte d'Evreux, de laquelle il eut trois fils, Jean, Henri, & Godefroi qui moururent ſans poſterité avant lui: ſes filles furent Jeanne, Marguerite mariée à Louis Comte de Flandres, & Marie, laquelle épouſa Rainaud Comte de Gueldres. Ce Prince mourut en 1355. & fut enterré dans l'Abbaye de Villers ſous une Tombe magnifique. Voyez le grand Theatre Sacré du Duché de Brabant Tom. 1. part 2. pag. 14.

XXXIV. *Jeanne* fille ainée du Duc Jean III. aiant ſurvecu ſes freres, lui ſucceda dans ſes Etats. Elle épouſa premierement Guillaume II. Comte d'Hainaut & d'Hollande, qui fut tué l'an 1345. dans un combat contre les Friſons. Elle épouſa en ſecondes nôces Wenceſlas fils puiſné de Jean Roi de Boheme & de Beatrice de Bourbon, frere de l'Empereur Charles IV. qui lui donna en avancement de ce mariage la Comté de Luxembourg, le Marquiſat d'Arlon, & les Comtez de Chiny, de la Roche & de Durbuy, & erigea en titre de Duché la Comté de Luxembourg. Il mourut en 1383. ſans laiſſer de poſterité & fut enterré dans l'Abbaye d'Orval. Elle ceda l'an 1404. le Duché de Brabant à Antoine de Bourgogne ſon petit neveu, qui étoit fils d'une fille de ſa Sœur Marguerite. Elle mourut l'an 1406. & fut enſevelie au Chœur de l'Egliſe des Carmes à Bruxelles. Voyez le grand Theatre Sacré du Duché de Brabant Tom. 1. pag. 253.

XXXV. *Antoine de Bourgogne* fils de Philippe le Hardi Duc de Bourgogne, & Comte de Flandres, & petit fils de Marguerite ſœur de la Ducheſſe Jeanne, ſucceda à ſa Tante Jeanne, & fut inauguré à Bruxelles le 28. Decembre 1406. Il épouſa en premieres nôces Jeanne de Luxembourg fille du Comte de St. Pol, morte le 12. d'Août, 1407. de laquelle il procrea Jean IV. & Philippe Comte de St. Pol & de Ligny, puis Duc de Lothier & de Brabant premier du nom. Et en ſecondes nôces il épouſa Iſabeau Ducheſſe de Luxembourg & de Gorlitz, de laquelle, il procrea Guillaume mort jeune le 10. d'Août 1410. & enterré près de ſa vieille tante. Le Duc Antoine fut tué dans la bataille d'Azincourt le 25. d'Octobre 1415. Il fut enterré à Tervuren. Voyez le grand Theatre Sacré du Duché de Brabant Tom. 1. pag. 313. & 314.

XXXVI. *Jean IV.* du nom, fils d'Antoine, fut inauguré Duc de Brabant l'an 1415. à l'âge de 13. ans. Il épousa Jaqueline fille & heritiere de Guillaume de Baviere, Comte d'Hollande, Zelande & Hainaut, laquelle il quita deux ans après. Il erigea l'Université de Louvain en 1426. mourut sans posterité la même année & fut enterré à Tervuren près de son Pere. Voyez le grand Theatre Sacré du Duché de Brabant Tom. I. pag. 314. Ce Prince étoit dans son adversité d'un grand courage & fort resolu, amateur de la justice, & fort clement envers ses sujets. Il étoit si liberal envers les pauvres qu'il fut communement appellé le Pere des pauvres.

XXXVII. *Philippe I.* du nom, frere du precedent lui succeda, & fut inauguré Duc de Brabant l'an 1427. Il eut un grand desir d'aller à Jerusalem pour visiter le St. Sepulchre, à quelle fin il alla à Rome; mais le Pape lui ayant demontré la difficulté des chemins à cause de la guerre entre le Roi de Chypre & les Turcs le detourna de ce Voyage. Etant de retour d'Italie, il convoqua une celebre assemblée à Vilvorde, dans laquelle avec une grande prudence & pour le bien de ses sujets, il retracta quelques Ordonnances faites par ses devanciers. Ce Prince étoit fiancé à Jolente fille de Louis Roi de Sicile, mais il mourut au Chateau de Louvain l'an 1430. avant que de l'épouser, & fut enterré auprès de son frere.

XXXVIII. *Philippe II.* du nom surnommé *le Bon*, Duc de Bourgogne, Comte de Flandres, & d'Artois, Seigneur de Malines, ayant herité de Philippe I. son cousin germain les Provinces de Brabant, Lothier, Limbourg & le Marquisat du St. Empire, fut inauguré en 1430. Il augmenta ses domaines en y ajoutant les Provinces de Luxembourg, d'Hainaut, d'Hollande, de Zelande, de Frise, & de Namur. Il épousa premierement Michelle de France, en secondes nôces Bonne d'Artois, & en troisiemes Isabeau de Portugal, à l'occasion duquel mariage il institua à Bruges l'Ordre de la Toison d'Or. Il laissa de sa derniere épouse, *Charles* dit *le Hardi*, & mourut après avoir gouverné les 17. Provinces des Pais-bas l'espace de 42. ans, en 1467. âgé de 72. ans. Son Corps fut transporté à Dijon en Bourgogne.

XXXIX. *Charles*, nommé *le Hardi* fils du precedent, lui succeda. Il ajouta à ses titres patrimoniaux le Duché de Gueldre, le Comté de Zutphen, & la Seigneurie de Salins, & fut inauguré en 1467. Ce Prince étoit d'un courage invincible, car après s'être trouvé dans plusieurs batailles & s'être rendu maitre de la Lorraine, qui lui étoit necessaire pour joindre le Pais-bas avec le Duché & le Comté de Bourgogne, voulut aussi forcer les Suisses; mais il perdit à Granson le 2. Mars 1476. la plûpart de son Infanterie, & le 22. Juin après, 18000. hommes devant Morat. Il osa enfin attaquer Nanci avec 3000. hommes seulement, mais il fut defait par René Duc de Lorraine, le 5. Janvier 1477. & lui-même tué à l'âge de 44. ans. Son corps fut transporté à Bruges, & enterré sous une Tombe magnifique devant le grand Autel dans l'Eglise de Nôtre-Dame. Il eut trois femmes, la premiere fut Caterine fille de Charles VII. Roi de France; la seconde étoit Isabelle de Bourbon, de laquelle il eut Marie son heritiere: & la troisieme fut Marguerite, sœur d'Edouard IV. Roi d'Angleterre.

XL. *Marie de Bourgogne* fille unique & heritiere de Charles le Hardi naquit à Bruxelles l'an 1457. Elle épousa Maximilien Archiduc d'Autriche fils de l'Empereur Frederic III. qui fut inauguré à Bruxelles en 1479. comme mari & tuteur de sa femme. Elle eut de lui Philippe III. du nom, né le 23. de Juin 1478. François mort jeune; & Marguerite née en 1480. Elle mourut à Bruges en 1480. enceinte de son quatrieme enfant, par la cheute de son Cheval courant à la Chasse & voulant sauteur un fossé. Elle fut enterrée à Bruges dans l'Eglise de Nôtre-Dame auprès de son Pere; son Cœur fut porté à Anvers dans l'Eglise de l'Abbaye de St. Michel & enterré dans le Tombeau d'Isabelle de Bourbon. Voyez le grand Theatre Sacré du Duché Brabant Tom. 2. part. 1. pag. 100.

XLI. *Philippe d'Autriche* surnommé *le Beau*, succeda à sa Mere Marie de Bourgogne. Son Pere Maximilien continua de gouverner pendant sa minorité, mais l'Empereur Frederic son Pere ayant fait assembler à Francfort tous les Electeurs pour choisir un Roi des Romains, l'Archiduc s'y rendit pareillement, & le choix s'y fit en sa faveur l'an 1486. Il fut couronné à Aix-la-Chapelle l'année sui-

ſuivante, ayant laiſſé le gouvernement du Pais à Engelbert de Naſſau. Il partit derechef pour l'Allemagne avec l'Empereur ſon Pere l'an 1489. aiant mis pour Gouverneur des Pais-bas Albert Duc de Saxe juſqu'en 1494, lors que Maximilien aiant été élu Empereur, Philippe ſon fils âgé de 15. ans prit poſſeſſion des XVII. Provinces. Ce Prince épouſa en 1496. Jeanne fille & heritiere de Ferdinand V. Roi d'Arragon & d'Iſabelle de Caſtille. Les Pais-bas ont été unis par ce mariage à la Couronne d'Eſpagne en faveur de l'Auguſte Maiſon d'Autriche. Philippe mourut à Burgos en Eſpagne l'an 1506. où il a été enterré dans l'Egliſe des Chartreux. De ſon mariage naquirent, Charles II. du nom Duc de Lothier & de Brabant, Empereur V. du nom, Roi d'Eſpagne né à Gand le 24. Fevrier 1500. Eleonore qui épouſa en premieres nôces Emanuel Roi de Portugal, & en ſecondes François I. Roi de France, morte en 1558. Iſabeau mariée à Chriſtiern Roi de Danemarck, morte en 1525. Marie femme de Louis Roi d'Hongrie, morte en 1558. Caterine épouſe de Jean Roi de Portugal: & Ferdinand Archiduc d'Autriche, premier Empereur de ce nom marié à Anne de Pologne Reine d'Hongrie, il mourut à Vienne le 25. de Juillet 1564.

XLII. *Charles-Quint* fut inauguré en 1515. Duc de Brabant & puis couronné Roy d'Eſpagne, élevé à l'Empire après la mort de Maximilien ſon ayeul en 1519. & couronné à Boulogne par le Pape Clement VII. l'an 1530. Il épouſa à Seville en 1526. Iſabelle de Portugal, de laquelle il eut Philippe IV. du nom, Comte de Flandre & II. Roi d'Eſpagne, né à Valadolid le 21. de Mai 1527. Marie épouſe de l'Empereur Maximilien II. du nom, & Jenne épouſe de Jean Prince de Portugal. Charles V. a reduit par ſes armes les Royaumes de Naples & de Sicile, qu'il a joints à l'Eſpagne avec le Duché de Milan. Il a porté ſes armes juſques dans l'Aſie, l'Afrique & l'Amerique. Ce grand Heros après avoir cedé en 1555. l'Empire & ſes Etats d'Allemagne à Ferdinand ſon frere, & l'Eſpagne, les Pais-bas, & ſes autres Etats d'Italie à Philippe II. ſon fils, ſe retira en Eſpagne au Couvent de St. Juſt, ne s'étant reſervé que douze perſonnes pour le ſervir, & cent mille ducats pour ſon entretien. Il mourut le 21. Septembre 1558. & fut enterré à Grenade.

XLIII. *Philippe II.* ſon fils unique & heritier, fut inauguré Duc de Brabant à Louvain le 5. Juillet de l'an 1549. en preſence de ſon Pere & de ſes Tantes Eleonore & Marie. Il mourut le 13. Septembre 1598. & fut enterré en l'Eſcurial.

Il a eu quatre femmes, ſavoir Marie, fille de Jean Roi de Portugal, qu'il épouſa en 1544. & qui mourut en couche l'année ſuivante, laiſſant un fils nommé Don Carlos (ſur la vie & la mort duquel les Hiſtoriens parlent diverſement) qui mourut en priſon l'an 1568. Il épouſa en ſecondes nôces l'an 1554. Marie Reine d'Angleterre, fille & heritiere, du Roi Henri VIII. laquelle mourut quatre ans après ſans laiſſer de poſterité. En troiſiemes nôces il eut Iſabelle fille de Henri II. Roi de France, qu'il epouſa en 1560. & qui mourut huit ans après, laiſſant deux filles, Iſabelle-Claire-Eugenie (à laquelle il donna les Pais-bas en dot ſous certaines conditions,) & Caterine mariée à Charles-Emanuel Duc de Savoye. Sa quatrieme femme fut Anne d'Autriche fille de l'Empereur Maximilien II. & de ſa ſœur Marie. C'eſt d'elle que naquit Philippe III. Roi d'Eſpagne qui épouſa Marguerite d'Autriche; il mourut avant ſa ſœur. Elle mourut en 1580. après dix ans de mariage.

XLIV. *Iſabelle-Claire-Eugenie* à laquelle Philippe II. avoit donné pour dot les XVII. Provinces, epouſa l'an 1598. Albert Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Maximilien II. & de Marie d'Autriche. Ils furent inaugurez à Louvain le 24. Novembre 1599. Ducs de Lothier, de Brabant, & de Limbourg. L'Archiduc Albert mourut le 13. Juillet 1621. & Iſabelle lui aiant ſurvêcu, a continué dans le gouvernement juſqu'au 8. Decembre de l'an 1633. lors qu'elle finit ſes jours. Ils furent inhumez à Bruxelles dans l'Egliſe Collegiale de Ste. Gudule dans une Cave qui avoit été faite exprès, en attendant qu'on leur fit une magnifique ſepulture. On trouve leurs Epitaphes dans le Grand Theatre Sacré du Duché de Brabant, Tom. 1. pag. 196.

XLV. Les Pais-bas étant devolus à *Philippe IV.* Roi d'Eſpagne par le decez de l'Archiduc, qui n'avoit point laiſſé de poſterité, Sa Majeſté fut inaugurée Duc de Brabant à Bruxelles le 2. Avril 1623. Ce Prince épouſa l'an 1615. Iſabelle de Bour-

Bourbon, fille de Henri IV. Roi de France, de laquelle il eut Charles-Baltasar mort en 1646. à l'âge de 17. ans; Marie-Therese épouse de Louis XIV. Roi de France, & quatre autres filles mortes en enfance. Il épousa en secondes nôces Marie-Anne d'Autriche fille de l'Empereur Ferdinand III. de laquelle il eut Marguerite Therese mariée à Leopold I. Empereur; Charles II. né en 1661. avec deux autres Princes & une Princesse, morts au berceau. Ce Prince mourut à Madrid le 17. Septembre 1665. âge de 60. ans.

XLVI. *Charles II.* fils de Philippe IV. & de Marie-Anne d'Autriche fille de l'Empereur Ferdinand III. Il succeda à son pere dans le Comté de Flandre & Duché de Brabant. Il fut inauguré à Gand en en 1666. en la personne du Marquis de Castelrodrigo Gouverneur General des Pais-bas. Ce fut un Prince fort benin, doux, & vertueux. Il avoit épousé en premieres nôces Marie-Louise d'Orleans, qui mourut le 12. de Fevrier 1689. & en secondes nôces Marie-Anne Princesse Palatine de Neubourg. Ce Prince mourut le 1. Novembre 1700. au grand regret de toute l'Europe à l'âge de 39. ans, sans laisser aucune posterité de ses deux Femmes; en lui finit la branche ainée de la Maison d'Autriche.

XLVII. *Philippe V.* Duc d'Anjou, second fils de Louis Dauphin de France, & petit fils du Roi Louis XIV. succeda au Roi Charles II. en vertu d'un Testament que sa dite Majesté avoit fait en sa faveur le 2. Octobre 1700. Ce Prince fut inauguré à Bruxelles le 21. Fevrier 1702. Duc de Lothier, de Brabant & de Limbourg; & à Gand le 19. Mars 1702. Comte de Flandre, en la personne du Marquis de Bedmar, Commandant General des Pais-Bas pendant l'absence de Maximilien Emanuel, Electeur de Baviere, qui en étoit Gourverneur General. Il épousa en 1701. en premieres nôces Marie-Louise-Gabriele de Savoye, qui mourut le 14. Janvier 1714. laissant trois Princes: & en secondes nôces le 16. Septembre de la même année Elisabeth Farnese Princesse de Parme, fille du Prince Odoard Farnese, Duc de Parme & de Dorothée-Sophie Princesse de Neubourg. Il est resté sur le Trône d'Espagne en vertu de la paix conclue à Utrecht le 11. Avril 1713.

XLVIII. *Charles III.* second fils de l'Empereur Leopold I. & d'Eleonore-Madelaine Terese de Neubourg, naquit le 1. Octobre 1685. & épousa en 1707. Elisabeth Christine Princesse de Wolfenbuttel fille de Louis-Rudolphe Duc de Wolfenbuttel & de Christine-Louise Princesse d'Oetingen née le 28. d'Aout 1691. Il devint Duc de Brabant & Comte de Flandre, dont il se mit en possession après la Bataille de Ramillies en 1706. Il fut élu Empereur des Romains après la mort de son Frere Joseph I. mort sans Enfans, couronné à Francfort le 22. Decembre 1711. & connu sous le nom de Charles VI. le 18. d'Octobre 1717. il fut inauguré Duc de Brabant & Comte de Flandre. Il regne à present avec beaucoup de clemence.

LA VILLE DE LOUVAIN.

LA Ville de Louvain est, comme nous avons dit la Capitale du Duché de Brabant. C'est un ancien Comté qui appartenoit l'an 977. à Charles Duc de Lorraine, ensuite à son beaufils Lambert Comte de Mons, qui devint l'an 1005. Duc de Brabant. Ce Comté comprenoit alors Louvain, Bruxelles, Nivelle, Vilvorde, Vuren, & la Forêt de Soigne. Les Ducs de Brabant avoient coutume ci-devant de se faire inaugurer à Louvain. Cette Ville est très-ancienne, quelques-uns soutiennent que Jules Cesar en est le fondateur; d'autres que ce fut un certain *Lupus* qui a vêcu long-tems avant lui. Mais cette origine est si incertaine, qu'on n'y peut ajouter aucune foi.

Il est certain cependant que Louvain étoit déja connu vers l'an 885. lorsque Godefroi Duc de Normandie aiant ravagé une grande partie du Païs, vint camper sur la Dyle, dans la plaine de Louvain. Il y avoit un Chateau nommé *Loven* qui arrêta les courses des Normans, auprès duquel ils se retrancherent & bâtirent des cabanes pour mettre à couvert leurs pillages. C'est l'opinion de Juste Lipse que ce fût-là le commencement du bourg de Louvain, qui a été entouré de murailles en 1165, & dans la suite

fuite fouvent agrandi, principalement en 1361. du tems de Wenceflas & de Jeanne Ducs de Brabant.

Louvain eft fitué fur la riviere de Dyle, à quatre lieuës de Bruxelles & de Malines, & à trois de Tirlemont. Il eft maintenant fous le Diocefe de Malines: mais avant l'erection de cet Archevêché, la moitié de la Ville étoit fous l'Evêché de Liege, & l'autre fous celui de Cambrai. Il y a huit Portes, favoir la vieille & la nouvelle Porte de Bruxelles, la derniere fut nommée cidevant la Porte de Vilvorde, celle de Malines, d'Arfchot, autrement dite la Porte de l'Eau, de Dieft, de Tirlemont, du Parc, & celle de Heverlé.

Ses batimens publics font fomptueux; la Maifon de Ville fe fait admirer par fa belle architecture, & par le grand nombre de figures dont elle eft ornée. La premiere pierre y fut mife l'an 1440. mais le bâtiment ne fut achevé que dix ans après. On l'a fort embellie en dedans depuis l'an 1710.

Les Eglifes & Monafteres font fort belles; On en trouve la Defcription & les plans dans le Tom. 1. du Grand Theatre Sacré du Duché de Brabant.

Nous parlerons du Château ci-après.

Le commerce qu'on fait en cette Ville, n'eft pas fort confiderable, fon principal debit confifte dans la Bierre qui eft très-bonne, & qu'on tranfporte en grande quantité en d'autres Villes, principalement à Bruxelles par le moien du pavé qui a été fait entre ces deux Villes l'an 1710. à Malines & à Anvers par la riviere de Dyle; à Tirlemont & à Liege par le pavé qu'on a fait en 1716.

Elle étoit autrefois la plus grande, la plus riche & la plus marchande de tout le Païs; fon principal commerce confiftoit en draps & en laines, qui étoit fi floriffant qu'on y a vû au commencement du XIV. fiecle fous Jean III. Duc de Brabant, plus de quatre mille maifons de Drapiers, & plus de cent cinquante mille Ouvriers. On voit encore dans fes Annales, que lorfque cette foule de Tifferans revenoit de leur ouvrage, il falloit fonner la grande cloche, afin que les meres retiraffent leurs enfans des ruës, de peur qu'ils n'en fuffent accablez.

C'eft auffi pour cette raifon que le Magiftrat y eft plus nombreux que dans les autres Villes, car outre deux Bourguemaitres & fept Efchevins, deux Penfionnaires, fix Secretaires, & quatre Receveurs, il y a encore vingt-un Confeillers du large Confeil, dont onze font de la Nobleffe, & les dix autres font les Doiens des Métiers. Ces dix choififfent le premier Bourguemaitre, les autres onze nomment celui des Bourgeois, & le Roi nomme les Efchevins. Cette élection fe fait d'ordinaire tous les ans vers la St. Jean, en vertu du privilege accordé aux Bourgeois l'an 1379. par Wenceflas Duc de Brabant.

On trouve la Lifte des Chef-Mayeurs & du Magiftrat depuis l'an 1378. jufques à 1726. dans le Tom. 2. des Trophées de Brabant par Butkens.

Les fept Familles Patriciennes dont le Magiftrat eft compofé, font Uyttenlimmingen, Vanden Calftre, Van Redinghen, Vanden Steenen, Verufalem, Gillis, & Van Rode.

En 1382. les Tifferans & autres gens de métier fe revolterent contre Wenceflas Duc de Brabant; & jetterent cruellement hors des fenêtres de l'Hôtel de Ville 17. tant Efchevins que Confeillers du Magiftrat. Ils prirent enfuite les armes contre leur Prince; & defolerent le Brabant; étant enfin affiegez, ils implorerent fa clemence, & obtinrent leur pardon à l'inftance d'Arnoud de Hornes XLIX. Evêque de Liege. Les plus coupables furent neanmoins punis, & les Tifferans auteurs de cette revolte furent exilez. Ils fe retirerent pour la plûpart en Angleterre, où ils furent fort bien reçus.

Louvain étant ainfi prefque depeuplé faute de commerce & d'habitans, Jean IV. Duc de Brabant pour le retablir, y fonda l'an 1426. du confentement du Pape Martin V. l'Univerfité, qui eft devenue dans la fuite fi celebre. Elle a été enrichie depuis de plufieurs beaux privileges par les Papes & par les Souverains du Païs; on y donna la premiere leçon le 1. de Septembre. Cinq ans après le Pape Eugene IV. donna permiffion d'y enfeigner la Theologie, ce qui n'avoit pas été accordé dans fa premiere inftitution.

On trouve cette inftitution, fes Charges, & la Defcription de fes Colleges au Tom. 2. du Supplement aux Trophées de Brabant par Butkens.

Louvain fe glorifie de n'avoir jamais été pris par les armes; en 1542. Martin Roffem General des Gueldrois l'attaqua inutilement. En 1572. Guillaume Prince d'Orange fut obligé d'en lever le fiege par la vigoureufe refiftance des Bourgeois fecondez des Etudians. On y celebre tous les ans le premier Dimanche de Juillet la fête de

de sa delivrance, lors qu'en 1635. les Hollandois & les François y mirent le siege, qu'ils furent obligez de lever peu de tems après, à cause de la famine qui regnoit dans leur armée.

Enfin le 5. Août 1710. les François sous le Partisan Du Moulin, entrerent par surprise dans la Ville, mais ils furent repoussez par les Bourgeois, & obligez à se retirer en confusion. Cette bravoure leur fit meriter une Clef d'or, qui leur fut envoiée de la part du Roi Charles III. à present Empereur & Souverain des Païs-bas, en reconnoissance de leur fidelité; on la conserve à la Maison de Ville, comme un temoignage de la bienveillance de Sadite Majesté. Nous donnons le plan de cette Ville sous la figure No. 1. & 2. Et celui de la Maison de Ville & du Chateau, sous nombre 3. & 4.

Le Chateau de Louvain doit tenir le premier rang entre les Palais qui ont servi de Residence aux Souverains, sur tout aux Comtes de Louvain & aux Ducs de Brabant. Il est situé hors le vieux Louvain sur une colline proche du fleuve de Dyle, & du côté du Septentrion. Il y en a qui disent que Cesar en fut le fondateur, mais cette fable a été assez refutée par le savant *Lipse*, car la structure bien loin que se soit une architecture du Tems de Cesar ou des Romains, on y reconnoit la main des Barbares sans aucune marque d'antiquité.

Gramaye est de sentiment avec presque tous les savans que c'est l'ouvrage de l'Empereur Arnulphe, qui, à ce que disent les Historiens, fortifia Louvain apres avoir chassé les Normans, & que les Comtes y firent leur Residence, ce qui prouve par les ordonances datées en 1040. & 1080. dans le Chateau près de Louvain, que ce Château fut reparé par le Comte Henri en 1178. qui y fut tué; & qu'en suite ce Château fut rebati en 1375. par un Decret & aux depens du Magistrat. Divæus a tiré ceci des Regitres de la Ville.

Sous les premiers Ducs la Noblesse de Brabant y tint souvent ses assemblées. Thierry Comte d'Hollande & Renaut Comte de Fauquemont eurent ce Chateau pour prison. L'Empereur Charles V. étant enfant y fut élevé avec ses sœurs, & son Pere Philippe y fit quelque tems sa residence. Edouard Roi d'Angleterre ayant passé la mer pour faire la guerre à Philippe Roi de France y passa un hyver avec son Epouse; & Philippe Comte de St. Pol y mourut. L'air y est pur & sain & la veue qui y est fort agreable s'étend sur toute la Ville & sur la Campagne d'alentour.

LE QUARTIER DE LOUVAIN.

CE Quartier a pour bornes au Nord celui d'Anvers, au Couchant celui de Bruxelles, à l'Orient le Païs de Liege, & le Comté de Namur au Midi. Il consiste en dix-huit Mayeries ou Quartiers, dont quelques-unes sont du Brabant Wallon: savoir Heverle, Herent, Arschot, Lubbeeck, Saint Aghtenrode, Cacchevin, Sichem, Halen, Tirlemont, Leau, Gheten, Cumptich, Gest-à-gerompont, Judoigne, Orp-le-grand, Incourt, Jandrain, & Hannut. Il y a pareillement un Receveur du Roi, & un de la part des Etats de Brabant pour la Recepte de ce Quartier.

On voit dans le Territoire de cette Ville plusieurs belles Abbayes tant d'Hommes que de Femmes, on en trouve la Description & les plans dans le Tom. 1. du grand Theatre Sacré du Duché de Brabant.

LA VILLE DE TIRLEMONT.

CEtte Ville que les Latins nomment *Thenæ*, & ceux du Païs *Tienen*, est située sur la riviere de Geete à trois lieuës de Louvain & de St. Tron, avec lesquelles elle a communication par un beau Pavé, qui a été commencé l'an 1715. par ordre des Etats de Brabant, & continué jusqu'à Liege par ordre des Etats de cette Principauté.

Tirlemont étoit autrefois une des principales Villes du Brabant, dont elle faisoit anciennement le quatriéme Quartier dans l'assemblée des Etats: mais cette preseance a été donnée depuis à la Ville de Bois-le-Duc. Il est certain qu'elle a été tres-florissante & bien habitée autrefois, comme le temoigne encore la grandeur qu'elle contient entre ses murailles: mais outre les con-

continuels passages des armées, & les degats causez par les guerres, deux grands malheurs l'ont fort endommagée. Le premier lui arriva l'an 1635. lorsque les François & les Hollandois la prirent & la saccagerent; l'autre fut un embrasement qui arriva l'an 1704 par la negligence d'un ouvrier; la plus grande partie de la Ville fut alors reduite en cendres.

En sortant de Tirlemont pour aller vers S. Tron on voit trois grands monceaux de terre élevez en forme de montagnes. On soutient que ce sont des Tombes que les Romains ont faites; c'étoit anciennement la coutume que lors qu'un de leurs Generaux venoit à mourir, ou qu'il fut tué en une bataille, il fut enterré près des grands chemins, & chaque soldat de l'armée devoit jetter une pelée de terre sur son tombeau. Il se trouve plusieurs semblables Tombes du côté de Tongres, de Maestricht, & d'Aix-la-Chapelle.

LE QUARTIER DE TIRLEMONT.

LE Quartier de Tirlemont est d'un très-grand ressort, puis qu'il contient outre Tirlemont trois petites Villes savoir Leeuw, Landen, & Halen, avec 72. Villages, lesquels sont divisez en trois Mairies, qu'on nomme Cumptich, la Geete, & Halen, ressortissantes toutes trois de la Chef-Mairie de Tirlemont. Celle de Halen comprend une grande partie du *Haegeland*, qui est un païs entrecoupé de haies & de broussailles.

LA VILLE DE LEEUW.

LA Ville de Leeuw ou Leau, que les Flamans appellent *Sout-Leeuw*, est située au milieu des marais, à une lieue de S. Tron & à deux de Tirlemont; c'est une Maierie de laquelle dependent six Villages. Son territoire est très-fertile en grains, mais l'air y est si fort, que personne n'y peut demeurer long-tems sans devenir malade.

C'étoit autrefois l'endroit où les Souverains du Païs avoient coutume d'envoier en exil les personnes qu'on vouloit punir. C'est pour ce sujet qu'on y doit souvent changer la garnison, qu'on y a entretenue de tout tems, à cause de l'importance de la place, qui est très-forte tant par sa situation, que par les ouvrages qu'on y a faits. Il y a un Chateau bien fortifié, qui étoit ci-devant le Monastere de Chanoines Reguliers; lorsque les François étoient maitres de Leeuw, ils occuperent cet endroit, qu'il jugeoient très-propre pour être mis en état de défense. On y voit aussi une Maison de Ville qui est assez jolie.

Les François étant maitres de la Ville de Maestricht, avoient mis sous contribution une grande partie du Brabant. Mais comme la Ville de Leeuw incommodoit fort les partis de France, François Calvo Commandant de Maestricht prit la resolution de s'en emparer le 1. Mai 1678. il en donna la conduite au Brigadier la Breteche, & suivit de près pour l'appuier. Ils arriverent devant la place sur la minuit, & se servant de bateaux faits de joncs, ils s'avancerent bien-tôt jusqu'aux palissades, qui furent forcées sans peine. La garnison dans cette surprise ne pût gueres se défendre & se rendit dès le point du jour. Peu de tems après les François la rendirent à l'Espagne en vertu du Traité de Nimegue.

En 1705. les Alliez aiant forcé les lignes que l'Electeur de Baviere avoit fait faire par de là Louvain, firent assieger cette place par le Lieutenant-General Dedem; mais comme il n'y avoit qu'environ 300. hommes en état de se défendre, elle se rendit le 5. Septembre, & la garnison fut faite prisonniere de guerre.

LANDEN.

IL y a par de là Tirlemont une petite Ville ruinée qu'on appelle LANDEN, qui étoit autrefois fort considerable; car on dit que Pepin premier Duc de Brabant y a demeuré, qu'il y est mort & enterré en 647.

Ce fût dans ce lieu que se donna le 29. de Juillet 1693. une sanglante Bataille entre les Alliez & la France. Guillaume III. Roi d'Angleterre & Maximilien Emanuel Electeur de Baviere Gouverneur des Païs-bas commanderent celle des Alliez, & le

Marechal de Luxembourg celle de France. Les François profitant de l'éloignement de quelques mille hommes que Sa Majesté Brittannique avoit detachés pour Maestricht, pour Liege, & pour la Flandre, s'approcherent avec 80000. hommes de l'armée des Alliez qui n'étoit que de 40000. Les François furent repoussez avec beaucoup de vigueur par deux ou trois fois, ils y perdirent un grand nombre d'Officiers & de soldats; mais enfin retournant à la charge avec des troupes fraiches, ils rompirent une partie de l'armée des Alliez & obligerent le reste à se retirer. Le champ de bataille demeura aux François, mais ils acheterent cette Victoire fort cher; puis qu'ils y eurent plus de quinze mille hommes tuez, & neuf à dix mille blessez. Rien ne marqua plus la perte que les François y firent, que ce qu'ils ne poursuivirent point leur Victoire, & que le Marechal de Luxembourg ne tira aucun profit de tant de sang François qu'il venoit de faire répandre. Ce combat fut apellé la Bataille de *Landen* ou de *Neerwinde*.

LA VILLE DE HALEN.

LA Ville de *Halen*, nommée par les Ecrivains Latins *Halena*, est située près du Ruisseau de Gete, à deux lieues de Louvain, & quatre de Landen. Cette Ville qui est à l'extrêmité du Brabant, sur les frontieres de Liege, pas loin du Pais de Gueldre, a souvent souffert les miseres de la guerre, qui l'a entierement ruinée.

LE BOURG DE HOUGARDE.

LE Bourg de *Hougarde*, qui est du pais de Liege, mais enclavé dans le Brabant, n'est qu'à une lieue de Tirlemont. Il est renommé par la bierre qui s'y brasse, & qu'on transporte par tout le Pais de Liege, le Brabant, le Namurois & la Flandre.

LA VILLE DE DIEST.

DIest est située sur la riviere de Demer à trois lieues de Tirlement & à quatre de Louvain; on la nomme en Latin *Diesta* ou *Diesthemium*. Quoi qu'elle ne soit pas grande, elle est neanmoins fort connuë par les draps, les boudins, les bas, & autres marchandises qu'on y fait; comme aussi par la bonne bierre qu'on y brasse, & qu'on transporte dans tous ses environs, principalement dans la Campine. Il s'y tient aussi tous les ans une celebre foire aux chevaux le Mecredi des Cendres.

Cette Ville porte le titre de Baronnie, à laquelle est annexé le droit d'y établir le Magistrat, comme aussi le titre de Burggrave d'Anvers. Engelbert Comte de Nassau l'acheta l'an 1490. de Guillaume Duc de Juilliers, qui l'avoit eue en dot d'Isabelle de Diest; c'est par là qu'elle est entrée dans la Maison de Nassau. Guillaume III. Roi d'Angleterre étant decedé l'an 1702. il n'est pas encore decidé qui en sera le possesseur.

Les Alliez s'en emparerent l'an 1705. après avoir forcé les lignes, qui avoient été faites pour la défense du Pais, & mirent quelques bataillons & escadrons de Dragons dans Diest pour y tenir garnison. Mais le 24. d'Octobre la Ville fut emportée en une seule nuit par un detachement de l'armée des deux Couronnes, & la garnison fut faite prisonniere de guerre.

LA VILLE D'ARSCHOT.

ARschot est une petite Ville située sur le Demer, à trois lieuës de Louvain & de Diest, & à quatre de Malines & de Liere. Elle dépend pour le spirituel de l'Archevêché de Malines. C'étoit autrefois une Baronnie, dont les Seigneurs étoient de l'Illustre Maison de Croy, qui en étoient déja en possession l'an 1125. Elle fut honorée l'an 1507. du titre de Marquisat; & l'an 1533. l'Empereur Charlequint l'erigea en Duché en faveur de Philippe Duc de Croy.

Le Quartier d'Arschot est gouverné par un Drossard; il contient dix-sept Villages, avec les Baronnies de Rotzelaer, de Heverlé & de Bierbeeck.

LA

LA VILLE DE MONTAIGU.

LA ſituation de cette Ville, qui eſt ſur le haut d'une montagne, l'a fait apeller Montaigu, & en Latin *Mons acutus.* Le grand nombre de miracles que Dieu y a operés par l'interceſſion de la Ste. Vierge, y a attiré beaucoup de monde; & les Archiducs Albert & Iſabelle Souverains des Pais-bas en ont fait une Ville, quoique petite. Elle eſt fort regulierement bâtie en forme heptagone. Il y a trois Portes, l'une vers Louvain, dont elle eſt à cinq lieuës, l'autre vers Dieſt dont elle eſt à une, & la troiſiéme vers Sichem dont elle eſt à une demie; elle a été autrefois un hameau dependant de Sichem.

LA VILLE DE SICHEM.

On voit près de Montaigu la petite Ville de *Sichem* ſituée ſur la Demer, qui eſt fort ancienne, mais preſentement peu conſiderable.

A l'égard des Villes qui ſont ſituées dans le Brabant-Wallon, mais ſous la juriſdiction de Louvain, nous en parlerons dans la Deſcription du Brabant-Wallon.

DESCRIPTION DES CHATEAUX & MAISONS SEIGNEURIALES dans le Territoire de Louvain.

BAUTERSEM eſt une Seigneurie de la Majeurie de Cumtich, illuſtre par le titre d'Ancienne Baronie; Elle a appartenu aux Seigneurs de ce nom, juſqu'à ce que Henri de Bauterſem, fils de Henri l'euſt venduë au Seigneur de Valckenborg, dont il avoit ſuivi le parti contre le Duc de Brabant. Reginald Seigneur de Valckenborg fils du ſuſdit, vendit cette Seigneurie, que ſon pere avoit achetée, à Guillaume de Duyvenvoorde Seigneur d'Oſterhout, dont la fille Berthe, Dame de Bauterſem ſe maria à Gerard vander Heyde Droſſard de Brabant: mais étant morte ſans enfans, ſon autre fille Amelbergue de Duyvenvoorde ayant été mariée à Jean Coſſelaer, Seigneur de Witthem, fils naturel de Jean ſecond Duc de Brabant, la Seigneurie de Bauterſem demeura à ſes deſcendans. On en peut voir la ſuite, qu'il ſeroit trop long de tranſcrire ici, au neuviéme Livre du Tome premier des Trophées du Brabant, par Chriſtofle Butkens, de la nouvelle edition. Enfin Marie Eliſabeth Princeſſe de Hohenzolern fille & unique heritiere de Henri d'Herenberg Baron de Hedel & de Marguerite de Witthem Dame de Bauterſem, vendit en 1647. cette Baronie à Jean Jaques d'Ittre dit de Caeſtre, en la famille de qui elle demeure encore aujourd'huy, en ayant obtenu en 1650. la confirmation de Philippe quatriéme Roi d'Eſpagne.

BONLEZ eſt une Seigneurie de la Majeurie de Grez ornée d'un beau Chateau, & d'un jardin, que ſa ſituation & ſes fontaines rendent très agreable. Philippe IV. Roy d'Eſpagne & des Indes l'erigea en Baronie l'an 1645. en faveur de Louis François Verreycken Chevalier, Seigneur de Ham, de Sart ſur la Tyl, d'Imde, & de Ruart; qui le ceda l'an 1649. à Pierre Ignace ſon fils aiſné, qu'il avoit eu d'Anne de Buſleyden. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

DONGELBERGH eſt une ancienne Seigneurie avec un Château, entre Louvain & Namur, & le ſurnom d'une famille fort étenduë dans le Brabant. Cette Seigneurie fut erigée en titre de Baronie le 3. Juillet 1662. par Philippe IV. Roy d'Eſpagne en faveur de Jaques Philippe de Dongelbergh. Son fils Philippe Adrian Baron de Dongelbergh, Grand Baillif du Brabant-Walon obtint de Charles II. Roy d'Eſpagne le 25. Octobre de l'an 1692, que ſa Baronie fût erigée en Comté. Pour ce qui eſt des anciens Seigneurs de Dongelbergh on peut voir ce qu'en ont écrit J. B. Gramaye dans ſon Brabant-Wallon, & Chriſtofle Butkens dans ſes Trophées de Brabant. Voyez le Grand Theatre du Brabant-Wallon.

HERENT Seigneurie de la Majeurie de ce nom. Philippe IV. Roy d'Eſpagne & des Indes l'erigea en Baronnie le 17. Aouſt de l'an 1658. en faveur de René de Mol. Depuis cette Seigneurie fut venduë à Juſte Philibert de Spangen, en faveur de qui elle fut derechef erigée en Baronnie; mais ſous le nom de Spangen, par Charles II. Roy d'Eſpagne le 15. Juillet 1687.

Heverle' Seigneurie de la Majeurie de ce nom, tout proche des murailles de la ville de Louvain. Sa Jurisdiction étoit autrefois plus étendue qu'elle n'est aujourd'huy, puisqu'une partie avec son territoire est présentement la ville, & appartient à la ville, savoir cette partie, où est l'Eglise de Saint Quentin, & le Beguinage. Ceux qui en sont Seigneurs sont Vassaux du Comte de Louvain, & lors que ces Comtes sont élévés à la dignité de Duc de Brabant, aussi ces Seigneurs en sont reputés les Cameriers hereditaires, ce qui est la plus haute dignité de cette Cour là. Je pourrois, dit Gramaye, nommer pour témoins mentionnés en diverses Lettres patentes, plusieurs Seigneurs de la plus ancienne race de ce nom, jusques en 1369. Après lequel, je ne sçay si c'est ou par droit d'achat, ou d'alliance, ou de mariage, que cette Seigneurie est entrée dans la noble famille de Caestre de Louvain, dont un Jean souscrivit au privilege du Duc Wenceslaus l'an 1372. De plus Henri Seigneur d'Op-Linther mourut l'an 1430. & alors Raas de Grez Seigneur de Maleve issu de famille noble dans le Brabant-Walon, & gendre de Henri, succeda aux biens, n'y ayant point d'enfans; Nicolas Roulin Chancelier de Bourgogne les acheta de ce Raas l'an 1446. & les vendit à Antoine de Croy issu de la Race Royale de Hongrie. Au reste la Seigneurie de Heverlé fut honorée du titre de Baronie par Charles Quint l'an 1518. quand il éleva Arschot à la dignité de Marquisat. Qui en voudra voir la lettre patente, la trouvera dans la Jurisprudence heroique à la page 265. Pour ce qui est du Chateau de Heverlé, Guillaume Seigneur de Chievres le commença proche du fleuve de Dyll dans un lieu qui ne le cede ni en situation, ni en beauté, ni en grandeur à un autre des plus proches. Le premier Duc d'Arschot l'acheva, & le quatriéme Duc d'Arschot l'embellit, & le rendit plus auguste en ayant fait conduire la riviere tout autour. Enfin Anne de Croy heritiere du Duché d'Arschot s'étant mariée à Charles d'Arenberghe Comte de Ligne porta cette belle Seigneurie dans la famille où elle est déja depuis long tems, étant à present en la possession du Duc d'Arenberghe & d'Arschot.

Jauche ou Jasse est une Seigneurie de la Majeurie de même nom, honorée du titre d'ancienne Baronnie. L'Histoire fait foy, qu'elle a été, pendant plusieurs siecles, possédée par les Seigneurs de même nom. Jeanne de Jauche, fille de Gilles, ou comme d'autres le disent, de Jaques & Dympne de Grimbergue, se maria à Guillaume Seigneur de Wideux. Leur fille Marguerite de Wideux, qui avoit été mariée à Jean de Cotereau, retira par droit de retrait l'an 1517. la dite Baronnie que Jean de Jauche avoit vendue, & la laissa à ses enfans & descendans qu'elle eut du susdit Jean Cotereau; si bien qu'elle demeure encore en la même famille.

Laurent-Sart Seigneurie & vieux Chateau dans la Majeurie de Grez fut erigée en Comté par Charles II. Roy d'Espagne & des Indes le 16. Decemb. 1674. en faveur de Pierre Ignace Verreycken Chevalier de l'ordre Militaire d'Alcantara, Baron de Bonlez, dont les petits fils jouissent aujourd'huy. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Linsmeau est une Seigneurie de la Majeurie d'Orp, aussi illustre par son nom, que par la famille qui le possede. Il y a 400. ans que les Seigneurs de la celebre Maison des Molenbais en jouissoient, entre lesquels il y eut un Arnold, qui conjointement avec son fils, y fit bâtir un Chasteau qu'on y voit encore aujourd'huy, fort ancien. Cette Seigneurie étant venuë en la possession de la Maison de Dave leurs alliés, elle y est demeurée, jusqu'à ce qu'Herman Hoen l'obtint avec sa femme Marie qui la luy porta en dot, l'an 1516. Enfin Jean d'Argenteau, en fit hommage au Prince l'an 1587. comme l'avoit déja fait avant luy Eve sa mere. Et depuis l'an 1505. on la voit honorée de la qualité de Haute Justice. C'est ainsi qu'en parle Gramaye après Hemricourt, & le Code des fiefs du Duc de Brabant & d'Arschot. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Maleve ancienne Seigneurie de la Majeurie d'Incourt, ornée d'un Château, fut autrefois possedée par les Seigneurs des Maisons de Grez, Jauche, Corswarem, Stradio, Grimberghes, de qui elle est venuë à la Maison de Wignacourt qui la possede encore aujourd'huy. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Molenbesoul est un Château ruiné auprés de Judoigne. On dit qu'il a esté autrefois tres magnifique, & de la Seigneurie d'une famille tres noble qui tiroit son surnom de Judoigne, qu'on comptoit entre les principales du Brabant, & dont un Godefroy se rendit recommandable en la guerre Sainte sous Henri I. Gramaye décrivant ce lieu en peu de mots en parle ainsi. Molenbesoul, dit-il, est remarquable par son vieux château

teau

teau. Au reste on ne voit plus aujourd'huy de toute cette magnificence que de vieilles murailles & des masures. Elle appartient aux Comtes de Glymes, & du S. E. Vicomtes de Judoigne. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Opperbais très ancienne Seigneurie de la Majeurie d'Incourt avoit autrefois un fort château. Si l'on en croit les habitans du lieu, il fut bâti avant la nativité de Christ. Quoy qu'il en soit, il est vray que de quelque côté qu'on le considere, il paroit fort ancien. Elle appartient aujourd'huy au Comte d'Egmont par sa femme. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Pieterbaix est un très beau Chateau de la Majeurie de Grez, avec une Seigneurie qui a appartenu à ceux de la famille de van den Berghe uyt den Limminghen Seigneurs de Biez, & apartient à present au Baron van den Honert, Conseiller au Conseil de Brabant à la Haye. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Rouxmiroir Seigneurie de la Majeurie d'Incourt étoit autrefois un heritage de la Maison de Judoigne, mais maintenant elle appartient au Comte de Dongelberghe. Les François ont depuis peu d'années brulé la maison, de sorte qu'on n'en voit plus aujourd'huy que les apparences. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

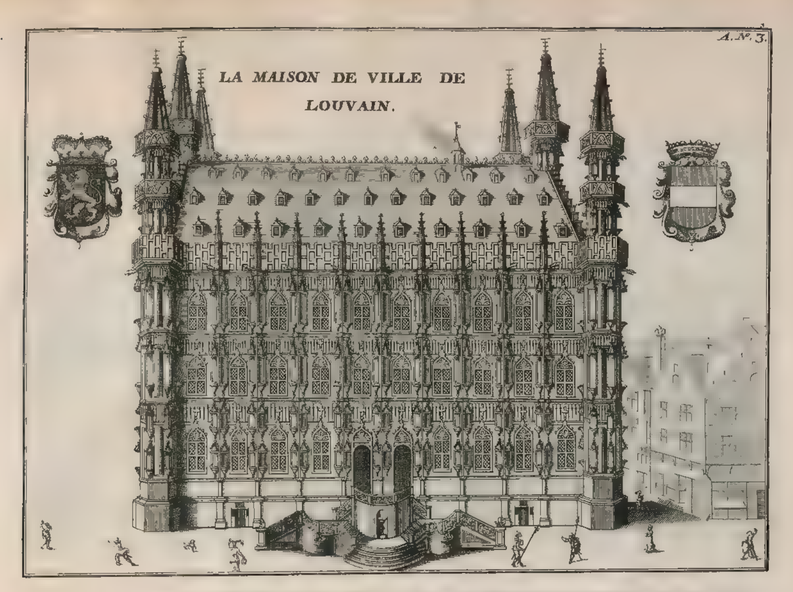
Ter-Heyen est une Tour fort haute, d'une merveilleuse forme & d'une grande antiquité dans le village & Baronnie de Rotzelaer : on y voit plusieurs commodités d'une maison bien ordonnée. Elle releve en fief du Baron de Rotzelaer, & il y a longtems que ceux de la famille d'Eynatten la possedent. Et on lit dans les Fastes des Lieutenans de Roy de Louvain, jusques à l'an 1659. pag. 46. Theodore de Eynatten Seigneur de Ter-Heyden. On voit gravé sur les Cartes Geographiques (Heyen.)

Wesemal est un village & Seigneurie remarquable entre Louvain & Arschot, sous le titre d'ancienne Baronnie, illustre déja depuis longtems, tant par sa belle Cour, que par sa qualité de Mareschaussée de Brabant. Elle a été possedée par des Seigneurs très puissans, dont voicy quelques uns; Gerard, qui ayant épousé la niece du Duc en obtint le grand domaine de Berghe sur l'Escaut pour luy & ses descendans. Jean qui acquit à sa Maison le beau Chateau de Fallez avec une grande Seigneurie. Au reste Jean fils de Jean, Seigneur de Wesemal, mourant sans enfans legitimes, constitua pour son heritier Charles Comte alors de Charolois, & depuis Duc de Bourgogne & de Brabant, qui peu après fit present de Wesemal à Jean de Croy Seigneur de Reux. Gui de Brimeu Seigneur de Humbercourt Chevalier de la Toison d'or, à qui les Gantois firent trancher la teste l'an 1477. l'avoit achettée de Jean de Croy l'an M. CCCC. LXXII. Enfin l'an 1562. Gaspar Schetz Seigneur de Grobbendonck acheta Wesemal de Charles de Brimeu petit fils du susdit Gui. A Gaspar Schetz Seigneur de Grobbendonck succeda son fils Antoine Baron de Grobbendonck Seigneur de Durbuy, & encore aujourd'huy cette Seigneurie est en la maison des Comtes de Grobbendonck. Voyez sur ce sujet Gramaye dans sa Description de Louvain, page 111. & Aubert le Mire dans les Donations du Pais-Bas, liv. 1. chap. 128. pag. 278.

Fin du Livre premier.


A. N°. 1
Ter Banck
Wilsel
Voer R
Deyle R
LA VILLE DE
LOUVAIN


A. N°. 2.
VUË DE LA VILLE DE LOUVAIN







Castellum Bautersem.





Castellum Bonlez



Castellum Bonlez

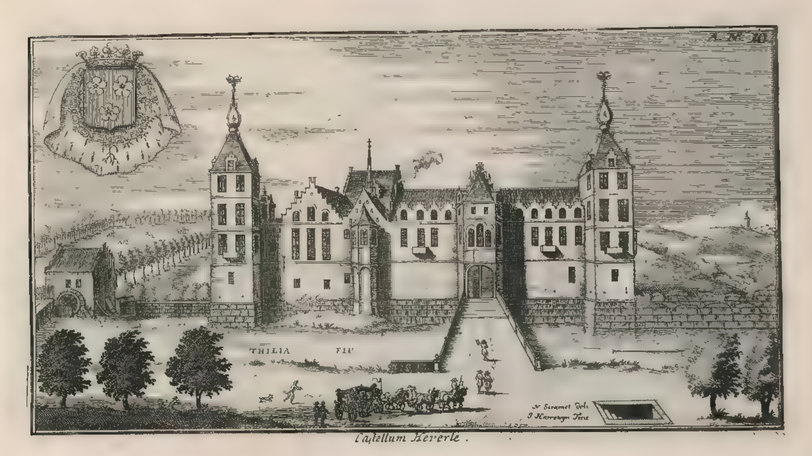


Castellum Dongelberghe.





Castellum de Herent

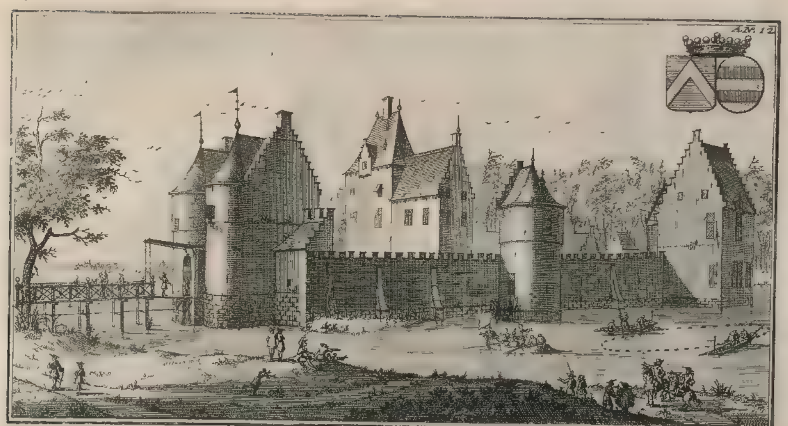


Castellum Heverle.



Castellum Jauche





Castellum Laurentsart



Castellum Linsmeau



Castellum Maleve.

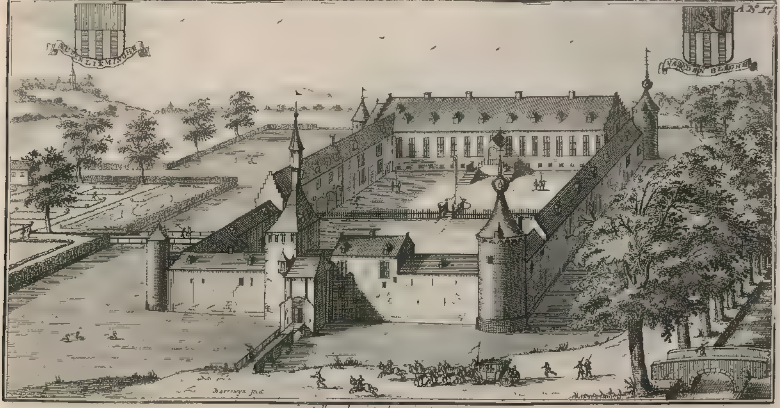




Castellum Molèberoul

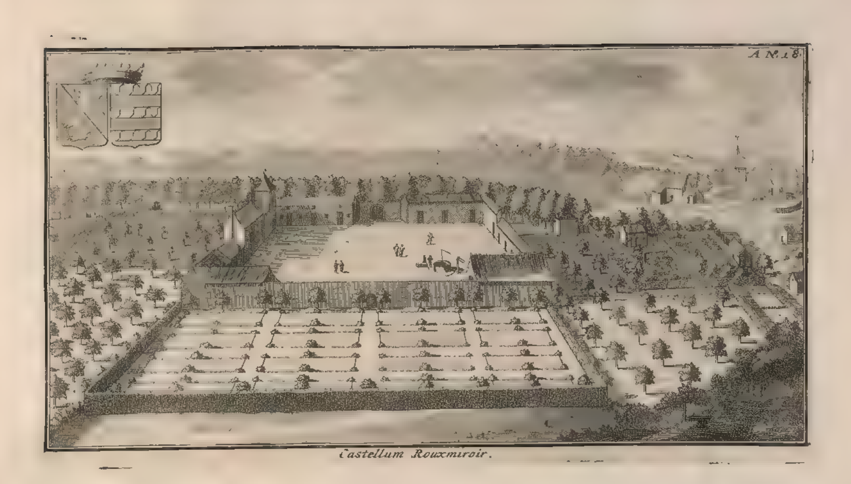


Castellum Opprebais.



Castellum de pieterbais iuxta grez





Castellum Rouxmiroir.



Prospectus Castelli TER-HEYEN in Baronatu ROTZELAER.



PROSPECTUS CASTELLI WESEMALE



LE GRAND THEATRE PROFANE DU DUCHÉ DE BRABANT.

LIVRE SECOND.

LA VILLE DE BRUSSELLE.

IL eſt incertain d'où la Ville de Bruſſelle a tiré ſon nom; les uns ſoutiennent ſelon l'étimologie d'un mot Flamand, qu'elle l'a emprunté d'un marais voiſin nommé *Broeytſel*, & la plûpart avec plus d'apparence, d'un pont nommé *Bruxel.* Elle eut ſon origine, ſelon le raport de quelques Hiſtoriens avant l'an 900. lors qu'il y avoit un Chateau & un Bourg, ſitué du côté de la Porte de Hall; toutefois elle ne merita le nom de Ville que l'an 1040. lors qu'elle fut entourée de murailles de pierre de taille, dont on voit encore les maſures, qui aboutiſſent aux fauſſes Portes.

On commença d'en élargir le circuit en 1357. qu'on acheva au bout de quatorze ans; il eſt de vingt-ſix mille ſix cent pas geometriques, aiant au dehors ſeize demi-lunes, & une contreſcarpe le long du foſſé. Ce circuit qui eſt embelli de rangées d'arbres, a pluſieurs Tours, dont la plus remarquable eſt celle des Drappiers nommée la groſſe Tour, ou vulgairement *Wollendries.* Il y a à deux cent pas de la Porte de Hall un Fort, que le Comte de Monterey Gouverneur General des Païs-bas y fit conſtruire en 1672. qu'on nomme pour ce ſujet *le Fort de Monterey.*

Cette Ville eſt appellée à bon droit l'ornement & les delices de Brabant; lés anciens Ducs l'ont toujours preferée à toutes les autres Villes, puis qu'ils y ont fait leur demeure ordinaire. Nous en donnons le deſſein ſous les figures No. 1. & 2. Elle commença à fleurir ſous les Comtes, elle devint celebre ſous les Ducs, & illuſtre ſous les Rois.

Il ſemble que dès le commencement on ait arrêté ſur un même nombre tout ce qui dépend de cette Ville; d'autant qu'au raport d'Erice Putean fameux Hiſtorien du païs, tout eſt ſeptenaire à Bruſſelle; car elle eut premierement ſept differens Seigneurs tout à la fois, qui avoient chacun leur Château & produiſirent les ſept familles Patriciennes, dont on forme annuellement le Magiſtrat. Ce ſont les Familles de Steenweghe, Sleeuws, Serhuyghs, Coudenberg, Serroelofs, Sweerts, & Rodenbeeck.

Il y a ſept Paroiſſes, ſavoir l'Egliſe de Ste. Gudule, N. Dame de la Chapelle, St. Gery, St. Nicolas, Ste. Caterine, St. Jaques de Caudenberg, & N. Dame de Finis terre; on en trouve la deſcription dans le Tom. 1. du grand Theatre Sacré du Duché de Brabant. Il y a auſſi ſept grandes places ou Marchez, qui ſont le grand Marché, le Sablon

blon où eſt le marché aux chevaux, le marché aux poiſſons, celui aux grains, celui aux bois, la place de Louvain où eſt le marché aux bœufs, & le vieux marché, outre pluſieurs autres moins conſiderables. On y compte plus de 20. Fontaines publiques, la plûpart de pierre bleuë, & ornées de ſtatues. Les Portes ſont pareillement au nombre de ſept; ſavoir celle de Louvain à l'Orient; celle de Namur au Midi; celles de Hall & d'Anderlecht au Couchant; celles de Flandre & de Laecken au Septentrion, & celle de Scharebeeck, dite autrefois la Porte de Cologne, au Nord-eſt.

La Riviere nommée *la Seine*, qui prend ſa ſource du côté du Midi à ſept lieuës de Bruſſelle près de Soignies, entre après pluſieurs detours dans la Ville; en la traverſant elle y forme une île près de l'Egliſe de St. Geri; & quoi que le lit n'en ſoit pas large, ſes eaux ne laiſſent pas d'être d'une grande utilité à pluſieurs Métiers, en faiſant tourner quantité de Moulins.

On voit du côté du Nord à quelques cent pas de la Seine un Canal de cinq lieues, depuis Bruſſelle juſqu'au Village de Willebroeck, ſur lequel il y a cinq Ecluſes, d'autant que le terrain de Bruſſelle eſt près de 50. pieds plus élevé que ledit Village. On s'y embarque pour Anvers ſur la riviere de Rupel, dans laquelle ſe decharge ce Canal; mais elle perd ſon nom à quelque diſtance de là, & prend celui de l'Eſcaut. Jean de Loquenguien, Seigneur de Berchem & de Coeckelberghe, en ce tems-là Amptman ou Lieutenant Civil & Criminel de la Ville de Bruſſelle, mit la premiere main à ce Canal le 11. Juin 1550. en qualité de Surintendant, & le rendit navigable le 11. Octobre 1561. par la direction du fameux Architecte George Rinaldi.

La Riviere de Rupel, l'Eſcaut & l'Ocean même ont été ouverts à ceux de Bruſſelle par le moien de ce Canal. On dit qu'il leur a couté dix-huit cent mille florins.

Ce Canal eſt bordé à chaque côté de quatre rangées d'arbres, ſous leſquelles on voit toujours un grand concours de Nobleſſe, qui vient s'y promener en caroſſe. On acheva l'an 1667. le bel Eſcalier que le Magiſtrat avoit fait eriger à l'Oüeſt de la Porte du Canal, autrement du Rivage, pour l'embelliſſement de la Ville.

Le Palais du Prince ou la Cour, fut commencé en 1300. par Jean II. Duc de Brabant; en 1452. Philippe le Bon le fit agrandir, & il fut achevé par ſes Succeſſeurs. Il y avoit un Chateau à peu près au même endroit, où eſt preſentement le Pelais, dont le Chatelain s'apelloit en langua vulgaire *Burggrave*, même avant le regne de Godefroi le Barbu; à preſent on l'appelle *Vicomte de Bruſſelle*. Parmi pluſieurs prerogatives du Palais, il donne le droit d'azile à ceux qui ſe refugient ſous ſa juriſdiction.

On voit à l'entrée du Palais, une ſale d'une grandeur magnifique, d'où l'on paſſe à la Chapelle Roiale, qui eſt d'une tres-belle Architecture, & d'une ſimetrie admirable.

En 1513. l'on commença à batir les *Bailles*, ou l'enceinte de la Cour, de pierre bleue, ſur leſquelles on plaça pluſieurs Statuës de bronze qui repreſentent des Empereurs & des Rois, dont la belle ſtructure demontre l'excellence des Ouvriers; cette enceinte fut perfectionnée en 1521. Nous donnons le deſſein de ce Palais ſous la figure No. 3.

Derriere le Palais il y a un grand Parc, où les habitans de Bruſſelle prennent le divertiſſement de la promenade, & le Prince quelquefois celui de la chaſſe. On y voit pluſieurs fontaines, quantité de dains, & un beau labirinthe. A l'extremité de ce Parc, du côté de la Porte de Louvain, il y a une belle Maiſon que l'Empereur Charlequint a fait bâtir, après l'abdication qu'il fit de ſes Etats en faveur de Philippe II. ſon fils; on la nomme pour ce ſujet, la *Maiſon de l'Empereur*.

Entre les batimens publics, l'Hôtel de Ville qui eſt ſur le grand marché, eſt le plus remarquable; on commença en 1380. d'abatre les maiſons dans l'endroit où on le vouloit eriger; mais on n'entreprit cet ouvrage qu'en 1400. & il ne fut achevé qu'en 1442. Sa Tour, qui a 364. pieds de hauteur eſt d'une ſtructure admirable bâtie à la Gothique. On dreſſa l'an 1445. ſur le ſommet de cette Tour une ſtatuë de S. Michel de cuivre doré, de la hauteur de 17. piés, laquelle tourne avec le vent. C'eſt ce Saint Archange que la Ville porte dans ſes armes & qu'on honore pour Patron de Bruſſelle, de même que Ste. Gudule pour Patrone. Nous en donnons le deſſein ſous la figure No. 4.

L'an 1440. on bâtit en la grande place ſix belles maiſons, des pierres qui reſterent après que la Maiſon de Ville fut achevée, ſavoir l'*Hermitage*, la *Fortune*, le *Moulin à vent*, le *Pot d'Etain*, la *Montagne*, & la *Bourſe*, qui étoient toutes d'une même façon. Pluſieurs Corps de Mêtiers en firent

bâtir

bâtir pareillement : ces maiſons ont été d'un grand ornement à la Ville ; & les bombes les aiant renverſées l'an 1695., elles furent depuis rebaties plus magnifiquement. Les Doiens y tiennent leur aſſemblée touchant les affaires de la Ville, & celles de leur propre Corps.

La place du grand Marché étoit autrefois un Etang ; elle eſt quarrée, de la grandeur d'un bonnier de terre ; on y fait ſouvent des Carouſels, & on y donne d'autres ſpectacles publics ; il y a eu un Chateau, où l'on voit à preſent la maiſon des Boulangers.

A l'oppoſite de l'Hôtel de Ville, on voit la Maiſon du Roi qu'on nomme *Broot-huys*, c'eſt-à-dire, Maiſon au pain, qui fut bâtie de pierres bleues en 1618, par ordre des Archiducs Albert & Iſabelle ; mais ſes plus riches ornemens ont été gâtez au bombardement. On y fait ordinairement la vente des bois de la Forêt de Soigne, à laquelle preſide le grand Foreſtier, deux Commiſſaires de la Chambre des Comptes & le Receveur du Roi en Brabant au Quartier de Bruſſelle. On y exerce la Juſtice des Eaux & Forêts, des Pêches & des Chaſſes.

Il y a encore pluſieurs autres places publiques qui ſont très-belles & ſpatieuſes. On y voit grand nombre d'Hôtels, dont les principaux ſont ceux d'Orange, de Ligne, d'Aremberg & d'Arſchot, ceux d'Epinoy, de Berghes, de Rubempré, celui d'Egmont où il y a un beau labyrinthe, celui de Bournonville, où il y a de beaux jardins, ceux de Croy, de Hornes, de la Tour & Taſſis, & pluſieurs autres. Le Theatre de l'Opera, qui a été bati en 1700. par ordre de S. A. E. de Baviere Gouverneur General du Païs, merite auſſi la curioſité des étrangers, tant pour ſa grandeur, que pour les belles décorations que l'on y voit.

Le Gouverneur General du Païs reſide à Bruſſelle, il demeure à la Cour, & on lui fait preſque les mêmes honneurs qu'on feroit au Souverain ; il a une compagnie d'Archers, une de Hallebardiers, & trois compagnies de Gardes à cheval.

Il y a pluſieurs Corps & Tribunaux qui reſident en cette Ville, ſavoir le Conſeil d'Etat ; Le Conſeil Privé ; Le Conſeil des Finances ; La Chambre des Comptes du Roy ; La Chambre des Comptes du Roy en Brabant ; La Souveraine cour Feodale de Brabant ; Le Tribunal de la Foreſterie, de la Chaſſe & de la Péche. On trouve leur inſtitution & la Liſte des Seigneurs qui y ont excercé les premieres charges amplement decrite dans le Supplement aux Trophées de Brabant par Butkens.

Il y a auſſi la Chambre de Thonlieu. Le Receveur du Roi au quartier de Bruſſelle preſide à ce Tribunal, qui conſiſte en douze perſonnes, ſavoir ſix Juriſconſultes, ſix Marchands, & un Greffier. Ils ont ſoin des chemins publics, des rivieres & de la conſervation des Biens & Domaines du Prince au diſtrict de Bruſſelle.

Il y a auſſi la Juſtice ou l'Audience Militaire. Tous les Militaires dependent de ce Tribunal, & on ne les peut attaquer en juſtice devant aucun autre Juge. Il conſiſte en l'Auditeur general, qui en eſt le Juge ſuprême, avec les Officiers qu'il prend pour Aſſeſſeurs, & un Greffier.

La Juſtice de la Cour, y a auſſi ſon Tribunal on appelle le Chef *Alcalde*, ce qui veut dire, Prevôt de l'Hôtel du Prince. Il Juge les Domeſtiques de la Cour, ou de ceux qui en dependent.

Il y a auſſi la Chambre d'Uccle. Il y a ſept Eſchevins & un Greffier dans ce Tribunal. Ils ſont nommez par le Souverain, & doivent faire leur ſerment entre les mains du Chancelier de Brabant. Leur judicature tant civile que criminelle s'étend ſur plus de cent Franchiſes, Bourgs & Villages ; leurs coutumes conſiſtent en LXI Articles, ſelon qu'ils ont été exhibez & remis le 17 Novembre 1606. au Conſeil de Brabant.

On donne encore le nom de *Chambre d'Uccle* à l'endroit où l'on fait les ventes volontaires des Biens, Rentes & Maiſons ; quoi qu'il n'a rien de commun avec le ſuſdit Tribunal.

Le Magiſtrat de Bruſſelle eſt compoſé de l'*Amman* ou Lieutenant Civil & Criminel, d'un Bourguemaitre, de ſept Echevins, de deux Treſoriers, d'un Penſionaire, de trois Secretaires, de trois Greffiers, & de deux Receveurs. Il y a encore un Lieutenant Amman, un Sous-Bourguemaitre, & neuf Conſeillers choiſis hors de la Bourgeoiſie ; un Surintendant du Canal, avec un Receveur du Canal, & un Greffier de la Treſorerie. Les charges de l'Amman, du Lieutenant Amman, des Secretaires, & des Greffiers de la Ville & de la Treſorerie ſont perpetuelles.

Les deſcendans des anciennes Familles patriciennes, dont il eſt parlé ci-devant, & qui ſont diviſés en ſept claſſes, s'aſſemblent quelques jours devant la St. Jean & choiſiſſent trois perſonnes de chaque corps qu'ils vont preſenter au Souverain ou au Gouverneur General des Païs-bas, dont il

choisit & forme le Magistrat noble la veille de St. Jean.

Le second Bourguemaitre & les neuf Conseillers avec les Receveurs sont nommez par le premier Bourguemaitre.

C'est devant le Magistrat que les Bourgeois sont traitables en premiere instance, & par appel au Conseil Souverain de Brabant. On trouve au Tome 2. des Trophées de Brabant de Butkens une Liste des Bourguemaitres & Echevins &c. depuis l'an 1339. jusques l'an 1727.

La Bourgeoisie est divisée en neuf classes, nommées vulgairement *Nations*, qui furent formées en 1321. des principaux artisans de la Ville; elles sont distinguées par le nom de *Nations* de Notre-Dame, de S. Gilles, de S. Laurent, de S. Gery, de S. Jean, de S. Christophre, de S. Jaques, de S. Pierre, & de S. Nicolas.

Chaque classe comprend plusieurs corps de Métiers, qui ont chacun leur Chef ou Doien avec leur Arriere-Conseil. Ils s'assemblent au son de la cloche nommée la *Cloche des Nations*, soit pour accorder quelques subsides que le Souverain leur demande, ou pour consentir au nom de toute la Ville aux propositions que le Bourguemaitre leur fait.

Entre plusieurs beaux Privileges que les Ducs de Brabant ont accordés aux habitans de cette Ville, il y en a un qui concerne la Bourgeoisie, dont les enfans acquierent le droit par leur naissance, encore même que leur Pere ne soit pas Bourgeois, pourveu que la Mere le soit; il faut neanmoins qu'ils soient nez ou dans la Ville, ou dans un de ses Fauxbourgs, qu'on nomme le *Banlieu* ou *district de Brusselle.*

Le Commerce des Camelots, des Dentelles, & des Tapisseries fines qu'on transporte par toute l'Europe, y fleurit plus que dans aucun autre endroit. Le langage ordinaire est le Flamand & le François. La Ville est repartie en quarante quartiers, dont chacun comprend plusieurs ruës, & la Bourgeoisie est divisée en dix compagnies, qui ont chacune leur Capitaine, leur Lieutenant, leur Enseigne, & leurs Sergeans. Il y a outre cela cinq compagnies qu'on appelle les *Sermens*, & en Flamand *de Guldens*. Elles sont composées d'hommes lestes & choisis d'entre les principaux Bourgeois. Elles suivoient autrefois le Prince quand il étoit obligé d'aller à la guerre; on leur confie encore la garde de deux principales portes & les clefs des autres, qu'elles conservent de nuit dans la Maison de Ville.

La compagnie nommée le Grand Serment a été instituée sous la protection de la Ste. Vierge l'an 1213; le Serment de l'Arbalete sous celle de S. George en 1422; celui de l'Arc sous celle de S. Sebastien & de S. Antoine en 1428; le Serment de l'Arquebuse sous celle de S. Christophre & de Ste. Barbe en 1477; & celui des Escrimeurs sous celle de S. Michel en 1480.

En tems de Paix chaque compagnie tire l'oiseau tous les ans, & celui qui l'abat est le Roi; on lui fait beaucoup d'honneur & on lui met un collier d'or, avec lequel il paroit dans les Processions & dans les fonctions publiques. Plusieurs Princes Souverains & autres principaux Seigneurs du Païs ont pris plaisir de tirer avec elles & ont eu l'adresse d'abatre l'oiseau; savoir Charles le Hardi Duc de Bourgogne en 1466; l'Empereur Maximilien en 1510, l'Empereur Charlequint en 1512; Marguerite d'Autriche en 1518; Philippe de Lallain en 1527; Lamoral Comte d'Egmont en 1551; Guillaume Prince d'Orange en 1564; le Duc d'Albe en 1568; Alexandre Farnese Duc de Parme en 1587; Charles Comte de Mansfelt en 1592; François de Lorraine Duc d'Aumale en 1599; Isabelle-Claire-Eugenie en 1615; Charles Duc de Lorraine en 1649; l'Archiduc Leopold en 1651; & Maximïlien Emanuel Electeur de Baviere & Gouverneur General des Païs-bas en 1698.

L'an 1695 l'armée de France sous la conduite du Maréchal de Villeroi, s'étant approchée de Brusselle, dans l'intention d'obliger les Alliez à lever le siege du Chateau de Namur, que faisoit Guillaume III. Roi d'Angleterre avec l'Electeur de Baviere, commença à bombarder cette Ville le 13. d'Août sur les cinq heures après midi. On continua ce feu pendant 46. heures avec tant de furie, qu'il se communiqua de toutes parts par une infinité de bombes & de boulets rouges, secondez par la violence d'un terrible vent, & reduisit en cendres 14. belles Eglises, & plus de 4000. maisons, sans compter l'Hôtel de Ville, & plusieurs autres de grands Seigneurs, qui étoient d'une structure magnifique. Après cette execution, les François se retirerent sans avoir pû contraindre les Alliez à abandonner leur entreprise. Au reste le dommage inestimable qu'ils firent à cette Ville, sans en tirer aucun profit; n'a servi qu'à les cou-

couvrir de honte, & à faire connoitre en même-tems les richesses & la puissance de cette Ville, qui en moins de quatre ans, à été rebatie plus somptueusement, semblable au Phenix qui renaît de ses propres cendres, en un mot elle a repris une nouvelle beauté de ses propres ruines.

Après la bataille des Ramillies l'Electeur de Baviere & tous les autres Seigneurs qui tenoient le parti de Philippe V, abandonnerent la Ville de Brusselle, & les Alliez s'en emparerent le 27. Mai 1706. Comme elle n'est pas regulierement fortifiée & qu'elle est hors d'état de soutenir un siege dans les formes, le Magistrat alla porter ses clefs à Milord Duc de Marlboroug commandant en Chef l'armée & demanda sa protection. Les Alliez en aiant pris possession au nom du Roi Charles III. y formerent un Conseil d'Etat pour gouverner le Païs, & le General Churchil frere du Duc de Marlbouroug fut fait Gouverneur de la Ville.

Le 22. Novembre 1708. elle fut assiegée par un corps de troupes sous le commandement de Maximilien Emanuel Electeur de Baviere, mais S. A. E. apprennant que Milord Due de Marlboroug qui faisoit le siege de Lille avec le Prince Eugene de Savoie, avoit passé l'Escaut avec la plus grande partie de l'armée des Alliez pour la venir secourir, fut obligée d'abandonnor son entreprise avec toute son artillerie le 27. du même mois, après avoir été repoussé dans un rude assaut à la contrescarpe entre les portes de Namur & de Louvain.

LE QUARTIER DE BRUSSELLE.

LE Roi & les Etats de Brabant ont chacun un Receveur particulier au quartier de cette Ville. Son territoire est d'une très-grande étendue, puisqu'il contient plusieurs Mayeries & Contrées, qui ont chacune sous leur district plusieurs Villages. La Mayerie de Vilvorde en contient 19. y compris la Ville de Vilvorde; celle de Merchtem 21. celle de Campenhout 18. celle d'Assche 8. celle de Capelle-op-den-Bosch 10. & celle de Rode 29. la Terre & Baronie de Grimberghe en contient 12. & la Terre & Baronnie de Gaesbeeck 15.

Il y a encore, quoique sous le Wallon-Brabant, la Mayerie de Nivelle, qui en contient 16. y compris la Ville de Nivelle; celle de Genappe 36. celle de la Hulpe 12. celle de Mont S. Wibert 38. & celle de Grez 8. avec neuf Villages flamans sous le Territoire d'Enghien; qui dependent neanmoins tous du Chef-lieu de Brusselle. Nous en parlerons dans la Description du Brabant-Wallon.

On y compte neuf fauxbourgs, qui sont celui de S. *Joos-ten-Noode* hors la Porte de Louvain, ceux d'Ixelles & d'Etterbeeck hors celle de Namur; celui de S. Gilles hors la Porte de Hall, ceux de Molenbeeck & de Coeckelbergh hors celle de Flandre; ceux de Scharebeeck, de Laecken & d'Anderlecht hors les Portes de ce nom.

On voit aux Portes de Brusselle la Forêt de Soigne qui contient seize mille cinq cent vingt-six arpens de terre; comme il y a du gibier en abondance, les Princes y prennent souvent leur divertissement; d'ailleurs elle fournit du bois au peuple, tant pour la charpente que pour le chauffage. On y faisoit annuellement la coupe de cent bonniers, en continuant jusqu'à cent ans, depuis une extremité de la Forêt jusqu'à l'autre, & après de terme on recommencoit une nouvelle coupe de l'autre côté; mais depuis ces dernieres guerres on a reduit cette coupe à quatre-vingt bonniers & encore à moins.

Le Territoire de Brusselle renferme plusieurs Abbaies & Prieurez tant d'hommes que de femmes, on en trouve la Description dans le grand Theatre Sacré de Brabant Tom. I.

LA VILLE DE NIVELLE.

NIvelle Capitale du Brabant-Wallon est située au Diocese de Namur; à cinq lieues de Brusselle, à sept de Namur, & à neuf de Louvain. On l'entoura de murailles l'an 1220. & on y fit six Portes. Cette Ville quoique située au Brabant-Wallon suit les Loix de Brusselle, c'est pourquoi nous la plaçons ici.

A deux petites lieuës de Nivelle il y a le Village de Seneff, où il se donna le 11. d'Août 1674. une sanglante Bataille entre l'armée de France commandée par le Prince

ce de Condé, & celle des Hollandois & de leurs Alliez commandée par Guillaume Prince d'Orange depuis Roi d'Angleterre. Les Espagnols y étoient commandez par le Comte de Monterey, & les Allemans par Louis Comte de Souches, qui faisoient ensemble une armée de 60000. hommes. On y combatit avec grande furie de part & d'autre, & le combat dura huit heures de jour & deux à la clarté de la Lune, qui venant à manquer le fit cesser par l'obscurité. Les François s'en attribuerent la Victoire, à cause qu'ils avoient le plus grand nombre de prisonniers, mais les Alliez retinrent le champ de bataille; il y eut de part & d'autre plus de 14000. hommes tuez. Les François en eurent neanmoins le plus de leur côté, parmi lesquels il y avoit quantité d'Officiers & de Gentilshommes. On trouvera la Description fort ample de la Ville de Nivelle dans le Grand Theatre Profane du Brabant-Wallon.

LA VILLE DE VILVORDE.

Cette Ville est entre Brusselle & Malines également eloignée de deux lieuës de l'une & de l'autre; on dit qu'elle a été très-forte autrefois, & qu'on l'appelloit pour cela *Ville-forte*; mais par la longueur du tems, ce nom est changé en *Vilvorde*. La riviere de Seine la traverse, & fait tourner plusieurs moulins. Elle étoit autrefois considerable; l'an 1375. Wenceslas Duc de Brabant y a fait batir le Chateau, où l'on gardoit les prisonniers d'Etat. On y a aussi gardé autrefois les Chartres du pais, après qu'elles furent transportées de Nivelle. Le Gouverneur ou Chatelain y faisoit ordinairement sa demeure.

Il y a dans la Ville un Receveur du Roi, qui l'est du quartier de Vilvorde, & en même tems de Ter-vuren, de la Hulpe, & de Hoilart, qui sont trois Franchises situées dans la forêt de Soigne.

Le Canal que le Magistrat de Brusselle a fait faire pour aller à Anvers passe au pied de cette Ville, ce qui ne lui est pas d'un petit avantage. Quand il fut fait, on offrit à ceux de Vilvorde de le faire passer par la ville, pour en tirer un autre sur Malines; mais ils refuserent cette offre.

On trouve la Description des Eglises & Monasteres dans le Tom 1. du Grand Theatre sacré du Duché de Brabant.

DESCRIPTION DES CHATEAUX & MAISONS SEIGNEURIALES dans le Territoire de Brusselle.

Beaulieu est un beau Château sous la Seigneurie de Machle Ste. Gertrude dans la Majeurie de Vilvorde. Il fut bâti par Lamoral Comte de Tassis, & du S. E. environ l'an MDCLIII. qui le nomma Beaulieu.

Beersel est une Seigneurie de la Majeurie de Rodes, qui a un vieux Château, autrefois l'heritage de la maison de Witthem, dont il y a quelques uns d'ensevelis dans l'Eglise du lieu sous de magnifiques tombeaux. Pontus Heuter fait mention du Château de Beersel au XII. Chap. du III. Liv. des affaires de la Maison d'Autriche, où il dit que Philippe de Witthem fils de Henri Seigneur de Beersel en déffendit vaillamment le Château contre ceux de Brusselle. Elle a passé par mariage, des Seigneurs de Witthem en la Maison de Herenberghe; & de là en la Maison de Cusance. Elle est aujourd'huy en la possession du Duc d'Arenberghe.

Blaesvelt avec son Château est une Seigneurie de la Majeurie de Merchtem. Rodolphe Pipenpoy la possedoit en 1328. sa fille Marguerite s'etant mariée à Jean de Wijtvliet, la porta en cette Maison, d'où, je ne say comment, Jean, Seigneur de Bouchout l'ayant obtenue, il la vendit à Jean le Mareschal. Nous lisons aussi que Jean Vander Brugghe fut Seigneur de Blaesvelt, & qu'il en transporta la Seigneurie à Joseph Prant; & qu'enfin elle est échuë à Cosme Prant; qui donna le 12. May 1650. cette Seigneurie en dot à sa Cousine Agnez Bernardine de Montmorency, lors qu'elle se maria à Balthasar Guillaume d'Ognies Comte de Coupigny, dans la Maison de qui elle continue à demeurer. Philippe IV. Roy d'Espagne l'erigea en Baronnie le 1. Avril de l'an 1647. en faveur du susdit Cosme Prant Seigneur de Blaesvelt.

Bouchout avec son Château dans le Bourg de Meyse est une ancienne Seigneu-

rie de la Majeurie de Grimberghe honorée du titre de Baronnie. Elle fut bâtie, comme dit Gramaye, par le Duc de Brabant, ayant donné en eschange Tenremonde à Thierry Comte des Flamans. l'Histoire des guerres saintes certifie que les Seigneurs de ce lieu en ont pris leur nom, & qu'ils se sont fait distinguer par leur valeur entre les premiers Seigneurs de Brabant. Au reste cette Baronnie échut à Ebrard de la Marck, par le mariage de Marguerite de Bouchout fille de Daniel, laquelle mourut en 1476. Ceux de la Marck l'ont possedée quelque tems, jusqu'à ce que Robert Comte d'Aremberghe la transporta l'an 1536. à Maximilien de Transilvan, dont Jeanne de Transilvan Dame de Bouchout, Lopogne, &c. Sa fille qu'il avoit euë de Catherine de Mol, estant mariée à François Prospere de Geneve, Seigneur de Lullin, en vendit la Seigneurie en 1590. à Christofle d'Assonville, qui enfin par le mariage de sa fille Marguerite d'Assonville est tombée dans la Maison de France, d'où, dans ces dernieres années elle est parvenuë par voye d'achat à Pierre Ferdinand Roose Seigneur de Froidmont, en faveur de qui la Baronnie de Bouchout a esté confirmée par une Declaration du Roy le 9. May 1685.

Bournival Seigneurie recommandable par son Château & par son Jardin, est dans la Majeurie de Nivelles. Wernier de Daules (Dave) en étoit Seigneur en 1429. Elle a passé ensuite en plusieurs Maisons, de Luxembourg, de Tenremonde, de vander Hofstadt, d'Arlin, & d'Yllan. Charles II. Roy d'Espagne l'erigea en Baronnie le 2. Juillet 1674. en faveur de ce dernier. Voyez le Grand Theatre du Brabant-Wallon.

Braine-Alleux très grande Seigneurie de la Majeurie de Hulpen est accommodée d'une ancienne forteresse. Elle a toûjours eu des Seigneurs fort illustres, & est depuis longtems entre les mains des Princes de la maison de Lorraine.

Buggenhout Seigneurie de la Majeurie de Grimberghe est depuis longtems sujette à deux Seigneurs; d'où vient que comme il y a deux tribunaux, l'un du Duc de Bournonville, qui se donne la qualité de Seigneur de Buggenhout, l'autre du Baron de Grimberghes; aussi ont ils une jurisdiction differente & de lieux & de personnes. De plus, le château, qu'on represente dans cet ouvrage, appartenoit autrefois au Duc de Deux-ponts, & aujourd'huy à celuy de Bournonville, & il a esté honoré de la qualité de Principauté sous le nom de Bournonville par Philippe IV. Roy d'Espagne, en faveur d'Alexandre de Bournonville, Comte de Hennin, comme il paroit par les lettres patentes qui en ont esté expediées à Madrit le 12. Juillet 1658.

Carloo Seigneurie de la Majeurie de Roden, ornée d'un beau Château & d'un beau jardin, & honorée de la dignité de Baronnie par Charles II. Roy d'Espagne, le 12. Septembre 1678. en faveur de Roger Wauthier van der Noot. Les anciennes chroniques Allemandes font mention de ce lieu dans les gestes de Charles-Magne, qu'on dit avoir donné son nom à ce lieu.

Clabeck Seigneurie avec un Château dans la Majeurie de Hulpen, a appartenu autrefois aux Seigneurs de la Maison de Cotereau. Elle est sujette pour le spirituel à l'Eglise de Tubise.

Conroy le Chasteau est une ancienne Seigneurie avec un Chateau dans la Majeurie de Mont S. Wibert. Elle a esté érigée en Comté par Charles II. Roy d'Espagne le 3. Février 1693. en faveur de Joseph Ignace de Nassau Baron de Warcoing, Seigneur de Conroy le Chasteau, Frasne, &c. Voyez le Grand Theatre du Brabant-Wallon.

Conroy le Grand Seigneurie avec un Château dans la Majeurie de Mont S. Wibert appartenante à la famille de Roly, dont quelques-uns y ont leur tombeau. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Court S. Estienne Seigneurie avec un Château dans la Majeurie de Mont S. Wibert appartenante à la Maison de Varick. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Cruyckenborch Seigneurie avec un Château dans le Village de Ter-Nat de la Majeurie de Roden, fut erigée en Comté par Philippe IV. Roy d'Espagne le 3. Octobre 1662. en faveur de Philippe François de Fourneau Baron de la Chapelle S. Ulriç & du S. Empire.

Dieghem Village & Seigneurie avec un Château, dans la Majeurie de Vilvorde, appartenant à la Maison de Happart.

Diepestyn Château & Seigneurie dans le Village de Steenuffel, dans la Majeurie de Merchthem, fut erigé en Comté sous le nom de Maldegem par Charles II. Roy d'Espagne le 25. Avril 1685. en faveur d'Eugene Ambroise de Maldegem Baron & Seigneur de Leyschot.

Dyon le Val Village & Seigneurie avec un Château très magnifique dans la

Majeurie de Mont S. Wibert, appartenant à la Maiſon de Hennin Lietard. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

DORP, en François TOURNEPPE, Village & Seigneurie avec un Château orné d'une très belle fontaine, dans la Majeurie de Roden, fut baſti par Ignace le Roy Chevalier, & Preſident de la Chambre des Comptes de Brabant. Les Incendiaires François ayant ruiné le Château ces dernieres années, le fils du ſus-dit Ignace aujourd'huy Seigneur de Dorp, l'a fait relever; & l'a rendu même plus magnifique.

EVERSBERGH Seigneurie avec un Château dans la Majeurie de Campenhout, fut erigée en Baronnie par l'Archiduc Albert le 18. Fevrier 1620. en faveur de Philippe de Rubempré Comte de Vertaing; & en Principauté par Charles II. Roy d'Eſpagne le 1. May 1686. ſous le titre de Rubempré & Eversbergh, en faveur du Comte Philippe Anthoine de Rubempré, Vertaing &c.

FACUWEZ Seigneurie dans la Majeurie de Nivelle, avec un ancien Château, erigée en Marquiſat ſous le nom de Herzelles le 6. Octobre 1689. pluſieurs Seigneuries y ayant eſté adjoûtées. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

GAESBEECK, Capitale de la Majeurie de même Nom, & la plus celebre Seigneurie de tout le Brabant. Divæus en fait mention au chap. v. du Liv. I. des Affaires du Brabant, en ces mots; „ Le Territoire de „ Gaesbeeck le plus abondant & le plus fertile de tout le Brabant s'eſtend vers le „ Hainaut; il s'y trouvoit auſſi une Maiſon de Barons, dont la nobleſſe & l'antiquité furent illuſtres, mais dont l'ignorance a enſeveli les grandes actions dans „ l'oubli. Cette Baronnie, (cette Noble „ Maiſon venant à eſtre eſteinte) eſt retournée au domaine du Duché: mais environ l'an 1235 elle a commencé à être „ gouvernée en particulier par Godefroy „ de Louvain, frere du Duc Henry II. „ qu'on appelloit Seigneur de Gaesbeeck & „ d'Herſtall. Henry & Jean ſuccederent. „ En ſuite la Maiſon des Apcoudes, noble famille de Hollande, jouit de Gaesbeeck. „ Jaques d'Apcoude la vendit avant l'an „ 1450. à Philippe de Hornes, Seigneur de „ Baſſigny. C'eſt ce qu'en dit Divæus. On peut voir ailleurs qui furent en ſuite les Seigneurs de Gaesbeeck. Dans ces dernieres années le Château en a eſté conſumé par le feu. Et pendant qu'on ſe diſpoſe à faire imprimer ceci, Gaesbeeck vient d'eſtre vendu (1705.) à Louis Alexandre Scockart, Chevalier Comte de Tirimont. &c.

GENAPE, Capitale de la Majeurie de même nom, fut autrefois un Bourg, auſſi recommandable par l'antiquité, que par la gloire de ceux qui l'ont fondé. Il fut tout a fait ruiné & demoli en 1668. à la grande perte du Bourg, & de ce qu'il y avoit de plus antique. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

GRYMBERGHE, Capitale de la Majeurie de même nom, eſt entre les plus anciennes Baronnies du Brabant. Guillaume III. Roy de la Grande Bretagne eſt maiſtre d'une partie de ſa Seigneurie, & Philippe François Prince de Berges, Chevalier de la Toiſon d'or poſſede l'autre, y ayant de plus un beau Château honoré il y a long tems des titres de Baronie & de Comté; ayant même eſté érigé en Principauté ſous le nom de Berghes par les lettres patentes de Charles II. Roy d'Eſp. le 13. May 1686.

HOMBEKE LE HAUT, autrement Smal-Brabant, eſt une Seigneurie avec Château dans la Majeurie de Capellen, appartenante autrefois à la Maiſon de Bocca-bella, en ſuite à celle de Jean Antoine Locquet, Chancelier de Brabant, en faveur de qui elle fut erigée en Vicomté le 20. Septembre 1681.

HOUTAIN LE VAL, Seigneurie avec Château, de la Majeurie de Genape, à la famille de Mutſenich. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

HULDENBERGH, Seigneurie avec Château de la Majeurie de Vilvorde appartient à la Maiſon de Ryckewaert.

HUMBEKE, Seigneurie avec Château de la Majeurie de Capellen erigée en Comté par Charles II. Roy d'Eſpagne le 24. Novembre 1694. en faveur de N. le Cocq.

IMPDEN, Seigneurie avec Château de la Majeurie de Merchtem, erigée en Baronie par Philippe IV. Roy d'Eſpagne le 24. Decembre 1659. en faveur de Charles Verreycken Seigneur d'Impden.

ITTRE, Seigneurie avec Château de la Majeurie de Nivelle, erigée en Baronie par Philippe IV. Roy d'Eſpagne le 8. Janvier 1652, en faveur de Florent de Rifflart Baron du S. E. Seigneur d'Ittre. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Vüë & perſpective de la Maiſon de Laque, proche la Ville de Bruſſelle apartenant à Monſieur le Baron de Stalle &c.

LA TOUR, Château avec Seigneurie dans le

le Village de Chapelle S. Lambert dans la Majeurie de Hulpen, heritage de Jaques Baron le Roy, & du S. Empire.

Leefdale, Seigneurie avec un Château dans la Majeurie de Vilvorde, honorée il y a deja long tems du titre de Baronnie. Il y a peu d'années que Philippes Helman l'acheta. Sa fille & heritiere Anne Françoise Helman la porta en dot à Jean de Brouchoven fils aisné de Jean Baptiste de Brouchoven Comte de Bergeyck, & d'Helene Fourmont. Et le 15. de Juin de l'an 1679. la Baronie de Leefdale fut confirmée par lettres patentes de Charles II. Roy d'Espagne en faveur du susdit Jean de Brouchoven.

Liezele, Village de la Majeurie de Merchtem, où Charles François de Bleyleven Seigneur de S. Jean Gest, & Jamblegest possede un beau Château qui fut autrefois à la Maison de Lieffkensrode.

Limale, est une Seigneurie de la Majeurie du Mont S. Wibert, avec un Château qui surpasse en magnificence tout ce qui est dans son voisinage. Philippe IV. Roy d'Espagne l'erigea en Baronie, le 12. Juin 1633. en faveur de Thomas Lopez de Ulloa Seigneur de Limale. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Lippelo, Seigneurie de la Majeurie de Merchtem, où de nôtre tems le Seigneur du Village Jaques Ferdinand de la Pierre, Seigneur de Fay, a fait bastir une très belle maison de campagne. Cette Seigneurie appartient à present par droit d'achat au Ringrave.

Loenbeke, Seigneurie avec Château dans la Majeurie de Vilvorde, fut erigée en Baronie par Philippe IV. Roy d'Espagne, le 9. Decembre 1663. en faveur de Philippe vander Vorst, Seigneur de Loenbeke.

Loupogne, Seigneurie avec Chateau dans la Majeurie de Genape, appartenant au Baron de Bouchout de la Maison de Roose. On y voit les tombeaux des Maisons de du Chesne, de Mol, & de Labourlotte. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Meerbeke, ou Boort-Meerbeke est un Village & une Seigneurie de la Majeurie de Campenhout avec un ancien Château, appartenant à la Maison de Santacruz.

Melet, Seigneurie avec Château, de la Majeurie de Genape, appartient à la Maison de Spangen, Seigneurs d'Ottignies. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Meyse, Seigneurie avec Château, dans la Majeurie de Grimberghe, qui estoit autrefois à la Maison de vander Ee.

Moriensart, Seigneurie avec Château dans la Majeurie du Mont S. Wibert, erigée en Baronie par Philippe IV. Roy d'Espagne, le 30. Juillet 1657. en faveur de Pierre Coloma Seigneur de Moriensart & de Seroux. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Noirmont, Seigneurie avec Château dans la Majeurie de Mont S. Wibert, érigée en Baronnie par Philippe IV. Roy d'Espagne, le 2. May 1658. en faveur d'Antoine Gallo Escalada & Salamanca, que nous lisons aussi avoir été élevé à la dignité de Comte de Dyon par le même Roy, le 16. Decembre 1665. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Ottignies, Seigneurie avec Château dans la Majeurie de Mont S. Wibert, appartenante à la Maison des Spangen Seigneurs de Melet. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Oyenbrugghe, Chateau avec Seigneurie, dans la Majeurie & Paroisse de Grimberghe, ancien heritage de la Maison d'Oyenbrugghe, & qui est à present entre les mains du Baron de Roost, de la même Maison.

Padenborgh, est un Château de la Majeurie de Grimberghe, près du Monastere du dit Grimberghe. Jaques de Liedekerke en jouissoit en MDL. En suite Philippe Veusels President de la Chambre des Comtes du Brabant en a esté Seigneur, de la Maison de qui il a passé par alliance, en celle de Romrée: & aujourd'huy il est possedé par Pierre François Vital de Romrée Seigneur de Mazée & de Caneghem, Bourguemaistre de la Ville & Province de Malines, fils de Jean Charles, & petit fils de Jean de Romrée, Chevalier, Seigneur de Fraypont.

Parck, Seigneurie avec un beau Chateau dans le Baillage de Campenhout, appartenoit autrefois à la famille de Wesemale, & après à celle de Beronaige. Jean de Beronaige, Chevalier qui épousa Claudine vander Meren, laissa pour successeur Jean son fils; celui-ci eut de Catherine, le Clerck, Dame de Loxem, Guillaume Seigneur de Parck, & Marguerite qui succeda en 1626. à son frere Guillaume, mort sans avoir été marié. Celle-ci épousa Messire Frederic de Marselaar, Chevalier, Seigneur Libre d'Opdorp, Harseaux, Oycke, Borre, Loxem &c. Bourguemaitre de Brusselle pour la septieme fois, en faveur duquel cette Seigneurie fut érigée en Baronnie par Philippe

IV. Roy d'Epagne le 5. May 1659. Voyez le Supplement aux Trophées de Brabant Tome II.

Petit-Reux, Seigneurie avec Château de la Majeurie de Nivelle, appartient au Vicomte de Bilstyn issu des Marquis de Trazignies. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Promelles, Seigneurie avec Château, dans la Majeurie de Genape, appartenante aux Barons de Boulers de la Maison de Cassine. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Relegem, dans le Village de Semps, de la Majeure de Capelle est un Château avec Seigneurie, qui a autrefois appartenu à la maison d'Invrée, dont la fille qui en herita, l'apporta en dot à Thierri vander Nath, Seigneur de Bellars, qui avec ses freres Gerard Seigneur de Seneff, & Leonard Seigneur de Pethem furent créez Comtes du Saint Empire par l'Empereur Ferdinand III. dans une même lettre patente, donnée à Vienne le XX. Novemb. M. D. C. LV.

Reves, ancienne Seigneurie avec un Château de la Majeurie de Genape, dès il y a long tems, car on n'en sait pas le commencement, honorée du titre de Baronie. Elle est venüe par achat à Henry Charles de Dongelberghe, en faveur de qui Philippe IV. Roy d'Espagne, confirma la Baronnie par lettres patentes Royales le 2. Septembre 1657. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Rivieren, ou le Fief de Echelenpoel, orné d'un Château, proche de l'Abbaye de Jette dans la Majeurie de Merchtem, fut erigé en Baronie par Philippe IV. Roy d'Espagne le 7. Octobre 1654. en faveur de François de Kinschot Chevalier de l'Ordre militaire de S. Jaques, lequel depuis a esté créé Comte de S. Pierre de Jette, le 18. Novembre 1659.

Rixensart, est une ancienne & belle Seigneurie avec un Château, sous la Majeurie de Mont S. Wibert. Il y a CCC ans qu'Arnould Morez ou Morel en étoit Seigneur; apres elle eschut à Isabelle Dame d'Ottignies. Ensuite elle passa à Godefroy Seigneur de Sombreff, d'où elle est venüe par mariage aux Comtes de Vernenborgh, & de ceux-cy aux Comtes de Rœux de la Maison de Croy, d'où elle est venüe en la Maison de Gavre, & enfin aux Comtes de Bruay, de la maison de Spinola, qui la possede à present. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Stalle, Seigneurie avec Château dans la Majeurie de Rode fut erigée en Baronie par Charles II. Roy d'Espagne le 27. Mars 1686. en faveur de Guillaume van Hamme.

Steenockerzeel, Seigneurie avec Chateau, dans la Majeurie de Campenhout appartenante au Marquis d'Asche, de la maison de Cotereau. Cette Seigneurie appartient à present par droit d'Achat au Ringrave.

Sterrebeecke, Village avec un ancien Chateau, dans la Majeurie de Campenhout, appartenant à René de Mol Baron de Herent.

Ter-Borcht, Chateau avec Seigneurie, dans le Village d'Elewyt sous la Majeurie de Campenhout, possedé autrefois par ceux de la Maison de Waelhem, où il a demeuré, jusqu'à ce que par le mariage de Marie Anne de Waelhem, il ait été transporté à Jacques François Godin Seigneur de Beaumets & Merlicourt.

Ter-Tommen, auprès de Vilvorde est l'ancienne demeure des Chatelains ou Vicomtes de Grimberghe, de qui on parlera ailleurs, aussi bien que de quelques autres du Brabant. Nous disons cependant que depuis peu d'années le Chateau de Ter-Tommen avec la Vicomté de Grimberghe, est passé par achât de la Maison de T'serclaes en celle de Kerrenbroeck, à qui Charles II. Roy d'Espagne à permis de continuer à prendre le titre de Vicomte de Grimberge le 13. Avril 1694.

Chateau de Ter-Veuren. A l'entrée du Bois de Soigne, vers l'orient, entre Louvain & Brusselle dans un lieu agreable est situé le Chateau de *Terveuren*, où depuis plusieurs siecles les Ducs de Brabant ont pris le divertissement de la Chasse. Il est certain que St. Hubert en est le fondateur, & que cet endroit faisoit partie de son patrimoine avant qu'il embrassa l'état Ecclesiastique, & qu'il y est mort. Les Ducs Henri I. Jean II. Antoine I. Jean IV. & Philippe I. y ont vecu, ou sont morts dans ce Chateau. L'Archiduc Albert l'a fait rebâtir & agrandir après qu'il avoit été ruiné en partie par les guerres. *Guiciardin* raporte que, par une institution du Duc Jean IV. pour entretenir la bonne intelligence entre les deux nations, ceux de Louvain & de Brusselle avoient coutume, après avoir donné des gages pour sureté qu'il n'y auroit point de querelles, de tirer dans cet endroit pour un prix avec des Arbaletes de bois faites à l'antique, ce qu'ils font en se divertissant & avec beaucoup d'adresse. Voyez le Supplement aux Trophées de Brabant de

de Butkens Tom. I. page 12. & ſuivant.

La Maiſon de Campagne du Vicomte de Ter-Veuren, & la Vicomté même appartenoit autrefois à la Maiſon de Cortenbach, mais dans ces derniéres années elle a paſſé par voye d'achât dans la Maiſon de Chriſtyn, à qui Charles II. Roy d'Eſpagne à permis de continuer à prendre le titre de Vicomte de Ter-Veuren & de Duysbourgh le 1. Avril 1690.

THY, Chateau avec Seigneurie au Village de Ways dans la Majeurie de Genape étoit autrefois à la famille de Thy, maintenant il eſt à celle de Giſtelle. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

TRAZIGNIES, eſt une ancienne & belle Seigneurie, illuſtre par ſon beau Chateau, & honorée autrefois du titre d'ancienne Baronie. Elle fut érigée en Marquiſat le 8. Février 1614. par l'Archiduc Albert en faveur de Charles Baron de Trazignies & de Silly. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

Le Chateau de VILVORDE fut bâti par Wenceſlas Duc de Brabant l'an 1375. On avoit accouſtumé d'y garder les Archives du Brabant, qui y avoient été apportées de Nivelle.

VILLE-SCARBECK, eſt un lieu conſiderable par ſes agreable fontaines. Elle eſt dans le Fauxbourg de Bruſſelle ſur la Riviere Senne, bâtie par Meſſire Pierre Ferdinand Roſſe Baron de Bouchout &c.

WALHAIN, Seigneurie avec un vieux Chateau dans la Majeurie de Mont S. Wibert, fut érigée en Comté par l'Empereur Charles V. au mois d'Avril 1532. en faveur d'Antoine de Berges, Chevalier de la Toiſon d'or. Elle appartient à preſent à Charles Prince de Vaudemont. Voyez le grand Theatre du Brabant-Wallon.

WATERMALE, Village & Seigneurie avec une maiſon de Campagne, que ſon jardin & ſes fontaines rendent agreables, baſti dans la Majeurie de Rode, par Corneille de Man, Chevalier, Seigneur de Watermale, Auwerghem & de l'un & l'autre Lennicke.

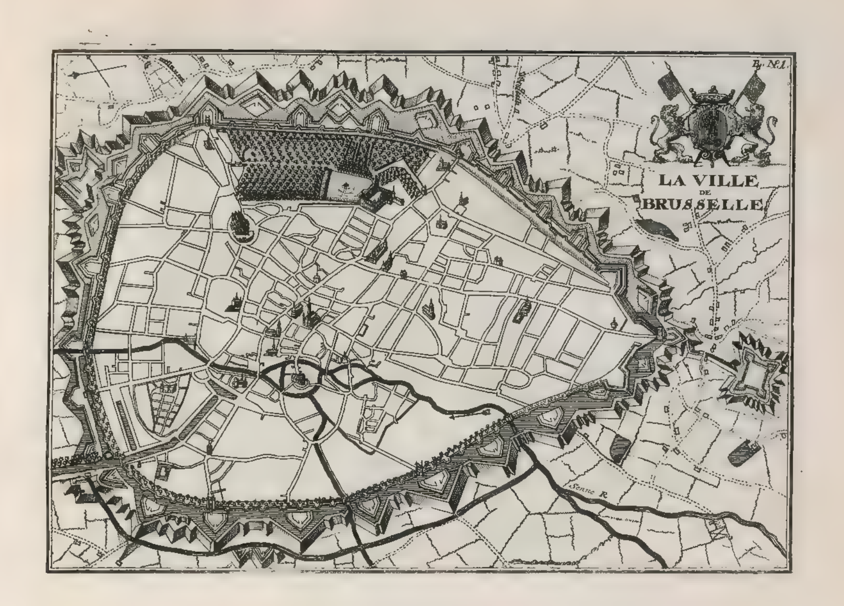
WEMMELE, Seigneurie avec un beau Château dans la Majeurie de Merchtem, fut érigée en Baronie par Philippe IV. Roy d'Eſpagne, le 28. Aouſt 1628. en faveur d'Engelbert Taye, Chevalier, Seigneur de Wemmele: & le 13. Mars 1688. Charles II. Roy d'Eſpagne érigea cette même Baronie en Marquiſat en faveur de Philippe-Albert Taye, Baron de Wemmele.

WESEMBEKE, Seigneurie avec Château dans la Majeurie de Vilvorde a autrefois appartenu à ceux de la maiſon de Swerts, Bot, Schuyl, & depuis au Comte de Rupelmonde de la Maiſon de Recourt.

WILDER, Château avec Seigneurie dans la Majeurie & Paroiſſe de Campenhout, eſt au Comte de Cruyckenborgh de la Maiſon de Fourneau.

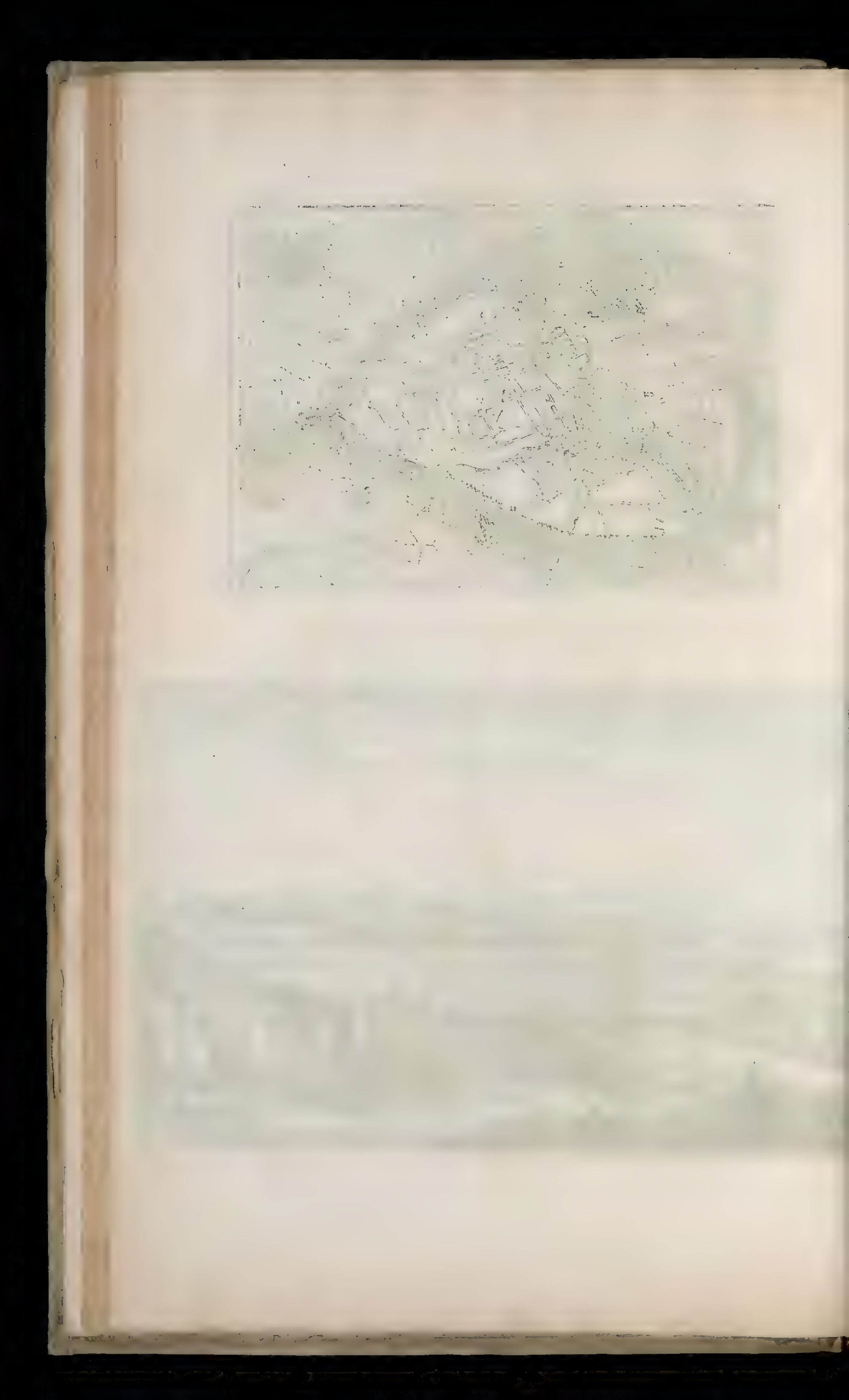
WILLEBROECK, Seigneurie de la Majeurie de Grimberghe fut tranſportée par le Marquis de S. Martin à Jean Helman, qui obtint peu de tems après que Philippe IV. Roy d'Eſpagne l'erigeât en Baronie le 24. Septembre 1661. Il y a baſti une très belle maiſon de Campagne.

Fin du Livre ſecond.



B. N°2.

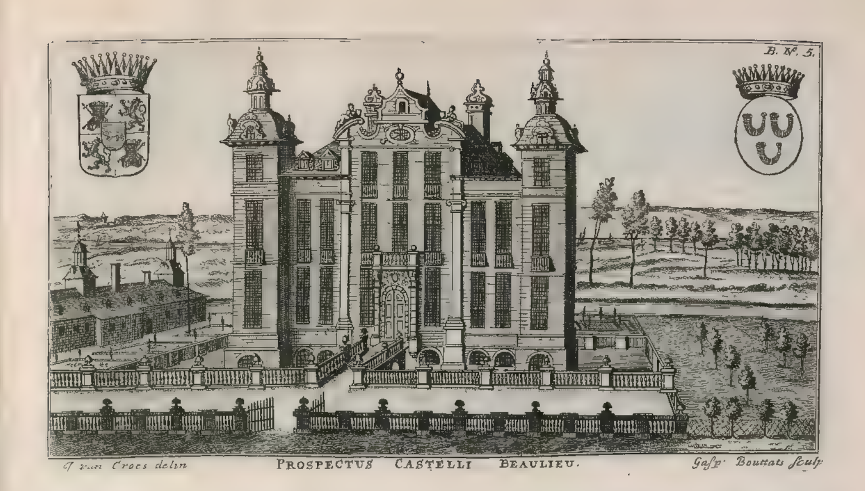
VUE DE LA VILLE DE BRUSSELLE



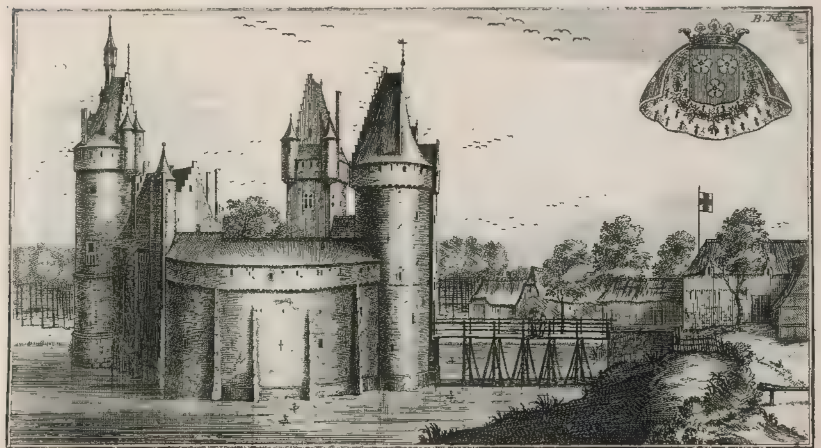

B. N°3
LA COUR DE BRUSSELLE

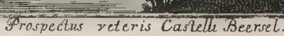

B. N°4
LA MAISON DE VILLE DE BRUSSELLE.





J. van Croes delin. PROSPECTUS CASTELLI BEAULIEU. Gasp. Bouttats sculp.



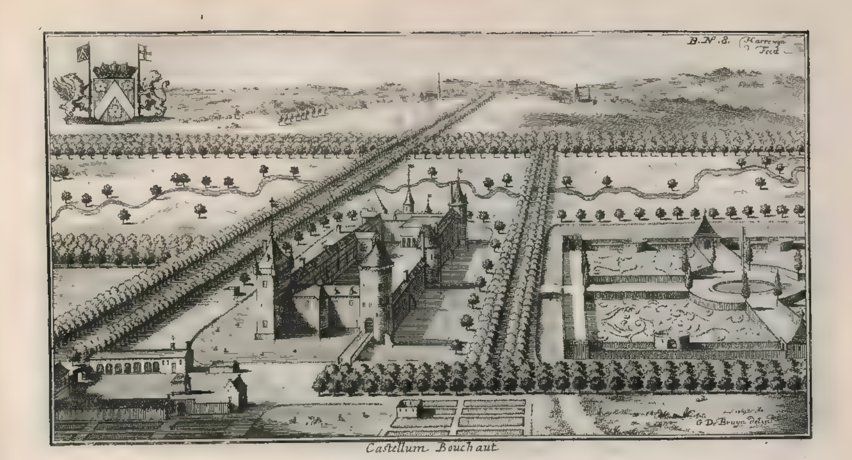


Prospectus veteris Castelli Beersel.



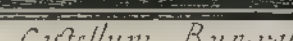
Castellum Blaesvelt.





Castellum Bouchaut




Castellum Bornival



Castellum Braniæ-Allodialis





Prospectus Castelli Buggenhout.



Prospectus Castelli Cr[illegible]



Castellum Clabecq.





Castellum Conroi Le chasteau.



Conroi le grand



Castellum Curtis S. Stephani

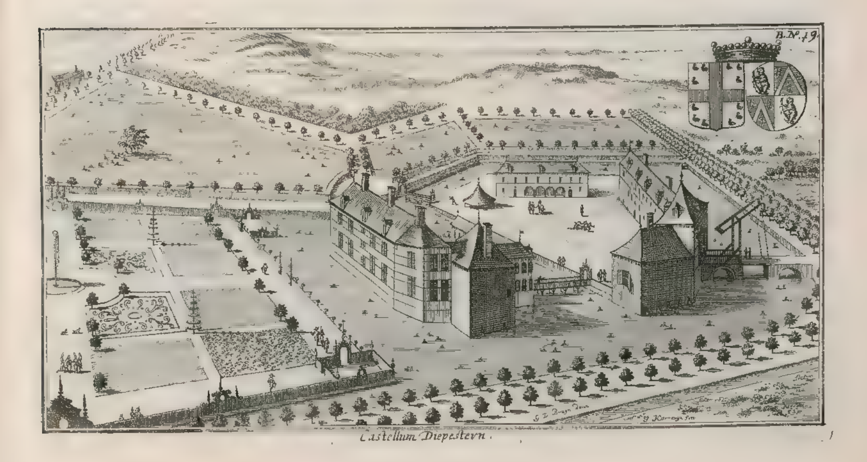




Prospectus Veteris Castelli Cruyckenbourgh

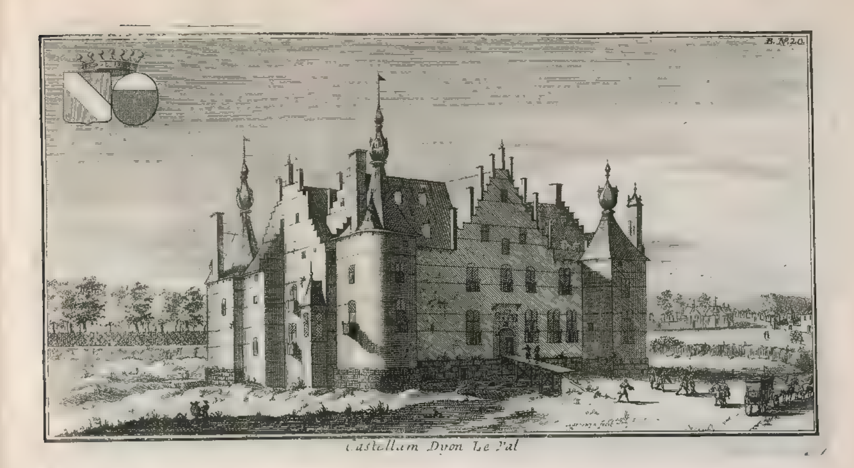


fecit *Prospectus Castelli Dieghem* van Croes delin.

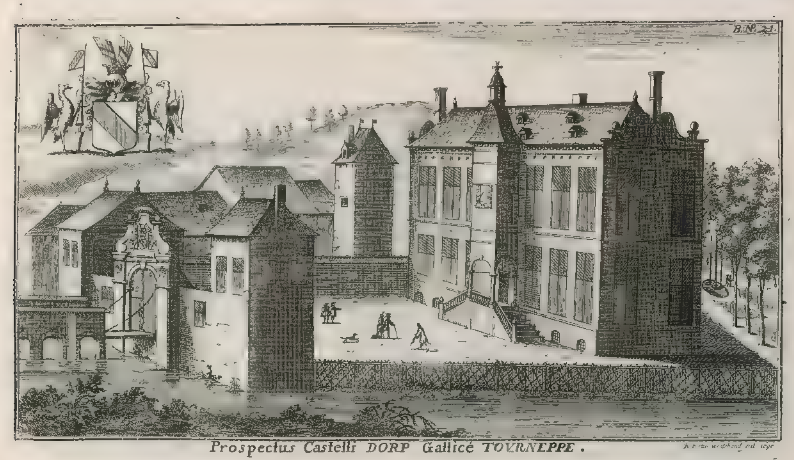


Castellum Diepesteyn.

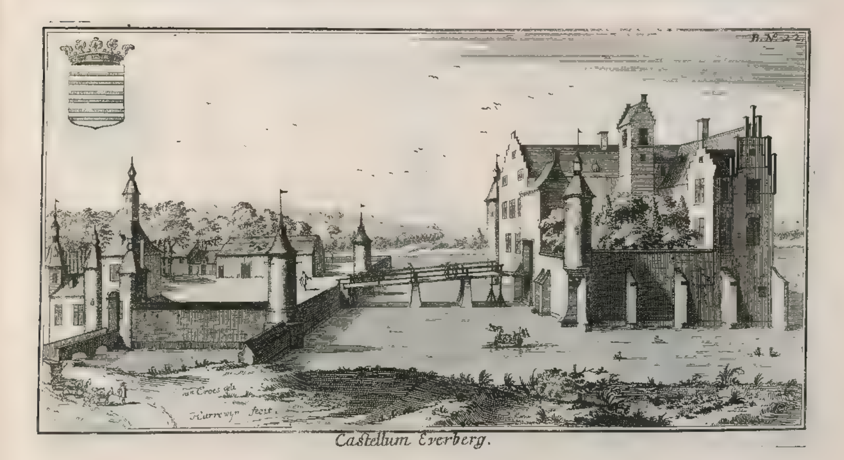




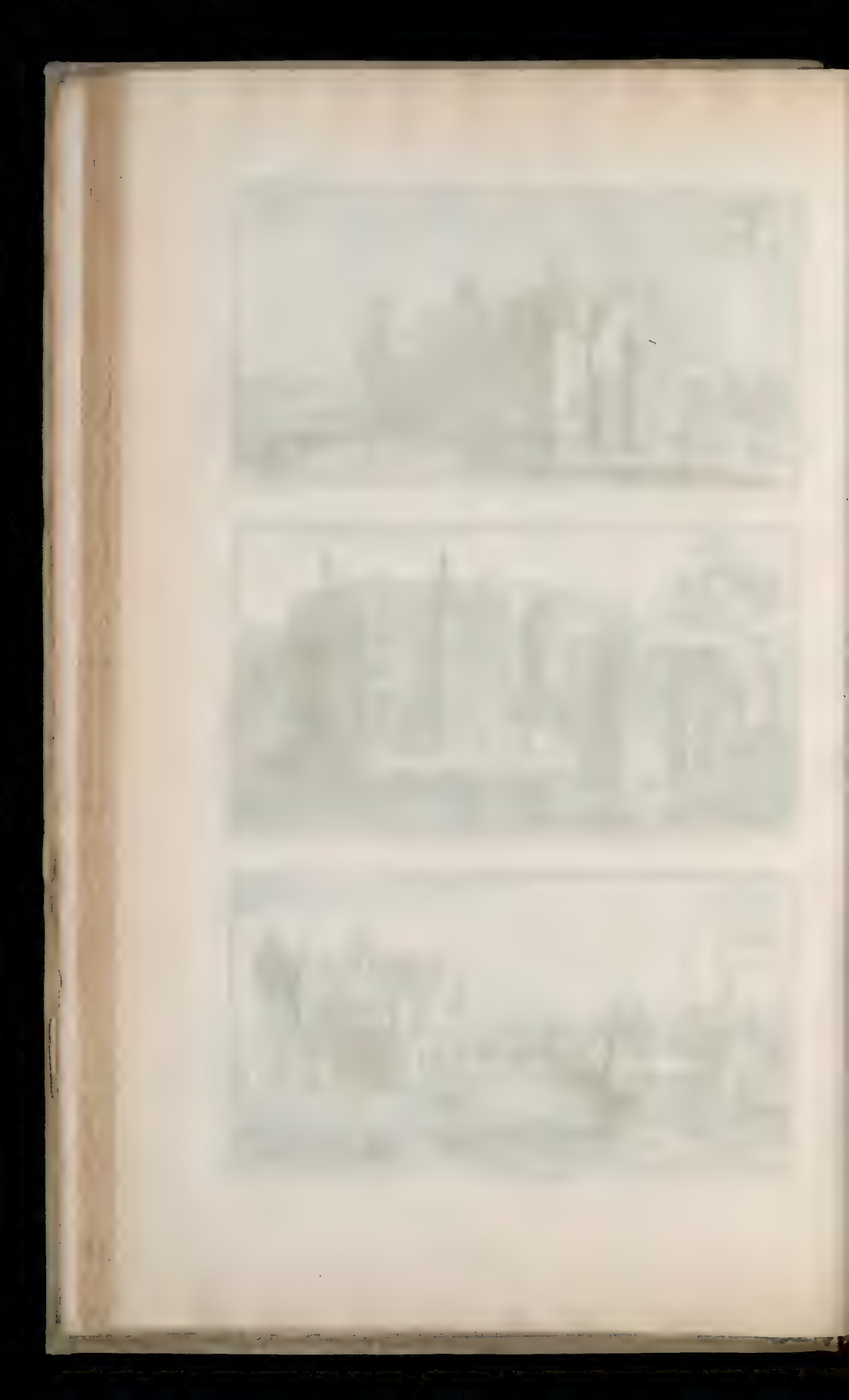
Castellum Dyon Le Val



Prospectus Castelli DORP Gallicé TOURNEPPE.

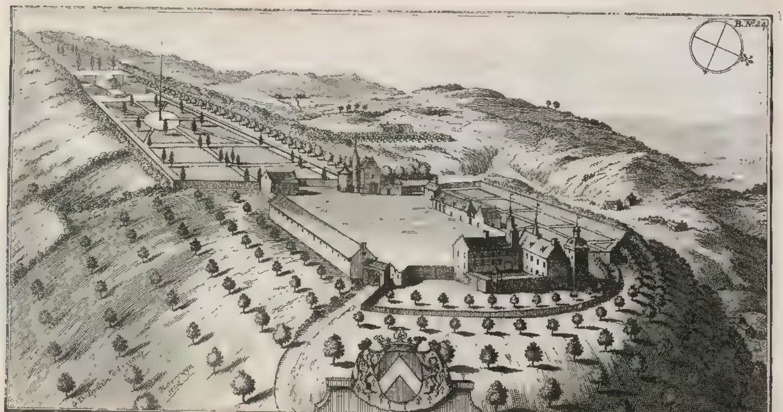


Castellum Everberg.





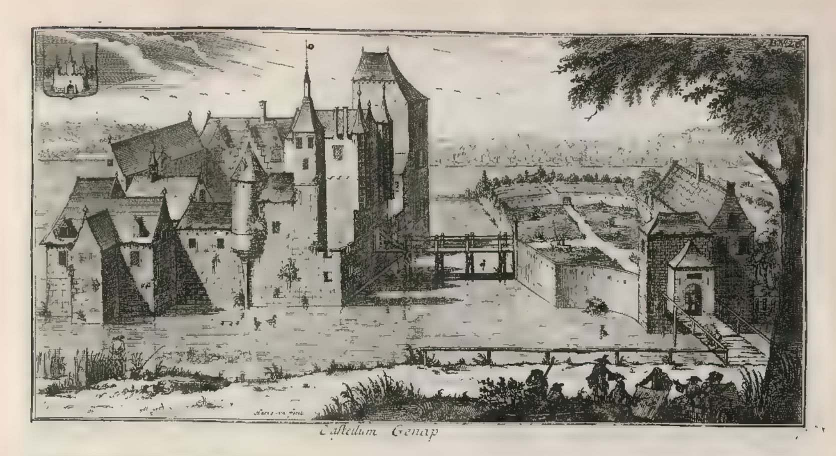
Ca t.llum fauvez.



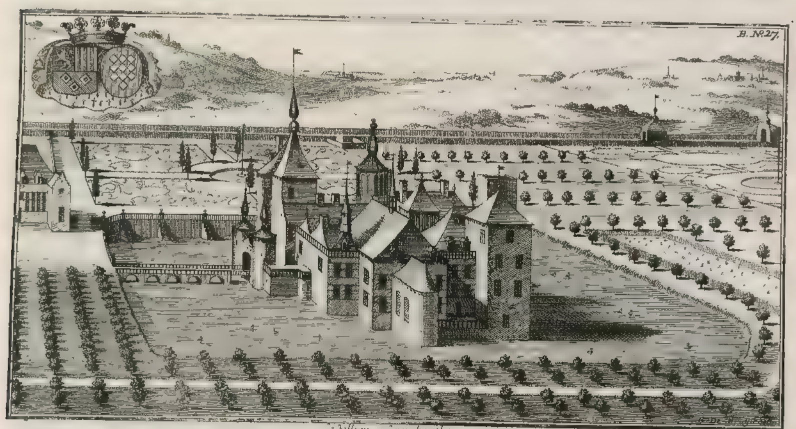
Castellum de Fauquez erectum in Marchionatum sub nomine de Herzelles cum toparchus annexis Anno 1089. 6 oct



Prospectus Castelli Gaesbeke ante incendium



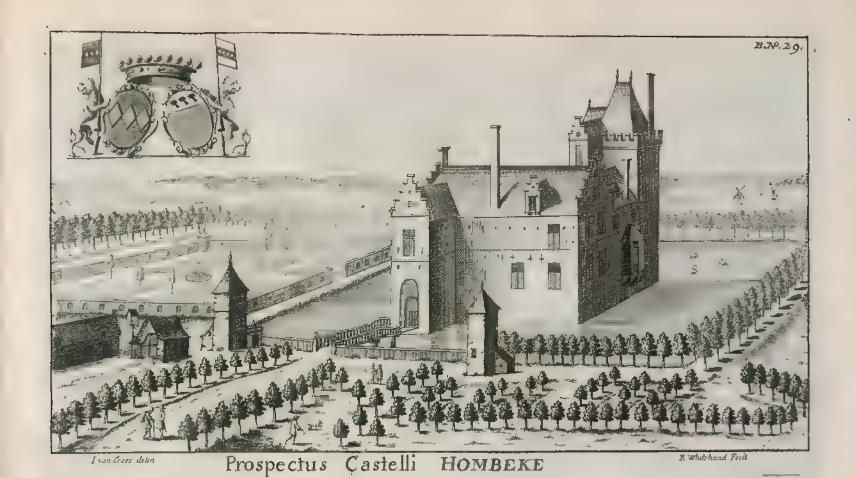
Castellum Genap



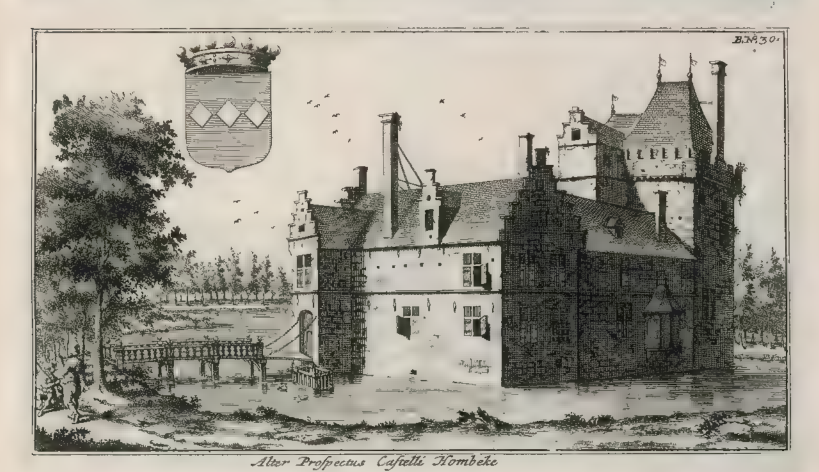
Castellum Grimberghe

Castellum Groenhoven.

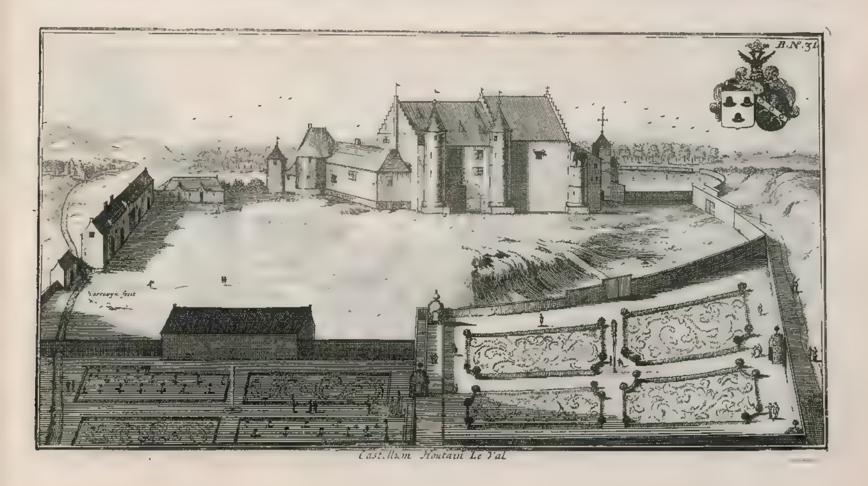




I van Croes delin — Prospectus Castelli HOMBEKE — R. Whitehand Fecit

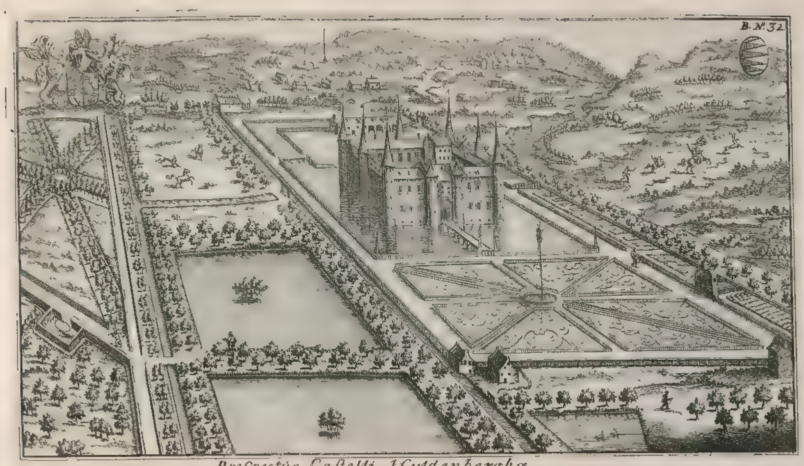


Alter Prospectus Castelli Hombeke

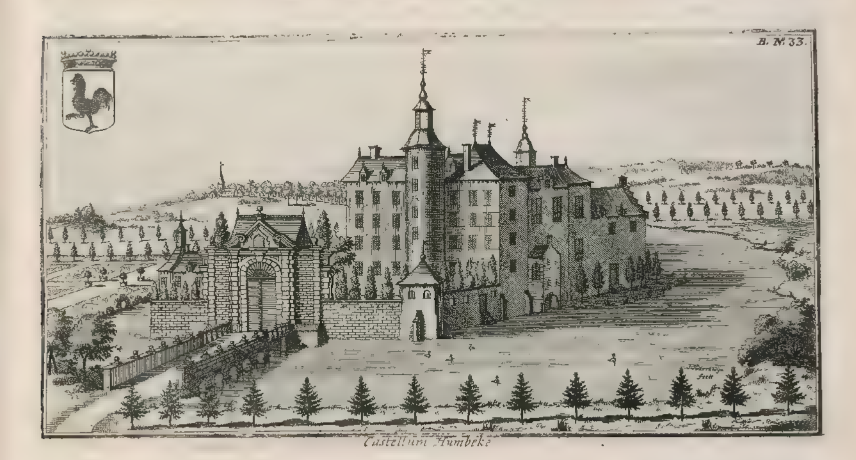


Castellum Houtain Le Val





Prospectûs Castelli Huldenberghæ



Castellum Humbeke

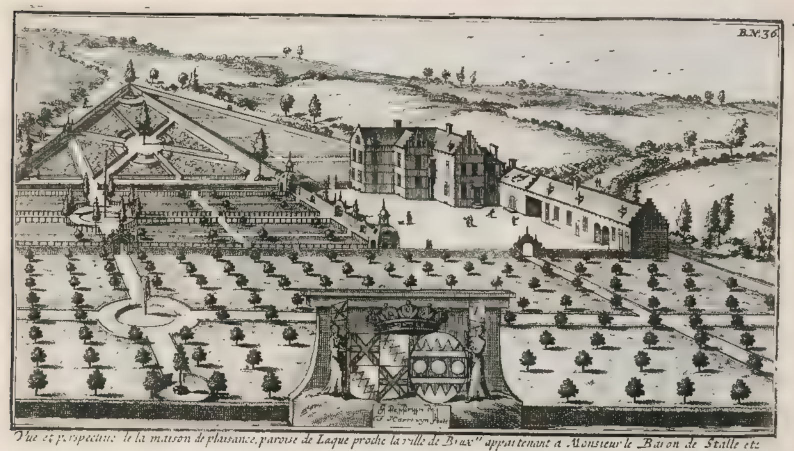


Castellum Impde.





Castellum Ittere



Vue et perspective de la maison de plaisance, paroise de Laque proche la ville de Brux[ll]es appartenant a Monsieur le Baron de Stalle etc

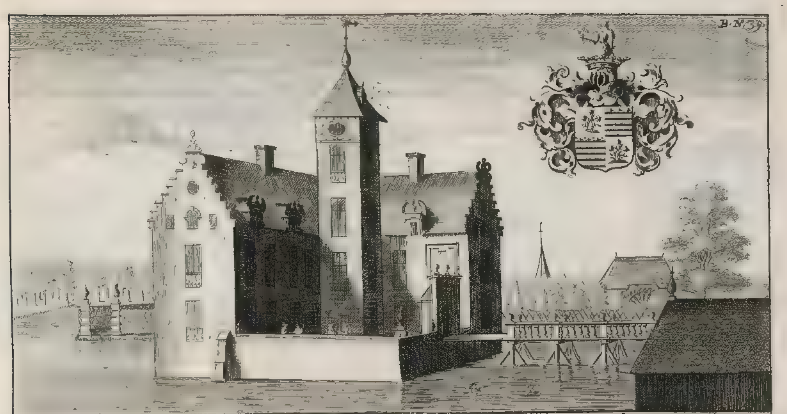


Castellum la Tour iuxta fanum S.t Lamberti.





Castellum Leefdael.

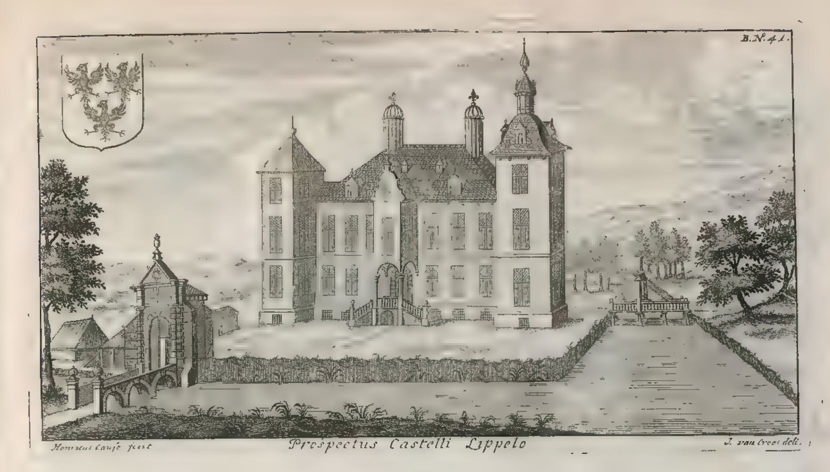


Prospectus Castelli de LIEZEL, partis Anterioris.



Castellum Limale

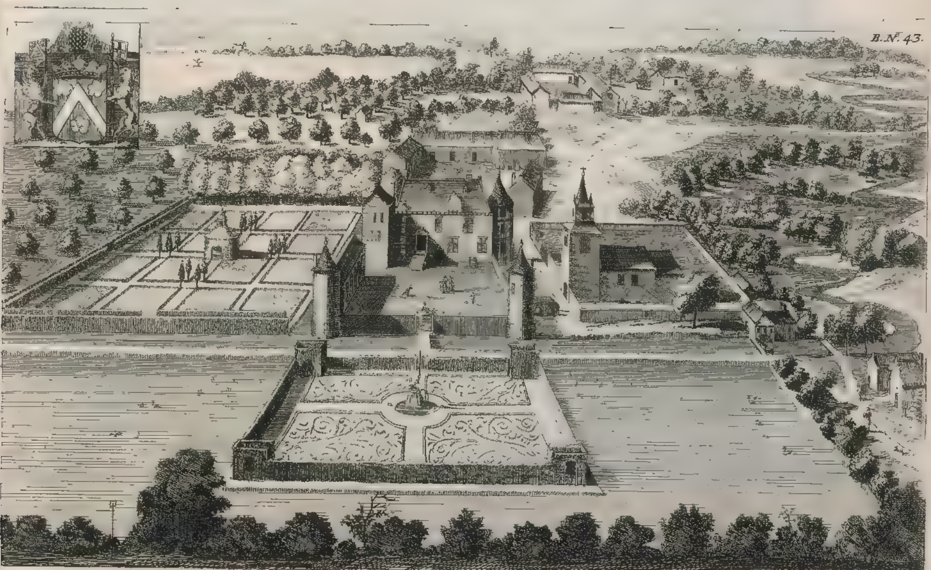




Prospectus Castelli Lippelo

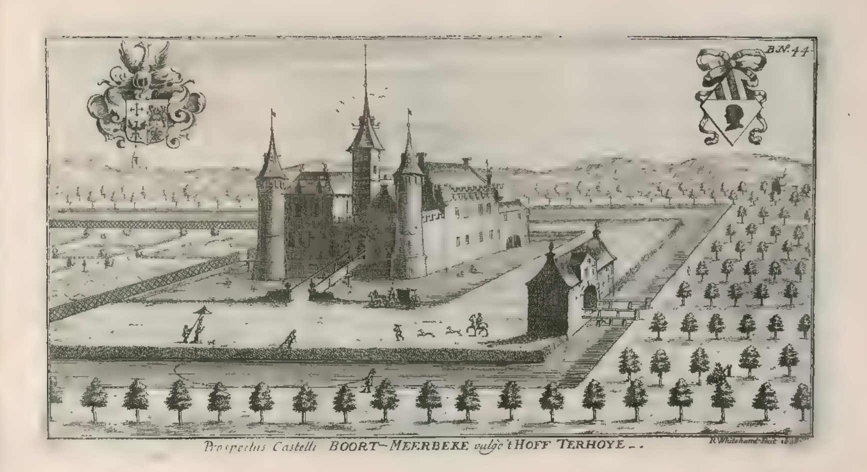


Prospectus Castelli Loenbeke.



Chateau de Lupogne





Prospectus Castelli BOORT-MEERBEKE vulgo 't HOFF TERHOYE..


Castellum Melet



Prospectus Castelli Meys





Castellum Moriensart



Castellum Nourmont.

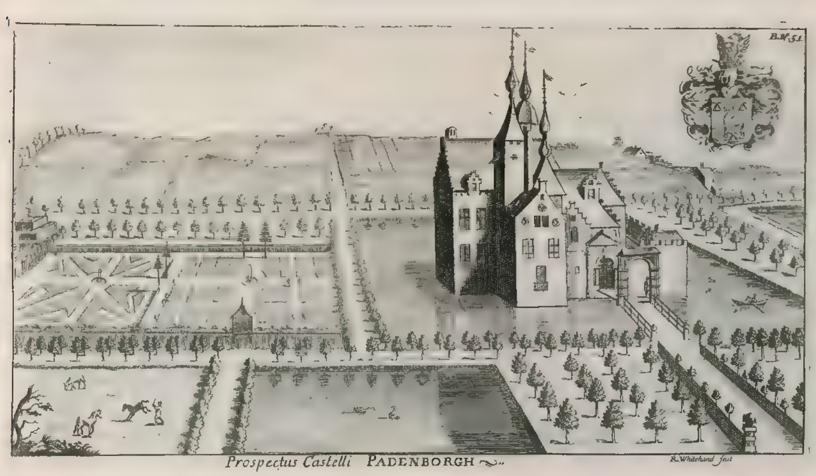


Castellum Ottignies.

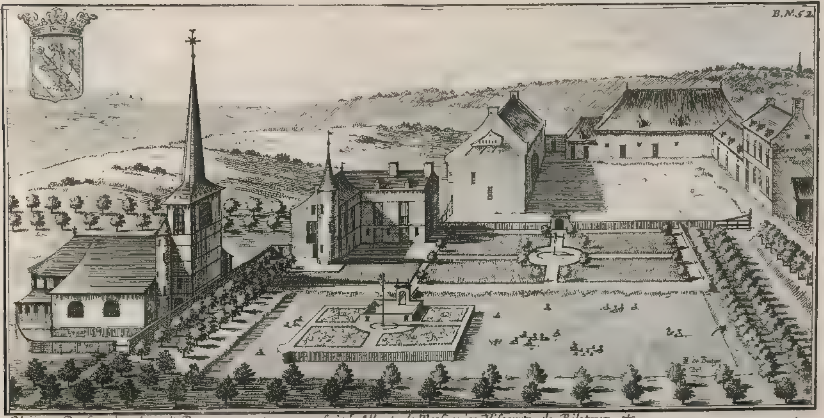




Prospectus Castelli Oyenbrugghe.

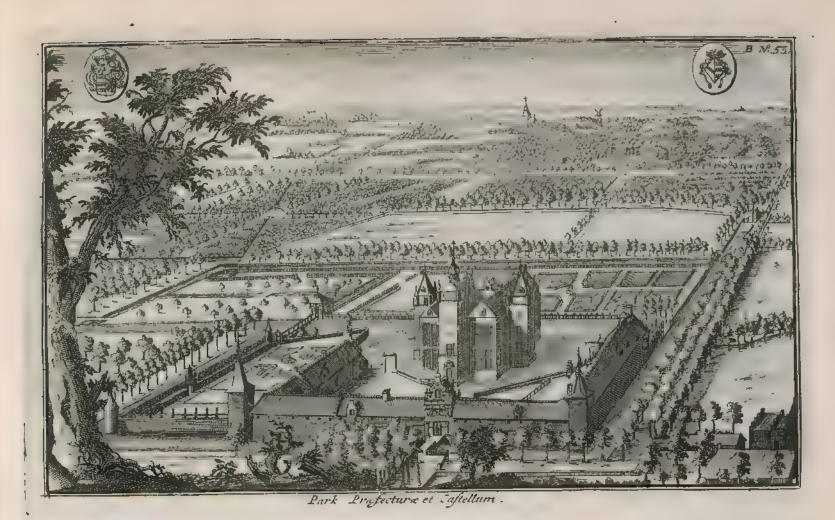


Prospectus Castelli PADENBORGH



Veue et Perspective du petit Roeux appartenant au Seig.r Albert de Trasignies Viscomte de Bilsteyn etc.





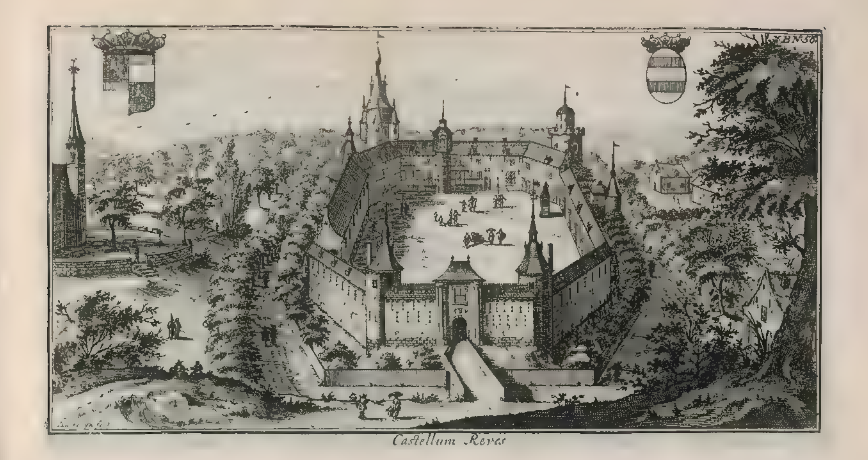
Park Præfecturæ et Castellum.



Castellum Promelle



J van Croes delin. PROSPECTUS CASTELLI RELEGHEM Gasp Bouttats. Sculp



Castellum Reves

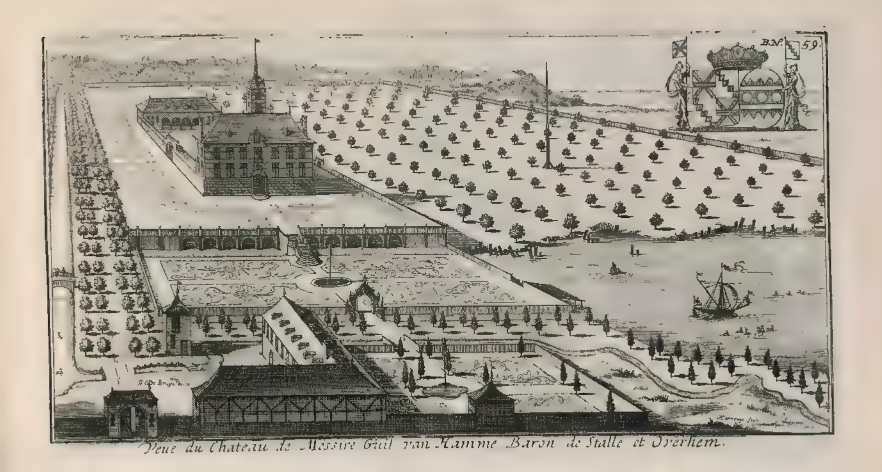


Castellum Rivieren



Castellum Rixensart.

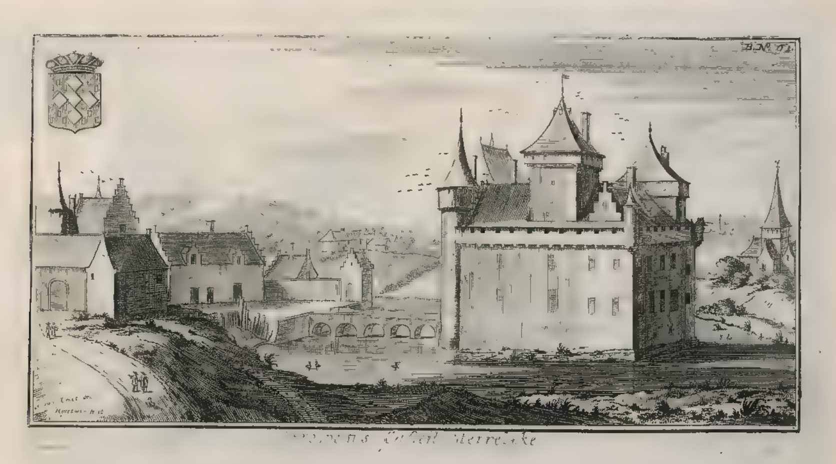




Veue du Chateau de Messire Guil van Hamme Baron de Stalle et Overhem.

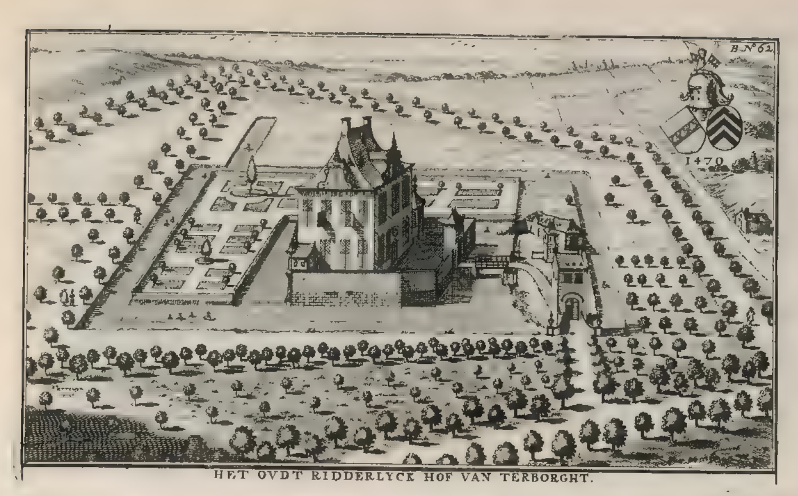


Prospectus Castelli Steenockerzeel.

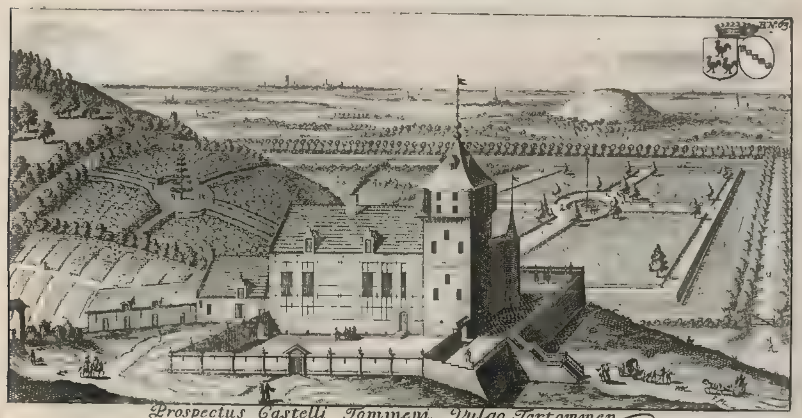


[illegible] Castell [illegible]

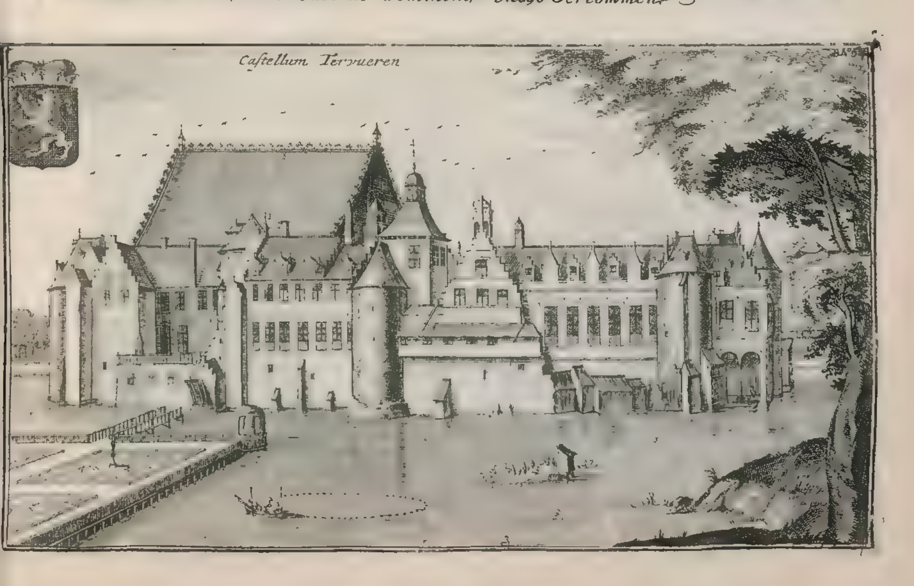




HET OUDT RIDDERLYCK HOF VAN TERBORGHT.



Prospectus Castelli Tommeni, Vulgo Tertommen



Castellum Tervueren

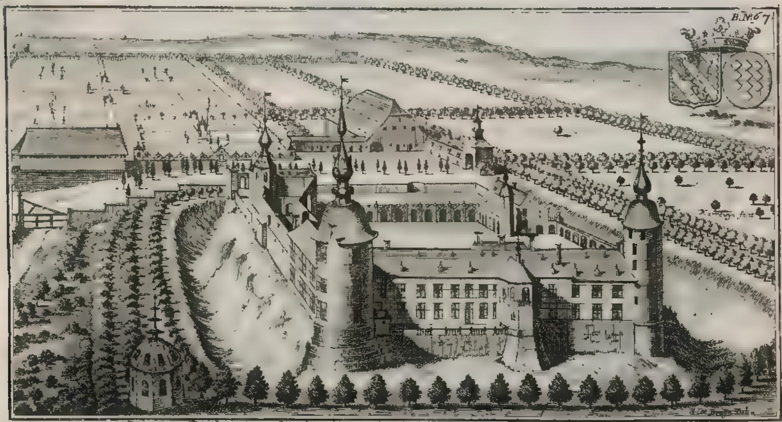




Veue et perspative de la maison et jardin du Vicomte de la Vucre et Duysborg

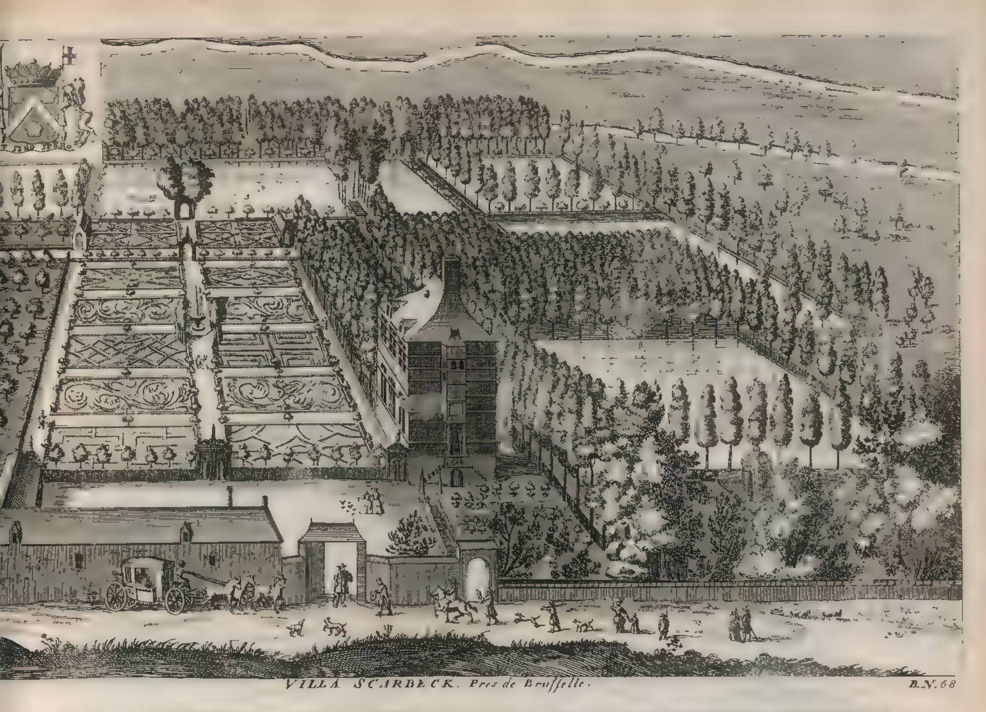


…ielum Th…



Veue et Perspective du Chasteau de Monsieur Le Marquis De Trazegnies.





VILLA SCARBECK. Pres de Bruſſelle. B.N.68

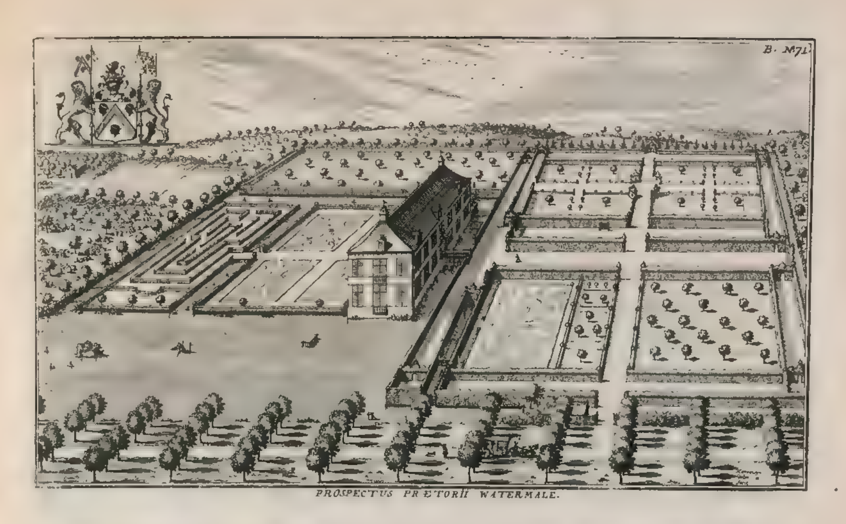


Arx Vilvordiana.

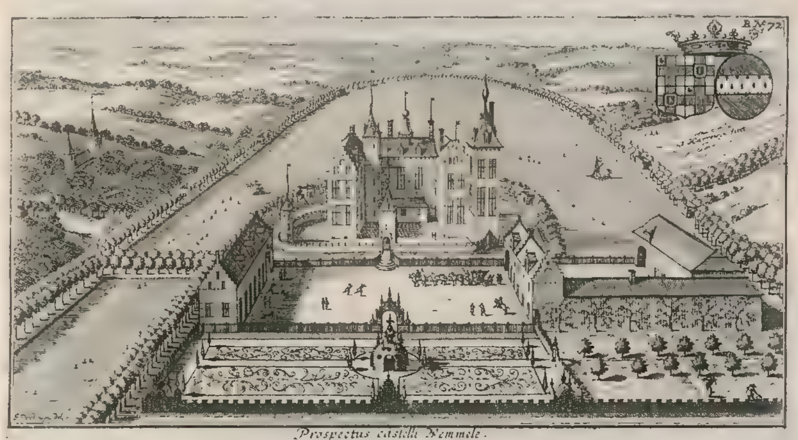


Castellum Walhain





PROSPECTUS PRETORII WATERMALE.



Prospectus castelli Nemmele.

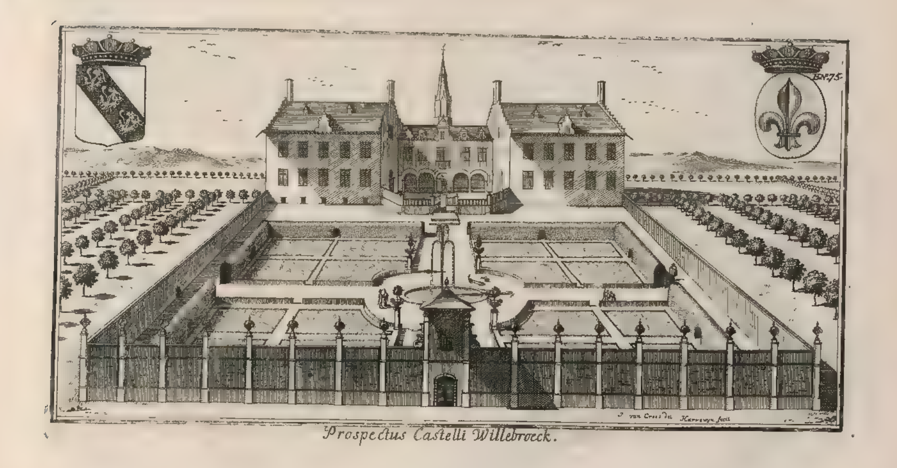


Prospectus Castelli Wesenbeke

J. van Croes delin.



Castellum Wildre.



Prospectus Castelli Willebroeck.

LE GRAND THEATRE PROFANE DU DUCHÉ DE BRABANT.

LIVRE TROISIEME.

LE MARQUISAT D'ANVERS.

LE Marquisat du Saint Empire qui est une des XVII Provinces des Païs-bas, comprend seulement la Ville d'Anvers & son Territoire; on l'appelle en Latin *Marchionatus Sacri Romani Imperii.* Il a été institué par l'Empereur Othon II. en faveur de Gerberge sa Tante, Veuve de Louis d'Outre-mer Roi de France. Quelques Historiens neanmoins raportent son institution aux Ancêtres de Pepin de Landen.

Charles fils de Gerberge prit la qualité de Marquis du Saint Empire comme heritiere de sa Mere. Après la mort d'Othon, ce Marquisat passa sous la domination de Godefroi d'Ardenne, avec la basse Lorraine. La maison d'Ardenne étant éteinte, l'Empereur Henri IV le donna à Godefroi de Bouillon, & après qu'il lui eut accordé l'investiture de la basse Lorraine, le Marquisat d'Anvers fut compris dans ce Duché. Ils passerent l'un & l'autre aux Ducs de Brabant, & puis aux Rois d'Espagne par le mariage de Philippe le Bel avec Jeanne de Castille. Ce Marquisat étoit autrefois d'une plus grande étenduë, puis qu'il y a des Auteurs qui soutiennent que du tems de Charlemagne, il ne comprenoit pas seulement la Ville d'Anvers, mais aussi celles de Gand, de Termond, de Tournai, de Valenciennes, & les Chateaux qui étoient sur l'Escaut. Il est à present composé des Quartiers de Rye, Santhoven, Arckel, Herentals, Ghele, Hooghstrate, Turnhout, Breda, & Berghe-op-Zoom, desquels les deux derniers sont sous la Domination des Etats Generaux des Provinces Unies.

LA VILLE D'ANVERS.

L'Origine de cette Ville est fabuleuse, comme l'est ordinairement celle des grandes Villes; on pretend qu'elle a tiré son nom de la main qui fut jettée dans l'Escaut, que Salvius Brabon avoit coupée au Geant Antigone qui demeuroit sur le bord de cette riviere. Comme en langage du Païs *Handt* signifie Main, & *werpen*, jetter, on dit que le nom d'*Antwerpen* en a tiré son origine.

On croit que c'est pour cette raison, que dans certaines Fêtes, & particuliere-

ment dans celle que ceux du païs nomment *Ommeganck*, on voit des representations de châteaux & la figure d'un Geant, & que même les Armes de la Ville sont un château triangulaire, & les deux mains qu'on y a ajoutées depuis, sont des pieces parlantes, à cause du mot *Handt*, qui signifie *Main*.

Cette Ville qui est une des plus riches & des plus belles du Monde, est située dans une grande plaine à la droite de l'Escaut, dans l'endroit où cette riviere divise le Duché de Brabant du Comté de Flandre. Elle fut agrandie sous les Ducs de Brabant Jean I, Jean III. & Charlequint. Elle a deux cent douze ruës, vingt-deux places publiques, des maisons propres & magnifiques, & des édifices sacrez & profanes d'une beauté merveilleuse.

Elle est à dix-sept ou dix-huit lieuës de la mer, entre Brusselle, Malines, Louvain, & Gand; elle a communication avec la premiere de ces Villes, par le moien d'un canal qui aboutit à la riviere de Rupel, qui se jette dans l'Escaut près du Village de Willebroeck. Son Port est très-beau & très-commode. Il y a encore huit Canaux principaux, par où les vaisseaux peuvent entrer dans la ville; le plus considerable en peut contenir jusqu'à cent.

Toutes ces commoditez rendoient cette Ville autrefois la plus marchande des Païs-bas, & les Vaisseaux y abordoient en si grande quantité, que pour arriver au lieu de decharge, ils devoient attendre quelquefois plusieurs semaines pour avoir leur tour. Mais depuis la separation des Provinces-Unies, la Ville d'Amsterdam a attiré à soi tout son commerce.

Les Eglises sont très-belles; on en trouve la description, & les plans, comme aussi la Vie des Evêques d'Anvers & leurs Portraits dans le grand Theatre Sacré de Brabant Tom. 2. part. 1.

Il y a une grande place fort large & fort longue qu'on appelle *la Mer*, où il y a plusieurs belles maisons, & au milieu un beau & grand Crucifix de bronze de la hauteur de 33 pieds, sur un piedestal de marbre: il y fut placé l'an 1635.

La Maison de Ville d'Anvers est d'une très-belle architecture aiant quatre grands corps de logis tous de pierre de taille & un très-beau frontispice orné de diverses statuës & surmonté d'un Aigle. On commença à la bâtir l'an 1560: en 1576 elle eut le malheur d'être brûlée; mais en 1561 on la rebâtit telle qu'elle est à present. En 1713 le Magistrat a fait abatre 29 maisons qui étoient sur la grande place, pour la rendre plus belle & plus spatieuse. Voyez le dessein sous la figure No. 3.

Il y a aussi une place quarrée qu'on appelle *la Bourse*, où les Marchands tant de la Ville que les étrangers s'assemblent journellement. Elle peut aller de pair avec les Bourses de Londres & d'Amsterdam. Le Magistrat la fit batir en 1531 pour favoriser le commerce; elle est soutenuë de 43 pilliers de pierre bleuë, qui forment une galerie tout autour de la place, sa longueur est de 180 piés & sa largeur de 140. On dit que ce bâtiment a coûté trois cent mille écus. Il y a aussi plusieurs voutes souterraines qui servent de magasins aux marchandises; il y a pardessus une grande Sale qu'on appelle l'Academie, où l'on enseigne les principes de la Peinture, de la Sculpture, de l'Architecture, des Mathematiques, &c.

La Maison des *Oosterlingues* bâtie en 1568 merite d'être vûë, elle est faite pour la commodité des Marchands étrangers, aiant trois cent chambres à leur service; sa longueur est de deux cent trente pieds, & sa largeur un peu moins. On y loge depuis quelques années les soldats de la garnison.

La Ville d'Anvers a sept Portes, savoir la *Slyck-Porte*, la *Porte Rouge*, la *Porte de Kiddorp*, la *Porte de S. George*, la *Porte des Beguines*, celle *de Croonenbourg*, & le *Bierhooft* par où l'on entre quand on vient dans la Ville par l'Escaut.

Cette ville souffrit beaucoup dans le seiziéme siecle, durant les guerres civiles. Les maux qu'elle souffrit en 1576 surpassent tout ce qu'on pourroit exprimer de cruel & de lugubre. Ce furent les soldats Espagnols qui s'étant soulevez faute de paiement, se rangerent du côté des Mutinez, surprirent la Ville, & firent un horrible carnage des habitans. Cinq ou six mille Espagnols; qui étoient dans la Citadelle, forcerent le retranchement des Bourgeois, & firent la même chose que les autres. Plus de 600. maisons furent brûlées, & près de dix mille hommes y furent tuez ou noiez. La Maison de Ville & autres bâtimens magnifiques furent reduits en cendres, & les richesses d'une ville si marchande & si puissante furent enlevées par des scelerats; ce malheur arriva le 4 Novembre, & le pillage dura trois jours.

Le Prince de Parme reprit la Ville le 17 Août 1585 après un siege d'un an, qui est un des plus fameux dont nous parle l'Histoire.

toire. Philippe de Marnix Baron de Sainte Aldegonde y commandoit comme Bourguemaitre : il avoit été dans la confidence du Prince d'Orange, & depuis sa mort les Confederez avoient toute creance en lui. Jamais place ne fut mieux attaquée ni mieux défenduë. Le Pont, que le Prince de Parme fit jetter sur l'Escaut, cette digue fameuse, ces grandes machines dont il se servit, sont des prodiges. Ce Pont, dis-je, que George Rinaldi Architecte du Prince de Parme avoit inventé & dressé, fut emporté le 5 Juin par le moien de quelques batteaux chargez de feu d'artifice que les assiegez firent descendre l'Escaut; l'un creva devant le pont, & en emporta la plus grande partie. 800 hommes furent tuez & un plus grand nombre fut blessé; le Prince de Parme y courut grand risque de la vie. Ce fameux pont qu'on a surnommé depuis le Pont Farnese, fut retabli en quelque façon pendant la même nuit, par les soins de ce grand Capitaine, qui avoit osé attaquer Anvers contre le sentiment des Chefs les plus experimentez, avec une armée de douze mille hommes, même en l'assiegeant, il étoit assiegé par les garnisons des mécontens de Brusselle & de Malines.

François de Valois Duc d'Alençon frere de Henri III Roi de France, qui avoit été inauguré Duc de Brabant à Anvers l'an 1582, avoit été obligé d'en sortir en 1583. car le conseil qu'on lui avoit donné de se rendre maitre de la Ville, fut mal executé.

Ce Prince voiant son autorité trop bornée, resolut de la surprendre. Il y fit entrer le 17 Janvier 1583 dix-sept compagnies d'infanterie, & il étoit avec son armée près des murailles, sous pretexte de la faire passer en revue. Les Bourgeois, qui s'étoient apperçus de cette surprise, commencerent à se défendre si courageusement, que les François furent repoussez jusques hors de la Ville. Plus de 1500 y furent tuez, parmi lesquels il y avoit 300 Gentilshommes, & plus de 2000 furent faits prisoniers. Les Bourgeois y perdirent de leur côté environ 80 hommes. Le Duc d'Alençon après avoir manqué son coup, tâcha en vain de s'excuser & de se reconcilier avec les Etats; il se retira ensuite en France, où il mourut de déplaisir.

La Paix aiant été concluë à Munster l'an 1648 entre le Roi d'Espagne Philippe IV. & les Etats Generaux, il a été conditionné par ce Traité que nul gros vaisseau ne pourroit plus venir à droiture à Anvers, sans decharger premierement ses marchandises en Hollande, d'où elles viennent dans le Païs par des bateaux de transport. Cet article n'a pas peu contribué à la ruine du commerce de cette Ville.

Un soulevement qui survint l'an 1659 au sujet des postes, qu'on y vouloit établir, & le châtiment de plusieurs des mutins l'a aussi fort diminuée : car plusieurs en furent chassez, & d'autres qui se sentoient coupables, se retirerent ailleurs avec leurs familles. Certaine maladie contagieuse, qui arriva l'an 1678, a fort depeuplé la Ville; de sorte qu'en un même tems on y trouva douze cens maisons vuides.

En 1706 après la reduction de Brusselle, Milord Duc de Marlboroug, General de l'armée des Alliez, envoia un detachement pour soumettre cette Ville, où il y avoit six bataillons François & six Espagnols. Le Marquis de Taraçena qui étoit Gouverneur de la Citadelle se declara d'abord pour le Roi d'Espagne Charles III, & il y resta avec la pluspart des troupes Espagnoles. On permit par la Capitulation aux François de se retirer au Quesnoy & à Landrecies, avec 4 pieces de canon & 2 mortiers; ce qui fut executé le 10 Juin.

Après la Paix, que l'Empereur Charles VI avoit faite avec la France à Rastadt & à Bade, les Etats Generaux des Provinces Unies demanderent à Sa Majesté Imperiale quelques Villes pour leur servir de Barriere. Anvers fut choisi pour y tenir le Congrès, & le Traité y fut conclu le 15 Novembre 1715 après 48 conferences qu'on avoit tenues à l'Hotel de Ville.

Les familles patriciennes de cette ville sont Olins, Hoboken, Bode, Volcker, Impegem, Pape, & Wilmar. C'est de ces familles que le Magistrat est choisi, savoir les deux Bourguemaitres & les Eschevins, dont il y en a dix-huit; outre deux Tresoriers, un Receveur, deux Pensionaires, quatre Greffiers, quatre Secretaires, & douze Conseillers qui composent le Magistrat inferieur. On trouve dans le Tome 2. des Trophées de Brabant une Liste des Magistrats d'Anvers depuis 1339. jusques en 1726.

Il y a à Anvers six Compagnies sermentées, deux de l'Arbalete, deux de l'Arc, une de l'Arquebuse, & une de l'Epée; la principale est celle de l'ancienne Arbalete, comme aiant été de tout tems la Garde du corps du Prince, quand il alloit en campagne.

Parmi les Privileges qui ont été accordez

par les Souverains à cette Ville, il y en a un qui porte, que celui qui est né à Anvers est Bourgeois, quoique son pere & sa mere ne le soient pas.

Anvers a produit un grand nombre d'hommes illustres par leur savoir, comme Abraham Ortelius très-celebre Geographe, Jean Baptiste Gramaye fameux Historien, Pierre Paul Rubbens & Antoine van Dyck excellens Peintres, dont le nom est celebre par toute l'Europe; elle est aussi la patrie de Christophre Plantin & de Balthazar Moretus fameux Libraires, d'Emanuel Schelstraete Bibliotequaire du Vatican, de Jaques Tirinus & de Martin del Rio savans Jesuites, de Christophre Butkens, fameux par son Livre intitulé Trophées Sacrés & Profanes du Duché de Brabant & autres Ouvrages de Genealogie, d'Emanuel de Meteren, de François Haræus, de François Swertius, de Mathieu Wesembeeck, & de plusieurs autres qui ont excellé en toutes sortes de Sciences.

La Citadelle est des plus fortes & des plus regulieres, elle est d'une figure pentagone, aiant cinq bastions qui se défendent l'un l'autre, bien terrassez & contreminez, avec leurs fossez larges & profonds qui en rendent les approches difficiles. Elle a servi de modele à presque toutes celles qui ont été bâties depuis ce tems-là; elle renferme des petites montagnes, d'où l'on decouvre aisément le Païs qui l'environne. On y compte plus de quinze puits, & ses ramparts, de même que la place d'armes, sont bordez de quantité de beaux arbres.

Elle fut bâtie en 1568. par le Duc d'Albe; l'ouvrage fut conduit par Paciotti fameux Ingenieur & Architecte d'Urbin, qui en donna le dessein, & par le Colonel Cerbellon, qui emploierent aux travaux, non seulement les Pionniers de l'armée du Duc d'Albe, mais aussi les soldats, ainsi elle fut bien-tôt en sa perfection. Il n'y a qu'une seule porte pour y entrer & pour en sortir; l'on trouve qu'en mesurant les dessus de ses ramparts, elle a deux mille cinq cent pas de circuit. Voyez le dessein sous la figure No. 4.

C'est dans cette Citadelle que le Duc d'Albe avoit fait placer l'an 1571. cette fameuse Statuë, qu'il s'étoit fait faire du canon qu'il avoit pris à la bataille de Jemminghe en Frise. Il y étoit representé au naturel, debout & armé de toutes pieces, sur un piedestal de marbre bleu. Il tenoit d'une main un bâton de commandant, & il tenoit l'autre tournée du côté de la Ville; pour marquer qu'il la protegeoit & qu'il lui avoit procuré la paix. Sous ses pieds il y avoit un corps monstrueux à deux têtes, representant la Noblesse & le Peuple qu'il pretendoit avoir vaincus & terrassez. Ce corps tenoit de ses mains un flambeau, un marteau rompu, une espece de livre, & une bourse. On voioit encore plusieurs marques mysterieuses, comme de masques, de serpens, & une massuë, pour signifier, les affaires passées du Compromis, de la Requête & des Revoltes. Sur la face du piedestal qui regardoit la Ville, on lisoit cette inscription:

A l'honneur de Ferdinand Alvarez de Tolede Duc d'Albe, Gouverneur des Païs-bas, très-fidele Ministre du très-bon Roi d'Espagne Philippe II, pour avoir appaisé la sedition, chassé les Rebelles, retabli la Religion, & assuré la Paix dans les Provinces.

Cette Statuë fit beaucoup de bruit & anima extremement le peuple, qui la renversa & la mit en pieces. On ne doute pas que si le Duc eût été lui-même à Anvers du tems de cette émotion, on ne l'eût traitté avec la même ignominie qu'on traita le monument qui le representoit, & que la populace ne l'eût massacré. Ces titres pompeux & ces hieroglifes, qu'il y avoit fait mettre, les choquerent tellement, que Don Louis de Requesens Gouverneur General des Païsbas après lui, la fit transporter dans une place moins publique; mais les mécontens s'étant emparés depuis de cette Citadelle, comme presque de tout le Païs, s'emporterent furieusement à toutes sortes d'exçès contre ladite Statuë.

LE QUARTIER D'ANVERS.

Ce Quartier est d'une tres-grande étenduë, puis qu'il est divisé en huit autres Quartiers, savoir celui de Liere qui contient huit Villages, celui de Herentals qui en a dix-huit, celui de Geel qui en a dix-neuf, celui d'Arckel qui en a treize, celui de Rhyen qui en a douze, celui de Santhoven qui en a vingt-un, celui de Hooghstraete qui en a douze, & celui de Turnhout qui en contient quinze. Il y a aussi cinq Franchises appellées Borgerhout, Berchem, Wilryck, Merxem & Dambrugge.

On

On voit dans le Territoire d'Anvers la belle Abbaye de St. Bernard, dont on trouve la Description & le plan dans le grand Theatre Sacré de Brabant.

Il y a à trois lieuës d'Anvers deux Forteresses situées sur l'Escaut, dont l'une s'appelle le Fort Ste. Marie qui est à l'Empereur, & l'autre Lillo qui est aux Hollandois; c'est-là où tous les vaisseaux doivent aborder pour paier les droits d'entrée & de sortie.

LA VILLE DE LIERE.

Liere, en Latin *Lyra*, est située au confluent de la grande & petite Nethe, éloignées également de trois lieuës de Malines & d'Anvers: il y a un pavé qui a été fait en 1714. & qui conduit vers la derniere. On la comptoit dez l'an 1212. parmi les Villes du Brabant. Henri I. & Jean I. Ducs de Brabant lui ont accordé ensuite plusieurs privileges.

On y tient un celebre marché de bêtes à corne un jour de chaque semaine depuis la S. Jean jusqu'à la S. Martin; ce privilege lui a été accordé l'an 1309. On y brasse aussi de la biere très-excellente, nommée communement *Cavesse*, qu'on debite par tout le païs, & qu'on boit ordinairement en été.

A l'égard des Eglises & Couvents qui se trouvent dans cette Ville, on en trouve la Description dans le grand Theatre Sacré de Brabant Tom. 2. part. I.

Cette Ville est sous le diocese d'Anvers. Le Magistrat est composé d'un Bourguemaitre, de sept Eschevins, d'un Pensionaire, & d'un Secretaire: c'est un Conseiller du Conseil de Brabant qui le vient renouveller annuellement.

Le Quartier de Liere, qu'on nomme *Byvanck*, dépend de la Ville d'Anvers, il contient sept Villages, savoir Haegenbroeck, Myle, Emblem, Lachenen, Bevel, Kessel, & Nylen.

LA VILLE D'HERENTALS.

Herentals situé sur la petite Nethe est à six lieuës d'Anvers au Levant & à trois de Liere. Il a été bâti l'an 1209. par Henri IV. Duc de Brabant, qui l'annexa à son domaine, & qui lui donna les privileges de Ville; on l'entoura de murailles vers l'an 1400. Herentals est du ressort de la Ville d'Anvers, de laquelle il fait le deuxiéme quartier, & contient 18 Villages, dont plusieurs sont fort considerables.

LA VILLE D'HOOGSTRATE.

Hoogstrate petite Ville & Comté dependant du Marquisat d'Anvers, dont elle est éloignée de six lieuës, ainsi que de Berghe-op-Zoom, a été bâtie vers l'an 1212. par Henri IV. Duc de Brabant. Le Comté d'Hoogstrate appartient à la Maison de Lalaing, & comprend douze Villages.

LA VILLE DE TURNHOUT.

Turnhout petite Ville & Seigneurie de la Campine a été bâtie pareillement par Henri IV. Duc de Brabant vers l'an 1212.

L'Empereur Charlequint donna cette Ville l'an 1545. à Marie Reine d'Hongrie sa sœur pour en jouir sa vie durant. En 1648. après la Paix de Munster le Roi Philippe IV. la donna à la Princesse Amelie de Solms veuve de Frederic Henri de Nassau; & c'est par là que cette Seigneurie est entrée dans la Maison d'Orange. Le dernier Prince Guillaume III. Roi d'Angleterre étant decedé l'an 1702. sans enfans, la possession de cette Seigneurie, ensuite du testament de ladite Princesse, a été adjugée par Arrêt de la Souveraine Cour Feodale de Brabant du 26. Mai 1708. au Roi de Prusse, moiennant 100000. florins qu'il a dû donner à Jean Guillaume de Frise Prince d'Orange, heritier testamentaire de Sadite Majesté.

L'an 1596. le Comte de Varax General de

de l'Artillerie d'Espagne y fut entierement défait par le Prince Maurice de Nassau. Les Espagnols y perdirent 2500. hommes avec leur General. Le Prince n'avoit que 800. chevaux, & le Comte de Varax 6000; mais nonobstant cette inégalité, un mouvement fait à contre-tems, fut cause de la perte de l'armée du Comte.

Le quartier de Turnhout est de la dependance de la Ville d'Anvers, & il comprend 15. Villages.

LA FRANCHISE DE GEEL.

GEel est une des huit anciennes Baronnies du Brabant. Il y a des Ecoles latines fort fameuses par tout le païs, sous la direction des Prêtres seculiers.

LA VILLE DE BREDA.

CEtte Ville, qui est située sur les confins du Brabant & de la Hollande, est à trois lieues de Gertrudenbergh, à sept de Berg-op-Zoom, à huit de Bois-le-Duc, & à dix d'Anvers. Elle est arrosée par deux rivieres l'Aa & la Mercke. On tient que l'etimologie de son nom vient de la premiere, & du mot Flamand *Breed*, comme si l'on vouloit dire que la riviere d'Aa y devient fort large.

Breda est une ancienne Baronnie, qui comprend maintenant dix-sept Villages fort considerables; entre lesquels Oosterhout, Roosendael, & Oudenbosch sont de riches Franchises. Elle comprend aussi le *Mastbosch*, qui est une belle forêt de sapins, longue, d'une lieue & demie, & large d'environ une demie lieue. Ci-devant Bergh-op-Zoom, Hooghstrate, Getrudenbergh & Sevenberghe en ont aussi dépendu. Cette Baronnie étoit du domaine de Guillaume III Roi d'Angleterre & Prince d'Orange, qui étant mort l'an 1702, sans laisser posterité, il n'est pas encore decidé qui en sera le maitre.

Elle appartenoit l'an 1212. à Godefroi de Bergue, qui laissa Henri, & celui-ci fut Pere d'Elisabeth mariée à Arnould de Louvain, dont la fille unique nommée Alix, porta la Baronnie de Breda à Raas de Gàvre. Ce Raas eut Philippe mort en 1324, qui fut Pere d'une fille appellée Alix, laquelle épousa Gerard de Rasseghem. Celui-ci vendit Breda à Jean III Duc de Brabant, qui la revendit l'an 1350. à Jean de Polane, Seigneur de la Leck. Ce dernier laissa une fille unique nommée Jeanne mariée l'an 1404 à Engelbert de Nassau. C'est par cette alliance que la Baronnie de Breda est entrée dans la maison de Nassau.

Henri de Nassau y fit commencer en 1350. le vieux Chateau; mais environ l'an 1680. Guillaume Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre y a fait bâtir le nouveau, dont la beauté & la magnificence merite la curiosité des étrangers: il est bâti en forme quarrée, & entouré par les eaux de la Mercke. De l'autre côté de ce Palais est l'Arcenal de la Ville, & pardevant il y a le *Valckenbourg*, où le Jardin du Prince, qui est embelli de plusieurs allées, & belles promenades, qui font le divertissement des habitans.

Breda dépend pour le spirituel du Diocese d'Anvers, & pour le civil elle suit en tout les coutumes de Brabant. Elle souffrit extremement pendant les revolutions du XVI. siecle: car dez l'an 1566. les Mecontens y commirent plusieurs violences. L'année suivante le Duc d'Albe l'annexa au domaine du Roi, à cause de la revolte de Guillaume de Nassau Prince d'Orange.

En 1575. l'Empereur Maximilien aiant offert sa mediation pour retablir la Paix dans les Païs-bas, la Ville de Breda fut choisie pour y tenir les conferences. Mais soit que les Espagnols fussent trop fermes dans leurs propositions, ou que les Confederez se méfiassent d'eux, l'assemblée fut rompue infructueusement au mois de Juin suivant.

L'an 1577. la garnison aiant livré cette Ville aux Etats, Claude de Berlaimont Seigneur de Hautepenne la leur enleva par surprise le 18. Juin 1581. & la donna au pillage. Le Prince Maurice de Nassau s'en rendit le maitre ensuite le 4. Mars 1590. par le stratageme d'un batteau plein de tourbes, sous lesquelles s'étoit caché Charles de Heraugieres Gentilhomme Cambresien, Capitaine d'Infanterie au service des Etats avec 70. hommes choisis. Le Lieutenant de cette troupe nommé Mathieu Helt ne pouvant s'empêcher de tousser, pria un de ses compagnons de le tuer, de peur que cette toux in-

incommode ne découvrit l'entreprise. Le Prince Maurice qui s'étoit approché avec ses troupes pour soutenir Heraugieres, entra le matin dans le Chateau, & obligea la Ville de lui ouvrir ses portes. Les Etats donnerent à Heraugieres le gouvernement de cette place, dont la prise ne couta qu'un soldat, qui tomba dans l'eau durant l'obscurité de la nuit.

Le General Ambroise Spinola la reprit sur les Hollandois le 5. Juin 1625. après un siege de dix mois, que Justin de Nassau fils naturel de Guillaume Prince d'Orange soutint avec la derniere valeur. Spinola fit bruler le bateau de tourbes; par le moien duquel le Hollandois étoient entrez dans la Ville l'an 1590. & qui étoit gardé en memoire de cette action.

Enfin Frederic Henri Prince d'Orange l'assiegea le 23. Juin 1637. & obligea le Gouverneur Omer de Fourdin de la rendre le 20. Octobre suivant. Le Cardinal Infant, s'en étant approché avec l'armée d'Espagne, sans la pouvoir secourir, marcha dans la Gueldre, où il reprit Rurmonde & Venlo.

Depuis ce tems-là, les Etats Generaux sont les maitres de la Ville de Breda, dont ils ont considerablement augmenté les fortifications, qui sont les plus belles & les plus regulieres du Païs-bas. Elle est environnée presque de toute part d'eau & de marais, qui en rendent l'accès très-difficile aux armées.

En 1667. on y tint un celebre Congrez de Paix, premierement entre Louis XIV. Roi de France, & Charles II. Roi d'Angleterre, qui fut conclue le 21. Juillet par la mediation du Roi de Suede. Les Ambassadeurs de Suede étoient George Flemmingh, Christophre Comte de Dhona, & Pierre Jules Coyet. Ceux de France, Godefroi d'Estrades Lieutenant General, & Honoré Courtin, Conseiller d'Etat. Ceux d'Angleterre Denzel Holles, & Henri Couventrye. La Paix y fut conclue en même-tems entre le Roi d'Angleterre & les Etats Generaux & signée le 31. Juillet. Les Ambassadeurs de Hollande furent: Jerome van Beverningk, Pierre de Huybert, Allard Pierre Jonghestal, Adolphe Henri de Riperda, & Ludolphe Tiarda de Sterckenborgh. Le même jour elle se conclut aussi entre le Roi d'Angleterre & Frederic III. Roi de Dannemarc, qui y avoit envoié pour ses Ambassadeurs Paul Klingenbergh & Pierre Carisius. A l'égard des Eglises de cette Ville, on en trouve la description dans le Grand Theatre Sacré de Brabant Tome II. Part. 1.

LA VILLE DE BERG-OP-ZOOM.

Berg-op-Zoom Ville très-forte tant par la nature que par les ouvrages qu'on y a construits, est située partie sur une petite montagne, partie sur la riviere de Zoom. On l'appelle pour cette raison Berg-op-Zoom, ce qui veut dire *Montagne sur le Zoom*, & en Latin *Berga-ad-Zoman* ou *Bercizoma*. Elle est vers la frontiere Occidentale du Brabant, sous le Marquisat & Diocèse d'Anvers; aiant par derriere la Zélande, & la mer ou l'embouchure de l'Escaut, dans lequel se vient jetter la riviere de Zoom après avoir traversé la ville. Gerard de Wesemaal premier Seigneur de Berg-op-Zoom l'a entouré de murailles vers l'an 1287. & l'Empereur Charlequint l'erigea en Marquisat l'an 1533.

Cette Ville est une des plus fortes places que possedent les Hollandois, qui la firent très-bien fortifier en 1629; & on l'estime presqu'imprenable. Du côté d'Anvers, ils ont fait une grande demi-lune, qui s'étend jusqu'au Fort de *Kyck-in-de-pot*, qui est garni de quatre redoutes; & bordé de canons de tous côtez. Il y a un Canal qui vient de la mer, par où il peut arriver du secours dans la place, sans que ceux qui la tiendroient assiegée, en puissent empêcher l'entrée. Il y a depuis cette Ville jusqu'à la mer, onze Forts bien garnis de canons, avec quantité de Redoutes & de palissades le long de la digue, au milieu de laquelle est le Bourg de Tertole bien muni & fortifié. Du côté de Steenberge ils ont fait aussi des grands dehors bien fortifiez, avec quantité de Redoutes & de retranchemens.

La riviere de Zoom rend une partie du païs voisin marecageux par le debordement de ses eaux. Elle est mise au nombre des Villes maritimes, à cause qu'elle est proche de la mer; son Port est fort beau, ses maisons bien bâties, & ses places publiques très-grandes.

Berg-op-Zoom a eu des Seigneurs particuliers depuis l'an 1212. Les Hollandois s'en sont rendus les maitres après la mort de Jean de Glimes Marquis de Bergues, que la Duchesse de Parme avoit envoié en Espagne, où il mourut en prison l'an 1567.

Ce Marquisat entra ensuite dans la mai-

ſon de Hohenzollern, par le mariage d'Eliſabeth de Bergues Dame de Berg-op-Zoom avec Eitel-Frederic Prince de Hohenzollern, de la maiſon de Brandebourg. Leur fille unique Françoiſe de Hohenzollern le porta en dot l'an 1662. à Frederic Maurice de la Tour-d'Auvergne Gouverneur & Senechal du Limouſin, &c. Ce Prince mourut en 1707. laiſſant Frederic Conſtantin de la Tour-d'Auvergne, qui aiant quitté le ſervice de France, tant pour conſerver le Marquiſat de Berg-op-Zoom, que pour d'autres raiſons particulieres, ſe retira en Hollande, où les Etats Generaux le firent Lieutenant General de leurs armées. Il épouſa l'an 1707. Marie Anne fille de Philippe Duc d'Aremberg & d'Arſchot, de laquelle il ne laiſſa qu'une fille nommée Marie Henriette heritiere de tous ſes biens. Il mourut à Douai l'an 1710. à la fleur de ſon âge. Sa dite Héritiere épouſa Jean-Guillaume-Philippe-Anthoine, Prince de Sultzbach, né le 4. Juin 1698. Ils procréerent le Prince Charles né à Drooghenbos le 10. Decembre 1724.

On compte de Berg-op-Zoom à Anvers ſix lieuës par terre, & à Middelbourg huit par eau. Elle a ſous ſa juriſdiction une grande étenduë de païs avec 13. Villages, quelques Hameaux & pluſieurs Iles fort fertiles dans l'Eſcaut.

Le Commandeur Don Louis de Requeſens Gouverneur des Païs-bas, fut défait près de cette place le 29. Janvier 1574. La Ville de Middelbourg étant fort preſſée par les Confederez, il fit équiper une flotte, laquelle il partagea pour occuper les deux bras de l'Eſcaut qui conduiſent vers la Zélande. Il en donna une partie au Vice-Amiral de Glimes, & à Julien Romero, & l'autre à Don Sanchez d'Avila; mais les deux premiers furent défaits par les Zélandois ſous le commandement de Louis Boiſot Amiral de Zélande, qui perdit un œil au combat. Les vainqueurs prirent neuf navires & brûlerent l'Amiral Eſpagnol. Glimes fut tué & Romero contraint de ſe ſauver à la nage. Le Commandeur étant ſur une digue, fut témoin du malheureux ſuccès de ſon entrepriſe, dont il fit avertir d'Avila, qui ſe retira au port d'Anvers.

Le Prince de Parme l'aſſiegea inutilement en 1588. & le Marquis Spinola en 1622. les aſſiegez ſe défendirent ſi vaillanment; & le Prince d'Orange prit des meſures ſi juſtes pour le ſecourir, que Spinola fut obligé de lever le ſiege le 2. Octobre, après avoir perdu plus de dix mille hommes devant cette place. On trouve la deſcription des Egliſes de Berg-op-Zoom dans le Grand Theatre ſacré de Brabant Tome II. Part. I.

LA VILLE DE GERTRUDENBERG.

Quoique cette Ville ſoit dans le Brabant, elle eſt neanmoins ſujette à la Hollande; ce qui a cauſé autrefois pluſieurs demêlez entre les Brabançons & les Hollandois, qui vouloient chacun ſe l'approprier. Ces deux nations s'y opiniatrerent tellement, que les Brabançons avoient coutume d'obliger les Ducs de Brabant à promettre qu'ils tâcheroient de la réunir à leur Duché, & les Hollandois au contraire obligeoient le Comte de Hollande à jurer qu'il n'oublieroit rien pour la conſerver. Elle eſt ſeparée de la Hollande par le grand Lac que le Rhin & la Meuſe forment devant la Ville de Dort, dont elle eſt à quatre lieuës & à trois de Breda. Son havre eſt fort commode: on s'y embarque pour paſſer en Hollande, d'où l'on aborde à Dort; on fait ordinairement ce trajet en deux heures, & quelquefois quand les eaux ſont glacées, on le fait en trainaux.

Elle a la figure d'un croiſſant; & ſes fortifications ſont fort regulieres, aiant de bons baſtions & quelques Forts, avec des écluſes, qui peuvent inonder ce qui reſte de terrain aux environs.

On trouve dans les anciennes Chartres qu'elle a été nommée *Mons Littoris*, ce qui veut dire, *Montagne du Rivage*. Pepin de Landen premier Duc de Brabant la donna en 647. à ſa fille Gertrude. Elle y fit bâtir une Egliſe, qui a été conſacrée par S. Amand Evêque de Tongres; mais dans la ſuite ce lieu eſt devenu ſi celebre par la demeure de Ste. Gertrude, qu'on ne l'a appellé depuis que le Mont de Ste. Gertrude.

En 992. cette place appartenoit à Hilſonde Comteſſe de Streyen femme d'Ansfride, qui fut enſuite Evêque d'Utrecht, elle en fit alors donation à l'Abbaie de Thorn, qu'elle fonda au Païs de Liege vers la Gueldre. Cette Abbaie eſt maintenant un illuſtre Chapitre de Nobles Chanoineſſes.

Il y a un Chateau qui a été bâti en 1321.

L'an

L'an 1420. ceux de Dort s'en rendirent les maitres, ainſi que de la Ville; après l'avoir aſſiegée aſſez long-tems, ils y mirent le feu qui conſuma l'Egliſe, qui eſt dediée à Ste. Gertrude. Il y avoit autrefois un Chapitre de Chanoines fondé l'an 1310. par Marguerite Abbeſſe de Thorn. Il y a eu auſſi près de la Ville une belle Chartreuſe fondée l'an 1333. par Guillaume de Duvenvoorde. Voyez le grand Theatre Sacré du Duché de Brabant. Tom.2. part.2.

Le 19. Novembre de l'an 1421. la mer étant fort groſſe & les digues s'étant rompuës par la violence de la tempête, tout le païs qui ſe trouva entre Dort & Gertrudenberg fut ſubmergé. Outre les Chateaux & les maiſons des Seigneurs, il y eut 72. Villages qui perirent. La mer s'étant retirée, ils furent tous retablis, hormis 21. & deux Monaſteres, qui ſont démeurez enſevelis ſous les eaux. Cette inondation, qui fit perir plus de cent mille perſonnes, eſt nommée l'inondation de *Biesboſch*.

La pêche des Saumons, des Eſturgeons & d'autres poiſſons y eſt fort abondante, & il s'y trouve dans le mois de Mars un nombre ſi prodigieux d'Aloſes, qu'on en a pris quelquefois juſqu'à dix-huit mille en trois ou quatre coups de filet.

Le 28. Août 1573. les Confederez ſous la conduite du Capitaine, Poyet François, l'eſcaladerent du côté de la Porte de Breda avec tant d'adreſſe & de promptitude, que la garniſon fut preſque toute taillée en pieces, avant qu'elle pût ſe mettre en défence.

L'an 1589. la garniſon Angloiſe vendit cette Ville au Prince de Parme; mais le Prince Maurice la vint aſſieger le 28. Mars 1523. Après avoir pris le Fort de Stekelhof, qui étoit à deux portées de mouſquet de la Ville, il s'en approcha de fort près, fit faire des ponts ſur les eaux & les marais pour la communication de ſes quartiers, & fortifia ſon camp avec tant d'art & de precaution, qu'il n'y pût être forcé. La place ſe rendit enfin le 25. Juin à la vûe du Comte de Mansfelt, qui ne la pût ſecourir. Sa reſiſtance a été ſi grande que trois Gouverneurs y ont été tuez. Le Prince Maurice y fit ſa premiere campagne âgé de neuf ans, & fut fait Gouverneur de la place après la priſe.

En 1710. les forces de la France étant épuiſées, pour ainſi dire, par la longue guerre qu'elle avoit été obligée de ſoutenir contre tant de Puiſſances liguées, & particulierement par la grande diſette de grains & de vins cauſée par un rude hiver dans tout le Royaume, le Roi Louis XIV. envoia à Gertrudenberg Nicolas du Blé, Marquis d'Uxelles, Marechal de France, & Melchior Abbé de Polignac, ci-devant Auditeur de Rote à Rome, enſuite Cardinal, pour traiter de la Paix en qualité de ſes Plenipotentiaires. Depuis le 9 Mars jour de leur arrivée, ils eurent pluſieurs conferences avec les Seigneurs Guillaume Buys Bourguemaitre d'Amſterdam, & Bruno Vander Duſſen Penſionaire de Tergouw, Deputez de la part des Alliez. Les François firent des offres très-avantageux; mais comme on ne pût convenir touchant l'article qui regarde la Monarchie d'Eſpagne, ile s'en retournerent en France le 25 Juin ſans rien conclure.

LA VILLE DE STEENBERGE.

Cette petite place eſt ſituée à l'extremité du Duché de Brabant, à deux lieues de Berg-op-Zoom, autrefois ſur le bord de la mer, dont elle eſt éloignée à preſent d'une lieue. Elle étoit fort marchande, & avoit un port très-commode pour les vaiſſeaux: mais les frequens debordemens de la mer, & les malheurs de la guerre l'ont tellement endommagée, qu'à peine peut-elle paſſer à preſent pour un Bourg.

N'aiant jamais été fortifiée, elle a été ſouvent brulée & maltraitée par ſes ennemis; un detachement d'Eſpagnols & François ſous le Brigadier Jaques Paſteur la pilla l'an 1712

L'Egliſe principale a été dediée à S. Servais Evêque de Tongres; & il y a eu cidevant un Chapitre de quinze Chanoines.

Les Princes d'Orange en ont été les maitres juſques à preſent: mais depuis la mort de Guillaume III. Roi d'Angleterre, elle eſt comme ſequeſtrée, de même que le *Princen-landt*, qui eſt un petit païs qui eſt près du Finaert le long de la riviere de Mercke qui vient de Breda, & qui ſe rend dans la mer près de Steenberge.

LA FORTERESSE DE LILLO.

LEs Etats Generaux des Provinces-Unies ont fait bâtir cette Forteresse l'an 1584, dans laquelle ils entretiennent ordinairement une forte garnison. Elle est sur l'Escaut à deux lieues au-dessous d'Anvers, à quatre de Berg-op-Zoom, & à une de la Forteresse de Santvliet. Ses fortifications sont tres regulieres & ses ramparts bordez de plusieurs pieces de canon, tant pour arrêter les bateaux qui montent vers Anvers, que pour empêcher qu'il n'y passe de gros vaisseaux, suivant les conventions qui ont été faites l'an 1648. à la Paix de Munster entre l'Espagne de la Hollande.

Il y a plusieurs maisons dans le Fort & differents Cabarets. Les Etats Generaux y tiennent toûjours une Fregate pour obliger les batteaux allans à Anvers à venir paier les droits d'entrée pour les marchandises, dont ils sont chargez. Vis à vis de Lillo sur le territoire de la Flandre, il y a une autre Forteresse quarrée, qu'on appelle *Liefkenshoek*, qui appartient pareillement aux Etats.

Le Fort de Lillo n'a jamais été pris par les Espagnols, quoi qu'ils en aient fait le siege l'an 1588. ils s'étoient déja emparez du Fort de *Liefkenshoek*, qui n'étoit pas encore en perfection, où ils firent main-basse sur la garnison commandée par Jean Bettin Artesien; mais la Forteresse de Lillo, dans laquelle commandoit Odet Seigneur de Teligni, se défendit avec tant de valeur, que le Marquis de Risbourg qui commandoit au siege, fut obligé de le lever avec perte de plus de 2000. hommes de ses gens.

On voit encore sur la même riviere les Forts nommez *Frederick-Hendrick-Schans*, *la Perle*, *Saint Philippe*, & *Sainte Marie*. C'est dans ce dernier Fort qu'il y a un Receveur, un Controlleur, & quelques autres Officiers qui y sont établis par le Conseil des Finances de l'Empereur pour recevoir les droits d'entrée & de sortie des marchandises qu'on transporte en Hollande, ou qui en viennent.

Au-dessous de la Forteresse de Lillo, l'Escaut se partage en deux branches, l'une se nomme l'Escaut Oriental & l'autre l'Occidental ou le *Hont*. Les Matelots le nomment ainsi, à cause que le bruit qu'il fait, est semblable à celui de l'abboi d'un chien. Ce n'étoit autrefois qu'un canal qui fut creusé l'an 980 par ordre de l'Empereur Othon II; mais ce canal se deborda l'an 1377, & engloutit plusieurs Villages. Il est devenu ensuite une espece de Golfe, par où la plus grande partie des eaux de l'Escaut se décharge dans la mer.

A une lieue de cette Forteresse de l'autre côté de l'Escaut, est le Fort de Calloo, auprès duquel les Hollandois sous le Comte Guillaume de Nassau furent entierement défaits par les Espagnols l'an 1638. Maurice de Nassau fils de ce Comte âgé de 21 ans, y fut tué avec 2000 Hollandois; les Espagnols y firent 1200 prisoniers, & prirent 18 pieces de canon & 80 bateaux chargez de toute sorte de munitions.

LA FORTERESSE DE SANTVLIET.

L'An 1622 le Marquis Ambroise Spinola General des Armes aux Païs-bas aiant assiegé Berg-op-Zoom pendant plusieurs mois sans pouvoir s'en rendre maitre, fit commencer cette Forteresse, tant pour resserrer de plus près ladite Ville, que pour garantir le païs des courses des Hollandois. Ce fût l'an 1628. qu'on acheva de la bâtir dans le Village de Santvliet, qui est situé sur l'Escaut entre les Villes d'Anvers & de Berg-op-Zoom, à trois lieuës de chacune, & à une lieue du Fort de Lillo appartenant aux Hollandois.

Santvliet est un lieu d'azile pour tous les criminels. La Seigneurie appartient maintenant à l'Abbé de S. Michel à Anvers, qui l'acheta l'an 1674 du Roi Charles II. Son Eglise qui fut bombardée au dernier siege, est dediée à Ste. Marie Madelaine.

Cette Forteresse a été prise par les Hollandois peu de tems après qu'elle a été construite; les Espagnols la reprirent l'an 1629, pendant que les Hollandois faisoient le siege de Bois-le-Duc.

L'an 1705 les Alliez aiant pris la Ville de Leeuw, vinrent assieger cette Forteresse & s'en rendirent les maitres le 30 Octobre après six jours de tranchée ouverte. La garnison composée de 700 hommes fut faite prisoniere de guerre, & peu après ils en demolirent les fortifications.

Il se donna le 30 Juin 1703 entre Anvers

vers & Santvliet au Village d'Ekeren, une bataille entre l'Armée d'Espagne & de France commandée par le Marquis de Bedmar & le Marechal de Boufflers, & celle de Hollande sous le General Obdam, qui y eut du dessous: mais la perte des tuez & des blessez, fut à peu près égale des deux côtez.

LA FORTERESSE DE WILLEMSTAT.

QUoique cette Forteresse n'est pas du ressort du Brabant: nous l'ajouterons pourtant à cause de son voisinage.

Guillaume I. Prince d'Orange a donné son nom à cette forteresse, lorsqu'il la fit bâtir l'an 1584 pour les Etats Generaux, qui lui en donnerent la Seigneurie. Elle est située sur le *Biesbosch*, où le grand Lac que la Meuse a formé devant Dort vis-à-vis de l'Ile de Beyerlant proche de Gertrudenberg; à quatre lieues de Dort & à cinq de Breda, dans le Polder de Ruygen-Hill, que le Prince d'Orange avoit fait dessecher l'an 1564.

Elle a le Brabant du coté du Midi, & de celui du Nort, la Zélande qui semble lui communiquer la rudesse de son air, qui y est extrémement mal-sain.

Cette forteresse est une des clefs de la Hollande, garnie de sept bastions & d'un double fossé. Elle a aussi un bon port, dont neanmoins l'entrée est fort perilleuse aux vaisseaux en certains tems de l'année.

On voit dans le voisinage de cette place la petite Ville de CLUNDERT; qu'on nommoit autrefois *Nieuwervaert*. Elle est à quatre lieues de Breda. Guillaume III Roi d'Angleterre en étoit le dernier Seigneur.

Il y a aussi à une lieue & demie de Willemstadt, & à trois de Gertrudenberg, le Village de *Moerdyck*, où se fait ordinairement le trajet par eau de Brabant en Hollande. Le Prince Jean Guillaume de Nassau Stadthouder de Frise, Prince de grande esperance en allant en Hollande, y fut malheureusement noié l'an 1711, aiant été jetté dans l'eau par une corde du batteau dans lequel il étoit, qui l'avoit attrapé au col.

DESCRIPTION DES CHATEAUX & MAISONS SEIGNEURIALES dans le Territoire d'Anvers.

ALTENA, est la Maison de Campagne du Baron de Hove S. Laurent, de la Maison de Despomereaulx, située au Village de Cumtich, dans la Majeurie de Rye; la Seigneurie de Hove de qui elle est voisine fut erigée en Baronie par Charles II. Roy d'Espagne le 10. May 1675. en faveur de Guillaume Despomereaulx.

ANDERSTAT est un vieux Château sur la rive gauche de la riviére Nethe près de la ville de Liere. Il appartenoit autrefois à la Maison d'Ische, ou Iske, mais il y a à present long tems qu'il est au Duc de Brabant.

BAUWEL, ancienne Seigneurie dans la Majeurie de Santhove appartenoit en 1429. à Arnould de Crayenhem, Chevalier, Seigneur de Grobbendonck, après quoy elle fut possedée par Hubert Brant & ses descendans, desquels elle passa en la Maison de Damant, & delà par mariage en celle de Varick, d'où par voye d'achât elle est parvenue successivement à diverses familles, Biel, Schotti, Roosendael. On y voit dans l'Eglise quelques tombeaux des anciens Seigneurs qui y ont été inhumés.

BERCHEM, Village & Seigneurie de la Majeurie de Rije, engagée par le Prince à la ville d'Anvers. Il y a là un Chateau bâti par la Maison surnommée Berchem, à laquelle a appartenu autrefois la plus grande partie de la basse Jurisdiction du lieu. De ceux de Berchem elle passa par mariage à ceux de Liere, qui en jouissent depuis plus d'un siécle, & dont il y en a quelques-uns qui y sont ensevelis. Après ceux de Liere, ceux de la Maison de Berchem recommencerent à enjouïr, jusqu'à ce que par le mariage de Marie Anne de Berchem avec Philippe Theodore Baron de Fourneau & de Chapelle, fils de Philippe François de Fourneau, Comte de Cruykenborgh, elle fut venue en cette famille.

BERENTRODE Chateau appartenant à Messire Philippe-François Baert de Berentrode, Baron de Mares, Chanoine Gradué no-

noble, & Prévôt de l'Eglise Metropolitaine de Malines.

Berschot est un agreable Chateau dans le fauxbourg d'Anvers, appartenant à l'Abbaye de S. Michel, dans le plan de laquelle on a aussi representé Berschot.

Beveren belle & ancienne Seigneurie dans le voisinage du Pais de Vaes près d'Anvers, munie autrefois d'un beau château, mais à present ruiné. On a jugé à propos d'en donner le dessein qu'on a tiré des Archives du Duc d'Arenberghe Seigneur du lieu.

Boom Bourg & Seigneurie de la Majeurie de Turnhout, sur la rive droite de la Riviere Ruple, que George Boschart aquit le 31. Aoust 1633. du Marquis de S. Martin de la Maison de la Baulme, & qui y a fait bâtir une maison de campagne.

Borsbeke Bourg & Seigneurie de la Majeurie de Santhove, transporté par Philippe IV. Roy d'Espagne, l'an 1649. à Remi Bervelt, qui y a bâti, ou accru, une maison de Campagne.

Bouchout, Village & Seigneurie de la Majeurie de Rye, avec un Château. Jean Stockmans en acheta la Seigneurie du Prince, le 7. Decembre 1648. & la transporta puis après à Jaques Berland; après la mort de qui elle passa au Vicomte d'Aublain, à qui succeda son frere Jaques Comte de Groesbeke, & du Saint Empire, qui repara & aggrandit le Chateau d'une maniere qui répondit à la gloire de sa Maison, & qui le vendit en 1674. à Charles François Courtois & Catherine Bosschaert mari & femme.

Breda est une belle Seigneurie, & Ville très forte, honorée du titre d'ancienne Baronie, ornée d'un Chateau très magnifique, qui n'a pas son pareil en beauté dans tout le Brabant. Autrefois les Ducs de Brabant en possedoient le Domaine par droit d'heritage. Jean III. aliena l'un & l'autre en MCCCL. Jean Polan Seigneur de Lech l'acheta. Ensuite il échût premierement à ceux de la Maison de Nassau, par le moyen de Jeanne Polan, qui étant heritiere de Breda, le porta en dot l'an MCCCIV. à Engelbert Comte de Nassau à qui elle se maria: il demeure encore dans cette Maison, appartenant aujourd'huy aux heritiers de Guillaume III. Roy de la Grande Bretagne. On voit encore quelques tombeaux des anciens Seigneurs du lieu dans l'Eglise, entre lesquels est remarquable le beau Mosolée d'Engelbert Comte de Nassau, que son petit fils Henri fit faire de marbre blanc & noir, l'autre qui étoit le tombeau d'Engelbert premier, & de Jean Comtes de Nassau, fut mutilé pendant un Siege, après qu'on eût renversé la statue de Marie.

Brouchem Village & Chateau dans la Majeurie de Santhove, que Philippe Baron le Roi & du Saint Empire, Seigneur de Brouchem à fait reparer dés les fondemens. On voit son tombeau dans l'Eglise de la Paroisse.

Burcht Village & Seigneurie avec Chateau sur la rive gauche de l'Escaut près d'Anvers, étoit possedé avant l'année 1449. par les Villains de Gand, comme le témoigne leur tombeau qui y est élevé. Nous lisons qu'en suite il fut possedé par les Montmorencis Barons de Nevele.

Cantecroy Château avec Seigneurie au Village de Mortsel de la Majeurie de Rye, étoit autrefois très fameux & grand, aujourd'huy il est ruiné & petit. Ayant été long tems possedé par la maison de Ranst: il passa enfin par achat à Henri de Pontaillier, Chevalier, Seigneur de Flaigy, dont la fille Claudine de Pontaillier conjointement avec ses sœurs le transporta en 1549. à Nicolas Perrenot Seigneur de Granvelle, & à Nicole Bonvalot mari & femme. Après leur mort, leur fils Antoine Perrenot Cardinal de Granvelle, en jouït, & Cantecroy fut plus illustre que jamais, étant érigé en Comté par Philippe II. Roy d'Espagne au mois de Juillet 1570. en faveur de Thomas Perrenot Seigneur de Chantoney frere du Cardinal de Granvelle. Enfin François Thomas Perrenot de Granvelle dit d'Orselet, Comte de Cantecroy &c. transporta Cantecroy avec les Seigneuries de Mortsel, Edeghem, & Luythaghen à Jean Maes, le 5. May 1616. retenant pourtant le titre de Comte de Cantecroy. Onze ans après Philippe Godines & Sibille vanden Berghe, mari & femme, l'acheterent, après quoy il passa par mariage à Charles Gislene de Fiennes Comte de Chaumont, Vicomte de Fruges, Baron d'Enne, où il continue à demeurer.

Cleydael est un beau Château avec Jurisdiction dans le Village & Seigneurie d'Art-

d'Artſelaer de la Majeurie d'Arckel. Il a été long tems poſſedé par la Maiſon de vanden Cruyce qui commande à tout le Village. Et il eſt aujourd'huy en la poſſeſſion de Paſchal Ignace van den Cruyce, Seigneur d'Aertſelaer & Cleydael premier Bourguemaitre de la Ville d'Anvers.

CRABBELS eſt un Château avec Juriſdiction dans le Village & Seigneurie de Pulle, de la Majeurie de Santhove; bâti, comme on croit, au xjv. ſiecle par Gerard van Weſenbeke, & Marie van Liere mari & femme. Il appartient au Marquis d'Aſche de la Maiſon de Cotereau.

DOGGENHOUT eſt un Château avec Seigneurie dans le Village de Ranſt, ſous la Majeurie de Santhove, dont on ignore les anciens Seigneurs: Le Code des Fiefs commence par Ide de Berchem Dame de Weſemael, & finit à Philippe Theodore de Fourneau, Comte de Cruyckenborgh, Seigneur de Ranſt & Milleghem.

DUFFEL ancienne & celebre Baronnie, preſque à moitié chemin de Malines & de Liere, ſur la riviere de Nethe, autrefois à la Maiſon de Bertholde, en après à celle de Hornes, & enfin à celle de Merode, où il y a déja longtems qu'elle eſt. Maximilien Comte de Merode, Marquis de Deynſe & Baron de Duffel &c. la poſſede aujourd'huy avec un beau Château.

EECKENHOVEN eſt un vieux Château dans le Village & Seigneurie de Rumpſt ſitué ſur la rive droite de la Nethe. On ignore juſques ici par qui, & en quel ſiécle il fut bâti: On ſait pourtant très certainement que ceux de la Maiſon du même nom en ont jouy fort long tems, & ſur tout en l'année MCCIX. un Gerard de Ekove, Chevalier, & qu'enſuite il a été en la puiſſance de la Maiſon de Kerreman, Bauw, Cortenbach, à preſent le Baron de Vremde Seigneur de Rommerſwal, de la Maiſon de vander Gracht en jouit.

GESTEL, Village & Seigneurie avec un beau Château ſitué ſur la rive gauche de la grande Nethe, bâti le ſiécle paſſé par Pierre van Dale, Seigneur de Ballars, Geſtelle, Berſele, & autres lieux. De cette Maiſon il a paſſé en celle de Berghes, de qui Thierry vander Nath l'acheta environ l'an 1650. & le tranſporta en 1661. à Guillaume de Bronchorſt, Seigneur de Ourdorp; & celuy-cy peu de tems après à Jaques Comte de Groesbeke, & du Saint Empire qui l'a beaucoup amelioré.

s'GRAVEN-WESEL Village & Seigneurie avec Château de la Majeurie de Santhove, bâti par les anciens Seigneurs de Berghes ſur le Zoom, qui ſeigneurioient autrefois ſur tout le Village. Ils l'allienerent comme ils bâtiſſoient à Bruxelles l'Hôtel de Berghes. On voit dans l'Egliſe Paroiſſiale un tombeau avec cet epitaphe: *Icy git enſevelie Demoiſelle Lyſebeth Comteſſe de Weſele, qui deceda l'an de noſtre Seigneur* M.CCCCXLIV. *le* XII. *jour de Novembre.* Voyez la Notice du Territoire d'Anvers liv. III. ch. XVIII.

GROBBENDONCK eſt un vieux & beau Château dans le Village & Seigneurie d'Ouwen ſous la Majeurie de Santhove, erigé en Baronie par l'Archiduc Albert dans ſes lettres patentes données à Neuport le 4. Mars 1602. en faveur d'Antoine de Grobbendonck, Chevalier, Seigneur du dit lieu, Conſeiller de guerre, & Gouverneur de Bois-le-Duc. &c.

Philippe IV. Roy d'Eſpagne erigea la dite Baronie en Comté par ſes lettres patentes données à Madrit le 3. Juillet 1637. en faveur d'Antoine Baron de Grobbendonck, Chevalier de l'ordre militaire de St. Jaques, &c.

Au reſte il y a trois cent ans que Grobbendonck appartenoit à la Maiſon de Crayenhem. Arnould Brant fils d'Arnould commença à en jouir en 1435. Marguerite Brant le donna en 1509. à Philippe de Cleves Seigneur de Raveſtyn, & en 1514. Philippe de Cleves le donna à André de Maſtaing: après la mort de qui Philibert de Maſtaing le vendit à Eraſme Schetz l'an 1545. dont la Maiſon en jouit encore aujourd'huy.

GROENINGHEN Château dans le Village de Cumtich dans la Majeurie de Rye, que Luc van Opmeer vendit avec la Seigneurie à François Lopez Franco y Feo, & à Marie Franco mari & femme, de qui il eſt écheu à François de Los Reys Franco y Feo, aujourd'huy Seigneur de Groeninghen & de Cumtich.

HERLAER, autrement 't Hof ten Hove, eſt un Château dans le Village d'Herenthout ſous la Majeurie d'Herental; & un Fief de la Cour d'Ameyde, ou Hameyde,

de, qui appartenoit autrefois, avant l'année 1462. à Pierre de Brimeu & à Magdelaine van Vriesselle mari & femme, de laquelle Maison il a passé par mariage à celle de Sandelyn Seigneur d'Herenthout, où il est demeuré jusqu'à cette heure.

Heymissen Village & Seigneurie avec un vieux Château sous la Majeurie d'Hoochstrate. On croit que ceux de la maison de Sanders l'ont bâti. Eugene Alexandre Prince de la Tour & du Saint Empire, Chevalier de la Toison d'or de la Maison de Tassis, posséde aujourd'huy l'un & l'autre. On y voit dans l'Eglise le tombeau d'Antoine de Brabant fils naturel de Philippe Duc de Brabant & de Limbourg. Voy. les marques d'honneur de la Maison de Tassis, p. 80. & 83.

Hoboken, Village & Seigneurie avec Château, dans la Majeurie d'Hoochstrate que l'Archiduc Albert erigea en Baronie, par ses lettres patentes données à Brusselles le 20. May 1600. en faveur de Conrard de Grobbendoncq, Chevalier, Seigneur d'Hoboken, d'Hinghene, &c.

Hollaecken est un ancien Château avec Seigneurie dans le Village de Rymenem de la Majeurie d'Arckel, dependant par droit de Fief de la Cour feodale du Territoire de Malines: il appartenoit autrefois à la maison de Calvart, & à présent à celle d'Origone, touchant laquelle on peut consulter Jean Pierre Crescenze des Maisons Nobles du Milanois.

Hoochstraten capitale de la Majeurie de ce nom, & Bourg celebre: autrefois honoré du titre d'ancienne Baronie, & à present de celuy de Comté, auquel il a été érigé par Charles V. dans ses lettres patentes données pour ce sujet à Saragoce au mois de Juin 1518. & lues & publiées solemnellement dans l'Eglise de Ste. Gudule à Brusselles, par Ferdinand d'Autriche son frere, en faveur d'Antoine de Lalaing, Chevalier de la Toison d'Or, Seigneur de Montigny. Ses plus anciens Seigneurs étoient de la Maison de Gimminich, ou Gheminich, de qui cette Seigneurie passa par mariage à Jean Seigneur de Cuyck, de cette Maison de Cuyck en celle de Borselle, en suite à celle de Culenburg, & de là en la Maison de Lalaing; dont le dernier Comte étant mort le 21. Juin 1691. elle vint à sa sœur veuve de N. Rhingrave. On y voit devant le grand autel le très magnifique tombeau du susdit Antoine de Lalaing & de sa femme Elizabeth Dame de Culenburgh, qui fait bien voir, aussi bien que tous leurs autres ouvrages, à ceux qui les contemplent, combien ils ont eu l'esprit élevé. Outre cette Eglise qu'ils ont fait bâtir dès les fondements, & à leurs propres dépens, ils ont aussi refait le Château dès ses fondements.

Veuë de la Metairie de Hooghe-Poort au Village de Heymissen.

Hoofvunder est un Château au Village de Dueren dans la Majeurie de Rye, qui avant l'année 1564. appartenoit à Gerard Sterck Chevalier, Seigneur de Busquoy, Wyneghem, Casterle, & à Josine van Daele, Dame de Stabroeck mari & femme; longtems après il a été à Jaques Edelheer, & ensuite à Jaques van Lemens.

Hovorst Chateau avec Seigneurie, au Village de Viersel de la Majeurie de Santhove, érigé en Baronie par Charles II. Roy d'Espagne le 15. Janvier 1675. en faveur de Paul Melchior de Villegas, Seigneur d'Hovorst & de Viersselle, qui ayant commencé à faire rebâtir le Chateau, qui étoit ruiné, son fils, aujourd'huy Baron d'Hovorst, l'acheva.

Immersel est un Chateau ruiné dans le Village & Seigneurie de Wommelghem, de la Majeurie de Santhove. L'un & l'autre a depuis long tems appartenu aux Comtes de Bouckhoven, & du Saint Empire de la Maison de Liere.

Laer Chateau avec Seigneurie, au Village de Schelle de la Majeurie d'Arckel, autrefois à la Maison de Suys, maintenant au Baron de Pellenbergh, de la maison de Wissenkerke.

Liere Chateau avec Seigneurie dans le Village de Santhove ordinairement appellé 't hof van Liere, parce que plusieurs de ce nom & de cette Maison y ont demeuré, de qui sont descendus cincq Baillifs residans à Santhove: mais il y a long tems qu'il a passé dans la Maison de Tseraerts, & y est encore à present.

Loenhout, Village & Seigneurie, & Chateau dans la Majeurie d'Hoochstrate, autrefois à la Maison de Bouchout, d'où par

par le mariage de Marguerite de Bouchout avec Everard de la Marck il a passé en cette famille en 1465. & y est demeuré jusqu'à ce que Marguerite de la Marck l'eust apporté en dot à Jean de Ligne. Enfin par achât il est venu à Louis Perez de Baron, dont les descendans firent leur heritier Philibert de Soto Major Bonavides y Genevara, Marquis de Molin. A present Jean Louis Siegen van Sechten, qui l'a acheté, le possede.

Massenhoven Village, Seigneurie & Chateau, dans la Majeurie de Santhove, est l'heritage d'Erard de Cannart Seigneur de Massenhove, de la Maison de Hamal.

Mercxem, Village, ancienne Seigneurie & Chateau, dans la Majeurie de Santhove, autrefois heritage des Seigneurs de Breda; jusqu'à ce que par le partage de ce Domaine, il passât aux Seigneurs de Berges sur le Zoom, qui vendirent le Chateau de Mercxem à Guillaume Draeck Chevalier, le 26. Avril 1515. dont la fille Anne l'apporta en dot à Goswin de Straele Chevalier, en laquelle Maison il a demeuré jusques en l'an 1520. qu'Urbain van Parys l'acheta; la posterité duquel l'a possedé avec la Seigneurie de Mercxem & de Dambrugge. Il a passé depuis en d'autres mains.

Monickhoven, Maison de Campagne au Village d'Heymissen, autrefois à Philippe de Valckenisse & à Catherine vanden Dycke, l'an 1598. Seigneurs de Heymissen, Santvliet, Berendrecht, dans la Maison de qui elle est à present.

Niele, Village & Seigneurie, & Maison de Campagne dans la Majeurie d'Arckel. Le Prince en engagea en 1626. la Seigneurie à Rogier Clarisse. Elle fut vendue à Jean Reynst en 1643. de qui Martin Ignace de Hornes conjointement avec Suzane de Groote sa femme acheta l'un & l'autre, environ l'an 1650. On voit leur tombeau à Niele fait de marbre noir, devant le grand autel, élevé d'un pied & demi au dessus du pavé.

Norderwick, Village, Seigneurie & Maison de Campagne dans la Majeurie de Herentals. Jean de Liere en étoit Seigneur l'an 1370. Elle a continué longtems dans sa Maison. Jeanne de Liere fille de Jean s'étant mariée à Hubert de Pleyne la porta en cette Maison. Enfin, je ne say comment, elle est écheuë à Jean François (issu des Barons) Tserclaes, qui est aujourd'huy Seigneur de Norderwick.

Oostmal, Village, Seigneurie & Chateau, de la Majeurie de Santhove, bâti par Frederic de Renesse, Chevalier, Seigneur d'Oostmal, decedé l'an MDXXXVIII. Il est demeuré en sa Maison, & le Baron de Elderen en jouit à present. On voit dans la Paroisse le tombeau de la même Maison, élevé & fait de marbre noir.

Pluysegem Maison de Campagne avec Seigneurie dans le Village de Cumtich de la Majeurie de Rye, qui appartenoit autrefois à la Maison de vander Goes. Voyez les inscriptions de Brabant du F. Swert, p. 121.

Pul, ou *'t hof te Pul*, est un Chateau dans le Village de s'Graven-Wesel dans la Majeurie de Santhove, autrefois à la Maison de Vlierden; & maintenant de Gansacker.

Ramey autrefois Hameyden, ancien Chateau & Seigneurie, dans la Paroisse de Gestel, sur la riviere de la Nethe. Il a esté depuis trois siecles possedé par ceux de la Maison d'Immersel, jusqu'en 1635. qu'il fut transporté à Balduin le Cocq Seigneur de Wulvergem qui le vendit en 1643. à Nicolas Rubens & Constance Helman.

Rivieren est la Maison de Campagne de la Maison Professe de la Societé de Jesus d'Anvers, dans un Village de la Majeurie de Rye.

Rumpst est une belle & ancienne Seigneurie sur la rive droite du Rupel, autrefois ornée d'un beau Chateau, ce que certifient encore les ruines qui en restent. On ne sçait qui en estoient les premiers Seigneurs. On trouve dans les Archives de S. Michel d'Anvers des lettres patentes où on lit ceci;
„ Jean Gerard Seigneur de Grimberghe, & dit
„ &c. Ma femme Machtilde, & mes enfans
„ Gerard & Arnould &c. en nostre Ville de
„ Rumpst &c. l'an MCLXXXI. " Le Code des Fiefs commence par Jeanne Dame de Bethune, de Rumpst, Hoboke & Ekere, & finit à Charles de la Baume Marquis de S. Martin, en laquelle maison continue la Seigneurie de Rumpst.

Schilde, Village, Seigneurie & Chateau de la Majeurie de Rye, apartenant à la Maiſon de vanden Werve, qui en acheta en 1681. la Seigneurie de Guillaume Delater, pour la tenir hereditairement, en ayant joui quelque tems par engagement du Prince. Le Baron de Schilde la poſſéde a préſent.

Schooten Village & ancienne Seigneurie dans la Majeurie de Santhove, reconnoit deux Seigneurs. D'où vient qu'il y a deux Tribunaux & deux Maiſons Seigneuriales, l'une à l'Abbé de Villers, l'autre à la Maiſon de Reſpanie. Celuy-la, le droit en ayant eſté donné à ſon Monaſtere dés l'an 1160. par Engelbert van Schooten: Celle-cy, en ayant acheté le droit des Seigneurs de Berges, à qui il appertenoit autrefois.

La Maiſon de Campagne du Seigneur de Schooten.

Sevenbergen, eſt un Chateau avec une Seigneurie au Village de Ranſt dans la Majeurie de Santhove, autrefois à Jaques Baron le Roy & du Saint Empire, à preſent à Iſabelle vander Piet Dame de Ranſt & de Millenghem. On ne ſait qui en étoient les anciens Seigneurs. Le Code des Fiefs commence à l'an 1461. par Arnaud de Sevenbergen, & finit par la dite Dame de Ranſt. Il eſt à remarquer qu'en l'an 1461. le ſusdit Chateau de Sevenbergen, avec ſes appartenances, dependances, & ſa Seigneurie eſtoit un franc alleud, comme le témoigne le principal Code des Fiefs.

Stryen, ou comme on le lit dans les anciens regîtres du lieu, *het huys van Stryen in Ooſterhout*, a été autrefois un grand & celebre Chateau, à preſent caché ſous ſes ruines, que ceux qui ſe plaiſent aux antiquités de Brabant, verront avec plaiſir. Autrefois c'étoit la demeure des Comtes de Stryen, & long tems après celle des Seigneurs de Duvenvoirde.

Ten-Esche, eſt un Chateau avec Seigneurie dans le Village de Schelle de la Majeurie d'Arckel, ſitué ſur la rive droite de l'Eſcaut, d'où il y a une très-agreable vuë en Flandre: Il appartenoit autrefois à Jaques Comte de Groesbeke & du Saint Empire, à preſent il eſt au Seigneur de Schelle de la famille de Ganſacker.

Ter-Borcht, Chateau avec Seigneurie dans le Village d'Iſeghem de la Majeurie d'Hoochſtrate, appartenant au Seigneur du dit lieu de la Maiſon de Ganſacker.

Ter-Elst, eſt un Chateau ſur la rive droite de la Nethe, dans la Baronnie de Duffel, qui eſtoit en 1356. à Philippe de Polanen Chevalier, de qui l'acheta Wautier Back vingtiéme Abbé de Tongerlo.

Ter-veken, eſt une Maiſon de Campagne avec Juriſdiction au Village & Seigneurie de Schelle dans la Majeurie d'Arckel, bâti par Jaques Ganſacker Seigneur de Schelle. La Cour annexée à la ſuſdite Maiſon de Campagne appartint autrefois à la Maiſon de Sanders.

Thilen, Village, Seigneurie & Chateau dans la Majeurie d'Herentals, étoit avant l'année 1454. en la puiſſance de Daniel de Ranſt Seigneur de Hautain le Val. Il paſſa enſuite par le mariage de Cornelie de Ranſt en la Maiſon de Leefdael, & de noſtre tems il eſt venu auſſi par mariage en celle de Baexen.

Turnhout, capitale de la Majeurie de même nom, Seigneurie & Bourg celebre, orné d'un vieux Château. P. Divæus aſſure qu'elle a autrefois appartenu aux Bertoldes Seigneurs de Malines. Jean III. Duc de Brabant la donna en dot à Marie ſa fille, lors qu'elle épouſa en 1347. Reinaud Duc de Gueldres. Turnhout retourna aux Ducs de Brabant, par la mort de la dite Marie, & l'Empereur Charles V. long-tems après le donna à Marie Reine de Hongrie ſa ſœur, ſa vie durant. Et enfin Philippe IV. Roy d'Eſpagne le donna par lettres patentes du 26. October 1649. à Amalie de Solms Veuve de Frederic Henri Prince d'Orange Comte de Naſſau. Voyez la Deſcription de cette Ville.

Vorsselaer, Village & ancienne Seigneurie avec un Château, dans la Majeurie de Ghele. Il a autrefois appartenu à la très illuſtre Maiſon de Rotſelaer, dont on voit encore aujourd'huy les tombeaux de quelques-uns de ſes Seigneurs, qui y ont eſté inhumés. Henri de Rotſelaer étant mort l'an 1500. ſans laiſſer des enfans, Eliſabeth ſa ſœur luy ſucceda, & tranſporta Vorſſelaer à Corneille de Berges, Seigneur

de

de Sevenberge. Celuy-cy le donna à Jean de Ligne, & à sa femme Marguerite de la Marck Comtes d'Arenberge, l'an 1555. Enfin Charles Eugene Prince d'Arenberge le vendit en 1663. à Jean Prooft Conseiller de la Cour de Brabant.

Westerlo, est une ancienne & belle Seigneurie avec un Château considerable dans la Majeurie de Ghele, que Philippe IV. Roy d'Espagne erigea en Marquisat, par ses lettres patentes, données à Madrit le 20. May 1626. en faveur de Philippe Baron de Merode. Westerlo est encore dans cette Maison depuis l'an 1429. Le tombeau de cette Famille, qui est très-beau, se voit à Ghele dans l'Eglise Collegiale de S. Dygne devant le grand autel.

Westmal, Village, Seigneurie & Château de la Majeurie de Santhove, appartenoit autrefois à la Maison vander Moelen, d'où il est passé en celle de Cotereau: on y voit les tombeaux de l'une & de l'autre Maison.

Westwesel, Village, Seigneurie & Château dans la Majeurie de Rye, étoit avant l'an 1280 à Henri de Wilre. On ignore ceux qui luy ont succedé en cette Seigneurie, jusques à Gerard de Berges, par qui commence le Code des Fiefs, & finit à Guillaume vander Ryt, aujourd'huy Seigneur de Westwesel, de la Maison duquel on voit le magnifique tombeau dans la grande Eglise de Berges sur le Zoom.

Woude Village & Seigneurie avec Château autrefois considerable, dans le Marquisat de Berges sur le Zoom. Ce Château, qui est à present ruiné, fut autrefois bâti par les anciens Seigneurs de Berges, qui attirés par la beauté du lieu, y faisoient leur sejour ordinaire.

Autre vuë du Château demoli de Woude.

Wyneghem est dans la Majeurie de Rye, Village & Seigneurie avec un Château, bâti par ceux de la Maison de Vleminck environ l'an 1530. Isabelle Schetz l'acheta à un Encan public l'an 1589, & le transporta peu apres à Lancelot Haudion Seigneur de Pippaix, en la Maison de qui il demeure aujourd'huy.

Zelsaten, est un Château au Village de Wommelghem dans la Majeurie de Santhove. C'étoit autrefois un franc Alleud à la Maison de Berchem. Jean van Berchem, fils de Jean le Grand, ou comme il y a mot pour mot dans les lettres patentes, *Groot Jans sone, wiens vader Willem was.* Il a demeuré en cette Maison jusques à l'an 1535. que Jean Charles Affaytadi Gentilhomme de Cremone l'acheta, & le rendit plus magnifique, en le faisant rebâtir dès les fondements, & le laissa à ses descendans Barons de Gistelle. Mais par les malheurs des guerres civiles du Pais-Bas au siecle passé, ce beau Château fut brûlé; & a été du depuis appellé *'t verbrant Hof*, le nom de Zelsate ayant esté mis en oubli. Les anciens regîtres de ce lieu certifient, qu'il avoit autrefois droit d'azile, de chasse, & d'autres privileges notables. Au reste la Baronnie de Gistelle fut l'an 1676. erigée en Comté par Charles II. Roy d'Espagne en faveur de Jean François Affaytadi, des biens de qui son fils Philippe Adrien Comte de Gistelle jouit, pendant qu'on se dispose à faire imprimer cecy.

Argenteau, dependant par droit de fief du Château d'Anvers, il semble qu'il n'est pas hors de propos d'en faire mention dans cet ouvrage. C'est un Village & Seigneurie sur la rive droite de la Meuse, avec un Château bâti sur un haut rocher, entre Liege & Viset. Il appartenoit autrefois à la Maison qui se surnommoit d'Argenteau, il est à present au Comte de Clairmont de la Maison de Clarisse. On voit dans l'Eglise de Hermal, vis à vis d'Argenteau, sur la rive gauche de la Meuse, le très magnifique tombeau des anciens Seigneurs de l'un & de l'autre lieu, avec cet Epitaphe, *Cette ancienne Principauté d'Argenteau & de Monglion a veu & a eu Renaud III. Guillaume & Jaques, autrefois ses Princes, guerriers, celuy là a il y a long tems soutenu & repoussé la guerre des Liegeois; celuy-cy donna du Secours à son Cousin, Comte de Namur qui étoit en guerre, & celuy-là combatit à guerre ouverte contre le Duc de Gueldres & de Julliers: enfin la paix estant faite par les soins du Prince Evesque de Liege, Renaud V. fils de Jaques, ayant obtenu le repos, par les armes de ses ancestres, est enseveli sous ce tombeau avec Marie de Treisigni sa femme, l'an*

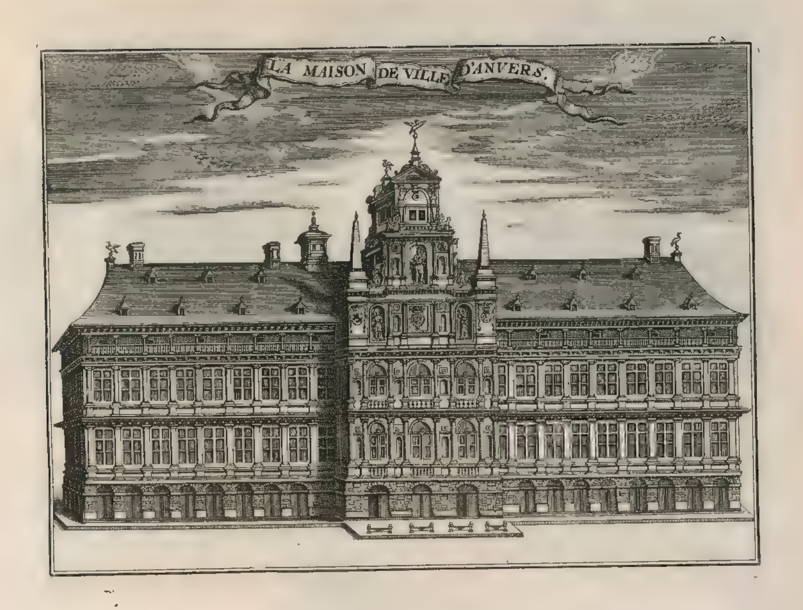
l'an de Christ MDXXX. *le* 8. *Decembre*; *&* *celle-cy fut ensevelie l'an* M. D. LVI. *le* 19. *Juillet*. Ce tombeau subsiste encore, mais ces dernieres années les François ont détruit le Château. Elle apartient aujourd'hui au Marquis de la Verne de la Maison de Claris, qui y a fait batir le nouveau Chateau, lequel nous joignons ici.

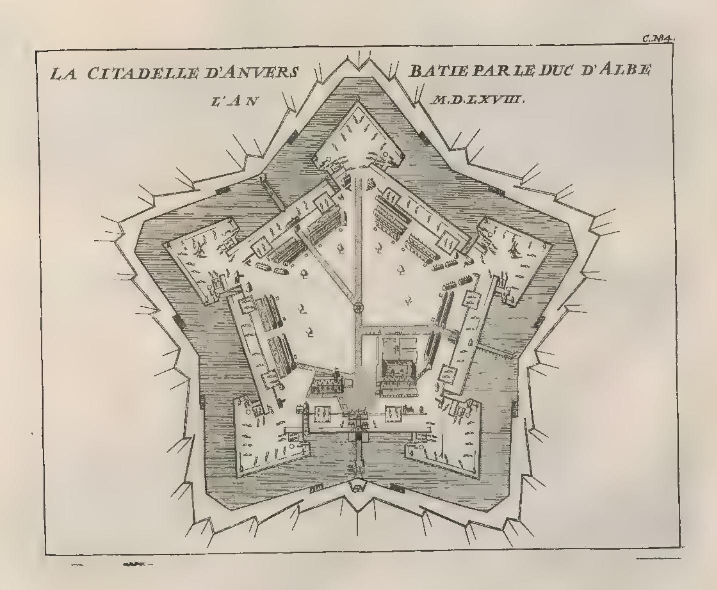
Fin du Livre troisiéme.





VÜE DELA VILLE D'ANVERS
DU CÔTÉ DE L'ESCAUT


LA MAISON DE VILLE D'ANVERS.


C.N.4.
LA CITADELLE D'ANVERS BATIE PAR LE DUC D'ALBE
L'AN M.D.LXVIII.



Prætorium Altena

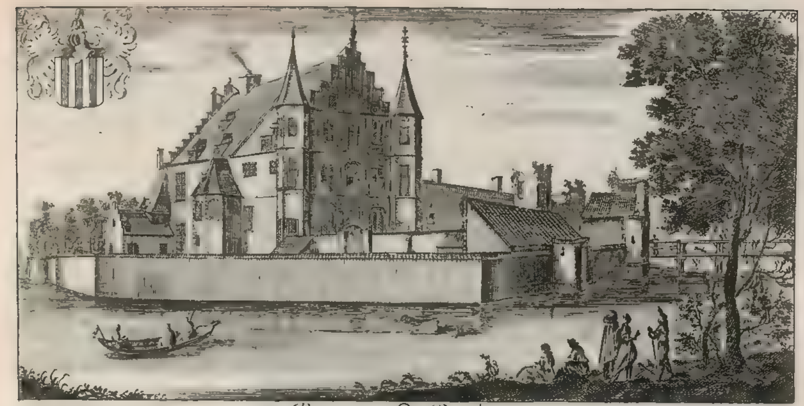


Castellum Anderstadt.

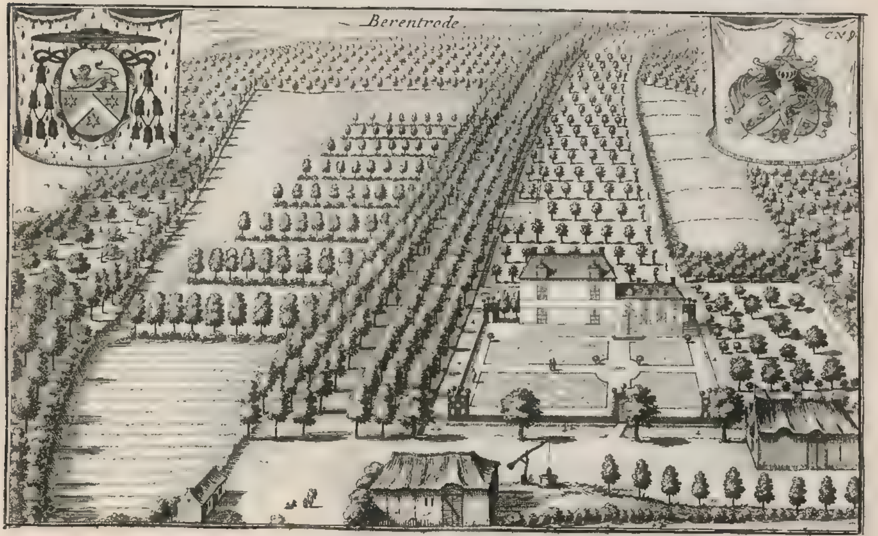


Prætorium de Bauwel.





Prætorium de Berchem.







Castellum Bevernæ, vulgo, BEVEREN. *Henri Causé sculp.*



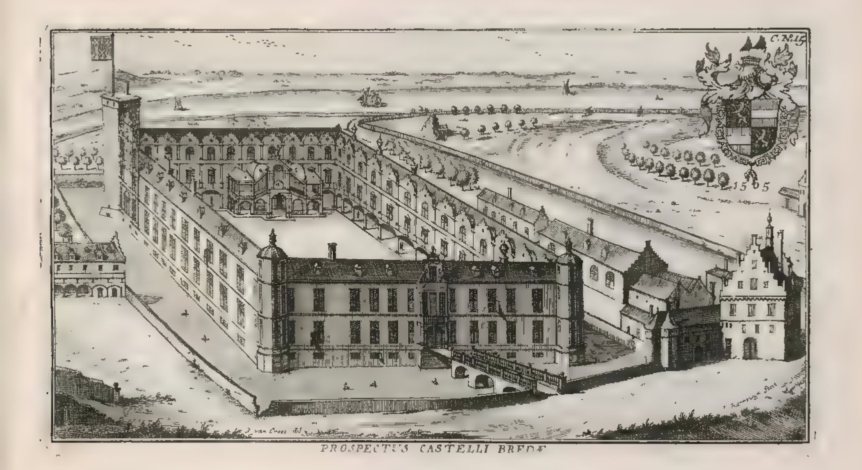
Prætorium de Boom



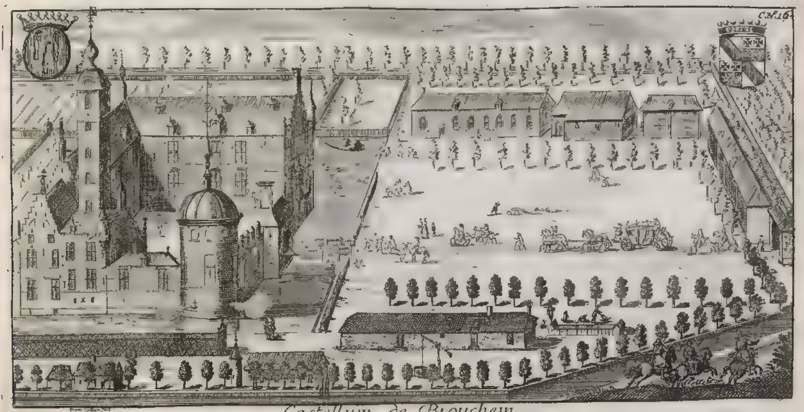
Prætorium de Borsbeke.



Castellum de Bouchaut.



PROSPECTUS CASTELLI BREDÆ



Castellum de Brouchem





Castellum de Burcht



Castellum Cantecroy.



Castellum Cleydael





Castellum Crabbels.



Castellum Doggenhout.


Castellum de Duffel.




Castellum Eeckhouen.



Castellum de Gestel.



Castellum de s'Grauen-Wesel.





Castellum de Grobbendonck.



Castellum Groeninghen.



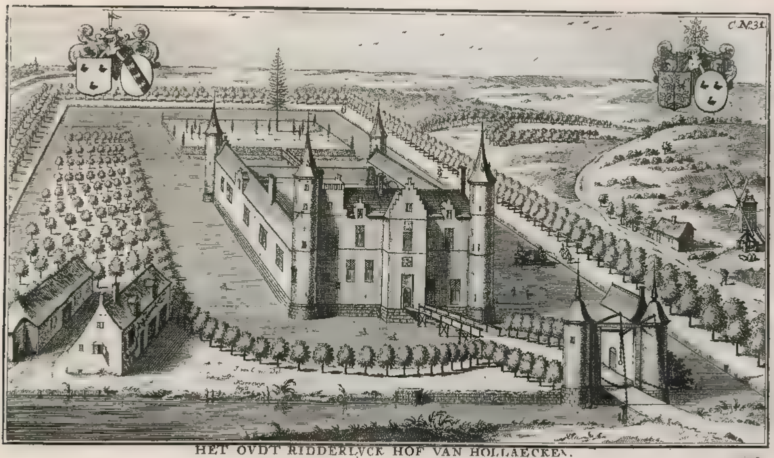
Castellum Herlaer.



Castellum de Heymissen.



Castellum de Hoboken.



HET OVDT RIDDERLYCK HOF VAN HOLLAECKEN.





Castellum de Hoochstraten.



I van Croes delin *Prospectus Villæ de* Hooghe-Poort *in pago Heijmissen* R.Whitehand fecit



Hooftvunder.





Castellum Houorst.



Castellum de Immersele.



Castellum Laer.





Castellum Liere



Castellum de Loenhout.



Prætorium de Massenhouen



C. N. 41.



Castellum de Mercxem.



Franc Eisinger del et Fecit.

Pretorium **MONINCHOVEN** in pago de heymissen quondam
Philippi de Valckenisse et Catharine vanden dycke A.° 1398. DD. de heymissen, santulietBerendrecht etc.

C. N.° 42.

C. N. 43.

Pretorium de Niele





Prætorium de Norderwyck.



Castellum de Oostmal.



Pluysegem.





PROSPECTUS CASTELLI PUL [illegible] S'GRAVENWESEL



Castellum Ramey.



Riviren





Castellum de Rumpst.



Castellum de [illegible]lde

C. N.52

Prætorium [illegible] [illegible] [illegible]





Prætorium Dui de schooten.



Castellum Sevenberghen





Prospectus Castelli TEN-ESCHE in pago SCHELLE.

R. Whitehand fecit



PROSPECTUS CASTELLI TER-BORCHT.



Prætorium Ter Elst.



Prætorium Ter-Veken. in pago Schelle.



Prætorium de Thielen.



Castellum de Turnhout.





Castellum Vorsselaer.



Castellum de Westerlo.



Castellum de Westmal.

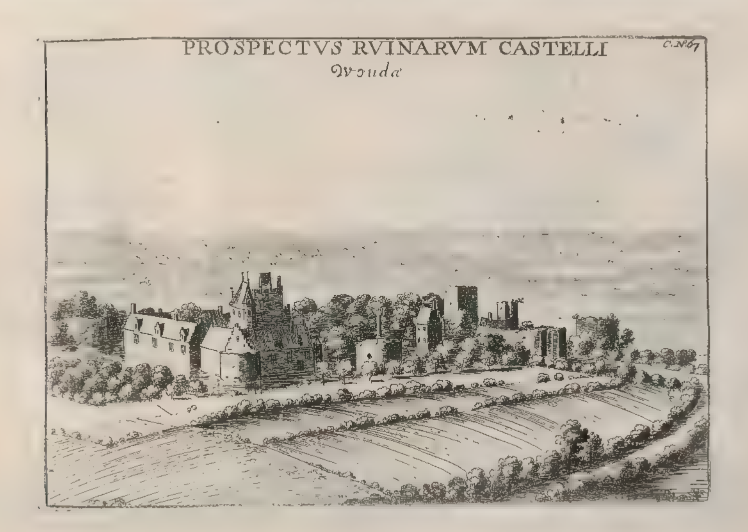




Castellum de Westwesel.



Castellum de Woude



PROSPECTVS RVINARVM CASTELLI
Wouda



Castellum de Wyneghem.



Prospectus Castelli ZELSATEN

Robertus Whitehand Deun et fecit





LE GRAND THEATRE PROFANE DU DUCHÉ DE BRABANT.

LIVRE QUATRIEME.

LA VILLE DE BOIS-LE-DUC.

CEtte Ville avec ſon territoire fait le quatriéme Quartier du Duché de Brabant : elle eſt à ſeize lieuës d'Anvers, à dix d'Utrecht, à neuf de Nimegue, à huit de Breda, & à ſix de Grave. On la nomme en Latin *Silva-Ducis*, ou *Buſcoducum*, & vulgairement *s'Hertogenboſch*, ce qui ſignifie, *Bois du Duc*, à cauſe qu'elle a été bâtie dans une plaine couverte d'un Bois, où les Ducs de Brabant prenoient ſouvent le divertiſſement de la chaſſe.

Godefroi Duc de Brabant voulant s'oppoſer aux courſes, que ceux de Gueldre faiſoient dans ſon païs, fit couper ce Bois vers l'an 1184. & jetta les premiers fondemens de cette Ville, que le Duc Henri ſon fils fit achever en 1196, & qui fut beaucoup agrandie l'an 1453. Elle eſt ſur la riviere de Dommel qui y reçoit l'Aa, & ſe jette, après l'avoir traverſée à une lieuë de là dans la Meuſe, où elle forme avec le Wahal, l'île de Bommel.

L'abondance des eaux qui environnent cette ville, eſt cauſe que quelquefois, principalement en hiver, on n'y peut entrer qu'en bateau, tous les environs étant inondez.

Il y a pluſieurs Forts qui environnent la ville, & en rendent l'accès très-difficile; les trois principaux ſont celui de *Crevecœur* près de la Meuſe, le grand Fort, dit *le Fort Iſabelle*, & le petit Fort, dit *le Fort S. Antoine*, qui ſont vers le Brabant. Il y a encore un Chateau dans la ville qu'ils nomment *Papen-bril* ou *Lunette des Moines*.

Il y a quatre Portes, ſavoir la *Vuchterpoorte* du côté du Brabant, l'*Hintemmerpoorte* vers Grave & Nimegue, l'*Orterpoorte* vers Bommel & Utrecht, & la Porte de *St. Jean* vers Heuſden : outre trois Portes d'eau, dont la grande qui eſt vers la Hollande, ſe nomme *den Boom*, l'autre le grand *Hekel*, & la troiſiéme le petit *Hekel*.

Entre les édifices publics, on remarque la Maiſon du Gouverneur, & la Maiſon de Ville. La grande Place eſt fort belle; il y a ſur la fauſſe Porte de *Vucht* une chambre remplie d'antiquitez & de raretez, tant en anatomie qu'en autres choſes curieuſes.

A l'égard des Batimens ſacrez on en trouve la deſcription dans le grand Theatre Sacré de Brabant Tom. 2. Part. 2., où l'on trouve auſſi la vie des Evêques.

Cette Ville ſouffrit beaucoup dans le XVI. ſiecle durant les guerres civiles; les Hollandois faillirent à la ſurprendre en 1585. Le Comte de Hohenlo y étoit entré

avec 200. ſoldats, mais il fut repouſſé, n'aiant pû être ſecondé par ſes gens, qui en furent exclus par un Bourgeois, qui en ſe promenant ſur les ramparts, fit tomber la herſe de la porte.

Les Etats Generaux des Provinces-Unies s'en rendirent enfin les maitres en 1629, la place aiant été inveſtie vers la fin d'Avril, la capitulation fut ſignée le 14. Septembre, & la garniſon en ſortit trois jours après avec le Comte de Grobbendonck ſon Gouverneur & pluſieurs des principaux Bourgeois.

Le Roi & la Reine de Boheme, le Prince de Danemarc, & les Ducs de Wirtemberg & de Holſtein ſe trouverent à ce memorable ſiege, que le General Montecuculi & les autres Generaux avec les troupes Eſpagnoles & Imperiales ne purent empêcher, malgré tous les efforts & les diverſions qu'ils firent.

Le Magiſtrat de cette Ville conſiſte en un Chef Officier qu'on nomme Chef-Ecoutette, à qui il apartient de prendre connoiſſance de toutes les affaires criminelles qui ſont perpetrées dans la Ville & Majeurie de Bois-le-Duc, & les punir ſuivant la ſentence des Echevins de la dite ville. Cette charge a été toujours deſervie par des perſonnes de la premiere nobleſſe. Il y a 40. Conſeillers, hors les quels on choiſit neuf Echevins dont le premier ſe nomme Preſident.

Il y a auſſi un Penſionaire, un Greffier, & deux Secretaires. On trouve la Liſte des Chefs Ecoutetes & des Echevins depuis l'an 1211. juſqu'à l'an 1723. dans le Tome ſecond des Trophées de Brabant par Butkens.

LE QUARTIER DE BOIS-LE-DUC.

CE Quartier eſt connu ſous le nom de Mairie de Bois-le-Duc; il eſt ſitué entre la Hollande & la Gueldre, aiant au Septentrion le haut Quartier de Gueldre & le Duché de Cleves au Levant, le Quartier d'Anvers au Couchant, & l'Evêché de Liege au Midi. On le diviſe en 5. petits païs, qui ſont autant de parties de cette Mairie, ſavoir la Campine propre, le Pais de Cuyck, le Maeſlant, l'Ooſterwyck, & le Peeland. Ce Quartier comprend 102. Villages, deſquels pluſieurs ſont fort conſiderables, particulierement le Village de Tilborg, fort renommé par la manufacture des draps. Il contient auſſi trois Villes, ſavoir Bois-le-Duc qui en eſt la Capitale, Helmont & Eyndhove qui ſont petites & moins conſiderables.

HELMONT.

HELMONT eſt ſitué ſur la riviere d'Aa dans le Peeland à ſix lieuës de Bois-le-Duc; il y a vingt Villages ſous ſa dependance. On y voit un vieux Chateau qui a appartenu à la maiſon de Cortembach, d'où Iſabelle-Felicité de Cortembach l'a porté en mariage l'an 1684. au Comte d'Arbergh & Valangin. Voyez la deſcription du Chateau de Helmont, parmis les Chateaux.

EYNDHOVE.

EYNDHOVE qui eſt à quatre lieuës de Bois-le-Duc, ſitué ſur la riviere de Dommel, appartenoit ci-devant à Guillaume III. Roi d'Angleterre.

Depuis la Paix conclue à Munſter en 1648. les Etats Generaux de Provinces-Unies ſont les maitres abſolus de toute la Mairie.

LA VILLE DE HEUSDEN.

IL n'a jamais été decidé, ſi cette Ville dépend du Duché de Brabant ou bien du Comté de Hollande. Elle eſt ſituée ſur les limites de l'un & de l'autre, preſqu'au milieu entre Worcum & Bois-le-Duc à trois lieues de chacune; elle étoit ſujette ci-devant à l'Evêché de Bois-le-Duc.

On y voit un beau Chateau, & elle eſt for-

fortifiée de 7. ou 8. bastions & de plusieurs autres ouvrages; outre sa forte situation naturelle, qui est entre des marais, & proche de la vieille Meuse, dont les eaux coulent autour de plus de la moitié de son enceinte, il y a encore un Fort dans l'Ile de Hemert sur le Wahal, qui la defend de ce coté là.

Toutes ces fortifications la rendent presqu'imprenable, & en ont fait lever en 1589. le siege aux Espagnols, après qu'ils l'eussent attaquée pendant plusieurs mois. Elle a un Drossard, dont la jurisdiction s'étend sur plusieurs villages, même fort près de la Ville de Bois-le-Duc.

Heusden fait partie de l'ancien Comté de Teisterbant; ses Seigneurs descendoient des anciens Comtes de Cleves, auxquels ils étoient obligez de faire hommage, à l'exception du Chateau qui est un fief de Brabant. Le plus ancien Seigneur de Heusden fut Robert fils du Comte de Cleves, qui mourut l'an 857. Jean IX. dernier Seigneur étant mort en 1234. sans posterité, Jean III. Duc de Brabant acheta les droits qu'avoit eu le Comte de Cleves, du Comte de Hainaut & de Jean Comte de Saffenbourg qui avoit épousé Sophie de Heusden sœur du defunt, & il devint ainsi paisible possesseur de la terre de Heusden. L'an 1257. Jeanne Duchesse de Brabant fille de Jean III. la ceda à Guillaume le Bon Comte de Hollande & de Hainaut, d'où elle repassa avec les autres Provinces des Pais-Bas à la Maison d'Autriche, sur laquelle le Prince Maurice la conquit l'an 1588. pour les Etats, auxquels elle est restée depuis.

Le 24. Juillet 1680. la foudre mêlée de tonnerre tomba sur la tour aux poudres de cette Ville, qui fit sauter tout le Chateau avec ses environs, & écrasa un grand-très nombre de personnes. La Ville en fut aussi beaucoup endommagée; mais par bonheur, la plûpart des pierres furent jettées du côté du midi de la Ville, au delà du rampart, qui en fut tellement comblé, qu'on ne pouvoit y marcher qu'à grande peine; le coup fut d'autant plus épouvantable, qu'il y avoit dans la tour 70000. livres de poudres & quelques milliers de grenades.

A l'égard des Eglises on en trouve la Description dans le grand Theatre Sacré du Brabant. Tom. 2. Part. 2.

LA VILLE DE GRAVE.

CEtte Forteresse, qu'on nomme en Latin *Gravia*, est située sur la rive gauche de la Meuse, à six lieues de Bois-le-Duc & à deux de Ravestein, sur la frontiere de la Province de Gueldre, dont elle est comme la clef. C'est une place très-forte; les eaux de la Meuse remplissent ses fossez, qui sont fort larges, & qui environnent sept grands boulevards avec des demi-lunes.

Avant l'année 1323. c'étoit un Francalleud appartenant à Othon Seigneur de Cuyck & d'Heverlé, qui le mit la même année entre les mains de Jean III. Duc de Brabant, & le reçut de lui pour en jouir en droit de fief, selon la coutume de Brabant. Il y a eu une Forteresse plus ancienne que la Ville, où les Seigneurs de Cuyck faisoient ordinairement leur residence; mais elle a été détruite il y a quelques années, lors qu'on a augmenté de plusieurs nouveaux ouvrages, les fortifications de la ville.

Les Brabançons & les Gueldrois pretendoient ci-devant que cette Ville étoit de leur jurisdiction: les premiers sollicitoient le Duc leur Souverain à son inauguration de faire serment qu'il ne desisteroit jamais de ses pretentions sur la Ville, & ce serment se trouve au 49. article de la Joieuse Entrée.

L'an 1386. au Congrès de Paix qui fut tenu à Bois-le-Duc entre Philippe le Hardi Duc de Bourgogne & Jeanne Duchesse de Brabant d'une part, & Guillaume Duc de Juliers & de Gueldre d'autre, il fut arrêté que Grave resteroit sous le Brabant.

Elle fut prise par les Bourguignons l'an 1479. lorsque les Gueldrois se vouloient soustraire de la domination de l'Empereur Maximilien, qui venoit d'épouser Marie Duchesse de Bourgogne.

Le Prince de Parme l'aiant prise en 1586. sur les mécontens, elle fût assiegée par le Prince Maurice de Nassau le 18. Juillet 1602. Antoine Gonzales commandoit dans la place, & François de Mendoça Amiral d'Arragon fit plusieurs tentatives pour la secourir, mais n'aiant pû forcer le camp du Prince Maurice, il se retira, de peur de manquer de vivres, & sa retraite entraina la perte de la Ville, qui se rendit le 19. Septembre.

Ce Prince s'y fit proclamer le 28. du même mois Seigneur du Païs de Cuyck, & la possession en a été confirmée à la Maison de Nassau par le Traité de Munster l'an 1648.

Les François s'étoient rendus maitres en fort peu de jours de cette place, dans la guerre qu'ils declarerent aux Hollandois en 1672. Mais le Prince d'Orange depuis Roi d'Angleterre la reprit sur eux le 26. Octobre 1674. après qu'elle eut été bien défenduë par Noel de Bouton Marquis de Chamilli; il avoit une garnison de 4000. hommes & 325. pieces de canon. Le General Rabenhaupt en avoit commencé le siege le 15. Juillet par ordre des Etats Generaux des Provinces-Unies. Lorsque la place fut prise, il n'y eut pas un seul ouvrage emporté; elle ne se rendit au Prince d'Orange, qui étoit venu commander le siege, qu'après des ordres reiterez de la Cour de France.

LE PAIS DE CUYCK.

GRave est la capitale du Païs de Cuyck ou Cuycklandt, qui comprend dix-sept Bourgs & Villages. C'étoit autrefois un Comté, dont le possesseur perdit le titre de Comte du tems de l'Empereur Lothaire. Ce Païs a été longtems sujet à la Gueldre; il vint enfin sous la puissance des Ducs de Bourgogne qui l'unirent au Brabant, & il passe pour une des plus anciennes Baronnies de cette Province. Maximilien d'Egmont Comte de Buren le reçût par engagere du Duc de Brabant. Guillaume Prince d'Orange aiant épousé sa fille & unique heritiere l'an 1551. herita aussi cette Seigneurie; elle est restée dans la Maison de Nassau jusqu'à la mort de Guillaume III. Roi d'Angleterre.

Il y a tout près de la Ville de Grave trois Seigneuries particulieres, savoir Megen, Ravesteyn, & Boxmeer; elles sont des fiefs du Duché de Brabant, & on y permet le libre exercice de la Religion Catholique.

MEGEN.

LA petite Ville de Megen est située sur la rive gauche de la Meuse, une petite lieuë plus bas que Ravestein, à une lieuë de Grave, & à six de Bois-le-Duc. Elle comprend dans sa jurisdiction quelques Villages tant de l'un que de l'autre côté de cette Riviere. Ses Seigneurs ont été de tout tems Vassaux de Brabant, quoi que les Comtes de Gueldre ont pretendu avoir quelque droit sur l'hommage immediat, ce qui est pourtant resté par des Traitez d'accord aux Ducs de Brabant. Les Seigneurs qui ont possedé ces terres, ont toujours été nommez Comtes, comme on le peut lire au Tome premier des Trophées de Brabant par Butkens. Cependant on ne trouve nulle part marqué le tems auquel ils ont acquis ce titre. Jean Comte de Megen est nommé aux années 1298. & 1303. Il laissa trois fils Jean, Gerard & Guillaume. L'Ainé Jean étoit Comte de Megen: Il est nommé en 1323. & reconnoissoit en 1343. avec son fils Guillaume que son Chateau & Bourg de Megen étoit une Maison ouverte au Duc de Brabant & d'avoir malfait de ne l'avoir pris en fief du Duc. Le dit Guillaume suivit à son Pere au Comté de Megen & épousa Helwige de laquelle il eut un fils Jean qui en 1372. signoit entre les autres nobles du Pais les Tables de Cortenberghe: Il épousa Matilde fille de Jean de Vianen Seigneur de Beverweerde. Gisbertson beau frere le suivit audit Comté. Jean Seigneur d'Assche est nommé en 1420. Comte de Megen, mais on ne sait par quel droit; & quelques tems après Jean Dikbier Seigneur de Mierle possedoit les Terres de Megen, & les laissa à Jean son fils, qui les releva en 1437. dans le Souveraine CourFeodale de Brabant. Celui-ci porta (suivant Butkens) de Megen ecartelé d'argent & trois fers de moulin de Gueules. Il épousa Jenne fille de Nicolas Swaaf, de laquelle il eut Jean Seigneur de Megen & de Mierle, qui par contrat du 13. Novembre 1442. épousa Herbrechte de Bronckhorst, fille de Thierri, Seigneur de Batenbourg, qui vendit le 6. Novembre 1469. les Terres & Comté de Megen à Gui de Brimeu, Seigneur de Humbercourt marié avec Antoinette de Rambures, d'une famille noble de l'Artois, & laissa le Comté de Megen à son fils Eustache, Seigneur de Wesemael, Humbercourt, &c. Marechal de Brabant. Il épousa Barbe de Hillem,

Hillem, fille du Comte de Thaur, & releva en 1515. la Terre & Comté de Megen, & la fit de nouveau eriger en Comté. Charles son fils le suivit dans ce Comté & étoit aussi Seigneur de Humbercourt, & Chevalier de la Toison d'Or, & la releva en 1545. Après lui vint sa niece Marie de Brimeu fille de son frere George, Chevalier, Seigneur de Quiren, & d'Anne de Walhouse, qui le suivit audit Comté; elle épousa par Contrat fait à Malines le 17. de Novembre 1571. en premieres noces Lancelot de Barlaimont Seigneur de Hierges, Baurins &c. & en secondes nôces Charles Duc de Croy & d'Aerschot, mais ils moururent sans Enfans, & par leur testament suivit Eustache Comte de Reux. Il épousa Louise de Ghistelles, mais il mourut sans Enfans & institua pour ses heritiers ses Cousins Claude & Henri de Croy. Claude de Croy, Seigneur de Creques fils ainé d'Eustache succeda en la Comté de Megen & épousa N. d'Estroumelle, mais il mourut aussi sans Enfans; par où son frere Henri, Seigneur de Noirthont lui succeda. Celuici épousa Honorine de Witthem, de laquelle il eut Albert de Croy, Seigneur de Noirthont, qui lui succeda.

Cette Comté est après venue à Alexandre Comte de Vhelen & du St. Empire, Baron de Raasfelt, Libre Seigneur de Britzenheim, Seigneur de Crudenbourg, General des Armées de Sa Majesté Imperiale & Catholique.

Après cette Seigneurie est passée par achat à l'Electeur Palatin, qui la possede à present.

RAVESTEIN.

RAVESTEIN est une petite Ville située entre Grave & Megen, dont la Seigneurie comprend 14. Bourgs & Villages. Il y a un ancien Chateau situé sur la rive gauche de la Meuse, qui passoit anciennement pour une bonne forteresse, jusques-là même que Wencesslas Duc de Brabant l'assiegea l'an 1363. sans la pouvoir prendre. En 1378. Renaud de Fauquemont Seigneur de Dalembrouck reçut en fief de Wencesslas & de Jeanne Ducs de Brabant, le Chateau de Ravestein avec son territoire, comme aussi la Seigneurie de Herpe, pour en jouir selon les coutumes de Brabant. Le susdit Renaud aiant épousé Elisabeth de Cleves mourut sans enfans l'an 1396. & laissa pour heritier universel son neveu Simon Comte de Salm; mais Adolphe Comte de Cleves lui aiant declaré la guerre, en fit lui-même hommage l'an 1397. à Jeanne Duchesse de Brabant. En 1609. Jean Guillaume de Cleves Duc de Juliers, Seigneur de Ravestein, mourut sans laisser aucune posterité; sa succession causa des guerres funestes à l'Allemagne: mais elle fut enfin reglée l'an 1659. par la Paix des Pirenées, lorsque l'Electeur de Brandebourg eut pour sa part le Duché de Cleves, les Comtés de la Marck & de Ravensberg; & l'Electeur Palatin pour la sienne les Duchez de Juliers, de Berg, & la Seigneurie de Ravestein: dont les armes sont de gueulles au Ray d'escarboucle fleurdelizé d'or. Voyez la Description du Chateau de Ravestein.

BOXMEER.

BOXMEER est aussi un fief du Duché de Brabant, & quoique ce ne soit qu'un petite Ville, la Seigneurie neanmoins en est fort considerable; elle est située sur la rive gauche de la Meuse, près du Domaine de Cuyck & du Duché de Gueldre. Il y a un Chateau très-ancien & ci-devant très-fort, une Eglise dediée à S. Pierre, un Couvent de Carmes, qui sont Curez de la Paroisse, & enseignent les humanitez, & un Couvent de Religieuses Carmelites. Avant l'an 1367. Pierre de Culembourg jouissoit de cette Seigneurie comme d'un Francalleu: mais la même année il le donna au Duc de Brabant, duquel il le retint en fief. Elle passa ensuite aux Comtes de s'Heerenberg, desquels le dernier Oswald Comte de Berg &c. étant venu à mourir l'an 1701. sans posterité, laissa tous ses biens à François Antoine Prince de Hohenzollern & Comte de Sigmaringen, petit-fils de sa sœur, qui avoit épousé un Prince de cette maison.

DESCRIPTION DES CHATEAUX & MAISONS SEIGNEURIALES dans la Mairie de Bois-le-Duc.

ASTEN Village de la Majeurie du Peland, dont Wenceslas & Jeanne Ducs de Brabant donnerent la Seigneurie avec haute & baſſe juſtice le 4. Septembre MCCCLXII. à Pierre Cottrel, pour en jouir à perpetuité, ſelon le droit de fief du Brabant, comme le remarque Chriſtofle Butkens au liv. IV. pag. 481. du Tome I. des Trophées de Brabant. Auſſi après que Jean Baptiſte Gramaye a parlé dans ſa Deſcription du Peland, de la Seigneurie de Mierle, il ajoute que la Seigneurie d'Aſten, qui dependoit pour le Spirituel, il n'y a pas long tems, de Lyrop, n'eſt pas peu conſiderable, étant ornée d'un Chateau tres magnifique, & honorée de foires annuelles. La Maiſon de Beken en jouiſſoit autrefois; elle échût à Pierre de Vertaing l'an 1451. & peu après, étant venuë en la Maiſon de Backe (Oudenhove l'apelle Baxen) Renier de Brederode d'une illuſtre Maiſon de Hollande, commença à en jouir par la mort de ſa mere en 1521. C'eſt ainſi qu'en parle Gramaye dans ſa deſcription du Peland, chap. III. & Oudenhove dans ſa deſcription de Bois-le-Duc pag. 88. témoigne qu'Everard de Dourne, ou Deurne, étoit Seigneur d'Aſten, en la Maiſon de qui il demeure encore aujourd'huy.

BOXMEER eſt un des beaux fiefs de Brabant, & Seigneurie conſiderable du Comte d'Herenberge, fortifiée d'une belle fortereſſe bien munie, ſituée ſur la rive gauche de la Meuſe prés du domaine de Cuyk. Avant l'année MCCCLXVII. Pierre de Culenbourg en jouiſſoit, à bon droit, comme d'un franc Alleu. Mais la même année il le donna au Duc de Brabant de qui il le reçût en fief. Voyez Butkens liv. I. pag. 487. Il jouit neanmoins encore aujourd'huy de divers privileges & de grandes franchiſes. Au reſte le lecteur trouvera dans la Notice des Egliſes du Pais-Bais d'Aub. le Mire chap. CCIX. pag. 604. un fragment genealogique des Comtes d'Herenberge. Voyez la Deſcription de cette Ville à la page 52.

BOXTEL dans la Majeurie d'Ooſterwick, eſt un Bourg conſiderable, & Baronnie du Prince de Hornes. Gramaye en parle en ces termes. S'enſuit Boxtel: dans l'ordre, que nous nous ſommes preſcrit pour mieux inſtruire, veu qu'autrement il meriteroit le premier rang, en qualité d'ancienne & illuſtre Baronie. Il y a trois cent ans qu'il appartenoit à ceux de la Maiſon de Merhem, iſſus, comme il paroit, de celle de Berthout. La proprieté en a eſté tranſportée en des Maiſons de different nom: par la fille de Theodore de Merhem qui fut mariée en 1430. à Henri de Ranſt; & enfin par Adrienne niece de Henry, qui fut mariée à Jean de Horn, Seigneur de Baſſigny. L'Illuſtre Comte de Baſſigny en jouit à preſent, auſſi bien que du Château, d'un bois, d'un droit de chaſſe très agreable, & d'autres droits conſiderables. On y voit ſous le titre de Val-S. Eliſabeth un Couvent de filles fondé depuis un ſiecle & demi par la liberalité de ſes Barons. Ce ſont les paroles de Gramaye.

On voit encore dans l'Egliſe de Boxtel le tombeau du ſuſdit Henry de Ranſt, élevé devant le grand autel, decedé l'an du Seigneur MCCCCXCVII. le XII. May. Sa ſtatue y eſt armée, & ornée des Armoiries des Maiſons alliées à la ſienne, qui y ſont merveilleuſement bien repreſentées en émail. Il merite qu'on le grave ſur de l'airain, afin que la memoire d'un ſi beau tombeau ne ſe perde pas avec le tems.

On le compte, ſelon l'opinion de P. Divée, entre les anciennes Baronies du Brabant, qui ſont dans le Territoire de Bois-le-Duc, Cuyck, Boxtel, & Cranendonck. Au reſte j'ay veu des lettres patentes d'Elizabeth de Boxtel, femme de noble homme Gautier Bau, Seigneur de Vremde aupres de Ranſt, écrites l'an 1439. par où l'on voit, que juſques à ce tems là, la Seigneurie de Boxtel avoit dépendu des Empereurs en droit de fief, & qu'on en recevoit l'inveſtiture. Eugene Maximilien Prince de Hornes le poſſede à preſent, ayant été honoré de cette qualité par Charles II. Roy d'Eſpagne, par ſes lettres patentes données à Madrit le 19. Octob. 1677. ce qui ſe trouve dans l'Addition à la premiere partie de la Juriſprudence heroique, pag. 123. On voit un fragment de la Genealogie de la Maiſon de Hornes dans les Trophées du Brabant liv. VII. chap. IV. du Tome I.

CRA-

CRANENDONCK Chateau dans la Majeurie du Peland dont Gramaye parle ainsi: Je finiray par une Baronnie d'un grand nom, qui renferme en son enceinte quelques Villages, & que ceux du pais appellent Cranendonck; Il y a un Chateau bien fortifié, & qui n'est pas si considerable par sa situation, & par la maniere dont il est bâti, que par ses privileges. Ceux de la Maison de Cuyck l'ont autrefois possedé, en suitte depuis plus d'un siecle & demi ceux de la famille de Schoon-Vorst; ceux de Hornes qui estoient, outre celà Barons de Gaesbeeck, en 1494. ceux de la Maison d'Egmond Seigneurs d'Isselstein, de qui ceux de l'Illustre Maison de Nassau l'ont obtenu. Voila ce qu'il en dit. Pour ce qui est de la forteresse de Cranendonck, les François l'ayant détruite ces dernieres années, il n'en reste plus que les tristes masures que nous representons icy.

DOERNE, & par un mot corrompu, Doorssen Village de la Majeurie du Peland. Où (dit Gramaye) il ne faut pas passer sous silence, qu'il y a eu autrefois un Chateau bien fortifié contre l'irruption de ceux de Gueldres, bouclier de tout le Païs du Peland. Au reste on y voit seulement aujourd'huy le Chateau du Seigneur du lieu de la Maison de Leefdael, car il ne reste rien de l'ancienne forteresse que le nom seulement.

FRISSELSTEIN ancien Chateau de la Majeurie du Peland, au Village de Vechel, autrefois à la Maison d'Erpe, & maintenant, par mariage, au Comte de Berlo. La Maison a autrefois aquis par engagement des Ducs de Brabant les Seigneuries des Villages de Vechel & d'Erp: mais les Estats des Provinces-Unies les ont à present rachetées. Gramaye dit à cause de cela dans sa Description du Païs de Peland. *Or afin que nous avancions, de l'autre côté il y a un Chateau & Village appellé* Erp, *qui est le surnom d'une tres noble Maison, ancien heritage, & maintenant Seigneurie, dont est Seigneur le celebre Walrave, qui jouit de l'un & l'autre bareau & justice, tant icy, qu'à Vechel, dont la Paroisse est considerable par son Personat, & quelques tombeaux de Gentilhommes y inhumés.*

GEMERT Village de la Majeurie du Peland, où il y a une celebre Commanderie des Chevaliers de l'Ordre Teutonique de la Vierge Marie. Gramaye en fait mention dans sa Description du Pais de Peland pag. 84. en ces mots: J'ay veu, en verité, des lettres patentes du Duc Jean, écrites en l'année 1270. où il assure que toute la Justice de Gemert appartient separément & aux Chevaliers de la Vierge Marie, & à Thierry Chevalier de Gemert. Le Successeur de ce Thierry ceda le 21. Juin 1366. sa portion aux dits Chevaliers, qui étant en suite devenus Seigneurs de tout le Village, y ont bâti une tres belle Maison de Campagne, dont jouit à present Henry de Holtdorp, d'illustre Maison, & qui n'a pas son pareil en prudence, en naissance, & dans la connoissance des belles lettres. Voyez outre cela Butkens au liv. IV. ch. X. pag. 483. du Tome I. des Trophées de Brabant.

Le Chateau de GRAVE est une vieille forteresse plus ancienne que la ville même, où avoient accoustumé de faire leur residence ordinaire les anciens Seigneurs de Cuyck, détruite ces dernieres années, lors qu'on fortifioit la Ville de nouveaux ouvrages. Nous en avons trouvé une Estampe, nous la donnons, de peur que la memoire d'une si ancienne forteresse ne s'éteignist, & pour ne pas frustrer tout-à-fait ceux qui se plaisent à ces sortes de delices. Au reste la Province de Cuyck a été aux siecles passés une Comté. On dit que celuy qui en étoit Seigneur, du tems de l'Empereur Lothaire, perdit le titre de Comte. Elle a été long tems sujette à la Gueldre, & enfin elle vint avec elle sous la puissance des Ducs de Bourgogne, qui l'unirent au Brabant, dont elle passe pour une de ses anciennes Baronies. Maximilien d'Egmont Comte de Bure, la reçût par engagement du Duc de Brabant, dont Guillaume Prince d'Orange ayant épousé la fille & unique heritiere, herita de cette Seigneurie, qui a toujours demeurée dans cette Maison. Guillaume III. Roy de la grande Bretagne en étoit le dernier Seigneur. Vous trouverez ses anciens Seigneur dans Aubert le Mire, dans son Indice des Princes & des grands du Pais-Bas qui se sont rendus celebres parmi ses habitans.

HESE, Village de la Majeurie du Peland, où il y a un fort beau Château, bâti l'an 1665. par le Seigneur du lieu Albert Snoeckart van Schauwburch marié à N. van Randwick qui avoit acheté Hese & Leende deux tres grandes Seigneuries: les anciens heritages de la Maison de Hornes (dit Gramaye) avec la Baronie de Gaesbeeck devolus à ceux de la Maison d'Egmont. Il y a des lettres patentes dans les archives d'Averbo-

de de l'an MCLXXII. qui commencent ainsi, *Je Herbert par la grace de Dieu Seigneur de Hese* &c. par lesquelles il fait present à ceux de la Maison d'Averbode de son Alleu appellé Stercsele, laquelle donation justifie l'antiquité de cette Seigneurie, On voit assez proche du Chateau d'aujourd'huy les ruines & les masures d'un grand édifice, que je croirois sans peine avoir esté le Chateau des anciens Seigneurs de Heze.

HEESWYCK, Village & ancienne Seigneurie de la Majeurie de Maesland, dont voici ce que dit Gramaye dans la Description du Maesland chap. III. *On voit icy (dit il) un beau Château du Comte d'Oost-Frise, qui n'a point son semblable dans le voisinage, ni en antiquité, ni en beauté, ni en force.* Aubert le Mire qui a si diligemment recherché tout ce qui s'est passé au Pais-Bas, au second livre des Diplomes des Pais-Bas Chap. LIX. marque ceux qui ont été les anciens Seigneurs de ce lieu, representant la donation que fit Almeric Seigneur de Heeswick en faveur du Monastere de Berne l'an MCXCVI. Christofle Butkens nous apprend de plus au liv. IV. de ses Trophées de Brabant, pag. 509. du Tome I. que le 16. Février 1388. Guillaume d'Aa Chevalier Seigneur de Heeswick & de Dintre, a mis entre les mains de la Duchesse Jeanne, sa Maison, sa Cour, ses terres, & sa Seigneurie de Heeswick, avec les hommages & les fiefs qui en relevent, aussi bien que la moitié de la terre & Seigneurie de Dintre, & qu'il les a reçûs d'elle en fief, avec recompense de l'autre moitié de la terre & Seigneurie de Dintre, comme Jean de Benthem l'avoit tenu en fief. Au reste il paroit par le principal Code des fiefs du teritoire de Bois-le-Duc, qu'Heeswick a eu autrefois de puissans Seigneurs, à savoir.

Wernard Comte d'Oostfrise, Seigneur de Heeswick, le 22. Avril 1602.

Maximilien Comte d'Oostfrise, Seigneur de Heeswick, le 7. d'Aout 1574.

Jean Comte d'Oostfrise, Seigneur de Heeswick le 13. Decembre 1554.

Corneille de Berges, Seigneur de Heeswyck.

Lenart de Berges, Seigneur de Heeswyck.

Maximilien de Sevenbergen Seigneur de Heeswyck le 22. Decembre 1519.

Corneille de Berges, Seigneur de Sevenbergen, & de Heeswyck. C'est ce qu'on a retiré du susdit Code.

HELMONT, Ville & très belle Seigneurie enrichie d'un vieux Château dans la Majeurie du Peland. Nous n'avons pû trouver qui en furent les Seigneurs avant l'année MCCXX. Henry Duc de Lorraine témoigne luy même dans ses lettres patentes écrites l'an susdit, que cette Seigneurie luy étoit échuë un peu auparavant, disant *Veu que cy-dessous nostre Seigneurie de Helmont, qui nous est eschuë depuis peu.* On lit ces lettres patentes dans les Preuves des Trophées de Brabant par Christofle Butkens, pag. 66. du Tome I. Le même Autheur au IV. liv. des Trophées du Brabant pag. 510. du même Tome, rapporte des registres du Brabant, ce qui suit, comme il le remarque dans la marge. *Jean Berthout de Berlaer (ou dit aujourd'huy Balder ou Ballaert) Sire de Helmont, par ses lettres données le* X. *de Novemb. de l'an* MCCCLXXXVIII. *reconnut que la Duchesse luy avoit donné par engagement la haute Justice en la dicte ville & paroisse de Helmont, & en deux Courts gisantes illec, pour la somme de mille florins d'Hollande, declarant que le rachapt se pourat faire parmy la somme de six cents des dits florins, nonobstant que les lettres qu'il at de la dicte Duchesse parlent de mille florins.*

Catherine Dame d'Helmont fille du susdit Jean, se maria à Jean de Cortenbach, & apporta la Seigneurie d'Helmont en cette Maison, où elle est restée, jusqu'à ce que Felicité Isabelle de Cortenbach, fille & heritiere d'Edmond s'étant, dans ces dernieres années, mariée au Comte de Arbergh & Valangin, l'a transportée en cette Maison. Le susdit Edmond avoit épousé la fille du Marquis de Gonzague, & mourut à Helmond l'an 1681. où il fut enseveli avec ses armoiries dans le tombeau de ses Ancêtres.

HERLAER, (oud) Château situé sur la rive droite du fleuve Dommel est dans la Majeurie d'Oosterwick, au Bourg de Gestel S. Michel, qui estoit autrefois Seigneurie des Comtes d'Herenberge, & maintenant du Comte d'Auvergne Marquis de Berges sur-le-zoom de la Maison de la Tour d'Auvergne.

LOON OP 'T SANDT, ou VENLOON, Village & Seigneurie avec un Château dans la Majeurie d'Oostwick. Je rapporterai ici en partie ce qu'écrit Christofle Butkens au IV. liv. des Trophées du Brabant pag. 509.

509. du Tome I. *En l'an* MCCLXXXVII. *le* XVII. *Novembre nostre Duchesse donna par engagement à Paul de Haestricht, Chevalier, les Villages de Tilbourg, Goirle, & Druenen, avec le Tollieu de Venloen, & toute la Seigneurie haute & basse, hormis la Court de Gietsberghe appartenante à l'Abbaye de Cameren, où elle retint toute la Seigneurie & Justice, comme aussi la Souverainité & son de cloche ès villages susdits, & ce pour la somme de quatre mils escus de France, qu'elle luy estoit redevable, & parmi ce estoit il aussi tenu de prendre à hommage son Château de Venloen, jusques à ce que lesdicts villages seroient rachaptés, & point plus avant.*

On lit cet Epitaphe sur une tombe bleuë d'une merveilleuse grandeur devant le grand autel de l'Eglise Paroissiale ; *l'an du Seigneur* MDXXVIII. *le* XX. *jour de Janvier deceda le Damoiseau Robbrecht de Grevenbroeck Seigneur de Venloen &c.*

Au milieu de la tombe sont gravées les Armoiries de sa Maison. On voit au même lieu une plus vieille tombe dans la Chapelle du côté Septentrional du Chœur, mais quoy que les lettres de l'Epitaphe soient effacées par le tems, les Armoiries font pourtant voir que c'est le tombeau de quelqu'un de la même Maison, ou du susdit Paul de Haestricht. Il y a long tems que la Seigneurie de Venloen appartient aux Comtes de Bouchoven & du Saint Empire, Chastelains ou Burggraves d'Alost, Seigneurs d'Immersele, Wommelgem, de la Maison de Liere, dont l'Empereur Ferdinand III. créa Engelbert de Liere Comte de Bouchoven & du Saint Empire, par les lettres patentes données à Vienne le 17. Février 1640.

MIERLO, Village & Seigneurie de la Mairie du Peland, dont Gramaye fait mention en ces mots. Mierlo (pour parler tout d'une suitte de toutes les Seigneuries du païs du Peland) est une Seigneurie que ses dignités tant sacrées, que profanes rendent recommandable. Elle a une Eglise considerable sous la protection de la Ste. Vierge Lucie, dont l'administration est commise à l'Abbé de Floreff (de Tongerlo) Jean Dickbier Chevalier en a autrefois possedé la Seigneurie qui a un beau Château & qui jouit de grands droits. Et je trouve qu'en l'an 1501. ceux de la Maison de Swaeff, & que 10. ans après ceux de la Maison de Bouffiez & Rubemprez l'ont possedé, parce qu'elle leur échut en heritage, & qu'ils la transporterent à Raes de Grevenbroeck, dans la Maison de qui elle est encore aujourd'huy, le très renommé & le très prudent Erasme en étant Seigneur. *C'est ce qu'en dit Gramaye.* On voit au milieu du Chœur de l'Eglise le tombeau du susdit Raes de Grevenbroeck avec cet Epitaphe.

Icy git enseveli le Damoiseau Raes de Grevenbroeck, Seigneur de Mierlo, decedé l'an 1532. le propre jour de la Saint Michel, priez Dieu pour son ame.

Sur le milieu de la tombe qui est d'un très grand marbre bleu, sont gravées les Armoiries de la Maison de Grevenbroeck, & quatre Armoiries des Maisons qui luy sont alliées dans les quatre coins de la tombe, une à chacun. Au reste l'an 1315. Henry de Mierlo, Ecuyer, & son fils Henry Roovere, font présent à Hubert Back Abbé de Tongerloo du droit de Patronage de l'Eglise de Mierlo. Voyez la Description de Tongerloo d'Antoine Sanderus dans sa Brabantia Sacra Tom. I. & les Trophées du Brabant liv. IV. pag. 479. & 517. du Tom. I.

RAVESTEYN ancien Chateau, & d'une fort grande étendue, dont on ignore le fondateur. Il est bâti sur la rive gauche de la Meuse, entre Grave & Megen, & à la longueur du tems il s'est accru en ville, plusieurs particuliers y ayant bâti des Maisons. On l'a souvent environné de fossés & de rempars, mais on l'en a aussi souvent denué. Wenceslas Duc de Brabant assiegea Ravestein en l'an MCCCLXIII. qui étoit alors en la possession de Walleran Seigneur de Fauquemont, mais il ne le pût pourtant prendre. Après la mort de Walleran qui arriva le III. May MCCCLXXVIII. sans qu'il laissât aucuns enfans, son frere Renaud de Fauquemont Seigneur de Dalembrouck luy succeda, qui le VI. Juin de la susdite année reçut en fief de Wenceslas & de Jeanne Ducs de Brabant, le Chateau de Ravestein, avec le territoire & la Seigneurie de Herpe, pour en jouir selon le droit du Brabant. Le susdit Renaud ayant épousé Elizabeth de Cleves, mourut aussi sans enfans le XVII. Janvier l'an MCCCXCVI. & constitua pour heritier de ses Seigneuries son neveu Simon, le jeune Comte de Salm en Alsace (qui étoit né de sa sœur Philippe de Fauquemont) dont le frere Jean Comte de Salm qui avoit fait alliance avec Guillaume de Julliers Duc

de Monts ayant été pris prisonnier dans le combat par Adolphe de la Marck, Comte de Cleves, le 7. Juin MCCCXCVII. il fut obligé de ceder au dit Comte pour sa rançon, son Château de Ravestein, avec le Territoire & Seigneurie de Herpe, & de payer de plus quatre mille écus d'or, & le VI. Novembre de la même année le susdit Adolphe Comte de Cleves, reconnut par ses lettres données à Brusselle, qu'il avoit reçu en fief de Jeanne Duchesse de Brabant, le Château de Ravestein & le territoire de Herpe. Le susdit Simon le jeune Comte de Salm, Seigneur de Putelinges, Borne, & Sittert, mourut peu après le XVI. Janvier MCCCXCVIII. selon le stile Romain, & fut enseveli auprès de son Oncle maternel le susdit Renaud dans l'Eglise Collegiale de Sittert, sans laisser aucuns enfans de Marie de Luxembourg sa femme. Voyez Butkens au liv. IV. des Troph. du Brab. Tom. I. pag. 518. Nous lisons de plus dans la Liste des Chevaliers de la Toison d'Or qu'Adolphe de Cleves, Seigneur de Ravestein mourut le 18. Septembre 1492. qu'il fut inhumé dans le Chœur de l'Eglise des Dominiquains à Brusselle, sous un superbe tombeau, avec les statues de luy & de sa femme qui les répresentent au naturel, faites de cuivre jaune, avec les Armoiries des Maisons leurs alliées gravées sur l'un & l'autre des côtés du dit tombeau. Au reste ce beau tombeau qui avoit deja subsisté dans son entier pendant deux cent ans, fut en grande partie mutilé par le bombardement que les François firent de Brusselle en 1695. On en trouve l'Epitaphe dans le Tome premier du Grand Theatre Sacré de Brabant, qui nous apprend qu'Adolphe laissa pour heritier de ses Seigneuries son fils Philippe Seigneur de Cleves, de Ravestein, de Bornehem, d'Inghene & de Wynendael. Au reste la Serenissime Maison Palatine de Newbourg est depuis long tems dans la jouissance de la Seigneurie de Ravestein.

TILBORCH dans la Majeurie d'Oosterwick est un Bourg très peuplé & très celebre par la Manufacture d'étoffes de laine. Jeanne Duchesse de Brabant en engagea la Seigneurie le XVII. Novembre MCCCLXXXVII. à Paul de Haestricht Chevalier, comme nous l'avons dit cy-dessus en parlant de la Seigneurie de Loon op 't Sandt ou Venloon. Il fut racheté en suite, & derechef engagé après l'année 1505. Et ainsi le Prince cedant cette Seigneurie par droit d'engagement, elle est parvenue à ceux de la Maison d'Immerselle, *par leurs mariages*, comme dit Gramaye, *à Hubert de Malse homme considerable*, qui deceda le 22. Mars 1612. & qui fut enseveli à Tilborch sous un tombeau élevé devant le grand autel, quand la Religion Romaine y étoit la dominante. Nous avons veu ce tombeau encore tout entier, comme nous écrivions ceci en Février 1696. & que nous visitions tout le Païs de Bois-le-Duc. Cette belle Seigneurie & sa belle Maison de Campagne a passé de la Maison de Malse, en celles des Comtes de Grobbendonck, à qui il y a long tems qu'elle appartient.

WALDEREN, WEERT, AELST, sont trois Seigneuries qui appartiennent à la Maison de vander Clusen, dit Gramaye dans sa Description de la Campine, où il les décrit chacune en particulier à la pag. 110. & suivantes, finissant par ces mots, *c'est assez parler des trois Seigneuries de la Maison* de vander Clusen, *qui demeure dans une très belle Maison de Campagne qu'elle y a.* Il y a LXXXVI. ans que J. B. Gramaye écrivoit, & encore aujourd'huy, ces Seigneuries avec la Maison de Campagne, sont dans la même famille, & c'est Hubert Gerard vander Clusen, qui est à present Seigneur des dits lieux & d'Issendorn.

DISSERTATION
SUR
L'ANNEAU ou BAGUE,

Qui servoit de Cachet, & du tems auquel les surnoms des Nobles, & leurs Armes ont commencé d'être hereditaires.

ON lit dans *Macrobe* Liv. 7. Chap. 13. que les anciens portoient un Anneau, pour cacheter des lettres ou autres écrits, & non pour l'ornement. Aussi n'étoit il pas permis d'en avoir plus d'un, & cette permission n'avoit lieu que pour les personnes libres. Mais dans la suite le luxe apporta divers changemens à cet usage comme à bien d'autres. On y enchassa des pierres précieuses, & d'un grand éclat. On s'en servit pour l'ornement, & on chargea ses doigts de tout ce qu'il y avoit de plus riche & qui ne convenoit qu'aux personnes distinguées. Tous les savans conviennent que l'usage de l'anneau qui servoit à cacheter, est très-ancien. L'Ecriture en parle en plusieurs endroits, comme dans le 3. Livre des Rois Chap. 21. où il est dit que Jezabel écrivit des lettres sous le nom d'Achab, & qu'elle y apposa l'anneau, ou le cachet de ce Prince. Dans le Livre d'Ester Chap. 3. vers. 10. on lit que le Roi tira de son doigt l'Anneau dont il se servoit, & qu'il le donna à Aman; & plus bas vers. 12. que les Lettres cachetées de son anneau, furent envoyées par les Couriers du Roi dans toutes les Provinces, avec ordre de tuer, & detruire entierement tous les Juifs. Le Profete Daniel Chap. 14. dit au Roi, fermez la porte, & apposez y votre anneau.

Les anciens avoient coutume de porter l'Anneau au doigt le plus proche du Petit, parceque, dit *Macrobe*, on a decouvert en faisant la dissection du corps humain, qu'il y a un petit nerf qui s'étend depuis ce doigt jusques au cœur; d'où vient que les anciens ornoient ce doigt d'un anneau, comme d'une espece de couronne.

Alexandre, étant sur le point de mourir tira son anneau de son doigt, & le donna à *Perdiceas*, comme un cachet dont il se servoit d'ordinaire pour séeller les ordres qu'il donnoit par écrit.

Herodote, Pere de l'histoire, parlant des Rois d'Assyrie, dit „ que chacun portoit „ un Anneau avec un cachet dans le chaton, & un sceptre, parfaitement bien „ travaillé, au haut duquel on voyoit ou „ une pomme, ou une rose, ou une fleur „ de lys, ou une Aigle, ou quelqu'autre „ chose semblable; car ils ne pouvoient „ porter un sceptre, ou il n'y auroit pas „ eu un ornement de cette espece.

Du reste, les Enfans ne se servoient pas toujours des cachets de leurs peres. Il étoit permis à chacun de faire graver sur son anneau tel cachet qu'il vouloit, & ses Descendans n'étoient pas obligez de s'en servir.

Auguste, au raport de *Suetone*, se servoit d'abord de la figure du Sphinx qu'il apposoit sur ses Edits, & sur ses lettres. Bientôt après, il employa dans ces occasions une representation d'Alexandre, & enfin la sienne qu'il fit graver par Dioscore. Les Empereurs qui lui succederent se servirent de ce dernier cachet.

Pendant plusieurs Siecles, les Empereurs, les Rois, & les Princes ont apposé leur propre empreinte sur leurs Edits & sur leurs lettres. Cet Usage a duré jusqu'à la premiere expedition des François dans la Terre sainte. Ce fut environ ce tems là qu'on vit pour la premiere fois des armoiries dans certaines familles, ce que *Guillaume Marlot*, Grand Prieur du Chapitre de St. Nicaise à Rheims confirme par les Ecussons des Rois de Navarre & d'Angleterre; & il ajoute Livre 2. Chapitre 4. qu'on peut dire la même chose des Armes de France, soit parceque *Gregoire de Tours*, *Flodoard* & *Aimon*, auteurs anciens, n'en ont rien dit, ou parceque le changement des Crapauts en fleurs de Lys, est une pure fiction des Etrangers, uniquement fondée sur les extravagances d'*Hunibald*. Ainsi, conclut-il, l'opinion de ceux qui disent que les fleurs de Lys furent envoyées du Ciel au couronnement de *Clovis*, est fort suspecte, puisqu'elle n'est appuyée d'aucune autorité.

Neanmoins quelques-uns sont d'un autre sentiment. *Beka* dans sa Chronique des Evê-

Evêques d'Utrecht, & des Comtes d'Hollande, écrit au sujet de *Hunger* onzieme Evêque, que Theodoric ou Thierri premier Comte d'Hollande portoit pour armes un Lion de gueule, mais *Arnou Buchelius*, qui a commenté cet historien, dit que *Beka* & ceux qui adherent à son sentiment se trompent, car les armoiries n'étoient point encore alors hereditaires: quoique *Fauchet* dans son Traité de l'origine des armes, dise que cet usage avoit commencé vers le tems que Louis le Gros regnoit en France, c'est-à-dire environ mille ans après la naissance de Jesus-Christ.

Jean du Tillet, Advocat au Parlement de Paris, connu par son Histoire de France, dit dans le Livre qui a pour titre *Recueil des Rois de France leur Couronne & Maison* fol. 330. „ Inventaire des Escus & Armoi-„ ries des Rois & Messieurs les fils de France. „ Don, fait par Philippe le Bel, à Adam de „ Vallemonde, d'un fief, sis à Anvers, au „ devoir de deux arçons de scelle, l'un aux „ armes de France, & l'autre aux armes du „ Roy Clovis, à mutation de Seigneur, en „ Mars 1300. Registre 38. lettre 71.

Mais *Claude Fauchet* President de la Chambre des Monnoyes, insinue sur ce passage de du Tillet que le sentiment de cet Auteur lui est suspect.

Il pense de même sur l'Ecusson de France, orné de trois fleurs de Lys, qu'on dit avoir été envoyées du Ciel au Couronnement de Clovis. Voici ce qu'il en dit dans l'endroit que nous venons de citer; „ Jaçoit que les „ anciens Auteurs disent que cet Escu „ royal, par un ange fut apporté au Roy „ Clovis premier Roy François Chrétien, „ il ne s'en trouve rien en l'histoire de Gre-„ goire de Tours: & il ne me souvient point „ d'avoir veu marque de fleur de Lys, pre-„ cedentes Pepin, mais depuis Louis le „ Gros (du temps duquel il me semble que „ les armoiries commencérent à être here-„ ditaires) elles furent plus assurées aux fa-„ milles & commencerent de passer aux „ maisons de pere en fils. Car pour le re-„ gard des Rois anciens, ils marquoient „ leurs monnoyes & séeloient leurs chartes „ & lettres d'une empreinte sur or, ou cire „ portant leur image en profil. Comme l'on „ void en aucunes pieces de monnoye & „ Chartes, mais principalement en une de „ Charles le Simple, qui est au thresor de „ l'Eglise de Paris.

Arnou de Wion, qui a écrit le Martyrologe Monastique, assure que St. Benoit aiant quitté les armes de ses ancêtres portoit un Lion d'argent en Champ de gueule; au lieu que la famille des Aniciens avoit une Tour d'argent en Champ de gueule, suivant le même Auteur. Et il ajoute que *Quintus de Preneste*, le premier à qui les Historiens donnent le surnom d'Anicius avoit cet Ecusson trois cens ans avant la naissance de nôtre Seigneur, & quatre cens cinquante ans depuis la fondation de Rome. Comme *Wion* donne des armoiries à St. Benoit, d'autres en ont aussi donné à St. Gregoire de Tours. Mais *Baronius*, sur l'an 604. N. VI. les raille en ces termes: „ C'est une supposition d'attribuer des ar-„ moiries à St. Gregoire, puisque ce n'en „ étoit point alors l'usage. J'ai ris de voir que „ quelques-uns donnent à ce Pape & ses „ predecesseurs des Ecussons, peints de di-„ verses couleurs, comme cela se pratique „ maintenant, mais cette coutume est „ bien moins ancienne qu'on ne la fait.

François de Rosieres, Archidiacre de Toul publia dans le dernier siecle la Genealogie des Ducs de Lorraine & de Bar, en sept volumes in folio, imprimez à Paris en 1580. chez Guillaume Chaudiere. Cet Auteur debute ainsi: „ On verra dans les Tomes „ 3. 4. 5. & 6. des Lettres patentes de „ divers Empereurs, Rois & Princes, d'où „ j'ai tiré la verité des faits que j'ai rapor-„ tés. Il y en a entr'autres de Dagobert „ Roi de France, & d'Austrasie, en faveur „ de Madoald Archevêque de Treves, par „ raport à l'Eglise de St. Hylaire, & aux „ biens de celle de St. Pierre. A la fin „ de ces lettres patentes, on verra l'emprein-„ te des armes des Princes gravées sur leurs „ cachets.

De plus il est dit à la marge de l'Edit de Dagobert, qu'il a été trouvé dans le Monastere de St. Hilaire de Treves, & il finit ainsi: „ Nous & les Princes de nôtre Cour „ avons signé le present Acte, & y avons „ fait apposer nos Cachets gravés sur nos „ Anneaux. Fait le 27. Juillet D. C. „ XXIII. Seignez DAGOBERT ROI DE „ FRANCE (L.S.) *Cunibert Archevêque* „ *de Cologne. Abbo Evêque de Metz.* „ *Principius Evêque de Spire. Arnoud* „ *Duc de l'Austrasie Mosellanique. Pepin* „ *Maire du Palais, Duc de Hasbanie.*

Il y a, dit cet Auteur, six sceaux sur cet Edit, un d'or & cinc de Cire. Le premier qui est celui de Dagobert, dont l'Ecu est semé de fleurs de Lys, le second, troisieme & quatrieme sont de Cire & representent des Evêques assis, le cinquieme de cire est celui du Duc Arnou, où l'Ecu est chargé

d'une



Pag. 61.
ANNO XII REGNI
D+ GRA GA DAGOBERTVS REX
A°. 965.
A°. XIV.
+ PIPINVS IMPERATOR
CAROLVS MAGNVS.
A°. XL.
A°. IX.
HLVDOVICVS IMP
A°. 940.
Anno Domini 868.
A°. 963.
+ LOTHARIVS
OTTO DI GRA REX
+ OTTO IMPERATOR AVGVSTVS
+ OTTO DI GRA REX
+ OTTO IMP AVG
A°. 974.
A°. 990.
OTTO DI GRACIA REX
+ HENRICVS · DEI · GRACIA · III · REX ROMANORVM
ROMANORVM IMP AV DI GRA
+ CHVONRADVS D-I GRATIA REX
A°. 1044.
HENRICVS. II. A°. 1023.
A°. 1026.

d'une Croix & d'un Escarboucle, enfin le sixiéme de cire qui est celui du Duc Pepin, est un Ecu fascé.

Mais l'antiquité qu'on donne à ces lettres patentes nous les rendent suspectes; car il est certain qu'en 623. ce n'étoit point Dagobert qui regnoit mais Clotaire, ou Lothaire II. son pere, & qu'en 628. Le Roi Lothaire, dit Sigebert, s'associa au Throne son fils Dagobert, & le mit sous la conduite de Pepin & d'Arnou pour regner en Austrasie. *Aymon* dit que ceci arriva en 626. mais aucun des anciens Auteurs n'a raporté ce fait à l'année 623. qui est la date que Rosieres donne au Diplome dont on a parlé. Ce sentiment est d'ailleurs refuté dans la defence de l'Abbaye Imperiale de St. Maximin près de Treves, publiée en 1638. On trouve dans cet Ecrit plusieurs Sceaux des Empereurs & des Rois de France gravés sur du cuivre, & rendus publics avec les lettres patentes auxquelles ils sont apposez. J'ai cru devoir joindre ici les emprintes de ces Sceaux, parce que le Livre où l'on les voit est devenu rare, & surtout parce qu'on y trouve le Sceau de Dagobert, que quelques uns assurent opiniâtrement être chargé de fleurs de Lys. Et François de Rosieres cité ci-dessus dit avoir vû au dessous le seing de Pepin Duc de Hasbain avec son Ecusson fascé, & apposé sur le Diplome en question.

Pour appuyer ce que j'ai dit jusqu'ici de l'origine des armoires, je me servirai de l'autorité de *Christophe Butkens*, qui, en parlant de la Bataille de Grimberge, dans ses Trophées du Brabant Tom. premier Livre 4. Chap. 3. s'exprime ainsi. „ Enfin „ il adjuste si precisement les rencontres des „ Chevaliers & les combats; & designe „ si puntuellement les blasons des Escus & „ Bannieres, que quiconque prendra, la „ peine de le lire remarquera assés qu'il „ n'y at chose qui consiste avec la verité: „ certes il nous seroit bien difficile de trou- „ ver quelles armoiries les Princes mesmes „ portoyent en ce temps-là, puisque dans „ leurs Seaux l'on ne trouve aucune marque „ ou blason, & veritablement le port des „ armes n'est si ancien, n'y les armoiries „ si hereditaires comme on les imagine „ maintenant, & à ce qu'on peut juger „ des seaux, le blason en nos quartiers n'at „ esté en usage que peu devant l'an. „ M. C. LX. d'où l'on peut voir combien „ de credit merite ceste fable ornée avec „ tant de bannieres & Escussons armoyés „ de blasons si particuliers.

Il ajoute que les surnoms inconnus auparavant parmi les Nobles, commencerent presqu'en même tems que leurs armoiries. Car, suivant *Claude Fauchet*, dans son *Traité de l'Origine des Armes*; „ Hugues „ fils de Robert, ou Arnault fils de Guil- „ laume, n'estoit cogneu qu'en son village, „ & pour le plus au Comté ou Bailliage „ auquel il ressortissoit: si ce n'estoit quel- „ que bien grand Prince ou Seigneur très- „ renommé: puisque ces noms estoient „ communs, aussi bien en la France qu'en „ la Germanie: voire en une même con- „ trée. Qui est la cause que nous voyons „ dans les Epistres d'Yvon Evesque de Char- „ tres, tant de consultations pour les al- „ liances & conjonctions de mariage: pour „ ce qu'en trois ou quatre descentes, quand „ les parents avoient changé de territoire; „ pour aller demourer sus leurs partages, „ ou le bien de leurs femmes heritieres, il „ ne leur restoit aucune marque de recog- „ noissance particuliere du lieu duquel ils „ étoient sortis. Mais depuis que les puis- „ nez retindrent les armes de leurs Peres „ avec brisures, (c'est-à-dire les differentant „ par quelque addition) alors l'on com- „ mença de recognoitre qu'ils estoient des- „ cendus de tel & tel lieu, ou maison, „ par la marque, Escu, ou Blason, par „ eux retenu. " Voyez encore André du Chesne dans son Histoire de la Maison de Chatillon Liv. 2. pag. 17.

Le même (André du Chesne) soutient encore ce sentiment dans la Preface qui precede l'Histoire de la Maison de du Plessis de Richelieu. " L'usage des Siecles passez, „ dit-il, qui ne donnoit aux Gentils-hom- „ mes aucuns surnoms, & la perte genera- „ le des plus vieux tiltres des familles, ont „ envié à celle-cy, comme presque à tou- „ tes les autres, la cognoissance de ses pre- „ miers ancestres. Ou bien ce qui empê- „ che de remonter à la source de leur „ extraction, c'est que de tout temps l'on a „ ignoré les commencements de l'ancien- „ ne noblesse.

Henri Spelman Ecrivain Anglois, dit aussi que les Normans ont introduit en Angleterre l'usage des surnoms, & qu'auparavant on se contentoit d'un nom simple à la maniere des Grecs. On remarque la même chose dans presque toutes les Chroniques, & on voit par là combien il est difficile de decouvrir l'origine des familles dans ces siecles-là.

On raporte que *Charles V.* le plus grand & le plus puissant Empereur qu'il y ait eu, di-

disoit souvent, pour se moquer de ces Genealogies indeterminées, qu'il ne vouloit pas qu'on fit remonter la sienne, au de là de Rodolphe de Hapsbourg, parce qu'on ne pouvoit douter que ce Heros ne fut celebre par sa naissance, par son experience dans l'art militaire, & le gouvernement d'un Etat; & que ce fut pour cela qu'on le fit Empereur des Romains. Après lui l'Empire a toujours conservé la gloire qu'il lui avoit acquise. Je crains, ajoute-t'il, que si l'on vouloit remonter plus haut, on n'affoiblit la verité en y mélant quantité de fables.

Jean de Hemricourt, Chevalier de St. Jean de Jerusalem ou de Malte, qui mourut en 1403. avoit composé un ouvrage qu'on publia à Brusselle en 1673. en deux colonnes, c'est-à-dire en vieux & en nouveau langage, sous le titre de *Miroir des Nobles de Hasbaye*, dit, sur l'origine des armoires dans le Territoire de Liege Chap. I. pag. 3. & 4: „ Avant toute autre chose, il est bon de sçavoir pour le sujet que „ nous traitons à cause de la diversité des „ blasons dont je parleray dans la suite de „ ce discours, que quoy qu'il y ait eu de „ temps inmemorial un nombre infini „ d'Illustres Chevaliers dans la contrée de la „ Hasbaye, renommez pour leur valeur & „ leur grand courage, il n'y a pas deux „ cent ans ou deux cent quarante que la „ plus part des nobles de ce pays comme „ Chevaliers & Escuyers s'advisérent de „ prendre certaines armes & blasons fixes, „ & tels que leurs successeurs ont toujours „ eu depuis, & ont encore à present, quoy „ que devant ce temps, & anciennement „ nous sçachions qu'ils avoient des armes „ faites à plaisir, remplies de diverses cou„ leurs & figures differentes qui rejouis„ soient la veuë & les sens, temoin l'oc„ casion des faits d'armes de guerre, ou de „ Tournois où ils paroissoient une fois avec „ maniere d'ornement, & une sorte de „ blason, & une autrefois avec d'autres „ tous contraires, ce qui les faisoit mecon„ noitre entr'eux, leur ostant la connois„ sance des degrez de leur proximité dont „ quelques uns se trouvoient quelquefois „ éloignés jusques au 4. ou au 5. & per„ doient par ce moyen le secours des ser„ vices qu'ils pouvoient esperer de leurs pa„ rens.

„ Enfin les plus puissans, & les plus ri„ ches s'adviserent, comme je viens de di„ re de prendre des armes fixes, & des „ blasons qu'ils ne changeoient plus, qui „ demeuroient perpetuellement à leurs suc„ cesseurs, & qui avoient certain crî auquel „ ceux qui auroient choisi tels blasons „ pourroient avoir recours en toute rencon„ tre de fait d'armes, comme il se prati„ quoit en plusieurs autres pays. Il y avoit „ en ce temps-là un honneste homme, „ considerable par sa prudhommie, qui „ s'estoit étably à Visé sur la Meuse où il „ faisoit sa demeure, il s'exerçoit à faire „ des selles & des brides, & à peindre des „ blasons de toutes manieres, les person„ nes de qualité de ce pays luy rendoient „ de frequentes visites à cause du service & „ de la satisfaction qu'ils recevoient de son „ talent, ceux qui desiroient avoir des bla„ sons fixes, dont j'ay parlé cy-dessus, „ s'addressoient à luy, & choisissoient ce „ qui leur agreoit d'avantage, mais d'une „ façon si estrange que deux freres souvent „ avoient des blasons tout à fait contraires „ par leurs devises & par leurs couleurs. Je „ ne sçaurois dire quel motif leur faisoit „ faire ce choix extraordinaire, si ce n'est „ peut estre que chacun d'eux vouloit estre „ chef de la branche, & independant l'un „ de l'autre, ce que vous pourés connoistre „ par le Chapitre qui fait mention de „ Monseig: Hugue de Lexhy, c'est pour„ quoy nous n'en dirons rien icy.

Mais pour ajouter un nouveau poids à toutes ces raisons, examinons les monumens qui nous restent des anciens Princes. Arrêtons nous d'abord à celui de *Henri I.* Duc de Brabant, & Marquis du St. Empire. On le voit dans l'Eglise de St. Pierre de Louvain, & Christophe Butkens nous le represente au naturel, dans ses Trophées du Brabant Tom. I. Livre IV. Chapitre IV. fol. 201. Quelqu'un dira peut être qu'il y a en France un Monument de Charles le Simple, & qu'il represente un Trône, orné de fleurs de Lys. Mais je repons à cela qu'il ne me paroit pas croyable qu'on l'ait érigé d'abord après la mort de ce Prince, puisqu'il fut mis en prison & qu'il y finit ses jours dans la misere & dans le mepris. Faut-il donc chercher dans les monumens des anciens Princes, un usage très moderne. L'Histoire nous aprend que St. Louis repara & orna les Tombeaux de ses ancêtres, qui nous empêcheroit de croire que les autres ont fait la même chose avant lui: l'Archiduc Albert a tenu la même conduite à l'égard de nos ancêtres. Ainsi plusieurs personnes, peu versées dans l'Histoire, ont pû s'y tromper.

C'est au Lecteur à juger maintenant de quelle

quelle autorité peuvent être les armoiries que Jean le Feron, & après lui Claude Morel ont publiées à Paris en 1628. dans l'ouvrage intitulé : *Les Armoiries des Conneſtables, Grandsmaiſtres, Chanceliers, Admiraux, Mareſchaux de France, commençant depuis Clotaire I. qui mourut en D. LXIV.* C'eſt-à-dire environ 500. ans, avant que les armoiries fuſſent en uſage.

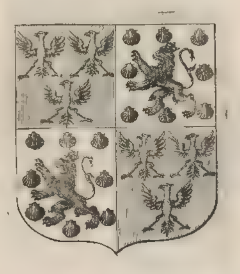
EXAMEN des Armes des Pepins.

Dans la precedente Diſſertation nous avons examiné les armes de pluſieurs anciens Rois & Princes, nous en avons prouvé l'origine par pluſieurs demonſtrations & preuves Chronologiques, pour convaincre ceux qui font cet uſage beaucoup plus ancien qu'il n'eſt en effet, & qui font tomber les Savans mêmes dans l'erreur par leurs fauſſes remarques.

Nous y avons parlé d'un Diplome lequel François de Roſieres cite dans ſon Livre intitulé Genealogie des Ducs de Lorraine & de Bar, lequel eſt ſigné & ſcelé par Dagobert Roi de France, de Cunibert Archevêque de Cologne, de Abbo Evêque de Metz, de Principius Evêque de Spire, d'Arnou Duc d'Auſtraſie Moſellanique, & de Pepin Maire du Palais & Duc du Haſpengau, dont le Sceau eſt un Ecu faſcé.

Il paroit par là certain que Pepin Duc du Haspengau a eu pour armes un Ecu faſcé ſi le Diplome de Dagobert eſt véritable, mais nous en doutons pour les raiſons alleguées en leur lieu. Quoi qu'il en ſoit, l'uſage s'eſt établi de mettre ces armes là aux portraits du premier Duc Pepin.

Jean le Feron Roi d'armes du Roi de France, & après lui *Claude Morel* ont mis au jour differentes armoiries de la maiſon des Pepins, dans le Livre intitulé, *Les armoiries des Connêtablet, Grand-Maitres, Chanceliers, Amiraux, Maréchaux, de France, & Prevots de Paris.* C'eſt ce que l'on peut voir dans cet Ouvrage de l'édition de Paris de l'an 1628. où l'on trouve page 17.



„ Grimoald fils de Pepin Heriſtel, &c. „ portoit de Gueulles à trois Aigles d'Or, „ membrez d'azur : eſcartellé d'argent au „ Lion de ſynople, armé & lampaſſé d'or, „ à l'orle de huit Coquilles de Gueulles.



„ Pag. 18. Thibauld ou Theobald, &c. „ portoit de Gueulles à trois Aigles d'or, „ membrez d'azur, eſcartellé d'or, au „ Lion de Gueulles, qui ſont les anciennes „ armes de Bourgogne.



„ Pag. 19. Charles Martel &c. portoit
„ de Gueulles à ſix Aigles d'or ; & lui ſont
„ baillez ſix Aigles au lieu de ſemé d'Ai-
„ gles, ou ſans membre pour l'Incapacité
„ de l'Eſcu. Et fut le premier qui porta
„ ſix Aigles, que paravant n'avoient fait
„ ſes Anceſtres, portant trois Aigles ſeu-
„ lement.



„ Pag. 20. Pepin le Bref, fils de Char-
„ les Martel &c. portoit de Gueulles à
„ trois Aigles d'or, au canton ſemé de
„ France ; & delaiſſa les Aigles, chan-
„ geant comme Roy de France ſemé de
„ France, ou d'azur, ſemé de Fleurs de
„ Lys d'or.

Le même Ecrivain Livre 2. pag. 9. dit: „ Pepin l'ancien apellé de Landen
„ &c. portoit de gueule à la face d'argent
„ & trois Aigles d'or membrez d'azur.

J'ai expliqué quel étoit ſur cela mon ſentiment dans la Diſſertation précédente.

Fin du Livre quatriéme.


Renvoy
A. Porte de Vucht.
B Porte S Ian
C Porte de Hintem.
le Fort S. Antoine.
le Fort Isabelle
Prerie
Inondée
den Hekel
Inondée
Inondée
Prerie
Marais
Marais
de
BOIS-LE-DUC


VUE DE LA VILLE DE BOIS-LE-DUC





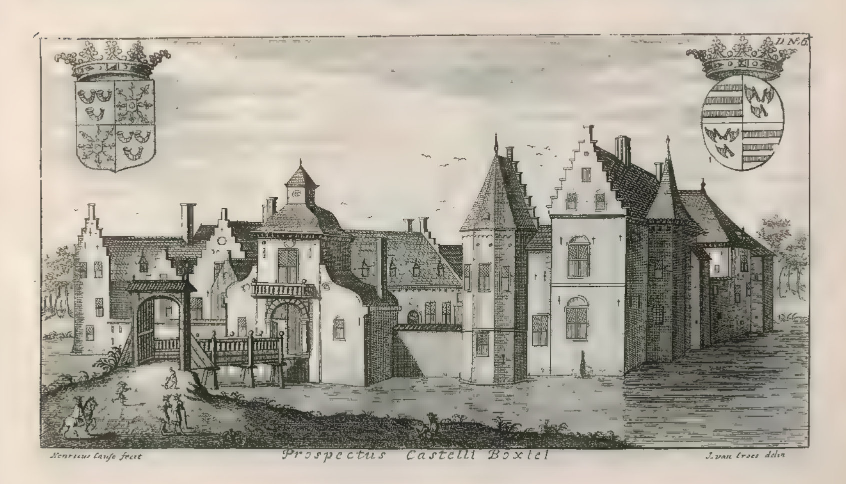
Maison de Ville de Boisleduc



Henri Cause fecit Prospectus castelli Asten *delin*



Henricu. Cause fecit Prospectus Castelli Boxmeræ *J. van Croes delin.*



Henricus Cause fecit Prospectus Castelli Boxtel *J. van Croes delin*





fecit — *Prospectus ruinarum famosi castelli Cranendonck* — delin.



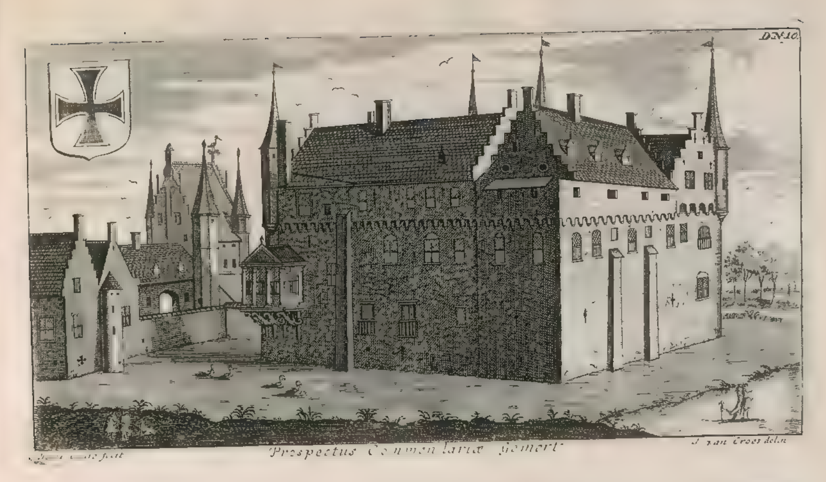
PROSPECTUS CASTELLI DOIRNE — Boutats sculp.



Prospectus Castelli Frisselstyn



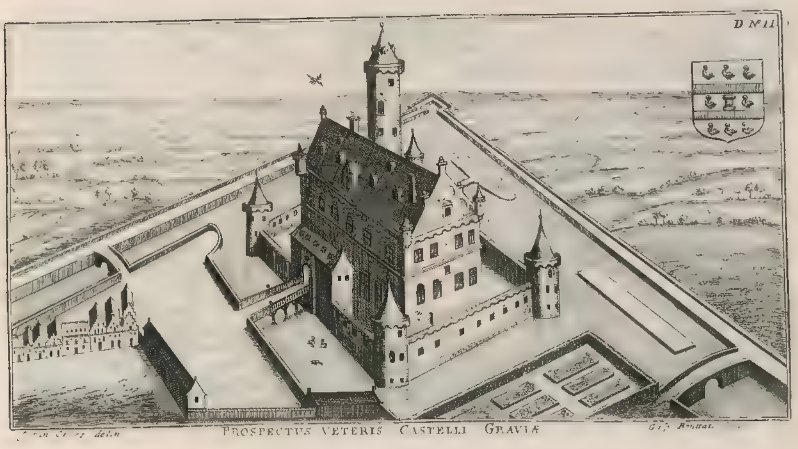
D.N°10.



Prospectus Commendariæ Gemert

J. van Croes delin.

D N°11.



PROSPECTUS VETERIS CASTELLI GRAVIÆ

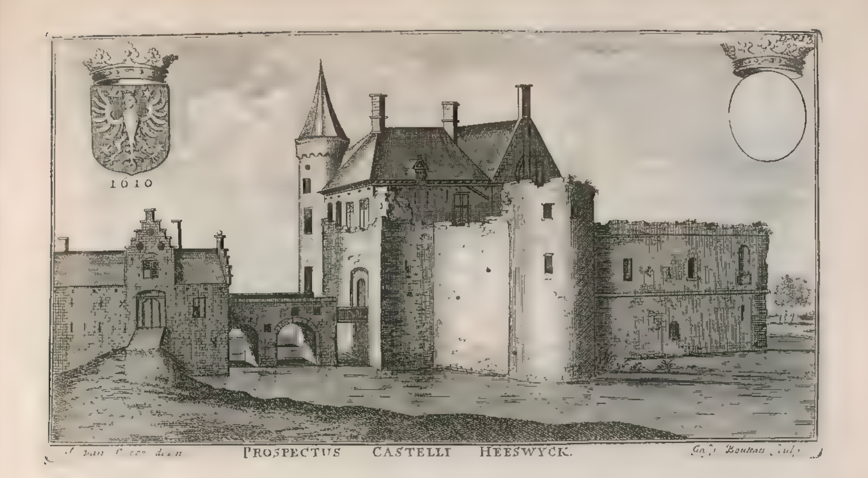
D.N°12.



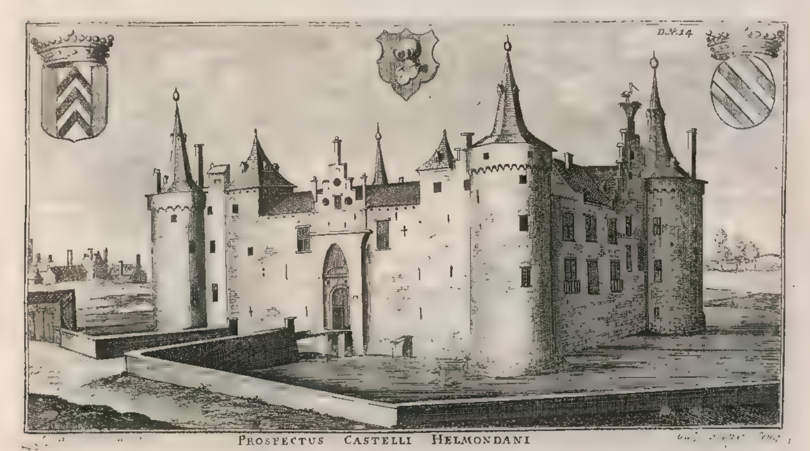
Prospectus Castelli Hesæ

J. van Croes delin.





PROSPECTUS CASTELLI HEESWYCK.



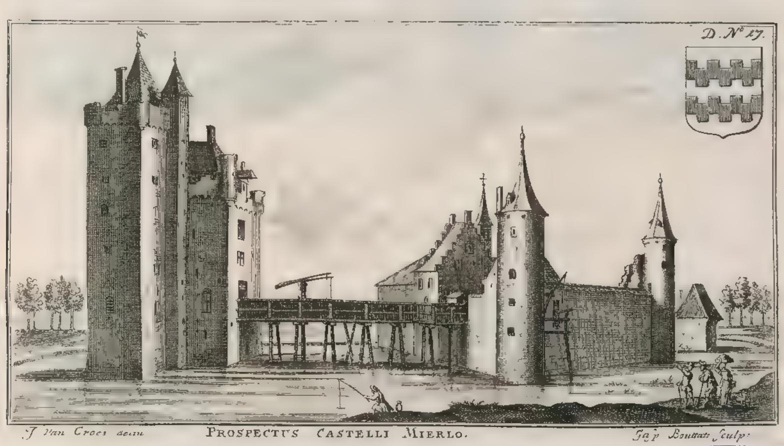
PROSPECTUS CASTELLI HELMONDANI



J. van Croes delin PROSPECTUS CASTELLI OUT-HEPLAER



Prospectus Castelli Loon op't sandt



J Van Croes delin — PROSPECTUS CASTELLI MIERLO. — Gasp Bouttats sculp:

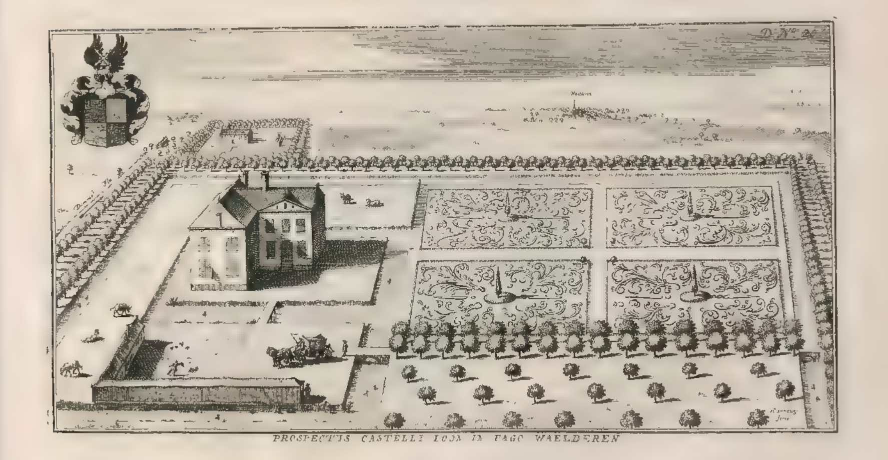


Prospectus castelli Ravestyn — J van Croes delin





PROSPECTUS CASTELLI TILBORCH



PROSPECTUS CASTELLI IOON IN PAGO WAELDEREN



LE GRAND THEATRE PROFANE DU BRABANT-WALLON,

CONTENANT

La Deſcription generale & Abregée de ce Païs ; la Deſcription des Villes, leur forme de Gouvernement & les Evenemens les plus remarquables arrivez juſques à l'année M. DC. XCII ; la Deſcription des principaux Villages, Châteaux, & Maiſons Seigneuriales ſituées dans ce Païs, avec la ſuite des Seigneurs qui les ont poſſedées.

ECRIT EN LATIN

Par Mr. JAQUES LE ROY, *Baron du St. Empire*,

Seigneur de St. Lambert &c.

TRADUIT EN FRANÇOIS.



A LA HAYE,

Chez CHRÉTIEN VAN LOM, Libraire.

M. DCC. XXX.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

Qui se trouve devant l'édition Latine, faite en l'an 1692.

AU commencement du dernier siecle, *Jean Baptiste Gramaye*, Historiographe des Païs-Bas, donna une Description particuliere du Brabant-Wallon en Latin. Cet Ouvrage qui fut publié separement parut à Bruxelle chez Jean Mommart en 1606. & l'Auteur, declaroit dans sa Preface, qu'il s'étendoit peu sur chaque endroit.

Après lui, vint *Jean Blondeau* Syndic, ou Pensionaire de Nivelle, qui traita la même matiere en François, & avec beaucoup plus d'étendue, mais la mort aiant prevenu ses desseins, son Ouvrage, bien qu'en état d'être mis sous la presse, n'a point encore paru. Il avoit rassemblé avec beaucoup de soin quantité de recherches curieuses & interessantes, à l'égard de l'antiquité, des progrès & des Genealogies de plusieurs familles du Brabant-Wallon, & des Contrées voisines: il avoit consulté pour cela les Archives de quelques Villes, les Epitaphes, les Inscriptions, & autres Monumens autentiques. Les Heritiers de Mr. Blondeau nous aiant communiqué son Manuscrit original, nous en avons fait usage & nous avons cité ses propres paroles, en plusieurs endroits. Ainsi, nous avons entrepris cet ouvrage, conduits par les lumieres des deux habiles Auteurs que nous venons de nommer.

Mais pour rendre notre Travail moins defectueux & plus utile, nous avons été obligez d'ajouter à ce qui a été dit par ces deux Ecrivains, plusieurs choses qui leur étoient échapées, & d'en éclaircir d'autres qui paroissoient un peu obscures. Sur tout nous avons eu soin de marquer les tems, suivant diverses Chroniques, imprimées & manuscrites. Entr'autres, nous avons consulté les Registres de la Cour Souveraine de Lorraine, du Brabant, & d'autres Provinces, Monumens fideles & autentiques, qui nous apprennent si c'est par le Droit du sang, ou par quelque autre voye que quelques familles nobles possedent des Terres Seigneuriales.

Nous avons plus fait encore. Persuadez qu'il est essentiel à l'Histoire, d'appuyer ce que l'on dit sur des fondemens solides, nous avons rassemblé avec beaucoup de peine, un grand nombre de temoignages tirez de plusieurs sources, & par tout nous avons indiqué les Archives, & les Chartres, d'où nous avons tiré ce que nous avons écrit, afin que les Lecteurs qui trouveront que nous n'en avons par assez dit, puissent consulter les pieces originales que nous citons.

Si, dans les commencemens, nous avions ignoré combien il est difficile d'écrire l'Histoire de cette maniere, l'experience nous l'auroit appris, lorsque nous avons parlé des Seigneuries, & de ceux qui les possedent, ce qui est le but principal de cet ouvrage, & qui en fait presque tout le sujet.

Mille obscuritez nous ont souvent obligez de nous arrêter scrupuleusement, au milieu de nos recherches. Ce n'est pas à nous à decider si nos precautions, & nos peines sont inutiles: Le Lecteur même ne doit pas prononcer là dessus temerairement. Lorsqu'il n'y aura plus de sujet de medisance ou d'envie, le temps, juge & temoin sincere, decidera cette question. Si malgré tous nos soins & nos efforts, il est échapé quelque chose à nos recherches, ou s'il est arrivé que nous nous soions trompés dans quelques unes de nos decouvertes, nous souhaitons sincerement plus de bonheur à d'autres, afin qu'on puisse

corriger les bevuës que nous pourrions avoir faites, en parlant des tems éloignez & dont l'Histoire est obscurcie par quantité de fables. Seulement, nous desirerions que ceux qui pourront relever nos fautes ne se laissassent point conduire par l'envie de disputer, mais qu'ils le fissent avec toute la droiture, & toute la douceur possible.

Du reste, il est incontestable, que les familles qui possedent des Terres Seigneuriales, ne sont pas toutes également distinguées; mais je me suis bien gardé de faire voir l'inegalité qu'il y a entr'elles, bien loin de donner la preference à quelques unes de ces familles, au prejudice des autres. J'ai évité à cet egard tout ce qui auroit pû me rendre odieux. Le silence est assurement le plus judicieux parti qu'on puisse prendre, quand on prevoit qu'en disant la pure verité, on se rendroit des objets de haine; & qu'une sotte credulité nous exposeroit à la risée des Gens raisonnables, qui prendroient le parti du doute, sur ce que nous aurions dit.

Si Dieu nous donne encore quelques années de vie, & que des tems plus tranquilles succedent à ceux qui troublent maintenant le repos de notre Patrie, nous donnerons dans quelques années une (*) description des Chateaux du Territoire de Louvain, de Brussel-le, & de Bois-le-duc. Cet ouvrage sera divisé en trois parties & nous suivrons le même plan que dans celui-ci. Ainsi nous prions tout ceux qui peuvent s'y interésser, de nous communiquer leurs lumieres sur ce sujet, ou les remarques qu'ils voudroient faire inserer dans la Description que nous promettons. Mais nous les avertissons que nous ne voulons rien qui ne soit fondé sur des preuves authentiques, ou dignes de foy.

La plûpart des Planches (†) qui sont dans cet Ecrit, ont été gravées à nos fraix sur l'airain, d'après les desseins tirez sur les lieux. J'en excepte quelques unes, comme celles qui representent *Revez*, *Ittre*, *Pieterbais*, *Clabecq*, *Thy*, & *Bornival*, qui ont été gravées sur d'anciennes Planches.

Enfin je finis cet Avertissement par ces belles paroles de Seneque Epitre LXXIX.

Paucis natus est qui populum ætatis suæ cogitat. Multa annorum millia, multa populorum supervenient; ad illa respice, etiamsi omnibus tecum viventibus silentium livor indixerit; venient qui sine offensa, sine gratia judicent.

Si quid feceris turpe cum voluptate, transit voluptas, manet turpitudo.
Si quid feceris honestum cum labore, transit labor, manet honestum.

(*) Notez que le Livre que l'Auteur promet ici, est celui que nous avons placé devant celui-ci.
(†) Notez que les Planches qui doivent entrer dans ce Livre, se trouvent dans la Description des Chateaux du Territoire de Louvain & de Brusselle.



LE GRAND

LE GRAND THEATRE PROFANE DU BRABANT-WALLON.

LIVRE PREMIER.

QUI CONTIENT LE TERRITOIRE DE NIVELLE.

De la Religion, de la Situation & du Langage.



LE *Brabant-Wallon*, ou plutôt pour me servir d'un vieux mot en usage dans le Pays, le *Roman-Pays* est divisé en quinze Mairies qui sont de *Nivelle*, de *Genape*, de *Mont-St.-Wibert*, de *Hulpe*, de *Grez*, d'*Aincourt*, de *Gemblours*, de *Dongelberghe*, de *Melein*, de St. *Jean-Gest*, de *Gest-à-Geropont*, de *Jauche*, d'*Orp-le-Grand*, de *Jaudrain*, & de *Hanut*.

Ce Pais confine vers le Septentrion au Territoires de Louvain & de Bruxelles: Une partie de ces Territoires en dependoient autrefois, c'est pourquoi aujourd'hui ceux là ont des loix differentes. La langue est la même & ils professent la Religion Catholique Apostolique Romaine, qui leur a été prêchée par St. Materne & qu'ils ont transmis à leurs Descendans ; ce Saint fit même batir un Eglise qui subsiste encore dans le Village de Moûtiers sur la Dyle.

Ce Pais est borné au midi par la Sambre, & le Comté de Namur, à l'Orient par l'Evêché de Liege, & à l'Occident par le Hainaut & le Bois de Sognies.

Tout le Pais est fort montagneux, il n'y a presque pas de plaines; il est arrosé d'un grand nombre de Ruisseaux ; on trouve de coté & d'autre des bois propres à la chasse; la Dyle & la Ghete y prennent leur source & vont se jetter dans le Demer, mais l'Orne & le Pieton se perdent dans la Sambre.

Il y a quatre Villes fermées de murailles & de fossez, qui sont *Nivelle*, *Judoigne*, *Gemblours*, & *Hanut*.

La souveraineté de ce Pais a apartenu de tems immemorial aux Ducs de Lothier & de Brabant, dont les plus anciens y ont leurs tombeaux.

Mais puisqu'on donne à ce districte le nom de *Roman-Pais*, il me semble qu'il seroit assez à propos que j'expliquasse par des preuves tirées des anciens Ecrivains, quel étoit l'idiome auquel les Auteurs du moyen âge ont donné le nom de *Langue Romaine;* C'est celle que les Romains introduisoient avec leur domination parmi les Nations qu'ils avoient vaincuës, C'est le sentiment de St. Augustin, Liv. 17. de la Cité de Dieu Chap. 7. On a aussi donné ce nom à la langue vulgaire dont nous nous servons parce qu'elle tire son origine de la Romaine qui étoit dans toute sa pureté. *Dudon* au livre 3. des mœurs des Normans dit ; *la langue Romaine est plus en usage à Rouan que la langue Dacesque*; Et *Alberic* dans sa Chronique sous l'année 1177. dit; *il a traduit de Latin en Romain plusieurs livres, sur tout la vie des Saints & les Actes des Apôtres.*

Les Espagnols nomment *Romance* la langue qu'ils parlent, & qui ainsi que la Françoise & l'Italienne tire son Origine du Romain ou plûtôt du Latin.

La Chronique du Monastere de St. Tron Liv. 1. pag. 348. dit: *Sa langue naturelle n'étoit pas la Teutone, mais celle qu'on nomme Romaine & en Teuton Walonne.*

Les Flamans nomment encore Walonne, la langue Romaine ; & ils donnent le nom de Roman-Pais à ceux où l'on parle Wallon.

Je traiterai avec toute la brieveté possible en sept livres differents, de ce peuple qui est divisé en plusieurs Villes & Villages, sans parcourir tous les Hameaux. Je me contenterai de faire mention de quelques-uns en passant seulement ; cependant je serai obligé indispensablement de parler de ceux qui ont voix dans l'Assemblée des Etats du Pays, soit qu'ils subsistent encore, soit qu'ils ayent été detruits pendant les guerres ou par d'autres accidens.

De la Seigneurie & de la Ville de Nivelle.

De tous les Auteurs qui ont parlé de Nivelle *Gramaye* est le plus exact; voici ce qu'il en dit.

„ Je trouve que cet endroit situé sur la frontiere „ des Lorrains & des François, dans le Brabant, a „ été diferenment nommé *Nivigelle*, *Nivigele*, „ *Niviale*, *Niveille*, *Nivielle*, Nivelle au singu- „ lier & Nivelles au plurier.

„ Je ne trouve nulle part l'Etymologie de ce „ nom, & je crois qu'il est assez dificile de le con- „ jecturer. La vie de Ste. Gertrude est une preuve „ que cet endroit étoit autrefois une forêt; & „ dans le tems où les Comtes de Louvain commen- „ cerent à faire quelque Eclat dans le monde & „ qu'ils prirent le nom de Ducs de Lothier, tout le „ pais n'étoit que forêt jusqu'à Nivelle. Je suis „ porté à croire que les Romains s'étant unis aux „ François par la crainte des Barbares abandonné- „ rent leurs villes & se retirerent ensemble dans les „ forêts, & qu'ils batirent le *Fort de Nivigelle* „ pour arrêter les courses des Ennemis. Ils donné- „ rent à ce lieu le nom formé de **Nieu**/ c'est-à-dire „ *Neuf* & de **Selle**/ c'est-à-dire *Siege*. Mais cette „ conjecture ne s'accorde point avec le Diplome de „ l'Empereur *Henri*, qui dit que cet endroit fut „ bâti par *Ste. Gertrude*.

„ Le dessous de la Tour de la grande Eglise, où „ l'Abbesse reçoit & preta le serment de fidelité lors „ de son installation, est sans doute une partie de „ l'ancien édifice; la construction, les monumens, „ la sale voisine, dont je parlerai ci-après, tout me „ le persuade.

„ Ce Château avoit dans sa dépendance le Village „ ou Bourg, qui de tout tems a eu droit de peage, „ de foire & de batre monnoye. Je ne pourrois „ pas determiner precisement auquel tems il fut en- „ vironné de murailles. Il y en a qui croyent qu'il „ fut fermé de Palissades avant l'entrée des Nor- „ mans en France; pour moi je crois qu'il fut envi- „ ronné d'une muraille & d'un fossé avec la permis- „ sion du Duc & de l'Empereur.

„ Il étoit alors beaucoup plus grand qu'à présent, „ & il y avoit de grands fauxbourgs, car on n'y voit „ aucune trace de murailles; & il comprenoit „ autrefois onze Paroisses, dont quelques unes „ sont encore hors de la Ville.

„ Je n'assure pas que les murailles que l'on y voit „ aujourd'hui sont si anciennes, ruinées, & ren- „ versées pendant la guerre, elles peuvent avoir été „ rebaties il y a deux cens ans. C'est ce que l'on „ peut voir sur quelques portes, & particuliere- „ ment sur celle de la Sausaye bâtie en 1417.

„ Cette ville a presentement six portes & cin- „ quante ruës, elle est arosée de quelques ruisseaux „ mais particulierement de la Thiene, qui prend son „ nom d'un village voisin; & elle ne cede à aucune „ des villes voisines pour la beauté de ses places, „ de ses maisons & de ses jardins. Mais comme cet- „ te ville a été souvent l'objet de la fureur des sol- „ dats pendant les dernieres guerres, elle a perdu „ beaucoup de son éclat & il n'y a point d'Edifices „ publics remarquables.

„ Quant au gouvernement de la ville il y a des „ disputes & des pretentions qu'il ne m'apartient pas „ de decider ni même de trop aprofondir; ainsi je „ ne raporterai à cet égard que ce que l'on trouve „ dans les anciens Diplomes, sans prendre d'autre „ parti que celui de la verité.

„ Premierement je la mets sous l'autorité d'un „ Comte, non que l'on trouve qu'il y ait eu des „ Comtes qui ayent porté le seul titre, mais je trou- „ ve deux *Gerberges*, nommées Comtesses de Nivelle „ dans leurs contracts de mariage, savoir la mere du „ Duc Charles & l'épouse de Lambert Comte de „ Louvain.

„ C'est ce qui a fait croire à quelques-uns que ce- „ lui-ci dépendoit de celui de Bruxelles, car ce „ Charles dont je viens de parler est né à Bruxelles, „ y a demeuré & y a eu son Palais, sans faire „ mention de Nivelle.

„ D'où il paroit que le Comté de Ste. Gertrude, „ qui n'est nommée que Dame de Nivelle, n'est pas „ resté au Comtes de Louvain, mais qu'il est passé „ aux Ducs de Brabant leurs héritiers, à qui il apar- „ tenoit moins de posseder que de defendre & pro- „ teger Nivelle.

„ Je voudrois être en état de prouver qu'il y a „ eu autrefois des Vicomtesses de Nivelle, comme „ je pourois prouver qu'il y a eu des Comtes; cepen- „ dant je ne crois pas qu'on puisse nier qu'il y ait „ eu un Commandant de la part du Duc dans ce „ Chateau qui est sur la frontiere, ou qui de ce „ Chateau qui a été changé en Monastere, avoit „ l'œil sur les frontieres des François.

„ Après ces anciens Comtes sont venues les Da- „ mes de Nivelles, qui le sont & de droit & par pos- „ session.

„ Je ne puis affirmer si Ste. Gertrude, qui avoit „ herité Nivelle, en a transmis la souveraineté aux „ Abbesses qui devoient lui succeder, ni, au cas „ que cela fut, si c'est le *Domaine Utile* ou le *Do-* „ *maine directe*, comme parlent les Jurisconsultes. „ Je sai que l'Empereur Henri I. accorda à l'Ab- „ besse le Droit de Bourg; ce qui fut confirmé par le „ Pape Clement I. Je trouve ensuite que l'Empe- „ reur Conrard a revoqué la donation de la ville de „ Nivelle qui avoit été faite à Henri Duc de Lor- „ raine, par cette raison qu'il n'étoit par permis d'a- „ liener aucun pays dependant de l'Empire. Ainsi „ le Droit sur la ville ne depend de personne & „ apartient à l'Abbesse du Chapitre seculier, que le „ Souverain Pontife a pris sous sa protection avec „ tous ses biens & ses droits; & les Empereurs ont „ voulu qu'elle fut libre, reconnue Princesse de „ l'Empire & jouissant de tous les droits de Prince; „ c'est pourquoi elle a coutume de recevoir l'investi- „ ture de l'Empereur même. L'on a plusieurs exem- „ ples que les Empereurs ont donné cette commis- „ sion au Duc de Lorraine ou de Brabant, à cause „ des difficultez du Voyage, & de la delicatesse de „ leur sexe. Et d'autant que Nivelle n'est pas de „ la dependance du Duc de Brabant (ce sont les ter- „ mes du Diplome) plusieurs Pontifes ont declaré „ que si quelque excommunication étoit lancée con- „ tre cette Province, cette ville n'y seroit pas sujet- „ te. Par la même raison lorsque le Duc a la guer- „ re ou qu'il la craint, il ne lui est pas permis de „ sonner le tocsin, sans le consentement de l'Abbes- „ se, pour faire prendre les armes aux bourgeois, le- „ ver des Soldats ou mettre quelques impôts. Mais „ comme depuis quelque tems l'Empereur à trans- „ porté au Duc son droit de Patronat, l'usage s'est „ établi de recevoir de ce dernier l'investiture & la „ confirmation de l'Election. Les privileges de „ trois Papes, de cinq Empereurs & de presque tous „ les Ducs ont établi la liberté entiere de l'Ab- „ besse, qui n'est sujette à aucun tribut. Henri I. & „ Henri II. Empereurs, lui ont accordé le droit de „ se choisir un Protecteur ou Avoué qui prit la de- fence

„ fence de l'Abbeſſe & du Chapitre. Je ſai que le „ Duc de Lothier ou de Brabant a été élû en cette „ qualité, mais je n'en ſai pas bien le tems, tou- „ jours eſt il certain qu'il ſe nomme tantôt Avoué „ des terres de l'Egliſe, tantôt ſimplement Avoué „ de l'Egliſe de Nivelle, & à preſent encore dans le „ ſerment qu'il prête ſur l'Autel de Ste. Gertrude il „ ſe nomme *Avoué*.

„ Le premier après l'Avoué eſt le Baillif nommé „ par la Dame de Nivelle, qui eſt juge & executeur „ de la haute, baſſe & moyenne juſtice & du Ban „ Imperial accordé au Chapitre; il a même une eſpe- „ ce de juriſdiction ſur preſque tous les villages de „ la dependance de Nivelle. Il forme avec les E- „ chevins, c'eſt ainſi qu'on nomme les Conſeilers, „ le premier membre du triple Conſeil de cette vil- „ le. Mr. *Paul Roelf*, homme très ſavant dans „ l'Hiſtoire de nôtre pays, exerce cette charge dans „ le tems que nous écrivons ceci; il a un cabinet „ curieux dont il nous a communiqué quelques ma- „ nuſcripts & dont nous avons tiré de grandes lu- „ mieres.

„ Il y avoit autrefois quatre Echevins que Ma- „ dame choiſiſſoit d'autant de tribus patriciennes; „ c'eſt à-dire des familles les plus conſiderables: „ ils ne dependoient ni du Duc ni d'aucun autre.

„ Cette Magiſtrature étoit à vie, & comme ceux „ qui en étoient revêtus exciterent pluſieurs ſedi- „ tions, ils furent caſſez, & Madame l'Abbeſſe leur „ ſubſtitua un Conſeil de ſept Echevins, tel qu'il „ ſubſiſte encore.

„ Le ſecond membre du Conſeil eſt compoſé des „ Receveurs & jurez nommez par le Duc pour la „ collecte des impôts: Il font ſerment de fidelité „ entre les mains du Baillif de Brabant & des De- „ putez, & ceux-ci entre celles des Commiſſai- „ res.

„ Le nombre des Receveurs a varié; il y en a „ eu juſqu'à quatre & en ſuite trois y compris le „ Syndic & le Clerc.

„ J'ai trouvé qu'on les nommoit Bourguemai- „ tres par ce qu'ils ont la garde des Clefs de la „ ville.

„ Le nombre des Jurez a varié de même, il y en „ a eu dix, preſentement il n'y en a que huit, quel- „ que fois plus, rarement moins.

„ Les Jurez & les Receveurs ſont chargez de „ tout ce qui concerne les impôts, les tributs, les „ levées de deniers & autres droits du Prince, qu'ils „ peuvent regler & affermer juſqu'à l'eſpace de qua- „ rante pieds dans la ville & cent au dehors; il peu- „ vent chatier & punir ceux qui leur reſiſtent ſui- „ vant la loi de divers Princes, & il y a des exem- „ ples de perſonnes condamnées à l'amende pour „ avoir reſiſté à leurs Huiſſiers.

„ Lors qu'ils ont quelques démelez avec Mada- „ me, ils pretendent qu'ils doivent être decidez „ dans le Conſeil de Brabant.

„ Deux des Jurez & un des Receveurs portent le „ nom d'Arbitres ou de Pacificateurs, pour m'expri- „ mez comme eux.

„ Autrefois cette ville n'avoit pas de Séel, auſſi „ dans les affaires des Villes de Brabant trouve-t-on „ rarement la Signature de Nivelle, & ſi elle étoit „ obligée de ſigner, elle empruntoit le Séel de „ l'Abbé de Gemblours ou de quelqu'autre.

„ Et même dans un demêlé de la Communauté „ avec l'Abbeſſe contre laquelle les principaux s'é- „ toient liguez, celle-ci s'arrogea un Séel particu- „ lier, elle fut obligée par une defence de l'Evêque „ de Liege & par ordre du Duc de Brabant de ne „ s'en plus ſervir.

„ Enfin ayant orné les armes de la Ville (qui „ ſont une Croſſe Abbatiale) des marques de Bra- „ bant, cela leur fut defendu par ſentence du Duc; „ il n'y a que les Receveurs qui l'ont conſervé avec „ cette inſcription, *Sigillum Receptorum & Ju-* „ *ratorum Ducis Brabantiæ ad Cauſam.*

„ Il ne faut pas oublier qu'outre ces Magiſtrats „ chargez des interêts du Prince il y a encore un „ Procureur General, qui eſt chargé de l'inſpec- „ tion des grands chemins & du ſoin de les entre- „ tenir.

„ Certains jours, comme pendant la foire, le „ Grand Baillif de Brabant eſt requis de veiller „ aux droits du Duc.

„ Les Ducs de Brabant ont coutume de prêter ſer- „ ment dans la Cour de Nivelle & les Ducs Antoi- „ ne, Jean, Philippe, Charles, & Philippe II. „ de la Maiſon de Bourgogne l'y ont prêté.

„ C'étoit à Nivelle qu'on gardoit les Archives „ de Brabant avant qu'on les tranſportât à Vil- „ vorden.

„ Nivelle tient la troiſiéme place entre les villes „ du ſecond rang qui ont voix aux Etats de Bra- „ bant.

„ Le troiſiéme membre du Conſeil eſt compoſé „ de ſeize Doyens annuels, qui ſont pris du corps „ des Metiers qui en fourniſſent chacun deux „ que le peuple choiſit avec les Doyens qui ſortent „ de charge, & qui ſont confirmez par les deux „ autres membres du Conſeil.

„ Tout les Citoyens ſont ſoumis à ces Magi- „ ſtrats. Les plus aiſez des Citoyens forment trois „ Compagnies, qu'on nomme les *Sermens*; & „ dont l'une portoit le nom de Compagnie des „ Poëtes.

„ Le bas peuple eſt diviſé en corps de Metiers „ dont il y en a huit qui fourniſſent les Doyens; on „ ne peut avoir action contre eux que trois jours „ après les avoir citez juridiquement.

„ Ils ont obtenu du Prince un marché franc tous „ les ans & une Halle.

„ La ville de Nivelle a beaucoup ſoufert par les „ incendies.

„ Pendant les dernieres guerres civiles ſes fau- „ bourgs ont été reduits en cendre & la peſte y a fait „ tant de ravages dans la ville qu'il n'y reſtoit pas „ aſſez de vivans pour enterrer les morts.

„ Elle ne fut pas exempte de guerres civiles, les „ Bourgois ayant ſouvent entrepris de ſecouer le „ joug des Abbeſſes & du Chapitre, ſur tout en „ 1263. Outre cela Nivelle fut ſouvent expoſée „ aux inſultes de ſes voiſins, ce qui lui eſt arrivé qua- „ tre fois de la part de ceux du Haynaut, trois fois „ de la part des Flamans, & une fois de la part des „ Namurois. Elle fut priſe par le Comte de Flan- „ dres, qui avoit des pretentions ſur le Brabant, „ mais enſuite elle fut rendue au Duc.

„ Elle fut encore priſe par le Duc de Saxe qui „ venoit au ſecours des Brabançons, & en dernier „ lieu elle fut aſſiegée par les Bruxellois rebelles à „ leur Prince & à la Religion, les Egliſes furent „ profanées, les faubourgs ruinez, mais à l'arrivée „ de Don Jean d'Autriche elle rentra ſous l'obeiſ- „ ſance du Roi. La même année elle fut encor en „ proye aux ſoldats de Caſimir, qui la pillerent & la „ ruinérent entierement, & depuis ce tems-là elle „ n'a pu ſe retablir avec le même éclat; & au- „ tant que je l'ay pu aprendre de differentes rela- „ tions, il y eut dans les ſeuls faubourgs plus de deux „ mille maiſons renverſées.

Perſonnes Illuſtres en Sainteté, Vertu, & Doctrine natives de Nivelle.

„ NIvelle a donné le jour à Jean de Nivelle „ Docteur en Theologie, qui après avoir „ renoncé au Prieuré d'Oignies prit le froc. *Marie* „ *d'Oignies* y eſt auſſi née, & Ide de Ramaye Cha„ noineſſe de Nivelle; toutes ces perſonnes ſont il„ luſtres par leur vertu, leur ſainteté & leur ſcience. „ Elle a auſſi vû naitre Jean de Tinture habile Mu„ ſicien & bon Peintre, *Jaques Pieterz* Maitre „ d'Ecole à Bruxelles & connu par ſes Poëſies, Fran„ çois Moſch, Poëte, Juriſconſulte, Hiſtorien, „ Curé d'Armentiers & Chanoine de Seclain. En„ fin la celebre Diedele, & la Beguine Glimeloth „ qui convertit le Comte Gobert.

Des Baillifs du Roman-Pays.

JEan Baptiſte Gramaye dit, après avoir donné la Deſcription du Bailliage de Grez; " j'ajoute„ rai ici quelque choſe pour donner une idée du „ nom & de l'origine de la charge de Grand-baillif „ de Brabant. Le nom ſignifie *Tuteur*, car Baillie „ en vieux langage ſignifioit protection: De l'aveu „ des François la Charge eſt ancienne, quoi qu'on „ ait donné d'autres noms à ceux qui l'excerçoient, „ car on les a nommez par exemple, *Envoyez*. „ Dans les tems où les Comtes rendoient la juſtice „ en France, chacun dans l'étendue de ſa Juriſdic„ tion, le Roi avoit coutume d'envoyer en certain „ tems une perſonne qui s'informât de leur vie & de „ leurs actions, & qui écoutât les plaintes du peu„ ple &c. c'eſt ce qu' *Aymon & Gregoire de Tours* „ raportent.

„ Ces *Envoyez* ou *Deputez*, nommez enſuite „ Baillifs, prirent le nom de *Maires* lorſque les In„ tendants furent ſubſtituez en France aux Comtes, „ qui paſſérent à des Charges plus éminentes. Quel„ que tems après les Baillifs qui n'étoient nommez „ que pour un tems & qui excerçoient leur fonc„ tion dans pluſieurs endroits, devinrent fixes & „ perpetuels, en ſorte qu'on ne les depouilloit de „ cette charge que lorſqu'ils commettoient quelqu'ac„ tion qui le meritoit. Dans chaque Province il „ y en avoit un au deſſus de tous les autres qu'on „ apelloit quelquefois, comme en Normandie, le „ Sénéchal, quelquefois le Grand Baillif. Voila ce „ que les Ecrivains François trouvent dans leurs „ hiſtoires manuſcrites, & que nous voyons encore „ de nos jours dans le Roman-Pays.

„ Chaque Village a ſon *Sindic*; ces Sindics dé„ pendent du Maire, *Droſſart* du Territoire, & „ tous ces *Maires* ou *Droſſarts*, ou *Sindics* dépen„ dent du Grand-Baillif de Brabant.

„ Celui-ci adminiſtre la juſtice au nom du Prince „ preſque par tout, excepté dans les Seigneuries „ du premier ordre, il preſide aux jugements, il „ fait rendre compte des ſubſides & taxes & c'eſt à „ lui ou au Conſeil qu'on denonce, ce qui doit ve„ nir à la connoiſſance du Prince.

„ C'étoit là auſſi les fonctions des anciens *En*„ *voiez* du Sénéchal de Normandie & des Baillifs „ de France.

„ J'ajouterai que cette charge connue dans ce Can„ ton du Brabant, & non ailleurs, eſt une preuve „ que les Hiſtoriens doivent toujours diſtinguer le „ Duché de Lothier de celui de Brabant.

„ Au reſte ceux de la maiſon de *Glymes* ont été „ long-tems en poſſeſſion de la charge de Grand„ Baillif de Brabant.

„ C'eſt un dignité ambulatoire, vû la diſtance des „ lieux & l'étenduë de ſes fonctions.

„ Ce n'eſt pas que je pretende que le Grand-Bail„ lif n'a jamais eu de Tribunal fixe, car je ſçai que „ ſous *Wenceſlas*, il avoit ſon Siege à Genap, dont „ il étoit en même tems Chatelain.

„ Quelques tems après il le tint à Hanut, dont „ il étoit Gouverneur.

„ Enfin ſous *Philippe* Roi de Caſtille il le tint à „ Nivelle & à preſent il l'a à Judogne.

„ Mais autrefois il avoit un logement fixe dans „ chaque Ville.

„ Je trouve dans d'anciens écrits que lorſqu'on „ faiſoit des preparatifs de guerre, c'étoit le Grand„ Baillif qui étoit le maitre du *ſon de la cloche*, „ c'eſt-à-dire du tocſin pour aſſembler les citoiens „ & les paiſans que le Grand-Baillif devoit raſſem„ bler & ſouvent conduire à l'armée.

J'ai jugé à propos d'ajouter à cette diſſertation de *Gramaye*, un Catalogue des Baillifs, en remarquant le tems où ils ont excercé cette charge, commençant par les trois derniers ſiécles, qui autrement ſeroient reſtez dans l'oubli.

Noms des Baillifs de Nivelle & du Roman-Pays de Brabant, ſelon les Comptes & Regiſtres de la Chambre des Comptes en Brabant dès l'an 1403.

G*Erart de Huldeberges*, Eſcuyer, Bailly de Nivelle & du Roman-Pays de Brabant, par commiſſion de Madame la Ducheſſe de Luxembourgh, Brabant, & Lembourg, & du Gouverneur deſdits Pays le Comte de Rethel en l'an 1403.

Meſſire *Renier de Berghes*, Chevalier, Bailly de Nivelle & du Roman Pays de Brabant en l'an 1406.

Meſſire *Jean de Neſuerue*, Bailly comme deſſus en l'an 1407.

Arnould de Jodoigne, Eſcuyer, Bailly comme deſſus en l'an 1409.

Meſſire *Everard Boet*, Chevalier, Seigneur de Crahenem & d'Ophem, Bailly comme deſſus en l'an 1414.

Meſſire *Jean de Boſſut*, Chevalier, Bailly comme devant en l'an 1415.

Meſſire *Everart delle Hayſe & de Goy*, Bailly ut antè en l'an 1418.

Baudewin de Glymes, Eſcuyer, Bailly ut antè en l'an 1421.

Jean de Tilly, Seigneur d'Ophays, Bailly de Nivelle & du Roman Pays de Brabant, par commiſſion du Gouverneur de Brabant Monſeigneur de S. Pol en l'an 1420. & 1426.

Jean de Tilly, Bailly comme deſſus en l'an 1431.

Gilles de Boullez, Seigneur de Rouxmiroir, Bailly comme deſſus en l'an 1432.

Baudewin de Glymes, Seigneur de Bierbais, Chomont, & de Melen, Bailly en l'an 1433.

Henry de la Tour, Bailly comme deſſus en l'an 1434.

Ledit *Baudewin de Glymes*, Seigneur de Bierbais, Bailly comme ci-devant en l'an 1435.

Meſſire *Jean Seigneur de Lonchamp & Donſart*, Chevalier, Bailly de Nivelle & du Roman Pays de Brabant en l'an 1443.

Arnoult de Jodoigne, Seigneur d'Orbais, Bailly comme devant en l'an 1445.

Bau-

Baudewyn de Glymes, Seigneur de Bierbais, Bailly ut ante en l'an 1446.

Louys Seigneur de Dongelberg & de Seraing le Chasteau, Escuyer, Bailly comme dessus en l'an 1456.

Messire *Jacques de Glymes*, Chevalier, Seigneur de Han sur Lesche & Del Wastine, Conseiller du Ducq de Bourgongne, Bailly comme dessus en l'an 1471.

Bernard d'Orley, Escuyer, Seigneur de Senesse, de Tubize, &c. Conseiller du Roy & son Bailly de Nivelle & du Roman Pays de Brabant en l'an 1497.

Paul d'Ooge, Siegneur de Facuwez, Conseiller ordinaire au Conseil de Brabant, Bailly de Nivelle & du Roman Pays de Brabant jusques au retour de Bernard d'Orley en l'an 1503.

Ledit *d'Orley* Bailly comme dessus, de retour en l'an 1503.

Philippe de Bierges, Escuyer, Seigneur de Limal & de Bierges, Bailly comme dessus en l'an 1505.

Jean de Villers, Escuyer, Bailly comme dessus en l'an 1507.

Philippe d'Orley, Escuyer, Seigneur de Seneffe, de Tubize, de Linche, du Pleschy, de la Follye, &c. Bailly, comme dessus en l'an 1509.

Paul d'Ooge, Seigneur de Faucquez, d'Itre, de Versenal, de Samme, & du Sart, Bailly comme dessus en l'an 1510.

Philippe d'Orley, Escuyer, Seigneur de Seneffe, de Tubize, de la Follye, & du Plexy, Eschanson du Prince d'Espagne, & son Bailly comme devant en l'an 1515.

Jasper Scamps, Bailly de Nivelle & du Roman Pays de Brabant, par maniere de Provision en l'an 1512. & 1517.

Messire *Jean* Baron de Trazegnies & de Silly, Pair d'Haynault & de Liege, Heritier Senéchal, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, &c. Bailly de Nivelle & du Roman Pays de Brabant en 1519.

Philippe d'Orley, Escuyer, Seigneur de Seneffe, de Tubize, & de la Follye, Bailly comme dessus en l'an 1520.

Messire *Charles de Rubempré*, Seigneur de Bievres, Bailly comme dessus en l'an 1558.

Messire *Louys Stradio*, Chevalier, Seigneur de Maleve, d'Orbays, &c. Bailly comme dessus, par resignation dudit Charles de Rubempré en l'an 1559.

Messire *Jacques de Glymes*, Chevalier, Seigneur de Francquenne, Bailly comme dessus en l'an 1566.

Messire *Philippe Philibert de Spanghen*, Chevalier, Bailly de Nivelle & du Roman Pays de Brabant en l'an 1606.

Messire *Pierre Ignace Verreycken*, Comte de Sart, Baron de Bonlez, &c. Bailly de la Ville de Nivelle & du Roman Pays de Brabant, selon les Lettres patentes du 9. Sept. 1647. de survivance, succedé en l'an 1649.

Philippe Adrien de Dongelberg, Seigneur de Rouxmiroir, Bailly de Nivelle & du Roman Pays de Brabant, par Lettres patentes du 13. May 1678.

De la Seigneurie & du Village de Monstreuil.

CHarles *le Chauve*, Empereur & Roi de France gratifiant le Couvent de Nivelle, à la priere de l'Imperatrice *Richilde* sa Femme, par lettres patentes données à Pontigny en 877. après avoir fait mention de plusieurs terres apartenantes à ce Couvent, ajoute, *Outre ces terres, nous y ajoutons Ligny en Brabant, la terre de Brocle au de là du Rhin, avec ses vignes, la terre de Monasterioul avec tout ce qui en depend &c.* Cet endroit qui est nommé Monasterioul dans le Diplome de *Zuentibold* Roi de Lorraine, donné dans le Monastere de Nivelle en 897. se nomme aujourd'hui *Monstreuil* & étoit destiné pour l'Hôpital.

C'étoit la destination qu'en avoit fait aussi l'Empereur *Henri IV.* en 1059. lorsqu'étant à Aix-la Chapelle, il divisa en trois les terres de l'Eglise de Nivelle. Voici comme il s'exprime; *Ayant divisé ces terres en trois parties l'une pour l'Hôpital, l'autre pour l'Abbesse, & la troisieme pour les septante deux Prebendes des freres & sœurs; afin de les bien distinguer les unes des autres, nous les avons spécifiées dans une liste distincte.* Pour l'Hôpital, Monstreuil *avec l'Eglise & les dixmes Seigneuriales tant de nos terres que des bienfaits du Comte*, c'est à dire de celui de Louvain, qui étoit alors *Henri II.* L'Empereur *Lothaire*, aprouvant ce partage par son Diplome de l'an 1136. dit en propres termes, *Pour l'Hôpital* Monstrouls *& l'Eglise avec toutes les dixmes tant de nos terres que des bienfaits du Comte*, c'étoit alors *Godefroi le Barbu.* D'où l'on peut inferer que c'étoit aparemment dans ce tems là la premiere Eglise Paroissiale de ce Canton, & même que Nivelle en dependoit, puisqu'on ne peut designer d'autre Eglise mére à qui les dixmes fussent reservées & encore à present le Chapitre y porte, pendant les Rogations, le Corps de St. Pepin.

Gramaye fait mention de ce lieu en ces termes. „ Je ne sai si *Monstreuil*, qui apartient à l'Abbaye „ de Nivelle ne prend pas son nom de *Monasterium*, „ aujourd'hui encore on croit que c'étoit là où étoit „ l'ancien Couvent, & le fermier, qui habite la mai„ son Abbatiale se nomme encor Abbé; on y mon„ tre les ruines d'un ancien Palais, où l'on croit „ que *Pepin* est né, & où a demeuré Ste. *Gertru*„ *de*.

Jean Blondeau, Sindic de la ville de Nivelle, parle en ces termes de ce village dans son Traité manuscrit du Roman-pays. „ Le village est du patri„ moine de Ste. *Gertrude* & de la primitive fonda„ tion, où la Dame Abbesse établit Mayeur & Eche„ vins, & a la collation de la Cure Pastorale: le „ peuple a par tradition que le Duc *Pepin* y auroit „ pris naissance, & on montre encor le lieu & la „ chambre: on y voit des anciennes ruines d'un „ grand & spacieux bâtiment, que l'on croit être „ des reliques de son Palais. D'autres disent que ce „ seroit le lieu où l'ancien Monastere de Ste. Ger„ trude auroit été bâti, confirmant leur opinion, „ de ce que la Cense ou Metairie qui y est, porte „ encor le nom de la Cense de l'Abbaye, quoi qu'el„ le apartienne à l'Hôpital de S Nicolas, & que „ le Fermier qui y reside, soit vulgairement appel„ lé l'Abbé. Cette Cense a autrefois racheté cent & „ quatre corvées, qu'elle devoit annuellement au „ Duc: & chaque maison du lieu lui doit par an, „ pour sa sauvegarde & protection, un denier Lou„ vignois à la St. Jean, & un pain au Sergeant du

 Fief

„ Fief de Rougnon: Hors de cette Paroiſſe a été tirée celle de Bornival. Et l'an 1630. le Roi expoſa la hauteur en vente.

De la Seigneurie de Heriamont.

LA Seigneurie de *Heriamont* fait partie du Faubourg de Nivelle. Le Seigneur y a ſon Tribunal.

Jean Blondeau parle ainſi de la Seigneurie de *Heriamont*;

„ La Seigneurie de Heriamont eſt ſituée au Faubourg du Sepulchre hors de la ville de Nivelle, le Seigneur y établit les Eſchevins & Tenables.

De la Seigneurie d'Ardenelle.

DU tems de *Gode* ou d'*Ode* qui ſucceda à l'Abbeſſe *Albertine*; l'Empereur *Othon III.* étant à Aix-la-Chapelle fit une donation à l'Egliſe des Chanoines de St. Paul de Nivelle, à la priére de l'Imperatrice Adelpheide, & *Notkere* ou *Notgere*, Evêque de Liege, comme il le dit dans ſon Diplome. „ Il aſſigna à cette Egliſe, Quinſe journaux „ de Terre ſituez dans la Ferme d'Ardenelle &c. „ à condition que cette terre dependroit à perpetuité de l'Egliſe de Nivelle, de l'Abbeſſe du lieu „ nommée à preſent *Gode*, & de celles qui lui ſucederont, pour ſervir aux ornemens de l'Egliſe & „ à l'augmentation des Prebendes des Chanoineſſes „ qui y font le ſervice. A cette partie de la Ferme „ d'*Ardenelle* nous ajoutons de nôtre pleine puiſſance Roïale toute la dixme que le ſuſdit *Notkere*, „ Evêque de Liege a cedée en qualité d'Evêque à „ celle Egliſe de St. Paul.

Jean Blondeau remarque ce qui ſuit dans ſon Traité du Roman-Pays deja cité. „ Ardenelle a ſa „ juriſdiction dehors & même dedans la ville de „ Nivelle, le Prêvot du Chapitre y poſſéde de beaux „ heritages, y leve cens Seigneuriaux & y établit „ un Mayeur, ſept Tenables, un Greffier, & un „ Sergent: & ſa Cour juge de tous Cas. Mais il eſt „ obligé de delivrer le malfaiteur au Corron, ou „ bout de ſa terre, au Seigneur Souverain pour en „ faire l'exécution.

„ Une partie de la dite terre eſt Paroiſſe de Monſtreuil & releve de la Dame de Nivelle & le Prevôt a une maiſon nommée la Prevôté en la Paroiſſe de St. Nicolas, ou les Tenaux tiennent ou „ devoient tenir ſes plaids.

„ En l'Egliſe de Ste. Gertrude il y a une Chapelle „ de Nôtre Dame d'Ardenelle dont les biens ſe relevent en plein fief de la Prevôté.

De la Seigneurie & du Village de Thiene.

THiene eſt à une demi lieuë de Nivelle, vers l'orient: autrefois ce village étoit compté au nombre des Paroiſſes de la ville.

Il y a, dit *Gramaye*, „ dans ce territoire des „ biens ſacrez, qui apartiennent aux Chevaliers de „ St. Jean de Jeruſalem, & qu'on nomme Thienes, „ où étoit autrefois leur Couvent dans l'endroit où „ eſt aujourd'hui la Prevôté de Valienpont. J'ai vû „ la donation d'*Othon de Traſignies*, qui donna en „ 1220. un certain bois aux Freres de Valienpont „ près de Nivelle, c'eſt ainſi qu'on y nomme les „ Freres Hoſpitaliers.

Je trouve que la Commanderie de *Chantraine* poſſede le village & le Chateau de *Valienpont* depuis pluſieurs ſiecles, ainſi que pluſieurs autres lieux & terres dans le Brabant où elle s'eſt enrichie des debris des malheureux Templiers, après que leur ordre fut miſerablement detruit ſous le Pape *Clement V.* alors la plûpart de leurs biens paſſérent aux Hoſpitaliers de St Jean de Hieruſalem, qui enſuite furent nommez les Chevaliers de Rhodes & à préſent Chevaliers de Malthe.

L'Abbaye de Villers, poſſede dans cette Paroiſſe quelques droits de baſſe juſtice, & une Seigneurie fonciere.

L'Egliſe de St. Paul de Nivelle jouit des dixmes de *Valienpont*, & ſi je ne me trompe, nomme à la Cure du village.

On fit inutilement en 1654. les remontrances ſuivantes au Roi d'Eſpagne Philippe IV. tant par raport à cette Commanderie qu'à toutes les autres qui apartiennent à l'ordre de Malthe dans les Pais-bas; & afin d'en conſerver la memoire à la poſterité nous ajouterons ici cette piece.

A U R O Y.

Remonſtre humblement Frere Jean Collart, Preſtre de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem, Docteur és Droicts, Protonotaire du S. Siege Apoſtolique, natif de Voſtre Ville de Lille en Flandre.

„ QUe les Commanderies dudit Ordre ſituées „ en vos Pays-Bas, ſont du Grand Prieuré „ de France, auquel il y a une treſgrande quantité „ de Chevaliers, & meſme pluſieurs qui s'y font „ recevoir en minorité, ce qui eſt cauſe que les „ Chevaliers François poſſedent touſiours leſdites „ Commanderies, & que la Nobleſſe de voſdits „ Pays n'y peut arriver, n'y ayant de memoire „ d'hommes aucuns de vos ſujects qui en ayent poſſedés.

„ Leſdites Commanderies ſont au nombre de „ huict, y compriſe celle de Villers le Temple prés „ de Huy, il y en a de quarante mille, de trente „ ſix mille, de vingt ſix mille, de vingt mille, de „ ſeize mille frans de rente.

„ Que deſdits huict Commanderies on en pourroit „ faire vingt ou vingt quatre, de douze, dix, huict, „ & ſix mille frans de revenu, avec agreation de „ ſa Sainćteté, qui permettra à V. M. d'eriger un „ Grand Prieuré ſeparé de celuy de France. Les „ Advantages qu'en tireront V. M. & ſa Nobleſſe de „ ce Pays, ſeront

„ 1. Que pluſieurs Jeunes Seigneurs & Gentilshommes de voſdits Pays ſeroient par leſdites „ Commanderies pourveus ſuffiſamment pour s'employer à voſtre ſervice: & que d'autres de voſtre „ Nobleſſe vivroient audit Ordre, en attendant leur „ rang pour leſdites Commanderies, & que pluſieurs „ de vos ſujects du tiers eſtat y ſeroient auſſi honorablement pourveus és rangs de Chapelains & „ de Freres ſervans, & il y auroit encor plus de „ deux cens tant de voſtre Nobleſſe que du tiers „ eſtat qui vivroient à Malthe au deſpens de l'Ordre.

„ 2. Que les Commanderies ſituées en voſdits „ Pays ſeroient entretenus, parce que les Chevaliers commandeurs vos ſubjects y feroient leur reſidence ſelon les ſtatuts de l'Ordre, & à preſent „ que les Commandeurs François n'y reſident point, „ tous les baſtimens ſont en ruine: leſdits François

„ çois, employant presque rien à leur reparation.

„ 3. Les Benefices, Cures & Chapelles de l'Ordre seroient remplis, & les fondations observées, parce que les Ecclesiastiques dudit Ordre vos subjects y feroient leur residence selon les statuts; & à present lesdits Commandeurs François ne pourvoïent point aux dits benefices, ains s'appliquent & retiennent les revenus d'iceux, faisans descharger quelques Messes par quelques pauvres Prestres de Village, laissans lesdites Eglises & Chapelles sans Ornemens, mesme plusieurs d'icelles estant tout à faict rasées jusques aux fondements, contre l'intention de Vostre M. & des autres Fondateurs desdictes Commanderies.

„ 4. Que les revenus desdictes Commanderies se despenseroient par les Commandeurs vos subjects, en vosdits Pays, dont les autres subjects de Vostre M. profiteroient, à present les Commandeurs François residants ordinairement en France, s'y font remettre l'argent des Commanderies qu'ils possedent en vosdits Pays, & le depensent en France, sans que vos subjects en reçoivent aucun profit: & si quelques Commandeurs François resident icy, (ce qui est tresrare) il est facile à voir veu le petit train qu'ils y tiennent & la petite despence qu'ils y font; qu'ils n'y resident que pour faire mieux valoir leur revenu, & remettre leur argent en France

„ 5. Les Aumosnes qui par les fondations se doivent faire esdites Commanderies, & l'Hospitalité qui selon les statuts de l'Ordre s'y doit exercer, s'y feroient & s'exerceroient par les subjects de V. M. y residans, ce qui ne se fait point, à cause de l'absence desdits Commandeurs François.

„ 6. Lesdits Commandeurs François avec les grands revenus des Commanderies qu'ils ont en voldits Pays, enrichissent leurs Parens en France, & leurs achetent des offices és armées pour servir contre V. M. & si elles estoient possedées par vostre Noblesse, elles les emploiroit à vostre service contre vos ennemys.

„ 7. Les Commandeurs & Chevaliers François tant du Grand Prieuré de France que des autres Grands Prieurés en France, sont ceux qui prennent les Navires de V. M. allans & venans d'Espagne en Italie (comme il est arrivé plusieurs fois) encor que les statuts du dit Ordre defendent aux Religieux du dit Ordre de se mesler és guerres entre les Princes Chrestiens; ce qui devroit estre plus particulierement observé vers V M. par la liberalité de laquelle, & de l'Empereur Charles V. de Tres-Auguste memoire, ledit Ordre possede les Isles de Malthe & de Goze, de sorte qu'il est plus raisonnable que les biens dudit Ordre situez en vosdits Pays soient affectez à vostre Noblesse, que d'en laisser jouïr vos ennemys pour vous nuire avec iceux.

„ 8. Que le dit Ordre de S. Jean de Jerusalem estant une Escole où se forment d'excellens Capitaines de Mer, & où on y aprend à commander les armées navales, V. M. auroit quantité de Chevaliers de ses subjects du Pays-Bas qui ayant acquis l'experience au faict de la navigation, & de la conduite des armées navales, serviroient dignement V. M. en ses armées de Mer, ce qui est si important, que V. M. remarquera, s'il luy plaist, que le Roy de France donne ordinairement les commandemens de ses armées navales, aux Chevaliers de Malthe, ses subjects, pour la grande experience qu'ils ont acquise dans l'Ordre, comme à present au Commandeur de Neufchaise, Lieutenant du Duc de Vendosme Admiral de France, aux Chevaliers Paul, de la Carte, de Verdille, de Ferrieres & autres qui ont le principal commandement esdictes armées du Roy de France, lesquelles il employe contre V. M.

„ 9. Qu'en erigeant en vosdits Pays un Grand Prieuré separé de celuy de France, on fortifie à Malthe dans les affaires de l'Ordre (qui regardent souvent les interests de V. M.) les autres nations & Prieurez de vos Royaumes & Seigneuries d'Espagne & Italie, contre la grande multitude des Prieurez qui composent les langues de France, de Provence, & d'Auvergne.

„ Finalement ce sera un grand ornement de vostre Cour de pardeça; d'y voir un Grand Prieur de vosdits Pays & grand nombre de vostre Noblesse portant l'habit dudit Ordre.

„ Si pour ces raisons & autres meilleures que V. M. pourra suppleer, elle juge estre de son service d'eriger ledit Grand Prieuré; le Remonstrant proposera à V. M. s'il luy plait, les moyens tres-faciles pour en venir à l'execution, & il espere de satisfaire à toutes les difficultez qu'on pourroit objecter, & monstrer que ladite erection, est le bien dudit Ordre, & de l'interest de Monseigneur le Grand Maistre.

Le 20. Mars 1654.

Gramaye dit, dans sa Description de Louvain page 61. „ Il y a à Louvain la Commanderie de „ *St. Nicolas* des Chevaliers de St. Jean, dits de „ Malthe, dans l'Eglise de St. Jean Evangeliste, „ (il ajoute à la marge) suivant la Chronique de „ l'Ordre elle apartenoit autrefois aux Templiers.

„ Quoi qu'on lise qu'elle a été dediée en 1457. „ cependant cette Chapelle est plus ancienne & j'ai „ vû dans les Archives un Diplome de l'année 1140. „ par lequel le Duc la donne à l'Hôpital de Jerusalem; je trouve que c'est par raport à cette Eglise & à cette maison que le Commandeur de „ Chanteray est l'un des Nobles du Palais des Ducs.

On voit dans le milieu de cette Eglise un Tombeau que voici avec l'Epitaphe.

> **Int Jaer ons Heeren doe men screef M. CCCC. LXVIII. gnam vã Lieve te doet Her Emonc vã Emmecovẽ Hospitalier van Rodes / Meest: vã Santeray / eñ Commandeur vã Mõ de Sussoẽ. eñ verschiet vã deser Werrelt XXIX dag in Junio / eñ wert in dese Tomme begravẽ / bidt Gode vor de ziele.**

Jaques de Hemricourt, Chevalier de St. Jean de Jerusalem, a écrit dans le quatorziéme siecle, dans le langage de son tems, le Miroir des Nobles de Hasbaing, il est mort en 1403. & l'on a imprimé son Manuscript à Bruxelles en 1673. en deux colonnes qui contiennent l'ancienne & la nouvelle leçon. Il y raporte la genealogie de Waroux & l'on trouve ces paroles à la page 38. *Wilhelmes est rendus en l'ordenne St. Johan desoz le maitre de Chantraine*, ce que l'interprete a traduit ainsi, *Guillaume est de l'ordre de St. Jean de Jerusalem, Commandeur de Chantraine. Jean Blondeau* qui a suivi cette version dans son traité du Roman-Pays, met en 1390. *Guillaume de Waroux, Commandeur de Chantraine*, & cite le susdit Hemricourt. Je laisse au lecteur à juger si c'est avec raison ou non.

Au reste Hemricourt nous aprend à la page 184. que vers l'an 1400. *Amiel de Ramey*, de la famille de *Flemale* étoit Commandeur de Chantraine.

Jean Blondeau parlant, dans l'endroit cité de *Thiene* & du Chateau de Valienpont dit, „ Je trouve entre les Chevaliers & Commandeurs de Valienpont l'an 1414. Frere *Chrestins*, l'an 1419. Frere

„ Frere *Libert de Castre*, 1446. *Edmond de Mecho-*
„ *ve*, Maitre de Chantraine.

Mais cet *Edmond de Mechove* ne feroit il pas par hazard l'*Edmond d'Emmincoven* dont nous avons donné ici l'Epitaphe. Le raport des tems nous le fairoit presque juger.

De la destruction des Templiers, extrait par Aubert le Mire, de Villani, Antonin, Mariana &c.

JE n'ai garde, à l'imitation de plusieurs Ecrivains, de me parer du travail des autres; & les copier sans les nommer, pour deux raisons, la premiere afin que je ne sois pas chargé de leurs fautes, la seconde afin d'autoriser de leurs temoignages ce que je ne pourois dire de moi-même. C'est ce que le lecteur trouvera dans plusieurs endroits de cet ouvrage. Voici ce que le Mire dit au Chapitre 5. de l'origine des Ordres des Chevaleries.

Je sai que *Villani*, *Antonin* & plusieurs autres ont tenté de les justifier, mais la Renommée & le sentiment de tous les peuples les ont condamnez. J'avouerai que les richesses immenses qu'ils aquirent, leur furent fatales, soit que les voluptez aient étoufé en eux ces grandes vertus qui leur avoient fait entreprendre & achever de si grandes actions par mer & par terre, soit qu'exposez à l'envie des peuples, l'esperance du butin ait soulevé les Princes contr'eux. Quoiqu'il en soit on auroit de la peine à croire qu'ils se fussent precipitez en si peu de tems dans toute sorte de vices si, les Bulles du Pape *Clement V.*, qui sont conservées dans l'Eglise Métropolitaine de Tolede ne prouvoient que la Renommée n'a rien exageré à leur égard, & que soixante deux des Chevaliers ayant été interrogez en la presence avoient avoué des crimes enormes dont ils demandoient pardon.

Les premiers delateurs furent deux Chevaliers de l'ordre même, le Prieur de *Montfaucon* dans le territoire de Toulouse & un nommé *Noffo* bani de Florence, personnage peu digne de foi à la verité, ausquels se joignit le Camerier du Pape *Clement*, qui ayant été dans l'ordre des l'âge de douze ans, avoit été temoin oculaire de ce qu'il deposoit. On envoya les chefs d'accusation au Roi de France *Philippe le Bel*, qui étoit alors à Poitiers avec le même Pape *Clement* : & en même tems, comme si l'on eut donné le signal, tous les Templiers furent arrêtez dans toute la France ; on les mit à la question & la plûpart avouérent les crimes dont ils étoient accusez, soit par remords, soit dans l'esperance d'obtenir la vie, mais il y en eut plusieurs de condamnez & brulez tout vifs; du nombre de ceux-ci fut *Jaques Mola*, Bourguignon, grand Maitre de l'Ordre qui fut condamné, quoi qu'on lui eut promis sa grace s'il demandoit pardon de ses crimes; des Auteurs dignes de foy raportent que comme on le conduisoit au suplice, il dit, *Je jure par tout ce qu'il y a de plus sacré dans ce dernier instant de ma vie où il m'est inutile de mentir, que tous les crimes & les impietez que l'on a imputez & que l'on impute aux Templiers sont absolument faux. C'est un ordre saint, juste & orthodoxe; quant à moi je merite le dernier suplice, pour avoir chargé de crimes & d'Impietez, à la sollicitation du Pape & du Roi un Ordre qui a si bien mérité de l'Eglise. Plut au Ciel, oui plut à Dieu que je n'en eusse rien fait. Mais si je puis encore espérer quelque grace, tous ce que je demande est le pardon de mes pechez, qu'on redouble mon supplice, il n'importe, pourvû que mes soufrances apaisent la justice Divine & que mes malheurs excitent la compassion des hommes. Que ferois-je d'une vie précaire que j'ai voulu acheter au prix d'un crime & d'une impieté aussi detestable, à laquelle j'ai été poussé.* On dit qu'il ne fut pas le seul qui tint ce langage, il y eut plusieurs qui declarerent la même chose en mourant, entr'autres l'illustre Frere du Dauphin de Viennois, dont le nom ne s'est point conservé, mais le fait est constant.

L'année suivante le Pape expedia un Bref le dernier de Juillet, & l'adressa aux Archevêques de Compostelle & de Tolede auxquels il donnoit ordre d'informer contre les Templiers de la Castille, il donna pour adjoints à ces deux Archevêques quelques autres Prelats & l'Inquisiteur *Almerico* de l'Ordre de St. Dominique, peut être ce lui qui est l'Auteur du Directoire des Inquisiteurs. Dans l'Arragon *Raimond*, Evêque de Valence, & *Semeno*, Evêque de Saragosse eurent la même Commission. On fit en même tems les mêmes informations dans tous les Etats du monde Chrétien, mais de maniére qu'après avoir dressé les informations, on ne decidoit rien que dans les Conciles Provinciaux.

Comme on traitoit cette affaire à Mayence dans une assemblée de plusieurs Prélats, *Hugues* entra avec vingt Chevaliers de son Ordre, & protesta à haute voix que si l'on statuoit quelque chose contr'eux ils en apelloient au Souverain Pontife successeur de *Clement*. Les Prelats de cette assemblée charmez de leur hardiesse, leur dirent de ne pas perdre l'esperance: On ecrivit à *Clement* ce qui s'etoit passé & aussitot il autorisa l'Archevêque à faire de nouvelles informations & à prononcer definitivement, & celui-ci après avoir examiné l'affaire les declara innocens. Dans le Concile de Vienne tenu en 1311. le 16. Octobre, on parla de la Croisade avec beaucoup de chaleur, & il fut resolu qu'on aboliroit jusqu'au nom de l'Ordre des Templiers: Ce Décrèt parut cruel à bien des gens, d'autant plus qu'il n'y avoit pas d'aparence que les mêmes crimes se fussent commis dans toutes les Provinces & que tous les particuliers fussent Complices. Quoiqu'il en soit la destruction de cet ordre aprit à toute la terre qu'une vie aussi licentieuse conduit à une fin malheureuse, sur tout les personnes Ecclesiastiques qui ne peuvent conserver leurs richesses & leur puissance qu'à la faveur d'une bonne réputation. Les biens des Templiers furent donnez aux Hospitaliers qui dans ce tems là enleverent l'Isle de Rhodes aux Turcs, ce qui leur attira l'estime des peuples qui se persuadèrent que par leur moyen on pourroit retablir les affaires en Syrie. L'Espagne en fut exemptée parcequ'elle étoit assez occupée contre les Maures. *Philippe* Roi de France assista au Concile avec ses trois fils & *Charles de Valois* son frere ; il y eut un grand nombre d'Ambassadeurs des autres Princes.

Il se trouva trois cent Peres à ce Concile, d'autres disent cent quatorze, deux Patriarches, savoir celui dAlexandrie & celui d'Autriche, & le Pape y présida. La destruction des Templiers jetta la consternation dans toute la Chrétienté: on punit les criminels du dernier supplice, on pardonna aux innocens & par un Décrèt des Peres du Concile de Vienne, on leur assigna des pensions leur vie durant sur les biens des Couvents, mais on leur ôta l'habit de leur ordre. Voila ce qu'en dit *Mariana*.

Ajoutons ici le sentiment de *J. Lipse*. „ On
„ tint pour certain ce qui arriva au Pape *Clement V.*
„ Il condamna dans le Concile de Vienne l'ordre des
„ Templiers qui étoit un saint & bon Ordre & qui
„ avoit rendu de grands services, il employa de tous
co-

„ cotez le fer & le feu contre les Chevaliers de cet ordre, qui le citérent devant le Tribunal de Dieu, où il fut comparoitre un peu plus d'un an après comme pour aller repondre devant le tribunal du Juge des Juges. Mais ce qui excita l'étonnement de tout le monde ce fut la mort de *Philippe* Roi de France, qui avoit eu part à cette affaire & qui arriva à peu près en même tems que celle du Pape; si c'est par hazard, la chose est digne d'admiration, mais si c'est par une direction d'enhaut, nous devons en fremir; ce Prince s'étoit enrichi des depouilles de cet Ordre.

De la Seigneurie & Baronie de Bournival.

BOurnival fut érigé en Baronie par *Charles II.* Roi d'Espagne en 1674. en faveur de *Ferdinand de Yllan*, fils de Garcia & de Gracie Brandon & Mesquita, qui en est Seigneur à present. Son Pere fit de grandes depenses pour augmenter & embellir le Chateau & le Jardin, en achetant des terres, bois & autres biens pour étendre cette Baronie.

Gramaye en parlant du Village de Monstreuil, dit, „ Le Chateau de Bournival qui dependoit autrefois du Comté de St. Pol faisoit partie de cette Paroisse, mais depuis peu il a été erigé en Paroisse. Cela arriva en 1602. comme on l'aprend des Archives de l'Eglise.

Voici ce qu'en dit *Jean Blondeau*, dans son Traité du Roman-Pays. „ La famille de Bournival, a ci-devant produit des Seigneurs fort considerez en la Cour des Ducs de Brabant. Tel étoit *Hugue de Bournival* l'an 1235. sous le Duc *Henri I. Bernard* Seigneur de Bournival, sous le Duc *Wenceslas* fut grand Senechal de Brabant, & Capitaine de Louvain, étant en tel credit, que l'an 1356. Il se constitua un des pleiges pour le Duc vers *Thiery* Comte de Loz, pour 16611. Ecus dont il lui étoit redevable. Il fut aussi commis de la part du Duc, pour assoupir les difficultez qu'il y avoit entre les Villes de Bois-le-Duc & Heusden: & pour mettre & designer les limites de leurs jurisdictions. L'an 1378. vivoit *Jean* Seigneur de Bournival, qui avec le Seigneur de Grez, fut fait prisonnier au siege de Grave par le Duc de Gueldre. Les anciens denombrements marquent, que cette Terre a depuis apartenu au Comte de St. Pol, mais je n'en ai jusques à present pu découvrir aucune suite. L'an 1486. ceux de Bruxelles tenant le parti du Seigneur de Ravesteyn, contre *Maximilien* Roi des Romains, prirent de force le Chateau de Bournival. *Heuterus*, dit que l'an 1488. *Polidore de Berlaer* Seigneur de Facuwez, ayant levé des gens à ses frais, pour conserver son Chateau, le dit Chateau fut pris & detruit par ceux de Bruxelles, mais s'étant retiré avec les siens à celui de la Folie, il les incommoda incessamment, & si avant que pour se venger des pertes qu'ils souffroient, ils prirent & ravagerent celui de Bournival, & firent pendre la plûpart de la garnison à Bruxelles.

Ajoutons à cela une liste de Seigneurs de Bournival depuis l'an 1429. jusqu'à présent, tirée des regîtres du Roman-Pays. Il seroit à souhaiter que je pusse produire une pareille liste à la fin de chaque Seigneurie dont je dois parler, quelle autorité cela ne donneroit il pas à cette Histoire, que la lecture en seroit agréable & de quelles peines ne serois je pas delivré?

Extrait du Chef Registre du Quartier Walon-Brabant, reposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant, où se trouve soubs la capitulation de Bourgnival folio xiii. verso ce qui s'ensuit.

D*On Ferdinande de Yllan Septembre 1674. à tiltre de Mercede de Baronnie.*

Don Ferdinando de Yllan y Mesquita xiij. Novembris 1654. par cession du Sr. Garsia son Pere soubsescrit.

Sr. Garsia de Yllan 17. Iulij 1652. par achapt contre Dame Isabelle Alerdine de Roduan veuve de Messire Simon d'Arlin soubsescrit.

Damoiselle d'Arlin x. Decembris 1650. par le trespas de son Pere soubsescrit.

Sr. Simon Paul d'Arlin 16. Iunij 1640. par le trespas de sa Mere soubsescrit.

Damoiselle Marie vander Hofstadt j. Octobris xv^{c}. lxxv. par le trespas de Franchois vander Hofstadt son Pere soubsescrit.

Franchois vander Hofstadt xvij. Septembris xv^{c}. xiij. par le trespas de Pierre vander Hofstadt son frere soubsescrit.

Pierre & Franchois vander Hofstadt xiij. Septembris xv^{c}. & xlv. par le trespas dudit feu Pierre vander Hofstadt leur Grant Pere soubsescrit, & aussi par le trespas de Franchois leur Pere.

Michiël vander Hofstad ultima Augusti, anno xv^{c}. & xlv. par le trespas de feu Pierre vander Hofstadt son Pere soubsescrit.

Pierre vander Hofstadt le dernier jour de Iuin l'an xv^{c}. xxxvj. par le trespas de Iehan de Tenremonde son frere.

Iehan de Tenremonde le xvj. jour de Novembre l'an xv.^{c} xxvj. par achat fait alencontre de Franchois B. de Luxembourg.

Franchois de Luxembourg le xvij. jour de Iuin l'an xv^{c}. iiij. par le transport de Mess. Charles soubsescrit.

Meester Ian de Vendeul xviij. Februarij xiiij^{c}. xciiij. Iair inden name ende tot behoeft Heeren Karels van Luxemborch Bisschop ende Hertoghe van Lan, Grave d'Ainsy, vut crachte van eender procuratien by den selven Heeren Karelen voer Meyere ende gesworenen de la Fere, ende ook voore Notarijs ende getuygen gepasseert navolgende der successien Heeren Lodewycx van Luxemborch Greve van Saint Pol zyns Vaders ende Heeren Ians vans Luxemborch Greve van Maerle, syns oudtste breuders, ende achtervolgende der scheydingen ende deylingen by den voorf. Heeren Karelen mit mijnder vrouwen Grevinne van Vendomme, &c. synder nichte gemaict.

Iouffrouwe Marie van Luxemborch outste Dochter wyle Heeren Peters van Luxemborch mitten Heeren van Rommot hueren geleverden momboir iiij, Decembris xiiij^{c}. lxxxij. Iair by doode Heeren Peters van Luxemborch huers vaders.

Heere Peter van Luxemborch Heere van Saint Pol Ridder &c. xxij. April xiiij^{c}. lxxx. Iair nae Paesschen, by doode wylen Heeren Lodewycx van Luxemborch syns vaders.

Heere Lodewyck van Luxemborch Greve van Saint Pol xvij. Decembris xiiij^{c}. lj. Iair, by doode wylen Her Peters van Luxemborch, Heere van Edinghen Ridders syns vaders.

Wernere van Daules xj. May xiiij^{c}. xxix. Iair, houdt die Heerlyckheyt van Bourgnival mitten Heer- lic-

licheyden hooghe ende leeghe mitter waranden ende alleu anderen ſynen toebehoirten. Beſundere manſchappen volgende den denombremente vanden laere 1530.

Il eſt parlé de *Wernier de Daules*, Seigneur de Longchamp à la page 459. du Tome I. des Trophées de Brabant, il reſte à examiner ſi c'eſt le même dont il eſt parlé ci-deſſus.

On trouve l'inſcription ſuivante ſur le frontiſpice du Chateau de Bournival.

La Baronie de Bornival au genereux & Noble Seigneur Ferdinand de Tllan, Baron du dit lieu, & à Dame Adrienne Henriette née Comteſſe de Wiltz ſon Epouſe.

Le Fief de Rognon.

PHilippe IV. Roi d'Eſpagne & des Indes vendit à perpetuité en 1658. & tranſporta à *Ferdinant de Tllan*, Seigneur de Bournival, fils de *Garcia de Tllan*, Seigneur de Bournival & de *Gracia Brandon & Meſquita*, le fameux & illuſtre fief de Rognon, dont il reçut la ſomme de dix mille & cent florins. *Jean Blondeau* parle auſſi de ce fief avec aſſez d'exactitude en ces termes.

„ Les Ducs de Brabant étant par divers Empe- „ reurs, établi Avouez & Protecteurs de l'Egliſe „ de Nivelle, & depuis en ont obtenu la ſouverai- „ neté (comme Dieu aydant nous fairons voir ail- „ leurs) ont taché d'y augmenter leur autorité, par „ l'achapt du Fief de Rognon, dont la juriſdiction „ eſt fort ample & s'étend ſur dix-neuf cent Bon- „ niers, tant dedans que dehors & aux environs „ de la même ville.

„ *Jean* Seigneur de Traſignies & de Silly, par „ ſes Lettres données en l'an 1324. tranſporta, & „ vendit à *Jean III.* Duc de Brabant, ſon Fief de „ Rognon, tout ainſi & en la même forme, que lui „ & ſes ancêtres l'avoient tenu en fief du Duc, & „ en même tems, le Seigneur de Traſignies manda „ aux Eſchevins de ce Fief, qu'il les abſolvoit du „ ferment à lui prêté, en qualité de Proprietaire, „ & les renvoya au Duc, pour lui prêter nouveau „ ferment comme à leur Souverain Seigneur. Cet „ acqueſt a fort établi l'autorité du Duc en la dite „ ville, quoi que c'ait été la pepiniere d'un nombre „ infini de querelles & diſputes, qu'il y a eu entre „ les Officiers du Duc & ceux de la Dame Ab- „ beſſe de Nivelle.

„ Cette epine fut tirée du pied, par Madame „ *Marguerite de Noyelles*, qui en l'an 1563. l'ob- „ tint par engagere de ſa Majeſté, & les Dames „ ſuivantes l'ont tenu juſques à ce que les Archi- „ ducs *Albert* & *Iſabelle* l'on deſengagé, & reuni „ à leur Domaine, pendant le gouvernement de la „ prudente & judicieuſe Abbeſſe Dame *Marguerite* „ *de Haynin*, qui reçeut la ſomme de 2623. florins, „ qui étoit le prix de l'engagere, laquelle ſomme „ fut employée en achapt de rentes incorporées à „ l'Abbatialité.

Au Fief de Rognon reſortiſſent par Appel Melin ou Mellet, Senef &c.

De la Seigneurie de Franqueſtaulx.

VOici ce qu'en dit *Jean Blondeau* dans ſon Traité du Roman-Pais „ D. *Helene de Warluſel*, relevoit en Fief du Duc trente ſix muids „ d'avoine. Le Duc *Jean* en l'an 1456. les donna „ en fief à *Baſtien de Traſignies* & ſes hoirs. La dite „ rente procedoit d'une portion des francs fiefs de Rognon à Nivelle, & *Jean* Baron de Traſignies la re- „ leva en l'an 1495. Elle fut engagée en l'an 1558. à „ *Philippe du Cheſne* avec haute, moyenne & baſſe „ Juſtice pour 168. florins, rembourſez en l'an „ 1612.

De la Seigneurie & du Village de Bauler ou Baulez.

IL eſt parlé en ces termes *Baſlez avec ſon Egliſe*, de la Seigneurie de Baulez dans le Diplome que l'Empereur Henri IV. donna en 1059. lorſqu'il fit le partage des biens de l'Egliſe de Nivelle en trois parties. Ce Village a une magnifique fontaine & telle qu'on ne trouveroit pas ſa pareille dans tout le voiſinage.

Gramaye ingenieux à inventer des noms à ſa fantaiſie dit, „ le Beau Lez & le petit-Reux lez Brai- „ ne ſont des biens de l'Egliſe de Nivelle, le pre- „ mier lui eſt venu par don avec moyenne Juſtice „ en 1180., & elle a acheté l'autre en 1323. avec „ la haute Juſtice & le titre d'Avoué. Ce qui confirme ce que *Gramaye* raporte c'eſt que je trouve qu'en 1630. le Prince a mis en vente la haute juſtice du village de Baulez.

Jean Blondeau parle ainſi de ce village.

„ Les anciens denombrements diſent, que la „ Hauteur de Baulez apartient au Duc, & le „ fond au Chapitre de Ste. Gertrude. L'Hôpital du „ Sepulchre y poſſede une belle Cenſe, & paye à „ ce ſujet au Domaine de ſa Majeſté, cent & qua- „ tre corruées: le Duc y pretendoit auſſi bien que „ la Seigneurie de la Brye trois vaiſſaux d'avoine, „ & une pouille de châque maiſon où l'on fait feu; „ mais les habitans s'y étant oppoſé l'an 1590. la „ cauſe fut reglée à preuves, & eſt indeciſe.

„ Sous cette Paroiſſe ſont ſituées les Seigneuries „ *de la Brye*, ou *l'Abbry*, de la *Haye & du Change*.

De la Seigneurie de la Haye le Baulez.

VOici ce qu'en dit *Jean Blondeau* „ le Fief & „ Seigneurie de la Haye, releve de la Dame „ de Nivelle, avec les amendes, lots congez, & „ pluſieurs arriere-fiefs qui en dependent: le Sei- „ gneur y établit Mayeur, Sergent & Juges, que „ l'on nomme Hôtes, pardevant leſquels ſe font „ les desheritances & adheritances des biens, qui „ en ſont mouvants. L'an 1440. Damoiſelle *Gertrude de Roſignies* le releva, & puis *Warnier de* „ *Davele*, fils de ſa fille, le donna en mariage à „ *Jeanne* ſa fille, alliée à *Antoine le Biſſe*, de laquel- „ le ayant procréé *Jean le Biſſe*, & icelui étant ve- „ nu à mourir, le dit fief retourna à Antoine de „ Davele frere de la dite Jeanne, & mary de Jean- „ ne de Hoves, qui le releva l'an 1493. & depuis „ fut relevé l'an 1517. par Ferry de Davele, Sei- „ gneur de Roſignies ſon fils, & par Warnier Sei- „ gneur de Mirmont fils dudit Antoine, juſques à „ ce que en l'an 1521. Ferry ceda tout ſon droit à „ ſon frere Warnier, ayant perſeveré dans la dite „ famille, juſques à ce qu'icelle a été confondue „ dans celle d'Aldegonde, comme j'ai deduit ail- „ leurs.

De

De la Seigneurie de Labray ou la Brye.

JEan *Blondeau* en parle ainsi : „ Ce lieu suivant „ les comptes des Domaines est exprimé com„ me un Village separé de celui de Baulez : & „ c'est aparemment par ce qu'il releve de la Cour „ Feodale de Brabant, le Seigneur a pouvoir d'y „ établir Mayeur & Eschevins, & apartient à pre„ sent à Adrien de Surhon fils de Jean.

„ L'Abbaye d'Afflighem y leve la Dixme & di„ vers Cens.

De la Seigneurie de Change sous Baulez.

JE n'ai pû rien aprendre de certain de cette Seigneurie dont *Jean Blondeau* ne dit que ces deux mots; „ la Seigneurie de Change sous Baulez „ releve de la Cour Feodale de Brabant.

De la Seigneurie & du Village de Petit-Reux lez Braine.

IL y a dans les Dependances de Nivelle deux villages qui portent le nom de Petit-Reux l'un lez Braine-le-Comte & l'autre lez Nivelle. *Gramaye* parle de ces deux endroits. Celui dont il s'agit est situé aux extremitez du Brabant assez près de Braine-le-Comte, ville du Hainaut. Il apartient à l'Eglise de Nivelle qui, par raport de Gramaye, la acheté en 1323. avec la Haute Justice & le titre d'Avoué.

De la Seigneurie & du Village de Pont à Celle.

POnt *à Celle*, dit Gramaye, releve de plusieurs Seigneurs, entr' autres de l'Abbé de Parcq pour un tiers. *Jean Blondeau* en parle ainsi. „ La „ Hauteur de Pont à Celle apartient au Duc, & la „ Seigneurie fonciere en est separée, & apartient à „ diverses personnes : les anciens denombrements „ denomment le Seigneur de Heriamont, l'Abbé „ de Parcq, & Robert de le Baul. La plus ancien„ ne mention qui s'en fait, est dans le Diplome du „ Pape *Alexandre III.* confirmant les biens de la „ dite Abbaye l'an 1179. & comprend entre autres „ l'Eglise de *Celle*, avec sa Dote & les Dixmes „ grandes & petites : La terre de *Celle* avec ce „ qui en depand, & tout ce qu'ils ont possedé paci„ fiquement l'espace de quarante ans, deffendent „ que personne n'auroit à demander la Dixme des „ Novales des Terres, qu'ils auront cultivé, ni du „ Bestial qu'ils auront nourri. Et comme entre„ autre la deservitude de la Cure & Charge des „ ames leur incombe: Theodoric de Tuldel XXIII. „ Abbé de Parcq, ayant remontré qu'il n'avoit pas „ toujours de ses Religieux, qui entendoient la lan„ gue Françoise, obtint du Pape *Sixte IV.* de pou„ voir presenter des Chanoines de son Monastere „ aux Cures des Eglises Paroissiales d'Arquenne & „ de Celle, encor qu'ils ne sçauroient ni enten„ droient la langue, pourveu toute fois que les de„ voirs se fassent dans l'Eglise.

„ La dite Abbaye y possede encor des beaux „ biens, entr'autres, la Cense & Bois de Courreau, „ ayant son hôtel ou Refuge en la ville de Nivelle, „ reputé entre les amortis.

Je crois que ceci a été tiré de la Chronique du Parcq.

Je trouve ce qui suit, par raport à cette Seigneurie, dans la liste des biens du Comte de Warfusé confisquez & vendus à l'encan; cette liste fut imprimée à Bruxelles en 1639.

„ La Terre & Seigneurie de Celles, située au „ quartier de Nivelle, sur la Riviere de Pieton, „ proche de la Seigneurie de Resves, laquelle Sei„ gneurie souloit ci-devant apartenir à l'Abbé, „ Prieur, Religieux, & Couvent de Parc, lez „ Louvain, qui l'ont vendu à feu Messire Adrien „ de Rubempré, Seigneur du dit Resves, comme „ par lettres d'Octroy & de la vente apperd, en „ date du 18. jour d'Aoust 1576. Consistant icelle „ Seigneurie en Haute, Moyenne & Basse Justice, „ Mayeur, Eschevins, pour juger de tous cas, & „ en icelle qualité à relever d'oresenavant de sa Ma„ jesté, comme Duc de Brabant.

„ Si a la dite Seigneurie Droit d'Amendes & au„ tres forfaictures, ensemble Droits de congé ou „ dixiême dernier, au regard de plusieurs Maisons, „ Jardins, Prez, & Terres resortissans sous la dite „ Seigneurie, lors qu'elles se vendent ou se char„ gent.

„ Les Cens & Rentes Seigneuriales dependans de „ ladite Seigneurie, en suitte du Nouveau Cartu„ laire en estant, portent par an en argent escheant „ à Noël 7. fl. 18. sols. 9. deniers.

„ Item sept Chapons.

„ Item une Pouille.

„ Item il y a Droit de Pescherie en la Riviere „ dudit Celle, en conformité des Comptes des Re„ ceveurs.

Charges.

„ *Au Pasteur de Celle pour certain Obit escheant* „ *à Noel 6. solz.*

On trouve ceci dans les livres de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant.

„ *Pont à Celle at esté vendu au Sr. Commis van-* „ *der Beken le* 16. *Mars* 1644. *pour* 1300. *flo-* „ *rins.*

C'étoit Jean vander Beken, Chevalier, Seigneur de Neufrue, du Conseil des Finances.

Heriamont autrefois *Herault-mont* est une Seigneurie dependante de cette Paroisse & fief de la Baronie de Reves comme la Seigneurie de Pottes.

Berbisieux est aussi une Seigneurie située dans ce territoire, mais jusqu'à present nous ne savons pas de qui elle depend.

De la Seigneurie de Souverez,

LE Monastere de Gemblours, celebre Abbaye de l'ordre de St. Benoit a possedé dès sa fondation plusieurs Seigneuries dans le Roman-Pays ; parce qu'ayant été fondé par St. Guibert Gentilhomme puissant descendu des Rois d'Austrasie qui a laissé à ce Monastere tout son patrimoine qui consistoit en plusieurs villages & Seigneuries.

Mais ce Monastere ayant été exposé dans la suite des tems à plusieurs invasions & pillé par ceux mêmes qui devoient le defendre, il a été souvent obligé, d'aliener quelques unes de ses terres, & c'est ce qui est arrivé par raport à la Seigneurie de *Souverez*, suivant le temoignage de *Gramaye* qui dit que Sou-

verez releve entierement de l'Abbé de Bonne Esperance comme ayant apartenu autrefois à Gemblours mais en ayant été aliené.

Jean Blondeau en parle ainsi. „ Courcelle est un village du Comté d'Haynau qui apartient à present au Marquis de Trasignies, par achat qu'il en a fait l'an 166. . . de *N. . . de Serain*, Seigneur de Trivieres : l'Abbé de Bonne Esperance y établit un de ses Religieux pour Pasteur, & la Communauté y commet un Chapelain. Sous cette Paroisse, est située la Terre & Seigneurie de Souverez, qui ci-devant a apartenu à l'Abbé de Gemblours, & à present, est possédée par celui de Bonne-Esperance, à titre d'achapt, qui y établit Mayeur, & Eschevins: elle a autrefois été sous la Mayerie de Nivelle, aujourd'hui elle est reputée entre les Terres franches du Brabant-Wallon. L'an 1413. le Duc *Antoine*, par *Henri de Berghes*, Seigneur de Grimberghe son Senéchal, fit saisir & arrêter la dite Terre, apartenant alors du Chef de ses predecesseurs, à Baulduin Seigneur de Fontaines & Melet, Sire & Haut Avoué de Souverez: sous pretexte qu'il l'auroit forcellé & soustrait hors du Pais de Brabant, au sujet dequoi les Enquestes ayant été tenuës, le Duc *Jean* lui fit le 22. de Mars 1415. rendre la dite Terre avec toute la Hauteur, Justice, & Seigneurie, Terres, Rentes, Droictures, & Revenuz qu'il y avoit, moyennant qu'il la releveroit & tiendroit doresenavant de lui en fief, & hommage, & des Ducs de Brabant ses Successeurs: ce qui fut fait.

Je remarque ici que ce Baulduin és Regitres feodaux de Brabant, quoi qu'apellé Cousin du Duc, ne porte pas d'autre surnom que celui de sa Terre, pour faire voir que plusieurs familles Illustres selon la pratique & façon du tems, se contentoient du nom de leurs apennages, qui est une fusée que nos Genealogistes ont bien de la peine à detouiller. Cependant il étoit de la Famille de Hennin Lietard dixiême du nom & en portoit les armes écartellez avec celles de Luxembourg, dont étoit Beatrix sa triayeule sœur de Henri Comte de Luxembourg & Empereur: Jean son fils lui succeda, qui engendra Baulduin onziême, qui ne laissa qu'une fille Anne de Hennin, Dame de Fontaines &Souverez, alliée à Jaques de Croy, Seigneur de Sempy, dont Antoine son fils étant decedé sans hoirs, la succession tomba à Antoine de Herzelles son Cousin, qui laissa Alardine de Herzelles, Baronne heritiere de Fontaines, qui deceda l'an 1637. Laissant de Charle-Chrétien de Rodoan (issu de l'Illustre Famille de Rodoan au Duché de Lorraine) son Mary Philippe-Albert de Rodoan, Baron de Fontaines, Seigneur de *Souverez* &c. qui épousa Anne de Franeau, fille du Seigneur de Hyon, près de Mons.

De la Seigneurie & du Village de Gouy.

GOuy-sur-le Pieton, est ainsi nommé pour le distinguer d'autres villages qui portent le même nom. Voici ce que Gramaye dit de cet Endroit & de *Familleureux* qui en est voisin. „ Les Eglises „ de Gouy sur le Pieton, qui est une Riviere, & de „ Familleureux, relevent de l'Abbé de Bonne-Espe- „ rance en Haynaut. L'un a dependu de la famille „ d'Enghien & l'autre a eu ses Seigneurs qui en por- „ toient le nom. Jean Seigneur de Vertaing l'acheta „ le dernier des Seigneurs de Familleureux; étant „ mort en 1502. Jean de Hun & Jaques d'Ittre „ ses heritiers transporterent cette Seigneurie à „ Jaques de Laleus . . . . en 1508.

„ Arnou d'Audenarde a tenu cette Seigneurie en „ franc alleu en 1140. Jean d'Audenarde en fit ho- „ mage au Duc de Brabant dont il la reçut en fief „ en l'an 1278. *Butkens* en raporte le Diplome par- „ mis les preuves de ses Trophées du Brabant Tom. „ I. Liv. IV. pag. 109.

Le Regitre de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant où sont les Seigneuries engagées, réengagées & vendues à perpetuité en parle ainsi.

Gouy sur le Piéton fut engagé le 14. Septembre 1626. à Mr. le Commis vander Beken pour 1600. florins.

Jean Blondeau dans son Traité du Roman-Pays en parle ainsi. „ La Hauteur de Gouy apartenoit „ au Roi comme Duc de Brabant. Le Sr. N. vander „ Beken la prit en engagere en l'an 1626. & acquit de „ la communauté cent bonniers de communes, les- „ quelles il a fait planter d'arbres, & y bâtit une „ tres belle maison.

„ Philippe son fils, mon condisciple & grand „ amis, en la premiere campagne qu'il fit, laissa la „ vie, ayant institué pour heritier en la Terre de „ Gouy *N. Taye* fils du Baron de Wemmele son „ parent.

„ Au reste sous ce lieu chaque cheval tirant doit „ à la St. Remy au Duc de Brabant trois vaisseaux „ d'avoine mesure de Nivelle, & l'Abbaye de Flo- „ resse qui y possede la Cense de *Nauwe* lui doit „ quarante journées.

„ Ce lieu est le berceau d'une ancienne famille, „ qui portoit d'azur à trois bendes d'or, ce qui m'a „ quelque fois fait croire qu'elle seroit issue de celle „ de Trasignies. Elle a depuis été possedée par la „ famille d'Enghien.

„ La Paroisse comprend encor trois autres Sei- „ gneuries, qui sont celles de la Haye, Longuerne, „ & de la Fleschiere.

„ De la premiere étoit Everard de la Haye, Sei- „ gneur de la Hayette à Gouy qui en l'an 1422. „ étoit Grand Baillif du Pays & Comté d'Haynaut, „ & je trouve dans les regitres de Lothier

„ L'an 1511. Noble Escuyer François, Seigneur „ de la Haye.

„ L'an 1555. Jean de la Haye, Seigneur de la „ Haye.

„ L'an 1573. Monsieur Robert de la Haye, Sei- „ gneur de la Haye.

„ L'an 1580. Charles de Faucuez, Seigneur de la „ Haye.

„ La Seigneurie apartient à present à la maison „ de la Vieuville & releve en trois pleins fiefs avec „ moyenne & basse justice de la Baronnie de Re- „ ves.

„ Longuernée apartient au Marquis de Trasignies, „ & chacun constitue des officiers en sa part.

„ La Terre & Seigneurie de la Fleschiere Paroisse „ de Gouy est membre de la Seigneurie de Reves, „ & comme tel à tenir en fief du Marquisat de „ Trasignies, y ayant haute Seigneurie, moyenne & „ basse, sur plusieurs maîures & terres aux champs „ gisans audit Fleschiere & alentour, avec Mayeur, „ Eschevins & Sergeant, pour exercer la justice, & „ se nomment les Tenaux de Reves, à tout droit „ d'amendes, loix & forfaitures, sans exception „ d'aucun cas.

De la Seigneurie & du Village de Traulé.

QUoique cet Endroit & toute sa jurisdiction soit dans le Comté de Namur il dépend neanmoins de la Paroisse de Gouy. Everard Seigneur

gneur de Traulé ou Trauly le vendit en 1438. à Euſtache de Vertaing ; en 1555. Antoine de Rubempré le ceda à Jean d'Yve. Marguerite de Fraulé Veuve de Pierre d'Aſpiers en fit un don à l'Abbaye de St. Aubert de Cambray. Voyez Carpentier fol. 104.

Au reſte *Gramaye* dans la Deſcription du Namurois dit, „ Trauly a eu des Seigneurs qui en portoient le nom & dont un nommé Everard le vendit à Euſtache de Vertaing en 1438. depuis ce tems là cette Seigneurie a été poſſedée par ſes Deſcendans juſqu'à ce qu' Antoine de Rubempré la ceda à Jean d'Yve en 1555.

Jean Blondeau parle ſous l'année 1644. d'un *Paul Roels*, Eſcuyer, Seigneur de Traulé & Mayeur de la ville de Nivelle.

De la Seigneurie & du Village de Petit-Reux lez Nivelle.

GRamaye ayant dit de *Gouy* & de *Familllereux* ce que nous en avons raporté, dit „ J'ajouterai ici *Petit-Reux* en deça de Nivelle qui étoit autrefois un bien de l'Illuſtre famille d'Arquennes, d'où cette Seigneurie eſt paſſée aux Witthems Seigneurs de Berſele, & enſuite Iſabelle de Berſele la porta en dote en 1515. à Philippe d'Orley: celui-ci la donna en 1533. à ſa fille Françoiſe, & celle-ci la ceda en 1584. à Anne de Rubempré.

Gramaye ſe trompe lorſqu'il avance que cette Seigneurie paſſa de la famille d'Arquennes à celle de Witthem. Mais afin qu'on ne m'accuſe pas de le critiquer à tord je prouverai qu'Iſabelle d'Arquennes fille de Melchior Sire d'Arquennes, aporta pour dot à Bernard vander Spout, Chevalier, Seigneur de Bouzeval la Seigneurie de *Petit-Reux*, & que leur fille Iſabelle vander Spout porta la même Seigneurie dans la famille de Witthem en épouſant Henri de Witthem, Seigneur de Beerſel, comme il paroit par la liſte des Seigneurs de *Petit-Reux* tirée du Regitre des Fiefs du Roman-Pays.

Extrait du Chef Regiſtre du Quartier Wallon-Brabant, repoſant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant, où ſe trouve ſous la capitulation de Petit-Reux folio 5. verſo & ſequenti, ce qui s'enſuit.

MEſſire Philippe Guill. Ignace Baron de Boulers 5. *Ianuarij* 1654. *par le treſpas de ſon Pere Meſſire Iean François de Boulers ſoubſeſcript.*

Meſſire Iean François de Boulers xj. *Decembris* 1638. *par le treſpas de Dame Robertine de Noyelles ſa Mere ſoubſeſcripte. A laquelle laditte Srie. eſt tombée en partage par diviſion en faitte avec le Sr. Comte de St. Aldegonde pardevant le Notaire Mauriſſens le* xxj. *de Novembre* 1606.

Dame Robertine de Noyelles, par moyen de Franciſco Bernardino Caſſina, Baron de Boulers ſon Mary, & Meſſire Maximilien Comte de St. Aldegonde, pour Dame Alexandrine de Noyelles ſa Compagne, troiſieſme d'Avril l'an 1606. *par le treſpas de Dame Anne de Rubempré leur mere ſoubſeſcritte.*

Dame Anne de Rubempré, Vefve de feu le Seigneur de Bours, &c. ultima Ianuarij 1587. *par le treſpas de Dame Franchoiſe d'Orlay ſa mere ſoubſeſcritte.*

Damoiſelle Franchoiſe d'Orlay xxiv. *Ian. l'an* xv[c]. xxxviij. *par tranſport de Philippe d'Orlay ſon Pere ſoubſeſcrit.*

Philippe d'Orlay xxvij. *May l'an* xv. xxxiij. *par le treſpas de Feue Damoiſelle Yſabeau de Beerſſel ſa Mere.*

Damoiſelle Yſabeau de Beerſſel le xxj. *Iour d'Octobre l'an* xv[c]. *&* xv. *par le treſpas de Feu Meſſire Henry de Witthaм ſon Pere.*

Henrick van Witthaм Heere tot Beerſſele navolgende der huwelycſcher vorweerden gemaict tuſſchen hem ende Iouffrouwen Yſabeelen vander Spout ſijnder toecomender geſellinne, inden name ende tot behoeff der ſelver Iouffrouwen Yſabeele, by overgeven Heere Bernaerdts van der Spout ende vrouwen Lysbetthen van Arkenen, ſijnder wettiger geſellinne der voorſchreve Iouffrouwen Vader ende Moeder ondergeſchreven.

Vrouwe Yſabeele van Arkenes mit Heere Bernaerde Heere vander Spout ende van Bouzeval Ridder huer man ende momboir xviij. *Ianuarij* xiiij[c]. lxviij. *Iair, by doode wylen Melchiors van Arkenen der ſelver vrouwen Yſabeelen Vader.*

Melchior van Arkenen huer Zone.

Lysbeth t'Sherhuyghs wyff was Lanceloots van Arkenen hier ondergeſchreven.

Lanceloot d'Arkenne, Toutte la Terre & Seignourie de Petit Rues giſant & ſcitué empres la Ville de Nivelle, avec les Seignouries haulte, moyenne & baſſe, avec vne maiſon & fortreſſe toute avironnée deauwe & vne Tour giſant ſur la Motte illecq, avecq les terres ahanables, pres, boix, eauwes, viviers, cens, S[aux]. rentes, revenues, cenſes, foirfaitures, congies, drois des baſtars, confiſcations, treufs & eſpanes, mortemains, maſners & toutes aultres ſes apparten. Item appartient, à laditte Seignourie & Petit Rues vn Mayeur & ſept Eſchevins qui ont cognoiſſance & iuriſdiction de tous cas criminels & civilz, enſemble auſſi des toutes actions perſonneles ſelon la Loy de Nyvelle, la ou leſdits Eſchevins vont à leur chief quant le cas le requiert. Appartient auſſi à laditte Seigneurie vn Sergant & vn moitier de champs & des boix. Item appartient encores à laditte Seignourie, fouraiges de tous bouvraiges qui ſe vendent en laditte Seignourie de Petit Rues, à ſçavoir de chacun ayme de cervoiſe trois pots, & de chacun ayme de vin vn pot. Appartiennent, auſſi à laditte Seignourie pluſieurs hommes de fief, qui tiegnent pluſieurs biens, arrierfiefz d'icelle Seignourie, & ſouloit appartenir à laditte Seignourie un moulin à ban, qui eſt allé à ruine, laquelle Seignourie n'eſt pas chargé des rentes, ne autrement à preſent.

Il faut ajouter ici ce que dit Jean Blondeau.

„ La Terre & Seigneurie de Petit Rœux léz Nivelle, eſt joindante d'un coſté à la Seigneurie de Roſegnies Comté de Namur, du ſecond du long du bois de Nivelle, du Tiers à la Terre du Fief de Rognon, du quart à celle d'Arquennes.

„ Icelle à Haute, Moyenne, & Baſſe Iuſtice, & ſe releve du Duc de Brabant.

„ Le Seigneur a droit Seigneurial de congé, ſçavoir le 10. denier de toutes ventes & charges réeles.

„ Collation de la Cure, Clergye & Chapelle Caſtrale; ſe relevent de la meſme Seigneurie pluſieurs arrier-Fiefs.

„ Chateau entouré d'eau eſt ruiné par les Guerres, eſtant reſté entier un corps de logis à la porte d'entrée de la Court dudit Chaſteau, que Monſieur le Prevoſt de Nivelle, frere du Marquis de Traſignies

„ fignies fait rebatir, ayant depuis peu par achapt „ acquis cette Seigneurie, pour la joindre un jour „ audit Marquifat.

„ Les Gens Seigneuriaux qui fe payent ordinaire„ ment la troifiefme Fefte de Noël, portent en ar„ gent xxviij. fl. iiij. fols.

„ Bled xiiij. m.

„ Avoine viij. m. iiij. n. Vaf. j. tz. de pinte.

„ Chappons xlvj. demy tiers.

„ Pouilles vij.

„ Oyfons x.

„ A la mefme Seigneurie dependent d'icelle deux „ Cenfes, dont l'une eft appellée la Motte, confi„ ftante en Prez & Pafture de xviij. Bonniers & „ demy iv. Verges, francq de difme.

„ En Terres labourables de quatre vingt Bonniers, „ un journal, une verge & demy.

„ La Cenfe del Haye confifte en xij. Bonniers, „ xxiiij. Verges de Prez & Paftures, la plus part „ auffi exempte de Difme, & en lv. Bonniers, iij. „ Journaux, xxvj. Verges, & un quart de terres „ labourables, appertenant de plus à ladite Seigneu„ rie, un Bois de Rafpe, contenant environ cent „ & dix Bonniers.

„ Eftant fort confiderable que le Village & Sei„ gneurie de Petit-Rœux, appartient prefque tout „ en proprieté au Seigneur hormis environ deux cent „ Bonniers.

„ Le Village de Petit-Roeux lez Nivelle, at au„ trefois efté de la Paroiche de Buzet, mais en eft „ feparé l'an ..... la Difme y eft divifée en trois „ parties, dont l'une appartient à l'Abbaye d'Ay„ wieres, les deux autres au Pafteur & au Chapel„ lain Caftral du lieu: cette Terre at appartenu à la „ Famille d'Arquenne, qui portoit le furnom de Ba„ yard, de laquelle eftoit Gerard, qui l'an 1228. „ du confentement de Godefroid fon frere Chevalier, „ donna à l'Abbaye d'Aywieres, tout ce qu'il avoit „ à la Difme de Petit-Rœux, grande & petite, par „ adveu de Godefroid Seigneur de Seneffe, duquel „ il la tenoit en Fief. Les anciens denombrements „ difent, que cette Terre auroit appartenu au Sei„ gneur Iean du Bois, du Chef de la Damoifelle de „ Froidecourt fa femme, & de la Damoifelle Tfer„ huygs, mais ils n'expriment aucun temps, ny „ renfeing particulier. Dans la Gallerie des Carmes „ à Bruxelles, fe lifoit l'Epitaphe fuivant, que j'ay „ traduit de Flamend en François:

Cy gift enterré Lancelot d'Arkenne Seigneur de Petit-Rœux lez Nivelle, qui mourut l'an 1379. *en Mars, & Damoifelle Elyfabet de Cauwenberghe dite Tferhuygs fa femme legitime, qui mourut l'an* 1400. *le* 27. *Septembre.*

„ Il portoit un Lyon pour fes Armes. Je trouve „ l'an 1422. Robert de Tilhier, Seigneur de Petit„ Rœux lez Nivelle.

Albert de Trafignies, Vicomte de Belftein, Seigneur de Villers & Hombourg, Chanoine de Tournay, Trelorier de la Chapelle du Prince & Prevôt des Chapitres de Mons & de Nivelle poffede aujourd'hui cette Seigneurie par Achapt.

De la Seigneurie & du Village de Famillereux.

EN parlant de la Seigneurie de Gouy fur le Pieton nous avons raporté ce que Gramaye dit de ces deux endroits. Il remarque que cette Seigneurie a eu des Seigneurs qui en portoient le nom, & que c'eft d'eux que Jean Seigneur de Vertaing l'acheta, enfin qu'après fa mort Jean de Hun & Jaques d'Iftre fes heritiers la vendirent à Jaques de Laleus.

Il paroit clairement par les anciens Regitres de l'Abbaye de Nivelle qu'autrefois ce Village, qui eft fief de cette Abbaye, fe nommoit fimplement Rœux ou Roelz. Mais depuis qu'il fut poffedé par la famille de Fameleux ou Famileux on en fit le nom Famillereux. On trouve en 1380. un Nicolas de Famileux Seigneur de tout ce Village qui eut pour fucceffeur fon fils auffi nommé Nicolas. On lit Louis l'an 1440. Noble & puiffant Seigneur Jean de Vertaing, Comte de Fauquenberg, releva les Terres & Seigneuries de Famillereux & Befonrieux de la Dame de Nivelle, avec tout ce qu'en depend.

Blondeau fait mention de ce village en ces termes.

„Cette Terre comprend les Seigneuries de Famille„ reux & de Befonrieux, relevantes de la Dame de Ni„ velle, le Seigneur y eftablit Mayeur & Efchevins, „ avec puiffance de les pouvoir demettre quand bon „ luy femble. Il a Droict de Terrage fur deux cent „ quarante Bonniers de Terre & de Prets, qui eft „ la feptiefme Gerbe apres la Difme & Moiffon „ payée, il a le dixiefme denier à la vente des he„ ritages, excepté de ceux qui luy payent Cens en „ plumes, qui ne doivent que douze heaulmes d'en„ trée & d'iffuë.

„ Il appartient à prefent à la Famille de Maulde, „ Jacques de Maulde Seigneur de la Buiffiere & de „ Famillereux, obtint l'an *1616*. Octroy du Roy „ d'y pouvoir eriger un Moulin à vent. Il laiffa „ deux fils, dont Albert Marquis de la Buiffiere eft „ encor en vie, N. fon frere Seigneur de Famille„ reux eft mort. Voyez Carpentier en fon hiftoire „ de Cambray. Soubs la Paroiche de Famillereux, „ eft fituée la Cenfe & Seigneurie de Courrieres ap„ partenante à l'Abbaye de Bonne-Efperance, qui „ doit chacun an quarante journées ou corruées au „ Ducq de Brabant, qui en l'an 1630. expofa en „ vente la hauteur.

De la Seigneurie, & Principauté & du Village de Rebeque.

LE Chapitre de Nivelle & les Seigneurs d'Enghien ont eu de longs Procès touchant cette Seigneurie, les Chicaneurs en ont fait longtems leur profit: On trouve d'anciens titres qui lui donnent le nom de Principauté; j'en ai recherché inutilement la raifon.

L'Eglife de Nivelle y a à prefent la Seigneurie fonciere, la groffe Dixme & deux autres dont l'une concerne le Chapitre & l'autre l'Hôpital, & quelques petites terres; le Seigneur d'Enghien n'y a que la Haute juftice, comme *Jean Blondeau* l'affirme dans fon traitté du Roman-pays.

L'Hôpital de Rebeque étoit autrefois adminiftré par des Sœurs, mais depuis il a été changé en un Couvent de Religieux avec titre de Prieuré.

On trouve ce qui fuit dans le Traité de Jean Blondeau touchant le fief d'Offembais, qui eft dans la même Paroiffe.

„ Le Fief d'Offembais, eft fous la Paroiffe de Re„ beke, & eft apellé les Hoftagers d'Offembais, „ l'an 1406. Berte d'Offembais le releva l'an 1510. „ Damoifelle Ifabeau d'Ittere le releva, accompa„ gnée de Jean Goffeau fon Mary. Et en l'an 1541.

Louis

„ Louis Gosseau fils aisné, avec le Seigneur Loup „ Gosseau son frere le releverent de la Dame de Ni- „ velle ainsi que les prenommez avoient fait.

Le même Ecrivain parlant du Fief de Bausse ou Bassre dit, „ Entre quantité de Fiefs, que la même „ Dame a en cette Paroisse, est le Fief de Bausse „ ou Bassre, duquel dependent plusieurs autres ar- „ riers-Fiefs, Droits de Congé, & divers Cens Sei- „ gneuriaux, & entre autres droits, est la Redix- „ me, ou la dixiême partie de toute la Dixmegrosse „ & menuë, de toutes les especes, que le Chapitre „ de Nivelle leve au dit territoir.

L'An 1496. Jaques le Poivre fils d'Estienne le vendit, mais il fut retraité par Catharine le Poivre sa Sœur, qui le vendit à Damoiselle Gertrude d'Herzelles, Chanoinesse de Nivelle, Sœur d'Isabeau d'Herzelles, Dame de Nivelle, & de Daniel & de Jean d'Herzelles, dont l'an 1524. le dit Messire Daniel d'Herzelles Chevalier le releva, & Adrien d'Herzelles fit le même devoir en l'an 1529. lequel étoit fils de Dame Jacqueline de Harpin, fille de Monsieur le Capitaine Harpin, Chevalier, & de feu Jean d'Herzelles (frere de Charles, qui en l'an 1548. étoit Momboir de ladite Dame Jacqueline étant veuve) qui l'an 1504. étoit Mayeur des Fiefs de ladite Dame Isabeau d'Herzelles.

De Francq-Staulx à Rebeque.

JEan Blondeau dit de cet endroit que „ les Mar- „ quis de Trasignies, se intitulent Princes des „ Francqs-Staulx de Rognon situez en la Pa- „ roisse de Rebeke. Cette partie soit allodiale ou „ autre, contribue avec les Terres Franches du „ Wallon-Brabant, & est differente des Francqs- „ Staulx lez Nivelle. Voyez ci-devant le Fief de „ Rognon.

De la Seigneurie d'Odomont.

QUoiqu'*Odomont* soit à present dans le Baillage de Nivelle, cependant comme ce n'est qu'une dependance de la Paroisse de Reves, le Lecteur pourra voir ce que j'en dirai en parlant de Reves dans le Baillage de Genap.

De la Seigneurie & du Village de Hanewiers.

LE Haut Domaine de *Hanewiers* ou *Hunewiers*, car on l'écrit des deux manieres, est un ancien heritage de la Famille d'Enghien. La Seigneurie fonciere apartient à l'Eglise de Nivelle. Il en est parlé dans un Diplome de Charles le Chauve, ou Hanewiers est joint à plusieurs autres terres. De tems immemorial l'Abbesse y a eu un Prevôt & des Eschevins: la Cure est à sa collation.

Blondeau dit sous l'an 1221. „ Le Seigneur d'En- „ ghien ayant à Hanewiers reduit trente bonniers de „ bois à labeur, & les donné en fief à Brisebe d'En- „ ghien, en rendit au Chapitre de Nivelle soixante „ bonniers de Bois à toujours.

C'est une tradition dans le pays que Hunewiers tire son nom des Huns qui ravagerent ce pays en l'an 406. Mais je ne trouve aucune raison pour apuïer ou rejetter cette tradition. Peut être en dirai-je quelque chose dans le Traité que je ferai des incursions des Barbares dans la Belgique, après que j'aurai fini cet ouvrage-ci. J'ai deja remarqué le tems de ces irruptions dans ma *Notice du Marquisat de l'Empire Romain* Chapitre 4. du Liv. 1. & que j'ai publiée il y a plus de treise ans sans que personne se soit encore avisé de critiquer ce que j'ai dit à cet égard.

De la Seigneurie & du Village de Ronquieres.

LE Village de *Ronquieres* est situé dans un endroit fertile & agreable au confluent de la Marke & de la Thiene. Les Seigneurs d'Audenarde en étoient Seigneurs autrefois. Entr'autres fiefs que Richilde Dame d'Audenarde tenoit du Duc de Brabant, elle laissa en 1209. La Seigneurie de Ronquieres à son fils Arnulfe Seigneur d'Audenarde, qu'elle avoit eu de son premier mari Gilbert Seigneur d'Audenarde. Christophre Butkens en raporte les titres dans ses preuves du Tom. 1. des Trophées de Brabant, pag. 60. de la nouvelle Edition.

Jean Seigneur d'Audenarde par lettres de l'an 1278, que Butkens raporte aussi page 109. reconnoit qu'il tient de Jean Duc de Lothier & de Brabant, *Ronquieres* & tout le Fief que Wautier Seigneur d'Enghien tenoit de lui.

Au reste nous n'avons pu trouver quand ni comment le Fief de *Ronquieres* est passé des Seigneurs d'Audenarde à ceux d'Enghien.

Voici ce que Blondeau en dit. „ La collation de la „ Cure de Ronkieres apartient à l'Abbaye de Cam- „ bron & la disme du lieu, à la reserve d'une partie „ d'icelle que l'an 1227. Henry Chevalier de Ron- „ kieres dit le Vicomte, qui l'avoit tenu longues „ années en accense, declara pardevant B. Abbé & „ J. Prieur de St. Aubert à Cambray, comme dele- „ guez du St. Siege Apostolique, que la proprieté „ en apartenoit à l'Hôpital de St. Nicolas à Nivel- „ le.

L'Abbaye de Cambron outre ce, y possede trois „ belles Censes, qui sont celles de Hauruz, Tom- „ boys & Quesnois, qui occupent presque la moitié „ du Village, & sur lesquelles elle a moyenne & „ basse justice, ayant encor divers Cens Seigneu- „ riaux sous autres parties, & le tout leur a été „ donné par la liberalité de l'Abbaye de St. Gislain. „ Sur touts les heritages; dont elle tire cens; el- „ le a le droit de congé, & si le Seigneur hautain y „ concourre & en a pareillement, ils les partagent „ à moitié.

„ Entre les Fiefs & Seigneuries qui relevent de la „ Cour Feodale de Ronkieres, est celle que l'on „ nomme d'Oistkercke.

„ L'Escaille est un autre Fief & Seigneurie apar- „ tenante à la Dame de Chausontaine demeurante à „ Naste au Chateau de Landas.

„ Le Village de Ronkieres a été fort infecté d'he- „ resie, au commencement des troubles, & pour „ ce sujet en l'an 1569. le Mayeur fut decapité, „ & sa tête mise sur une picque au milieu du Villa- „ ge, & on lui coupa les pieds & les mains, qui „ avec le corps furent pendues à un arbre: le Gref- „ fier fut aussi pris par le Prevôt & après une lon- „ gue prison à Bruxelles sur le Steinporte, fut rame- „ né à Ronquieres & pendu à une branche, proche „ sa maison.

De la Seigneurie & du Village de Tubise.

TUbise dit Geldolf de Ryckel, est un Village considerable à une lieue de Halle & trois de Nivelle. Il est situé partie sur une Colline partie dans

un Vallon. C'est au dessous de ce Village qu'Oostkercke reçoit ses eaux de la Senne. On y trouve des fertiles paturages & quelques maisons assez belles, ses rues sont pavées, & la fertilité du terroir ne le cede en rien à ceux des environs. La principale Eglise qui est située au pied de la Colline est d'une antiquité respectable sous la protection de Ste. Gertrude à qui le Grand Autel est dédié.

Gramaye après avoir parlé de Rebeque, de Hauewiers, & de Ronquieres, dont les Seigneurs d'Enghien ont le haut domaine, ajoute; „ c'est ici le „ lieu de parler de *Tubise* dont les Sires d'Enghien „ ont le Haut Domaine & l'Eglise de Nivelle la „ moyenne justice.

Je ne doute pas qu'autrefois ce village n'ait fait partie du Patrimoine de Ste. Gertrude, car on trouve Tubise dans tous les anciens Diplomes des Empereurs & des Rois qui concernent l'Eglise de Nivelle. On trouve Tobase dans un Diplome de Charles le Chauve de l'année 877. qu'Aubert le Mire raporte in Not. Eccl: Chap. 41.

Il y a Tabase dans un Diplome de Zuendibold donné dans le Couvent de Nivelle en 897.

Le Diplome de l'Empereur Henry IV. qui fait le partage des terres de l'Eglise de Nivelle en 1059. & que le Mire raporte au chap. 89. parle de Tubise & de son Eglise, qu'il met dans la portion du Chapitre, qui y a encore à présent moyenne & basse justice & qui y tient un Prévôt, des Eschevins, un Greffier & autres Officiers de Justice : Il y possede aussi la grosse & petite dixme & celle de la dependance de Hobruge aquise en 1064.

Jaques de Guise parlant dans sa Chronique du Haynaut, écrite il y a plus de trois cent ans, de la guerre qui se raluma entre Godefroy Duc de Brabant & Baudouin Comte de Haynaut dit dans le Tome 3. chap. XI. sous l'année 1182. que Tubise étoit une bonne place d'armes de la dependance du Duc, & que le Comte l'ayant conquise l'avoit fortifiée en y faisant faire des Fossez & des Tours: mais Henry fils du Duc s'étant rendu maitre du Chateau de Wanasque, & la paix s'étant faite, Wanasque fut renduë au Comte & Tubise au Duc.

On ne trouve point sous quel Prince ni en quelle année la Citadelle de Tubise fut bâtie, mais bien qu'elle fut démolie vers l'an 1192.

Molanus parlant de St. Veron dans sa legende des Saints des Pais-bas, dit que ceux de Lombeck ont une partie des Reliques de ce saint qu'on porte dans une chasse à Tubise le second jour de la Pentecôte.

Jean Blondeau parle en ces termes des Seigneurs de Tubise: „ Les Sires d'Enghien, depuis l'an mil- „ le ou environ, furent établis Avouez de Tubise, „ & cette charge a continué dans leur famille, jus- „ ques à ce que Jeanne d'Enghien Dame de Rame- „ ru, Moriamez, de la Folie, Bury, Sauty, de „ Tubise &c. la porta, en mariage à Renaud Sire „ de Housalise, qui ne laissa que deux filles, dont „ Françoise Dame de Rameru, la Folie & Tubise, „ épousa Bernard Sire d'Orlay, qui entr'autres en- „ fans laissa Bernard d'Orlay Sire de Rameru, Tu- „ bise &c. Lequel fut allié à Isabeau de Witthem, „ Dame de Petit-Reux, fille de Henry Sire de Beer- „ sel, & de Petit-Reux, & d'Isabeau vander Spout, „ & de leur conjonction vient (comme je crois.) „ Philippe d'Orlay Seigneur de Seneffe, Tubise, „ Escausines, la Folie, Petit-Reux, &c. qui en „ l'an 1536 étoit Grand Baillif du Roman-pays. Je „ ne sçai si cette Terre a autrefois eu des Seigneurs, „ qui en ont porté le nom. Je trouve cependant, „ que Willaume de Tubeke a rêçu sous le Duc „ Henry I. & Olivier de Tubeke, sous le Duc „ Henry II.

„ Un ancien Regitre de la Cour de Genap „ écrit en 1544. parle ainsi du Tribunal de Tubi- „ se.

„ En la Paroisse de Tubise, en laquelle le Cha- „ pitre de Nivelle dit avoir Mayeur, & Eschevins, „ Cens, & Rentes, Loix & Amendes, qui se ju- „ gent selon la Loy du dit Nivelle, ou ils en ce cas „ vont au Cens: & Philippe d'Orley y a la haute „ Justice, dequoy le Fourfait se juge selon la Loy „ de Genappe, ou les hommes de Fief vont au „ Cens, & maintient le dit Seigneur, qu'il peut „ prendre l'homme fourfait & en faire Justice, & „ rendre à un homicide tout le Pays de Brabant, „ quand il auroit paix en sa partie adverse: & „ l'Empereur n'y at que le son de Cloche, & les „ hommes pour aller en l'host, taille & corruées „ &c.

Il nous reste deux Diplomes de Philippe Duc de Bourgogne, de Loraine, & de Brabant donnéz en l'an 1453. pour terminer les differens qui étoient entre Louis Comte de St. Pol, de Ligny, Conversan, Brienne, Sire d'Enghien, & Engelbert d'Enghien, Chevalier, Seigneur de Rameru, de la Folie, de Tubise &c. d'une part, & l'Abbesse, le Prevôt, Doyen & Chapitre de l'Eglise de Nivelle d'autre part, mais ils sont trop longs pour les raporter ici.

De la Seigneurie de Ripain.

Voici ce qu'en dit Jean Blondeau. „ Plusieurs „ Fiefs Seigneuriaux, situez sous la Paroisse „ de Tubise, relevent de la Dame de Nivelle, en- „ tre lesquels est celui de *Ripain* ou *Ripohain*, „ consistant en divers Arrier fiefs qui en dependent. „ Je raporterai le nom de leurs Possesseurs selon le „ texte & paraphrase exprimée és anciens documents, „ que j'ai veu, & peut être que les curieux y trouve- „ ront quelque satisfaction.

„ Ce Fief apartenoit vers l'an 1370. à Jean, fils „ de Wautier Repain.

„ L'an 1515, il fut relevé par Jean, fils de Pie- „ rart Helotte.

„ L'an 1545. par Hanet ou Havet fils de Helot- „ te.

„ L'an 1540. Huars Massureis releva trois pleins „ Fiefs, situez à Ripain, desquels dependoient „ plusieurs autres Arrier fiefs, & après son deces „ arrivé l'an 1459. Godefroy son fils en releva „ deux, & Jean son autre fils le troisiême, le- „ quel fut relevé en l'an 1471. par Jacques son „ fils.

„ L'an 1505. Gerard Tabau, fils de Jean Ta- „ bau, dit Helotte, le releva.

„ L'an 1517. Catharine veufve fit le même de- „ voir, au nom de Jean son fils.

Ceci est aussi pris de Blondeau qui l'a tiré des Registres de l'Eglise de Nivelle.

De la Seigneurie de Renard-bois.

Jean Blondeau dans son Traité du Roman-Pais dit. „ Le Fief Seigneurial de Renard-bois, rele- „ ve aussi de la Dame de Nivelle, & a été au- „ trefois avec celui de Ripain, possedé par Gerard „ Renarbus. Vers l'an 1370. il fut relevé par Jac- „ kemé de Faigneules.

„ L'an 1440. par Henry del Houssiere fils de „ Michau, & l'an 1446. par Jean del Houssiere son „ fils, qui avoit une Sœur nommée Isabeau, & deux

freres,

„ freres, sçavoir Henry & Engelbert del Houssie-„ re, qui eut une fille nommée Damoiselle Jen-„ ne.

„ L'an 1474. Simon del Bricque possesseur de ce „ Fief, fut en cette consideration tauxé à servir „ d'un Combattant à pied, & George son fils le re-„ leva en l'an 1477. lui étant succedé par le trespas „ de Damoiselle Biele de Haveron sa mere, à char-„ ge d'une rente de trois muids, deuë à Antoine de „ Haveron, Prevôt de St. Donaes à Bruges, & „ Conseiller de l'Archiduc, & d'une autre rente „ deuë à Arnould Guillaume, fils de Messire Philip-„ pe Vilain, Chevalier, & de Dame Catharine de „ Froye. Jean del Bricque, Escuyer, fils du predit „ George, transporta divers de ces Fiefs l'an 1528. „ à Nicolas de Spontin.

De la Seigneurie & du Village de Seneffe.

S*Eneffe* est le plus grand des Villages du Roman-Pais, & celui qui a le plus grand Territoire, qui comprend plusieurs Seigneuries qui relevent des Fonds-baptismaux de la Paroisse, je parlerai de chacune en particulier.

Seneffe d'Enghien avoit pour Seigneur en 1228. Geofroy frere de Leon d'Aa, Chatelain de Brusselle dont il avoit reçu ce fief, & aujourd'hui il est encore Vassal du Chatelain ou Vicomte de cette Ville. Ensuite cette Seigneurie passa dans la maison d'Enghien, mais non pas en 1100. comme l'assure Carpentier dans son Histoire de Cambray. Ensuite il passa par alliance dans la Famille d'Orlay, ce que nous avons fait voir en parlant de Tubise. Françoise d'Orlay porta la Seigneurie de Seneffe en mariage à Charles de Rubempré Baron de Reves, & leur fille Anne de Rubempré à Guillaume de Renesse, Seigneur de Warfuzé; dont le fils René Comte de Warfuzé Baron de Gaesbeke & de Reves, Vicomte de Montenac, Seigneur de Haybes, Montigny, Heese, Leende, Seneffe, Escausines, & autres terres, Epousa Albertine fille de Charles Comte d'Egmont & perit d'une maniere tragique à Liege en 1637. La plûpart de ses biens furent confisquez & ses creanciers les firent vendre à l'encan, entre autres Seneffe aux conditions suivantes.

Septiesme partie consistant en la Seigneurie de Seneffe.

LA Seigneurie de Seneffe qu'on dict d'Engien se relevant en Fief du Vis-comte de Bruxelles, ayant haute, moyenne & basse justice, avec Bailly, Mayeur, Eschevins & Sergeans pour administrer droict & justice en tous cas, loix & amendes de sang, bourines & verdes.

Item le Seigneur dudict Seneffe a droict de chasse par tout, & si avant que sa Seigneurie s'extend.

Item une Court Feodale avec Bailly & Officiers consistant en 18. parties d'Arriere-Fiefz, qui payent tous au changement de main une année de revenu, excepté un qui a tiltre de plain Fief, & paye 13. Ryders d'or.

Item il y at droict d'afforage des vins & cervoises, à sçavoir de chaque piece 2. pots.

Si a le Sieur de Seneffe droicts de congé ou 10. deniers de tous vendages qui se font soubz sa Seigneurie.

Item les cens & rentes Seigneuriales competans à ladicte Seigneurie, portent en argent de diverses especes par an 105. florins, sept sols 5. deniers.

Item trois cens nonante sept chappons & demy ou environ.

Item deux Poüilles.

Item 4 muids 2. rasieres de bled.

Item 78. muids deux rasieres & trois quartiers d'avoine.

Item tous habitans soubz ladicte Seigneurie de Seneffe doibvent chacun an à Noël une Pouille, hormis les hommes de Fief & Officiers de justice, revenant presentement à 30. Poüilles.

Item en préeries tant à l'entour de l'Eglise que pré del motte 17. Bonniers, un Journal 13. verges & 3. quarts en plusieurs parties, rendans presentement pour la quatriesme année de nœuf, escheu à la St. Remy 1638. 300. quarante cincque fl. 19. solz 20. deniers.

Item un Aulnois ou Pasturage nommé l'Aulnois du Seigneur, presentement reduit en Terre labourable, contenant 8. bonniers 3, Journaux, rendant pour la 22. année de 40. escheu à la S. Andrieu 1638. 100. flor.

Item la maison de la Cense ou Court à Seneffe a esté arrentée à tousiours pour une rente heritable sans rachapt, escheant à la nuict de Noël de 30. flor. 10. solz.

Item les terres labourables dependans de la mesme Cense ou Court à Seneffe, contiennent en tout 30. bonniers ou environ, estans baillez en ferme en diverses parties pour le terme de 9. ans, commencé en Mars 1633. au pris de cincq cens quatre flor. & douze solz parmy une partie de 7. bonniers à vendre separement mentionnée cy dessoubz.

Item un moulin à vent avec 2. bonniers, de terre, peu plus, passé au plus offrant pour six ans, dont le 9. de May 1636. est escheu le premier terme au pris de 9. muids de bled par an.

Item un autre, moulin à eau avec un petit pré y joindant, rendant pour la sixiesme année de nœuf, escheant tousiours le 12. d'Aoust 15. flor. six solx 16. deniers en argent, & quinze muids deux rasieres de bled.

Item la pescherie de la rivierre de Seneffe pour l'onxiesme année de quarante, donne par an trois florins.

Item en ladicte Seigneurie il y at un beau & ample grainier pour y mettre beaucoup de grain, ayant deux grainiers l'un sur l'autre, basty de bricque & couvert d'ardoise de l'extendue de 80. pieds ou environ, avec commodité d'y faire dessoubz une bonne demeure pour quelque un.

Item les habitans de la Seigneurie de Rosigny joindant à Seneffe souloyent devoir, à scavoir ceux ayans bestes à pied fendu chacun mesnagier deux quartiers d'avoine, lesquels l'Abbé de Nienhove à prins à sa charge au lieu desdicts habitans & de leur consentement, en suitte de l'accord en estant, revenant à 2. muids d'avoine par an.

Ensemble avec tout ulterieur droict & action, ayant competé au dict Comte de Warfuzé, en qualité de Seigneur dudict Seneffe, ores qu'icy non exprimé.

Si sont deües au Seigneur dudict Seneffe plusieurs rentes à rachapt procedans d'acquest particulier, & qui se vendent avec la mesme Seigneurie, revenans par ensemble, à deux cens quatre vingts cincq flor. par an.

Charges sur ladite Seigneurie de Seneffe.

PRemierement au Curé de Seneffe pour l'Obit de feu Messire Engelbert d'Enghien 10. sols.

Aux pauvres dudit Seneffe, à distribuer le jour dudit

du dit Obit 3. fols 9. den, en argent, & 3. rafieres de bled, la nuit du Noel.

A l'Abbaye de Bonne-Efperance, à la S. Andrieu 3. flor.

Au Commandeur de Vaillantpont 33. fols 13. den. ob.

Aux Guillielmins de Nivelle fur le Moulin de l'eau de Seneffe efcheant à Noël 3. rafieres de bled.

Gerard Comte vander Nath acheta la Seigneurie de Seneffe, mais quitant les Pais-bas pour paffer en Saxe celui-ci vendit Seneffe à fon neveu Jean Comte vander Nath qui l'a laiffé par teftament à Gerard-Conftantin Comte vander Nath fils de fon Oncle le Comte Theodore.

Voici comme *Gramaye* en parle. „ Seneffe depend pour le Spirituel de l'Abbé de Bonne-Efperance, mais du refte c'eft une Seigneurie de la Maifon d'Enghien à moins qu'on excepte Tyberchamps qui apartient à ceux de Vertaing auffi bien que Buifferet & quelques autres petites terres.

De la Seigneurie de Tyberchamps.

ON trouve dans le Catalogue du Comte de Warfuzé ce qui fuit.

La Seigneurie de Tyberchamps en la Paroiche de Seneffe fe relevant en fief du Marquifat de Trafignies, a toute Juftice, haute, moyenne & baffe, avec authorité de conftituer Bailly, Mayeur, Efchevins & Sergeant, pour prendre cognoiffance de tout cas criminels & civils.

Item il y a Loix & Amendes, efcheance de baftards, confifcation de tous homicides, & autres droicts de hauteur.

Item, il y a droict de congé ou dixiefme denier, au regard des vendages qui fe font des heritages fubjects à la ditte Seigneurie.

Item, le droict d'Afforage de tous vins, bieres, & autres beuvrages, qui fe vendent ou braffent dedans laditte Seigneurie, rendans 4. pots de chaque piece.

Si a le Sieur de Tyberchamps la libre chaffe par tout le diftrict de fa Seigneurie.

Item, en laditte Seigneurie, il y a Cour feodale, comprennant quelques 19. Arriere-fiefs, dont les deux font plains fiefs, & payent pour le droict d'Hergeweyde 13. Ryders d'or, les autres font menuz ou ample fiefs, payans le revenu d'une année, fans encores comprendre la Seigneurie de Buifferet, qui en fouloit auffi eftre tenuë, mais prefentement en difpute.

Item, il y at une Court cenfale, dont les cens & rentes Seigneuriales en argent de diverfes parties & fortes de monnoyes porte par an 44. florins 3. deniers.

Item, deux cens onze chappons un douziefme, & le 32. d'un.

Item, en bled 11. muids, une rafiere, un quartier 2. pintes & un tiers.

Item, en avoine 72. muids, une rafiere, un quartier, 2. pintes & demy.

Item, at le Seigneur de Tyberchamps droict de lever de chaque menagier ou manant ayant cramillon pendu foubz ladicte Seigneurie une Poüille mafuiere, exceptez les hommes de Fief & Officiers de Juftice, qui en font exempts, portant iceluy droict, prefentement quelques vingt & nœuf Poüilles.

Item, la Seigneurie de Tyberchamps a droict d'un grainier à la cenfe de Montgarny fituée audict Tyberchamps, fuffifant à y mettre les grains de fa recepte, fe nommant le Cenfier moderne Charles de Rigomont.

Cefte Seigneurie n'eft chargée que de 27. folz 20. deniers aux Religieufes d'Olive prez de Mariemont.

Philippe Ryckwart Confeiller de la Cour de Brabant acquit la Seigneurie de Tyberchamps. On trouve un Diplome, qui lui fait beaucoup d'honneur dans le Livre intitulé *Jurifprudence Heroique* pag. 395. par lequel Philippe IV. Roi d'Efpagne & des Indes le crée Chevalier en 1663. & donne des Suports à fes armes. Son fils Philippe Seigneur de Tyberchamps & de Huldenberghe auffi Confeiller en la Cour de Brabant lui fucceda; il Epoufa Florence-Verfine de Landas dont il eut Philippe-Americ Ryckwart, Seigneur de Tyberchamps & de Huldenberge qui vit encore, Francoife-Verfine Ryckwart qui a époufé N. d'Ognate Seigneur de Goumont & Caterine Florence Ryckwart, Epoufe de Hubert-Jacques vanden Broeck, fils de Pierre vanden Broeck, Greffier des Etats de Brabant, & de Livine ou Louife de Vaeger.

De la Seigneurie & du Village de Buifferet.

BUifferet eft fous la même Paroiffe que Tyberchamps, mais c'eft une Seigneurie diferente qui releve d'un autre Souverain qui eft le Duc de Brabant.

Blondeau en parlant de cette Seigneurie, dit:

„ *Buifferet* eft une Seigneurie feparée, fituée foubs le mefme Clocher, que le Seigneur de Tyberchamps pretend eftre Fief, dependant de luy; mais la caufe ventilante à ce fujet, eft encor indecife, & at cy-devant appartenu à Meffire Jean de Hourdain ou Hofdain, & puis à Walerand d'Ayfne, & au Seigneur de Vertaing.

„ Les Regiftres de Brabant denomment Mahaut pour Dame de ce lieu, Fille de Meffire Euftache de Gomignies, & puis Pierre d'Ayfne dit Grongnart, Chlr. par le trefpas duquel Wallerand d'Ayfne en fut faify. Marie d'Ayfne fa Fille époufe à Gille Moreau Efcuyer, la releva l'an 1460. De leur mariage iffit Bon Moreau, auquel fucceda Louis Moreau fon Frere, qui fut pere de Jan Moreau, dont Antoinette la Fille époufa Charles de Hemptines, qui releva l'an 1564. & laiffa après fa mort la Seigneurie à Damoifelle Marie de Gulpen fa niepce, qui fut Mere de Charles de la Hameyde Seigneur de Cherens, à laquelle il fucceda l'an 1610. L'an 1612. Erafme de Corfwarem Seigneur de Longchamp la releva pour la moitié, par le trefpas de Charles de Hemptines & Antoinette de Gulpen fa Mere, & à mefme temps la vendit à Jean Sibille, qui ayant acquis l'autre moitié, transfera le tout à Philibert Sibille fon Fils.

De la Seigneurie de Parfondrieu.

PArfondrieu eft encore une Seigneurie de la Paroiffe de Seneffe, que le Prince vendit en 1630. avec la haute, moyenne & baffe juftice, & c'eft, fi je ne me trompe ce qu'on apelle la Seigneurie du Duc fous Seneffe. Au refte nous n'avons pu découvrir qui l'acheta alors ni qui la poffede prefentement.

De

De la Seigneurie de Schaillemont.

VOici ce qu'on trouve de cette Seigneurie dans le Catalogue des biens du Comte de Warfuzé.

La Seigneurie de Schaillemont, en la Paroiche de Seneffe, se releve en Fief du Roy nostre Sire, comme Ducq de Brabant, consistant en haute, moyenne & basse Justice, Bailly, Mayeur, Eschevins, Sergeans, & tous autres Officiers de Justice, prison, fers & bouges, pour emprisonner tous malfaicteurs, & dont les Bailly, & hommes de Fief jugent de tous cas criminels, & des biens feodaux selon la Loy & Coustume de la haute Court de Lothier & de Brabant & les Mayeur, & Eschevins jugent le Civil, selon la Loy des Fiefs de Rognon à Nivelle.

Si a le Sieur de Schaillemont droict & escheance de Bastards, confiscation de tous homicides & gens qui se perissent volontairement, avec toutes autres amendes, & forfaictures qui peuvent souvenir.

Item Droict d'Afforage de tout ce qui se brasse ou se vende en laditte Seigneurie, tant de vin, cervoise, que de tous autres breuvages, portant deux pots de chaque piece.

Item droicts de congé ou dixiesme denier, quand les heritages se chargent ou vont de main à autre.

Les Cens & Rentes Seigneuriales appartenans à ladite Seigneurie, portent en argent de plusieurs sortes de monnoyes 36. fl. 18. sols, 14. den.

Item 103. Chappons & le 12. d'un.

Item 2. Poüilles.

Item en grain moitié froment, moitié bled, 7. muids 1. rasiere 3. quarts.

Item encores en bled seul 3. rasieres, 3. quarts & 2. pintes.

Item en avoine 50. muids, 3. rasieres, 3. pintes & un quart de pinte.

Item appartient à laditte Seigneurie de Schaillemont un grand Vivier contenant 10. Bonniers d'eau ou environ, lequel Vivier ayant esté peché au Quaresme 1637. a rendu trois cens soixante nœuf florins.

Item encore un Moulin couvert d'ardoise, qui moult de l'eau dudit Vivier, contenant iceluy Moulin & tenure avec le pasturage y contigu; dont le Meusnier jouyt, par ensemble 46. verges, & rend par an pour un terme de 6. ans, commencez en Avril 1637. 18. muids, 5. rasieres, deux quartiers de bled.

Item, les Pretz dependans de laditte Seigneurie en plusieurs parties, y comprinses les retraictes dudit grand Vivier, en grandeur de 9 bonniers, 36. verges & demy, rendans par ensemble pour la sixiesme année du nouveau Bail de 9. ans, escheant à la S. Remy, la somme 188. florins, 7. sols, 10. deniers.

Item, la grande Pasture dudit Schaillemont, y comprinse une qui cy-devant se nommoit le plat Vivier, avec une motte, une petite maison, & ce qu'en depend; contenant en tout 52. bonniers & plus, donné en loüage pour 9. ans, dont la sixiesme est escheüe à la S. Remy 1638. au pris de quatre cens dix flor.

Item, un Bois contenant dix bonniers ou environ, appellé le Bois de Schaillemont, venant avec un bout à la ruë qui mene vers le Moulin, & de l'autre au rieu, qui arrouse le grand Vivier dudit Schaillemont, le pretz de Madame de Fay, & l'heritage de François de Traux, & tout du long au chemin, qui mene aux heritages de Vincent Monnoyer, & la maison d'iceluy du tiers costé, & le chemin allant aux pretz, & cœuve du grand Vivier, jusques au rieu du quatriesme costé.

Item, le Droict de Paisschon de Glands, quand il y en a.

Item, le Champiage desdicts bois, qui rend à present par an en argent 8. flor.

Item, est deu au Seigneur de Schaillemont par chacun manant de ladicte terre au Jour de S. Jean Baptiste une fourche, qui se paye en argent à la volonté du Seigneur à cinc solz la piece, y en ayant presentement le nombre de dix ou environ 2. florins dix solz.

Si a le Seigneur de Schaillemont droict de gruerie, hayrronnerie, chasse de toutes bestes, & oyseaux, & garenne de conins par toute ladicte Seigneurie.

Item competent à ladicte Seigneurie plusieurs hommages & arrierefiefz en nombre de quarante un, dont les trois sont plains fiefz, payans au relief treize ryders d'or, & les autres payent le revenu d'une année.

La Seigneurie de Schaillemont à apartenu autrefois à Engelbert d'Enghien.

De la Seigneurie du Bois.

LE Catalogue des Biens du Comté de Warfuzé fait mention de cette Seigneurie en ces termes.

La Seigneurie du Bois & Menage, en la Paroiche de Seneffe, se releve en Fief du Roy nostre Sire, comme Ducq de Brabant, consistant en haute, Moyenne & basse Justice, Bailly, Mayeur, Eschevins, Sergeans & tous autres Officiers de Iustice, prison & fers, pour emprisonner tous delinquans, avec droict & escheance de Bastards, confiscation de tous homicides, & autres amendes & forfaictures, qui peuvent survenir.

Item Droict d'Afforage, de tout ce qui se brasse ou se vend en laditte Seigneurie, tant de vin, cervoise, que tous autres breuvages, portant deux pots de chaque piece.

Item Droicts de congé ou 10. denier, quand les heritages se chargent ou vendent.

Item les Cens & Rentes Seigneuriales appartenans à laditte Seigneurie en argent de diverses especes, montent par an 52. fl. 10. sols, 4. den. ob.

Item 10. oysons.

Item en Chappons 82. un quart, un huictiesme, & un seiziesme d'un.

Item 2. Poüilles.

Item 2. Muids de bled.

Item en avoine 58. Muids, cincq rasieres, 3. pintes & demy.

Item 52. Bonniers de bois ou environ, au bois apellé, le Bois Robert, contenant en tout 70. Bonniers ou environ, faisant limite entre Brabant & Haynaut, vers le bois de Hayne, venans iceux 52. Bonniers d'un bout au chemin, qui mesne de Seneffe à Binch, & celui de Seneffe à Mons de l'autre costé, tout du long le bois de Fontaine, dependant du Prioré de Bonne-Esperance, les hoirs d'Artus Gilbau, Antoine Rigau, Eloy de Leau, François du Faux, Jean du Bois, Antoine Tamineau, la Vefve Gaillart, & Jean du Jardin, venans avec l'autre bout contre le chemin, qui traverse ledict bois, & va de Menage vers Familereux, & du quatriesme costé, aux heritages d'Hubert Marchant, Jean du Bois, & Melchior du Faulx, quot-

té numero primo, en la Carte figurative, en estant, avec les chesnes & arbres de haute fustée qui s'y trouvent.

Item le Droict de Paisson de Glans sur ledit bois, quand Paisson y a.

Item le Droict de Champiage au mesme bois, donné en loüage pour nœuf ans, dont la sixiesme année est escheüe à la S. Remy 1638. au pris de 35. florins.

Item trois Viviers, presentement convertis en préerie, si comme le pré dict le Vivier Robert, contenant un Bonnier, trois journaux, nonante deux verges. Item le Vivier de S. Catherine, ou del Motte, contenant deux Bonniers, 86. verges, & le troisiesme le Vivier du Chaisneau, contenant deux Bonniers, un journal, nonante six verges, faisans toutes trois ensemble, six Bonniers, deux journaux, 74. verges, & sont louez pour nœuf années, dont la sixiesme année est escheüe à la S. Remy 1638. au pris de 134. fl. 6. & demy sols.

Item un autre Pré, qu'on dict les Fourrieres au Pretz, contenant deux Bonniers, un journal, trois verges, & rend par an au terme que dessus 49. fl. 13. sols, 3. den.

Item en laditte Seigneurie du Bois, il y a nœuf amples Arrierefiefs ou hommages, qui au relief, payent une année de revenu.

Item le Sieur a Droict de franche Chasse, & garenne de conins par toute laditte Seigneurie.

Item compete au Sieur la collation de la Chapelle de S. Catherine, qui est située proche le Vivier de S. Catherine.

Item est deu au Sieur du Bois par chacun manant de laditte Seigneurie & Hameau de Manage au jour de S. Jean Baptiste une Fourche, qui à la volonté du Sieur se paye en argent à cincq sols la piece.

De la Seigneurie, Baronnie, & du Village d'Ittre.

CEux qui recherchent quels sont les Fondateurs de quelque lieu ont coutume d'examiner avec soin s'il ne se trouve pas quelque personne qui porte un nom semblable à celui du lieu dont il recherche l'origine, afin de les en dire les Auteurs; mais sans m'arrêter aux fables que l'Auteur de la *Jurisprudence Heroique* raporte pag. 311. En parlant de la Famille d'Ittre examinons quels ont été les premiers Seigneurs de cette Terre.

Aubert le Mire dans ses remarques sur la genealogie des Bertouts dit au livre I. des Diplomes Belgiques Chapitre 99. qu' Arnulfe laissa trois fils Wautier II. fait prisonnier dans la Bataille de Grimberghe, Gerard nommé Barbe-de-dragon tué dans la même bataille & Arnou Seigneur de Capelle & d'Ittre, qui fut donné en ôtage au Duc de Brabant par son frere aîné & qui mourut en prison.

Cet Arnou est le plus ancien des Seigneurs d'Ittre dont le nom soit venu jusqu'à nous, en effet cette Bataille de Grimberghe se donna en 1144. Mais comme ceci n'est pas apuïé d'assez bonnes preuves Christophle Butkens n'en fait pas plus de compte que d'une fable. Voyez Troph. de Brabant Tom. I. Liv. IV. Chap. III. de la nouvelle édition.

Helwide vingt-deuxieme Abbesse de Nivelle morte en 1216. est dite fille du Seigneur d'Ittre, & fonda avec son frere Gerard Seigneur de Facuwez, l'Abbaye de Ramaye filles de l'ordre de Cisteaux. Aubert le Mire dit dans sa Chronique de l'ordre de Cisteaux que ce Gerard étoit Seigneur de Jache & il remarque en marge qu'il en est parlé dans la vie de la bienheureule Ide de Nivelle; mais l'Auteur de cette Vie ne parle que d'un Gerard, homme puissant, qui est le Seigneur de Facuwez, comme le prouvent les monumens de l'Eglise de Nivelle.

Voici ce qu'en dit Jean Blondeau.

La Terre d'Ittre, est divisée en haute & basse; Haut Ittre est du Comté d'Hainaut, bas Ittre est du Brabant.

Ittre porte de Synople au Lion d'argent couronné, pour timbre un Lion de mesme.

En la Bataille de Woering l'an 1280. Estienne d'Ittre vaillant Chevalier, conduisoit la Banniere de Wauthier d'Enghien, qui ne s'y estoit pu trouver en personne, & estoit apparament fils d'un autre Estienne Seigneur d'Ittre, qui vivoit quelque temps auparavant, ce nom ayant esté fort familier à cette Maison: Gille d'Ittre fut l'an 1358. estably Chastellain & Gouverneur d'Ath, par Margaritte Comtesse de Haynau, qui eut un fils nommé Iean d'Ittre Seigneur du Maisnil, qui vivoit l'an 1415. Felicitas d'Ittre estoit Chanoinesse de l'Illustre Chapitre de Nivelle l'an 1393. & soubs la Duchesse Ieanne vivoit encor Iean Seigneur d'Ittre, & un autre Estienne vers l'an 1440. qui avoit espousé Margaritte fille de Iean de Witthem, & de Marie de Stalle Dame de Beersel.

Mais pour satisfaire la curiosité du Lecteur, je produiray icy les fragmens genealogiques de cette Famille, que j'ay receuilly des Registres feodaux de la Dame de Nivelle, ausquels je trouve Iean d'Ittre, qui procrea, d'une fille de la Maison de Bousies.

Estienne d'Ittre lequel laissa un fils.

Estienne Seigneur d'Ittre Chlr. allié à Jeanne de Vertain, & releva le fief de Tibermont mouvant de la ditte Dame l'an 1445.

Celui-cy laissa Engelbert Chlr. d'Ittre qui espousa Margarite d'Ophem fille de Henry d'Ophem, & de Margarite de Uyterlieminghen, lequel procrea.

Jacques d'Ittre & Jeanne Espouse à Antoine de Namur Seigneur de Trivieres, ledit Jacques procrea.

Jacques d'Ittre, qui par le trespas de son Pere, releva l'an 1502. de laditte Dame & porta le nom de Comte de Faucquemberg après la mort de Jean de Vertain, duquel il herita aussi la Terre de Famillereux, ne laissa qu'une fille, qui fut Anne d'Ittre, laquelle fut alliée à Jean de Baillencourt qui releva le fief de Tibermont l'an 1525. lequel pareillement ne laissa qu'une fille qui fut Jeanne de Baillencourt, qui releva le mesme fief en presence de son Pere l'an 1548.

Jeanne de Baillencourt espousa Guillaume de Rifflart Seigneur de Rosée fils de Nicolas Chlr. qui releva le predit fief l'an 1575. desquels issirent Martin & Philippe de Rifflart.

Philippe Baron du S. Empire après la mort de son frere fut Seigneur d'Ittre, & de Jeanne van den Eechoute dit de Grimberghe procrea Florent Baron du St. Empire, en faveur duquel la Terre d'Ittre fut erigée en Baronnie le huictiesme Janvier 1652.

Iceluy Florent espousa 1. Ursule de Hamal fille de Henry Baron de Vierves, & de Charlotte d'Oignies, de laquelle il eut Philippe Ignace de Rifflart, Baron d'Ittre Seigneur de Tibermont, Samme, Sart, Tongre St. Martin, decedé l'an 1676. & plusieurs autres Enfans: 2. Jacqueline d'Yve, de laquelle il eut N. de Rifflart Seigneur de Lechem.

Cette Famille de Rifflart porte de Synople à la rose d'argent, au chef de mesme chargé de trois aiglettes de sable.

Je trouve esdits Registres une autre branche de cet-

te Famille, qui portoit le nom de Gilliart, dont estoit Jean d'Ittre, dit Gilliart, qui avoit épousé la fille de Messire Estienne de Herisem Pere de Jean, qui l'an 1480. vendit quelques Fiefs situez à Rebecque à Loup d'Ittre fils dudit Jean &c.

L'an 1570. Magdelaine d'Ittre Abbesse de la Cambre près Bruxelles envoya du grain pour assister ceux du Bois Seigneur Isaacq, qui estoient lors ruinez par les guerres.

Pour ne rien oublier de ce que les Auteurs que nous connoissons ont écrit de la Terre d'Ittre, nous raporterons ce qu'en dit l'Auteur de la jurisprudence Heroique.

„ On dit qu'autrefois ce fut un Comté ensuite un „ Vicomté & enfin une Chatelainie que possedoit „ le Comte Isaac d'Ittre, autrefois fameux dans ce „ Canton. Il y a un Chateau bien entretenu & as- „ sez bien bati, qui donne sur une riviere qu'on „ nomme la Samme, qui prend sa source & donne „ son nom au Terroir où elle passe, qui est de la de- „ pendance du Seigneur d'Ittre, mais à quelque di- „ stance de là elle va se perdre dans la Senne. La „ vuë de ce Chateau s'étend aussi sur des Fontaines „ & de belles Prairies; il y a quatre cens ans „ que ce Village fut partagé, ensorte que d'un „ seul on en fit deux le Haut & le Bas Ittre: Ceux „ de cette famille sont repandus dans le Brabant & „ il y a des siecles entiers qu'ils ont été revêtu de la „ dignité de Chevaliers. Depuis ces anciens, Etien- „ ne, Jean, Etienne, Engelbert, & Jacques d'It- „ tre, peres & fils ont possedé cette Seigneurie. „ Depuis cette Seigneurie est passée dans la famille „ de Rifflart par le mariage d'Anne fille de Jacques „ d'Ittre en 1555. avec Jean de Bailliencourt, dont „ elle eut une fille nommée Jeanne qui en 1582. „ épousa Guillaume de Rifflart fils de Nicolas le „ Guerrier. Celui-ci laissa Martin & Philippe qui „ fut Baron du St. Empire Romain & après la mort „ de son frere en 1584. Seigneur d'Ittre; il eut de „ Jeanne van den Eeckhoute dite de Grimberghe, „ Florent Baron du St. Empire Romain, en faveur „ duquel la Seigneurie d'Ittre fut erigée en Baronnie. „ Son fils Philippe Ignace qu'il eut d'Ursule de Ha- „ mal lui succeda. Celui-ci épousa à la Haye en Hol- „ lande N. Osseweyer, Veuve de N. Nobelaer, „ dont il eut N. de Rifflart à present Baron d'Ittre.

Carpentier parle fort au long de la Famille d'Ittre en plusieurs endroits de son Histoire de Cambray; sur tout à la page 710. mais il le faut lire avec precaution; car cet Ecrivain venal a farci son Histoire d'une infinité de faussetez; ensorte qu'en mêlant adroitement le faux avec le vrai, il trompe ceux qui ne sont pas assez versez dans l'Histoire. C'est un mal auquel la plûpart des Genealogistes sont sujets.

On trouve dans Aubert le Mire au Chap. 198. de sa Notice des Eglises des Pais-bas un Diplome par raport aux Dixmes de cette Paroisse.

Jean Blondeau en parlant de la Seigneurie d'Ittre ajoute par raport au Fief de Tibermont ce qui suit.

„ Ce Fief a de toute ancienneté été tenu par les „ Seigneurs d'Ittre, comme une partie necessaire & „ enclavée dans leur jurisdiction; Ils le relevent en „ plein fief de la Dame de Nivelle avec la Seigneurie „ fonciére, Mayeur & Jugeurs, droit de Bastard, „ & de Morte-main, & plusieurs arrierfiefs qui „ en dependent.

Un peu plus bas le même Auteur parle ainsi du Fief de Druggenode, mais il me semble qu'il manque quelque chose.

Jean François de Malcot le xiiij. d'Aoust 1654. par le trespas de feu Desidere de Malcot son pere soubz escript, la moictié des biens, & maison dessoubz escripte.

Mr. Desiderius de Malcot Licentié es droicts feudataire pour luy & Dame Iehenne van Eechoute sa compaigne douagiere d'Ittre le xix. de Decembre 1611. par achapt & transport faict par Damoiseau Charles d'Armstorff & les enfans, la tierche du Fief dessoubz specifié.

Guill. d'Armstorff, Fils de feu Messire Charles, Chlr. en son vivant, Seigneur de Woluwe &c. xxiij. Novemb. 1574. par le trespas de Dame Franchoise vander Aa, leur mere soubescripte.

Dame Franchoise vander Aa, le dernier d'Avril l'an 1563. par le trespas de Hubert de Bournival son grand Pere & de Damoiselle Catherine de Bournival sa Mere, la maison & demeure del Druggenode avecq les appertenances gissans en la Seigneurie d'Ittre.

De la Seigneurie & du Village de Facuwez.

FACUWEZ est une ancienne & illustre Seigneurie, qui apartenoit vers l'an M. CC. à Gerard frere de Helwide Abbesse de Nivelle, dont nous avons parlé dans le Chapitre precedent. On ne fait qui sont ceux qui l'ont possedée avant lui. Gramaye en faisant la Description du Baillaye de Nivelle, dit que le Chateau de Facuwez est passé dans la Famille d'Enghien par le mariage de Marguerite de Steenkerk, & que depuis ce tems là il est demeuré jusqu'à Engelbert qui le donna pour dote en 1480. à sa fille naturelle Marguerite mariée à Paul d'Ooge, presentement ce sont leurs heretiers qui le possedent & qui en portent le nom.

Butkens parle de cet Engelbert dans le quatrieme Livre du Tome premier de ses Trophées de Brabant pag. 457. où il le nomme Engelbert d'Enghien Sire de Rameru, Tubise, la Folie, Estres, Facuwez, Kestergate &c.

Pontus Heuterus dans le Livre III. Chap. XII. de son Histoire de la Maison d'Autriche écrivant sur l'année 1488. parle ainsi de ce Chateau.

„ Les Bruxellois prirent & ruinerent le Chateau „ de Facuwez. Polidore de Berlaer Seigneur de Fa- „ cuwez ayant levé des Soldats à ses depens, atta- „ qua les Bruxellois avec vigueur & se renferma „ avec les siens dans la Folie, d'où jour & nuit il „ alla à la petite guerre sur ceux de Cleves, les Fla- „ mans, les François, les Brabançons, & les Lie- „ geois; d'un autre côté les Bruxellois prirent Bor- „ nival & Flessie dont la garnison fut presque toute „ pendue à Bruxelles.

On trouve dans les Regitres de la Cour de Gennap en 1580. Jean du Moulin Seigneur de Facuwez, & en 1586. Antoine de la Vieuville Seigneur de Romery, Facuwez, la Hay, Samme, Sart &c. & D. Marguerite de Facuwez sa Femme.

Jean Blondeau Sindic de la Ville de Nivelle en parle ainsi dans son Traité du Roman-Pais.

Vers l'an 1200. Gerard Seigneur de Facuwez, & Fondateur du Cloistre de la Ramée, fils du Seigneur d'Ittre, nous donne à cognoistre l'origine des anciens Seigneurs de ce lieu. Cette Terre entra en la Maison d'Enghien par alliance qu'un d'icelle fit avec Catharine de Steenkercke, & y demeura jusques à ce que l'an 1480. Engelbert d'Enghien la donna en mariage à Margarite sa fille naturelle, épousant Paul d'Ooge, dont les Successeurs l'ont tenu & se sont vestiz du nom de Facuwez, qui at autres fois esté

une ancienne famille originaire d'icy, de laquelle sont dirivées diverses autres revestues d'autres noms, comme j'ai remarqué visitant les Archives des Fermes de Heunuwieres.

Par la mort de Messire Charles de la Vieuville arrivée l'an M. DC. LX. cette terre est succedée à Messire Philippe d'Herzelles grand Drossart de Brabant, comme plus proche parent.

Extraict hors du Chef Registre du Quartier Wallon-Brabant, reposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant, où soubz la capitulation de Facuwez folio 34. verso & sequenti recto, se trouve ce qui s'ensuit:

MEssire Philippe de Herzelles le 13. Novembre 1656. par tiltre de donation, fait entre Messire François Charles de la Vivile (*Vieuville*), Sr. de Faucquez soubz escript:

Messire François de la Vivile le dernier de Septembre 1638. par le trespas de feu Messire Louis de la Vivile, Sr. de Faucquez son Pere soubescript.

Louys de la Viesville 22. Augusti 1623. la proprieté à luy devolue par le trespas de feu Messire Anthoine de la Viesville son pere.

Damoiselle Marguerite de Faucquez xvj. January xv^c. lxvij. stylo Brabantiæ, par le trespas de Dionys de Faucquez son pere soubz escript.

Dionys de Faucquez xij. February xv^c. lvj. par le trespas de feu Messire Louys son pere soubz escript.

Louys d'Engien le xe. jour d'Octobre l'an xv^c. xxviij. par le trespas de Damoiselle Marguerite d'Engien sa mere.

Damoiselle Marguerite d'Enghien, fille naturelle de feu Messire Englebert d'Enghien, Sr. de Hameskercke &c. Chevalier avecq Maistre Paul Ooge son futur mary le vj^e. jour d'Avril l'an xiiij^c. iiij. par transport fait par ledit Messire Englebert ensuivant le traicté de mariage fait entre ledit Maistre Paul Ooghe & Damoiselle Marguerite d'Enghien.

Englebert d'Enghien le vij^e. jour de Mars l'an xiiij^c. lix. par transport de feu Messire Englebert d'Engien son pere.

Englebert d'Enghien fils jadis Messire Englebert d'Enghien par succession de son dit pere.

Messire Englebert d'Enghien.

Dame Katherine sœur à Gerard de Steenkercke tient la maison terre & S^rie. de Faucuwez avecq les Justices haultes moyennes & basses garenes des Conins, des Perdrix, Poissonneries sur la Riviere de Saine, dedans la ditte terre de Facuwez, D'yttre, du Sart & du Samme, la collation des benefices de la ditte Paroche d'Ittre, avec le tiers des offrandes, les menues dixmes & plusieurs aultres droits y appartenans; Item dependent de la ditte Seigneurie de Faucuwez la terre, & Seigneurie du Sart, avecq toutte Seigneurie, la Seigneurie de la terre de Samme, les mortemains par toutte la Seigneurie de Faucuwez, & les trois parts de mortemains de la ditte Seigneurie & Terre de Samme, avecq plusieurs hommages tenus dudit fief, appartiennent encoires à la ditte Seigneurie de Faucuwez plusieurs Cens & Rentes Seigneuriaux congies du dixiesme denier; Item environ quarante bonniers de bois appellé le bois de Faucuwez; Item quarante & demy bonniers de pretz gisant dessoubz le Chasteau & maison de Faucuwez.

Item encores cincq journaulx joindant audit pretz appellé le Sanchoit; Item encore cincq journez de pretz gisant d'aultre part de la Riviere de Samme avecq le Hayette, joindant a la Terre de Ronkieres, & trois bonniers de pretz appellé les Flasses; Item quatre bonniers de bois appellé le Viel Court qui souloit estre Terre Labourable; Item sept bonniers de Terre gisaut sur le Champ de Famaul, devant ledit Chasteau; Item un bonnier de Terre gisant sur le Champ de Coustimot; Item cincq journaulx de Terre joindant remanans Lysken Folemprise; Item trois & demy bonniers de pretz gissant a le Vail à Yttre, sur quoy souloit estre un moulin; Item le pretz de Roche brune, contenant environ un bonnier; Item un journal de pré gisant dessoub le Mont; Item trois journaux au grand pré de communs de Faucuwez; Item deux bonniers de Terre appellé le Bourdons; Item six journaux de Terre & un demy bonnier de pré dessoubz appellé Secq pré, & encore neuf bonniers de Terre appellé Lor Jeh:

Aujourd'hui cette Seigneurie depend de Messire Guillaume Philippes Marquis d'Herzelles fils de Philippe dont on vient de parler, illustre non seulement par sa naissance qu'il tire des plus nobles familles des Pais-bas; mais encore par ses grands talens & par les grands emplois qu'il possede dans l'Etat & dans l'armée; le Roi l'aiant appellé en Espagne pour le faire Conseiller d'Etat pour les affaires des Pais-bas; ce Prince le fit Marquis d'Herzelles le 6. d'Octobre en l'année 1689. & de retour dans sa patrie, de President du grand Conseil, il fut fait Chancelier de Brabant.

De la Seigneurie de Samme & Haskenpont.

JEan Blondeau fait mention d'une maniere assez exacte des Seigneuries de *Samme & de Haskenpont*, en ces termes.

Ces deux Seigneuries sont de la Paroiche d'Ittre, & appennages de la Prevosté de Nivelle, qui y tire des Cens Seigneuriaux, & revenus fort considerables, & y possede bon nombre de Fiefs qui en relevent, & le dixiesme des Lots, ou congez sur quelques heritages

Il y commet sept Eschevins à son plaisir, qui jugent de tous cas, puis font la relivrance au Seigneur d'Enghien.

Les Seigneurs d'Enghien & Facuwez en sont advoüez, & tiennent la Mayerie de Samme en plain Fief de la Prevosté, & en font relief & hommage au Prevost. Toutes amendes civiles, & biens de Bastards & trouvez luy appartiennent pour deux tiers, & l'autre tiers, aux prenommez, sans estre obligé de contribuer à aucuns fraix de Justice.

Au reste, les Advoüez ont à eux la cognoissance des crimes & le droict de mortemain, & le Prevost n'a ce droict de mortemain que sur la Maison & Moulin de Haskenpont, ou il y at une ancienne tour. Il destitue les Eschevins, toutes & quantesfois qu'il lui plaist.

De la Seigneurie de Versenaux.

JEan Blondeau en donne la Description suivante.

Versenaux, qu'aucuns appellent *Versenal*, & autres *Verginal*, ne contient que cent Bonniers d'heritages, & est une Paroiche enclavée entre les Seigneuries d'Ittre, Oistkercke, Ronkieres, & Facuwez, la hauteur appartient au dernier. Les Abbez de

de Lobes y pretendent la Souveraineté, & s'en font si avant croire, que l'on appelle à eux en dernier ressort, des sentences, que leurs Eschevins y rendent.

Ils se sont forgez des Coustumes particulieres, qu'ils observent opiniastrement, & ne se souçient pas des desordres qu'ils commettent, s'immaginants ne pouvoir estre censurez, que par leur Souverain imaginaire.

De la Seigneurie, Baronnie, Comté & du Village d'Arquennes.

Arquennes est un Village du Roman-Païs, celebre par ses Carrieres de Chaux & d'un marbre de Couleur bleuatre, dont on embellit les Maisons & les Eglises dans le Païs, & qu'on envoye jusque dans les Pais étrangers ou il est fort estimé; ce qui est fort avantageux pour ce Village.

L'Auteur de la jurisprudence Heroique en parle en ces termes à la page 302.

Il y a aparence qu'*Arquennes* a pris son nom & ses armes d'un ancienne famille qui se nommoit ainsi. C'est un Bourg considerable dans le territoir de Nivelle qui est passé à la Famille de Berghes en 1616. par le mariage d'Honorine de Hornes fille de Gerard Comte de Baucignies & d'Honorine de Withem (qui avoit aporté cette Seigneurie à son Mari en 1595.) avec Godefroi de Berghes Comte de Grimberge & Pere d'Eugene. Isabelle de l'Espout Dame d'Arquennes l'avoit porté dans la famille de Withem en épousant, en 1512., Henri de Withem Seigneur de Bautershem, Chevalier de la Toison d'Or. Elle fut erigée en Baronnie le 23. Avril 1625. par Philippe IV. Roi d'Espagne en faveur de Godefroi dont on vient de parler.

Jean Blondeau fait une belle & curieuse Description de ce lieu dans son Traité du Roman-Païs en ces termes.

Lorsque Hugue Capet eut usurpé le Royaume de France, son premier coup d'estat, fut de ne chocquer les Princes & Seigneurs qui estoient establis au Gouvernements des Provinces & Villes du Royaume, laissa ces Gouvernements pour eux & leurs successeurs, à charge de les tenir en Fief de la couronne, & ainsi les charges qui n'estoient qu'à vie, furent rendues, heritables & patrimoniales. Le mesme s'estant indubitablement pratiqué au regard des moindres charges & offices, en recompense des services, rendus par les Gentilshommes à leurs Princes. Le dernier at esté en usage dans le Duché de Brabant: & je m'asseure que les anciens Seigneurs d'Arquenne, ont esté Mayeurs hereditaires de la Ville de Nivelle, ce qui se confirme de ce qu'au rapport de Butkens en ses Trophées de Brabant Tom. I. pag. 129. l'an 1225. Sohier Sire d'Arquenne avec ses freres Godefroy, Robert & Gerard, renoncerent en presence du Ducq Henry premier, à tout droict qu'ils avoient pretendu sur l'Office de Mayeur de Nivelle, en faveur d'Helwide Abbesse de Nivelle, & de celles qui la suivront comme se voit dans le Diplome que le Mire exhibe dans la Notice des Eglises cap. 198. Il ne faut pas douter que ces charges estoient fort grieves & odieuses au peuple, & que par laps de temps & pour l'utilité du publicq, & soulagement des pauvres oppressez, elles ayent esté presque anneanties.

Ferry de Locre en sa Chronique, rapporte que l'an 1271. Robert Comte d'Arthois, donna à Simon Faverelle la Mayerie d'Arras pour luy & ses successeurs hereditairement: mais que ce droict de succession, fut osté à ses successeurs l'an 1414. par Jean de Bourgogne Comte d'Arthois, ce que peut-estre at encor esté fait à autres semblables. Pour ne pas sortir du Wallon-Brabant, la Dame de Nivelle, suggere des Exemples de semblable estoffe & soub la Prevosté seule, qui releve d'elle en Fief, les Mayeries hereditaires de *Lanne* & de *Samme* en relevent, & celle de *Goyk* & autres relevent immediatement de la mesme Dame, combien toutesfois, que ceux qui les possedent, n'exercent pas l'Office, mais se contentent d'en recevoir les profits & emoluments qui en dependent, qu'ils font passer pour un espece de droicts Seigneuriaux. Quant aux Seigneurs d'Arquenne, je ne trouve apres les prénommez, que Ladislaus qui en estoit Seigneur l'an 1406. & puis Melchior d'Arquenne, qui procrea Isabeau d'Arquenne, qui l'an 1469. avoit espousé Bernard del Spout Chlr. enterrez à S. Jacques à Nivelle.

Leur fille Isabeau *del Spout*, en thiois *vander Spout*, en fut heritiere & la porta en Mariage avec autres riches Terres l'an 1512. à Henry de Withem Seigneur de Bersel, en laquelle succeda Philippe de Withem son fils, qui d'Anne de Halewijn procrea George de Withem, Seigneur d'Arquenne, lequel espousa Anne de Iauche, dont il eut Antoine Seigneur d'Issche, Arquenne &c. qui de Jenne de Noyelle, n'eut qu'une fille heritiere, qui fut Honorinne de Withem, Dame d'Issche & Arquenne, qui espousa l'an 1595. Gerard de Hornes Comte de Bausignies, & en secondes noces François Henry de Croy Comte de Meghem. Du premier lit vient Honorine de Hornes Dame d'Arquenne, laquelle espousa l'an 1616. Godefroid de Berges Comte de Grimberge, qui mourut l'an 1635. auquel elle apporta la Terre d'Arquenne, qui fut transmise à son fils Eugene de Berges, Comte de Grimberges, Baron d'Arquenne, qui espousa Florence Marguerite de Renesse Dame de Feluy, Escausines &c. & a present est possedée par leur fils Philippe François Prince de Berghes &c. Marié avec N. de Lalaing fille de Pierre Iacques Procope de Lalaing, Comte de Rennenberch.

La Terre d'Arquenne relevoit cy devant de la Seigneurie de Neufrue & à present la Neufrue releve d'Arquenne, ayant este érigée en Baronnie l'an 1625. 23. d'Avril par Philippe IV. en faveur de Godefroid de Berghes. L'Abbé de S. Foillen, au Rœux y possede la Cense de Hubaumont avec les bois, qui en dependent & doit par an au Ducq de Brabant quarante journées de voiture & paye 21.-6.-8.

Elle at selon les anciens denombrements esté partagée en trois, & appartenoit lors à la Dame de Crevecœur, à Messire Iean de Ieumont, & à la Dame de Thienne, & on y compte encor aujourd'huy les trois Seigneuries, dont l'une est appellée, la Seigneurie du Chateau, l'autre de Barlaimont, & la 3. . . .

Ce Chasteau reste encor, & est situé dans le Fond, celuy des anciens Seigneurs, ayant esté basty sur le Haut, ou les ruines d'un très-grand Edifice se voyent encor.

C'est pourquoi *Gramaye* dit que la Seigneurie d'Arquennes comprend plusieurs Seigneuries, reconnoissant pour le spirituel le Monastere de St. *Folien*.

Lorsqu'on bâtit le Monastere de *St. Folien* en 1125. auprès de Roels Bourg du Hainant, *Burchard*, Evêque de Cambray lui attribua quelques Autels de Villages entr'autres celle d'Arquennes pour fournir à la subsistance des Freres que l'on y avoit fair venir de l'Eglise des Fossez. Ce Monaste-

re apartient à present aux Premontrez. Voyez *Aubert le Mire* dans son Traitté des Donations pieuses Chap. 93. & dans sa Notice des Eglises des Païs-bas. Chap. 136 & 148.

Au reste la Chronique de Villers parle du Venerable Franc d'Arquennes qui aiant pris parti dans la Croisade avec ses deux fils, avoit combatu vaillanment en Syrie contre Saladin Soudan d'Egypte; ces deux fils étant morts en Syrie il revint dans la Patrie, & embrassa l'état monastique à Villers, ou l'on voit encore sa vie écrite en vers; On dit qu'il étoit Seigneur d'Arquennes.

La Famille d'Arquennes porte de gueule au Lion d'argent rampant.

Il faut savoir qu'il y a un autre Village d'Arquennes ou plutôt d'Archenne a une lieu de Wavre du côté de Louvain, dont nous parlerons en son lieu & nous fairons en même tems voir que Henri, noble personnage, Chevalier & Seigneur de cet endroit, ceda le droit de patronage de cette Eglise à Alard Abbé du Parc, du consentement de son frere G. Prevôt de l'Eglise de St. Pierre à Louvain; ce que Henri Evêque de Liege ratifia cette même année. Dans le tems que nous écrivons ceci nous aprenons que la Baronnie d'Arquennes a été érigé en Comté en 1679. en faveur d'Ignace de Berghes Baron d'Arquennes.

De la Seigneurie de Grambais.

JEan Blondeau donne une Description si exacte de Grambais dans son Traité du Roman-Pais, que je n'ai rien à ajouter à ce qu'il en dit, & comme je serois faché qu'il se perdit un mot des écrits de ce grand homme, & qui a si exactement écrit l'Histoire de son Pais, je raporterai ici ses propres termes

Grambais est un plein & francq Fief relevant de la Baronnie d'Erquenne, avec haute, Moyenne, & basse Justice, Chasteau, Cense, Terres, Prets, Bois, Bruieres, Cens des diverses especes, droit de chasse, congez, amendes, & deux pots de bierre de chasque aime, qui se vend sur le lieu. L'estat de Saint Paul à Nivelle, possede la Disme de Grambais & d'Orival.

Ce lieu est dependant de la Paroiche de S. Cyre, & à present de celle de nostre Dame à Nivelle, & ses habitans doiz l'an 1481. sont annexez à la mesme ville, & comme bourgeois jouyssent de ses Privileges & Franchises, & compatissent aussi aux charges publiques d'icelle.

Ils cederent l'an 1555. une partie de leurs communes à leur Seigneur Josse de Mol, & affranchirent par ce moyen le reste à leur profit particulier.

L'an 1492. le 1. d'Aoust fut derechef accordé, comme il avoit esté de tout temps, que ceux de Grambais Parochiens de S. Cyre une de dix Paroiche de la Ville, demeureroient à perpetuité joints & contribuables avec la Ville, payant maltotes & accyses, droits de mestiers, & de toutes autres debites, comme les in-habitans d'icelle: excepté le droit & Seigneurie du Seigneur heritable de Grambais, ce qui at encor esté renouvellé es années 1539. & 1601, *Reg. D. fol.* 150.

Les anciens Seigneurs qui l'ont possedé sont reputez entre les bienfacteurs du Monastere d'Orival qui est de l'ordre de la Saincte Trinité, ou de la Redemption des captifs; de ceux-cy, je ne trouve que Iean de Grambais, qui estoit Chastellain de Genappe, soub le Ducq Iean III.

L'an 1393. en presence d'Isabeau de Schoonvorst Dame de Contrecoeur & d'Arquenne & de ses hommes de Fief, Roland de Bornival Chevalier vendit cette terre à Antoine t'Serthonis Chlr. Bourgeois de Bruxelles, laquelle fut relevée l'an 1429. par Louys Broechoven Mambour livré à Marie Thonis Fille dudit Anthoine, en presence de Melchior d'Arquenne & autres hommes du Duc de Brabant, selon qu'avoit accordé Dame Catharine de Schoonvorst Comtesse de *Seyne*, Dame de Roux, St. Agathe & d'Arquenne, & la mesme année ladite Marie la ceda à Antoine Vleminex son neveu, parmy un cens annuel & heritable de cincquante six florins de trente trois placques monnoye de Brabant Escheante au Noël, à rachapt à une seule fois au denier dixhuit.

L'an 1440. Philippe Pinnecq Seigneur de Lopogne l'at relevé.

L'an 1451. il fut relevé par Engelbert de la Noeufverüe.

L'an 1502. Philippe du Chesne Chlr. decedé l'an 1508. en estoit Seigneur, auquel succeda, Henry du Chesne, & apres son trespas sa soeur Ienne du Chesne, Espouse à Eustache de Boussies Chlr. Seigneur de Vertaing, qui releva la Seigneurie comme usufructuair l'an 1515. & Roland de Mol en fit de mesme pour la proprieté l'an 1516. & l'an suivant en donna le denombrement à Monf. d'Issche comme Seigneur d'Arquenne, & declara qu'en consideration dudit Fief il avoit fait servir son fils aisné avec trois chevaux, au voyage de Grave souz la charge du Seigneur de Gasbeke.

Je trouve au Reg. C. que ledit Eustache de Boussies, & Jenne du Chesne Dame de Lopogne son Espouse, confererent à frere Iacques Heremite leur Hermitage de Grambais pour sa vie, à condition d'en estre privé s'il se comportoit autrement qu'un Heremite doit faire.

L'an 1576. Catharine de Mol estoit Dame de Grambais & espousa Maximilien van Giberburg & procréerent Marie Dame de Ramsdonck, Capelle & Grambais, conjointe à Bernard de Merode Seigneur d'Asten, duquel Mariage sortit Bernard Seigneur de Grambais, qui espousa Catharine Fille unique d'Henry de Brederode Seigneur d'Asten, qui l'an 1588. vendit Grambais à Franchois d'Arlin, & Marie vander Hoffstadt son espouse Dame de Bornival, pour noeuf-mille florins & une chaine d'or de trois cent, laquelle vendition fut aggrée l'an 1597. par Floris & Warnier de Merode respectivement Seigneurs de Rummen & Ramsdonck freres dudit Bernard.

Simon Paul d'Arlin Chlr. Seigneur de Bornival, fils de François susdit, espousa Alexandrine de Rodoan, laquelle estant vefve fit vendre la terre de Grambais, qui fut achapté par decret de l'an 1650. par François Beyens Escuyer, qui de Cornelia de Maillot procrea Gregoire Ignace Seigneur de Grambais, Hovencheul &c. allié l'an 1676. à Marie Iacqueline Fille de Michel de Rolly Seigneur de Conroy le Grand, & de Iacqueline Happart.

De la Seigneurie & du Village de Buzet.

L'Empereur Henri IV, divisa en 1059. comme nous l'avons deja dit, les biens de l'Eglise de Nivelles en trois parties dont l'une fut pour l'Hôpital, la seconde pour l'Abbesse, & la troisieme pour les Chanoines & Chanoinesses. Il est parlé de Buzet ou Busey sous le nom de Bulcé avec son Eglise, dans le Diplome de ce partage que le Mire raporte au liv. II. des Donations Belgiques Chap. 24. Jean Blondeau parle de cet endroit en ces termes.

Entre

Entre le Seigneur de Resves & le Chapitre de Nivelle il y at autres fois eu des grosses querelles, qui s'allumerent si avant que N. Seigneur de Resves fut excommunié, pour avoir usurpé à *Busey* ou *Buzet* les biens dudit Chapitre & mis quelques Prestres en prison. Le Chapitre de Nivelle confere la Cure & le Clergé de ce lieu, y leve la disme, & l'at de tout temps possedé, avec haute moyenne & basse justice.

L'Advoüerie at appártenu aux Seigneurs de Reves, qui joindoit son Bailly avec les Mayeur & Eschevins establiz par ledit Chapitre, pour faire la visite des chemins; mais comme lesdits Seigneurs avoyent relevé *Buzet* en la Cour Feodale de Brabant (quoy que ce soit un vray Alleud appartenant au predit Chapitre) Au decret des biens de René Comte de Warfusé, qui estoit Seigneur de Resves, cette terre fut exposée en vente avec toute justice, & fut achaptée par Cornille de Reynegom comme dernier encherisseur, ce qui at esté cause de divers procès, qui pendent encor indecis.

Le Chapitre at entre autres cens Seigneuriaux trois franquets de bled & trois franquets d'avoine, de chaque bonnier de terre & une pouille de chaque menager.

Jay veu des vieuz denombrements qui disent que Buzet auroit appartenu à Wallerand Dayne en lieu de feu Messire Iean de Hourdain avec haute Justice, Cens, Rentes, lots & amendes.

De la Seigneurie de Nœufveruë.

JEan Blondeau parle ainsi de cette Seigneurie.

Le 4. May 1440. Jean de la *Nœufveruë*, fils de Messire Jean Seigneur dudit lieu, pardevant Henry Magnus Lieutenant des Fiefs du Duc de Bourgongne & de Brabant, rapporta qu'il avoit joüy l'espace de trente ans & plus, la mesme Seigneurie, consistante en trois Fiefs, dont le premier comprend cincq bonniers de fossez, bassecourt & jardin, un moulin aux escorces, cincq & demy de pret fennable, vingt & trois bonniers de terre ahanable & demy journal d'eau: qu'entre autres droits Seigneuriaux, il avoit quarante Fenneurs qui devoient chacun an fenner une Journée sur ses pretz. Qu'il avoit sa confiscation des biens sur son Fief, la succession des bastards, lots, amendes, fers & prison, Mayeur & Juges, qui estoyent appellez *Hostes*, pour faire droict à tous ceux qui le requereroient & qui ayant jugé un malfaicteur estoyent tenuz de le livrer en linges & draps au debout de son Fief au Mayeur de Nivelle ou Lieutenant du Roman Pays de Brabant: & qu'en outre ledit Mayeur de Nivelle, n'avoit droict sur ceux qui s'y estoient retirez pour debtes, qui demeuroient traictables illec.

Le second Fief s'estendoit souz les Paroiches de Gontsail & de Thine, où il avoit cens, lots & amendes, Mayeur & Eschevins, & droict de constituer sept Messiers, & cincquante un bonnier de terre, appartenants à ceux de Vaillanpont & à la Chapelle de St. Estienne en l'Eglise de S. Gertrud, qui avant toute memoire d'hommes leurs ont esté donnez en aumosne par ses predecesseurs Seigneurs de la Nœufverüe.

Le troisiesme Fief consiste en dixsept bonniers de bois, dit le bois Renard, qui se doit droicturer comme le bois de Nivelle, *ex Registro C.*

De la Seigneurie du Temple.

LA Seigneurie du *Temple* fut selon Jean Blondeau donnée aux Chevaliers de St. Jean de Jerusalem, mais il ne dit pas par qui.

La malheureuse destruction des Templiers arriva sous le Pontificat de Clement V. comme nous avons dit ci-devant, & leurs biens furent donnez aux Chevaliers de St. Jean de Jerusalem qu'on apelle à present les Chevaliers de Malte, sans doute que cette Seigneurie leur apartient depuis ce tems là.

De la Seigneurie & Ville d'Enghien.

E*Nghien* Ville du Hainaut a sous elle plusieurs Villages dont quelques uns dépendent du Brabant & les autres du Hainaut. Les Fiefs de Brabant sont au nombre de neuf; savoir Seneff, Ronkieres, Tubize, Rebecke, Bierges, Bongarde, Laerbeke, & Beringen; ce qui paroit par un ancien Registre des fiefs de Brabant dont je garde l'original, & on y trouve ce qui suit.

Pierre de Luxembourg Seigneur d'Enghien, Demiselle Ysabeaux, fille jadit de Mesire Loys Comte de Conversan par succession de son pere.

Wautier Seigneur d'Aughien tient de Brabant le fief de Brabant à savoir Seneffe, Ronkieres, Henuwieres, Tubise, Rebeke, Bregez, Bongardes, Laerbeke, Berengien, & leurs apartenances mouvans de Brabant. *Ende des torkonde hebb jc Johan vanden Ede Secretaris ende Verwaerder vande Leenboeken voorsz. myn hantycken hie op geset XI dage in Decemb. XIIIIc. XLVI. Jars.* Signatum J. V. EDA.

Nous avons deja parlé des cinq premiers Villages & Seigneuries, nous dirons ici quelque chose des quatre autres.

De la Seigneurie & du Village de Bierges.

IDe Dame d'Enghien a donné la Dixme de ce lieu à l'Abbaye de Champré, comme je l'ai apris du Necrologe de ce Couvent, où on lit.

„ Le X. des Calendes d'Octobre est morte Ide „ Dame d'Enghien qui a choisi nôtre lieu de Bellen- „ ghien pour sa sepulture. Elle nous a donné la dix- „ me de *Breiges* à present *Bierges* & six Bonniers de „ terres labourables auprès de Herines, un Chappe „ de soye & cent sols.

Cette Ide avoit épousé Engelbert d'Enghien fondateur de Bellinghen en 1224. le même Necrologe en parle ainsi.

„ Le VIII. des Calendes de Mars est mort le „ Noble Engelbert Sire d'Enghien de la liberalité „ duquel nous tenons la valeur de XXXVI. Bon- „ niers de terres & cent cartels de poix & de feves „ que nous devons recevoir tous les ans à perpetui- „ té. Il a choisi pour sa sepulture nôtre Eglise de „ Bellinghen.

Au reste l'Abbaye de Champré, qui étoit située aux portes de Cambrai & sur les terres d'Artois, aiant été reduite en cendres pendant les guerres avec la France, fut transferée du tems de nos peres à Bellinghen, près de Halle Ville du Hainaut, qui porte à present le titre & le nom de Champré.

De la Seigneurie, Comté & du Village de Bongarde.

BOngarde ou *Bogarde*, car on trouve ces deux noms, a été erigé depuis peu en Comté, mais je ne ſai ni en quelle année ni en faveur de qui. Ce que je ſai c'eſt que N. de Calonne a poſſedé cette Seigneurie & portoit en 1678. le titre de Comte de Bogarde, c'eſt ſous ce nom qu'il fut apellé aux Etats de Brabant.

La Seigneurie de Tercammen, qui apartient au Chevalier René le Roux, eſt ſituée dans cette Paroiſſe.

De la Seigneurie & du Village de Laerbeke.

L*Aerbeke* ou *Leerbeke*, car on dit l'un & l'autre, eſt ſitué à l'extremité des terres d'Enghien ſur les frontieres du Territoire de Gaesbeke. Jean Blondeau en parle en ces termes.

Ade Abbeſſe de Nivelle l'an 1161. & vivoit encor l'an 1170. porta telle affection à Madame S. Gertrud qu'elle donna, à ſon Egliſe tous les biens, poſſeſſions & diſmes qu'elle avoit à Leerbeke, ayant de ſa jeuneſſe eſté eſlevée & inſtruite au Cloiſtre de Nivelle, où enfin elle merita la Premiere dignité, ſa donation fut confirmée par Nicolas Eveſque de Cambray, du Dioceſe duquel eſtoit lors le Village de Leerbeke, Ita *Bald. Deshayes.*

L'an 1161. Hiſeka Chanoineſſe donna au Chapitre les biens qu'elle avoit à Leerbeke M. S.

De la Seigneurie & du Village de Beringen.

JEan Blondeau en parlant de cette Seigneurie en dit ce qui ſuit.

L'an 1596. Ceux de Leerbeke, Beerte, Bogaarde, Beringe, & Kaſtergat, ſe plaignirent au Conſeil, d'eſtre quotiſez par Rentiers de Nivelle és charges publiques & fraiz de Guerre, & pretendoient de s'en exempter & faire un eſtat à part, comme ceux de Gaesbeke, mais ayant veu la Reſcription des Rentiers, ilz ſe laiſſerent forclore.

Les cincq ſuſdits villages portent le nom de Petit Wallon-brabant, à cauſe qu'ilz ſont du Reſſort & ſuiets aux Couſtumes de la Cour, de Lothier, combien que la langue Flamende y ſoit en uſage, & ont cy devant eſté regiz par un Bailly ſingulier.

Voila tout ce que l'on peut dire des Villages de la Dependance d'Enghien: Ceux qui en voudront ſavoir d'avantage peuvent lire la Chronique du Hainaut de Jacques de Guiſe Tome 3. Chap. 54. Pontus Heuterus Liv.6. de ſon Hiſtoire de Bourgogne, & Aubert le Mire Donat. Belg. Liv. I. Chap. 138. & la Not. des Egliſes Chap. 207. enfin ſa Chronique Belgique ſous l'année 1197.

On peut lire encore l'Hiſtoire d'Enghien par Pierre Colins qui eſt fort mal imprimée & fourmille de fautes, enſorte qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on en fit une édition plus corecte & qu'on en ota les digreſſions.

Au reſte Pierre ſucceda dans la Seigneurie d'Enghien à ſon pere Jean de Luxembourg. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Louis, & celui-ci ſon fils Pierre qui laiſſa deux filles Françoiſe & Marie de Luxembourg ſucceſſivement Dames d'Enghien, car Françoiſe ayant épouſé Philippe de Cleves Seigneur de Raveſtein, n'en eut point d'Enfans, ainſi la Seigneurie d'Enghien tomba à ſa ſœur Marie qui avoit épouſé François de Bourbon, Comte de Vendôme. C'eſt ainſi qu'Enghien paſſa dans la famille de Bourbon: Henri IV. Roi de France vendit cette Seigneurie en 1607. à Charles de Ligne Comte d'Aremberg.

De la Seigneurie, du Marquiſat & Village de Traſegnies.

TRaſegnies a été erigé en Marquiſat l'an 1614. par l'Archiduc Albert; quoiqu'il ne ſoit pas de notre Territoire, nous en dirons neanmoins quelque choſe puiſqu'il eſt dans nôtre voiſinage & qu'il eſt un fief de Brabant.

Louis Guiciardin a fait une Deſcription de tous les Pais-bas, voici comme il parle de cette Seigneurie.

Traſegnies eſt ſitué proche de la chauſſée qui conduit à Maeſtricht à deux lieues de Binck: il y a un Chateau & un Village remarquable par ſa beauté & par l'antiquité des Seigneurs de ce lieu qui l'on poſſedé ſucceſſivement depuis plus de ſix cent ans. Depuis ce tems là, ils n'ont jamais quité ce Chateau où ils ont toujours fait leur reſidence. Cette Famille a produit de grands hommes, ſur tout le dernier Jean de Trazegnies, Chevalier de la Toiſon d'or & Doyen de cet Ordre, qui a eu l'honneur d'être, pour parler ainſi, le Paranimphe de l'Empereur Charles V. ayant épouſé en ſon nom Iſabelle de Portugal. Il a eu pour ſucceſſeur ſon fils Charles qui eſt à preſent Seigneur de ce lieu, Gentilhomme d'une grande reputation.

„ Gramaye dit, quoique ceux d'Hainaut pretendent que Trazegnies eſt de leur territoire, cependant les anciens Seigneurs ont toujours été alliez aux Ducs de Brabant, auſquels ils ont rendu de grands ſervices tant dans le Pais qu'en Syrie.

„ Le Regiſtre des Fiefs commence par deux Ottons, dont le premier a vecu en 1300. La petite fille du ſecond, qui étoit fille de ſon fils Arnou de Hamel & porta la Seigneurie de Trazegnies dans la famille de ſon Mari.

Il y a ci-deſſus Hamel par faute de l'Auteur & par la negligence de l'Imprimeur, au lieu de Hamal, dont la famille eſt bien diferente de l'autre; ainſi qu'on peut voir dans Carpentier Hiſtoire de Cambrai troiſieme Partie pag. 644. & 653.

Aubert le Mire raporte dans le Liv. 2. Chap. 95. des Donations Belgiques un fragment genealogique de la famille de Trazegnies. On peut encore conſulter le même Auteur dans ſa Chron. Belg. ſur l'année 1614. pag. 468. & ſa Not. des Egl. Belg. Chap. 210.

Le méme le Mire après avoir decrit, dans ſa Chronique de Ciſteaux, le Couvent des Religieux de Notre Dame d'Olive entre Binck en Hainaut & Nivelle en Brabant, dit qu'on voioit autrefois dans l'Egliſe de ce Couvent un Tombeau ou deux Dames étoient repreſentées en marbre. On diſoit que c'étoit le Tombeau du noble Chevalier Gilles Baron de Traſegnies, & de Marie fille du Comte d'Oſtervant ſa femme legitime, comme auſſi de Graciane fille du Soudan de Babilone qu'il avoit épouſé pendant qu'il faiſoit la guerre en Aſie ayant apris que ſa femme Marie étoit morte, ce qui ſe trouva enſuite n'être pas vray. Ainſi lorſque Gilles fut de retour dans ſa patrie avec Graciane, & qu'il eut trouvé Marie encore en vie, ces deux Dames conſentoient mutuelle-

tuellement à se consacrer à Dieu dans le Couvent d'Olive où elles moururent: Gilles se fit Moine, ou comme d'autres disent, Frere convers dans le Monastere de Cambron. Cependant il passa encore en Asie, ou il mourut: son Cœur fut raporté d'Asie dans ce Monastere. Il y a une histoire ou fable de ceci traduite de l'Italien en François & dediée à Philippe le Bon Duc de Bourgogne & de Brabant. C'est la même qui se trouve manuscrite en Latin dans la Chartreuse de Bruxelles.

Jean Blondeau fait une ample Description de Trazegnies, que je raporterai ici mot pour mot.

„ Trazegnies, autrefois Baronie, maintenant „ Marquisat, est une Terre libre, franche & Sou„ veraine, exempte de toute taille & impositions, „ sur laquelle nul Prince Souverain n'at aulcun „ Droict n'y Superiorité, à la reserve qu'elle releve „ du Ducq de Brabant, avec les francqs Fiefs de „ Rognons, la Terre de la Chapelle à Herlaymont „ & trente six muids d'avoine, deües par ledit „ Ducq de Brabant: Elle consiste avec ses dépen„ dances en plusieurs belles préeminences, Droicts, „ Privileges, Exemptions, signament que nul Sei„ gneur Superieur en poursuite & autrement n'y a „ que cognoistre; comme il paroit par lettre du „ Ducq Jean de Brabant, donnée à Bruxelles le „ jour St. Pierre Apostre qu'on dit à la Chaire, au „ Mois de Febvrier en l'An de Grace 1324. Elle est „ confirmée par une Declaration de Charles V. Em„ pereur d'éternelle memoire, faicte à la Requeste „ de Jean Baron de Trazegnies son grand Cham„ belan & Chevalier de la Toison d'Or, Bis-ayeul „ des Seigneurs Modernes de Trazegnies, donnée „ à Bruxelles le 26. jour de Juillet, l'an de grace „ 1544.

„ Cette Terre se comprend en toute Justice hau„ te moyenne & basse; en recognoissance de fran„ che . . . . . , en Droict de confiscation, amen„ de & fourfaitures, en authorité de donner re„ mission & franchise aux homicides & bannis.

„ Elle est située entre les Limites de 4. Pro„ vinces, Brabant, Haynault, Namur & Lie„ ge.

„ Les Inhabitans de Trazegnies, & ceux de la „ Chapelle à Herlaymont, membres & dependan„ ces dudit Trazegnies, peuvent traficquer dans le „ Brabant & Comté de Namur, sans payer aucun „ Droict, de quelle nature que soyent les Mar„ chandises.

„ Il y at un tres-beaux Chasteau, avec un grand „ Village, lieu très-Noble & fameux pour l'an„ cienneté & la Noblesse des Seigneurs, qui y com„ mandent depuis aux environ de six cent ans. „ *Voyez Louys Guicciardin en sa Description des* „ *Pays-bas.*

„ Dans le Catalogue de la Noblesse, & de leurs „ Terres, situés en la Mayerie de Nivelle, fait il y „ at deux cents & cinquante Ans, est dit ce que „ suit: En la Paroiche de Trazegnies, qui est au „ Seigneur de Trazegnies, & y at toute la Seigneu„ rie haute, moyenne & basse, & n'y a le Ducq de „ Brabant que le simple relief, & ledit Seigneur de „ Trazegnies peut faire de l'homme fourfait sa vo„ lonté, & aussi, si aucun avoit fait un faict en Bra„ bant, dequoy il fut exilé dudit Pays, il maintient „ qu'il se peut tenir en ladite Ville de Trazegnies, „ & s'il avoit fait le faict pareil en la Ville de Tra„ zegnies, il fourfait icelle en tout le Pays de Bra„ bant.

„ Ce lieu est fort renommé pour deux considera„ bles Tournois, qui s'y sont faicts. Le premier en „ l'an 1170. selon Jacques de Guise en ses Annales „ du Pays & Comté de Haynault, Volume 3. fol. „ 30.

„ Le deuxiesme Tournois fut en l'an 1251. où „ fut tué Guillaume de Dampiere, fils aisné de la „ Comtesse de Haynaut, comme il se voit par l'E„ pitaphe dudit Guillaume dans l'Eglise de l'Ab„ baye de Marquette, près de Lille, à la Chapel„ le St. Jean, où sont gravez les mots suivants.

Chy gist le Corps de Guillaume Dampiere, fils aisné de la Contesse Marguerite, lequel retournant de la Terre Sainte, fut occis en Jouste à Trazegnies, par la trahison de ses beaux Freres Jean & Bauduin d'Avesnes l'an 1251. avec sa femme Beatrice fille du Ducq de Brabant, reposant en ce lieu Sacré.

„ Cette Tombe ou Sepulture est relevée environ „ de trois pieds, sur laquelle sont deux gisants, „ homme & femme de grandeur naturelle, ayant „ l'homme sur la cuisse gauche un escusson chargé „ d'un Lion rampant.

„ Cette noble Terre de Trazegnies consiste en „ plusieurs Terres labourables, Prets, Pastures, „ bois, eaux, Moulin, en plusieurs bonnes rentes „ d'argent, de grains, d'avoine, des chappons, de „ pouilles & autres choses.

„ Elle at une grande quantité des petits & „ grands Fiefs, qui en dependent, comme entre „ autres Resves, Tiberchamps & la Flechiere.

„ Les Seigneurs de Trazegnies, portent depuis „ plusieurs siecles, le Tiltre de Prince des francqs „ Fiefs de Rognons, qui sont espars dans le Bra„ bant, avec des grandes exemptions & prerogatifs „ tres particuliers.

„ Dans cette Maison, que Philippe quatriesme „ Roy d'Espagne, nomme par lettres patentes de „ l'an 1647. l'une de plus Illustres de ses Pays„ bas, at esté le Comté d'Autreppe, ce qui paroit „ par les reliefs des années 1423. 1466. &c.

„ Cette Famille possede encore, comme elle at „ fait depuis plusieurs siecles, la tres ancienne Ter„ re & Baronnie de Silly, tenue en Fief ample & „ troisiesme Pairie du Comté de Haynault.

„ De cette noble Terre dependent une tres gran„ de quantité des Fiefs, comme la Hamaide, „ Stien-huys, Blicquy & autres de la mesme consi„ deration.

„ La Maison de Trazegnies a de plus la dignité „ de Seneschal hereditaire de Liege, qu'y est le „ Chef de la Noblesse du Pays, où elle at encore „ beaucoup des pretentions considerables, & mesme „ action sur les Souverains Comtes de Loz, quoy „ qu'il y eut eu differents Traictez sur ce subject, „ avec le Chapitre de St. Lambert.

Descente des Seigneurs de Trazegnies.

„ Elle est tirée des Annales de Haynaut, de Bra„ bant & de Liege. Des Tiltres & documents „ particuliers de la Famille & d'un manuscrit intitu„ lé, la Vraye Histoire du Preux Chevalier Messire „ Gillion de Trazegnies, lequel at esté fait par or„ dre de Messire Antoine, dit le grand Bastard de „ Bourgogne, Comte de la Roche en Ardenne, „ Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, l'an „ 1463. par David Hubert, dedié à Phelippe dit le „ Bon Ducq de Bourgogne, Souverain des Pays„ bas, Instituteur de la Toison d'Or.

„ Ce Gillion Seigneur de Trazegnies, Chevalier „ de grande naissance & valeur, fut allié en pre„ mieres Nopces à Madame Marie, fille du Comte

 d'Ostre-

„ d'Oftrevant; ils eurent deux fils Gemeaux, l'un „ nommé Jean & l'autre Gérard, ils entreprirent le „ Voyage d'outre-Mer, comme faifoit la Nobleffe „ en ce temps là, pour acquerir de la reputation, „ ou Gillion leur Pere eftoit pour la deuxiefme foy; „ s'eftant fait diftinguer par fes hauts faits d'Ar- „ mes, mefme il efpoufa la belle Graciane, fille du „ Soldan de Babilone, dans la croyance que Marie „ fa premiere Femme eftoit morte, comme on l'a- „ voit affeuré, il l'a ramenna à Trazegnies, Ma- „ rie & Graciane alors prindrent refolution d'entrer „ dans le Monaftere de l'Olive, où elles finirent „ leurs jours faintement. Gillion retourna pour la „ troifieme fois à la Terre Sainte, où il mourut, „ fon Cœur fut rapporté par fes deux fils, qui l'a- „ voient fuivis dans ce voyage, & le firent met- „ tre au milieu de fes deux Femmes: On a trouvé „ depuis peu d'années en creufant dans l'Eglife de „ l'Olive, l'efcuffon de Trazegnies, entre deux au- „ tres, qui font ceux de fes deux Femmes.

„ Jean Fils aifné Seigneur de Trazegnies, laiffa „ de fa Femme un fils nommé,

„ Otto, qui luy fucceda en fa Seigneurie de Tra- „ zegnies, il figna le Traicté de Mariage de Hen- „ ry fils aifné de Godefroid Ducq de Brabant III. „ du Nom, avec Machtilde Niepce de Philippe „ d'Alface Comte de Flandre, il figna auffi le traic- „ té de Mariage de Philippe d'Alface fufdit Comte „ de Flandre, avec Ifabelle fille de Robert Comte „ de Vermandois; icelluy Otto époufa Mahaut fil- „ le du Senefchal de Haynaut, Nepveu du Compte, „ ils eurent Gilles & Anfelme, l'on fera mention „ icy apres de Gilles. Anfelme le Cadé Chanoine „ & Chantre de Sognies, fonda l'Abbaye de Cam- „ bron l'an 1140. à la perfuafion de St. Bernard, „ & l'an 1148. l'Eglife fut confacrée. Les Reli- „ gieux de Cambron, payent encore tous les Ans „ aux Seigneurs de Trazegnies une recognoiffance „ pour la fondation.

„ Gilles, fut Seigneur de Trazegnies par fon Pe- „ re, & de Silly troifiefme Pairie de Haynaut, par „ fon Grand Oncle Gerard, decedé fans Hoirs; il „ fuft Conneftable de Flandre; il fe croifa l'an 1201. „ avec Bauduin fon Parent Comte de Haynaut, au- „ quel il vendit la Ville d'Ath, pour furnir aux „ fraix du Voyage de la Terre Saincte. Il eut pour „ femme Aleyde Dame de Boulers, de laquelle il „ eut deux fils Otto & Gilles; Gilles furnommé le „ Brun, fut Conneftable de France és années 1241. „ 1256.

„ Otto fils aifné fucceda à la Baronnie de Traze- „ gnies, & à la Pairie de Silly; il efpoufa Agnes „ Dame heritiere de Hacquinies, des plus Nobles „ Maifons de Haynaut: il fonda la Priorée de Her- „ laymont, fituée dans fa Terre de Trafignies, „ mourut l'an 1238. eft enterré dans l'Abbaye de „ l'Olive fondation de fes Predeceffeurs, ayant laif- „ fé deux enfants Gilles & Otto, qui fut Seigneur „ de Brainne Chateau & marié à Agnes, fille du „ Comte de Chyny.

„ Gilles fils aifné fucceda à fon Pere, efpoufa Ide „ fille de Sohier Seigneur d'Enghien, de laquelle il „ eut une fille unicque, feule heritiere de la Baron- „ nie de Trazegnies & de la Pairie de Silly nommée „ Agnes, laquelle fut mariée à Euftache V. Seigneur „ du Roeux, defcendu directement & legitime- „ ment d'Arnould, fecond fils de Bauduin, premier „ du Nom, Comte de Haynaut, lequel Arnould „ avoit efpoufé Beatrice heritiere de Wauthier Seig- „ neur du Rœux; dudit Euftache & Agnes font néz „ deux fils, Gilles qui fut Seigneur du Rœux, &c.

„ Otto puis-né qui fut Baron de Trazegnies & „ de Silly, & Seigneur de beaucoups d'autres Ter- „ res: il prit quoy que fortis de la famille de Hay- „ naut, le nom & les armes de fa Mere Agnes, „ pour continuer la memoire du nom de Trazegnies, „ fi Noble & fi Illuftre: il fut allié à Marie d'Awans, „ defcenduë des anciens Ducqs de Tongres au Pays „ de Liege, qui fclon les Hiftoriens à porté dans la „ Maifon de Trazegnies, la dignité de Senefchal „ hereditaire dudit Pays de Liege. Ils ont eu en- „ femble quatre fils, dont l'aifné fut,

„ Gilles Seigneur & Baron de Trazegnies & de „ Silly troifiefme Pair de Haynaut, Senefchal, he- „ reditaire de Liege; il eut pour femme Philippotte „ de Limale, tres ancienne & tres-noble Famille „ du Roman Pays de Brabant. De ce Mariage eft „ né,

„ Jean Baron de Trazegnies, qui s'allia à Jenne „ heritiere de Heppignies, une des premieres Fa- „ milles du Comté de Namur; ils ont eu Otto, qui „ fucceda à Jean fon Pere, en toutte cette Baronie, „ Pairie, Senefchauté & Seigneurie; il eut pour „ compagne Catherine de Hellebecque, Dame de „ Grand Pretz, de laquelle il at eu un fils,

„ Otto, qui ayant herité les grandes Terres de „ fon Pere, eut pour Femme Catherine, Dame & „ Baronne de Vierves au Pays de Liege, de laquel- „ le alliance font fortis deux fils; Otto & Anfel- „ me.

„ Otto fils aifné fut marié à Ifabeau de Chaftil- „ lon, & eft mort fans generation.

„ Anfelme fucceda à fon frere aifné Otto en tout- „ tes fes Terres; fut grand Bailly de Haynaut, fe „ mariat à Mahaut de Lalaing, fille de Simon Ba- „ ron de Quievraing, & de Jeanne fille de Guillau- „ me Baron de Ligne, deux de plus anciennes & de „ plus Illuftres Baronnies du Pays de Haynaut, ils „ eurent un fils nommé Jean, qui mourut fans ge- „ neration, & une fille nommée Anne, Dame & „ heritiere de touttes les Dignitez & Terres de la „ maifon de Trazegnies; elle fut mariée comme il „ fe voit par le contract de Mariage de l'an 1414. „ à Arnould Seigneur & Baron d'Elderen, de Ru- „ mines & de Warfufée, & autres grandes Terres „ fituées dans le Comté de Loz: il eftoit iffus du „ fang des Souverains Comtes de Loz *Le Contract* „ *de Mariage, & l'affignation du Doüaire, que fait* „ *Arnould à la future efpouze Anne de Trazegnies,* „ *en prefence de Jean Ducq de Baviere, efleu Evef-* „ *que & Prince de Liege, eft du dernier de Juillet* „ *l'an* 1414.

„ Arnould eut de ladite Anne heritiere de Tra- „ zegnies plufieurs enfans; leur aifné fut Guillau- „ me heritier de tous les grands biens Paternels: il „ eut Marie fon unicque heritiere, qui fut alliée en „ premieres nopces à Adolphe Comte de la Marke, „ & en fecondes à Guillaume de Croy Seigneur de „ Chevres, Marquis d'Arfchot, Chevalier de la „ Toifon d'Or.

„ Anfelme fecond fils, fut heritier des biens Ma- „ ternels, reprit le Nom & les Armes de la Maifon „ de Trazegnies, quoy qu'iffu des Souverains Com- „ tes de Loz, imitant en cela Otto de la maifon de „ Haynaut, qui avoit fait autrefois la mefme „ chofe.

„ Anfelme, d'où viennent les Seigneurs Moder- „ nes de Trazegnies, fut Baron de Trazegnies & de „ Silly, Prince de francq Fiefs de Rognons, Pair „ de Haynaut, Senefchal hereditaire de Liege, „ Seigneur de la Chapelle à Herlaymont, d'Jonck- „ houte, Gondregnies, Heppignies, Longernée, „ Hacquinies &c. Il efpoufa Marie Dame & heri- „ tiere de la Ville d'Armuyden, de Bois-Fraipont

près

„ près de Liege, & Dinchy en Cambresis &c. El-„ le estoit d'une des plus considerables familles de „ Zelande, ils eurent plusieurs Enfants : l'on ne „ ferat içy mention que de leur aisné. *Le Con-„ tract de Mariage est passé à Mons en l'Hostel de „ Gille d'Armuyden Pere de Marie, le 12. Feb-„ vrier l'an* 1435.

„ Jean, il possedа touttes les dignitez & Terres „ Paternelles, il eut de tres grands employs à la „ Cour & dans les Armées, il fut Conseillier, „ Chambelan & Admiral soubs l'Empereur Maximi-„ lien, & son fils Philippe le Bel Roy d'Espagne „ premier du nom, Archiducq d'Austrice, Prince „ Souverain des Pays-bas: il fut allié par Mariage à „ Sibille de Ligne fille aisnée du Baron de Barban-„ çon, frere du Baron de Ligne, de Beloeil &c. „ Chevalier de la Toison d'Or; ils eurent un fils „ que l'on appella aussi Jean. *Le Contract de Ma-„ riage est passé à la Buissiere le* 3. *d'Aoust l'an* „ 1463.

„ Jean succeda aux Baronies, Comtés & Digni-„ tés de la Famille: il fut en grande faveur près de „ l'invincible Empereur Charles V. d'immortelle me-„ moire, ayant eu l'honneur d'estre son grand „ Chambellan, Chevalier de la Toison d'Or, & „ General de ses Trouppes aux frontieres de Luxem-„ bourg, de Liege, de Namur, & du Haynaut „ contre la France. Il espousa au nom dudit Em-„ pereur, Madame Isabelle de Portugal, & dispensa „ Don Emanuel de Portugal son Pere Roy dudit „ Portugal, de certains Statuts & Ordonnances, „ contenus au Chapitre du livre des Chevaliers du-„ dit Ordre. Il eut pour Femme Isabeau de Wer-„ chin, fille aisnée de Nicolas Baron de Werchin, „ Senefchal de Haynaut, & de Dame Iolande de „ Luxembourg, sœur de Pierre de Werchin, Che-„ valier de l'Ordre de la Toison d'Or, Gouverneur „ & Capitaine General du Duché de Luxembourg „ & Comté de Chiny, ils eurent six fils, Iacq „ l'ainé mourut sans estre marié, au Voyage que „ l'Empereur fit en Allemagne pour secourir Vienne, „ siegée par Solyman. *Le Contract de Mariage est „ du* 23. *Avril* 1513. *fait au Chasteau de Bilz, „ appartenant alors au Baron de Werchin, Sene-„ schal de Haynaut.*

„ Louis second fils mourut aussi sans se marier à „ Barcelonne, au service du mesme Empereur, lors „ qu'il entreprit le Voyage de Provence.

„ Charles troisiesme fils succeda aux grands biens „ & dignités de son Pere Iean, comme aux Baron-„ nies de Trazegnies & de Silly, à la Principauté „ des francq Fiefs de Rognons, au Comté d'Autrep-„ pe, à la Seneschauté hereditaire du Pays de „ Liege, à la Viscomté d'Armuiden &c. Il suivit „ sa Majesté Imperiale au Voyage d'Alger & autres, „ tant en Espagne qu'en Allemagne; il eut une com-„ pagnie d'Hommes d'Armes, des Ordonnances de sa „ Majesté, il fut esleu Chevalier de l'Ordre de la Toi-„ son d'Or; mais la mort l'ayant prévenu, il ne „ reçeut pas le Collier; Il espousa Marie de Pallant „ de Culembourg, fille aisnée d'Everard Comte de „ Culembourg, & de Dame Margueritte de La-„ laing, il eut un fils unicque nommé comme luy; „ *Le Contract de Mariage est fait le* 21. *Juillet* „ 1549.

„ Charles Marquis de Trazegnies, Prince des „ francqs Fiefs de Rognon, Comte d'Autreppe, „ Viscomte d'Armuiden, Baron de Silly, Pair de „ Haynaut, Seneschal de Liege, Seigneur d'Jonck-„ houte, Gondregnies, Longrenes, Gouy, Cau-„ werbourg, Tamise, Warfusé, St. George, War-„ lem, Dommartin, St. Vaast, se trouva au siege „ de Durlans, & de Cambray, suivit l'Archiducq „ Albert à la prise de Calais & de Hulst: sa fran-„ che Terre & Baronnie de Trazegnies fut erigée „ en Maquisat, par les feuz Serenissimes Princes „ Albert & Isabelle de glorieuse memoire, sans en „ rien diminuer, ny prejudicier à la franchise, li-„ berté & préeminences anciennes de cette Noble „ Terre, comme il est dit par une declaration parti-„ culiere de ces Augustes Princes; il espousa Adrien-„ ne de Gavre fille aisnée de Charles Comte de „ Beaurieu, du Conseil d'Estat de sa Majesté Philip-„ pe second, Gouverneur des Ville & Chastellenie „ d'Ath, Capitaine d'une compagnie d'Hommes „ d'Armes, & petit fils des Jacques de Gavre „ Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, & Grand „ Bailly de Haynaut. Ils eurent plusieurs enfans, „ mais içy l'on ne ferat mention que d'un. *Le „ Contract de Mariage est passé à Mons à l'Hostel „ du Comte de Beaurieu, le* 3. *de Janvier l'an* „ 1583.

„ Gillion Otto Marquis de Trazegnies, Prince „ des francqs Fiefs de Rognons, Viscomte d'Ar-„ muiden & de Bielstien, Baron de Silly, Pair de „ Haynaut, Seneschal de Liege, Seigneur de la „ Chapelle à Herlaymont, Coursеlle, Heriamont, „ la Tournette & de plusieurs autres Terres; servit „ des sa jeunesse le Roy dans ses Armées, ou il pas-„ sa par touts les degrez, ayant esté Capitaine d'In-„ fanterie, de Cavallerie, Maistre de Camp d'In-„ fanterie, du Conseil de Guerre, Gouverneur de „ Philippe Ville, puis Gouverneur & Capitaine Ge-„ neral de la Province d'Artois & delà de Tournay, „ & par une confiance particuliere de sa Majesté, il „ eut pendant plusieurs années de la grande guerre „ entre les deux couronnes les deux Gouvernements „ ensemble, d'Artois & de Tournay.

„ Il fut Gentilhomme de la Chambre de leurs Al-„ tesses, l'Archiducq Leopold, & Don Iean d'Aus-„ triche, premier Commissaire au renouvellement „ des Loix de Flandre, Deputé Plenipotentiaire pour „ regler les Limites des Provinces, avec les Estats „ d'Hollande ensuite du Traitté de Munster, & „ Capitaine d'Hommes d'Armes. Il eut pour es-„ pouse Iacquelinne de Lalaing, Douariere Comtes-„ se de Middelbourg, fille aisnée de Charles Comte „ d'Hogstraten, Chevalier de la Toison d'Or, & „ Gouverneur General d'Arthois : de ce Mariage „ sont néz cincq fils & trois filles, qui suivent se-„ lon leur aage.

„ Eugene François Charles Marquis de Traze-„ gnies, Baron de Silly, Pair de Haynaut, Sene-„ schal de Liege, Prince des francqs Fiefs de Ro-„ gnons &c. Maistre de Camp d'un Regiment de „ Cavallerie, pour le service de sa Majesté, & Capi-„ taine d'Hommes d'Armes, at espousé Catherine „ Charlotte née Comtesse de Merode, Dame & he-„ ritiere de Villaimont, de Clermont, d'Ermesback „ au Pays de Iulliers.

„ Albert de Trazegnies, Viscomte de Bilstein, „ Seigneur de Villers & d'Hombourg, Chanoine de „ Tournay, Sommeillier de Courtinne de leurs Al-„ tesses Serenissimes, Prevost des tres-Illustres Cha-„ pistres de Mons & de Nivelles.

„ Ferdinand François de Trazegnies, Chanoine „ de Tournay, Prevost de l'Eglise Collegiale de St. „ Pierre à Louvain, & Chancelier de l'Univer-„ sité.

„ Octave Joseph de Trazegnies, Viscomte & Sei-„ gneur d'Armuiden en Zelande, & de la Tournet-„ te, Lieutenant Colonel d'un Regiment de Caval-„ lerie pour le service de Sa Majesté, at espousé „ Marianne de Wissecque, Dame & heritiere de

„ Bomy, de Noiran, de la Couture & des Fiefs „ d'Hely.

„ Procope de Trazegnies, Capitaine de Cavallerie au service de l'Empereur, avoit espousé Louise „ Marie d'Arragon Niepce du Ducq de Terranova, „ Viceroy de Sicile; il mourut le 10. de Mars l'an „ 1663. à Mescrits en Moravie, où il gist, & elle „ à Bruxelles le 4. de Decembre l'an 1660.

„ Marie de Trazegnies morte le 5. de Februier „ de l'an 1646. agée de trois mois, gist aux Pauvres Clarisses à St. Omer.

„ Anne Françoise Terese de Trazegnies, Chanoinesse de Mons, at espousé Charles de la Baume, Marquis de St. Martin, Baron de Pesmes, „ Maistre de Camp d'Infanterie, Chevalier du Parlement de Bourgogne, Gouverneur de Dole.

„ Brigitte Margueritte Isabelle de Trazegnies, „ Chanoinesse de Maubeuse, at epousé Ferdinand „ Joseph Comte de Hamal, Baron de Vierves, „ &c.

„ L'on ne dit rien de ceux de cette Maison, qui „ sont dans les lignes collateralles, quoy qu'ils y „ ayent eües de tres Illustres dans l'Eglise & dans „ l'Estat: dans l'Eglise sans parler des moindres dignitéz, ils ont eües un grand Commandeur de „ l'Ordre Teutonique, & un Evesque & Prince de „ Liege.

„ Dans les Armées & dans l'Estat, ils ont possedez des grandes Charges, se trouvent entre autre „ deux Connestables de Flandre, un Connestable „ de France, nommé Gille le Brun, cognu dans „ l'Histoire de France, pendant le Regne de St. „ Louys.

„ Ils ont eües des Generaux d'Armées, des Gouverneurs de Provinces, des Admiraux, des Ambassadeurs, des Grands Chambellans des Empereurs, & de leurs Princes Souverains, auquels ils „ ont tousiours esté attachez d'une fidelité si inviolable, que pas un de cette Famille, ait jamais „ manqué dans son devoir; nonobstant les grandes revolutions qui ont agité les Provinces des „ Pays-bas.

„ Outre les Alliances cy-dessus marquées, l'on „ trouve que ceux de cette Maison sont alliez aux „ Familles suivantes. comme Haynaut, Loraine, „ La Marck, Aremberghe, Croy, Hennin Liettart, Rubempré, Ursin, Bourgogne, Chatillon, „ Coucy, Enghien, & autres fort considerables.

„ Ils ont esté fort cognuz dans les Croisades des „ Princes Chrestiens, pour la conqueste de la Terre „ Saincte, il y en at un qui à vendu à ce suject „ la Ville d'Ath, pour accompagner son Cousin le „ Comte d'Haynaut, & un autre qui fut tué au fameux siege d'Acre.

„ Ceux de cette Maison, sont Fondateurs ou bienfaiteurs de beaucoup d'Abbayes, Chapitres, Priorez & Hospitaux, comme de Cambron, qui paye „ encore tous les ans une reconnoissance pour la „ Fondation, d'Everbode en Campine, de Forest, „ de Saint Laurent à Liege, de St. Adrien à Grand-Mont, de Nostre Dame de Bonne-Esperance, de „ Fontenelle, de l'Olive, de Villers, de St. Pierre „ à Lobbe, de Parcque, de Liessies, d'Aywiers, „ de Sorealmont, des Guillemins de Nivelle, du „ Prioré des Premontrez à la Chapelle & d'Orival, „ de l'Ordre de la Trinité, des Hospitaux de St. „ Nicolas & du St. Sepulchre à Nivelle.

Il a été parlé ci-dessus de la mort de Guillaume de Dampierre: Il fut tué dans un Tournois qui se tint à Trazegnies en 1251. si l'on en croit Mayer dans ses Annales de Flandres sur cette année là, où en parlant des Actions de Marguerite de Constantinople, il dit; „ Guillaume Dampierre fils ainé de „ Marguerite revenu depuis peu d'Egypte, où il avoit „ été prisonnier, étant allé assister à un Tournois à „ Trazegnies fut miserablement tué & foulé aux „ pieds des Chevaux: Les Ecrivains assurent que „ cela arriva par la trahison de ses deux beaufreres „ Jean & Baudouin d'Avesnes qui le haïssoient mortellement. Marguerite le pleura longtems. Il fut „ enterré à Marquette le 6. May.

Extraict hors du chef Registre du Quartier Roman Pays, reposant au Greffe de la souveraine Cour Feodale de Brabant, ou soubz la capitulation de Treseignis folio xxvij. verso se trouve ce qui s'ensuit.

„ Messire Otto Gillon de Trazegnies, Baron „ de Silly xvij. Decembris 1630. a tiltre „ de transport fait à son profit par Messire Charles, Marquis de Traisignies son pere soubz escrit.

„ Damoiseau Charles de Trasignies xvij^a. Martii „ lxxix. par le trespas de feu Messire Charles de „ Traisignies son pere soubz escrit.

„ Charles de Traisignies le vj^e. jour de Septembre „ l'an xv^c. & xlix. par transport a luy fait par Messire Iehan son pere soubz escrit.

„ Iehan de Hamel le xiiij^e. jour d'Aoust l'an xv^c. „ & xiij. par le trespas de feu Messire Iehan son „ pere.

„ Messire Iehan de Hamel Chevalier xij^a. Septembris l'an xiiij^c. lxiij. par transport à luy fait „ par Messire Anseaul de Hamel, Chevalier, son „ pere soubz escrit.

„ Anseaul de Hamel fils de feu Messire Ernoul „ de Hamel, Sr. d'Elderen &c. Chevalier xvij^a. „ Decembris l'an xiiij^c. xxxv. par transport à luy „ fait par Dame Anne de Traisignies sa mere soubz „ escripte.

„ Dame Anne de Traisignies avecq Messire Ernoul de Hamel son mary & mambour.

„ Messire Anseaul de Traisignies.

„ Messires Ottes ses fils.

„ Messires Ottes Sires de Traisignies, tient le „ chasteau entreprinse & toutte la Terre & Seignourie de Traisignies des Francsfiefs de Roignon & „ les appendances d'icelle, avecq les justices haultes „ moyennes & basses, avec les censes, Moulins, „ Bois, Preitz, Pasturaiges, Viviers, brasserie, & „ ardoir, terraige, Rentes de Bled, d'avaine, d'argent, en trois cens, soixante onze chappons demy, le sixiesme part d'un & soixante douze Poulles, mortemains, bourgesies, congies & services „ d'adheritaige du dixiesme denier de main ferme „ vendus, malletottes, afforaiges, forfaitures, confiscation & amandes, à laquelle Terre & Seigneurie appartiennent plusieurs plains & autres petits „ fiefs tenus & mouvans d'icelle terre.

Fin du Livre premier.

LE GRAND THEATRE PROFANE DU BRABANT-WALLON.

LIVRE SECOND.

QUI CONTIENT LE BAILLAGE DE GENAP.

De la Seigneurie, du Chateau, de la Ville, & du Tribunal de Genap.

G*Enap* est située entre Nivelle & Gemblours. C'étoit autrefois une ville importante, considerable par sa Citadelle, son ancienneté & la reputation de ses Fondateurs. C'est là qu'est le Tribunal que l'on nomme la Cour souveraine de Lothier, où l'on rend la justice dans les causes Civiles & Criminelles & dans celles qui concernent le Vasselage; ensorte que ce tribunal a encore quelque reste de ce qu'il étoit autrefois. La Citadelle a été renversée à force de mines en 1668. ce qui a fait un tord irreparable à cette ville, outre que l'on a detruit un des beaux restes de l'antiquité. La bien heureuse Ide Comtesse de Boulogne à donné les dixmes de ce lieu au Monastere d'Affligem qui est situé entre Brusselle & Alost. Le Mire à conservé les lettres de cette concession dans son recueil des Donations Pieuses Chap. 68.

Dans le siecle precedent Louis Guiciardin a fait imprimer une Discription des Pais-bas, en Italien chez Christophe Plantin à Anvers l'an 1581. in Folio, voici ce qu'il dit de Genap, traduit en François.

„ Genap est éloigné de Nivelle d'une bonne lieuë; „ il y a un ancien & beau Chateau dans lequel „ s'assemble un Conseil que l'on nomme la Cour „ Souveraine de Lothier & qui rend la Justice dans „ les causes civiles, Criminelles & Feodales; mais „ on peut en apeller à la Chancellerie de Brabant, „ excepté dans les Causes feodales qu'elle juge en „ dernier ressort. Mais les demandeurs ont la liberté d'instituer leur action par devant cette Cour „ ou pardevant la Cour feodale de Brussélle. La „ bonté de l'air de cet endroit, la beauté du Pais „ & les agremens de la chasse & d'autres divertissemens engagérent Louis Dauphin de France qui „ fut depuis Roi sous le nom de Louis XI. d'y fixer „ son sejour pendant qu'il fut disgracié de son Pere „ Charles VII, s'etant retiré dans ce Païs sous la „ protection du Duc Philippe le Bon. Il demeura „ plus de cinq ans dans ce Chateau avec son Epouse „ qui y acoucha de plusieurs Enfans. Ces grands „ bienfaits n'empechérent pas Louis, lorsqu'il fut „ Roi, d'être le plus grand Ennemi de la Maison „ de Bourgogne, à la quelle il fit une sanglante guerre, pendant laquelle il lui enleva la Bourgogne „ & plusieurs autres pais qui étoient de son Patrimoine.

Pontus Heuterus est d'accord avec Guiciardin, dans le liv. IV. de son Histoire de Bourgogne. Voici ce qu'il dit du sejour du Dauphin. „ Il se rendit à „ Bruxelles ville de Brabant auprès de Philippe le „ Bon qui le reçut avec les mêmes honneurs que „ s'il eut été le Roi même. Il lui accorda Genap „ pour sa demeure, & il lui fit donner par mois „ quinze cent Lis d'Or pour l'entretien de sa Maison. Il epousa en Brabant Charlotte fille du Duc „ de Savoye qui y mit au monde deux Enfans.

Jacques Meyer raporte presque la même chose dans ses Annales de Flandre sous l'année 1456.

Ajoutons encore ce que dit Gramaye dans sa Description du Roman-Pais en parlant du Pais de Liege.

„ *Genap* qu'on apelloit autrefois Lothier, & que „ les Annales prouvent qu'elle a donné son nom au „ Pais de Lothier. Voyez Jac. Aug. du Thou dans „ la 1. part. de son Histoire liv. 8. Un peu plus bas „ il ajoute. Ce seroit ici le lieu de demander quel „ est le sens du titre de Duc de Lothier que nos „ Princes portent à present. Le Royaume d'Austrasie prit le nom de Lothaire, & il est certain „ qu'il y eut d'abord des Rois & puis des Ducs, & „ si l'on en croit Aimon, le Brabant en fit partie. „ Je ne pourois pas faire voir que depuis le Brabant

„ ou les Brabançons ont été separez de la Lorraine „ & ont fait un Corps à part, d'autant plus encore „ que les Comtes de Louvain ont toujours eu des „ pretentions fondées sur la Loi Salique, non seule-„ ment sur la Lorraine, mais même aussi sur la Fran-„ ce, d'autant qu'ils descendoient en ligne droite & „ Masculine des anciens Rois de France, & de „ Clodion le Chevelu. Quant au Wallon-Brabant, „ il est certain qu'il a toujours fait partie de la Lo-„ raine, ce qu'on aprend d'un Diplome du Pape „ Clement II. qui vivoit en 1044. & qui dit que „ Nivelle étoit située dans l'endroit qui separe les „ Lorains des François; ce qui prouve que ce „ Districť a fait partie de la Loraine. Et lorsque „ l'Empereur Henri donna à nôtre Duc Godefroi „ la Loraine qu'il avoit ôtée au Duc de Limbourg, „ ce fut sans aucune restriction; Mais comme il „ n'avoit aucune espérance de retirer des mains de „ plusieurs Comtes & Ducs diverses parties de la „ Loraine, dont ils étoient en possession, il se con-„ tenta de ce district, & se fit apeller simplement „ Duc de Loraine, & non Duc de la basse Loraine, „ comme le soutiennent faussement quelques Histo-„ riens. On dira peut-être que le Lothier ou Lo-„ raine est la même chose que le Brabant; mais „ Henri Comte de Louvain prouve le contraire car „ il ne s'est jamais nommé Duc de Lothier, mais „ Comte de Brabant. Cela paroit encore plus clai-„ rement par un Diplome de Godefroi pour une „ donation en faveur des Chevaliers de St. Jean de „ Jerusalem, dans lequel il se nomme Duc de Lo-„ raine & Comte de Brabant: le dernier titre est le „ même que portoit le Comte de Louvain: ce qui „ fait voir que le titre de Brabant étoit different de „ celui de Lothier, je crois même que les Histo-„ riens se trompent qui avancent que le Duc Henri „ changea le titre de Duc de Lorraine en celui de „ Duc de Brabant, parce qu'il parut que le premier „ étoit propre au Duc de la Province qui est sur les „ bords de la Moselle. Je crois que cela est arrivé „ d'abord sans qu'on y fasse attention & pour quel-„ que raison qu'on ne peut raporter, & je pourois „ demontrer par le temoignage même des Ecrivains „ François qu'il y a quelques Siecles que nos Ducs „ portoient plus proprement le titre de Duc de „ Lothier & de Loraine que non pas les Ducs de la „ Loraine superieure, ou de la veritable Loraine.

Voila ce que dit Gramaye mais il me semble que Christophe Butkens s'exprime plus justement dans le Chap. V. du Liv. 3. du Tome premier de ses Trophées du Brabant. Voici ce qu'il dit:

„ Puis que l'occasion s'est offerte de parler de la „ Ville de Genappe, il ne ferat hors de propos de „ dire icy quelque chose de la Court Feodale de „ Lothier, qu'illec se tient, car plusieurs se mes-„ prennants grandement, se sont imaginés, que „ c'estoit la Souveraine Cour de la Duché de Lo-„ thier, estimants qu'icelle Duché auroit eu sa si-„ tuation aux environs de ce qu'on appelle mainte-„ nant le Pays de Lothier, mais nous avons suffis-„ samment declaré ce qu'est de ceste Duché, & „ discouru au large de la dignité & préeminence „ d'icelle, par où l'on pourat facilement confuter „ cet erreur populaire. Pour doncques entendre „ precisement d'où ceste Cour at prins le nom de „ Lothier il convient sçavoir, que la Ville de *Ge-„ nappe* & ce qu'en depend estoit cy-devant vray „ Alleu appartenant & possedé par les Comtes d'Ar-„ denne: qui en mesme façon tenoyent l'alleu „ *d'Eenham*, & autres dans le Brabant, & comme „ depuis lesdićts Comtes parviendrent à la Duché de „ Lothier, l'on commença à nommer ledićt Alleu „ de Genappe la terre de Lothier, comme apparte-„ nante aux Ducqs de Lothier, & comme dudićt „ Alleu estoyent mouvants divers fiefs, la Cour „ ou ces reliefs se faisoyent, fut semblablement nom-„ mée la Cour de Lothier, tout ainsi que nous „ voyons la Court de Juliers en la terre d'Arschot. „ laquelle est ainsi nommée pour avoir cy-devant „ appartenuë au Comtes & Ducs de Juliers, & à „ mesme raison se nomme la Court de Walcourt en „ la terre de Gaesbeck, & plusieurs autres que j'ob-„ meťts pour n'estre trop prolixe en cecy. C'est „ Alleu de Genappe estoit du Patrimoine de la Com-„ tesse Ide de Boulogne mentionée cy-dessus, & „ luy estoit succedé avec les alleus de Boüillon & „ autres de par ses ancestres Ducs de Lothier; & il „ y at grande apparence que ceste Princesse se plai-„ soit fort en ce lieu, & que bien souvent elle y te-„ noit sa residence; & si l'on donne credit aux „ escrits de quelques Autheurs, Godefroy Duc de „ Lorraine Inferieure & Roy de Jerusalem dićt de „ Boüillon & ses freres, enfants de la dićte Com-„ tesse Ide sont nés & nourris audićt Alleu de Ge-„ nappe au Village de Basy.

Nous parlerons ci après du Village de Basy, & nous mettrons ici la Reponse des juges de la Cour de Genap aux questions que le Prince leur fit sur leur Jurisdićtion en 1498.

Lettre de Renvoye à Monseigneur le Duc de Bourgoigne, par les hommes de fieffz de la Chambre de Lotharinge de Genappe, contenant en effećt les droits & haulteurs de la dite Court.

„ A Nostre tres-doubté Seigneur & Prince „ Monseigneur l'Archiduc d'Austrice Duc „ de Bourgoigne de Brabant & Conte de Flandres.

„ Voz treshumbles & obeissans serviteurs sub-„ jećts & vassaulx, vos hommes de Fieffz de vostre „ Court de Genappe: toutes obeissances & servi-„ ces en toute humilité. Nostre tres-doubté Seig-„ neur vostre plaisir fera sçavoir que ce xxij. de No-„ vembre l'an quatrevingt dixhuit, Nous avons re-„ çu vos lettres closes, de date du xxj. du mois pas-„ sé, par lesquelles nous commandez & ordonnez, „ vous envoyer par escript, en quel façon la Juris-„ dićtion de vostre Court de Genappe s'extendt, „ asscavoir en matieres de Fieffz, Civiles, de Cri-„ me, ou aultrement, & dont nous avons & pren-„ dons cognoissance: surquoy pour obeyr & satis-„ faire à vosdites lettres, & commendement, com-„ me vos bons & leaulx subjećtz sommes tenus de „ faire, Avons communiquez ensembles sur le con-„ tenu d'icelles voldites lettres, & vous certifions, „ que des points & articles que s'ensuivent, dont „ usons journellement & avons veuz & sceu user par „ noz Predecesseurs hommes de Fieffz de ceste „ vostre dite Court en la manniere que s'ensuit.

„ Premierement que vostre dite Court, at esté, „ & est tenue & reputée, pour haulte Court, de la-„ quelle sont tenuz Barons, Chevaliers, Gentils-„ hommes, ayants leurs Baronies, Seigneuries, & „ Fieffz, scituez en vostre Roman-Pays de Bra-„ bant, oultre le Bois de Soigne, de Mardale, & „ leurs appendances tenus de venir à tous le plaix „ & Jours de loix quant ilz sont requis & scemons, „ par vostre dit Bailly de Nivelle & du Roman-„ Pays.

„ Item qu'à vos hommes de Genappe appartient „ la cognoissance de tous biens Feodaulx, tenus de „ vostre Duché de Brabant, tant de vous comme de

„ de vos Vaſſaulx, tant en matieres petitoires que „ poſſeſſoires en maniere que ce ſoit, & tout ce „ qu'en depend, ſituez oultre leſdits bois, toutes & „ quantes fois qu'il en eſt debat ou queſtion entre „ voz ſubjectz, ou entre les parties y pretendant „ droitz, dont les plaix ſe tiennent en voſtre Chaſteal „ de Genappe, en la preſence de voſtre Bailly & „ voz hommes de Fieffz.

„ Item qu'à voſtre dite Court reſourtiſſent par „ chief de Cens & Conſeil toutes queſtions, debatz „ & proces, ſurvenant pardevant les Courts de „ Fieffz de vous & voſdits vaſſaulx, deſoubz voſdits „ vaſſaulx, deſoubz voſtre Baillyage du Roman-„ Pays de Brabant, oultre leſdits bois, & de tout „ ce que en depend.

„ Item reſourtiſſent à voſtre dicte Court de Ge-„ nappe, les Courts & Juſtices du Seigneur d'En-„ ghien ſcituez en Brabant, appellez la Court de „ Rebecq & touttes aultres Courts du Roman-„ Pays, dont les hommes de Fieffz des Seigneurs „ vaſſaulx ſont Juges, ſoit en matieres criminelles „ ou aultres.

„ Item que voſtre dite Court de Genappe at de „ tout temps paſſé, eu la cognoiſſance judicative, „ taxation, & execution, de toutes matieres cri-„ minelles & civiles, des exces, meſus, amendes „ & fourfaiz,

„ Que voſtre dit Bailly y mect en cauſes & proces „ contre les malfaiteurs prins ſoubz vous & ſon of-„ fice, & ſi voſtre dit Bailly avoit callengy une „ Court, une Juſtice, ou aulcune partie deſoubz „ ſon office ou Baillyage, pour aulcuns meſus ou „ queſtion ſourdit entre les parties, ſoit en matiere „ d'injures de dommaige ou intereſtz dont queſtion „ eſt entre les parties, & d'amendes que en pou-„ roient venir, à cauſe de ſon office, le tout au ju-„ gement de vos dits hommes.

„ Tous leſquels points & articles Noſtre tres-„ doubté Seigneur & Prince nous vous renvoyons „ pour noſtre petit advis & entendement, ainſy que „ l'avons veu & ſçeu entretenir, nous & noz Pre-„ deceſſeurs hommes de voſtre Court.

„ Le tout ſur bonne correction, priant en toute „ humilité vous vouloir contenter de ceſte preſente „ noſtre diligence, pour l'amender & nous emplo-„ yer en tous voz bons plaiſirs & commendements „ comme voz humbles ſubjectz, ſerviteurs, & petitz „ vaſſaulx. Ainſy faict en voſtredit Chaſteal de Ge-„ nappe en l'aſſemblée de voſtre Court, ſoubz les „ feaulz de nous *Charles de Rubempré Seigneur de* „ *Bievres & de Reſves*, ... *de Bouſyes, Seigneur* „ *de Vertain & Goſlies, Guillaume Stradio Seigneur* „ *d'Orbais* & Conſeiller de Mondit Seigneur, & „ *Philippe de Thy* Chaſtelain de Genappe, tant „ pour eux comme pour les aultres hommes de „ voſtre dite Court, & ſeelez ſes preſentes le xxiiij. „ Jour de Novembre l'an quatrevingt dixhuictz.

Au reſte Pierre Divæus parlant de Genap au Chap. 6. du Liv. I. de ſon Hiſtoire du Brabant dit, „ On trouve entre Gemblours & Nivelle l'ancien „ Chateau de Genap, qui fut dit-on, la Dote, & „ le ſejour d'Ide mere de Godefroi de Bouillon au-„ trefois grand Duc de Loraine & Conquerant de „ Jeruſalem, & l'on aſſure que Godefroi étoit né à „ Baſy village de ce diſtrict & qu'il y avoit été „ élevé.

Le même Auteur dit dans le Liv. 13. fol. 140. ſous l'année 1309. „ Une troupe de toute ſorte de „ Gens des Pais-bas & de France s'étant aſſemblée „ ſous pretexte de faire la guerre aux Sarazins, fi-„ rent beaucoup de mal aux Juifs, cette année-ci. „ Car après avoir pillé leurs biens ils les égorgoient „ comme des bêtes. C'eſt pourquoi nôtre Duc „ craignant que ces ſcelerats ne tournaſſent leur rage „ ailleurs quand ils ne trouveroient plus de Juifs, „ il permit aux Juifs qui étoient en Brabant de ſe „ refugier à Genap. Les Croiſez vinrent les y aſ-„ ſieger, mais le Duc vint à leur ſecours & paſſa au „ fil de l'Epée une bonne partie des aſſiegeans, ce „ qui donna tant de frayeur au reſte que cette fureur „ ceſſa.

De la Seigneurie & du Village de Baſy.

GOdefroi le grand, Duc de Lothier, Marquis du St. Empire Romain fils de Gotleon le grand, mort en 1070. étoit Pére d'Ide femme d'Euſtache II. Comte de Boulogne vers le Pais de Calais. Il avoit fondé autrefois le Prieuré de St. Pierre dans ſon Bourg de Bouillon, où il avoit fait venir des Religieux du Couvent de St. Hubert. Godefroi de Bouillon y ajouta quelque donation, dont les lettres ſont ſignées à Bouillon l'an 1094. Aubert le Mire les raporte dans ſon Traité des donations pieuſes Chap. 67. & dans ſa Notice des Egliſes des Pais-bas. Chap. 116. voici la traduction de ce qu'on y lit.

„ Lorſque j'eus fait part de mon deſſein à ma Me-„ re Ide, fille du ſuſdit Duc & à mes freres Bau-„ douin & Euſtache; de leur avis & avec leur con-„ ſentement volontaire nous avons deſtiné & donné „ notre Egliſe dependante de nôtre terre hereditaire „ de Baſy, à St. Pierre & St. Hubert pour augmen-„ ter la ſuditte aumone de nôtre aieul Godefroi. „ Et afin que cette donation fut ſolide & conſtan-„ te, j'ai conduit ma mere & mes freres à Bouil-„ lon où en preſence de mes nobles j'ai mis ſur l'au-„ tel de St. Pierre l'inveſtiture de la dite Egliſe de „ Baſy ſans aucune opoſition; & moi même, qui „ étois Avoué de la ditte Egliſe, je me ſuis chargé „ en preſence de l'Abbé Thieri II. de maintenir la „ dite donation. Fait publiquement à Bouillon l'an „ de l'Incarnation de Nôtre Sauveur M. LXXXXIV. „ Indiction II.

Ce Baſy eſt le Village dont il eſt fait mention dans le Diplome ci-deſſus; Il fait partie du Roman-Pais, & eſt ſitué vers le Comté de Namur dans le Territoire de Genap ſur la Thy. Les gens du pais croyent que Godefroi de Bouillon y eſt né, & qu'il y a été elevé: on y montre encore la place de l'ancien Chateau près de l'Egliſe.

Un Manuſcrit du Monaſtere de Rouge-Cloitre près de Bruſſelle confirme cette tradition, dans la I. Partie de la vie des Saints de Brabant recueillie & écrite par Jean Gillemans Chanoine regulier du même endroit, qui a recueilli il y a plus de deux cent ans pluſieurs vies des Saints, entr'autres celle de la bienheureuſe Ide Veuve & Comteſſe de Boulogne de la Race des Carlovingiens. Voici ce qui y eſt dit de cette Sainte: „ Elle a paſſé une grande partie de ſa „ vie à Bruſſelle; ou aux environs; elle a demeu-„ ré auprès de Genap, vivant honnetement „ avec ſes Enfans, on y montre encore aujourd'hui „ les fonds Baptiſmaux ou Godefroi ſon fils ainé a-„ voit été baptiſé.

Voici comme Aubert le Mire parle de cet endroit dans le Livre I. des Donations Belgiques Chap. 57.

„ Baſiers, vulgairement Baſin au Baſy, eſt un „ Village du Roman-Pais proche de Genap à „ deux lieues de Nivelle celebre par la naiſſance „ de Godefroi de Bouillon Roi de Jeruſalem; „ comme je me ſouviens de l'avoir lû dans la

 „ Ge-

„ Genealogie des Ducs de Brabant tirée d'un manuscrit de Nivelle ; l'Auteur de la Chronique „ Belgique publiée à Francfort en 1607. raporte la „ même chose en ces termes. Godefroi Duc de „ Lothier fils du Duc Gozeleon, & frere du Pape „ Etienne IX. & d'Ode femme de Lambert le Jeune Comte de Louvain & de Brusselle laissa le Duc „ Godefroi le Bossu & Ide mere de Godefroi, Eustache & Baudouin de Boulogne, qui sont nez „ dans le Roman-Pais à Basy près de Genap.

J'ai raporté ceci à la gloire de notre patrie qui a vu naitre ce grand Prince qui a si bien merité de toute la Chretienté & qui est si celebre par ses victoires & par la sainteté de sa vie, enforte qu'il y a lieu d'être surpris dit Lipse au Chapitre 2. de ses avis politiques, qu'il n'ait pas encore été mis au nombre des Saints.

Le tems a detruit tant de Monumens que les anciennes Chroniques placent dans ce Canton, il n'en reste que la renommée, & l'on n'y trouve plus rien de cette ancienne magnificence.

Jean Blondeau parle avec la derniere exactitude de cet endroit dans son Traité du Roman-Pais, voici ses propres termes.

„ Il se trouve presque autant de lieux qui se veuillent attribuer la naissance de Godefroid de Boüillon, qu'il y at eu de Villes en Grece, qui ont opiniastrement disputé la naissance du Poëte Homere: c'est en quoy la vertu se faict essentiellement remarquer, lors que nous voyons que ceux qui en sont despourveu, taschent d'en recouvrer le defaut, ou en leur devanciers, ou mesme en „ ceux qui autres-fois ont respiré le mesme air, & „ ont paru sur le grand Theatre du Monde brillans „ de qualitez extraordinaires, dont ils estoient assortis de Dieu & de la nature.

„ Quoy qu'aucuns en veullent dire, il est asseuré „ que Godefroid de Boüillon Duc de Lothier, & „ Marquis du St. Empire & puis Roi de Ierusalem „ à print sa naissance en ce lieu, & y at esté nourri & élevé dez sa tendre jeunesse par Ide Comtesse de Boulogne sa Mere, au chasteau qu'elle avoit „ illecq, qui at esté ruiné passé longues années restant encor neant moins la motte sur laquelle il estoit „ basti: c'estoit un Alleu qui luy appartenoit, & ou „ elle faisoit sa residence ordinaire, comme on pourra recounoistre parce que j'ay deduict en traitant de la Franchise de Genappe.

„ Ce lieu a depuis produict, mesme passé cincq „ cent ans une noble & ancienne Famille qui portoit le nom de Baisies qui at esté honorée de l'alliance des meilleures Familles de ces quartiers, „ mais qui est à present esteinte, & reduicte à la „ routure.

„ Le Colonel Labourlotte at acquit la hauteur de „ ce lieu, & les Barons de Celles ses heritiers en „ jouissent encor à present, selon que j'ay deduict en „ traittant du Village de Lopogne.

„ Il y a dans cette Jurisdiction diverses Seigneuries foncieres, dont la premiere est celle qui est „ possedée par le Chapitre de Nivelle, qui y establit „ Mayeur & Eschevins, & y a Loix, Cens, Rentes, & Amendes, les autres sont celles de Bauterlé, Chenimont, Pontailles, & Tangisart, desquelles le Roy exposa la hauteur en vente l'an „ 1630.

„ Bauterlez & sa Seigneurie fonciere appartient „ pour une partie aux Dames de Nivelle, & partie „ à l'Abbaye d'Affilghem; la hauteur ayant esté vendue audit Seigneur de Baisies, & la Disme s'y recueille par les Dames de Mousty sur Sambre. „ Chenimont releve en plein Fief de la Dame de „ Nivelle, & at une Cour de Tenables. Il y at eu „ une Famille qui en portoit le nom, de laquelle je „ trouve l'an 1370. Henry Fils de Collin de Chenimont, François & Damoiselle Ide de Chenimont, „ & l'an 1468. Osta de Chenimont Fils de Herman „ & autres, comme aussi Toussainct & Colart de „ Chenimont qui après la Mort d'Henry de Chenimont leur Oncle succederent audit Fief l'an 1459. „ & puis l'an 1550. Anthonette de Herissem Fille „ de Iean Vefue de Pierre de Baisies, & lors Espouse „ à Guillaume de Beucqlair le possedoient, ayant un „ Fils nommé Jean de Baisies, & une Fille alliée à „ Jean le Chesne.

„ Pontailles à cy devant appartenu à Pierre Hustin, & à present aux heretiers du President Roose, „ on at autrefois disputé sa Jurisdiction, & vers „ l'an 1529. y eut proces formel entre les Villages „ de Baisies & Houtain le Val, au sujet de la Maison, Cense & Heritages de Pontailles, & comme „ les Rentiers & Jurez, de la Ville de Nivelle eurent jugé qu'elle devoit estre comprinse soubs le „ denombrement des feus dudit Houtain, elle y est „ demeurée jusques à present, l'Appel interjetté à „ ce sujet au Conseil de Brabant n'ayant jusques ores „ esté decidé.

„ Pendant le Gouvernement de l'Abbesse Ada „ l'Eglise de Nivelle à la requeste, ou plustost pour „ gratifier S. Bernard, ayant presché à Nivelle, a „ donné deux cent bonniers de terre à l'Abbaye de „ Villers au terroir de Baisy: & à fin que les „ Religieux recompensassent le Chapitre de Nivelle par leurs prieres, S. Bernard fit de lors „ participant ledit Chapitre de tous les bienfaicts „ que se feroient par tout son Ordre: & se fit une „ association entre ladite Abbaye & le Chapitre de „ Nivelle, que quand un Capitulant vient à deceder „ l'Abbaye fait service & priéres pour icelluy, & „ reciproquement aussi quand un Religieux meure, „ ledit Chapitre fait le mesme, celà pour le jour„ d'huy est encor en praticque.

De la Seigneurie & du Village de Loupoigne.

Gramaye parle ainsi de *Loupoigne* dans sa Description du Roman-Pais en parlant des Frontieres du Pais de Liege. „ Ways & *Loupoigne* sont „ près de Genap. Villers & Aywiers nomment à „ la Cure du premier & l'Abbaye d'Affligem à celle „ du second. Des familles nobles tirent leur origine „ de ces deux endroits. J'en ai pour preuve Henri „ de Lupin nommé parmi les temoins par le Duc „ Godefroi, & même le premier & avant d'Asche, „ Dongelberg, Bierbeek, & Crainhem, qui étoient „ des premiers nobles & alliez aux Ducs, sans parler de *Baudouin de Loupoigne* Chevalier, qui est „ un des premiers Patrons & Fondateurs de l'Abbaye de Villers, & de plusieurs autres. Cette „ famille est finie, & je ne sai quels ont été ses heritiers.

„ Le Registre des Fiefs commence par Philippe du „ Chesne Ecuyer, qui eut pour successeur Roland „ de Mol, après la mort de sa petite-fille Jeanne „ qui en avoit été heritiere après la mort de son frere. Roland fut succedé par Jeanne Transilvan fille de sa petite fille, & Jeanne eut pour successeur „ François de Geneve son mari, qui a transporté „ cette Seigneurie à Claude de Labourlotte vaillant „ Colonel, dont la veuve possede encore à present „ cette Seigneurie, où il y a un beau Chateau qu'on „ a fort embelli depuis peu.

Etant

Etant entré en 1679. dans l'Eglise de Loupoigne pour voir si j'y trouverois quelques monumens de ses anciens Seigneurs, j'ai trouvé du côté septentrional sous une voute le Tombeau de Philippe du Chesne, dont il est parlé ci-dessus élevé de trois coudées de terre avec l'Epitaphe ci joint en lettres Gothiques.

Chi gist noble Chevalier Philippe du Cheine Sr. de Loupoigne, Grambais, Maistre Conseiller de Madame Marie Duchesse de Bourgoigne, & de Brabant, qui trespassa l'an mil V^c. VIII. *le XIX. Septembre.*

J'ai aussi trouvé devant le grand Autel la Tombe de Messire Claude de Labourlotte avec cet Epitaphe.

Icy gist Noble & Illustre Seigneur Messire Glaude de Labourlotte, Chevalier, & du Conseil de Guerre, Colonel de douze Compagnies Luxembourgoises, Seigneur de Berlestein, Seigneur de Boncourt, la Vallée, Loppoigne, Basy: lequel à esté tué les Ostende pour le service de sa Majesté le 24. *de Julette* 1600. *prié Dieu pour son ame.*

Hugue Grotius en fait l'Eloge au liv. 9. de ses Annales des Pais-bas sous l'année 1600. en parlant du siege du Fort Isabelle près d'Ostende ; en ces termes:

„ Claude Berlotte s'y étoit rendu, il y rendit, de „ grands services qui furent les derniers, car il fut „ tué d'un coup de balle ; C'étoit un Lorain qui „ avoit une noble hardiesse; on dit qu'autrefois il „ avoit été Chirurgien & qu'aïant gagné l'amitié du „ General Mansveld par une mauvaise action, puis- „ qu'on dit qui le défit de sa femme; Il parvint aux „ honneurs & se conduisit de maniere à faire juger „ qu'il meritoit les plus grands emplois. Le Gene- „ ral ne le pleura pas & les envieux de son élevation „ en furent bien aise.

Près de l'Autel du côté de l'Epitre on lit sur une pierre sepulchrale.

Chy gist noble homme Roland de Mol, Seigneur de Loupoige & de Granbais, qui trespassa l'an XV^c. LVI. *le* XXIIII. *de Juin. Priez Dieu pour son ame.*

Voici comme Jean Blondeau parle de Loupoigne.

„ Les Seigneuries de Loupogne & de Basies sont „ mouvantes en Fief du Ducq de Brabant avec haute „ moyenne & basse justice, il y at à Loupogne un „ Chasteau environné de fossez, fort prez de l'Eglise „ & d'un moulin à l'eau: soubs la terre & clocher „ de ce lieu, se trouvent les Seigneuries, de Hazoir & Hattain, Hazoir releve en plain Fief de la „ Cour Feodale de Hautain le mont, avec le moulin „ & taverne de Loupogne; la famille qui en portoit „ anciennement le nom, est esteinte passé plusieurs „ siecles & at aussi possedé la Seigneurie d'Ayseaux, „ Baulduin de Loupogne & Ode sa femme sont re- „ cognus entre les bienfacteurs de. Villers, & ont „ aussi doté le Monastere d'Oygnies ; Gramaye dit „ en Brux. que Melchior Seraats, Seigneur de Crubeke &c. l'an 1182. eut un fils nommé Henry qui „ fut Seigneur de Loupogne & de Lembeke.

Voici une liste des Seigneurs de Loupogne tirée des Registres de la Cour Feodale de Brabant.

Extraict du cheff Registre du Quartier Wallon-Brabant, reposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant, ou que se trouve soubs la Capitulation de Genappe, Loppoing, folio lxj. recto & seq. ce que s'ensuit.

„ MEssire Robert de Celles, Baron de Foy „ xiij. Febr, 1662. par transport de Dame „ Anne de Labourlotte touchant l'usufruict, & de „ Messire Claude François Baron de Celles touchant „ la proprieté, & par consentement de Messire „ Thiery de Celles Chevalier de l'Ordre de St. Iean „ &c.

„ Dame Anne de Labourlotte compaigne de Mes- „ sire Robert de Celles, Seigneur de Steenhauz &c. „ le 16. de Decemb, 1617. & xij. de Novembre „ 1616. tant par le trepas civil & suivant le Testa- „ ment, de François de Labourlotte son Frere, Re- „ ligieux de l'Ordre de St. Dominicq qu'autre- „ ment, & icelluy François par la mort d'Erneste „ soubsescrit.

„ Erneste de Labourlotte x. jour d'Avril 1601. „ par le trespas & suivant la derniere volonté de feu „ Glaude de Labourlotte son Pere soubsescrit.

„ Sieur Claude de Labourlotte Colonnel Band^t. „ xiiij. jour de Septembre 1594, par transport à luy „ fait de par le Seigneur de Lullin soubsescrit.

„ Messire François Prospero de Geneve Seigneur „ de Lullin, Cursingen &c. Chevalier de l'Ordre du „ Ducq de Savoye &c. par le trespas & suivant le „ Testament de feue Dame Iehanne de Transilvan „ sa compaigne soubsescripte le xiiij. jour de Sep- „ tembre l'an 1594.

„ Dame Iehanne Transilvan le xv. de Iuing xv^c. „ lxxxv. par le trepas de feue Dame Catherine de „ Mol sa Mere soubsescripte.

„ Dame Catherine de Mol le xxix. de Ianvier „ xv^c. lxxij. stil de Brabant, par le trespas de feu „ Damoiseau Roeland de Mol son frere soubs- „ escript.

„ Roeland de Mol le xxvij. de Iuillet l'an xv^c. lvj. „ par le trepas de feu Roeland de Mol son Pere „ soubsescript.

„ Roeland de Mol le dernier jour de Juin l'an „ xv^c. & xvj. par le trespas de feue Dame Jehan- „ ne du Chesne.

„ Dame Jehanne du Chesne le iiij. jour de No- „ vembre, l'an xv^c. xj. par le trespas de feu Hen- „ ry du Chesne son frere soubsescript.

„ Henry du Chesne le xxiiij. jour d'Aoust l'an „ xv^c. & ix. par le trespas de feu Messire Philippe „ son Pere.

„ Philippe du Chesne le xxiiij. jour d'Octobre „ l'an xiiij^c. lix. par le trespas de feu Pierre du Ches- „ ne son Pere soubsescript.

„ Pierre du Chesne le iij. jour d'Avril l'an xiiij^c. „ xlvj. par transport de Pierre Baisin soubsescript.

„ Pierre Baisin le xxiij. jour de May l'an xiiij^c. „ xlvj. par achat fait alencontre de Philippe Pin- „ nock soubsescript.

„ Philippe Pinnock le premier jour d'Aoust l'an „ xiiij^c. xlij. par achat fait alencontre de Jehan Balat „ dit de Herissem.

„ Jehan Balat appellé Petit, & Philippe Pin- „ nock, ensemble moitié & moitié le xij. jour d'Oc- „ tobre l'an xiiij^c. xxxix. par achat fait alencontre „ de Damoiselle Dorothea de Schoonhoven, & „ Jehan de Voelen son mary & Mambour.

„ Dorothea de Schoonhoven sa fille avec Jehan

„ Seigneur de Foloinge son mary & mambour.
„ Dame Barbe Boots femme de Messire Jehan de „ Schoenhoven, par renunciation de Damoiselle „ Elisabeth Boots sa Sœur soubsescripte.
„ Elisabeth Boots sa fille, Femme de Louys de „ Bouchaut.
„ Amelryck Boote par renunciation de Jehan de „ Melin, fils jadit de Messire Ernoul.
„ Messire Ernoul de Melin, tient la Maison & „ Tour de Loppoing de lez Genappe lxxx. bonniers „ de Terre, xij. bonniers de Pretz, vz. bonniers de „ boix gisans, tout entour la maison &c.

Item folio lxij. verso & seq.

„ Messire Philippe du Chesne Chlr. le xxiiij. jour „ d'Aoust l'an xiiij^c. lxxix releva, ensuivant le Don „ à luy fait par mon tres-redoubté Seigneur le „ Ducq, & ma tres-redoubtée Dame la Duchesse, „ par le consentement des trois Estats de Brabant, „ apparant par les lettres sur ce faites, & passées „ en date Mil iiij^c. lxxviij, au mois de Decembre, „ la haulte Seigneurie du Village de Loppoing, si „ avant que la Paroiche & la disme d'icelluy Villa- „ ge s'estendent, & avec ce les Seigneuries, haulte „ moyenne & basse, au Village de Baisieu, en la „ part ou mesdis tres-redoubtez Seigneur & Dame „ ont le Droit seulement, & si avant que la Paroi- „ che & Dixme d'icelluy Village s'estendent, & la „ haulte Seigneurie en la part dudit Village de Bai- „ sieu, ou ledit Messire Philippe a les Seigneuries „ moyenne & Basse, pour iceux de lors enavant, „ ensemble comme à laditte Seigneurie de Lop- „ poing, estans unis & annexées par ledit Messire „ Phelippe, & ses hoirs & successeurs, à tousiours- „ mais estre tenus en un plain Fief, ensuivant le „ contenu desdites lettres.

Au reste la famille de Celles dont il est parlé ci-dessus possede le Comté de Beaufort près de Huy, où il y avoit autrefois un fort beau Chateau dont les Seigneurs sont fondateurs de l'Abbaye de Soliers Religieuses de l'Ordre de Cisteaux & qui n'est pas loin de là. On y voit dans l'Eglise les Tombeaux des anciens Seigneurs de Beaufort. Voyez Gramaye dans sa Description du Namurois pag 40. où il parle du Baillage de Sanson dans la troisieme Section.

La Seigneurie de Loupoigne & de Basy est passée depuis par achat dans la famille de Roose, & est possedée à présent par Messire Pierre Ferdinand Roose Baron de Bouchout, Seigneur de Froidmont, Han, Jemeppe, &c. Conseiller de la Souveraine Cour de Brabant.

De la Seigneurie & du Village de Ways.

Nous avons raporté dans le Chapitre precedent, sur le temoignage de Gramaye, que Ways & Loupoigne confinent au territoire de Genap. Le même Auteur met au nombre des Bienfaiteurs de l'Abbaye de Gemblours & de Villers, Razon de Ways, Chevalier en 1078. & Goswin de Ways en 1203. & il ajoute: „ Je ne trouve rien de plus de „ cette famille; ce bien a été partagé & a presente- „ ment deux Seigneurs, dont l'un ni l'autre n'a le „ haut domaine que le Roi a accordé en 1558. à „ Pierre Boisot Chevalier, des heritiers du quel Phi- „ lippe Besutz l'a racheté en 1597.

Sous cette Paroisse sont les Seigneuries de Ruart & de Thy, qui sont des lieux anciens & qui avoient autrefois de bons Chateaux: On voit encore le premier, mais le second a été detruit par le tems & la guerre: Nous parlerons d'eux separement. Les Hameaux, le Hutte & Glabisoul sont aussi des dépendances de la Paroisse de Ways.

De la Seigneurie de Ruart.

Louis Verreyken Seigneur de Hamme acheta en 1608. la Seigneurie de Ruart. Ses descendans en sont encore à present en possession. On voit son Epitaphe dans l'Eglise de la Chapelle à Brusselle dans une Chapelle au Nord de la Nef. La voici.

D. O. M.

Ludovico Verreyken, Equiti, D. de Hamme, Sart ad Tyllam, Imdem, Ruart, & Serenissimis Archiducibus, & Demum Philippe IV. Hispaniarum Regi, in Belgio à Consiliis Status & Belli. Obiit XXIII. Octobr.1621. Ætatis 69.

Et D. Ludovicæ Micault, ejus conjugi, Obiit VIII. Julii 1622. Ætatis 55. Liberi moestissimi optimis parentibus P. C. Requiescant in pace.

Je me souviens d'avoir lû les mêmes titres sur une fenêtre de l'Eglise de Ways, en entrant à main gauche, où l'on voit peints son portrait & celui de sa femme.

Jean Blondeau parle de Ruart en ces termes dans son Traité du Roman-pais.

„ Le Village de Ways, est situé dans un fond, „ & sur des collines solitaires, en un lieu fort ag- „ greable à mon genie. Le Pastorat est reputé ri- „ che & opulent, & depend de la collation de „ l'Abbé de Villers, & de l'Abbesse d'Aywieres, „ le Pasteur estant Collateur de l'Autel de St. Croix, „ fondé dans son Eglise: Gramay in Birbaco, dict: „ Que la Seigneurie de Ways releve de la Baronie „ de Bierbeke prés de Heverlé, & a produict des „ anciens Seigneurs, qui en portoient le nom, en- „ tre lesquels se trouve 1078. Raze Chevalier de „ Ways, Bienfaicteur de l'Abbaye de Gemblours: & „ l'an 1203. Gossuin de Wayes qui en fit de mesme „ à l'Abbaye de Villers.

„ Passé environ deux siecles, cette Terre appar- „ tenoit pour une partie à Jean de Thy, & pour „ l'autre à Jean del Neufrue: l'an 1558. Pierre Boi- „ sot Chevalier l'achapta du Roy, & l'an 1597. „ Philippe Besuts l'a rachapta de son heritier: Elle „ appartient ce jourd'huy à la Famille de Verreyc- „ ken, comme aussi les Seigneuries de Ruart, & de „ Glabbéjoül qui en dependent.

Voici une liste des anciens Seigneurs de Ruart tirée du Registre des fiefs de la Baronie de Heverlé, d'où releve cette Seigneurie qu'on nommoit autrefois *Ruwa*.

Extract vanden denombremente vande Heerlycheyt van Ruwa mette successive Mannen die de selve Heerelyckheyt hebben verheven respectivelyck, getrocken uyt het Leen-register van Heverle dependerende vanden Leenhove van Aerschot staende ten voorschr. Registre fol. 152. 153. 154. 155. ende 156.

„ Op den 8. October Anno 1469. heeft Jaspar „ vander Nuwerstrate ontfanghen, ende is „ man vande Hoeve van Ruwa, met alle syn toe- „ behoorten, te weten, in Heerelyckheden, Chyn- „ sen, Renten, Landen, Bempden, alsoo 't daar gele-

„ gelegen is, ende heeft den eedt van trouwen gedaen, coram Efpanault Stadthoudere Roeloffs van Beerthem, ende Jan vander Noot als Leenmannen.

„ Op den 5. October 1474. heeft Joncker Jan van Nuwerftrate, naer doode Joncker Walravens fyns broeders, ontfangen de voorfz. Hoeve van Ruwa, metten Heerlyckhede, ende andere goederen.

„ Op den 14. April, anno 1488. heeft Jonker Jan van Nuwerftrate, de voorfz. goederen ende Heerlyckheden getranfporteert, ten behoeve van Jouff. Ifabella vander Nuwerftrate, ende Jan Boifots.

„ Op den 5. September Anno 1515. heeft Jouff. Lyfebeth van Nuwerftrate ierft weduwe Jans wylen Boifots daer naer Joncker Jan de la Tappe, ende daer naer Joncker Baudewyn Heere van Vilain, getranfporteert de voorfz. Heerlyckheyt ende goederen van Ruwa, ten behoeve van Joncker Engelbert de la Tappe haeren Sone die fy behouden heeft van Joncker Jan de la Tappe haeren tweeden man.

„ Op den 12. December Anno 1537. heeft Jan Boifots, fone wylen Jans, naer doode van Jouff. Lyfebeth vander Nuwerftrate verheven de voorfz. Heerelyckheyt ende goederen van Ruwa.

„ Op den 18. Juny anno 1538. heeft Jan Boifots den Jongen, naer doode Jans Boifots ontfangen de voorfz. Heerelyckheyt ende goederen van Ruwa.

„ Op den 20. July 1538. heeft Michiel de Moor als Man ende Momboir van Petronelle Ydryck verheven alfulcken recht ende actie als hy was hebbende, inde Heerelyckheyt ende goederen van Ruwa.

„ Op den 9. Meert anno 1556. is gecompareert Joncker Jan Boifots, Heere van Ruwa, heeft getranfporteert fyne Heerelyckheyt van Ruwa ende andere goederen, ten behoeve van Heer Peeter Boifots Riddere Trefories Generael vande Domynen ende Finantien, ende van de Ordre vanden Gulden Vlies.

„ Op den 28. February anno 1561. heeft Vrouwe Lowiefe Tifack, weduwe wylen Heer Peeter Boifot, te Leene verheven, naar doode des felfs Peeters ten behoeve van haere kinderen, verweckt uytten voorfz. Peeter, de Heerelyckheyt ende goederen van Ruwa, Weys metten Pachthoeve van Glabbifou.

„ Op den 16. Meert anno 1569. heeft Joncker Lowies Boifot, Sone wylen Peeters den eedt gedaen, over de Heerelyckheyt ende goederen van Ruwa.

„ Op den 15. September 1576. heeft Heer Niclaes Micault Riddere Heer van Indevelde &c. als Man ende Momboir van Vrouwe Maria Boifot, Heer Leonardus de Taxis Riddere als Man ende Momboir van Vrouwe Lowiefe Boifot. Joncker Jacob Taye Heere van Goyck als Man ende Momboir van Jouff. Juliana Boifot ende Jouff. Joanna Boifot te Leene verheven, naer doode Joncker Chaerles, ende Lowies Boifot de voorfz. Heerelyckheyt ende goederen van Ruwa metten Pacht-hove van Glabbifou.

„ Op den 6. December anno 1585. heeft Heer Niclaes Micault ontfanghen de Heerelyckheyt ende goederen van Ruwa aliàs Weys, metten Pacht-hove van Glabbifou tot behoeff van fijne kinderen, die hy behouden heeft van Vrouwe Marie Boifot.

„ Op den ierften Februarij 1574. heeft Philips Boifots Sone Ians, naer doode des felfs Ians ontfangen het derdendeel inde voorfz. goederen.

„ Op den 19. April anno 1595. is totte Heerelijckheyt van Ruwa, viercantigen toren, Pachthove, achtien bunderen, twee dachm. bempden, boffchen, landen, heyden, t'faemen uyt-brengende ontrent twee-en-negentich bunderen, ende chynfen, gecomen Heer Philips de Boifot Schiltenape Heere van Ruwa ende Glabbifou &c.

„ Op den 25. Februarij 1605. heeft Joncker Ian Bofchmans, als Man ende Momboir van Jouff. Antonette de Pitpance te vorens weduwe wylen Heer Philips Boifots, naer doode des felfs Heer Philips verheven de voorfz. Heerelijckheyt ende goederen van Ruwa aliàs Weys.

„ Op den 14. Februarij 1608. hebben Joncker Jan Bofchmans ende Jouff. Antonette Pitepance gehuyffe getranfporteert de voorfz. Hoerelijckheyt ende goederen van Ruwa aliàs Weys, tot behoef van Heer Lowies Verreycken Riddere, Audienfier &c.

„ Op den 7. Meert 1622. naer doode vanden voorfz. Heer Lowies Verreycken, heeft de voorfz. Heerelijckheyt ende goederen van Ruwa aliàs Weys, verheven Joncker Lenaert Verreycken.

„ Op den 27. September 1640. naer doode vanden voorfz. Ioncker Lenaert Verreycken, heeft de voofz. goederen ende Heerelijckheyt van Ruwa verheven Heer François Verreycken.

„ Op den 11. Iulii 1656. naer doode Joncker François Verreycken, heeft Joncker Lambert Hermenigilde Verreycken verheven de voorfz. Heerelijckheyt ende goederen van Ruwa aliàs Weys.

„ Anno 1665. foude daar op geftelt fijn Heer Peeter Verreycken, Baron van Bonlé &c.

„ Op den 2. Mey 1679. naar doode vanden voorfz. Heer Peeter Verreycken, is op de voorfz. Heerelijckheyt van Ruwa aliàs Weys, ende de goederen daer van dependerende geftelt voor fterftman Joncker Herry Verreycken, Heere van Ruwa, Weys, Glabbifou &c.

„ Defe Gecollationeert tegens den voorfz. denombremente, ende Mannen van Leene, is metto felve accorderende. *Quod atteftor*, I. Franc. van Buggenhoudt Greffier. 1691.

De la Seigneurie de Thy.

„ IL y a, dit Gramaye, trois Villages, qui ont prefque le même nom *Thy*, *Thyl* & *Thylle* lefquels on nomme à prefent *Thyes*, Tillz & Thellier, où les prefentans nomment à la Cure.

„ La famille de *Thy*, dont j'ignore l'antiquité, a duré jufqu'à nôtre tems; Charles gentilhomme de cette famille a rendu cette Seigneurie plus confiderable en y ajoutant la haute jurifdiction en 1560. Voila ce qu'en dit cet Auteur.

J'ajouterai feulement qu'il s'en trouve qui difent, qu'un certain gentil-homme, qui dans la guerre des Croifades avoit fait de grandes actions au fiege de Tyr, avoit donné le nom de Tyr à cette terre qui lui apartenoit lorfqu'il fut de retour dans fa patrie, en memoire de fes hauts faits; je trouve cette hiftoire dans un ancien manufcrit François. Je n'ai aucune raifon d'aprouver ceci ou de le rejetter. Voyez ce qu'en dit Gramaye dans fa Defcription du Namurois, Section 2. où il parle de Thy-le-Chateau près de Walcourt: Blondeau en parle comme s'enfuit.

„ Le Chasteau & Village de Thy depend quant „ à la spiritualité de la Paroiche de Wayz, & at „ communiqué son nom à une noble & ancienne „ Famille: le plus viel que je trouve aux Registres „ feodaux de la Dame de Nivelle est Robert de Thy, „ qui procrea Philippe de Thy, lequel eut une fille „ espouse à Roland du Sart vers l'an 1470. Robert „ espousa Margarite Hinckaert fille N de Iean Hinc„ kaert, lequel après le trespas de sa femme releva „ deux plains fiefs situez à Glabbais.

„ L'an 1471. vivoit Arnould de Thy dit de Ha„ ginsart fils de Godefroid de Thy dit de Hagin„ sart.

„ L'an 1510. Noble homme Philippe de Thy, „ Chevalier, Seigneur de Touhsaut mort sans hoirs, „ fils de Philippe Seigneur de Thy & de Catharine „ Gadan.

„ Jean Seigneur de Thy second fils de Philippe „ de Thy & de Catharine Gadan susdits, espousa „ Clarice du Tierne.

„ Charles Seigneur de Thy fils de Iean espousa „ N....... achapta la hauteur l'an 1560.

„ Philippe de Thy fils de Charles espousa Susan„ ne van Roye.

„ Anne de Thy espouse à Charles de Cottereau „ Seigneur de Glabbecke à finy le nom & la Famil„ le comme l'on dit par quenouille & n'ont laissé „ que six monuments devant le grand autel à Wayz, „ armez de leurs armoyries avec le hocqueton.

On lit dans la Description de l'Abbaye de Villers par Antoine Sanderus, que Robert de Thyr & Godefroi de Thyr, Chevaliers, pour preuve de leur affection envers le Couvent de Villers avoient donné à cette Eglise vers l'an 1227. les dixmes de Ways.

Liste des Seigneurs de Thy tirée du Chef-Registre des fiefs de la Baronnie de Heverlé.

Extract vanden denombremente vande Heerelijckheyt van Thy, ende notitie vande successive persoonen die de selve Heerelijckheyt hebben verheven respectivelijck getrocken uyt het Leen-regifter van Heverle dependerende van het Leen-regifter van Aerschot staende ten voorschr. Leen-registre fol. 166.

„ OP den 2. Januarij anno 1484. voor Jan van „ Schoonvorst Stadt-houdere, Caverson, „ Palle, Hove, ende vander Noodt Mannen van „ Leene, quamp Robert Heere van Thy begeeren„ de in handen des voors. Stadthouders op te dra„ gen ende over te gevene sijne Heerelijckheyt van „ Thy metten proffijte ende vervallen der selver, „ met allen heuren toebehoorten tot behoeff van „ Philips van Thy sijnen Sone, die dit alsoo terma„ nisse des Stadt-houders ende wysdomme der Man„ nen te Leene ontfinck, doende daar aff manschap „ hulde ende eedt van trouwe, ende als vanden „ hergewyde wort gehouden in state tot halff vasten „ om oft de voorsz. Robert oft Philips quyt-schel„ dinge van myn Heer daar aff gecrygen coste.

„ Op den 7. dach van November anno 1521. „ voor vrouwe Marie van Hamelen Merck-gravin„ ne van Aerschot Jan van Maubert, ende Meester „ Estaessen vander Hoeven Mannen van Leene, „ ontfinck Ian van Thy Sone wylen Philips, de „ Borcht van Thy met allen sijn toebehoorten alsoo „ het daer gelegen is in Heerelijckheden, chynsen, „ bempden ende landen &c. voort hergewyde „ (want Mevrouwe) de vyff rinsguldens quyt ge„ scholden heeft, 10. rinsguldens.

„ Op den 20. December anno 1544. heeft Jonc„ ker Carel de Thy Sone wylen Joncker Jans naer „ doode des selfs Joncker Jans te Leene verheven „ de voorsz. goederen van Thy.

„ Op den 28. Julij anno 1581. heeft Joncker „ Joachim van Termonde, ten behoeve van Jonc„ ker Philips van Thy, Sone wylen Joncker Chae„ rels Joncker Jans Sone Heere van Thy ende Bois „ St. Jehan, naer doode vanden voorsz. Joncker „ Chaerles de Thy, te Leene verheven de voorsz. „ goederen van Thy.

„ Op den 28. Februarij 1626. heeft Heer ende „ Meester Geeraert van Villeers ten behoeve van „ Joncker Maximiliaen de Gistelles, als Man ende „ momboir van vrouwe Maria de Thy Dochtere „ wylen Joncker Philips naer doode Joncker Phi„ lips de Thy te Leene verheven de voorsz, goe„ deren van Thy.

„ Op den 25, October 1649. heeft Sr. Romanus „ de Visschere ten behoeve van Joncker Theodorus „ de Gistelles naer doode van Joncker Maximiliaen „ de Gistelles verheven de voorsz. goederen van „ Thy.

„ Op den 20. May 1685. heeft Theodor Philip„ pus de Gistelles naer doode van Joncker Theo„ dor de Gistelles sijnen Oom ende naar doode van „ Joncker Maximiliaen de Gistelles sijnen Vader „ te Leene verheven de voorsz. goederen van „ Thy.

„ Op den 19. April 1686. heeft Joncker Maxi„ miliaen Philips de Gistelles uyt cracht van seker „ contract van houwelijck gepasseert, Joncker „ Theodor Philips de Gistelles ende Jouff. Joanna „ Theresia Waulthier getransporteert de voorsz. „ goederen van Thy ten behoeve van Theodor „ Philips de Gistelles.

„ Dese Gecollationneert tegens de voorsz. de„ nombremente, ende Mannen van Leene, is met„ te selve accorderende. *Quod attestor*, I. Franc. „ van Buggenhoudt Greffier. 1691.

De la Seigneurie, Baronnie & du Village de Sombreffe.

Sombreffe est une ancienne Seigneurie & une Baronnie qui peut être mise au nombre des plus celebres du Brabant; elle a toujours été possedée par des Seigneurs d'un nom distingué, que l'on trouve entre les Feudataires de la Cour des anciens Princes, & dont le Prelat Butkens parle avec éloge dans ses Trophées du Brabant. Il y en a plusieurs de cette famille qui ont porté le nom de quelques autres terres, & l'on trouve aux pages 159. 221, & 250. Livre 4. du Tom. 1. desdits Trophées qu'il parle d'un Jacques Sire de Sombreffe sous les Ducs Henri I. & Henri II. Sous Jean I. & Jean II. pag. 341. 367. & 379. d'un Jean Sire de Sombreffe, & page 458. de Godefroi de Sombreffe, Sire de Rixensart, Ottignies &c. fils du Sire de Sombreffe, Willaume de Sombreffe, Sire de Kerpen, Grand letz, frere de Godefroi prédit. Sous Wenceslas & sa femme Jeanne pag. 533. Godefroi Sire de Sombreffe; pag. 534. Willaume de Sombreffe Sire de Kerpen, Redichem, Grandletz; pag. 536. Jean de Sombreffe. Sire de Faverchines, Gerard & Jaques ses freres, Jean de Sombreffe Sire de la Houssiere & Godefroi son frere.

Rixa de Sombreffe fut une des premieres Bienfaitrices du Couvent de Villers y aiant fait bâtir une Chapelle: & on lit dans le Necrologe au 2. Juillet l'an-

l'anniverſaire de Damoiſelle Rixa de Sombreffe Chanoineſſe de Nivelle.

Vers l'an 1340. Jean Sire de Sombreffe épouſa Lutgarde fille de Godefroi Comte de Vienne en Ardenne & d'Alide d'Audenarde, Jean Sire de Sombreffe, Godefroi & Bernard vinrent de ce mariage. Voyez Butkens Tom. I. pag. 641. verſa, dans la Genealogie des Deſcendans de Philippe Comte de Vienne.

Gramaye dans ſa Deſcription de Genape raporte ce qui ſuit de Sombreffe.

„ Sombreffe & Reves dependent pour le ſpiri-
„ tuel, l'un de l'Abbaye de Bonne-eſperance, & l'autre
„ de celle d'Aywiers. L'un porte les armes de
„ Marbais & l'autre partie de gueule & d'argent.
„ L'un ſuit les loix de Cologne & l'autre celles de
„ Nivelle. Le Seigneur de ces deux terres a haute,
„ moyenne & baſſe juſtice. Je ne crois pas qu'il
„ y ait plus de cent ans qu'il porte le titre de Ba-
„ ron: ces deux terres ont de beaux privileges & de
„ grandes franchiſes.

„ Les anciens Seigneurs de Sombreffe qui dans
„ leurs lettres ne prenoient que le nom de ce lieu,
„ ſont de la famille de Marbais illuſtre dans le pais
„ de Namur, & poſſedoient de grandes terres; cet-
„ te famille a ſubſiſté ſans interruption juſqu'à ce
„ que Marguerite fille de Jacques de Sombreffe ſur
„ la demiſſion de ſon frere, porta cette Baronnie en
„ mariage à Robert Comte de Verneboûrg en 1447.
„ & en 1543 les Vernenbourgs heritiers d'Iſabelle
„ de Culembourg la vendirent au Comte de Hoogh-
„ ſtraete.

Jean Blondeau en dit ce qui ſuit dans ſon Traité du Roman-pais.

„ Les anciens Seigneurs de Sombreffe ſont iſſuz
„ de la très Illuſtre famille de Marbais, deſcendue
„ des Princes d'Auſtraſie, & de Adon Comte de
„ Marbes, qui vivoit l'an 970. Sombreffe fut don-
„ née à un puiſné de cette maiſon, & ſes deſcen-
„ dants en ont tranſmis le nom à leur poſterité,
„ retenans neantmoins les armes de Marbais, avec
„ changement des couleurs (qui eſt une eſpece de
„ briſure ci-devant uſitée) & portent d'or au chef
„ de gueule chargé de trois merlettes d'argent.

Si je ne me trompe Blondeau a tiré ceci de l'Hiſtoire de Cambrai par Jean Carpentier, qui traite des Familles de Sombreffe & de Marbais, dans la troiſiéme Partie pag. 799. & ſuivantes: & pag. 1031. Voici la liſte des Seigneurs de Sombreffe que nous avons tirée du Regiſtre des Fiefs du Roman-pais.

Extraict hors le cheff Regiſtre du Quartier Wallon-Brabant, repoſant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant, ou que ſe trouve ſoubs la Capitulation de Sombreffe folio xliij. recto & verſo ce que s'enſuit.

„ DAme Louyſe d'Oignyes Comteſſe de la Mot-
„ try 23. Juny 1664.

„ Meſſire Maximilien d'Oignyes, Baron d'Aix
„ 18. Decemb. 1657. par le treſpas de Meſſire Fran-
„ çois Louys d'Oignyes.

„ Meſſire François Louys d'Oignyes, Baron de
„ Sombreff &c. le dernier de Janvier 1634. la proprie-
„ té à luy devolue, par le treſpas de Meſſire Maxi-
„ milien d'Oignyes ſon Pere ſoubsſcrit.

„ Dame Marie de Ligne eſpouſe de Meſſire Maxi-
„ milien d'Oignyes Chlr. Seigneur de Beaurepair,
„ Beaumont &c. xiij. Mey 1610. par retraicte lig-
„ nagier rocognue & tranſport ce enſuivant faict à
„ ſon prouffict, par Meſſire Werner Huyn de Am-
„ ſtenradt ſoubsſcrit.

„ Meſſire Werner Huyn de Amſtenradt Chl[r].
„ Seigneur dudit lieu, Mariſchal du Pays de Ju-
„ liers, Amptman du Pays de Bruggen &c. x. Mar-
„ ty 1609. par l'interpoſition du Decret, & levée
„ du ſeau au Conſeil de Brabant, & le tranſport en
„ la Cour Feodale de Brabant y enſuivy.

„ L'enfant Antoine de Lalaing xx. Decembre
„ 1590. par le treſpas de feu Meſſire Guillaume ſon
„ Pere ſoubsſcrit.

„ Meſſire Guillaume de Lalaing xxv. Aprilis xv[c].
„ lxxviij. par le treſpas de feu Meſſire Antoine de
„ Lalaing ſon Pere ſoubsſcrit.

„ Domoiſeau Antoine de Lalaing le xiiij. jour
„ d'Aouſt xv[c]. lv. par le treſpas de feu Meſſire Phi-
„ lippe de Lalaing Comte de Hoochſtrate ſon Pere
„ ſoubsſcrit.

„ Meſſire Philippe de Lalaing Comte de Hoogh-
„ ſtrate xxix. July xv[c]. liij par tranſport de Dame
„ Yſabeau de Culemborch, Comteſſe de Hooghſtra-
„ te ſa Tante ſoubsſcrite.

„ Dame Yſabeau de Culemborch Comteſſe de
„ Hooghſtraete xix. May xv[c]. xliij. par achat fait à
„ Coen Comte de Vernembourg ſoubsſcrit.

„ Coēn de Vernemborch le xv. d'Avril l'an xv[c].
„ & xx. par tranſport de Meſſire Pierre de Wailhem,
„ au nom de Meſſire Philippe Comte de Vernem-
„ borch ſon Pere.

„ Meſſire Philippe Comte de Vernembourch le
„ xvj. Jour de Jullet l'an xv[c]. par le treſpas de feu
„ Meſſire Robert ſon Pere.

„ Damoiſelle Marguerite de Sombreffe fille de feu
„ Meſſire Jaques Seigneur de Sombreffe avec Ro-
„ bert Comte de Vernemburgh ſon Mari & mambour
„ le iij. Jour de May l'an xiiij[c]. xlvij. par tranſport
„ de Jehan de Sombreffe ſon Frere.

„ Jehan de Sombreffe ſon Fils.

„ Jacques de Sombreffe ſon Filz.

„ Godefroit de Sombreffe Filz Jadiz Meſſire Go-
„ defroit Frere fu à Meſſire Jehan.

„ Meſſire Jehan Sire de Sombreffe, Tient la Vil-
„ le, Terre & Seigneurie de Sombreffe, à tout la
„ fortreſſe avironné d'un foſſé, une baſſecourt, &
„ auſſi ung petit Jardin joindant icelle terre à la
„ terre de Marbays d'un coſté, à Courroit le Cha-
„ ſteal d'aultre, à Gentines du tiers & au Chemin
„ tendant de Nivelle à Namur du quatrieſme coſtez,
„ à laquelle Seigneurie appartiennent les Seigneu-
„ ries haultes moyenne & baſſe, Bailly, Mayeur,
„ Eſchevins & Sergans. Appartiennent à laditte
„ Seigneurie deux cenſes contenant quatrevingts &
„ dix bonniers de terres labourables. Item quatre
„ bonniers de paſturaiges. Item encores zieſe bon-
„ niers de terre labourable. Item environ de xiiijz.
„ bonniers & dix verges de pres. Item cincq vi-
„ viers contenant dixhuit bonniers. Item ung
„ moulin. Item une braſſerie. Item moulin eſtor-
„ doiz en quoy on fait loille. Appartiennent enco-
„ res à laditte Seigneurie en rentes neuff muyds ung
„ ſtier de bled meſure de Gembloux. Item encores
„ certains droits que les maiſniers doibuent par an
„ & le toulieu audit lieu de Sombreffe, qui vault
„ par an douze muyds de bled meſure dtē. Appar-
„ tiennent en oultre à laditte Seigneurie pluſieurs
„ Cens, à ſçavoir premiers ſur iij[c]. iiij[xx]. xviij. bon-
„ niers ij. tcheş ung quart d'heritaiges giſant en ladit-
„ te Seigneurie de Sombreffe, Deſquelz chacun
„ bonnier doit par an au jour ſaint Jehan Baptiſte,
„ ung vielz Blaffaert. Item ſur aultres heritaiges
„ appertenant à laditte Seigneurie on paye chacun
„ an au jour ſaint Jehan iiijz. deniers ōb. le bonnier

au-

„ autres trois deniers & aultres deux deniers. Item „ en Chappons cent trentesept Chappons ung quart, „ six mouttons & une cuisse de bœuf sur deux mai- „ sons. Appartiennent encores à laditte Seigneu- „ rie de Sombreffe xij, plains fiefs & xlij. petis „ fiefz. Si comme il appert par le denombrement „ rapporté par Messire Gille de Brandenborch, Sei- „ gneur dudit Sombreffe soubz son feaul en l'an xiiij^{c}. „ iiij^{xx}. & xv.

On trouve ce qui suit par raport à cette Seigneurie & Baronnie, dans le Livre intitulé, *la Jurisprudence heroique du Droit des Pais-bas par raport à la Noblesse & aux Armoiries.* Cela est presque tout tiré de Gramaye sans le citer.

„ Cette Seigneurie est de la dependence de Ge- „ nap, elle avoit un grand Chateau qui ne le cede „ à aucun en aparence, il a été brulé il y a quelques „ années, & il n'en reste que les murailles qui sont „ des preuves de sa grandeur, on y a rebati un nou- „ veau: La plus grande partie du Village est du „ Comté de Namur, il y a plus de vingt Benefices „ qui dependent de ce Baron. Les anciens Sei- „ gneurs de ce lieu, qui en prenoient le nom dans „ leurs lettres, & qui sont de la famille de Marbais, „ illustre dans le Namurois, ont possedé de grandes „ Terres. Cette famille a subsisté sans interruption „ jusqu'à ce que Marguerite fille de Jaques de Som- „ breffe, sur la demission de son frere porta cette „ Baronie en mariage à Robert Comte de Vernem- „ bourg en 1447. & les Vernembourgs heritiers „ d'Isabelle de Culembourg qui épousa Antoine de „ Lalaing, premier Comte de Hooghstraete, Cheva- „ lier de la Toison d'Or, la lui vendirent en 1543. „ Ce Comte eut pour successeur Philippe Comte de „ Lalaing, Chevalier de la Toison d'Or & fils de „ son frere Charles, qui épousa Anne de Rennen- „ bourg: Il fut pere de Charles & Guillaume de „ Lalain Comte de Hooghstraete, Chevalier de la „ Toison d'Or. En 1609. cette Seigneurie passa par „ vente des Lalains à Wernier Huyn d'Amstenrade, „ mais Marie de Ligne femme de Maximilien d'Oig- „ nies, en rentra en possession par voye de retrait, „ après sa mort son fils Louis pere d'Ignace, eut „ cette Baronnie en 1634.

Il ne sera pas hors de propos de raporter ici quelque chose tirée des Registres des Curateurs & Conferes du Conseil de Gemblours, dont on pourra peut-être tirer un jour quelque utilité.

Mons-lez Sombreffe a une Eglise entiere, le Curé est Mr. Ambroise Herman, qui la dessert en personne avec Charge de cinq Messes par semaine. Autrefois que les Curez avoient la grosse dixme & d'autres revenus considerables tant des anniversaires des morts que de petites dixmes, elle raportoit septante mesures de grain mesure de Gemblours c'est-à-dire six setiers à la mesure; mais à present ces biens sont partie de la portion de l'Abbé de Bonne-esperance, qui s'est emparé de la grosse dixme & de plusieurs autres revenus; enfin en tems de guerre ces revenus ont été reduits à rien, la maison du Curé même a été reduite en cendres avec ses dependances, & tous les Registres, & les anniversaires y ont peris dans les flames, ensorte qu'à present cette Eglise vaut à peine trente mesures de grain.

Il y a dans cette Eglise un Autel de St. Jean-Baptiste, dont Frere Iean Ghosseau absent est le Recteur, il est deservi par D. Mathias du Stam avec charge de deux messes par semaine, il raporte par an douze mesures de froment, dont le fermier est Jean Guzart.

L'Autel de St. Iean l'Evangeliste & de St. Nicolas, dont Mr. Iean de Peries est Recteur, est deservi par D. Mathias Stam avec charge d'une Messe par semaine, il raporte huit mesures d'orge.

L'Autel de St. Martin, dont frere Iacques Ghoret est Recteur avec charge d'une messe par semaine, raporte dix mesures d'orge. Le fermier est Lambert Soudier.

L'Autel de la Ste. Vierge dont D. Pierre Kinquart est Recteur avec charge d'une messe par semaine, raporte six mesures d'Orge.

Le Gardien de cette Eglise est Jean Medart, Clerc marié & tonsuré, ce benefice vaut huit setiers de froment, quatre mesures de bled & deux d'avoine.

Au reste N.. de Lannoy Comte de la Mottrie, qui a épousé N... de Gavre fille du Marquis d'Ayseau possede à present cette Seigneurie & Baronnie de Sombreffe. Cette Baronnie consiste en terres dependantes, partie du Duc de Brabant, partie du Comté de Namur, De la vient qu'en vertu de ces terres il a seance dans les Etats des deux Provinces.

De la Seigneurie & du Village de Promelles.

HEnri Duc de Lothier & de Brabant étant à Genap en 1255. donna à Gobert de Perweys Prevôt de Nivelle son parent la Bruïere qui est entre la Cense de Pomerelles & le grand chemin (se sont les termes du Diplome) qui conduit à Genap, afin qu'il en fit ce qu'il voulut, dont il devoit payer au Cens de Genap six deniers par an au Duc le Jour de Noël. Christophe Butkens en raporte le Diplome parmis ses preuves du Livre VIII. du Tom. I. des Trophées de Brabant pag. 226.

Ce Gobert étoit fils de Guillaume de Louvain fils de Godefroi III. Duc de Lothier & de Brabant.

Jean Blondeau en raporte ce qui suit dans son Commentaire du Roman-pais.

„ Les Prevosts de Nivelle sont encor à present Sei- „ gneurs Fonciers de Promelles, & relevent de la „ Dame de Nivelle, y commettent Mayeur, Esche- „ vins & Sergeant, y ont Cens & Rentes, & de „ tres-belles Terres labourables, & dixiesme denier „ des lots ou congez de tous heritages qui s'y ven- „ dent. Chaque maison à Promelle doit une pouil- „ le par an au Ducq de Brabant: la hauteur at ap- „ partenu au Ducq qui l'at donné en engagere à „ Philippe de Ghilenghien dit de Promelles.

„ L'an 1440. Iean de Ghilenghien dit de Pro- „ melles relevoit un plain Fief du Prevost de Ni- „ velle.

„ L'an 1469. je trouve aussi dans les livres Feo- „ daux Jean de Ghilenghien Seigneur de Pro- „ melles.

„ L'an 1554. Damoiselle Catherine de Tinsoulx, „ Veve de Iean de Ghilenghien Seigneur de Vieu- „ genappe, partie de Glabays & de Promelles, avec „ Philippe son fils Seigneur desdits lieux, renou- „ vella son Terrier par Octroy de l'Empereur.

„ L'an 1587. je trouve Noble homme Philippe „ de Ghilenghien, Seigneur de Promelles.

„ Iean Bertholt Comte de Wonsheim au Duché „ de Nieubourg, & Grand Chancelier du Ducq de „ ce nom, en est Seigneur par l'alliance qu'il a fait „ avec Ermengarde de Ghilenghien, & y a fait bas- „ tir un tres-beau Chasteau, ayant laissé deux filles, „ dont l'une at espousé N. Cassina Baron de Boulers „ en Flandre, & l'autre le Baron de Walrode, „ dont la fille at espousé le Comte de la Marck.

„ Ce Village est de la Paroiche de Vieu-genappe, „ & toute la disme grosse & minue, appartient à

„ l'Ab-

„ l'Abbaye d'Afflighem, qui y possede plus de mil „ & trois cent bonniers d'heritage. Vers l'an 1370. „ Dame Marguerite de Promelles fille de Gillion „ avoit espousé Messire Iean del Houssiere fils „ d'Henry.

„ L'an 1465. Germain de Promelle fils de Iean „ releva par la mort de son Pere trois bonniers de „ Terre, situez à Nobiwez; & Iean fils de Ger- „ main vivoit l'an 1475.

„ L'an 1440. Damoiselle Iehanne de Froidecourt „ releva de Madame de Nivelle un plain Fief à Pro- „ melle venant de sa Mere, comprennant dix sept „ chappons, & dixsept solz de rente heritable, & „ droit de congez.

„ L'an 1444. le releva du gré de Jean du Bois son „ mary, Ienne du Bois de Bourdial au profit de „ Iean Seigneur del Noeverne, Chlr. Pere d'Isa- „ beau. Ex Reg. Feudorum Ecclesiæ Nivellen- „ sis.

Voici ce qui a été recueilli par un de mes amis, qui me l'a mis entre les mains.

„ Les Seigneuries de Promelle, de Vieu-Genappe „ & de Glabais, ont estées dans l'ancienne & No- „ ble Famille de Ghilenghien plus de deux siecles; „ dont la derniere de laditte famille, estoit Dame „ Erimgarde de Ghilenghien, Dame de Promelle, „ Vieu-Genappe & Glabays, qui espousa Messire „ Iean Bartholt Comte de Wonsheim, Seigneur Al- „ lemand, Gentilhomme de la Chambre de sa Ma- „ jesté Imperiale, Conseiller de son Conseil de „ guerre, Lieutenant General de son Altesse le „ Ducq de Neubourgh, Gouverneur de la Duché „ & Ville de Iuliers & de Dusseldorp, Chevalier de „ l'Ordre Militaire de S. Iacques, lequel a procrée avec „ laditte Erimgarde, ou Ermengarde de Ghilenghien, „ deux filles, à sçavoir Dame Marie-Madelaine-Julia- „ ne Montane, & Dame Catharine-Charlotte-Mar- „ guerite; La susdite Dame Magdaleine qui fut l'aisnée „ & heritiere de toutes les Seigneuries & biens „ Feodaux, tant Paternels que Maternels, espousa „ Messire Hugues Jean François Cassina Baron de „ Boulers, Pair de Flandre, Seigneur de Scendel- „ becq, Colonel d'un Regiment de Cavallerie pour „ le service de Sa Majesté Catholique, & Escuyer „ de son Altesse Serenissime le Prince Cardinal In- „ fant d'Espagne. Dame Catharine Charlotte se- „ conde fille, espousa Messire Ernest Comte de „ Wallenrode ou Walrode, Seigneur Polonois, Gen- „ tilhomme de la Chambre de son Altesse Serenissime „ le Ducq & Electeur de Saxe, & son Lieutenant „ General. Et à present lesdites Seigneuries sont „ possedées par P. G. Comte de Wonsheym, Ba- „ ron de Boulers, par succession de la susditte Dame „ Marie-Magdaleine-Iuliane-Montane, Comtesse „ de Wonsheim, qui fut sa Mere, & Messire „ Hugues Jean François, Baron de Boulers son „ Pere.

De la Seigneurie & du Village de Vieu-Genap.

LA Paroisse de *Vieu-Genap*, „ dit Gramaye est „ d'une grande étendue, elle passe pour une „ partie de ce qu'on apelloit la Franchise & jouit „ de grandes exemptions. Promelles dependoit du „ Prévôt de Nivelle & Gempioux des Seigneurs de „ Ranst. Promelle, Gempioux, & Vieu-manant „ sont sous la Paroisse de Vieu-Genap. Gempioux „ est un diminutif de Genap & en est une depen- „ dance, dont le Domaine est pourtant très distinct, „ il apartient à la famille de Ranst, dont sont les „ Seigneurs de Hautain-le-Val; dans les anciens „ Registres des fiefs on trouve un Daniel de Ranst, „ dont le frere étoit Seigneur de Vieu-Genap.

Voici ce que Jean Blondeau dit de Vieu-Genap dans son Commentaire manuscrit du Roman-Pais.

„ L'an 1559. Philippe de Ghillenghien Seigneur „ de Promelles aquit du Roi à perpetuité la Cour „ & Seigneurie de Vieu-genap avec Mayeur, Cens, „ Rentes &c. haute, moyenne & basse jurisdiction, „ àtenir en fief de Brabant, laquelle fut relevée l'an „ 1590. par Godefroi son frere & heritier, Drossart „ de Ravestein avec chasse, peche, & amendes „ &c.

De la Seigneurie & du Village de Glabbais.

GLabbais a apartenu autrefois à la famille de Bousies en partie, à Jean de Schoonhoven & aux heritiers de Godefroi de Toulifaut, qui a vecu sous le Duc Wenceslas & que l'on trouve au nombre des nobles de sa Cour. La Seigneurie de Toulifaut apartient à N... de Herissem Baron de Waignies.

Chaque maison de Glabbais est obligée de payer au Prince tous les ans deux poules pour les foyer & autant de Mites pour les communs paturages qui sont fort étendus & fort gras.

On trouve dans les Registres de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant, où il est parlé des Seigneuries engagées & degagées, que la jurisdiction & la Seigneurie de Glabbais avoit été donnée en gage par le Prince le XI. d'Aout 1626. à N. Baron de Wonsheim pour douze cent florins; elle est restée à ses heritiers.

La somme pour laquelle elle étoit engagée a été depuis augmentée jusqu'à 5200. florins.

Jean Blondeau en parlant de Glabbais dit ce qui suit.

„ Dame Ermingarde de Ghilenghien, vefve de „ Jean Bertholt, Comte de Wonsheim, a pris par „ engagere de la communauté partie de ses bruyeres „ & communes.

„ L'Abbaye d'Affligem y at la Disme, & confere „ la Cure. Et je trouve dans les Livres & Registres „ des Fiefs de la Dame de Nivelle: que *Demiselle* „ *Doreta* (*Dorothée*) fille du Seigneur de Schoon- „ hove, femme de Jean Seigneur de F...... releva „ deux plains Fiefs situez à Glabbais: qui l'an 1443. „ furent relevez par moitié, par Emerick Pinnock, „ & Messire Simon son frere, reservé les humiers „ audit Jean, lesquels l'an 1460. les vendirent à „ Robert de Thy, pour & au nom de Damoiselle „ Marguerite Hincaert son espouse.

„ Laditte Damoiselle Dorothée avoit encor audit „ Glabbais un autre plain Fief Seigneurial, où elle „ avoit Mayeur & Tenaux, Droit de congez, & „ divers Cens Seigneuriaux, qu'au mesme an lesdits „ Pinnock vendirent au predit Robert; & l'an 1501. „ Philippe de Thy, les releva au nom de Philippe „ & Elise de Thy ses Niepces.

Au reste Gramaye en parlant de Genap pag. 31. dit, „ Il est souvent parlé des hommes francs dans „ les anciennes donations, j'ai trouvé dans les Ar- „ chives de Villers un lieu nommé *Novile Francorum* „ *hominum*, situé dans le Roman-Pais & même dans „ ce Baillage; cela est dans un Diplome de l'année „ 1223. qui confirme les biens de cet endroit.

Mais cet Ecrivain a une maniere particuliere d'interpreter & de defigurer les noms, j'avoue que je ne sai ce qu'il veut dire ici, & que je ne puis même le con-

conjecturer ; on fait que *Novelletum* se prend pour une vigne nouvellement plantée & que *Novellare* signifie labourer un Champ pour la premiere fois, mais je laisse deviner à qui le poura ce que signifie *Novile* des hommes francs.

De la Seigneurie & du Village de Bousval.

LA Paroisse de Bousval est fort etenduë; les Seigneuries de la Baillerie, Bourdeau, la Motte, Wez lez Alloux, en dependent & quelques autres dont nous parlerons en particulier.

Les Seigneurs de Bousval & de la Baillerie ont alternativement la Collation de cette Cure, ils partagent les dixmes avec le Curé: Ce sont les Chevaux de la Baillerie qui ont le droit de porter la Chasse de St. Barthelemi le jour de la Dedicace de cette Eglise.

La famille de Vander Spout que les Wallons nomment del Spout & del Spotte, a possedé autrefois Bousval. On trouve dans les Trophées de Brabant par Chr. Butkens Tom. I. Liv. IV. pag. 461. sous Jean III. Duc de Brabant qui est mort en 1353. entre les Nobles de ce Siecle Bernard vander Spout Sire de Bousval. Et à la page 539. sous le Duc Wenceslas & la Duchesse Jeanne Bernard & Engelbert vander Spout, Sires de Bousval, Petit-Rieux &c.

En parlant ci-dessus de Petit-Rieux nous avons parlé après le Registre des Fiefs du Roman-Pais de Bernard vander Spout Sire de Bousval.

Dans le Chœur de l'Eglise du Village de St. Lambert qui a passé des Sombrefs aux Vander Spout, on lit l'Epitaphe suivant.

Cy gist Messire Bernard del Spotte, Chevalier, Seigneur de Bousval, qui trespassa l'an 1435.

Au milieu de la Tombe on voit les armes de vander Spout avec un Lion sur la droite de l'Ecu, & les quartiers de cette famille.

Aujourd'hui la Seigneurie de Bousval apartient à Jean François Gouban, Ecuier, Seigneur de Beveren-Triest, qui a epousé N. Gerardi, fille de Maximilien Gerardi & de N. Coxie.

On trouve dans les Registres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours sous l'année 1552.

La moitié de l'Eglise de Busvaux; le Recteur est D. Jean Langelle qui la dessert en personne, à la charge de la moitié de l'Eglise, & elle raporte vingt mesures de froment.

L'Autel de St. Nicolas, dont D. Etienne Tesin est Recteur. Il la dessert en personne, il raporte quatre mesures d'Orge.

L'Autel de la Vierge dont D. Augustin Cocqueau est Recteur. Il la dessert en personne, elle raporte cinq mesures.

Dans son étendue.

L'Autel de St. Nicolas de Bourdel, dont D. Guibert Damiens est Recteur. Il dessert en personne à la charge d'une messe par semaine, & raporte six mesures.

Encore dans l'étendue de la dite Eglise il y a un Autel & Chapelle de la Vierge dans le manoir de Weys, dont D. Henri D'Assonville est Recteur, en son absence D. Simon Heule le dessert, il raporte sept mesures de froment.

Le Marguilier est Jean Jacobs, marié.

De la Seigneurie de la Baillerie.

LA Seigneurie de la Baillerie a autrefois apartenu à une famille qui en portoit le nom; on trouve parmi ceux là Malfer del Baillerie, Gerard del Baillerie, & en 1452. Isabelle del Baillerie. Elle est ensuite passée à la famille de Brecht, & en 1587. Henri t'Seraerts, Preteur d'Anvers, confera la Cure de Bousval, de la part de sa femme N. de Brecht Dame de la Baillerie.

Vers l'an 1610. Thierri le Jeune l'acquit de la famille de Brecht par achat, & il y fit bâtir une Chapelle, dans laquelle il fonda deux messes par semaine, & on lit l'inscription suivante devant l'Autel.

Noble Seigneur Thieri le Jeune, *Seigneur de la Baillerie, Capitaine d'une Compagnie de Cuirassés au service de sa Majesté, ayant porté les armes pour la foy & le Roi l'espace de trente ans, a esté delivré de plusieurs perils par l'intercession de Notre Dame de Halle. En signe de gratitude at fondé cette Chapelle à son honneur.*

Jean Blondeau en parle en ces termes en son commentaire du Roman-Pais.

„ Thiery le Jeune Seigneur de la Baillerie laissa „ de N. de Maucourt sa premiere femme, Thiery „ qui fut Doyen de Fleuru & Elysabet, & de N. „ de Castaigneda sa seconde espouse procrea Lovis „ le Jeune Lieutenant entre les Bendes d'Ordonnan-„ ce qui espousa N. de Fumal, & Joachim le Jeune „ Capitaine au service du Roy, qui print pour fem-„ me N. de Lescaille, ils portent pour leurs armes „ argent au lion de gueule à une espée d'argent qui „ luy perce la gorge.

„ Elysabet sa Fille porta la terre de la Baillerie „ pour dote & espousa Alexandre Cupis Capitaine „ de Cavallerie: de ce mariage sont issuz trois fils, „ Thiery Seigneur de la Baillerie decedé le 21. „ Janvier 1675. Jean & Maximilien mort sans hoirs „ en la guerre. Thiery avoit espousé Marie Doro-„ thée le Groz, de laquelle il at laissé une belle „ posterité, qui suit les armes en divers employz au „ service de sa Majesté Catholique.

„ La Baillerie se releve en plain fief de la terre & „ Seigneurie d'Assche avec moyenne & basse jurif-„ diction, & la hauteur at asté acquise vers l'an „ 1610.

De la Seigneurie de Bourdeau.

B*Ourdeau* ou Bourdeal, car on lui donne ces deux noms, est situé dans une Vallée sur un Ruisseau qui se jette proche delà dans la Riviere de Thyl. On y voit les ruines d'un vieux Chateau que l'on a rabati à present par les soins de J. Michiels, Seigneur de Bourdeau, Greffier de la Cour Feodale de Brabant, qui m'a dit qu'il le tenoit en fief du Seigneur de Rumpst, avec moyenne & basse justice, mais que la haute apartenoit au Duc de Brabant de qui il l'avoit achetté depuis peu. Cette Seigneurie donne son nom à une famille qui s'est alliée avec les plus Illustres maisons; Les Seigneurs de Bourdeau ont particulierement fleuri sous Wenceslas Duc & Jenne Duchesse de Brabant en la personne de Bernard de Bordeal & Godefroi de Bourdeau. Philippe du Chesne, Chevalier, Seigneur de Rognon qu'il tenoit en fidei-commis, achetta avec sa femme Beatrice de Voort dans le dernier siecle les Seigneuries de Bourdeau & de la Motte. Ils laisserent deux fils Louis

Louis & Adolfe. Louis épousa Marie de Wachtendonck dont il eut Paul qui mourut innocent sans Enfans: Adolfe Seigneur de Bourdeau suivit avec son frere le parti du Prince d'Orange & des Revoltez en 1572. Leurs biens furent confisquez par ordre du Duc d'Albe, ce qui a donné lieu à plusieurs procès.

De la Seigneurie de la Motte.

LA *Motte* est située sur une Colline dans un endroit sain & agreable vis a vis Bourdeau; c'est de sa situation qu'est venu son nom. C'étoit autrefois l'heritage de Ranulfe de la Motte. La famille de Rousseau la possede aujourd'hui par achat, & c'est un fief de la Seigneurie de Rumpst aussi bien que Bourdeau. Elle a moyenne & basse justice. Jean Blondeau dit que l'on a obtenu la haute justice du Roi d'Espagne comme Duc de Lothier & de Brabant, sans dire dans quelle année ni dans quel tems.

De la Seigneurie de Wez.

LA Seigneurie de Wez a haute justice avec une Chapelle Castrale; elle est située sur les Limites septentrionales de la paroisse de Bousval. Elle a apartenu à la famille de Gillenghien, mais à present elle depend d'Alexandre Jacques Hoefnagel. Voici une liste des Seigneurs de *Wez* tirée du Registre des Fiefs de la Baronnie de Bierbeek.

Extract vanden denombremente vande Heerelyckheyt Weez by lennap, mette successive Mannen die de selve Heerelyckheyt hebben verheven, respectivelyck getrocken uyt het Leen-register van Bierbeeck, dependerende vanden Leen-hove van Aerschot, ten selven Register aengeteeckent fol. 32. 33. 34. 35. 36. *ende* 37.

„ ITem Jan van Ghillengheen geheeten van Weez, „ Man vander Heerlyckheyt van Weez, by Ge- „ nepen, huyse ende hoeve, bosschen, bempden, „ winnende lande, ende heyden, met allen synen „ toebehoorten, te wetene een huys ende hoff met- „ ter capellen ende winnende lande daer toe hoo- „ rende, ende ontrent liggende, houdende ontrent „ achthien boinderen.

„ Item vyft boinderen bempden, viertich boin- „ deren bosch, xlij. capp.

„ Item ijc.xcviij. D. viij. vate evenen Nyvelscher „ maten, vier sisteren corens Waverscher maten, „ met Myer, Schepenen, veteren, ende boeyen, „ ende alderhande aentaste, successie van bastaerde, „ ende alderhande Heerelyckheyt totter leveren „ toe vanden ghenen die 't lyff, ende leet verbeert „ hebben, de welcken als hy die gevangen heeft, „ hy als Heer van Weez, schuldich es te leveren „ binnen der derde daege den Heer van Aerschot „ ende der naester banck den lande van Aerschot „ toebehoorende.

„ Op den 24. September anno 1453. heeft Ren- „ nier van Gillengheen, als naeste oir, ende erfgen. „ van Jan Gillengheen synen neve verheven de „ voorsz. Heerelyckheyt ende goederen van „ Weez.

„ Op den 28. Juny anno 1474. heeft Jan van „ Gillengheen alias Weez, naer doode van Ren- „ niers Gillengheen syns Vaders, verheven de „ voorsz. Heerelyckheyt en goederen van Weez.

„ Op den 27. Jannuary 1494. is totte voorsz. „ Heerelyckheyt ende goederen gecomen Heer „ Hendrick van Gillengheen alias Weez.

„ Op den 4. November anno 1523. heeft Hen- „ drick van Gillengheen neve des Hendrick getrans- „ porteert de voorsz. Heerelyckheyt, ende goede- „ ren van Weez tot behoeff vanden voorsz. Hen- „ drick van Gillengheen.

„ Op den 20. Juny anno 1536. syn totte voorsz. „ Heerelyckheyt ende goederen van Weez gecomen „ by houwelyck voorwaerde, Andries alias Adriaen „ van Gillengheen ende Jouff. Annen was alias „ Siere.

„ Op den 26. October anno 1536. heeft Jouff. „ Joanna Collaes weduwe wylen Henrick van Gil- „ lengheen uyt cracht van testament ontfangen die „ tocht inde Heerelyckheyt ende goederen van „ Weez.

„ Op den 29. October anno 1571. heeft Jan van „ Gillengheen naer doode Adriaens van Gillengheen „ syns Vaders verheven de Heerelyckheyt, ende „ goederen van Weez.

„ Op den 15. October anno 1586. heeft Jan de „ Meester als Man ende momboir van Barbara Hu- „ welet syne Huysvrouwe weduwe was van Jan „ van Gillengheen, te Leene verheven Jans van „ Gillengheen tot behoeff van Jan van Gillengheen „ alsdoen oudt synde vyf Jaeren Sone des voorsz. „ Jans, de Heerelyckheyt ende goederen van „ Weez.

„ Op den 29. Meert anno 1596. heeft Johan du „ Cheisne, Sone wylen Jans, als Man en mom- „ boir van Jouff. Françoise van Gillengheen, „ verheven de voorsz. Heerelyckheyt ende goede- „ ren van Weez, naer doode Jan van Gillen- „ gheen.

„ Op den 9. Meert anno 1598. heeft Vincent „ Pinchaert als Man ende momboir van Anna van- „ der Meeren erfgen. van wylen Joncker Jan van „ Gillengheen, verheven de Heerelyckheyt ende „ goederen van Weez soo verre sy daer in gericht „ was.

„ Op den 3. July 1598. heeft Jouff. Françoise „ van Gillengheen, ten overstaen van Johan du „ Cheisne, haers Mans, getransporteert ten be- „ hoefve van Vincent Pinchaert.

„ Op den 27. November 1600. heeft den voorsz. „ Vincent Pinchaert soo voor hem als voor syne „ Huysvrouwe Jouff. Anna vander Meeren gere- „ nontieert aende voorsz. Heerelyckheyt ende goe- „ deren van Weez, ten behoeve Jouff. Françoise „ van Gillengheen ende Johan du Cheisne.

„ Op den selven dach, maent ende Jaere als bo- „ ven hebben Johan du Cheisne, Jouff. Françoise „ Gillengheen, met Vicent Pinchaert gecommit- „ teert synde van Jouff. Anna vander Meeren syns „ Huysvrouwe getransporteert de voorsz. Heere- „ lyckheyt ende goederen van Weez, ten behoeve „ van Sr. Jeroen de Serfontaine, ende Jouff. Anna „ de Mayre.

„ Op den 24. Augusti 1607. heeft Jouff. Anna „ de Mayre weduwe wylen Hr. Jeroen de Serfon- „ taine naer doode des selfs Jeroens te Leene ver- „ heven ten behoeve van haer, voor de tocht ende „ ten behoeve van Jeronimus de Serfontaine Sone „ Jeroens out ontrent negen Jaeren.

„ Op den 29. January 1629. hebben Heer Jero- „ nimus de Serfontaine, ende vrouwe Antonette „ Daxson, getransporteert de voorsz. Heerelyck-

„ heyt ende goederen van Weez, ten behoeve van „ Joncker Jacques Sanglier.

„ Op den 18. December 1656. heeft de vrouwe „ Doüagiere van wylen Joncker Jacques Sanglier „ naer doode des selfs Jaques Sanglier verheven „ de voorsz. Heerelyckheyt ende goederen van „ Weez.

„ Op den 20. Juny 1661. heeft Jouff. Margrita „ van Gindertaelen Doüagiere van Joncker Jacques „ Sanglier by donatie inter vivos, die hellicht van- „ de voorsz. goederen ende Heerelyckheyt van „ Weez getransporteert aen Joncker Alexander „ Hoeffnagel.

„ Ende dander hellicht der voorsz. Heerelyck- „ heyt ende goederen heeft verheven Sr. Guilliam „ Geubels als procuratie hebbende van Jouff. Cata- „ rina vanden Bosch syne wettige Huysvrouwe en- „ de dat naer doode van Joncker Jacques Sanglier „ als erfgen. van Jouff. Anna Swets syne ierste „ Huysvrouwe ende halve suster was vande voorsz, „ Jouff. Catharina vanden Bosch.

„ Op den 26. July 1685. heeft Heer François „ Valdillo naer doode Jouff. Catherina vanden „ Bosch, uyt cracht van procuratie gepasseert bin- „ nen Madrid, verheven die hellicht vande voorsz. „ Heerelyckheyt, ende goederen van Weez.

„ Op den selven dach, maent ende Jaere voorsz. „ heeft Sr. Ignace Tibant uyt cracht van procuratie „ hem gegeven by den voorsz. Heer François Val- „ dillo, ende Jouff. Maldonado getransporteert die „ hellicht vande voorsz. Heerelyckheyt ende goe- „ deren van Weez, ten behoeve van Sr. Maximi- „ liaen Hoyvelde.

„ Op den selven dach, maent ende Jaere als voor „ heeft Sr. Maximiliaen Hoyvelde den Jongen naer „ doode van Maximiliaen Hoyvelde den ouden ver- „ heven die hellicht vande voorsz. Heerelyckheyt „ ende goederen van Weez.

„ Op den 4. Augusti 1685. hebben Srs. Maximi- „ liaen van Hoyvelde met François van Hoyvelde „ getransporteert de voorsz. hellicht vande voorsz. „ Heerelyckheyt ende goederen van Weez, ten „ behoeve vande Heer Alexander Jacques Hoeffna- „ gel.

„ Dese Gecollationeert tegens de voorsz. denom- „ bremente, ende Mannen van Leene, is mette „ selve accorderende. *Quod attestor*, I. Ftanc. „ van Buggenhoudt, Greffier. 1691.

La Seigneurie d'Alloux qui est à l'orient du Village a basse justice; la haute depend de Bousval & de la Baillerie.

Au reste voici ce que Gramaye dit de Bousval & des Seigneuries voisines.

„ Il y a encore Bousval, Val des francs, & Glabbais, celui-ci depend de l'Abbaye d'Affligem pour „ le Spirituel. Glabbais a eu plusieurs Seigneurs peu „ considerables; En 1558. Pierre Boisot, Chevalier, „ entra en possession de Glabbais avec haute Justice „ dans toute son étendue par la cession qu'en fit le „ Roi. Philippe Besuts l'achetta de lui ou de ses heri- „ tiers en 1597.

„ La Famille del Spout a possedé longtems la Sei- „ gneurie de Bousval, à l'exception de Bourdeau qui „ a eu ses Seigneurs particuliers, dont Philippe du „ Chesne, Chevalier, recut le Titre du Roi même „ en 1550.

„ Vers l'an 1513. l'autre apartenoit a un Mont- „ fort, je ne sai qui en est Seigneur à present.

De la Seigneurie, & du Village de Hautain le mont.

Il y a deux Hautain, dit Gramaye, l'un dit le Mont & l'autre le Val, l'un & l'autre depend de ses propres Seigneurs pour le spirituel & pour le temporel.

Ceux qui en étoient les Maitres il y a 300. ans étoient de l'Illustre famille de Ranst.

Jeanne étant devenue l'unique heritiere de cette famille, cette succession est passée par son mariage à N. de Zoete & à leurs descendans.

Voici ce que Jean Blondeau raporte de Hautain-le-Mont.

„ Je m'immagine que c'est ce Village qui at don- „ né le nom à l'ancienne famille de Houtain, à cau- „ se que jusques aux derniers siecles, elle est demeu- „ rée en son patrimoine, en la personne d'Everard „ de Houtain, & que le Ducq y avoit la hauteur. „ Soub le Ducq Henry III. vivoient Henry & „ Wautier, soub Jean III. Gossuin, & soubs la Du- „ chesse Jenne, Willaume & Thiery, qui portoient „ tous le surnom de Houtain.

„ L'an 1211. Noble homme Henry Chlr., de „ Houtain, donna la Disme dudit lieu, au Chapitre „ de S. Gertrud à Nivelle, en consideration de sa „ fille qui y estoit Chanoinesse, à condition que si „ elle venoit à prendre autre estat, qu'elle n'en au- „ roit la jouissance que sa vie durante.

„ L'an 1370. se trouve aux Reg. de la Dame de „ Nivelle, Monsieur Gobert de Houtain, Mam- „ bour de Dame Marguerite de Promelles.

„ L'an 1557. Antoine Seigneur de Houtain, „ Neufville &c.

„ L'an 1580. Philippe Seigneur de Houtain le „ Mont. *Ex Reg. de Lothier*,

„ L'an 1586. Dame Anne de Wyngaerde estoit „ Douariere de Houtain, vivoit encor l'an 1610.

„ Iacques de Glymes Viscomte de Jodoigne & „ de la Wastine, Seigneur de Boneffe, Colonel „ d'Infanterie, grand Bailly de Nivelle, & du Wallon- „ Brabant, espousa Dame Jacqueline de Houtain, „ Dame de Francquenies, & de ce mariage issit Char- „ les de Glymes Viscomte & Seigneur desdits lieux, „ qui en premieres nopces espousa Jenne de Hou- „ tain, Dame heretiere de Hollebeke, Houtain, „ Wyngaerde &c. qui entre autres enfants procrée- „ rent Winand Comte de Glymes, & Jean Charles „ de Glymes, Seigneur de la Wastine, & de Hou- „ tain le Mont, Colonel de Cavaillerie, & Sergeant „ Mayor de Bataille au service de Sa Majesté, qui „ n'ayant laissé aucuns enfants d'Anne Marguerite „ de Linden, fille du Comte de Rechem, est mort „ l'an 1675. ayant denommé pour heretier Philippe „ Comte de Glymes &c. fils du Comte Winand son „ frere.

„ L'an 1240. Wautier de Houtain Chanoine de „ Nivelle, fonda la Chapelle de S. Jean Evangeliste „ en l'Eglise de S. Gertrud.

„ L'an 1440. Thirion de Houtain fils de Jean „ de Houtain, dit de Stoissy, releva le Fief de „ Stoissy.

„ Je trouve que l'an 1496. Antoine Flameng Sei- „ gneur de Houtain, estoit Mayeur de Nivelle, „ mais peut-estre que c'est Houdain, car quelques „ Seigneurs du nom de Flameng sont qualifiez Sei- „ gneurs de Houdain & de Neufville, par Carpen- „ tier fol. 557. cependant la Seigneurie de Neuf- „ ville fait croire qu'il s'abuse.

Dans

Dans le Regiſtre des Diplomes du Prieuré de N. Dame de Wavre on trouve des Lettres de Jean de Hautaing ſur le droit de Patronat de l'Egliſe de Lopaing &c. de l'an 1251. mais il y a deux villages de Hautain, & que l'on ne fait ici aucune diſtinction je ne ſai duquel on parle, je ſai neanmoins que la Seigneurie de Hazoy ſituée à Lupogne depend de Hautain-le-Mont.

Extraict du Cheff Regiſtre du Quartier Wallon-Brabant, repoſant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant, où que ſe trouve ſoubs la Capitulation de Houthain Amont & Aval, entre-autres folio xxxix. recto & verſo ce que s'enſuit.

„ JEan Charles de Glymes fils de Meſſire Charles de Glymes, vivant Viſcomte de Judogne & de feue Dame Jeanne de Hautain xxix. Aprilis 1625. par le treſpas & ſuivant le Teſtament de Dame Anne Marie de Hautain ſa Tante ſoubseſcrite.

„ Meſſire Jean de Couareſme Seigneur de Landelies, comme Mary de Dame Anne Marie de Haultain ſa compaigne xxviij. Martij 1620. par le treſpas de Pierre de Hautain ſon frere ſoubseſcript.

„ Philippe de Hauthain xix. Auguſti xv.^c lxvij. par le treſpas de feu Anthoine le Flameng dit de Houthain ſon frere ſoubseſcript.

„ Anthoine le Flameng ultima Octobris xv^c. xlix. par le treſpas de feu Maiſtre Guillaume le Flameng ſon Pere ſoubseſcript.

„ Maiſtre Guillaume le Flameng le premier jour de Septembre l'an xv^c. xxv. par le treſpas de feu Maiſtre Anthoine ſon Pere ſoubseſcript.

„ Maiſtre Anthoine le Flameng le xxviij. jour de May l'an xiiij^c. iiij^{xx}. & xiij. par achat fait alencontre de Dame Marie de Berlo, & Meſſire Jehan Triva ſon Mari & mambour.

„ Dame Marie de Berlo Fille de feu Meſſire Guillaume, avec Meſſire Jehan de Triva Chlr. ſon Mary & mambour le xxviij. jour de May l'an xiiij^c. iiij^{xx}. xiij. par le treſpas de feüe Dame Jooſſe de Houtaing ſa Mere.

„ Guillaume de Pruyſt, pour & au nom de Damoiſelle Jooſſe de Houthain ſa Compaigne le ij. jour de Novembre l'an xiiij^c. lvj. par le treſpas de feu Ernoul de Houthain ſon Pere ſoubseſcript.

„ Ernoul Hermit de Houthain ſon filz.

„ Guillaume Hermit de Houthain ſon frere.

„ Jehan filz Meſſire Guillaume de Hermit. Tient la Terre & Seigneurie de Hauthain le Mont, avec la fortreſſe giſant aſſez pres de l'Egliſe de Houtain, avec le baſſecourt avec environ lxxj. bonniers de terre ahannable Joindans de tous coſtez aux terres de ceulx de Ranſt, de Reſves, de Valianpont & de Symon Crohin. Item appartienent encore à laditte Seigneurie, environ de vingt bonniers de bois. Appartient encor à Icelle Seigneurie ung moulin. Item encor une braſſine. Item encore ung vivier conten. trois Journaulx. Item appartiennent encore à laditte Seigneurie de ſept à viij. bonniers prez Joindans aux Seigneurs de Reves, de Ranſt & de Loppoing. Appartient encor à laditte Seigneurie ung cens S^{aul}. montant chacun an à viij^{xx}. vielz gros vj. d. ōb. vj^{xx}. xvj. chappons les trois parts d'un chappon & huit vaſſeaulx d'avaine. Appartient à laditte Seigneurie encore ung Mayeur & ſept Eſchevins qui ont cognoiſſance juſques à relivrer en chemiſe, à Monſieur le Duc, où à ſon Bailly de Brabant. Appartiennent encor à laditte Seigneurie pluſieurs hommes de Fieff qui tiengnent certains biens feodaulx de laditte Seigneurie.

De la Seigneurie & du Village de Hautain-le-Val.

ENtre les filles naturelles qu'eut Jean III. Duc de Lothier & de Brabant, d'Iſabelle van Veen dite Ermengarde de Vilvorde, fut Jeanne, à qui ſon Pere donna le Village de Hautain qui avoit apartenu autrefois à Goſwin de Hauthain, pour le tenir avec toutes ſes apendances & dependances le haut & bas domaine quant à la Juſtice, en un mot de la même maniere que l'avoit poſſedé le dit Goſwin & après lui le dit Seigneur Duc, avec la maiſon & demeure qu'habitoit autrefois le dit Goſwin dans le ſuſdit Village de Hautain avec ſes apendances & dependances, les revenus du Village ſoit en argent, cens, Chapon, Oye, Poules, Porcs, cire, prez, paturages, bois, moulin, trécens, ou autres choſes & biens conſiſtant en humide & arride; ne ſe reſervant à lui ni à ſes ſucceſſeurs aucun droit d'action ou de proprieté ſur la dite Seigneurie, ſa juriſdiction, ſon honneur ſimple & mixte, le Domaine, la maiſon, demeure, revenus, provenus, honneurs feodeaux au dit Village de Hautain ſes apendances & dependances. C'eſt ainſi que s'exprime le Diplome donné en 1345. le 8. d'Avril, que l'on trouve tout entier dans le Tome I. des Trophées de Brabant, parmis les Preuves du Livre 4. Pag. 145. Cette Jeanne épouſa Coſtin de Ranſt Seigneur de Canticrode fils de Wauthier: Ainſi Hautain reſta dans la famille de Ranſt juſqu'à ce que la ſucceſſion maſculine ayant manquée, l'heritage paſſa à Jeanne qui épouſa N. de Zoete à qui elle le porta & dont il paſſa à leurs deſcendans. C'eſt ce que prouve la liſte ſuivante tirée du Chef Regiſtre des fiefs du Roman-Pais.

Extraict du Cheff Regiſtre du Quartier Wallon-Brabant repoſant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant ou que ſes trouve ſoubs la Capitulation de Houthain Amont & Aval fol. 38. ce que s'enſuit:

„ Sr. & Maiſtre Godefroy Mutſenich Licentié es loiz xxj. July 1674. par tranſport du S^r. Herman Schuyl ſoubseſcrit.

„ S^r. Herman Schuyl de Walhorn Eſcuyer xx. July 1674. par retroceſſion de Meſſire Pierre Ferdinande Rooſe ſoubseſcrit.

„ Meſſire Pierre Ferdinande Rooſe, Seigneur de Ham, Froidmont, Haultain le Val, Sart Dam Avelines &c. Conſeillier du Conſeil de Brabant, par decret operé en la Souveraine Cour Feodale de Brabant le xxij. de Juin 1673. & tranſport du xxiij. de meſme mois.

„ S^r. Arnoult Schuyl Seigneur de Walhorn xv. September 1635. par tranſport de Damoiſeau Henry Charles de Zoete ſoubseſcrit.

„ Henry Charles de Zoete fils du Seigneur de Villers x. December 1616, par donation de la meſme Dame contenue en ſon Teſtament, & à condition que ledit Henry Charles doibt eſtre de la Religion Catholicque Romaine.

„ Philippe de Haultepenne le Jeuſne xv. Juin

„ xvjc. & ſeize, en vertu de la donation à luy fait-
„ te, par le Codicil de Dame Charlotte de Zoete
„ ſoubseſcritte.

„ Dame Charlotte de Zoete, dict de Haultain le
„ dernier de Septembre 1586. par la mort de Dionys
„ de Zoete ſon frere ſoubseſcript.

„ Dionys de Zoete le xij. jour de Septembre xvc.
„ lxj. par le treſpas de feu Dionys Zoete ſon Pere
„ ſoubseſcript.

„ Dionys Zoete viij. Septembris anno xvc. lvij.
„ par le treſpas de Damoiſelle Jehanne de Ranſt ſa
„ Mere ſoubseſcripte.

„ Damoiſelle Jehanne de Ranſt le xix. jour de
„ Mars l'an xvc. xxv. par le treſpas de feu Jehan de
„ Ranſt ſon Pere ſoubseſcript.

„ Jehan de Ranſt le viij. jour de Fevrier l'an xiiijc.
„ iiijxx. & deux, par le treſpas de feu Coſten de
„ Ranſt ſon frere ſoubseſcript.

„ Coſtin de Ranſt moindre d'age, avec Lenart
„ du Bois ſon Mambour le xxvj. jour de Janvier
„ l'an xiiijc. lxxj. par le treſpas de feu Guillaume de
„ Ranſt ſon Pere ſoubseſcript.

„ Guillaume de Ranſt le xxvj. jour de Septembre
„ l'an xiiijc. lxj. par le treſpas & enſt. le Teſtament
„ de feu Daniel de Ranſt ſon Pere.

„ Daniel de Ranſt ſon frere par Renunche.

„ Jehan de Ranſt ſon frere.

„ Guillaume de Ranſt ſon fils.

„ Damoiſelle Jehanne de Ranſt. Toutte la Terre
„ & Seigneurie de Houthain à Val, avec la juſtice
„ moyenne & baſſe, avec le Chaſteau, Baſſecourt,
„ granges, eſtableries, avec un moulin à ban.
„ Item appartient à laditte Seignourie une Cambe.
„ Item environ de trois cens vielz gros chacun an.
„ Item environ trois cens quatrevingts deux chap-
„ pons, quatre muys d'avaine, que les maiſurers
„ de laditte Seigneurie doibvent. Item un petit
„ vivier contenant environ un Journée. Item de
„ terres ahannables environ cent douze bonniers.
„ Item ſept & demy bonniers de Prets. Item vingt
„ & ſix bonniers de bois. Item appartiennent à la-
„ ditte Seigneurie un Mayeur, ſept Eſchevins &
„ un Sergeant, la collation de la Cure de trois
„ Autelz & del mallerie d'icelle Egliſe. Item en-
„ core le dixieſme denier de conges des vendaiges,
„ des heritaiges eſtans deſſoubs laditte Seigneurie.
„ Item appartiennent encores à laditte Seigneurie
„ certains hommaiges.

Jean Charpentier parle dans la 3. Partie de l'Hiſtoire de Cambrai pag. 689. d'Olimpie de Hertaing, femme de Guillaume de Zoete, Sire de Hautaing, Amiral de Zelande & Gouverneur de l'Ecluſe.

De la Seigneurie & du Village de Sart-Dame Aveline.

SArt-Dame Aveline prend ſon nom, dit Gramaye, d'une Heroine de la Maiſon d'Houtain-le-Val. Jean Blondeau dit dans ſon Traité du Roman-Pays que les Witthems en ont été Seigneurs en 1370. & que les Droits de cette Seigneurie ſont ceux-ci.

„ Premierement appartient à la Seigneurie de Sart
„ Dame Aveline, haute, moyenne & baſſe juſtice,
„ l'on y juge ſelon la Loy de Louvain. Elle releve
„ immediatement du Roy comme Ducq de Lothier
„ & de Brabant.

„ Le Seigneur eſt unique & ſeul Collateur de la
„ Cure & de la Clergie.

„ Item le Seigneur reçoit annuellement en Cens
„ Seigneuriaux à Noël, cent vingt neuf, deux tiers
„ chappons.

„ Item ſe paye encore au Seigneur tous les ans deux
„ neppes & deux pouilles.

„ Item en avoine ſix muyds, quatres vaſleaux
„ deux tiers & demy.

„ Item en minues cens d'argent, y compris une
„ rente de quinze ſolz. vj. flo. xiiij. ſols.

„ Item un chariau de foing, qui ſe paye par le
„ fermier de la haute cenſe de Nœuf-Cour apparte-
„ nant au Monaſtere de Villers, & ſe livre par le-
„ dit fermier à Hautain-le-Val.

„ Item a le Seigneur droict de chaſſe, & droit de
„ congé par toute ſa juriſdiction.

„ Item droit de cincq corruwez ſur les inhabi-
„ tans.

„ Item le Seigneur a droit de la troiſieſme part de
„ l'offrande au jour de Paſques, Noël, & Pente-
„ coſtes, & au trois jours des Feſtes ſuivantes, com-
„ me a le Seigneur de Hautain-le-Val.

De la Seigneurie & Baronnie & du Village de Lanne.

L*Anne* prend ſon nom d'un gros Ruiſſeau qui y paſſe. Elle depend de trois Seigneurs fonciers auſquels on paye tous les ans des redevances conſiderables, ce ſont le Prevôt de Nivelle, le Seigneur de Lannebourg, & le Seigneur de la Chapelle St. Lambert. Ils tiennent ce droit de l'Egliſe de Nivelle, ſavoir le Prévôt & le Seigneur de Chapelle St. Lambert de l'Abbeſſe comme Dame de Nivelle, & le Seigneur de Lannebourg les tient du Prevôt dont il tient auſſi la charge de Maire du Village compris dans le même fief: tout ceci prouve que l'Egliſe de Nivelle a le domaine direct du fond ou territoire de Lanne. Nous avons parlé de l'Origine des charges de Maires feodeaux dans le Livre premier en parlant d'Arquennes.

Le Prélat Butkens raporte une liſte des Seigneurs de Lannebourg depuis l'an 1371. dans ſes Trophées du Duché de Brabant dans la Génealogie de Brant Tom. I. pag. 653. verſ. de la Nouvelle Edition.

Les Ducs de Brabant ſont reſtez en poſſeſſion de la haute juſtice de Lanne, juſqu'à ce que Jean de Barlaymont, Prévôt de Nivelle, l'acheta du Prince dans le Siecle dernier & la tranſportée il y a quelques années à Antoine Xavier, Seigneur de Fiſchermont, Colonel d'un Regiment Infanterie.

Gramaye parle de cet endroit en ces termes: „En-
„ ſuite viennent Bays qui apartient au Chapitre, &
„ Lanne au Prévôt: Fraſne appartient à l'Abbaye
„ d'Affligem, le premier reçoit ſon Curé de l'Abbaye
„ d'Aywieres, Jean de Barlaimont a aquis à l'autre
„ la haute juſtice.

Jean Blondeau en parle ainſi.

„ Le Prevost de Nivelle eſt de toute ancien-
„ neté Seigneur Foncier dans le Village de Lanne,
„ & y a la collation de la Cure, & la Diſme dudit
„ lieu, en conſideration de la quelle, il eſt obligé
„ de livrer le pain d'Autel, le vin, le luminair de
„ l'Egliſe, & le baſton de la cloche: & en outre de
„ payer ce qui eſt deu à la venerie ou chiens de
„ Boutsfort: Il at auſſy ſa garenne & divers fiefs
„ qui relevent de luy, & autres droits & amen-
„ des. Chaſque maiſon où l'on fait feu, luy
„ paye chaſque année à Noël cincq deniers petit,
„ pour le paſturage.

„ En l'an 1676. Lanne fut erigé en Baronnie en
„ faveur de Dame Marie Catharine Cools & ſucceſ-
„ ſeurs de feu ſon mary, le Maiſtre de Camp Don
„ Antonio Xavier, qui quelque temps auparavant
„ avoit acquit par achapt du Comte d'Egmont la
Hau-

„ Hauteur de Lanne, en laquelle Seigneurie il pos-
„ sedoit le Chasteau & cense de Fischermont.

„ Pour monstrer la rarité de l'argent & la vilité „ du prix des biens qu'il y at eu cy-devant en ce „ quartier, je ne peu omettre ce que j'ay trouvé „ dans le Registre de la Dame de Nivelle, qui est „ que l'an 1534. Jean de Serclaes Seigneur de Tilly „ arrenta en ce lieu le bois *Lionnet* contenant quin- „ ze bonniers pour huit pattars le bonnier à tousiours „ & sans rachapt.

Charles Josse de Buyle, Seigneur de Walhové, fils de Florent & de Marie, possede en cet endroit de grandes terres, où il y a un ancien Chateau, qui a autrefois apartenu à la famille de Vander Kele & ensuite à Thierri de Buyle, à Henri de Buyle & à Jeanne de Winne.

Dans les Registres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours on lit sous l'année 1511.

La moitié de l'Eglise de Lanne, dont D. Antoine Fabri est Recteur, il dessert en personne à la Charge de sept messes en quinze jours: Elle raporte vingt sept mesures d'Orge. Ses biens consistent en une partie des dixmes du lieu & en terres labourables.

L'Autel de la Vierge du même lieu a pour Recteur D. Louis fils de Louis de Marbais, qui dessert en personne à la charge d'une messe par semaine, il raporte six mesures de froment mesure de Wavre, le Clerc est marié.

Dans les Rescripts de l'année 1558. & 59. on trouve l'Autel de St. Nicolas dont Robert le Maigner est Recteur, en son absence il est desservi par D. Theodore Kynon, ou Rynon, à la charge d'une messe en quinze jours, Il raporte deux mesures de froment mesure de Wavre &c.

De la Seigneurie & du Village de Maransart.

IL y en a qui croyent qu'il faut ecrire Marie-en Sart & non Maransart. Gramaye en parlant de cet endroit & d'un autre qui est dans le Voisinage, dit, „ ensuite vient la Couture St. Germain, Ma- „ riensart & Sauvagemont qui dependent de l'Ab- „ baye d'Aywieres pour le spirituel & le tem- „ porel.

„ De tout tems les Abbesses d'Aywieres ont eu „ dans cet endroit moyenne & basse justice & mê- „ me la haute excepté du droit de Glaive par une „ concession, à ce que je crois, des Chatelains de „ Bruxelles. Aujourd'hui même cette Seigneurie est „ encore un fief mouvant de cette Abbaye.

„ Neanmoins on lit dans les Registres de la Cham- „ bre des Comptes du Duché de Brabant que les Sei- „ gneuries de Maransart & de Coulsture ont été ven- „ dues par Philippe IV. Roi d'Espagne, à Thomas „ Lopez d'Ulloa, Baron de Limale pour la somme „ de six cent florins, le 16. de Juin 1646. ce qui „ se fit au Conseil des Finances dans une vente „ publique.

Voici la traduction du Diplome du Doyen de Fleru qui concerne l'Eglise de Maransart, j'en conserve la Copie en Latin qui a été collationnée sur l'Original.

„ Rudolfe par la grace de Dieu Doyen & avec „ lui le Chapitre de Fleru à Guillaume Abbé & au „ Couvent d'Affligem, salut au Seigneur.

„ Nous avons apris qu'il s'étoit élevé une dispute „ entre vous & Gerelin habitant de Genappe par „ rapport aux ofrandes & aux dixmes de l'Eglise de „ Maransart qui est fille de celle de Genappe, & „ que tant vous que ledit G. aviez remis ce différent „ à la decision de Maitre Siger Archidiacre de Cam- „ bray, & de Gerelin Chanoine de Bruxelles; ils „ ont jugé que vous deviez avoir les deux tiers des „ Dixmes de Maransart, & Gerelin le troisiéme; que „ quant aux ofrandes & autres menues dixmes le „ Prêtre en auroit un quart, vous la moitié & le „ dit Gerelin l'autre quart.

„ Nous ratifions le jugement des dites personnes „ & pour le confirmer par notre autorité nous avons „ fait aposer ici le seau de nos armes. Fait l'an „ M. C. XC. VII.

De la Seigneurie & du Village de la Coulture St. Germain.

LA *Coulture St. Germain* est ainsi nommée par ce que ce saint est reveré dans cet endroit-là, que l'Eglise lui est dediée & que l'on y voit la fontaine de St. Germain, celebre autrefois par plusieurs miracles & par les Pelerinages des malades que l'on y aportoit de tous cottez & qui s'y étant lavez y recevoient une guerison divine.

Le Couvent d'Aywieres est situé dans l'anceinte de cette Paroisse, dont Sauvagemont est une dependance, aussi bien que Beaumont, qui depend peut-être de Maransart.

Dans les Registres du Conseil des Curateurs & Confreres de Gemblours sous l'année 1511. il est dit de la Coulture St. Germain. George de Cherey Doyen du Conseil de Gemblours & Recteur de l'Eglise Paroissiale, ou quatrieme Chapelle, de la Coulture St. Germain, Diocese de Liege, en son absence elle est desservie par D. Nicolas Saerez, à la charge d'une messe le Dimanche, & d'une autre dans la semaine. Les biens consistent en grosses & menues dixmes & terres labourables. Elle vaut par an XVI. mesures d'orge mesure de Namur. Le Clerc est libre.

De la Seigneurie & du Village de Villers-Perwin.

VIllers-Perwin prend le nom de la famille de Perweys qui a possedé cette Seigneurie, comme les armes de ce Village le prouvent encore à present. Ce Village est grand & agreable, situé dans le plus bel endroit du Roman-Païs dans le voisinage de Fleurus. L'Eglise Paroissiale est dediée à St. Martin, & est une des sept principales cures du Roman-Païs, elle a eu quelquefois deux Chapelains, dont l'un a été fondé en dernier lieu par N. Anceau Notaire du Village; l'Abbé de Villers y a droit de patronat, & il y a les dixmes avec l'Abbesse d'Aywiers.

On voit dans l'Eglise les Tombeau & les armes des familles de Villers & de Tenremonde. L'un des bienfaiteurs de cette Eglise est N. Somier Curé du lieu, qui en mourant laissa cent cinquante florins par an aux pauvres du Village.

Quant au Territoire il est très fertile en bled, on y cuit aussi beaucoup de chaux & il y a sept fontaines qui forment un Ruisseau, il y a cinq Prairies communes qui sont assez grandes; la grande chaussée passe aux travers de ses terres.

Gramaye, en parlant de cet endroit, dit, Villers-Petit, (car la Chronique de Villers le nomme ainsi) ou Villers Perwin à si je ne me trompe, les mêmes Seigneurs que Melin; il y a deux cens ans que les Walhains en étoient Seigneurs, ils donnerent à Villers en 1423. le Domaine du Bois voisin par Diplome de Henri de Walhain. La famille de Tenremon-

de à possédé depuis l'an 1500. plusieurs terres considerables dans ce Village, jusqu'à Catherine de Tenremonde Dame de Sart, qui en épousant Augustin de Velpe, dit Everaert, les lui porta en mariage; leur fille unique & heritiere Catherine de Velpe, les porta en mariage à Michel-Paul Villers, Seigneur de Villers-Perwin, fils de Gerard de Villers, qui achetta cette Seigneurie en 1618. d'Albert Prince de Barbanson, Seigneur de Melin &c.

Liste des Seigneurs de Villers-Perwin depuis l'an 1200.

Arnou Seigneur de Walhain & Villers-Perwin en 1200.
Arnou fils d'Arnou.
Jaques-Arnou fils d'Arnou II.
Arnou III. fils de Jaques.
Othon de Walhain fils d'Arnou III. en 1290.
Henri de Walhain fils d'Othon, épousa Catherine de Wyneghem, en 1349.
Lancelot de Walhain fils de Henri, épousa Elise de Jupleu, en 1370.
Henri de Walhain fils de Lancelot, épousa Jeanne de Daules, en 1420.
Jean de Walhain, fils de Henri, épousa Catherine Hinckaert, en 1440.
Jean de Berges, Seigneur de Berge-sur-Zoom.
Corneille de Berges Chevalier de la Toison d'Or, fils de Jean.
Marie de Berges, fille de Corneille, Dame de Villers-Perwin.
Jean de Ligne, fils de Marie, Chevalier de la Toison d'Or.
Robert de Ligne, fils de Jean, Prince de Barbanson.
Albert de Ligne, fils de Robert, qui vendit cette Seigneurie en 1618. comme nous l'avons dit, à Gerard de Villers.
Michel-Paul de Villers, Chevalier, fils de Gerard.
Gerard de Villers, fils de Michel-Paul, Seigneur du Jardin, épousa Anne-Josine-Claire le Poyvre.
Paul-François de Villers, fils de Gerard, Seigneur de Villers-Perwin par fideicommis de son Ayeul.

L'arriere fief de du Jardin depend du Village de Villers-Perwin; il y a un beau Chateau & quinze Bonniers de Terre. C'étoit un bien de la famille de Tenremonde qui a passé par alliance à la famille de Velpe, d'où il est entré de même dans celle de Villers, comme on la dit ci-dessus.

Carpentier parle fort au long du nom & de la famille de Villers dans la troisieme partie de son Histoire de Cambray page 1058.

Jean Blondeau en parle ainsi.

„ Villers Perwin ou de Perwez, à la distinction „ de grand nombre d'autres qui portent le nom de „ Villers, vient des anciens Seigneurs de Perweys, „ est depuis entrée en celle de Walhain, qui y ont „ pretendu la hauteur, mais comme Messire Henry „ de Walhain y eut fait eriger un gibet, icelluy fut „ abbatu, du temps du Ducq Antoine, comme en „ fut lors usé de mesme à Linsmeaux & à Glymes: „ tant estoyent les Ducqs cy-devant soigneux de „ conserver leurs hauteurs, que leurs successeurs „ ont presque entierement alienez.

„ Cette terre appartient à present à une famille „ qui porte le nom de Villers par achapt qu'en fit le „ Seigneur Gerard Villers Docteur en Medecine decedé l'an 1634.

„ Son fils Michel Paul Villers Chlr. Seigneur de „ Villers-Perwyn, Sart, Bomale &c. luy succeda „ & procrea Gerard Villers Seigneur de Villers- „ Perwyn, Eschevin de la Ville de Bruxelles.

„ L'an 1662. le 6. Aoust sur le terrain de ce Vil- „ lage Don Gonzales de Cordua defit en bataille „ rangée le Comte de Mansfeldt & l'Evesque d'Hal- „ berstadt, que l'on nomme la bataille de Fleru, „ pour estre la ville plus voicine.

Les Hollandois & leurs Allies y perdirent en 1690. une bataille contre les François en 1690. le dernier Juin.

De la Seigneurie & du Village de Villers-Ville.

IL y a, dit Gramaye; „ quelques endroits qui „ portent le nom de Villers & de Sart: Viller- „ ville dependance de Marbais à sous soy Holier qui „ est un endroit franc & exempt de toute Charge, „ si ce n'est qu'il est obligé, ce qui est remarquable, „ de fournir deux de ses habitans lorsque la Ville de „ Gand met en campagne: Cette Seigneurie apar- „ tient au Seigneur de Hesdin, à ce que m'ont dit „ les habitans & le Seigneur de Thilly; jusqu'ici c'est Gramaye qui parle.

Le Prelat Butkens au liv. IV. du Tome I. des Trophées de Brabant page 434. dit; „ le dit Sire „ de Marbais tenoit encor de nostre Duc, de la „ succession de Gerard, jadis Sire de Marbais & „ Chatelain de Bruxelles son Pere, les Terres de „ Luttel & Viller-ville, comme l'on voit par les „ Registres feodaux de Brabant.

Dans l'enceinte de la Paroisse de Viller-ville est située la Seigneurie de Tierne; & je trouve qu'en 1490. elle apartenoit à Liebert del Haye Seigneur de Tierne en Viller-le-Val & Delvaux aux environs de Wavre. Cette Seigneurie fut exposée en vente par le Prince en 1630. Mais je ne sai qui l'a achettée.

De la Seigneurie, Comté & Village de Thilly.

THilly, dit Gramaye, a aussi été le nom d'une ancienne famille qui ne subsiste plus. La Seigneurie a été partagée entre les Seigneurs de Walhain & de Melin & les Abbayes de Nivelle & de Villers.

La meilleure partie avec le Chateau qui étoit considerable apartenoit il y a 300. ans à la famille de Warfuzée la plus grande de tout le Haspengau, & dont celle de Hembricourt tire son origine.

Ce fut Robert de Warfuzée qui en fit le transport en 1389. à Gerard de Marbais, par lettres du 29. Octobre que D. de Tylly m'a fait voir. Après lui vient Jean de Limelette (cette famille & un endroit de ce nom sont connus dans le pais) & enfin Samson de Lalain d'une famille illustre du Hainaut qui porte le titre de Comte

Celui-ci en ceda le haut & bas domaine à Jean Serclaes, d'une famille Patricienne & noble de Bruxelles, par lettres du 25, Juin 1448. qui m'ont été communiquées.

Ce Jean est le premier qui en 1459. tint du Duc à titre de benefice cette Seigneurie qui jusque là avoit été independante.

C'est ainsi que la possede encore à present Jacques t'Serclaes, Chevalier, Conseiller de l'Empereur, celebre par ses grandes actions contre les Turcs, personnage d'une prudence & d'une douceur sans égale & qui m'a honnoré de sa protection: Il a épou-

épousé la fille du Comte de Frise. Voila ce qu'en dit Gramaye.

Aubert le Mire parle aussi de Tilly dans le Livre II. des Diplomes Belgiques Chapitre 53. où il dit, Tilly est près de Villers, c'est un Village avec un bon Chateau. L'Empereur Ferdinand II. en crea premier Comte Jean t'Serclaes, vaillant general. Nous ajouterons ici une liste des Seigneurs de Tilly tirée du Chef-Registre des fiefs du Roman-Pais, telle que nous souhaiterions en pouvoir mettre par tout.

Extraict hors le Cheff Registre du Quartier Wallon-Brabant, reposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant, où que se trouve soubs la Capitulation de Thilly fol. xxxvj. recto ce que s'ensuit.

„ COmte Jean t'Serclaes Seigneur de Tilly le x. de Fevrier 1626. par le trespas de feu Messire Jacques de t'Serclaes son Pere soubsescript.

„ Jacques t'Serclaes vij. Octobris 1589. la nue proprieté pour la devolution d'icelle, par le trespas de Dame Dorothea *Schixstetin* (Schusted) sa mere feüe compaigne de Martin t'Serclaes son Pere soubsescript.

„ Martin t'Serclaes vj. Novembris xv.c xlix. par le trespas de feu Messire Jacques t'Serclaes son Pere soubsescrit.

„ Iacques t'Serclaes le xiij.jour d'Aoust l'an xiiij^c. iiij.^xx. xvij. par le trespas de feu Jehan t'Serclaes son Pere soubsescript.

„ Iehan t'Serclaes le dernier jour de Febvrier l'an xiiij^c. lxxiij. par le trespas de feu Iehan t'Serclaes son Pere, & ensuivant le relieff fait par feu Jehan Seigneur de Tilly en l'an xiiij^c. xlix.

„ Jehan Seigneur de Thilly à transporté és mains de Monseigneur le Ducq, sa Maison & Seignourie de Tilly si comme icelle Seigneurie à luy estoit demourée, & à luy appartenoit comme des propres biens alloux, & mondit Seigneur a audit Jehan, ladite maison & Seigneurie, transporté & investi, pour iceulx biens & Seigneurie de lors en avant par ledit Jehan & ses hoirs & successeurs, de mondit Seigneur & ses successeurs Ducz & Duchesses de Brabant, à tousioursmais tenir en Fief. Et ledit Jean releva ainsi sadite maison & Seigneurie de Thilly de mondit Seigneur en Fief, & en fist foy, hommage & serment de loyaulté, ainsi que selon le droit de la Court des Fiefs de Brabant y appartenoit, & mondit Seigneur le receut ainsi en son hommaige sauf en ce ses haulteur & Seigneurie & les droits de chacun, fait le xvj. jour de May l'an mil iiij.c & xlix. où furent presents comme hommes de Fief, Philippe vanden Nuwenhove, Jehan de Herilem, Guy Molenpas, Jacques de Soën & plusieurs aultres.

Voyez le fragment de la genealogie de la famille des t'Serclaes dans la Jurisprudence-Heroique; & dans Gramaye sur le Baillage de Campenhout. pag. 75.

Dans les Rescrits des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'année 1552. on lit, la moitié de l'Eglise de Tyllier dont est Recteur D. Leon Pathenyr absent, dont D. Jean Gousseau fait les fonctions. Elle vaut par an vingt muids de froment mesure de Nivelle.

L'Autel de la Ste.Vierge dont est Recteur Nicolas.... absent D. Maitre Jacques Symonis, en fait les fonctions, à la charge d'une messe en quinze jours. Il raporte quatre muids de froment &c.

De la Seigneurie & Alleu de Thyl.

T*Hyl*, dit Gramaye, donne son nom à la Riviere qui passant par Wavre coule vers Louvain, & de là faisant un detour passe à Malines, d'où grossi par les eaux de plusieurs petits ruisseaux, elle va se decharger dans l'escaut à Rupelmonde. C'étoit autrefois un bien libre de la famille de Perwez qui ne payoit de redevance à personne. Godefroi, Chevalier, Seigneur de Perwez & neveu du Duc en fit une donation à l'Abbaye de Villers en 1232. les Lettres sont du mois de Fevrier.

De la Seigneurie & du Village de Tongrines.

GRamaye en parlant de Ligny dans l'endroit où il traite de Genap, dit, que Tongrines & Kenmignée en dependoit, mais qu'il ne pouvoit dire ce qui en étoit autrefois.

Le tems le plus reculé où je trouve qu'il est fait mention de Tongrines est l'an 966. dans laquelle est daté un Diplome d'Othon I. qui confirme les biens de l'Eglise de Nivelle. Aub. le Mire le raporte dans sa notice des Eglises des Pais-bas Chap. 62. on y lit entr'autres que Jean & sa femme Hachunde ont donné au Couvent de Nivelle une manse dans le Village de Tongrines.

Jean Blondeau parle de Tongrines en ces termes.

„ Tongrine at autrefois eu les mêmes Seigneurs „ que Ligny & est de sa haulteur. Cet auteur n'en dit pas davantage ce qui est étonnant.

Mais on trouve dans les Rescripts des Curateurs du Conseil de Gemblours sous l'an 1552.

Le Recteur de l'Eglise entiere de Tongrines est D. Pierre Byston qui desert lui même à la charge de cinq messes par semaine & vaut LX. muids d'Epaute.

Le Recteur de l'Autel de St. Nicolas est M. Laurent de Fontaines, qui desert lui même, il raporte V. muids d'Epaute à la charge d'une messe par semaine.

Le Recteur de l'Autel de St. Jean l'Evangeliste est D. Allard Heuze qui desert lui même, il raporte IX. muids d'Epaute à charge d'une messe par semaine.

Le Recteur de l'Autel de la Sainte Vierge est D. Jean Jeniere, qui desert lui même. Il raporte IV. muids d'Epaute à la charge d'une messe en quinze jours.

La Vicairie de Ligny & la Chapelle de St. Remy de Tongernelle sont desservis par le Curé D. François Rennar: Elles raportent XL. muids d'Epaute à la charge de trois messes par semaine.

Le Recteur de l'Autel de la Ste.Vierge & de Ste. Barbe est D. Nicolas Bourdart, qui dessert lui même à la charge de trois messes par quinzaine; Il raporte X. muids d'Epaute.

Le Recteur de l'Autel de St. Catherine & de St. Barbe du Chateau est D. Jean de Mortain: Il vaut....

Les Marguiliers des deux Eglises sont libres.

Voila ce que l'on trouve dans ces Rescripts dont j'ai une copie autentique tirée de la Chambre des Comptes de l'Eglise de Liege: Je l'ai mise ici afin de

de faire connoitre les Benefices de Tongrines, & que la Vicairie de Ligny que les Rescripts de 1511. nomment *Liniacum*, & la Chapelle de St. Remy de Tongernelle dependent de cette Eglise. Nous parlerons de ces deux endroits ci apres dans des Chapitres separez.

De la Seigneurie de Tongrenelle.

Tongrenelle est une Seigneurie du Territoire de Namur, qui a un ancien & noble Chateau. Quoiqu'il ne soit pas du Territoire dont nous traitons, nous en dirons un mot à cause du voisinage & puis qu'elle depend le l'Eglise de Tongrines, dont nous avons parlé ci-dessus, ainsi que nous l'avons raporté des Rescripts du Conseil de Gemblours, où la Vicairie de Ligny & la Chapelle de St. Remy de Tongrenelle sont nommez benefices de la Paroisse de Tongrine.

Jean Blondeau en parle aussi dans son Manuscrit du Roman-Pais en ce termes.

„ L'an 1346. le Seigneur Godefroid Pinkars, confesse avoir receu de Guillaume Comte de Namur „ certains deniers qu'il luy avoit mis en depost pour „ desengager sa terre de Tongernelle, engagée au „ Seigneur de Daules. *Repertoir des chart: de* „ *Namur N.* 61.

„ Nous Lisons dans Hemricourt Chap. v. que „ la troisieme Fille du Seigneur de Thynes en Condroz, fut mariée à Mons. Pinchar de Frezin, „ Seigneur de Tongernelle, dont il n'eut qu'une „ seule Fille, qui espousa en premieres noces Monsieur Wathi de Seraing, fils du bon Monsieur Eustache de Seraing: elle n'eut point d'enfans de ce „ premier mary; apres sa mort, elle se remaria à „ Monsieur Guillaume de Gavre, dit de Herime, „ Seigneur de Steenkercke, dont elle a eu le plus „ grand nombre d'enfans des deux sexes, qui se „ puisse voir dans les familles du Pays de Hai- „ naut.

„ Je trouve soub la Duchesse Jenne Guillaume de „ Herimes Seigneur de Fresin & de Tongrenelles. „ *Butkens* lib. iv, pag. 535.

„ Au milieu d'une Chapelle en l'Eglise de Steenkercke pres d'Enghien il y a cet epitaphe.

„ Cy gist noble & puissant Seigneur Monseigneur „ Guillaume de Gavre, Seigneur de Steenkercke & „ de Tongrenelles, qui trespassa l'an de grace 1447. „ la nuict de St. Iacques & S. Christofle.

„ Et cy gist noble Dame Madame Beatrix du Bos „ sa chere compaigne & espouse, qui trespassa l'an „ de grace 1464. le 10. jour du mois de May.

„ Ce tombeau est magnifiquement eslevé.

„ L'an 1572. Monsieur de Cruningen estoit Seigneur de Tongrenelle & Waufursée, & de mon „ temps cette terre at appartenu, à Hugues Comte „ de Noyelles & de Falaix, Baron de Torsy, dont „ la mere estoit Anne de Cruningen fille de Jean, „ & de Jacqueline de Bourgogne.

„ Il la vendit, mais je ne sçay à qui.

„ Pierre Philippe de Chasteler, Viscomte de Bavay, Seigneur de Wespelaer, la possede presentement. Le Roy de France y logea l'an 1672. allant „ à la conqueste de la Hollande.

„ Cette terre est située en la Comté de Namur, „ joindante de deux costez à la Seigneurie de Ligny „ & Tongrines, ayant Justice haulte, moyenne & „ basse: & se releve en plain Fief du Chasteau de „ Namur.

„ Le Seigneur y a un Chasteau entouré d'un fossé „ large de 160. pieds avec pont levis, & une Chapelle Castrale, une belle bassecourt, & un moulin à l'eau qui est bannal, & des belles terres, „ prets, bois, cens & rentes.

De la Seigneurie & du Village de Ligny.

JAcques de Hemricourt Chevalier de St. Jean de Jerusalem mort en 1403. commança à écrire en 1353. l'Histoire ou le Miroir de la Noblesse de Hasbaye, imprimé à Bruxelles en 1673. avec l'ancienne & nouvelle leçon par colonnes. Il y parle au Chap. 2. pag. 16. de Messire Gui de Dave Seigneur de Ligny, & Chap. 3. pag. 18. Il dit, „ Messire Gui Seigneur de Ligny epousa la Dame „ de Sombresse qui étoit Dame de Wivelkhoven „ auparavant seconde femme du bon Seigneur de „ Sombresse qui fut de son tems fort riche & tres „ brave de sa personne, & dont les heritiers ont „ mal gouverné les grands biens qu'il leur avoit „ laissez. Cette Dame étoit de fort bonne maison, „ fille du Seigneur de Wivelkhoven, & sœur de „ Messire Florent Wivelkhoven qui fut Evêque de „ Munster en Westfalie & ensuite d'Utrecht: De „ cette Dame est sorti Messire Warnier à present Seigneur de Ligny & marié depuis peu avec la fille „ de Monsieur Renier de Bergh Chevalier, dont il „ n'a pas encor d'Enfans.

Christophe Butkens dans ses Trophées de Brabant pag. 641. vers. dit que Godefroy Comte de Vienne Seigneur de Grimberghe, a épousé en secondes noces Lutgarde Dame de Ligny, Fleuru, Letz &c. Alexandre Wiltheim dans la vie de la venerable Yolande donne la genealogie des anciens Comtes de Vienne en Ardennes: là il dit en 1312. mourut Godefroy, il avoit épousé premierement Adeleide d'Audenarde morte en 1305. & ensuite Lutgarde Dame de Ligny & Fleuru. Il y a des lettres d'Elle dans les archives de Luxembourg où elle se nomme Dame de Ligny près Fleuru, femme de Godefroy Comte de Vienne & de Grimberghe. Elle y certifie que Jean Roi de Boheme lui a payé trois dettes contractées par l'Empereur Henri son Pere, avec son mari, la premiere étoit 319. livres & demi d'argent mis en œuvre, la seconde de mille livres d'argent monoyè & la troisieme pour LX. arbaletes longues de deux pieds. Il y a aparence qu'Henri avoit fait ces dettes lorsqu'il étoit monté sur le Trône pour faire provision d'armes & de choses qui contribuoient à sa magnificence.

Gramaye dans son histoire de Genappe pag. 30. parlant de la Seigneurie de Melin & de celle de Ligny qui en est voisine, s'exprime sur cette derniere assez exactement en ces termes. „ Tongrines „ & Kenmignée sont ses annexes, mais je ne puis savoir ce qui en étoit autrefois: Il est certain qu'on „ trouve dans les Registres publics un Alvarez Fons „ qui releva ce fief; ses descendans en prirent „ le nom, & longtems après François de la Haye „ heritier de Charles de Ligny lui succeda en 1514. „ Ensuite Jean d'Argenteau ayant épousé Françoise de „ la Haye, qui avoit cette Seigneurie pour dote, elle „ passa dans sa famille en 1567. Il cite à la marge les Registres des Fiefs de Birbeec, que nous raporterons ci-dessous, mais nous craignons qu'Alvarez Fons n'ait été mis là par faute du Copiste, car on trouve dans plus d'un endroit d'un ancien manuscrit de l'Eglise de Fleuru Alvarez Alfonzo; & dans le Necrologe de l'Abbaye de Villers on trouve; le 1. d'Aout l'Anniversaire de Godefroy Prevôt de Louvain

vain, qui nous a donné 400. liv. de Louvain sur la dixme de Ligny.

Jean Blondeau parle ainsi de Ligny.

„ S. Humbert contemporain de St. Amand & „ Fondateur de l'Abbaye de Maroilles, se trouvant „ un jour en certain bois où un Senateur estoit avec „ ses chiens & chasseurs à la poursuitte d'un cerf, „ la beste estant reduitte à l'extremité, ne trouvat „ autre asyle que de se mettre soubs les habits du „ St. qui estoient par terre, au moyen desquels il „ fut affranchi de toutte insulte tant des chiens que „ des Veneurs: le Seigneur voyant ce prodige en „ fut tellement touché, qu'il donna sa Terre de „ Ligny à St. Humbert, située au rapport de Mo- „ lanus in *Pago Templutensi*: & quoy que plusieurs „ Autheurs placent le Comté de Temploux ailleurs, „ je me persuade neantmoins que c'est ce lieu, dont „ je fais mention, qui n'est esloigné que de deux „ lieües du Village de Temploux, du quel selon „ toutte apparance Ligny faisoit une partie: au reste „ quelqu'un pourroit trouver estrange que l'on at- „ tribueroit le nom de Senateur à ce Seigneur de „ Ligny, mais il faut noter qu'en ce temps les prin- „ cipaux & plus vertueux Seigneurs de ce Pays, „ aussi bien que tous les autres subjects à l'Empire „ Romain estoient receux au Senat de Rome, ce „ qui ne se donnoit qu'à bonnes enseignes & à des „ personnes qui le meritoient par leur prudence, „ vaillantise, richesses, & extraction, comme on „ peut voir dans Lipsius de Magnit. Rom. lib. 4. „ cap. 2. Tels furent Wambert & Anselbert de la „ Famille des Princes d'Ardenne issue de Pharamont „ premier Roy de France, & autres dont se faict „ souvent mention dans nos histoires.

„ Le Village de Ligny est orné d'un ancien Cha- „ steau, & les Seigneurs du lieu ont plusieurs fiefs „ qui en relevent.

„ Au rapport d'Hemricourt Messire Guy Sei- „ gneur de Ligny espousa N. Wivelkhoven vesue du „ Seigneur de Sombreffe, d'où sortit vers l'an 1390. „ Messire Warnier Seigneur de Ligny allié en ce „ temps à la fille de Renard de Bergh Chlr.

„ L'an 1444. deceda Marie de Ligny Abbesse de „ Vorst, & voila ce que je trouve & ay remarqué „ de cette ancienne famille. Les Registres Feodaux „ de Birbeke (d'où cette terre releve) commen- „ cent par Alvarus Fons, que les anciens denom- „ brements appellent Alfonso, les descendans du „ quel ont prins le nom de Ligny, & l'ont transmis „ à leur posterité jusques a ce que l'an 1514. Fran- „ çois de la Haye, succeda à Charles de Ligny, „ & puis l'an 1567. Françoise de la Haye alliée à „ Jean d'Argenteau la transporta au rapport de Gra- „ may; en la famille de son mary en laquelle elle „ continue encor.

„ Je crainds au reste que Gramay ne s'abuse, „ veu que dans l'Eglise de Bossuyt en une vitre au „ costé gauche, se trouvent depeintes en leurs ar- „ mes avec leur bannieres deux personnes avec cet „ escriteau au pied:

Renard d'Argenteau Seigneur de Ligny, Tongrine, Bossuyt, Madamoiselle Françoise de la Haye espouse dudit Seigneur anno 1547.

„ Quoy qu'il en soit Carpentier en son Histoire „ de Cambray dict que ce Renau fut Pere de Con- „ rard Seigneur de Ligny, qui d'Anne de Juppleu „ eut Anne d'Argenteau conjoincte avec Anselme „ d'Ive Seigneur de S. Martin.

Quant à ce que Blondeau a tiré de la vie de St. Humbert par raport aux anciens Seigneurs de Ligny, j'ai examiné ce que disent de ce saint, Surius, Molanus, Henschenius, & les Actes des Saints de l'Ordre de St. Benoit, mais je n'y ai rien trouvé de certain pour prouver qu'il fut parlé là de la Seigneurie dont il s'agit ici. On lit dans Molanus *ceux de Ligny*, & dans Henschenius *la Cense de Ligny qui est dans le Village de Hanou & Temploux*; mais que conclure de là?

Nous avons remarqué ci-dessus dans Hemricourt un Gui de Dave Seigneur de Ligny sans date, ce qui manque souvent à cet Auteur. Cependant entre les caracteres du tems qui peuvent faire connoitre celui de Gui, on trouve un Florent de Wevelichoven, que quelques uns nomment Wevelskoven, & que Hemricourt appelle Wivelkoven, qui fut trent-huitieme Evêque de Munster & cinquantieme d'Utrecht, mort à Hardenburg le 4. d'Avril 1393, & enterré à Utrecht auprès de ses ancêtres; sa Sœur suivant Hemricourt avoit épousé le Seigneur de Ligny dont il est parlé ci-dessus.

Dans les Regitres des Confreres & Curateurs du Conseil de Gemblours de l'année 1558. qui sont dans la chambre des Comptes de Liege, on lit que la Vicairie de Ligny depend de la Paroisse de Tongrines dont le Recteur est D. François . . . . . . qui dessert lui même: le revenu est de LX. muids d'Epaute.

Les Autels de la même Eglise de Ligny sont desservis comme l'année passée. Dans les Registres de l'année 1559. on lit Maitre François Pachaise Recteur de la Vicairie de Ligny, il dessert lui même à Charge de cinq messes par semaine: le revenu est XL. muids d'Epaute.

D. Nicolas Bodart est Recteur de l'Autel de la Vierge du même lieu à la charge d'une Messe par semaine. Il vaut X. muids d'Epaute.

Dans les plus anciens Registres de ces Curateurs & dans d'autres écrits on trouve toujours *Vicaria de Leniaco*. Voyez Tongrines ci-dessus.

Extract vanden denombremente vande Heerelyckheden van Ligny, Tongrines, ende Quemignies, mette successive mannen die de selve Heerelyckheden hebben verheven, getrocken uyt het Leen-register van Heverle, dependerende vanden Leenhove van Aerschot, staende ten selven Leen-register fol. 147. 148. ende 149.

„ OP heden den 14. November, anno xiiij^c. „ ende lxx. heeft Heer Alvaro Fons, Heer „ tot Lingny als voorgangere van Vrouwe Johan- „ nen van Bossuyt syn wyf te Leen ontfangen tot „ eenen volle Leen: inden iersten den Dorpe van „ Lingny metter Borch aldaer, ende met allen haer „ toe-behoorten van Heerlyckheden, hoogen ende „ neere Chynsen, Renten, Molen, wateren, „ Bempden, Landen al t'saemen alsoo sy daer gele- „ gen es.

„ Item den selven Heer Alvaro Fons, heeft noch „ te Leen ontfangen het Dorp van Tongrines, „ met allen synen toe-behoorten, gelyck dat daer „ gelegen is, als voor eene volle Leen gelyck als „ voor.

„ Item den selven Heer Alvaro Fons, heeft noch „ tot eenen vollen Leene ontfangen het Dorp van „ Quemignez, met allen syn toebehoorten gelyck „ sy aldaer gelegen is, ende heeft den voorsz. Heer Al-

„ Alvaro Fons inden naeme van syne voorsz. Huysvrouwe van dese voorsz. dry volle Leenen, hulde ende eedt van trouwen gedaen, Coram Espanault Stadt-houdere Jan vander Borch, ende Jan van Assche als Leen-mannen.

„ Op den 19. dagh der maent van Meert anno 1483. verheft Heer Charle van Lingny Riddere, naer doode Heere Alvaro van Lingny syns Vaders de voorsz. Dorpen Appendentien ende Dependentien der selver.

„ Op den 19. dagh van Augusti anno 1514. verheft Franchois vander Haegen, naer doode van Heer Chaerles van Lingny de voorsz. Dorpen.

„ Op den 13. July anno 1530. heeft Heer Franchois de la Haye de voorsz. Dorpen Appendentien ende Dependentien der selver, met behoorelycke verthydenisse tot behoeff van Jouff. Joanna de la Haye opgedragen.

„ Op Sinte Marien Maegdeleenen avont anno 1535. verheft Jouff. Franchoyse de la Haye, de voorsz. Dorpen by doode Jouff. Johanne de la Haye.

„ Op den 15. May anno 1540. heeft Joncker Henrick de Stradio Aman van Brussele, als man ende momboir van Jouff. Johannen van Facuwez synder huysvrouwe, voortyden weduwe, getrout gehadt hebbende Heeren Franchoisen vander Haegen Heer van Lingny, verheven ende ontfangen die tocht vander hellicht vande voorsz. Dorpen Appendentien ende Dependentien van dyen.

„ Op den 26. May anno 1558. heeft Michiel de Lacalle, als man van Jouff. Franchoyse de la Haye den eedt vernieuwt over de voorsz. dry Heerelyckheden.

„ Op den 9. Juny anno 1567. heeft Daniel Jonaert als procuratie hebbende van Joncker Coenraet d'Argentau Heere van Lingny &c. ontfangen inden naem ende tot behoeff vanden voorsz. d'Argenteau uyt cracht van seker houwelyckschen voorwaerde hem gemaeckt by Jouff. Franchoise de la Haye syne Moedere, met Jouff. Joanna de Jupple de voorsz. dry Heerelyckheden.

„ Op den 5. Juny 1610. heeft Herry Camps als procuratie hebbende van Messire Charle d'Argentau, Chevalier Heere van Lingny, Noirmond, Tongrines &c. verheven, ten behoeve vanden voorsz. Heere de voorsz. heerelyckheden.

„ Op den 25. Juny 1650. heeft Joncker Lancelot d'Yve dict de Lingny, te Leene verheven als erfgenaem van wylen Messire d'Argentau Riddere de voorsz. dry Heerelyckheden.

„ Op den 23. December 1656. hebben Meester Philips Anthoen de Goffnie, uyt cracht van procuratien hun gegeven by Vrouwe Anne Guillelmine de Nassauwe, Vrouwe doüagiere van Lingny te Leene verheven naer doode van Heer Lancelot d'Yve ten behoeve vande voorsz. Vrouwe de voorsz. dry Heerelyckheden.

„ Op den 16. September 1657. heeft Florent Arckenteel uyt cracht van Procuratie hem gegeven by de Edele, ende Illustre Vrouwe Mevrouwe Margrite Aldegonde d'Yve, te Leene verheven inden naem der selver Vrouwe de voorsz. Heerelyckheden.

„ Op den selven dach, maent ende Jaere voorsz. heeft den voorsz. Florent Arckenteel, uyt cracht vande voorsz. Procuratie aen hem gegeven by de voorsz. Edele ende Illustre Vrouwe Margrite Aldegonde d'Yve, huysvrouwe van wylen den Edele ende Illustren Heere Messire Coenraet d'Argentau, Heere van Granlez &c. mede uyt cracht van eene andere Procuratie hem gegeven by de Nobele ende Illustre Vrouwe Anne Guillelmine de Nassauw doüagiere van wylen den Edelen ende Illustren Heere Messire Lancelot d'Yve getransporteert de voorsz. dry Heerelyckheden, ten behoeve van den Edelen ende Genereusen Heere, Heer Jan Franchois d'Argentau, Grave van Nœuffville, Borghgrave van Loon, Baron van Moumael, Freff, Cipplet, Herck, &c.

„ Dese collationneert tegens den voorsz denombremente ende mannen van Leene, is mette selve accorderende. *Quod attestor*, Franc. van Buggenhoudt Greffier. 1691.

Voici ce qu'un de mes amis m'a communiqué & qu'il à tiré des anciennes Chartres.

„ La Terre de Ligny est tres ancienne & une des plus considerables du Wallon-Brabant, elle a eu de tout temps des Seigneurs fort puissants, ils sont bien-faicteurs de l'Abbaye de Villers, à laquelle ils ont donné en aumoîne la disme sur toutte la Terre de Ligny, avec une Cense de sept à huict charües de labeur, nommée *Geronvillers* dependante de Ligny, comme il conste par lettres de Donation reposantes ès Archives dudit Villers & en celles de Ligny.

„ Voicy les noms des Seigneurs qui sont de ma cognoissance.

„ Messire...... Alvaro Chlr. Seigneur de Ligny, Tongrine, Kenmignée.

„ Sa Sepulture, ses Armes & quartiers, gravez sur cuivre, repose en l'Eglise Paroissiale de Ligny.

„ Les Seigneurs de la Haye à Gouy, ont succedé à la terre de Ligny dudit Messire Alvaro leur Cousin.

„ Messire François de la Haye Chlr. Seigneur de la Haye à Gouy, de Ligny, Tongrine, Kenmignée, espousa Jenne de Faulcué.

„ Leurs Sepulture, Armes & quartiers se voient fort magnifiquement en l'Eglise dudit Ligny : lesdits conjoincts ont procrée.

„ Françoise de la Haye, Dame heritiere de la Haye à Gouy, de Ligny, Tongrine, Kenmignée, laquelle espousa Renard d'Argenteau Chlr. fils puisné de Messire Renard Seigneur d'Argenteau, & de Marie de Trazegnies.

„ Le fils aisné dudit Messire Renard surnommé, Jacque Seigneur d'Argenteau, il espousa Engelberte de Jauche de Mastaing. Ces conjoincts ont eu trois enfans, à sçavoir Florent Seigneur d'Argenteau Chlr. allié à Anne de Barbançon.

„ Jean Seigneur d'Argenteau, après la mort de son frere Florent allié à Marie de Hamal, ils sont morts tous deux sans hoirs, ayant laissé leur sœure Catherine heritiere d'Argenteau, qui porta la terre du nom à Herman Scheifard de Merode Chlr. Seigneur de Trelon, ainsi finit la branche aisnée de cette illustre maison.

„ Lesdits Renard & Françoise de la Haye conjoincts, ont laissé deux fils, Conrard Seigneur de Ligny & Denys Seigneur de Bossut, le dernier s'est allié à Jenne de Velaine, Dame heritiere dudit Velaine.

„ Conrard d'Argenteau Chlr. Seigneur de Ligny, Tongrine, Kenmignée, la Haye à Gouy, espousa Adrienne de Juppleu, Dame heritiere de Noirmont, Blanmont, Amée, de ces conjoincts est issu.

„ Char-

„ Charles d'Argenteau Chlr. Seigneur de Ligny, „ Tongrine, Kenmignée, Amée; il a vendu les „ Terres & Seigneuries de Noirmont & Blanmont, „ & il est mort sans enfans, ayant laissé Lancelot „ d'Yve fils de sa sœur pour son heritier, qui est „ pareillement mort sans enfans.

„ La Sepulture dudit Messire Charles est en l'E- „ glise Paroissiale de Ligny, chargée de ses Quartiers.

„ Conrard d'Argenteau Chlr. Seigneur de Grand- „ léz, Vivier, fils aisné de Messire Jacques d'Ar- „ genteau Seigneur de Velaine, Grandléz, Bossuyt; „ & de Dame Charlotte de Hertaing, Dame heri- „ tiere de Peissant, Vivier, Ancre Vaulx, Baracq, „ & petit fils dudit Messire Denys d'Argenteau, & „ de la Dame Jenne de Velaine, devenu Chef de „ cette Illustre maison, par la mort dudit Messire „ Charles & son heritier, est aussi mort sans enfans, „ il est enterré avec ses deux premieres femmes en „ une cave dans l'Eglise Paroissiale de Grand-léz.

„ Nicolas d'Argenteau Chlr. Seigneur de Velai- „ ne Vaulx, Baracq, frere puisné dudit Conrard a „ succedé à laditte Terre de Ligny, mais il est mort „ aussi sans enfans, ayant substitué pour heritiere „ de tous ses biens;

„ Margueritte Claire Therese d'Argenteau, fille „ unique de Messire Charles Comte d'Argenteau, „ Seigneur de Peissant, Saliermont, Emry, son frere „ cadet, presentement Chef de la maison d'Argenteau „ & de Dame Anthoinette Caroline de Boniers de So- „ nastre conjoincts, qui a espousé Jean Hubert „ Comte de Corswaren & de Niele, libre Seigneur „ & Baron de Longchamp, Seigneur & Dame mo- „ derne de Ligny.

De la Seigneurie & du Village de Melin ou Melet.

LE Village de Melin est situé a deux lieues de Genappe sur les frontieres du Namurois du côté de Charleroy. Butkens dans ses Trophées de Brabant Tom. I. pag. 18. croit qu'il en est parlé dans le Diplome d'Othon I. de l'an 948. qui confirme les biens du Monastére de Gemblours, & qu'Aubert le Mire raporte dans les Diplomes Belgiques Chap. 17. Le territoire de Melin comprend 800. bonniers de terre fertile, dont 80. sont dans le Namurois avec la Seigneurie de Biemme, ainsi que je l'ai apris du Baillif du lieu, qui m'a aussi dit que le Patronat de l'Eglise apartient au Seigneur, mais que les dixmes sont divisées entre plusieurs, & que les Chanoines de St. Alban de Namur & de Walcourt en ont la plus grande partie.

Nous n'avons trouvé dans l'Eglise aucun Tombeau des anciens Seigneurs, mais on voit sur une vitre du côté de l'Evangile du grand Autel un Cavalier à Genoux, couvert de ses armes avec l'Ecu de la famille de Berges, & audessous cette inscription en caractéres Gothiques.

Ceste Vairiere fut faite: l'an de grace M.D.XXXI.

Et sur la vitre du côté de l'Epitre on voit les armes & les quartiers de la famille de Spanghen avec cette inscription.

Patere & abstine anno 1626.

Le Chateau n'a pas été bâti tout en même tems & par le même Architecte; il est aisé de s'en convaincre par la varieté des batimens dont une partie indique son antiquité, & l'autre est conforme à l'Architecture d'aujourd'hui. Les armes de la famille de Spanghen qui sont sur la porte de la seconde entrée font voir que c'est elle qui l'a fait construire.

Depuis quelques années les armées de differentes Nations ont campé auprès de ce Village, & l'ont tellement ravagé qu'il fait pitié à le voir, mais il se retablira bientôt à cause de la Chaux & fours à Chaux qui y sont en abondance.

Gramaye parlant de Melin dans sa Description du Roman-Pais, dit, „ Il y a dans ce Canton les agrea- „ bles Seigneuries de Melin & de Ligny qui don- „ nent leurs noms à de nobles & grandes familles „ du Hasbain. Toutes deux ont un ancien Cha- „ teau, beaucoup de Vassaux & de fiefs.

„ On compte parmis les bienfaiteurs de Villers un „ Arnou de Melin en 1223. Et entre les adherens „ de Florent de Gemblours un Jean en 1130. & quel- „ ques Avouez des Couvens de la Ramée & de „ Lerine. Lorsque François de Melin fut mort, „ Henri de Woude s'empara de cette Seigneurie en „ vertu des lettres des Echevins de Bruxelles, mais „ la famille de Glymes l'emporta & il y a 200. „ ans qu'elle en est en possession. Voila ce qu'en „ dit cet Auteur; nous y ajouterons ce que nous a- „ vons tiré du Chef Registre des Fiefs du Roman- „ Pais fol. 41. vers. & suiv.

Extraict hors le Cheff Registre du Wallon-Brabant, reposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant où que se trouve soubs la Capitulation de Melyn fol. xlj. verso & seq. ce que s'ensuit.

„ Sr. Emanuel Philibert de Spanghen x. Julij „ 1649. par le trespas du Sr. Philibert de Span- „ ghen soubsescript.

„ Messire Philibert de Spanghen grand Bailly du „ Roman Pays, par transport de Damoiselle Catha- „ rina van Hal le 19. Marty 1620.

„ Damoiselle Catharina van Hal vefve de feu le „ Sr. George Musaert xvij. Janvier 1620. par le „ trespas de Sire Jean Baptista Musaert son fils soubs- „ escript.

„ Sire Jean Baptista Musaert Prothonotaire &c. „ xxvj. Julij 1619. par transport du Sr. Jean Maes „ Sr. de Mortzele soubsescript.

„ Sr. Jean Maes Sr. de Mortzele xxj. Junij. xvj^c. „ & dixnœuff par transport du Sr. Prince de Bar- „ bançon soubsescript.

„ Messire Albert Prince de Barbançon & d'Aren- „ berge, xxv. Martij. 1619. par le trespas de „ Messire Robert Prince de Barbançon & d'Arenber- „ ge son Pere, & icelluy par la mort de Messire „ Jean de Ligne son Pere soubsescript.

„ Messire Jehan de Ligne Comte d'Arenberge xj. „ Januarij xv.^c lix. par le trespas de Dame Marie de „ Bergues sa Mere soubsescripte.

„ Dame Marie de Bergues ij. Junij anno xv.^c & „ lj. par transport de Messire Cornille de Bergues son „ frere soubsescript.

„ Cornille de Bergues le xvij. jour de Septembre „ l'an xv^c. xxiij. par le trespas de feu Lenaerd de Ber- „ gues son frere.

„ Lenaerd de Bergues Sr. de Sevenberge le xxiiij. „ jour de Mars l'an xv.^c xxj. par le trespas de feu „ Messire Maximilien son frere.

„ Maximilien de Bergues Sr. de Zevenberge „ le xxij. de Decembre l'an xv.^c & ix. par le tres- „ pas de feu Messire Cornille son Pere.

„ Messire Cornille de Bergues Seigneur de Ze- „ venberge &c. Chlr. de l'ordre le iij. jour de „ Novembre l'an xv.^c & ung par transport de Mes- „ sire Jehan Seigneur de Bergues, aussi Chlr. de „ l'ordre son frere soubsescrit.

„ Messire Jehan de Glymes Chlr. le ix. jour de May

„ May l'an xiiij.c lxxij. par transport de Messire Je-
„ han de Glymes Chlr. Seigneur de Bergues sur le
„ Zoom son Pere.
„ Messire Jehan Seigneur de Bergues sur le Zoom,
„ & de Glymes, Chlr. le xij. jour de Mars l'an
„ xiiij.c lxix. par le trespas de feu Messire Anthoine
„ de Glymes son frere.
„ Anthoine de Glymes le ix. jour de Mars l'an
„ xiiij c xl. par transport de Jehan de Glymes Sr.
„ de Bergues sur le Zoom son frere.
„ Jehan de Glymes Seigneur de Bergues sur le
„ Zoom le xxiij. jour de Novembre l'an xiiij.c xl.
„ par le trespas de feu Henry de Glymes son frere.
„ Henry de Glymes son fils.
„ Messire Jehan de Glymes,
„ Henry de Woude.
„ Dame Jehanne de Wittham femme fu à Messire
„ Francke soubsescript, par vertu des lettres Esche-
„ vinables de Brucelles.
„ Messire Francke de Melin son frere.
„ Jehan de Melyn fils Messire Jehan de Melyn.
„ Tient la Ville, le Chasteal, terre & Seigneurie
„ de Melyn avecq les justices haulte, moyenne, &
„ basse, contenant laditte fortresse avec les fossez &
„ basse court parmy les eauwes environ de bonnier
„ & demy. Item joinct à la tenure de laditte for-
„ tresse ung courtil de bonnier & demy. Item ap-
„ partiennent à laditte Seigneurie environ de soixante
„ deux bonniers de terre labourable toutes tenantes
„ ensemble, joindant d'un costé vers Weure à ladit-
„ te fortresse, & d'aultre costé vers Eschorthevel,
„ tiercement à la terre de Vilez le Prewin. Appar-
„ tiennent encores à laditte Seigneurie quatre jour-
„ naulx de prez joindant au chemin de laditte Ville
„ vers Eschorthevel & au costé vers Weure au Pret
„ de Brevene. Appartiennent encore à laditte Sei-
„ gneurie les Prez nommez les Bruaulx contenans
„ environ de cincq Bonniers joindant aux bois de
„ Bruaulx & aux Pasturaiges de Biemme. Item en-
„ cores ung Pré appellé l'eau-spume contenant trois
„ & demy bonniers joindant au lez vers Weure au
„ battich de Wayal. Item ung aultre Pré nommé
„ le Pré de la Faucquenerie contenant deux bonniers.
„ Item ung aultre Pré appellé Lesquenwez avec le
„ Pré du Moulin contenant environ de quatre bon-
„ niers. Appartiennent encor à laditte Seigneurie
„ environ de six bonniers de boix nommez les bois
„ de Bruaulx joindant au costé vers Vize au bois de
„ Cessart & vers Weure au dessusditz Prez de
„ Brualx. Item appartiennent à laditte Seigneurie en
„ cens Seigneuriaux trentecincq muyds d'avaine me-
„ sure de Nyvelle. Deux cent & vingt chappons,
„ cent & soixante Vielz gros & deux royaulx d'or.
„ Et appartient encores à laditte Seigneurie deux
„ Tavernes l'une à Millegnoul, & l'autre à Melin.

Voilà ce qui se trouve dans ce Registre qui ne dit rien des plus anciens Seigneurs : mais j'ai lu dans l'Abbaye d'Affligem un Diplome qui commence *Jean de Houtain Seigneur de Meling & Berthe sa femme &c. l'an* 1251.

Au reste comme il est fait mention ci-dessus dans la liste des Seigneurs de Melet, d'un Jean Maes Seigneur de Mortzel, il ne sera pas mal à propos de raporter ici l'Epitaphe qu'on lit à Anvers dans l'Eglise de St. George sur une pierre sepulchrale de marbre, car il y est fait mention de lui & de la Seigneurie de Mortzel.

D. O. M.

Monumentum D. Guilielmi Maes, *Domini de Sevenberghe, Ranst & Milleghem, qui obiit XII. Novemb. M. D. C. XVI.*

Ejusque conjugis D. Margaretæ de Nieuwenhuysen, *quæ obiit X. Octob. M. D. C. X.*

Optimis Parentibus P. C. mœstissimus filius D. Joannes Maes, *Dominus Prædictorum locorum, nec non Comitatus de Canticroy, Mortsel, & Edeghem. R. I. P.*

De la Seigneurie, Baronnie, du Marquisat & du Village de Revez.

LEs Seigneurs de Revez ont été de la même famille depuis 300. ans, jusqu'à Marie fille d'Everard qui épousa Godefroy de Montenac (c'est le nom d'une Illustre famille de France établie sur les frontieres du Haspengauw & qui vient des Comtes de Dommartin,) De la famille de Montenac cette Seigneurie passa à celle de Rubempré que l'on dit descendre des Rois de Hongrie.

Revez a son Tribunal & un grand nombre de Benefices.

Dans la Jurisprudence heroique du Droit Belgique par raport à la Noblesse & aux armoiries, écrite par un Auteur Anonime & imprimée à Brusselle en 1668. il est parlé en ces termes de cette Seigneurie.

Revez ou *Resves* est une Seigneurie très noble & qui a une grande jurisdiction, elle est a deux lieuës de Nivelle; elle a de grandes immunitez & de beaux privileges. Une famille de ce nom l'a possedée pendant plusieurs siecles jusqu'à Marie de Reves fille d'Everard qui épousa Godefroy de Montenac: de la famille de Montenac elle passa à celle de Rubempré. Charles de Rubempré fils de Charles eut de Françoise d'Orlay Dame d'Escaussines, un fils nommé Adrien, Baron de Reves, Seigneur de Bievres Gosselies &c. qui en mourant, ne laissa point d'Enfans de Claude de Croy. Les sœurs, Anne de Rubempré Vicomtesse de Montenac, Marie Dame d'Elderen, & Anne épouse de Ponthieu de Noyelles, Dame de Bours, partagérent entr'elles ses Seigneuries en 1583. La Baronnie de Reves tomba à la Dame d'Elderen, qui la laissa à René de Renesse Comte de Warfusé, fils de Guillaume & d'Anne de Rubempré. En 1651. cette Seigneurie fut vendue à Henri-Charles de Dongelberg, Chevalier, Conseiller au grand Conseil de Brabant ; & le titre de Baron lui fut confirmé en 1657. par Diplome Royal raporté ci-dessus art. 4. §. 14. il épousa en premieres noces Jeanne de Steenlant, & en secondes Jeanne-Marie de Berlo, fille de Winand & de Catherine Raet van Frens, dont il a un fils nommé François.

Pour mettre dans leur jour les droits de cette Seigneurie nous raporterons ce qui suit que nous avons tiré de la Liste des Seigneurs Comtes de Warfuzé, imprimée à Brusselle en 1539. chez Luc de Meerbeque.

„ La terre & Seigneurie de Resves tenue en fief
„ du Marquisat de Trasignies, qui est fief de Bra-
„ bant, à toute justice, haute, moyenne, & basse,
„ en francqs serfs, avec Bailly, Mayeur, Esche-
„ vins & Sergeans, qui prennent cognoissance, &
„ font justice en tous cas personnels & réels, civils
„ & criminels, & peuvent apprehender tous delin-
„ quans ayant mesfaict en ladicte terre, s'extendant
„ icelle d'un costé à Busez, de l'autre à Haultain,
„ du tiers costé à Frasne, & du quatriesme à Liber-
„ chies.
„ Item il y a loix & amendes, confiscation de
„ biens de bastards, & de ceux qui vont de vie à
„ trespas, sans delaisser hoir legitime, ce qu'on ap-
„ pelle droict d'Aubaineté, sauf que le Seigneur de

Lut-

„ *Lutteal* en a l'une moictié, si bien que de toutes „ amendes & forfaictures.

„ Item il y a droict de congé ou x. denier au re„ gard des heritages qui se vendent ou se chargent „ soubz le comprennement de ladicte terre, tant „ ceux qui doibvent cens qu'autres, en partageant „ aussi à moictié avec le Seigneur de *Lutteal*, com„ me reciprocquement le Seigneur de Resves jouyt „ aussi de sa moictié soubz Lutteal, suyvant les „ anciens denombremens & l'observance en „ estant.

„ Item ladicte terre de Resves at une Court Feo„ dale, consistant en Bailly & plusieurs hommes „ des fiefz qui en sont tenuz, dont il y en a plu„ sieurs plains fiefs qui venans de main à autre, par „ quelle maniere que ce soit, le Seigneur en a pour „ son droit treize rydres d'or, entre lesquels il y „ en a de remarque, si comme la Seigneurie de *He*„ *riamont* avec toutes ses appartenances se compren„ nant en six plains fiefz, la Seigneurie *de la Haye* „ *à Gouy* consistant en trois plains fiefz, la Sei„ gneurie de *Pottes* en la Paroiche de *Celles* en deux „ plains fiefs, la Seigneurie de *Marque* nommé le „ fief de *Chipply*, & *les Vallées de Heriamont*, par„ dessus encore la Seigneurie de *Pretebaix* & *Gen*„ *tilsart*, avec toute justice, haute, moyenne, & „ basse, avec plusieurs autres menuz fiefz, jusques „ à vingt & six ou vingt & sept en nombre, qui „ pour le relief payent de trois années le revenu de „ l'une, n'y la pire, ny la meilleure, le tout en „ suicte des Regiistres en estans, pardessus encores „ deux fiefz amples cy-devant incorporez par les „ Seigneurs de Resves.

„ Item il y at un Bailly ou Forestier & marchandz „ jurez des bois, qui prennent cognoissance des „ bois de toutes amendes & forfaictures, esquelz „ bois & par toute ladicte terre de Resves, le Sei„ gneur peut chasser au porc, cherf, biches, & tou„ tes autres bestes sauvages, y tendre & faire hayes „ comme bon luy semblera, y ayant en ladicte ter„ re par tout feu & chasse, comme est porté par les „ vieux cartulaires.

„ Item ledict Seigneur à cause de sadicte terre & „ Seigneurie de Resves at en l'Hospital du Sepul„ chre à Nivelle un pain, qui se donne ordinaire„ ment au bon plaisir du Seigneur, s'appellant vul„ gairement le pain de Resves, consistant en deux „ muids de bled par an, un peu d'harencq au Qua„ resme, & quelque provision de bois, & choses „ semblables.

„ Item compete à ladicte Seigneurie la collation „ d'une Chapelle castrale dicte de la Magdalaine en „ l'Eglise de Resves, donnant quelques vingt & „ quatre, à vingt & cinc florins par an, dont la „ Ville de Nivelle en paye la plus-grande partie.

„ Item la collation d'une autre Chapelle dicte de „ S. Nicolas à la Tailly voye, consistant en qua„ torze bonniers ou environ de terre, trois rasieres „ de bled de rente, & cinquante quatre solz d'au„ tre rente en deux parties, avec un pré qui peut „ valoir dixnoeuf florins par an, n'ayant charge que „ d'une Messe tous les quinze jours.

„ Item appartient à ladicte Seigneurie de Resves „ un cens & rentes Seigneuriales, portans en ar„ gent tous les ans suyvant les cartulaires & livres „ censaux lvij. livres xv. solz xix. den.

„ Item en chappons cent septante six, peu „ moins.

„ Item sept poüilles.

„ Item un quartier de froment.

„ Item en bled un muid.

„ Item en avaine quatre muids trois rasieres trois „ quarts & trois pintes, dont les quatre muids se „ doivent livrer à la grande mesure de Nivelle, & „ le surplus à celle de bled.

„ Item certain Cens Seigneurial qui se leve sur „ douze parties d'heritage, situées au Hameau *d'O*„ *domont*, Paroiche dudict Resves, portant par an „ 7. chappons & 3. poüilles & demy.

„ Item il y at un vieil Chasteau avec les courtils „ & jardins devant la porte y appartenans, conte„ nant iceux jardins quelques deux bonniers & d'a„ vantage.

„ Item il y at un droict en ladicte Seigneurie, „ que tous poisonniers de la rivierie de Zambre & „ autres revieres d'alentour sont tenuz de venir pre„ senter à vendre leur poisson audict Chasteau de „ Resves, en donnant par le Seigneur au poisson„ nier, sa femme, son serviteur, son chien, & à „ son cheval, chacun un pain, tel qu'on presente „ au Seigneur à sa table, & ce sur paine de confis„ cation dudict poisson par les garde des poissons de „ Nivelle, en cas qu'ilz ne sçavent monstrer le pain „ venant du Chateau dudict Resves.

„ Item il y at une Closure nommé la Closure Ma„ dame, ou à l'Hutte, enclose de vives-hayes con„ tenant deux bonniers, trois mesures, soixante & „ demy verges de terre, & cincq mesures 18. ver„ ges & un quart de Pré, rendant en loüage pour „ la septiesme année de noeuf escheüe à la S. An„ drieu 1638. par an 42. livres 14. solz.

„ Item en terres labourables de la Cense & basse „ Court dudict Resves, estans en trois royes, sans „ y comprendre ladicte closure, il y a en tout cent „ douze bonniers, trois mesures 64. verges & un „ huictiesme, passées au plus offrant pour un terme „ de noeuf ans, dont la sixiesme est escheüe à la S. „ Andrieu 1638. au pris de huict cens 41. livres 5. „ sols.

„ Item il y a noeuf bonniers quatre vingts noeuf „ verges de pré à foing & à wayen en 5. parties, „ & encores 2. mesures 70. verges à foing seulement „ nommé le Pré de S. Jean, se loüans l'un parmy „ l'autre pour le terme que dessus escheant à la S. „ Remy au pris de 159. fl. 12. solz, 10. den.

„ Item un petit preau en la tenure de l'Hospital „ d'Odomont, rendant par an par dessus les Cens „ Seigneuriaux 10. solz.

„ Item un petit Pré à Brovouspine qui rend par „ an 2. fl. 2. solz.

„ Item un petit Vivier contre la Carpiere conte„ nant quelques septante cincq verges, rendant à „ present 21. solz.

„ Item en ladicte Seigneurie, il y at un grand „ Bois, qu'on appelle le Bois de Resves, conte„ nant selon la nouvelle separation & carte figurati„ ve en estant 150. bonniers 3. mesures 79. ver„ ges.

„ Item il y at droict de champiage esdicts bois „ de Resves, lequel l'on est accoustumé d'accorder „ aux habitans du *Sart* à Resves, *Wantenuz* & „ autres, pour laisser pasturer leurs bestes à corne „ & chevaillines és tailles eagées de six ans, parmy „ payant pour chasque vache à laict deux rasieres „ d'avaine, grande mesure, un veau une rasiere, un „ cheval une rasiere, & un poüillain un vaisseau, „ valisant quelques quatorze ou quinze muids d'a„ vaine par an.

„ Item le paçhon de glans quand il y en a.

„ Si a le Seigneur le pouvoir de permettre la fau„ chille ou cruwadage esdicts Bois, consistant en ce „ que les paysans y peuvent couper de l'herbe pour „ le bestail, en payant pour chaque personne 25. „ solz par an.

„ Item competent à ladicte Seigneurie 2. bonniers „ de Fief cy-devant acquis par le Sieur au lieu nommé *Tannerie*, donnez en loüage pour 9. ans, „ dont la 5. escherra à la S. Andrieu 1638. au pris „ de 12. florins 10. solz.

„ Item une Rente de 21. fl. 10. solz par an sur „ une maison, grange & jardin, qui fut Jean Clement, gisante sur la place devant l'Eglise dudict „ Resves, au rachapt du denier 20. selon les lettres „ de constitution en passées pardevant la loy dudict „ Resves, & eschiet le 19. d'Avril.

„ Item une autre Rente de 4. fl. 10. solz par an, „ que doibt la vesve de Charles Macquet sur certain heritage audict Resves, escheant le dernier de „ Mars, & au rachapt du denier 16.

„ Item une autre de 50. sols, que doibt Philippe Courbet au mesme rachapt, & escheant aussi „ le dernier de Mars.

„ Item se vent ladicte Terre & Seigneurie de Resves avec tel tiltre, qualité, préeminences, franchises & immunitez que peuvent competer à icelle, ou aux manans, sans prejudice des droicts & „ hauteurs de sa Majesté au contraire.

„ Et generalement tout ulterieur droict & action „ qu'en aucune maniere pourroit avoir competé audict Comte de Warfuzé, comme Sr. dudit Resves, „ soit en proprieté ou droicture, réele ou personele, & nommement pour ce qui touche la Seigneurie de Gentilsart & Pretebaix, avec ce qu'en „ depend.

CHARGES.

„ LAdicte terre & Seigneurie de Resves est chargée au Curé & Clercq dudict Resves de „ vingt & quatre solz 16. deniers & deux chappons, „ & au Clercq sept solz, huict deniers & un chappon escheant à Noël.

„ Item aux communs pauvres dudict Resves de „ 12. fl. 10. solz par an, escheant comme la precedente, pour distribuer aux jours des obits des „ feuz Seigneurs & Dames de Resves.

„ Item le Curé de Liberchies pretend un muid de „ bled par an, qui souloit estre deu hors quelques „ terres à Liberchies cy-devant vendües au Commissaire Servais, sans que l'on sçache si ladicte „ Seigneurie y est obligée.

„ Item fait à considerer que les inhabitans dudict „ Resves sont subjectz d'aller moudre leur grain au „ moulin bannal de Luttre, en prejudice duquel ne „ se pourra eriger audict Resves nul autre moulin, „ soit à vent, eau, ou autrement.

La Seigneurie de la Flefchiere.

„ LA Terre & Seigneurie de la Flefchiere, Paroiche de Gouy, est membre de la Seigneurie de Resves, & comme tel à tenir en Fief du „ Marquisat de Trasignies, y ayant haute Seigneurie, moyenne & basse, sur plusieurs masures de „ terres aux champs gisans audict Flefchiere & là „ entour, avec Mayeur, Eschevins & Sergeant, „ pour exercer la justice, & se nomment les Tenaux „ de Resves, à tout droict d'amendes, loix & forfaictures, sans exception d'aucun cas.

„ Item selon le vieil Registre des cens & rentes „ Seigneuriales, il y at une Court Censale sur 19. „ parties d'heritage appartenantes à diverses personnes, qui doibvent par an quelques petits cens, & „ lors qu'ilz se vendent ou chargent, en est deu pour „ droict de congé le dixiesme denier.

„ Se vendant ladicte Seigneurie de la Flefchiere „ avec telle qualité, préeminences, franchises & „ immunitez que peuvent competer à icelle ou aux „ manans, sans prejudice des droicts & hauteurs de „ sa Majesté au contraire.

La Seigneurie de Lutteal.

„ LA Seigneurie de Lutteal, ou le Witteaux, „ comme on l'escrit diversement, gisant & „ enclavée en & par toute la Paroiche de Resves, „ se tenant en Fief du Roy nostre Sire, comme „ Ducq de Brabant, joindant d'un costé à la Seigneurie de Busey, du second à la Seigneurie de „ Hautain, du tiers costé à Fraine, & du 4. au „ juge de Liberchies.

„ Le Seigneur de Lutteal, at par toutte ladicte „ terre, haute Seigneurie, moyenne & basse, Mayeur, Eschevins & Sergeant, qui jugent & cognoissent de tous cas criminels & civils, réels & „ personnels ensemble un Bailly & marchands jurez, „ qui jugent & cognoissent des bois dudict Lutteal, „ avec pareille authorité que le Sieur de Resves, y „ ayant loix, amendes & forfaictures, sur tout à „ partager entre les deux Seigneurs par égales portions.

„ Item le Sieur de Lutteal a droict de congez ou „ 10. denier au regard des heritages, qui vont de „ main à autre par vendition ou autrement, en partageant aussi à moictié à l'encontre du Sieur de „ Resves, de tout ce qui s'en presente parmy les „ deux Seigneuries, suyvant les anciens denombremens & l'usage y ensuivy.

„ Pareillement a le Seigneur de Lutteal conjoinctement avec le Sieur de Resves droict de bastardise, „ ensemble des biens de ceux qui vont de vie par „ trespas, sans avoir ou delaisser hoir legitime, dont „ il a pareillement la moictié contre ledict Sieur de „ Resves par toutes les deux terres, si bien que desdictes amendes, forfaictures, quand le cas y „ eschiet.

„ Item ledict Sieur de Lutteal at un Bailly, & „ plusieurs hommes de Fief, qui en relevent plusieurs „ fiefz amples & arriere-fiefz, dont il y en a cincq, „ consistans en haute, moyenne & basse justice, si „ comme la Seigneurie de Fayet au pays d'Haynnau, celle de l'Escaille au Fayet, la Seigneurie „ de Hayne S. Paul aussi pays d'Haynnau, la Seigneurie de Boulan aussi Haynnau, & celle de „ Marcq, qui toutes venans à changer de main, par „ quelle sorte que ce soit, payent pour relief 13. „ ryders d'or, & les autres estans menuz fiefz en „ nombre de 29. pardessus encores 14. parties situées à Luttre, payent le revenu d'une année, „ prennant de trois l'une, ny la pire ny la meilleure.

„ Item appartiennent à ladicte Seigneurie de Lutteal, certains cens & rentes Seigneuriales en diverses especes, revenans par an à 30. flor. 5. solz. „ 6. deniers.

„ Item en chappons deux cens trente & sept & „ demy quart.

„ En froment quatre franquées & demy pinte.

„ Item en avaine sept rasieres trois quarts & deux „ pintes.

„ Item encores une rente Seigneuriale & irredimible de quatre florins par an escheant à Noël, „ deüe sur certain heritage cy-devant fief, nommé „ le Boly le Brun.

„ Item en ladicte Seigneurie il y at une vieille „ tour, maison & cense avec ses estableries, bergeries & grainge, les fossez tout à l'entour, ensem-

„ ble

„ ble des jardins, viviers & reservoirs, tous con-
„ vertiz presentement en prèerie, qui tout ensemble
„ contient 12. bonniers 13. mesures 16. verges &
„ un quart, que tient à present Jean Baudier pour le
„ terme de douze ans, dont la huictiesme est escheüe
„ la nuict S. Remy 1638. au pris 198. fl. 5. solz.

„ Item quatre autres parties de pré contenans en-
„ semble dix bonniers une mesure 46. verges & un
„ quart, passez au plus offrant pour le terme de six
„ ans, dont le quatriesme payement est escheu à la
„ S. Remy 1638. revenant à 127. flor. un solz six
„ deniers.

„ Item un autre pré nommé le pré de Resvioul,
„ ou de Lutteal, tenu par Philippe & Martin de
„ Berthenchamps en une partie, & par Jean Jonet
„ & Martin del Porte en autre partie, contenant
„ ensemble 6. bonniers 3. mesures & 60. verges,
„ estans renduz pour un terme de 9. ans, dont la
„ sixiesme année est escheüe la nuict S. Remy 1638.
„ au pris de 136. fl. 16. solz.

„ Item encores un autre pré tenu par Jean Becke-
„ voirt pour 9. ans, comme le precedent, conte-
„ nant deux bonniers, deux mesures 19. verges, &
„ rend par an 51. fl.

„ Item appartiennent à ladicte Seigneurie de Lut-
„ teal, de l'entiere cense dudict Lutteal en terres
„ labourables, le nombre de 129. bonniers, une
„ mesure; 93. verges & 2. tiers, dont parties sont
„ passées en argent pour le terme de 9. ans, la pre-
„ miere escheüe à la S. Andrieu 1634. au pris de
„ 162. fl. par an, & la plus grande partie en grain
„ pour 12. ans, dont la septiesme année est escheüe
„ à la S. Andrieu 1638. & rendent par an 6. muids
„ de froment, seize de bled, seize muids de sucour-
„ ron, & seize d'espeaultre.

„ Appartient encores à ladicte Seigneurie un he-
„ ritage qui fut à Hannol Girau, gisant en la ruë
„ allant à S. Anne, contenant 3. mesures 34. &
„ demy verges, cy-devant evincez à faute de paye-
„ ment du cens Seigneurial y affecté, lequel cens se
„ paye derechef par le fermier, estant compté avec
„ les autres de pareille nature, & pardessus ce est
„ rendu par un nouveau bail de 9. ans, dont le
„ sixiesme est escheu la nuict S. Remy 1638. au pris
„ de unze florins unze solz.

„ Item une franche Taverne, qu'on dict la Cham-
„ bre al Saux, avec son comprennement, seant sur
„ le chemin venant de Resves au Sart, & qui va de
„ Lutteal vers Gosselies & Fleru, dont par le bail
„ precedent l'on souloit avoir 100. fl. par an, mais
„ presentement est loüée pour 6. ans, commencez
„ le dernier de May 1635. pour 40. fl. 10. solz
„ escheans de 3. en 3. mois.

„ Si appartiennent encores à ladicte Seigneurie de
„ Lutteaux 3. parties de bois, joindans au grands
„ bois de Resves, nommées respectivement le Bois
„ du Fay, le Roberfart & le Bruslot, qui pour l'in-
„ certitude de leur assiette ont esté prins & mesurez
„ ensemble, contenant selon la nouvelle separation
„ & carte figurative en dressée 100. bonniers tous
„ en une piece.

„ Item compete audict Sieur de Lutteal droict de
„ champiage par tous lesdicts bois, donnant cha-
„ que vache à laict comme és bois de Resves 2. ra-
„ sieres d'avaine, un veau ou un cheval une rasie-
„ re, & un poullain un vaisseau, dont le prouffict
„ se peut augmenter ou diminuer, suyvant le nom-
„ bre des bestes qui y vont, & arrive d'ordinaire à
„ 9. muids d'avaine.

„ Comme aussi il y at droict de paisschon de
„ glands par tous lesdicts bois, quand paisschon
„ y a.

„ Item a le Sieur de Lutteal authorité de chasser
„ par toute ladicte Seigneurie à porc, serfz, biches,
„ & toutes autres bestes sauvages, & y faire hayes,
„ & tendre à son bon plaisir.

„ Si y a en ladicte Seigneurie feu & chasse com-
„ me en la Seigneurie de Resves.

„ Item se vend ladicte Seigneurie de Lutteal avec
„ telles prééminences, franchises & immunitez qui
„ peuvent competer à icelle, ou aux manans, sans
„ prejudice des droicts & hauteurs de sa Majesté au
„ contraire.

CHARGES.

„ CEste Seigneurie de Lutteal est chargée en par-
„ ticulier vers le Curé & Clercq de l'Eglise
„ de Resves de 40. solz par an, qu'ilz ont droict
„ de lever sur la Taverne ou Chambre aux Saux,
„ pour chanter tous les Dimanches & Festes le Veni
„ Creator, escheant à Noël.

De la Seigneurie d'Odomont.

QUoique l'on mette *Odomont* au nombre des Villages du Baillage de Nivelle, & que nous en ayons parlé en son lieu, nous en parlerons neanmoins encore ici comme une dependance de la Paroisse & de la haute justice de Revez comme on a vû ci-dessus. Le Chapitre de Nivelle y a droit de territoire & cens Seigneuriaux.

La Chapelle de ce lieu est dediée à St. Servais, elle est bien fondée & est à la collation de l'Abbesse d'Aywieres: Il y a aussi un Hôpital qui a 8. ou 9. Arpens de terres à condition d'entretenir toujours deux lits pour coucher tous les jours quatre Pauvres & leur donner le Chaufage & de la soupe.

De la Seigneurie de la Marche.

JEan Blondeau dans son Traité du Roman-Pays, dit ce qui suit de la Seigneurie de Marche ou Marcq dont on a parlé ci-dessus.

„ La Seigneurie de *Marche* avec les deux plains
„ Fiefs de Laply ou Chapply & de Bodrin, relevent
„ de la Baronnie de Resves. Le fond est du Duché
„ de Brabant, mais les hommes sont sujects au Comte
„ de Haynau, consequemment toutes actions réelles
„ se jugent selon les Coustumes de Brabant, & les
„ personnelles selon celles de Haynau: Des senten-
„ ces rendues en matiere reelle, on en appelle aux
„ Eschevins de Nivelle, & de celles rendües en
„ matiere personnelles à la Cour de Mons en Hay-
„ nau, ce qui se practique encor en divers autres
„ lieux de ces Pays ou le reel & le personnel ont
„ leurs ressorts separez, & je croy que cela at esté
„ reçeu & introduit de la sorte, par les accommo-
„ dements qui ont esté faicts entre les Ducqs de Bra-
„ bant & Comtes de Haynau, apres les longues &
„ sanglantes querelles qu'ilz ont eu ensemble, au
„ sujet des confins & separations de leurs Provin-
„ ces, comme j'ay dit plus amplement ailleurs.

„ Messire Pierre de Gryse est Seigneur de cette
„ Terre.

„ Bauldiun de Hennin Seigneur de Fontaines &
„ Sebourg portoit aussi le titre de Seigneur de Mar-
„ che, ne sçachant si ce fut de ce lieu, à raison
„ qu'il se trouve encor divers autres de ce nom:
„ son fils Bauldiun procrea Jean Seigneur desdits
„ lieux, qui entre-autres enfants laissa Jaqueline
„ Dame de Marche, alliée à Jean de Hamale Sei-
„ gneur de Monceau.

Dans les Regitres des Curateurs & Confreres du

Conseil de Gemblours de l'an 1559. on trouve.

Le Recteur de la demi-Eglise de Ryvez est frere Corneille Tolhuysen qui dessert lui-même à la Charge de trois messes par semaine. Le revenu est de 36. muids d'Epaute, les biens consistent en dixmes & terres labourables.

Le Recteur de l'autel de la Ste. Vierge & de St. Nicolas du même lieu est M. Godefroy Depey, qui dessert lui même à la charge d'une messe en quinze jours. Il raporte peu

Sous cette Paroisse.

L'Autel de la Ste. Vierge en Artois, le Recteur est D. Nicolas de Halles qui dessert lui même à la charge de deux messes, il raporte 18. muids d'Epaute.

Encore sous la même Paroisse.

L'Autel de la Ste. Vierge en Fallise: le Recteur est D. Guillaume Blasius Chapelain de St. Pierre de Liege. Il est desservi en son absence par D. Jean de Hallis, Chanoine de St. Pierre de Namur: le revenu est de dix muids d'Epaute.

On trouve encore aujourd'hui dans la Chapelle de St. Pierre de l'Eglise de Molhain qui étoit autrefois à des Moines Benedictins & qui est aujourd'hui à des Chanoines Reguliers, dans le Liegeois, les Tombeaux des anciens Seigneurs de Revez avec leurs portraits seulement taillez dans des habits antiques avec le armes des familles alliées. On y lit ces Epitaphes-ci.

Chi gist Everars de Rayves Chevaliers, Signeur de Rayves, Haibes & de Bourguelles, qui trespassat l'an de grace M. CCCC. & IIII. ou Mois d'Avril le XXVIII. jours, priies pour S. Ames.

Chi gist Marie de N..... jadis par la grace de Dieu Dame de Rieve, de Haybes & de Bourguelles, qui trespassat l'an de grace M..... le XIIII. prie pour l'ame de li.

Chi gist hault & noble homme Alart Seigneur de Rayves, de Haybes & de Bourguelles de.... qui trespassat l'an de grace M. CCCC. XXV. le II. jour dou mois d'Awoust priiez pour l'ame de li.

On voit dans la même Eglise plusieurs tombeaux de Seigneurs, mais qui ne concernent pas cette Seigneurie ci. Nous parlerons dans son lieu de l'Eglise de Molhain & de son antiquité, elle est une des plus anciennes & des plus illustres du Pays de Liege, fameuse par la sepulture de plusieurs Seigneurs dont nous serons obligez de parler.

Au reste la Baronnie de Revez fut erigée en Marquisat, mais nous n'avons pu decouvrir en quel tems. Cependant nous savons que c'est depuis peu par Charles II. Roi d'Espagne en faveur de François de Dongelberge Baron de Revez qui avoit épousé Marie-Claire t'Serclaes, fille de Jaques t'Serclaes, Comte de Thilly & du S. E. R. & Marie Françoise de Montmorenci fille de Jean Prince de Robecq.

Jean Blondeau parle de Revez en ces termes.

„ *Revez* est une ancienne Baronnie du Wallon-„ Brabant, qui a communiqué son nom à une très-„ Illustre Famille, qui portoit d'argent au chef de „ gueulles: l'an 1190. Richard de Revez signe entre-„ autres l'accord que le Duc Henry fit avec Gerard „ Comte de Loz.

„ L'an 1217. Alard Seigneur de Revez, donna „ au Couvent d'Aywieres le droit de Patronat & „ la Disme de Revez & de Liberchies, du consente-„ ment d'Othon de Trasignies son Seigneur & du „ Pasteur de Revez, par agreation du Doyen de „ *Fleru*.

„ L'an 1657. Henry Charles de Dongelberg, „ obtient du Roy de porter le titre de Baron de *Re-„ vez*, & d'escarteler ou briser ses armes avec les „ anciennes de *Revez*, à charge de neantmoins de „ relever le mesme titre du Ducq de Brabant, com-„ bien que la terre ne se releve immediatement de „ luy, mais de Trazignies.

Arnou de Revez signa en 1372. les Actes de Cortenberg avec les Barons & Chevaliers de Brabant.

Divæus à la fin du Livre VII. de son Histoire de Brabant dit qu'il y avoit vingt-trois anciennes Baronnies dont celles de Gemblours, Enghien, Perwez, Revez, Sombresse & Jauche étoient dans le Roman-Pais.

De la Seigneurie, du Comté & Village de Liberchies.

Liberchies & *Revez* n'avoient autrefois qu'un même Curé. Robert Evêque de Liege en fit deux Eglises en 1246. Dans la Liste de la vente des Seigneuries du Comte de Warfuzé, dont nous avons parlé au Chapitre precedent, on trouve ce qui suit.

Un Fief Seigneurial tenu du Chateau de Grosselies consistant en plusieurs homages & arriere-fiefs gisants en la Seigneurie de Liberchies, & a l'entour, dont il y en a deux de marque, si comme la Seigneurie de Liberchies même & la Seigneurie de Maret, qui payent à chaque relief treize Ryders d'or, & le surplus ne sont que menus-fiefs en nombre de 23. à 24. gisans pour la plûpart audit Liberchies & payent le revenu d'une année prennant de trois l'une, ni la pire, ni la meilleure,

Au reste la Seigneurie de Liberchies à été erigée en Comté en 1684. en faveur de Guillaume-Erneste Villain Baron de St. Jean-steene, d'une Illustre naissance. Voyez André du Chesne, dans l'Histoire Genealogique des Maisons de Guines, d'Ardes, de Gand, & de Couci.

De la Seigneurie & Village de Frasne.

Frasne est un endroit considerable & une ancienne Seigneurie qui autrefois avoit deux Seigneurs. Dans les tems les plus reculez une partie étoit l'heritage des Seigneurs de Perwez, & l'autre étoit le bien d'une certaine Dame nommée Eremberge. La part des Seigneurs de Perwez fut portée par Marie de Perwez, Dame de Grimberge &c. fille de Godefroy, dans l'ancienne famille de Vienne en épousant Philippe Comte de Vienne. De cette famille ce bien est passé aussi par mariage dans celle de Spanghen, lorsque Marie fille ainée de Henri Comte de Vienne entra dans cette famille, d'où ce bien est encore passé à celle de Nassau par le mariage d'Adelaide seconde fille de Henri Comte de Vienne avec Othon Comte de Nassau, qui l'a laissé a ses successeurs jusqu'à Henri I. Prince d'Orange qui donna Conroy & Frasne à son fils naturel Alexis de Nassau, dont la posterité le possede encore. Voyez la Chronique de W. Gouthoven 1. part, fol. 160. de l'Edition de 1620.

L'Abbaye d'Affligem possede la part de la Dame Eremberge par don quelle en fit à l'Abbé Fulgence en M. XCIX.

Blon-

Blondeau a tiré des Regiftres du Village de Frafne que.

„ L'an 1548. Alexis B. de Naffau, Chlr. Seigneur „ de Conroy & de Frafne, eut pour record de fes „ Efchevins & de ceux d'Afflighem, qu'il eftoit leur „ hautain Seigneur & point autre: que le cris qui fe „ fait chacun an la veille S. Pierre la nuict de la „ franche fefte de Frafne fe faifoit de fa part, par „ un Sergeant que le Seigneur de S. Pierre luy pref- „ toit &c.

„ J'ay veu un ancien record, donné par les deux „ Cours de *Frafne*, à la requefte des habitans, le- „ quel dit entre autres, que trois Mercredy aprez la „ fefte des Roys il y at francq marché, & que Lun- „ dy apres s'y tiennent les playds generaux parde- „ vant les deux Cours &c.

„ J'ay veu en outre autre titre de l'an 1236. par „ lequel Henry de Bialmont & Ernould Chlr. de „ Limale dit Morel, & Arnould Lougueaume Bail- „ ly de Brabant, apaifent en qualité d'Arbitres la „ querelle qu'il y avoit entre l'Abbé d'Afflighem & „ l'Eglife de Frafne. Et Meffire Enguerrand de „ Perwez, & la Commune dudit Frafne, touchant „ la couppe & pafturage de leurs bois. &c.

„ Il y a eu à Frafne un Hofpital, qui fubfiftoit „ encor du temps de Guillaume Abbé d'Afflighem „ l'an 1516. A prefent la Maifon eft ruinée, auffi „ bien que le Prieuré, que la bonne Dame *Erem-* „ *bourghe* avoit donné à l'Abbé *Fulgence* pour le „ relever & conferver mieux de fa ruine.

De la Seigneurie de Sart Meffire-Guillaume.

J'Ai recherché avec foin mais inutilement quel a été le fondateur, de ce Chateau & de cette Seigneurie. Gramaye dans fon Traité de Gennape pag. 27. affure que *le Sart Meffire Guillaume* tire fon nom d'un Seigneur de Tilly. Mais il ne cite aucun Auteur, & ne donne aucune preuve fur le tems. Il eft parlé de cet endroit dans les Regiftres des Curateurs & Confreres du Confeil de Gemblours qui ont une antiquité de plus de deux-cens ans, j'en garde dans mon Cabinet l'Exemplaire autentique tiré des Archives de l'Eglife de Liege. Ces Regiftres mettent le Sart entre les Autels de la Paroiffe de la Court-St. Etienne en ces termes.

„ Sous cette Paroiffe eft la Chapelle de la Ste. Vier- „ ge au Sart-Guillaume; le Recteur eft D. Pierre le Sa- „ ge, qui la deffert lui même; elle vaut fix muids d'E- „ paute en terres labourables.

Jean Blondeau en parle ainfi.

„ Sart Meffire Guillaume, eft une Seigneurie avec „ un ancien Chafteau & bonne baffecourt, dans un „ lieu tres agreable, entre Vilroux & Court St. „ Eftienne, fur la droite de la riviere Thy. Je n'ay „ jufques ores peu fçavoir de qui ce lieu auroit rete- „ nu le nom, quoy que Gramaye dife, que s'ayt efté „ d'un Seigneur de la famille de Thilly. Butkens „ trouve foub Jean III. Jean de Stalle fils de Flo- „ rent Sr. de Sart, que je m'affeure eftre celluy dont „ je parle.

„ Antoine de Tenremonde mort le 30. Mars „ 1572. en eftoit Seigneur, & l'an fuivant Pier- „ fon de Tenremonde efpoufa Ifabeau Becque- „ vort.

„ Joachim de Tenremonde Seigneur dudit Sart, „ Bailly & Receveur de Walhain, né l'an 1536. „ frere à Jean de Tenremonde, Religieux à Leri- „ nes, & à Thiery de Tenremonde Sr. de Bou- „ mal.

„ Je trouve auffi Pierre de Tenremonde Chlr. „ Seigneur de Bachy, allié à D. Marie de la Ha- „ meyde, fœur de Françoife & Anne de la Ha- „ meyde.

„ A prefent cette Seigneurie appartient à la famil- „ le *Fufco*, originaire de Mataloue au Royaume de „ Naples, portant d'azur au lion rampant d'or. De „ laquelle eftoit Alphoufe Fufco Chlr. Seigneur de „ Merlemont, qui fut fouventesfois Bourguemaiftre „ de Louvain, & Jean Jacques Fufco Sergeant-Ma- „ jor de Louvain.

De la Seigneurie, & du Village de Waufranchée.

DAns les Regiftres des Curateurs & Confreres du Confeil de Gemblours de l'année 1558. on trouve ce qui fuit.

L'Eglife entierre de Warfufée dont frere George de Bulleftraet eft Recteur: il là deffert lui même: elle vaut LII. Muids d'Epaute. François Pat eft Recteur de l'Autel de la Ste. Vierge; il eft deffervi par le Curé à la charge d'une Meffe en quinze jours, & vaut trois Muids d'Epaute.

L'Autel de St. Denys en Baule a pour Recteur D. Gregoire Maffou qui le deffert à la Charge d'une Meffe par femaine, il vaut IV. Muids de Froment.

La Marguillerie vaut VI. Muids d'Epaute; Antoine Refflin qui eft marié en fait les fonctions. Voila ce que l'on trouve dans ces Regiftres.

Peut-être ne fera-t'on pas faché de trouver ici ces chofes qui pourront empêcher que ces pieufes fondations, ces aumônes des tems meilleurs que le nôtre ne s'enfeveliffent dans l'oubli.

Jean Blondeau raporte ce qui fuit de cette Seigneurie.

„ Ce lieu a cy-devant efté nommé Waufranchies, „ Waufranchée & Waufurfée. At autresfois ap- „ partenu à Louis de Monfort du chef de fa fem- „ me.

„ En une charte du lieu de l'an 1557. eft nommé „ noble & tres-honnoré Seigneur Monfieur de Cru- „ ninghe, Seigneur dudit Waufrefée.

„ Cette Terre appartient à prefent au Sieur du „ Laurier, Prevoft de Namur, & à prefent de Lille „ en Flandre, qui m'at autresfois honnoré de fon „ amitié.

„ La quatriefme partie de cette terre appartient „ au Monaftere d'Oignies.

„ Cette Seigneurie entra en la famille de Noyel- „ le, par l'alliance que fit Paul de Noyelle, Sei- „ gneur de Calonne, Gouverneur de Bapaumes, „ avec Anne de Cruningen fille de Jean Vifcomte „ de Zelande, & de Jaqueline de Bourgogne, du- „ quel vint Hugo Comte de Noyelle & de Falaix „ &c. Et Pontus de Noyelle Seig. de Bours.

„ Le predit du Laurier l'acquit de N. de Noyelle „ Baron de Torcy.

„ Elle a haute, moyenne, & baffe juftice, fe „ releve pour la moitié part de la Seigneurie *Granlez*, & pour un quart de la Seigneurie de *Goffelies*, appartenant l'autre quart au Convent de „ Noftre Dame d'Oignies, comme j'ay dit cy de- „ vant.

„ Elle eft joindante aux bornes de *Fleru* d'un „ cofté, & de l'autre aux Seigneuries de *Velaine*, „ *Ligny*, & *Baulé*.

De la Seigneurie, du Marquiſat & de la Terre d'Ayſcaux.

APrès que Gramaye a parlé de preſque toutes les Seigneuries du Baillage de Genappe, il ajoute ce qui ſuit. Ayſeau petite Terre ſituée ſur l'extremité du Brabant & qui comprend quelques Villages. C'étoit autrefois un bien de l'Illuſtre famille de Lupogne, dont Baudouin & ſa femme Ode furent les protecteurs & les bienfaiteurs du Couvent d'Oignies.

A quelque tems de là un Duc de Brabant donna cette Seigneurie à titre de fief à un fils naturel qui, ainſi que ſes deſcendans, porta le nom de Brant. Preſentement A. de Gavre fils du Comte de Beaurieu en eſt le maitre.

Il y a un ancien & fort Chateau; cette Seigneurie depend preſque pour le Spirituel du Couvent d'Oignies Chanoines Reguliers.

Jean Blondeau en parle ainſi.

„ La Terre *d'Ayſeaux*, comprennant les Villages „ & Paroiſſes d'Oignies, Mougnelée, Roux &c. „ eſt ſituée en Brabant, ſur les confins du Comté de „ Namur, & fut cy-devant de la Mayerie de Ge„ nappe, mais à preſent reputée entre les terres fran„ ches de Brabant.

„ Il y at eu autresfois des grandes querelles au ſu„ jet de cette terre, entre le Ducq Jean III. & Jean „ de Flandre Comte de Namur, qui la pretendoit „ eſtre mouvante du Comté de Namur &c. Voyez „ *Butkens* liv. IV. pag. 394. 431. & 472. du Tom. I.

„ Cette Terre at eſté poſſedée par l'ancienne fa„ mille de *Lopoigne*, entre leſquels Bauldùin & Ode „ ſa femme ſont recognuz pour premiers bien-faic„ teurs du Monaſtere d'Oignies, auquel la Cure „ d'Aiſeaux & autres droits concernants la ſpiritua„ lité appartiennent. Ils luy donnerent la Dixme „ du *Roux*, la Campagne de *Courrioul*, le Patronat „ de *Molugny* à preſent *Mougnelée*; je crois que „ leurs deſcendants eſtants venus à faillir; la Terre „ eſt retournée au Ducq.

„ Jean III. Ducq de Lothier & de Brabant, la „ donna entierement à ſon fils naturel Jean *Brant* „ l'an 1353. dont la deſcente ſe trouve en *Butkens* „ au IX. livre des Trophées de Brabant. fol. 653. „ verſo. Voyez le meſme au liv. IV. pag. 448.

Aubert le Mire dans ſa Chronique Belgique dit à l'année 1625. Raſe de Gavre Comte de Beaurieu fut fait Marquis d'Ayſeaux dans le Roman-Pays par le Roi d'Eſpagne Philippe IV. Il raporte encore dans le même livre pag. 453. un fragment genealogique de la famille de Gavre; mais il la fait remonter bien plus haut dans ſa Notice des Egliſes Belg. Chap. 223. pag. 663. & dans ſes Donations Belg. Chapitre 88. du Liv. I. & Chapitre 61. du Livre 2. où il dit que la famille de Gavre eſt une des plus anciennes parmis les plus Illuſtres des Pais-bas. Cette famille ſubſiſte encore & poſſede les Comtez de Freſin, Beaurieu, Pere, & le Marquiſat d'Ayſeaux. J'ai dans mes Recueils un Diplome autentique du tranſport de la Seigneurie d'Ayſcaux, faite par Jean III. Duc de Brabant dont il eſt parlé ci-deſſus à ſon fils naturel Jean Brant, daté de Bruſſelle la Veille de St. Simon & St. Jude de l'an 1353. il eſt en vieux François, & ſéellé du ſceau du dit Prince & de ceux des Grands qui avoient été temoins, qui y ſont deſſinez au Pinceau d'après l'original mais il eſt trop long pour le raporter ici.

On trouve la Deſcription du Couvent d'Oignies & les Epitaphes de Jean Brant & ceux de la famille de Gavre dans le Grand Theatre Sacré du Duché de Brabant Tom. I. part 2.

De la Seigneurie & du Bourg de Goſcelies.

LE plus ancien Auteur qui faſſe mention des premiers Seigneurs de *Goſcelies* eſt celui qui a écrit les Annales du Monaſtere de l'Ordre de St. Benoit dans le Hainaut. Jaques de Guiſe nous a conſervé ſes propres termes dans ſes Annales de Hainaut Livre I. Chapitre XVI. & XVII. pag. 6. & ſuivant. de l'édition de Paris de l'an M. D. XXXII. où il parle aſſez exactement du fondateur du Monaſtere de Goſcelies & de la maniere dont il fut tranſporté à St. Michel du Sart, qui fut depuis nommé Sart-les-Moines, & qui n'eſt pas loin de Goſcelies ſur le rivage droit de la Sambre, celebre par la ſepulture de pluſieurs gentilshommes, dont nous raporterons les noms en leur lieu; il raporte encore pluſieurs autres choſes dignes d'être luës, mais qui ſont trop longues pour être tranſcrites ici.

Gramaye parle de Goſcelies dans ſon Hiſtoire de Genappe, & dit que c'eſt le Monaſtere de Lieſſies qui en nomme le Curé. Il ajoute qu'il n'eſt pas decidé de qui depend le Bourg de Goſcelies, le Comte de Namur ſe l'eſt attribué & je le trouve quelquefois relevant de nos Ducs; quoiqu'il en ſoit il a apartenu à la famille de Marbais, d'où il eſt paſſé à Godefroi de la Tour après la mort de Marie fille de Leon; mais il fut obligé de le ceder à Pierre de Bouſſies ſurnommé de Vertaing en 1442. Depuis ce tems là il eſt reſté dans la famille de Vertaing & enfin eſt paſſé à celle de Rubempré, ſurtout en 1543. que Jean le poſſedoit, & alors ſon fils Jean en releva le fief: Il eſt reſté dans cette famille juſques dans ces derniers tems, que le Seigneur de Noyelle d'une famille noble d'Arthois, Seigneur de Bourſe en devint le maitre, parceque ſa femme l'eut pour dote. On peut conſulter touchant ce Bourg les Ecrivains du Namurois. La Seigneurie de Liberchies en eſt un arriere-fief. Il y a un Hôpital.

Nous avons parlé ci-deſſus de Liberchies comme d'un fief du Chateau de Goſcelies. Chriſtophe Butkens cite dans le Chapitre IX. du Livre II. du Tome premier des Trophées de Brabant, l'Hiſtoire de l'Egliſe de Laon écrite il y avoit plus de cinq cent ans par le Moine Herman, & où il eſt parlé d'un Raoul Sire de Sart & de Goſcelies, fondateur de l'Egliſe de St. Michel en Sart, de qui les Seigneurs de Marbais, Fontaines, Chaſtillin, Bierbais, Hauterive, Leefdael, & autres en grand nombre ſont deſcendus à ce qu'il croit.

Le même Butkens prouve au livre IV. page 437. par les Regitres & les Diplomes du Duché de Brabant en quoi conſiſtoit ce que le Seigneur de Goſcelies tenoit en fief du Duc de Brabant, en ces termes.

„ Jean Sire de Marbais par ſes lettres données le „ XVII. du Mois de Janvier de l'an M. CCC. XLIX. re„ cognoit & declare qu'il tint en fief du Duc le Cha„ teau de Goſcelies entierement avec ſes foſſes & „ quarante pieds plus avant & les neufs parties de „ laditte terre, de laquelle les ſept parties reſtantes „ ſont mouvantes du Comte de Namur.

Gramaye renvoye aux Ecrivains de Namur, Ecoutons-le lui même dans ſon Hiſtoire de ce Comté au Chapitre VII. du Baillage de Fleuru, où il parle du Comté & de la Ville de Goſcelies.

„ Cette ville tient rang entre celles du Namurois „ quoiqu'elle ne ſoit qu'une partie dans ce Comté; elle

„ elle fut fermée de ramparts & munie d'un Chateau, „ autant que je me l'imagine, sous Henri Comte „ de Luxembourg. On y tient foire, & il y a marché toutes les semaines. Le Comte Guillaume „ fit batir & assigna des revenus à la Chapelle du „ Chateau en 1393. J'ai parlé de ses Seigneurs dans „ le Baillage de Genappe; on croit qu'ils aquirent la „ dignité de Comte; puisqu'il y a un Comte Radulphe qui a fondé l'Eglise, qui sert à present de „ Paroisse dans le Bourg, & pour l'usage des Moines en 1100. Mais son Epouse Veuve, Comtesse „ de Rochi ayant changé ce dessein fit abatre le Chateau du Sart en 1129. & y batit une autre Eglise „ nommé Sart-le-Moine, où elle transfera les moines avec le consentement de son fils Ebale de Gosselies; elle même embrassa la vie monastique, & „ y est enterrée avec plusieurs Seigneurs de Gosselies.

„ Thierry de Bierbais accorda franchise à ce lieu „ en 1120. l'Evêque Alberon aprouva la fondation „ de ce Prieuré du Sart-les-Moines, & la donation „ qui en fut faite en 1195. à l'Abbaye de Liessies.

Il y a encore un Prieuré de cet Ordre de St. Benoit nommé les Hayes, qui depend du Prieuré de Lobbes, dont il est parlé dans l'Histoire du Hainaut.

Des Seigneuries libres du Roman-Pays & des lieux Voisins.

Comme il est parlé quelquefois dans cet Ouvrage de Seigneuries libres, que l'on nomme terres franches en langage du pays, j'ai cru qu'il ne seroit pas inutile d'en donner ici une liste, que nous ayons tirée d'un Diplome publié par ordre du Prince, & qui designe le nom & charges des Terres franches de ce pays & des lieux voisins.

„ Comme son Excellence a trouvé convenir pour „ soulager les terres franches des logemens effectifs „ de sa Compagnie des Gardes de Cuyrassiers, de faire „ une nouvelle repartition des rations, que lesdites „ Terres auront à furnir respectivement chasque mois „ és mains du Fourrier de ladite Compagnie en cette Ville de Bruxelles, selon que sera declaré cydessoubs. A sçavoir ceux de Gosselies & Ransart dix-sept rations, par jour, à raison de treize „ sols chasque ration, ceux de Souvré quatre semblables rations, ceux de Chapelle Arlemont aussi „ quatre semblables rations, ceux de Resves six semblables rations, ceux de Buset trois semblables rations, ceux de Luth deux semblables rations, „ ceux de Hollé une semblable ration, ceux de Hantes deux semblables rations, ceux de Virginal une „ semblable ration & demye, ceux du Fief de Rognon une semblable ration, ceux de Lumay, Getrud onze semblables rations, ceux du Mont S. „ Andrieu quatre semblables rations, ceux de „ Lonchamps, Crocu trois semblables rations, „ ceux de Hampteau une semblable ration & demye, ceux de Longé, Sauvenair quatre semblables „ rations, ceux de Maude, Plouvy nœuf semblables rations, ceux de Grametz, Fromont & le „ Breucq trois semblables rations, ceux d'Ogimont „ quatre semblables rations, ceux de Pipaix & Guisignies nœuf semblables rations, ceux de Lignet „ une semblable ration, ceux de Melle & Erquesies „ quatre semblables rations, ceux de Roncourt & „ Verue deux semblables rations, ceux de la franche Cense à Renaix une demye ration, ceux de „ Haulterive à Pottes & Seigneurieul trois semblables rations, ceux de Herines deux semblables „ rations, ceux de Ribauplancq & la franche Taverne à Estiembourg une semblable ration & demye, ceux de Neder brakel & Sarlinghen vingt & „ quatre semblables rations, ceux de Steenhuyse „ sept semblables rations, ceux de Lembeke huict „ semblables rations, ceux de Burcht lez Vilvorde „ une demye ration, ceux de Rutten douze semblables rations, ceux de Nederem quatre semblables „ rations, ceux de Peeff deux semblables rations, „ ceux de Fouloigne quatre semblables rations, ceux „ de Hoppertinghen trois semblables rations, ceux „ de Moupertinghen trois semblables rations, ceux „ de S. Amand & Opdorp treize semblables rations „ & demye, ceux de Trasignies & la Tour d'Hermont quatre semblables rations, ceux d'Estrun, „ Cauchy, Rolly, & Feron onze semblables rations. Ordonnant son Excellence au nom de sa „ Majesté aux Afforrains, defructuateurs tenans „ Moulins, Bois, Dismes, Prairies, ou Terres labourables esdits Villages, ou Franchises de contribuer au present logement à rate & proportion „ du contingent desdites Terres, Prairies, Bois, „ Moulins ou Dismes qu'ils y tiennent, labourent, „ ou occupent. Si authorise sadite Excellence audit „ nom de sa Majesté les Baillys, Mayeurs & Eschevins desdits Villages & Franchises de contraindre „ par voye d'execution reelle les defaillans desdits „ Afforrains defructuateurs, & autres au payement „ de leur quote. Fait à Bruxelles le 24. de Mars, „ l'An mil six cent soixante & cincq. Estoit soubscrit *El Marques de Castel-Rodrigo.* Plus-bas „ *Par Ordonnance de son Excellence*, signé *Verreyken.*

Fin du Livre second.

LE GRAND THEATRE PROFANE DU BRABANT-WALLON.

LIVRE TROISIEME.

QUI CONTIENT LE BAILLAGE DE MONT-St.-WIBERT.

De la Seigneurie & du Village de Mont-St.-Wibert.

ANselme Abbé & Historien de Gemblours fit bâtir sur le Mont-St.-Wibert une Eglise à laquelle Godefroy le Barbu Duc de Brabant accorda des Priviléges en M. C. XXIII. Voici la traduction du Diplome.

„ Godefroy par la grace de Dieu Comte de „ Louvain, Duc de Lothier, à tous les amateurs „ de la verité: Qu'il vous soit notoire que de mes „ jours & de ceux d'Anselme Abbé de Gemblours, „ il y avoit auprès de Beaury une montagne inculte „ nommée à present le Mont-St.-Wibert, dont la „ situation étoit propre à être fortifiée, c'étoit un „ bien de l'Eglise de Gemblours, & l'Eglise qui „ avoit été en ce lieu-là, étoit tombée en ruine. „ L'Abbé & les Moines craignant que quelque injuste Usurpateur ne s'emparant de cet endroit & le faisant fortifier il n'incommodât de là les habitans du „ Voisinage & sur tout les domestiques de cette Eglise, „ après avoir demandé mon avis ils ont transporté „ dans le dit lieu la Chasse qui renferme les Reliques de St. Wibert, or Dieu aiant operé par son „ Saint la guerison de plusieurs malades, ils y ont „ bâti avec beaucoup de peine & de dépense l'Eglise „ telle qu'on la voit aujourd'hui. Plusieurs personnes se sont retirées dans cet endroit, ou elles batirent des Maisons: c'est pour quoi après avoir de „ nouveau consulté avec le dit Abbé & avec ses „ Religieux, j'ai resolu que la ville de St. Wibert „ useroit en tout du droit écrit & coutumier & quoi „ que moi & mes ancêtres ayons été constituez par „ l'Empereur Avouez de l'Eglise de Gemblours, cependant pour rendre ce mien établissement plus „ solide, je l'ai fait ratifier par l'Evêque de Liege. „ Fait l'an M. C. XXIII. indiction I. Epacte „ XXII. Messire Alberon I. étant Evêque de „ Liege. Ceci est tiré de la Notice des Eglises du Pais-bas Chap. 134.

Godefridus *gratia Dei Comes Lovaniensis, Dux Lotharienſis, omnibus veritatis amicis. Sit notum vobis, quia diebus meis & Anſelmi Gemblacenſis Abbatis, juxta Villam quæ* Belrius *dicitur, erat locus, qui nunc Mons S. Guiberti cognominatur. Mons quidem incultus, ſed munitioni aptus, prædium Gemblacenſis Eccleſiæ erat, & Eccleſia quæ in eo fuerat, jam multo tempore deſtructa erat. Abbas & Monachi timentes, ne injuſtus pervaſor locum invaderet, & munitione ædificata, vicinos & maximè familiam Eccleſiæ affligeret; habito mecum conſilio, feria quarta Paſchæ, feretrum S. Guiberti cum reliquiis illuc deportaverunt, & Deo cooperante, & per B. Guibertum infirmis multam ſanitatum gratiam largiente, Eccleſiam, ut cernitur hodie, ædificaverunt, multo ſumptu & labore. Cumque multi illuc convenirent, & ad habitandum ſibi domos conſtruerent, iterum habito conſilio cum ſupradicto Abbate & familia Eccleſiæ, decrevi ut locus ille cum oppido Gemblacenſi jus legale & conſuetudinarium in omnibus haberet. Quamvis autem ego, ſicut & anteceſſores mei, per manum Imperatoris ſim conſtitutus Advocatus Gemblacenſis Cœnobii, tamen ut omnimodò eſſet rata mea conſtitutio, adhibita eſt etiam Leodicenſis Epiſcopi confirmatio. Actum anno milleſimo centeſimo vigeſimo tertio, indictione prima, epacta vigeſima ſecunda; Domino Alberone primo hujus nominis Leodicenſium Epiſcopo.* Ex Not. Eccl. Belgii cap. 134.

Il

Il faut consulter cet Anselme de Gemblours sur l'année 1123. par raport à la dedicace de cette Eglise: il assure que plus de douze mille personnes assisterent à cette fête; & Molanus dit dans la vie de St. Wibert que leurs offrandes sufirent pour la construction de cette Eglise.

Gramaye en parlant du Mont-St.-Wibert dit ce qui suit.

„ La montagne voisine de la Ville de Beaury porte le nom de Mont-St.-Wibert, parceque le corps de ce saint y ayant été deposé à la priere du Duc, y fit par l'operation de Dieu beaucoup de miracles.

„ Le Duc joignit cette montagne & ses dependances à Gemblours en 1116. mais le Duc Jean l'attribua à l'Abbaye de ce lieu en 1307 comme il paroit par les Diplomes des Ducs Godefroy & Jean.

„ L'endroit où l'Eglise est à present étoit autrefois une ancienne Cour des Ducs, & l'on voit encore là auprès les ruines d'un Palais, qui font connoitre qu'il étoit considerable.

Je ne doute nullement que cet endroit n'ait dependu autrefois des Comtes de Louvain, & qu'ils n'y aient eu une Cour; car jusqu'à notre tems ils ont eu à Mont-St.-Wibert une Cour des Aleuds que Philippe IV. Roi d'Espagne exposa en vente en 1630. mais j'ignore qui l'a acheté.

On lit dans le liv. X. page 101. des Annales de Brabant de Divæus, que Baudouin Comte d'Hainaut brula Gemblours & Mont-St.-Wibert en 1186.

Enfin on trouve entre les fondateurs des Chapelles de l'Eglise de Villers une Dame nommée Marie de Mont-St.-Wibert, & entre les nobles qui se trouverent à l'assemblée de Cortembergh, Franc de Halen Sire de Lillo & de Mont-St.-Wibert.

Quant aux Dixmes de Mont-St. Wibert il est certain qu'elles appartiennent à la même Eglise, comme remarque Anselme cité ci-dessus, qui dit qu'autrefois y il avoit là une petite Eglise de bois qui jouissoit de toutes ses prerogatives & qui avoit fonts baptismaux, cimitiere & dixmes.

Dans les Registres des Curateurs & du Conseil de Gemblours on lit sur l'année 1511.

Mont-St.-Wibert est la quatriême Chapelle, dont le Recteur est Gautier Monchin, elle est desservie en son absence par D. Henri dit le grand Jean, & raporte 22. Boisseaux d'Epaute à la manse de l'Abbé de Gemblours.

L'Autel de St. Jean Baptiste du même lieu a pour Recteur D. Jean Kynon qui dessert lui même, il raporte 3. Boisseaux d'Epaute.

L'Autel de St. Nicolas a pour Recteur N . . . qui dessert lui même avec son Coadjuteur, il vaut 4. Boisseaux d'Epaute.

L'Autel de la Ste. Croix & de la Sainte Trinité dans l'Hôpital a pour Recteur D. Dominique de Mez, il dessert lui même à charge d'une Messe par semaine & vaut 7. Boisseaux d'Epaute. Le Clerc est libre.

De la Seigneurie & Bourg de Wavre.

WAvre, dit Gramaye, est un Bourg, le plus considerable du Roman-Pays. „ Je voudrois savoir l'Etymologie de son nom, car on trouve ailleurs des villages du même nom, qu'on surnomme de Notre Dame, & de Ste. Caterine, pour les distinguer; on a nommé celui-ci Wavre aux Moines.

„ Elle a le droit de Ville dès le tems de Godefroi. Mais les Ducs Jean, Philippe Roi d'Espagne & Charles V. lui ont accordé tant de privilèges qu'elle ne cede en cela à aucune Ville du Brabant.

„ Elle a deux foires tous les ans le lendemain de St. Mathieu & le lendemain de l'Assomption, & deux marchez toutes les semaines le mercredi & le samedi.

„ Elle a un Baillif & un Conseil, & a coutume d'avoir ses familles patriciennes; & le Bourg étoit divisé en trois, quatre, où en plus grand nombre de quartiers.

„ Il y avoit un Chateau qui a été ruiné par le Marquis de Berges pour relever l'éclat de celui de Walhain.

„ Il y a plusieurs ruës pavées & des ponts sur la riviere. Il y avoit il y a cent ans, c'est-à-dire avant les guerres civiles, plus de deux mille Maisons.

„ Ce lieu a été souvent exposé aux malheurs de la guerre & a été misérablement ravagé sur tout dans les dernieres guerres. En 1542. les François y ont tout mis à feu & à sang; au commencement des troubles il fut pillé en 1578 en 1586, en 1594, & en 1604, par les Soldats qui s'étoient revoltez faute de paye.

Voilà ce que dit Gramaye, & je m'étonne qu'il ait oublié de remarquer que la Dile passe à Wavre.

Au reste il est à propos de donner ici une liste des Seigneurs de ce lieu autant qu'on peut les connoitre. Wavre dans les tems les plus reculez a apartenu aux Comtes de Louvain, leurs fils l'ont possedé, & l'on en a des exemples en la personne de Siger Seigneur de Wavre & de son frere Godefroi surnommé l'Assembleur, & de Henri de Wavre, qui l'ont remise entre les mains du Duc Godefroi leur pere, afin qu'il possedat à perpetuité librement & legitimement tout ce que l'Eglise de Wavre tenoit en fief ou de quelques autres de leurs terres. Ceci se passa en l'an 1136. & est tiré des Registr. de Wavre.

On lit encore au même endroit; „ Moi Godefroi Duc me presentant devant l'Autel de Notre Dame de Wavere avec mon fils Henri, du consentement de Siger de Wavere, de Siger de Liemale, & de Goswin de Wavere avec leurs freres &c. l'an 1173.

Enfin on trouve pag. 44. *Lettres de Robert Abbé & du Couvent d'Affligem, par lesquelles ils accordent à noble Seigneur Siger de Wavere la communion de leurs prieres, & sepulture dans l'Eglise de Notre Dame de Wavere;* sans date. Mais ce Robert fut neuvieme Abbé d'Affligem & il est mort en Mars 1224. Il est écrit de lui dans un vieux manuscript de ce Monastere qu'il a fait batir le Refectoire. C'est un lieu superbe & d'une grandeur prodigieuse que j'ai souvent admiré. Je trouve sous l'an 1291. Jean Chevalier Seigneur de Wavre avec sa femme Adelide dans un écrit conservé tout entier dans les Archives de la Maison de Berges. La voici.

„ Nous Johans par la grace de Dieu, Duc de Lothier, de Brabant, & de Lymborch. Faisons à sçavoir à tous Chiaulx ki ces presentes lettres vieront, & oront, ke Johans Chlrs. jadis Sire de Wavre & Alis sa femme, tienent & doient tenir toute la Terre de Wavre, toute leur vie, & en telle maniere qu'en cette lettre est escript. &c. l'an de l'incarnation de nostre Seigneur M. CC. XCI.

Je doute si ce Jean n'est pas Jean de Meeuwe, fils naturel de Jean I. Duc de Brabant, dont Butkens parle

parle au Livre IV. du Tom. I. des Trophées du Brabant pag. 334. & de la premiere femme duquel il n'a pas pu trouver le nom, car il a pû épouser en seconde, nôces Marguerite Dame de Pamele: la date des tems n'y est pas contraire, car on trouve qu'en 1323. Jean de Meeuwe Sire de Wavere a signé & scelé de son sceau les lettres d'Othon Sire de Cuyck & de Heverlé, par lesquelles il offre sa ville de Grave à Jean III. Duc de Brabant, & la prend de lui en fief. On en trouve l'Exemplaire tout entier dans les preuves du Liv. IV. du Tom. I. des Trophées de Brabant pag. 157. On le trouve aussi dans la Notice des Eglises des Pais-bas, mais plus en abregé & par la faute du copiste ou de l'Imprimeur on y a mis 1223. au lieu de 1323., ce que je remarque, de crainte que quelqu'un ne s'y trompe & ne s'imagine que Jean de Meeuve a vêcu cent ans auparavant.

Jean de Meeuwe laissa de Marguerite Dame de Pamele, Guillaume Sire de Wavre, qui épousa Marguerite de Wassemberg, Dame de Hermale, fille d'Arnou Sire du Lumaing. De ce mariage sont sortis Jean Sire de Wavre, Hermale &c. Guillaume Sire de Wavre, par lequel commence le Chef registre des fiefs du Roman-Pays.

Il est à remarquer que Marguerite, sœur de ce Guillaume & Dame de Wavre après sa mort épousa en premieres nôces Jean Sire de Diedegem & en secondes Denis de Spontin, & non Guillaume, comme le dit le Prelat Butkens dans la Genealogie de Wavre & de Dongelberge.

Voici ce qui est raporté dans le Regitre cité cidessus, & celui auquel on peut se fier le plus.

Extraict hors le Cheff Registre du Quartier Wallon-Brabant, reposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant où que se trouve soubs la Capitulation de Wavere, Champes folio lxxxiij. recto & verso comme s'ensuit.

„ Seigneur Charle Henry de Lorraine Prince de „ Vaudemont prima Junij 1663. par donation „ de sa Dame Mere soubzescripte.

„ Dame Beatrix de Cusance 23. Junij 1643. „ par donation de sa Dame Mere soubzescripte.

„ Dame Ernestine de Witthem xj. Aprilis 1632. „ par le trespas de Dame Marie Elisabeth soubzes- „ cripte.

„ Damoiselle Marie Elizabeth, Marquise de Ber- „ ges sur le Zoom, Comtesse de Berch & de Wal- „ hain, Baronnesse de Perwez &c. xxx. Decembris „ 1613. par le trespas de Dame Marie Mencie de „ Witthem sa Mere soubzescripte.

„ Damoiselle Marie Mencie de Witham feudatai- „ re mortuaire cum suis, nona Martij 1588. par le „ trespas de Dame Margarite de Merode leur Mere „ Infrascript.

„ Damoiselle Margarite de Merode iij. May xv.c „ lxxvij. par le trespas de feu Messire Jehan Mar- „ quis de Berges son oncle soubzescript.

„ Messire Jehan Marquis de Berges xviij. Octobris xv.c lx. par le trespas de Messire Robbert son „ frere soubzescript.

„ Messire Robbert de Berges xiij. May anno xv.c „ & lj. par le trespas de feu Messire Antoine de Ber- „ ges son Pere soubzescript.

„ Messire Anthoine de Berges Chlr. le xij de Mars, „ l'an xvc. xx. par le transport de Messire Jehan de „ Berges son Pere soubzescript.

„ Messire Jehan Seigneur de Berges, Chlr. de „ l'Ordre &c. le xv. jour d'Octobre l'an xvc. & „ ung, par achat fait alencontre de Jehan Seigneur „ de Spontin soubzescript.

„ Jehan de Spontin le xxj. jour d'Aoust l'an xiiij.c „ iiij.xx xij. par le trespas de feu Messire Robert de „ Spontin Chlr. son Pere soubzescript.

„ Messire Robert de Spontin Chlr. le xix. jour „ de Fevrier l'an xiiij.c lxxij. par transport de Guil- „ laume de Spontin son Pere.

„ Robert de Spontin Seigneur de Wavere.

„ Dame Marguerite, Dame de Wavere espouse à „ Messire Denays de Spontin.

„ Guillaume Sire de Wavre. Tient la Ville, Ter- „ re & Seigneurie de Wavre, avecq les Justices „ haulte, moyenne & basse, Mayeur, Eschevins, „ lviij. bonniers de terre gissants en plusieurs pieces „ dedans ladite Seigneurie de Wavre, xv. bonniers „ de bois gisants sur le voye de Champes appellé le „ Beumont, gisant de lez les terres du Seigneur de „ Bierges. Item encores ix. bonniers d'eauwe par- „ my le proprinse de la maison, gisant au tour de la „ maison, à laquelle Seigneurie appartiennent deux „ moulins gisant en laditte terre de Wavre, & deux „ brassines. Appartiennent encores à laditte Sei- „ gneurie de Wavre le wynaige passant parmy ladit- „ te Seigneurie, l'affourage de vin, le rewardaige, le „ terraige, mortemains, Loys & congies, de x. deniers „ l'ung & le hallaigre. Item vaillent les Cens Sei- „ gneuriaulx appartenans à laditte Seigneurie, cha- „ cun an que on rechoipt sur plusieurs heritages gi- „ sant en laditte Paroiche de Wavre c. xxxix. sz. „ bons Cens, ijc. six chappons & demy, & six „ muys d'avayne par an. Appartiennent encorre à „ laditte Seigneurie plusieurs hommaiges. Laquelle „ Seigneurie de Wavre est joindant à la terre & Sei- „ gneurie de Roux St. Aguisse d'un costé à la terre „ de Gres, d'autre à la terre de Sombresse du tiers, „ & aux terres de Lymale & de Bierge du quatries- „ me costez. Vide Lat. 49. 123. verso St. 59. „ Sp. 38. verso.

Ajoutons ici ce qu'on lit dans Hemricourt Chap. 5. pag. 68. de l'édition de 1673. touchant les filles de Henri Sire de Hermale, & qui a raport à notre sujet.

„ La seconde fille fut Dame de Hermale & mariée „ au Seigneur de Wavre en Brabant, dont sortirent „ Messire Guillaume qui mourut sans hoirs, & deux „ filles; l'aisnée à épousé Monsieur Guillaume l'Ar- „ denoy le jeune, Seigneur de Spontin & Wavre „ &c." Le même Auteur dans le même Chapitre pag. 73. dit " Sibile de Gavre fut mariée avec Ro- „ bert fils de Monseigneur de Spontin Seigneur de „ Wavre, dont elle eut un fils nommé Guillaume, „ qui doit estre aussi Seigneur de Spontin & de Wa- „ vre." Dans les nouvelles leçons on trouve Monsieur de Spontin, mais dans les anciennes que j'ai suivies, il y a Monseignor.

On trouve dans les Registres du Prieuré de Wavre des lettres qui commencent; *Nous Wilhames li Ardinois Sir de Spontin: & Nous Wilhames Damoisiaulx de Wavre Escuyers &c. mil trois cent sisante & douze.*

Au reste de peur qu'on ne s'imagine que c'est par negligence ou par abus qu'on a dit que la Seigneurie de Wavre confinoit à la terre de Sombresse, il faut qu'on sache que cela étoit ainsi autrefois, lorsque Rixensart, Ottignies, & Chapelle S. Lambert dependoient des Seigneurs de Sombresse, comme on le montrera en son lieu.

Il y a dans la paroisse de Wavre quelques petites Sei-

Seigneuries sur les Chapitres desquelles Jean Blondeau est très exact & avec raison puisque c'étoit sa Patrie. Voici ce qu'il dit.

Vaux ou Val.

„ LA Seigneurie de *Vaux* ou *Val* en Wavre at cy „ devant appartenu à la famille de Walhain, „ & souz le Duc Jean III. Henry de Walhain frere „ d'Arnold-Guillaume & de Lancelot Seigneur de „ Villers s'intituloit Seigneur de Vaux: souz la Du- „ chesse Jenne vivoit encor Henry de Walhain Sei- „ gneur del Vaux & Jean son frere. J'ay en ma „ jeunesse veu la motte, ou estoit autresfois assis un „ Chasteau, & je ne sçay si les vestiges y restent „ encor.

„ Cette Seigneurie n'est pas de grande estendue, „ mais at un grand nombre d'arrierfiefs qui en rele- „ vent, & le fond appartient la plus part au Seigneur „ & est de bon rapport; elle entra depuis en la fa- „ mille de la Haye Seigneur de Tierne à Villersvil- „ le, qui adjoustoit le tiltre de Seigneur del Vaux „ prez Wavre. Elle releve de Wavre, & est par- „ tie d'icelle, ayant divers cens Seigneuriaux & ar- „ rierfiefs comme j'ay dit.

„ L'an 1594. Eustache Seigneur d'Hosden-Boulers „ fils de Jacques & d'Adriane de Glymes releva la „ Seigneurie del Vaux dite autrement les cens de „ Bruxelles. Eustache avoit espousé Antoinette „ d'Oyenbrugghe de Duras.

„ L'an 1617. Charles de Hosden releva la Seigneu- „ rie del Vaux; le fils d'Eustache Baron d'Hosden „ Seigneur de Boulers Rouxmieru ou Rouxmiroir „ &c. la vendit à Renier le Roy & fut retraicte par „ Philippe d'Anneux Baron de Crevecœur qui la „ vendit l'an 1632. à David Bustanci, & icelluy, „ comme je croy, à Thomas Lopez de Ulloa Baron „ de Limale.

La Barre.

„ LE fief de la Barre releve du Seigneur de Wa- „ vre & y est contigu, ayant des arrierfiefs „ qui en dependent, at appartenu à Regnault de „ Sainctes & à present à Antoine son fils.

La Pierre & la Hayette.

„ CEs deux Seigneuries ont cy-devant esté distinc- „ tes & separées, mais à present sont unies à „ le Seigneurie de Wavre.

La cense du Temple.

„ LA cense des Templiers est située soubz la ju- „ risdiction de Wavre, & appartient à la Com- „ manderie de Chantraine. Il y at une Chapelle en „ laquelle les Commandeurs sont obligez de faire ce- „ lebrer trois messes par semaine & furnir pain, vin „ & luminair: Ils y constituent un sergeant qui „ a sa demeure dans une maison contigue à la „ cense.

„ Le moulin de Baswavre est bannal & lez Com- „ munautez d'Archennes, Bossuyt, Gottechien, „ Nodebais, Perrot, Grotchachée, Lorensart, Dou- „ cheau & autres lieux y sont sujetz.

„ Les Seigneurs de Wavre ont fondé dans l'Eglise „ de l'Abbaye de Gemblours deux messes par sep- „ maines, ayants à cette fin affectez douze muids „ de bled sur leur moulin, à tenir en fief du Seigneur „ de Wavres.

On trouve dans les Registres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours sous l'année 1511.

„ La demi Eglise de Wavre. Le Recteur est D. „ Robert Prieur de Notre Dame de Wavre qui des- „ sert en personne avec son Coadjuteur D. Marc, „ à la charge de cincq Messes par semaine, elle ra- „ porte LXVII. muids d'Epaute à la manse de l'Ab- „ bé d'Affligem.

„ L'Autel de St. Nicolas du même lieu dont le „ Recteur est N... qui dessert lui même à la charge „ de deux Messes par semaine & raporte XVIII. „ Muids d'Epaute.

„ L'Autel de la Vierge dont le Recteur est D. „ Daniel de Ponte qui dessert lui même à la charge „ de deux Messes par semaine & raporte VI. Muids „ d'Epaute.

„ L'Autel de St. Jean & de Ste. Caterine, dont „ le Recteur est D. Arnou Toussain qui dessert lui „ même à la charge de deux Messes par semaine, & „ raporte VIII. Muids d'Epaute.

„ L'Autel de la Magdeleine, dont le Recteur est „ D. Marc Felins qui dessert lui même, à la charge „ d'une Messe par semaine & raporte VI. muids „ d'Epaute.

„ L'Autel de Ste. Caterine & de l'Annonciation „ de la Vierge dont est Recteur D. Jean delle Fosse „ qui dessert lui même à la charge d'une Messe par „ semaine, & raporte V. muids d'Epaute. Le „ Clerc est libre.

Cette Illustre Seigneurie qui a toujours été dans les premieres familles du Pais apartient à present au Prince Charles de Vaudemont. On trouve la Description du Prieuré de Wavre dans le grand Theatre Sacré du Duché de Brabant Tom. I. part. 2

De la Seigneurie & du Village de Bierges.

LE Village de Bierges proche de Wavre est situé sur une éminence d'où il a une vuë très agreable sur la Thyle, qui l'arrose. Philippe IV. Roi d'Espagne en donna le haut Domaine en fief à Thomas Lopez de Ulloa, Seigneur de Limale, le 3. d'Aout 1626. pour la somme de 1500. florins, ainsi que je l'ai lû dans les Registres de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant.

Le Baron de Limale y jouit de beaux droits & de plusieurs Terres entr'autres le Bois de Bierges qu'il avoit acquis avant d'obtenir du Souverain le haut domaine de ce lieu; Jean Blondeau en parle en ces termes.

„ La Seigneurie Fonciere de Bierges releve en „ plein fief de la Baronnie de Baudou en Haynaut, „ avec les arrierfiefs en dependants, & at esté cy- „ devant possedée par la famille de Quaderebbe, „ dont je trouve souz le Duc Jean III. Jean de Qua- „ derebbe, & souz la Duchesse Jenne Henry de „ Quaderebbe Seigneur de Bierges.

„ Elle at esté depuis partagée & appartenu au Sei- „ gneur de Sombref, & à Bartholomé Tseraerts, „ puis aux maisons d'Ittre & Baillencourt; à present „ elle appartient à celle de Ulloa Seigneur de Lima- „ le par acquest qu'elle en a fait du Comte de Li- „ gnarez.

Le droit de patronage apartient d'ancienneté au Monastere d'Affligem auquel il a été donné par les premiers Ducs de Brabant.

On trouve Henri de Quaderebbe Sire de Bierges entre les Nobles qui assisterent en 1372. à l'Assem-

blée de Cortembergh. Voyez les Diplomes Belg. d'Aubert le Mire Liv. 2. Chap. 98. pag. 420.

Dans les Registres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'année 1558. on lit.

La demie-Eglise de Bierges à pour Recteur George Naveau qui dessert lui même à charge d'une demie-Eglise & vaut 26. Muids d'Epaute.

Les biens consistent en petites dixmes, en prez, & terres labourables.

L'Autel de la Ste. Vierge au même lieu à pour Recteur D. Robert de Morsain qui dessert lui même à la charge d'une Messe en quinze jours, & vaut V. Muids d'Epaute.

L'Autel de St. Nicolas a pour Recteur D. Robert Staets, il est dissevi par D. George Naveau à la charge d'une Messe en quinze jours & vaut V. Muids d'Epaute.

Sous la même Paroisse.

Est l'Autel & la Chapelle de Notre Dame des Champs, dont est Recteur D. Robert Morsain. Il dessert lui même à Charge d'une Messe en quinze jours, & vaut V. Muids d'Epaute. Le Marguillier est D. Guillaume Boulay.

De la Seigneurie des Champs.

IL paroit par les Registres des Curateurs & Confreres de l'assemblée de Gemblours citez ci-dessus que la Chapelle & l'Autel de Notre Dame des Champs est dans les limites de la Paroisse de Bierges, quoique cet endroit en soit fort éloigné. Mr. Antoine Spruyt Bourguemaitre d'Anvers m'a fourni ce qui suit de ses Recueils.

„ De Heerlijcheyt van Champels is gecomen van „ Heer Arnouwt van Wilre die geleeft heeft anno „ 1377. en van hem gesucciedeert op Hendrick sijnen „ sone en van Hendrick op Heer Merten van Wilre, „ den welcken troude met Margareta Boiete filia „ Americi, en hebben achtergelaten Cornelia van „ Wilre, den welcken trouden met Heer Lowies „ vander Thommen, aen wie de voorsz. Heerlijcheyt by successie van sijn huysvrouwen is gecomen eñ soo voort verstorven is op hunnen sone „ Lowies vander Thommen, den welckē troude „ met Jouff Maria vanden Dycke dochter van Heer „ Ian van Dycke in sijn leven Heere van Santvliet, „ van welcken voornoemde Heer Lowies vander „ Thommen is de voorsz. Heerlijcheyt van Chiampels verstorvē op hunne doghter Jouff. Lowise „ vander Thommen, de welcke troude met Ioncker „ Thomas Spruyte Drossart van Gaesbeke inden „ jaer 1592. van hunne is de voorsz. Heerlijcheyt „ verstorven op hunnen sone Ioncker Gelonde Spruyte den welcken troude met Jouff. Jaquelina Reps, „ ende nu eyndelijcken by successie gecomen is op „ hunnen outsten sone Ioan Gelonde Spruyte.

De la Seigneurie de la Pierre.

ON trouve ce qui suit touchant la Seigneurie de la Pierre dans le Chef Registre du Roman-Pays.

Extraict hors le Cheff Registre du Quartier Wallon-Brabant reposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant ou que ses trouve soubs la Capitulation de la Seigneurie del Pierre soubz Bierges folio lxxxv. verso ce que s'ensuit.

„ DAmoiselle Marie Elisabeth, Marquise de „ Berghes sur le Zoom, Comtesse de Berch & „ Walhain Baronnesse de Perwez &c. xxx. Decem„ bris 1613. par le trespas de Dame Marie Mencie „ de Witthem Marquise & Contesse desdits lieux sa „ Mere soupsescripte.

„ Damoiselle Marie Mencie de Witham feudatai„ re mortuaire cum suis nona Marty 1588. par le „ trespas de Damoiselle Margarite de Merode leur „ Mere.

„ Damoiselle Margarite de Merode iij. May xv^{c}. „ lxxvij. par le trespas de feu Messire Iehan Marquis „ de Berges son oncle soubsescript.

„ Messire Iehan Marquis de Berghes le xviij. „ d'Octobre xv.^{c}lx. par transport à luy fait par Mes„ sire Robbert son frere soubsescript.

„ Messire Robbert de Berges le xiij. jour de May „ anno xv$_{c}$. lj. par le trespas de feu Messire Anthoine „ de Berges son Pere soubsescript.

„ Messire Anthoine Marquis de Berges sur le „ Zoom le xxij. d'Aoust l'an xv^{c}. xxxviij. par trans„ port de Messire Adrian soubsescript.

„ Messire Adrian de Croy Seigneur de Reux le „ premier jour d'Aoust l'an xv^{c}. xxxvj. par le trans„ port de Messire Eustas son frere.

„ Messire Eustas de Croy le xxviij. jour de Jullet „ l'an xv^{c}. xxxvj. par transport de Coen Conte de „ Vernemborch.

„ Philippe Conte de Vernembourg le xxvj. jour „ de May l'an xv.^{c}& xxv.

„ Coen Conte de Vernembourg &c. le xx. jour „ de May l'an xv^{c}. & xxv.

„ Jehan Conte de Vernemborch le vij. jour de „ May l'an xv^{c}. xix. par transport de Messire Philippe „ son Pere soubsescript.

„ Messire Philippe Conte de Vernemborch le „ premier jour de Fevrier l'an xv^{c}. & quattre.

„ Item laditte Dame Marguerite de Sombreffe. „ Tient la Seigneurie de le Pierre, gisant en la Pa„ roiche de Bierges avecq Mayeur, Eschevins, & „ Sergiant, avecq ce en cens heritables lxiiij. solz „ six deniers, Trentetroix & demy chappons huit „ muys & quatre stiers d'avayne. Et environ quin„ ze bonniers de Bois & Wastynes.

De la Seigneurie, du Comté & Village de Dion-le-Mont.

IL y a lieu d'être surpris que de tout l'Heritage de St. Wibert qui consistoit autrefois en plusieurs grandes Seigneuries, il en reste si peu à présent dans la dependance de Gemblours. Dion-le-mont en a dependu de tous tems; je trouve qu'il a été aliené en 1619. à l'exception du droit de patronage qui a été conservé. Pierre Daems, Ecuier & Bourguemaitre d'Anvers l'acheta; il eut pour successeur son fils Sebastien Daems Seigneur de Noirmont; celui-ci mourut sans avoir été marié & laissa ses biens qui étoient considerables aux Enfans de sa sœur, dont nous parlerons dans la Description de la Baronnie de Noirmont. Sebastien eut pour successeur Antoine

ne Gallo de Salamanque, fils de François Gallo de Salamanque, Chevalier, Bourguemaitre d'Anvers & fils de Marie Daems fœur de Sebaftien. C'eft en fa faveur que Dion-le-mont fut erigé en Comté en 1665. C'eft à prefent fon fils Jean Gallo de Salamanque qui eft Comte de Dion-le-Mont, Baron de Noirmont & Seigneur de Louvrange.

Gramaye dit „ il refte encore les deux Dions, „ Dion-le-mont, & Dion des Champs. Ils reconnoiffent l'Abbé de Gemblours & une famille qui „ prend fon nom de ce lieu là. L'Abbé de Gemblours nomme à la Cure de Dion le Grand, & „ celui d'Aulne à celle de Dion le petit.

Comme fes Ecrits ont été publiez l'an 1606. il n'a pû parler de la vente de cette Seigneurie.

De la Seigneurie de Louvrange.

LA Seigneurie de Louvrange eft fituée en partie fous la Paroiffe de Dion-le-Mont & de Conroy le grand, en partie fous celle de Wavre. Elle depend du Comte de Dion-le-Mont qui porte entr'autres titres celui de Seigneur de Louvrange, ainfi qu'on peut le voir dans la jurifprudence Heroique par Mr. Chriftin dans la Defcription de Noirmont.

Blondeau dit:

„ Louvrange eft une Seigneurie feparée, fituée „ en partie foubs cette Paroiffe, & en partie foubs „ celle de Wavre,

„ Alexandre de la Haye (qui portoit d'argent au „ Lion de gueule) en a cy-devant efté Seigneur, „ qui d'Anne Sandelin fa femme n'ayant laiffé qu'une fille qui portoit auffi le nom d'Anne, & qui „ mourut l'an 1519. porta les Terres de Louvrange „ & Limelette en mariage à Bauduin de Glimes „ Seigneur de Bonlez, Tourine &c. mort l'an 1487. „ de cette conjonction eft iffu Iean de Glimes leur „ fecond fils Seigneur de Limelette, Louvrange &c. „ lequel de Catharinne de Huy procrea Anthoine „ de Glimes Seigneur defdits lieux, & de Vaux, „ Courtils &c. qui efpoufa en premieres nopces „ Marie de Dion fille d'Adrien de Dion Seigneur de „ Courcelles, en fecondes Claudine d'Aubrebis, & „ en troifieme Anne de Hofden: du premier lict iffit „ Philippe Seigneur de Louvrange fils aifné, qui efpoufa Charlotte de Montigny, Dame du grand & „ petit Wargny, Fontaine &c. Fille d'Antoine Seigneur de Noyelle, & de Charlotte de N...... de „ laquelle il ne laiffa que Charlotte de Glymes, qui „ tranfporta ces terres en la famille d'Anneux, par „ l'alliance qu'elle fit avec Jean d'Anneux Seigneur „ d'Abancourt, Baron de Crevecœur &c. mort l'an „ 1629. Pere de Philippe d'Anneux Marquis de „ Wargny, Baron de Crevecœur &c. Le predit Jean „ vendit la Seigneurie de Louvrange, & le Seigneur de Dion le Mont moderne en prend le „ Tiltre.

Les Regiftres des Curateurs & Confreres du Confeil de Gemblours de l'année 1559. marquent; „ Dans „ les limites de la Paroiffe de Conroy le grand l'Autel de la Vierge à Louvrange dont Mr. Lambert „ Boulingier eft Recteur. Il eft deffervi par D. „ Laurent Fabri à la Charge d'une Meffe par Semaine & raporte VII. Muids de froment. Ses „ biens confiftent en terres labourables tenues par „ Nicolas Bier.

La Seigneurie, Baronnie & Village de Noirmont.

LA Seigneurie de Noirmont eft un fief mouvant partie du Duché de Brabant & de Lothier partie de la Seigneurie de Grand-lez; mais elle tient du Duc de Brabant le titre de Baronnie. Elle eft fituée dans l'ancien Comté de Darnau qui eft à prefent Gemblours & dont nous parlerons en fon lieu; on y voit deux tertres que les habitans nomment les Tombes de Noirmont; Ortelius en parle dans fon Traité intitulé voyage au travers d'une partie des Pais-bas, en ces termes. „Environ à cinq lieuës de „ Walhain dans un endroit élevé & qu'on decouvre „ de tout cottez deux tertres ronds & pointus cou„ verts d'herbe & environnez de buiffons; il paroit „ qu'ils ont été élevez exprès & que ce font des „ reftes des Romains, car ils avoient coutume d'éle„ ver de pareils tombeaux qu'ils nommoient *Cippos* „ & ou ils enterroient leurs foldats tuez dans quel„ que bataille.

Pierre Dams, Bourguemaitre d'Anvers, Seigneur de Dion-le-Mont, Hubife & autres lieux acheta en 1625. la Seigneurie de Noirmont. Il fit rebatir l'Eglife & le Chateau & il y eft enterré devant le grand Autel. On trouve fon Epitaphe au Tom. I. part. 2. du Grand Theatre Sacré de Brabant.

Dans les Regiftres des Curateurs & Confreres du Confeil de Gemblours de l'année 1511. on lit.

La demie-Eglife de Noirmont: D. Lambert d'Ouppaye deffert lui même, elle raporte 30. Muids d'Epautre en dixmes, anniverfaire & terres labourables.

L'autel de la Vierge a pour Recteur D. Jean Godefridi qui deffert lui même à la Charge d'une Meffe en quinze jours: il raporte IV. muids, & fes biens confiftent en terres labourables.

Dans les Regiftres de l'année 1552. il y a encore un Autel de St. Nicolas & de St. Sebaftien, dont Nicolas Dupey eft Recteur, il eft deffervi en fon abfence par D. Jean Henry à charge d'une meffe par femaine & vaut XII. Muids de Froment mefure de Gemblours.

Voyez fur cette Baronnie le Supplement aux Trophées de Brabant de Butkens pag. 82. & 83.

De la Seigneurie & du Village de Conroy le Grand.

COnroy le grand eft ainfi nommé de l'étendue de fa Paroiffe, & pour le diftinguer d'un autre Village qui fe nomme Conroy le Chateau. Gramaye parle de l'un & de l'autre; il y a, dit-il „ deux „ Conroys l'un dit le Chateau & l'autre le Grand „ à caufe de fon étenduë. Les Abbez de Gemblours, „ de Villers, & de Floreffe, l'Abbeffe de Mouftiers „ fur Sambre & le Pafteur de Velroux ont le droit „ de Patronage dans le premier, & le Chapitre de „ St. Pierre de Liege dans le fecond. Dans celui-ci „ c'eft le même Chapitre qui nomme le Magiftrat, „ mais l'autre tient depuis plus de deux cent ans la „ haute, moyenne, & baffe juftice des Comtes de „ Vyanden de la famille de Naffau. Le vieux & le „ nouveau Sart dependent de ce dernier., celui„ ci a apartenu aux Walhains & l'autre à la famille „ de Sombreffe.

„ Philippe II. Roi d'Efpagne & des Indes engagea „ en 1561. la Seigneurie de Conroy le grand pour „ mille & feptante florins.

„ Le 17. Juillet 1630. Charles Roly ajouta au „ premier prêt deux mille cinq cens florins & le 17. „ Avril 1638. encore onze cens autres florins.

Enfin le 10. de Janvier 1644. Michel Roly Seigneur Fonçier de Conroy & fils de Charles acheta la dite Seigneurie de Philippe IV. Roi d'Espagne pour dix mille neuf cens nonante neuf florins, & il la possede jusques à present.

Le Chapitre de St. Pierre de Liege à cedé à Charles Roly, les droits qu'il y avoit, se reservant seulement le patronat. Charles de Roly est enterré dans l'Eglise: on trouve son epitaphe dans le Tom. I. part. 2. du Grand Theatre Sacré du Duché de Brabant.

Chanstre-le-bole fait partie de la Paroisse & de la Seigneurie de Conroy. Chaque maison qui a foyer doit au Seigneur tous les ans un Setier d'avoine mesure de Gemblours, une poule & un pain.

On lit dans le Registre des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'année 1558.

L'Eglise entierre de Conroy le grand & l'autel annexe de St. Nicolas avec Cure, à pour Recteur D. Claude de Methis absent elle est desservie par D. Nicolas Bocqueau à la Charge de trois Messes par Semaine sans compter le dimanche, & raporte 20. Muids de froment, ses biens consistent dans la portion de St. Pierre à Liege & en terres labourables.

L'Autel de St. Pierre & St. Paul du même lieu dont D. Henri du Moulin est Recteur: Il est desservi par D Jean Glatenes à la charge d'une Messe par semaine & vaut 7. muids de froment.

Dans les Limites.

L'Autel de la Vierge de Louvrange dont Mr. Lambert Boulanger de Namur est Recteur. Il est desservi par D. Laurent Fabri à la charge d'une messe par semaine & vaut 7. muids de froment.

Encore dans les Limites.

L'Autel de St. Martin du Vieux Sart dont est Recteur D. Henri Roy qui dessert lui même à la Charge d'une Messe par Semaine & vaut deux muids de froment. Le Marguillier est marié.

La Seigneurie de Neuf-Sart.

JEan Blondeau dit ce qui suit dans ses commentaires, sur le Neuf-Sart.

„ *Neuf Sart* est une Seigneurie particuliere gisante souz la Paroiche de Conroy le Grand: elle „ at appartenu avec toute la hauteur à Bauldain de „ Glymes, & Isabeau sa fille la porta vers l'an 1480. „ en mariage à Jacques Comte de Salm en Elsace.

„ Le Chapitre de Nivelle y avoit aussy une Seigneurie avec pouvoir d'y constituer Mayeur Eschevins Greffier & Sergeant & divers cens Seigneuriaux, laquelle il vendit l'an 1662. à Ferdinand „ Beeckman.

De la Seigneurie de Vieu-Sart.

IL paroit par les Registres des Curateurs & Confrères du Conseil de Gemblours que nous avons produits en parlant de Conroy le grand que le *Vieu-Sart* est sous la Paroisse de Conroy-le-grand. Voici comme Jean Blondeau en parle.

„ La Seigneurie de *Vieu-Sart* Paroiche de Conroy „ le Grand, à cy-devant appartenu à la famille de „ Sombref & l'heretiere d'icelle la porta en mariage „ avec plusieurs autres terres au Comte de Warnenbourg comme nous avons dit aillieurs; dont les „ heretiers en vendirent la pluspart & entre autres „ celle-cy vint à la maison de Groesbeecke, dont „ Ernest Seigneur del Vaux Sancte Anne, fils de feu „ Zeger de Groesbeecke & Julius Witzleben la vendirent l'an 1615. à Estienne Hulet. Cette terre „ comprend aussy la Seigneurie d'Oignies ainsy dite „ pour avoir appartenu au monastere d'Oignies, le „ Seigneur à sur l'une & l'autre toute jurisdiction, „ droit de mainmorte, congez & cens Seigneuriaux, „ & la collation de la Chapelle Castrale, en laquelle „ il y at un fond baptismal, la pourprinse de sa moison est exempte de dismes, & chasque maison luy „ doit souz Vieu Sart une poüille par an & y possede „ quantité de beaux heritages.

„ Ferdinand Beeckman jadis Bourgemaistre de la „ Cité de Liege en est apresent Seigneur qui d'Anne de Fontigny fille du Seigneur de Schore, at „ laissé une belle posterité.

„ Il at acquis la Seigneurie que le Chapitre de „ Nivelle avoit audit *Vieu Sart* consistente en chappons & quelques autres droits Seigneuriaux.

Extraict hors du Cheff Registre du Quartier Wallon-Brabant, respondant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant ou soubs la Capitulation de Viel Sart & Saint Gery, folio xliiij. recto se trouve ce que s'ensuit.

„ MAistre Lambert Ouwercx comme Cessionaire de Julius Wytzleven dessoubz nommé, eodem die, par transport d'Ernest Baron de „ Groesbeke soubzescript.

„ Ernest Baron de Groesbeke Seigneur de Steyn, „ Belvaux &c. 27. Juny 1628. par le trespas de Zeger de Groesbeque son Pere soubzescript, la Seigneurie & biens dessoubz nommé.

„ Maistre Lambert Oubbercx le 24. d'Aoust 1626. „ à tiltre d'achapt fait contre Guillaume Beeckman „ soubzescript, & le transport y ensuivy par authorisation & suivant certaine sentence entre eulx „ rendue au Conseil de Brabaut.

„ Maistre Guillaume Beeckman Docteur és „ Droicts xj. Augusti 1616. par transport de Julius „ Wytzleven soubzescript.

„ Julius Wytzleven Escuyer xj. Augusti 1616. „ par transport de Dame Marie de Groesbeke „ soubz-nommée

„ Dame Marie de Groesbeke v. Decembris 1605. „ par le trespas de Zeger de Groesbeke son Pere „ soubzescript, tout & tel droict &c. luy compe- „ tant en la Seigneurie soubz-nommée.

„ Seger de Groesbeke xviij. Novembris xvc. „ lxxiij. par le trespas de feu Seger de Groesbeke „ son Pere soubzescript.

„ Seger de Groesbeke x. Marty xvc. lx. par le „ trespas de Damoiselle Jozyne sa Mere soubzescripte.

„ Damoiselle Jozyne de Tuylle xj. Novembris „ vxc. lvj. par le trespas de feu Jehan de Tuylle son „ Pere soubzescript.

„ Jehan de Tuylle le Jeusne xix. May anno xvc. „ & xliij. par achat fait à Coen Comte de Vernembourg soubzescript.

„ Philippe Comte de Vernembourg le xxvj. jour „ de May l'an xvc. & xxv.

„ Coen Comte de Vernembourg le xx. jour de „ May l'an xvc. & xxv.

„ Jehan Comte de Vernembourg le vij. jour de „ May l'an xvc. & xix. par transport de Messire „ Philippe son Pere soubescript.

„ Messire Philippe Comte de Vernembourg le „ premier jour de Fevrier l'an xvc. iiij. par le trespas „ de feue Dame Marguerite de Sombreff.

Item

„ Item laditte Damoiselle Margriete par le transport comme dessus, tient encor pour le second plain fieff la terre, maison & tenure, gissant au lieu nommé Vielsart, avec la Seigneurie, Mayeur, Eschevins & Sergeant, avec une Cense, à laquelle appartiennent xviij. bonniers de terre, ung bonnier & demy que près que pasturaiges xxviij. ß. de cens iij. den. ob. & cincq plc. pour chacun solt. lxx. chappons v^c. D. Avec lesdits cens & chappons, on souloit avoir huit muys d'avaine mesure de Wavre : mais pour certaines terres qui sont demourées en trys, on n'en rend à present que six muys d'avaine mesure susditte. Et est laditte Seigneurie joindant d'un costé à Dyon-le-Mont, & d'autre costé à la Paroiche de Conroy la Ville. Item la Seigneurie de Saint Gery est joincte à laditte terre de le Houssiere par partaige, auquel lieu ledit Seigneur de Sombresse a haulte moyenne & basse justice, Mayeur, Eschevins & Sargeants, avec une Cens heritable de xxxvz. chappons, vz. muys d'avaine mesure suditte liiij. den. les ix. den. pour ung viel gros & sur une maison à Corcellez, y appartient iiij. griffons par an, desquels cens & rentes ledit Seigneur de Kerpe & de Recquem: à la moitie, apparant ce par le denombrement dudit Messire Gille de Sombresse.

De la Seigneurie & Village de St. Paul.

ST. *Paul*, dit Gramaye tient son nom, sa jurisdiction & son Curé de la Collegiale de Liege qui porte le même nom: c'étoit autrefois un bien de la Famille de Walhain & ensuite de Brandenbourg.

On trouve dans les Regiftres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'année 1511.

St. Paul quart de Chapelle à pour Recteur D. Jean Savenier qui dessert lui même. Il en tire 20. Muids d'Epaute en dixmes & terres.

L'Autel de la Madelaine du même lieu a pour Recteur D. Guillaume de Lonon & raporte 4. muids d'Epaute à la Charge d'une Messe en quinze jours.

De la Seigneurie & du Village & Baronnie de St. Lambert Liberfart.

L*iberfart* prend son nom d'un Heros, nommé Libertus, au sentiment de Gramaye, mais je ne sçai sur quoi il fonde ce sentiment. On y rend la justice suivant la coutume de Liege, ce qui est étonnant puisque cet endroit est situé en Brabant & qu'il depend du Comté de Walhain qui y a haute moyenne & basse justice: C'est à lui qu'apartient la Cour qu'y a tenu autrefois Jean de Namur.

Quelques arrieres fiefs & la Seigneurie *Del Hove* en dependent. Les dixmes de cette Paroisse étoient autrefois divisées en trois, elles apartiennent à present pour un tiers à l'Abbesse de Salsines, le reste apartient au Curé de St. Lambert & Liberfart & à N . . . .

Je trouve dans un vieux manuscript qu'Emanuel Alafrancq Baillif de Chaumont étoit en 1596. Seigneur de St. Lambert & Libersart.

On trouve dans le Grand Theatre Sacré du Brabant Tom. I. part. 2. dans la description de l'Eglise de Wavre l'Epitaphe de Nicolas d'Emeville Seigneur de St. Lambert & Liberfart mort en 1667. & de son Epouse Jenne Pinchant.

Dans les Regiftres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours sur l'année 1511. On lit ce qui suit.

Saint Lambert près de Tourines les Ourdons demie-Eglise a pour Recteur Fr. Pierre Moine, elle est desservie en son absence par Fr. Pierre Hanolyn & raporte 21. Muids d'Epaute. Le Clerc est libre.

Au reste cette Seigneurie fut érigée en Baronnie par Charles II. Roi d'Espagne le 25. Octobre 1693. en faveur du Collonel Philippe de Gryspere. Voyez le Supplement aux Trophées de Brabant de Butkens. Tom. 2.

De la Seigneurie & du Village de Sart-lez-Walhain.

SArt-lez-Walhain prend son nom de Walhain qui en est proche, & quoique les Comtes de Walhain y ayant haute justice comme dans la plûpart des Villages voisins, cependant l'Abbé de Villers & les Successeurs de Jean de Bomal y tiennent les Cours foncieres.

Je trouve que le droit de Glaive a été mis en vente par le Prince en 1630.

Jean Blondeau en parle ainsi.

„ Le Seigneur de Sart Boumal audit Sart-lez-Walhain, y a toute sorte de Iurisdiction sauff la livrance des Malfaicteurs, jugez à mort, par ses Eschevins, au bout de sa terre ou Seigneurie, au Roy ou au Seigneur de Walhain, il y a Mayeur, sept Eschevins, Sergeant, avecq plusieurs droicts Seigneuriaulx, sçavoir tous telz comme ont ceux qui ont semblable Iurisdiction.

„ A ladite Seigneurie est annexé & apartient le droict de la collation de la Cure dudit *Sart*, alternativement avecq le Comte de Walhain & l'Abbé de Villers, ayant obtenu le moderne Curé, saditte cure par presentation de feu Dame Catherinne de Tenremonde, Mere de la Compagne du moderne Seigneur de Villers, passé environ trente-sept ou trente-huict ans.

„ Laditte Seigneurie vient hors la Maison de Harchies en Haynault, & du depuis est venüe à ceux de Tenremonde en l'an 1515. les Ancestres de la Compagne dudit Seigneur de Villers, ayant esté la Mere de laditte Compagne nommée Catherinne de Tenremonde, à laquelle laditte Compagne dudit Seigneur de Villers nommée Catherinne Everaerts at succedé du chef de saditte Mere, fille unicque de Thiery de Tenremonde Seigneur dudit Sart Boumal en son temps.

De la Seigneurie & du Village de Thourinne les Ourdons.

T*Hourinne*, dit Gramaye, étoit un bien de la famille de Glymes qui y a encore la haute justice. Les arrierefiefs reconnoissent une autre jurisdiction, & entr'autres le Ministere du Couvent des Trinitaires fondé à Lerine en 1215. par Gilles de Lerine Chevalier allié du Duc.

Jean Blondeau en parle ainsi.

„ *Tourines* at appartenu en partie au Comte de Salm, & puis à Bauduin de Glymes, & le Ducq y avoit la hauteur sur une moitié, & Godefroid de Bordeal y avoit aussi quelque portion: & le Ministre de Lerines la sienne. Les anciens denombrements en parlent fort confusement, & disent que l'autre moitié at appartenu à Thiery de Brandbourg & autres Seigneurs.

S L'an

„ L'an 1563. noble Escuyer Gerard de Marbais „ s'intituloit Seigneur de Tourinne les Ourdons, & „ y avoit sa Cour.

„ Les amendes furent exposez en vente par le „ Roy l'an 1630.

„ *Deuchem* est une Seigneurie fonciere en Thouri- „ nes appartenante à la famille de Pinchart, dont „ Nicolas fils de Jean qui en estoit Seigneur, espousa „ Anne de Fontigny sœur de Guillaume Seigneur „ de Schore decedé sans hoirs.

Au reste on trouve une Liste des Seigneurs de Tourines, qui pendant cent ans a été dans la famille de Glymes, dans la genealogie de Glymes & de Berges, que le Prelat Butkens a mise à la fin du Liv. IX. du Tome premier de ses Trophées de Brabant.

De la Seigneurie, Baronnie & Village de Limale.

L*imale* est une ancienne & belle Seigneurie, dont une partie étoit tenue en fief du Seigneur de Wavre & l'autre du Comte de Walhain. Mais Philippe IV. Roi d'Espagne & des Indes l'aiant érigée en Baronnie en 1633. en faveur de Thomas Lopez de Ulloa, Albert Comte de Herenberg, Marquis de Berges-sur-Zoom, Comte de Walhain & Seigneur de Wavre remit la même année au Seigneur de Limale les droits de fief & de Vasselage en qualité de Seigneur de Walhain & de Wavre, ce qui fut confirmé l'année suivante par Ernestine de Witthem Dame de ces lieux.

Comme le fief relevoit de deux Seigneurs, de même elle apartenoit a deux maitres, car une partie apartenoit à l'Eglise de Cambrai, qui ceda son droit en 1633. au susdit Thomas Lopez de Ulloa pour 1200. florins de rente annuelle, & comme ses heritiers n'y satisfirent pas, les choses sont retournées dans leur ancien état & à l'Eglise de Cambrai.

Je dois avertir ici qu'il y en a qui confondent les anciens Seigneurs de Limale avec ceux du Chateau de Lismal dans le Pais d'Outremeuse & que Jean I. Duc de Brabant ruina en 1283.

Au reste on trouve la Description de Limale dans le Tom. 2. du Supplement des Trophées de Brabant de Butkens a la page 30. & 31. où l'on trouve aussi la patente de l'Erection en Baronnie.

Mais l'Auteur de la Jurisprudence Heroique d'où cette Description est tirée, se trompe, lorsqu'il avance que le Chateau à la vûe sur la Ghete, puisque c'est la Thyle, qui prend sa source près de Nivelle & passe près de Hautain le mont, Lupogne, Genappe, Wasse, Bornival, Court St. Etienne, Moustier, Ottignies, Limelette, Limale, & Wavre, & navigable à Louvain elle passe à Malines d'où elle va se perdre dans le Ruppel

J'ajouterai ici une Liste des anciens Seigneurs tirée des Registres mortuaires de la Paroisse, que le Curé Mr. P. Drioul m'a communiquée avec beaucoup de bonté.

L'an 1311. le lendemain de Ste. Gertrude qui étoit la veille des Rameaux, mourut venerable Seigneur Renier le Graine, Seigneur de Morienfart & de Limale qui a legué pour son anniversaire un journal (*Dagwant*) de terre situé dans la Coultures & dit le Champ des Preitz.

En 1374. trespassa genereux homme Renier autrefois Seigneur temporel de Limale & Morialsart qui a legué à l'autel de St. Martin de Limale un demi bonier de terre dans le terroir dit le Champ des Preitz, joignant pour son anniversaire & celui de sa femme Dame Clemence d'Orbais morte le 11. Octobre l'an 1370.

L'an 1350. mourut venerable Dame Mathilde de St Gery Dame d'Orbais qui a legué au Curé de Limale un journal de terre al rue joindant &c.

L'an 1383. trespassa venerable & Noble homme Messire Arnou Morez ci-devant Seigneur temporel de Limal, Rixensart & Geneval qui a laissé au Curé de Limale, pour son anniversaire un muid de Froment sur le Moulin de Geneval.

L'an 1393. mourut venerable Dame Marguerite de Grayne Dame temporelle de Rosiere, Bierges & Rixensart, qui a legué à l'autel de St. Martin de Limale deux Setiers de bled & un au Marguillier & un muid aux pauvres.

L'an . . . . . trespassa genereuse Damoiselle Catherine de Borchove qui a legué au Curé de Limale pour son anniversaire quatre setiers de froment sur la tenure près de l'Autel.

L'Anniversaire de Mr. N . . . de Blaesvelt se paye par le Seigneur.

On voit dans cette Eglise devant le grand autel & à l'entrée du Chœur de grandes Tombes de pierre bleue, mais elles n'ont aucun caractere & je n'ai pu en rien decouvrir dans les Registres, peut être sont ce les tombeaux de ceux dont nous avons parlé ci-dessus.

On y voit sur tout la belle Chapelle qu'a fait bâtir le Baron Thomas Lopez de Ulloa, pour lui servir de sepulture & à tous ses descendans, mais on n'y a pas encore mis son Epitaphe, celle de son Epouse, & de ses fils, quoique l'on y voye le marbre noir & blanc où elles doivent être gravées; ce qui fait d'autant plus de peine que dans tout le Brabant il n'y a guerre d'ouvrage plus beau que celui-ci; l'amitié est elle dont si sujette à un prompt oubli?

Gramaye en parlant des Confins du Namurois fait mention de cette Seigneurie en ces termes.

„ La jurisdiction de Limale est partagée entre le „ Chapitre de Cambray & le Seigneur du lieu, qui „ l'a aussi été longtems d'Orbais en même tems. Il „ y a à la marge 1518.

On lit dans le Registre mortuaire de Villers le premier Juin l'anniversaire de Godefroy Chevalier de Rixensart qui a donné au Couvent la dixme de Limale qui raporte 15. muids de bleds & 15. muids d'avoine mesure de Wavre pour la pitance.

Dans les Registres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'année 1559. on lit Limale demi-Eglise

Le Recteur de l'Eglise de Limale est Maitre Deylleren qui dessert lui même dans les principales fêtes de l'année, les autres jours elle est desservie par D. Guillaume Bolay à la charge de sept Messes en quinze jours. Elle raporte 72. muids de froment. Ses biens consistent en une partie des dixmes du lieu, en anniversaires & terres labourables.

L'Autel de St. Jean Baptiste à la charge de deux messes par semaine, raporte 12. Muids de froment.

L'Autel de St. Jacques & de St. Christofle dont Jean Charlo est Recteur à la Charge de deux Messes par semaine raporte 13. Muids de froment.

L'Autel de Ste. Catherine à la Charge de trois Messes par semaine raporte 14. Muids de froment.

L'Autel de Ste. Gertrude à la Charge d'une Messe par semaine raporte 7. Muids.

L'Autel de St. Nicolas à la Charge de deux Messes par semaine raporte 18. muids de froment.

L'Autel de S. Antoine & St. Sebastien à la charge d'une Messe en quinze jours raporte 4. muids de froment.

L'Autel de Ste. Anne dont Charles Ando est Recteur,

teur, & qui est desservi en son absence par D. François Odart à la Charge d'une Messe par semaine, raporte 4. muids.

Dans les Limites.

L'Autel de Ste. Croix à Rixensart dont D. Gui est Recteur & qui est deservi par lui même à la Charge de trois Messes par semaine, raporte 25. muids de froment. Le Marguillier est marié.

La Seigneurie de Rixensart.

LA Seigneurie de Rixensart est très-ancienne, & il y auroit de la temerité à en aller rechercher l'origine. Il y a neanmoins aparence qu'elle a été separée de Limale avant l'an 1300. Les archives du Couvent de Villers certifient que Godefroi de Rixensart a été un des bienfaiteurs de ce Couvent. Il y est aussi parlé d'un autre Godefroi Chevalier de Rixensart dont l'anniversaire est marqué dans le mortuaire de Villers le 1. Juin. Il est encore parlé d'un troisieme Godefroi Chevalier de Rixensart dont on fait l'anniversaire le 1. Septembre comme on le trouve dans la description de ce Monastere; & pour passer de là aux diplomes, c'est-à-dire à des preuves dont il n'y a point d'appel, l'Ordonnance de Cortemberg donnée par Wenceslas Duc de Brabant & de Luxembourg & par sa femme Jeanne en 1372. & publiée par Aubert le Mire dans son Recueil des Diplomes Belgiques Liv. 2. Chap. 98. & dans la Notice des Eglises des Pais-bas Chap. 230: Cette Ordonnance est souscritte par Morel de Ripensart Chevalier, mais je crois qu'il faut lire Rixensart, car le chef registre des fiefs du Roman-Pais commence par Arnoud Morez ou Morel, Seigneur de Rixensart; ainsi qu'on verra ci-après. On a vû ci-devant qu'il mourut en 1383. ainsi qu'il est dit dans les Registres & le mortuaire de la Paroisse de Limale dans les bornes de laquelle Rixensart est situé & de laquelle il depend pour le spirituel, il étoit chargé d'un tiers de ses Charges.

Le Prelat Butkens met dans le Livre 4. du Tome premier des Trophées de Brabant pag. 536. *Arnou dict Morel Sire de Rixensart* au nombre des nobles qui ont vecû sous Wenceslas & Jeanne Ducs de Brabant.

Extraict hors le Cheff Regiſtre du Quartier Wallon-Brabant reposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant ou que se trouve soubs la Capitulation de Rixensart folio lxxxv. recto & verso ce que s'ensuit.

„ MEssire Eustache de Croy Comte de Roeulx, „ cum suis, vij. Junij 1582. par le trespas de „ feu Adrien son Pere, & en vertu de la pourveance „ & donation en faicte par feu Messire Eustache „ de Croy Evesque d'Arras respectivement soups- „ escriptz.

„ Dame Glaude de *Melun*, Dovagiere de Roeulx „ xiiij. Martij xvc.lxxvj. stilo novo par le trespas de „ Messire Adrien de Croy son Mary releva la Sei- „ gneurie & biens de Rixensart en Usufruict.

„ Dame Marie de Licques femme legittime de „ Messire Jehan de Croy Conte de Rœulx &c. „ penultima Octobris 1574. par transport dudit son „ mari releva le doüaire de la Seigneurie soups- „ escripte.

„ Damoiseau Jehan de Croy Comte de Roeulx „ xxviij. Junij anno xv^{c}.liij. par le trespas de feu „ Messire Adrian de Croy Conte de Roeulx son Pere „ soubsescript.

„ Messire Adrian de Croy Conte de Ruex le pre- „ mier jour d'Aoust l'an xv^{c}.xxxvj. par le transport „ de Messire Eustasse de Croy son frere soups- „ escript.

„ Messire Eustasse de Croy Evesque d'Arras „ le xxviij. jour de Jullet l'an xv^{c}.xxxvj. par le „ transport de Coen Conte de Vernemborch soups- „ escript.

„ Philippe Conte de Vernemborch le xxvj. de „ May &c. xv^{c}.xxv. Coen Conte de Vernembourg „ penultima May l'an xvc.xxiiij.

„ Jehan Conte de Vernemborch le vij. jour de „ May l'an xv^{c}.xix. par le transport de Messire „ Philippe son Pere soupsescript.

„ Messire Philippe Conte de Vernemborch le „ premier jour de Feburier l'an xv^{c}.iiij. par le trespas „ de Dame Marguerite sa Mere.

„ Damoiselle Marguerite de Sombreffe l'an „ xiiij^{c}.xlvij. par le transport de Jehan de Sombreffe „ son frere.

„ Jehan de Sombreffe son filz.

„ Jaques de Sombreffe son filz.

„ Godefroit de Sombreffe filz, Jadiz Messire „ Godefroit.

„ Dame Ysabeau Dame d'Ottigines.

„ Messire Ernout dit Morez de Rixensart. Tient la „ Seigneurie de Rixensart, avecq Mayeur, Eschevins „ & Sergeant avecq une maison & tenure à laquelle „ appartiennent lxxij. bonniers de terre vj. bonniers „ de prez. Item encores deux bonniers de prez dont „ la moitié appartient à Philippe de Dyon qui le „ tient dudit Seigneur de Rixensart. Item lx. sz. de „ cens, cent chappons xiiiz. lib. de chire dont en „ temps passé on souloit avoir xxxiij. lib. Item vingt „ couteaulx. Item trois viviers contenans environ „ deux bonniers. Item vj.^{xx} bonniers de bois xiiiz. „ muys de ble, xiij. muys d'avaine avec certains „ hommaiges y appartenans.

Il ne faut point passer sous silence ce que Jean Blondeau dit de cette belle Seigneurie.

„ La terre de Rixensart est du plus grand & solide „ revenu qu'il y eut en ce quartier. Elle est environ- „ née de grands bois, qui appartiennent au Seigneur, „ abondant en claires fontaines qui produisent „ quantité d'agreables ruisseaux; & le terroir cultivé „ y est bon & fertil. Les Seigneurs y ont droict de „ Franche Warande, & peuvent chasser touttes „ bestes fauves, mesme les poursuivre dans les bois „ de Soignes, parmy pendant le Cor au premier „ chesne qu'ils y rencontrent.

„ Les premiers Seigneurs que j'en trouve en ont „ autrefois porté le nom, & quelquefois celuy de „ Limale indefferement, & vulgairement celuy de „ Moreau, & de Morel, l'an 1285. Henry de „ Rixensart Chevalier mourut en la guerre d'Arragon „ en laquelle il accompagna le Duc Jean premier.

„ Vers l'an 1370. Gudule Morel de Rixensart „ avoit espousé Guillaume de Glimes de Jodoigne „ fils de Robert, & vers le mesme temps vivoit encor „ Arnold Morel Seigneur dudit lieu. Cette famille „ duroit encor soubs la Duchesse Jeanne en la per- „ sonne d'Arnold dict Morel Seigneur de Rixensart: „ & depuis il est à croire qu'elle seroit tombée en „ quenoüille, & que l'heritiere auroit esté alliée à la „ maison de Sombreffe, entant que soubs le Duc „ Jean troisiesme on trouve que Godefroid de Som- „ breffe fils au Seigneur de Sombreffe estoit Sei- „ gneur de Rixensart, Ottignies &c. lequel je „ trouve avoir aussi porté le nom de Sombreffe dict

S 2 Mo-

„ Morel, ce qui eſt une marque & argument, „ qu'il en avoit eſpouſé l'heritiere.

„ Cette terre eſt de puis entrée en la famille des „ Comtes de Warnebourg par l'alliance que Marie „ de Sombreffe fit avec Robert Comte de Warne- „ bourg, comme j'ay plus amplement deduict „ ailleurs; & puis par un de ſes heritiers fuſt vendue „ à N. de Croy Eveſque de ...... qui la legata à Da- „ moiſelle Françoiſe de Renty, fille d'Oudart, Baron „ de Renty & de Marie de Licques qui fuſt alliée „ à Charles de Gavre crée premier Comte de Frezin „ par l'Archiduc Albert l'an 1602.

„ De leur conjonction vient Pierre Erneſt de „ Gavre allié à Catharine née Comteſſe de la „ Marche, qui entre autres enfans procréerent „ Dominicque François mort ſans hoirs en Eſpaigne „ 1640. par le treſpas duquel Françoiſe Conrardine „ ſa Sœure puiſnée ſucceda ès terres de Rixenſart „ & Geneval, & eſpouſa l'an 1646. Charle, Philippe „ Hypolito Spinola, deſquels entre autres iſſit „ Philippe Charles Spinola allié à N. de Montmoren- „ cy.

„ Charles de Gavre Comte de Frezin ſe retirant „ ſouvent des intrigues de la Cour, appelloit or- „ dinairement ce lieu ſon hermitage, & comme „ c'eſtoit un Seigneur doüé d'une vertu exemplaire, „ il s'y retira ſur le declin de ſes jours, & y ayant „ faict baſtir un Chaſteau ſans luxe n'y ſumptuoſité, „ mais ample & commode pour y retirer ſa famille, „ l'embellit d'un Jardin le plus delicieux & diver- „ tiſſant qu'il y eut en ce quartier, rempli de gro- „ teſque, & fontaines ſaillantes d'une invention „ très-gentille: mais comme le temps produit de „ jour à autre de nouvelles inventions, le Comte de „ Bruay à depuis rencheri ſur le tout, corrigé le „ defaut des anciens baſtimens, & donné beaucoup „ plus de luſtre & de magnificence à l'un & à l'autre, „ qu'il n'avoit auparavant. La Chapelle Caſtrale qui „ eſt contigue au Chaſteau, eſt à la Collation du „ Seigneur dediée à l'honneur de la Saincte Croix, „ eſt fondée à mon advis par quelqu'un des anciens „ Seigneurs qui avoient faict le voyage de la Terre „ Saincte dans une des Croiſades qui ont autrefois „ eſté entreprinſes par les Princes Chreſtiens pour le „ recouvrement d'icelle.

Aubert le Mire a écrit les Eloges des grands hommes de la famille des Spinola, en 1607. il y parle d'un Gaſton Comte de Bruay. Le Chateau a été brulé pendant la derniere guerre par la garniſon Françoiſe de Charleroi, mais le preſent Comte de Bruay le fait rebâtir.

On lit dans les Regiſtres des Curateurs & Confreres du Conſeil de Gemblours ſous l'an 1552.

A Rixenſart eſt l'Autel de Ste. Croix dont D. & Maitre Lambert de Overloop eſt Recteur. Il le deſſert lui même à la Charge de trois Meſſes par ſemaine & raporte 25. Muids de froment.

De la Seigneurie de Bourgeois.

Bourgeois eſt une dependance de la Paroiſſe de Limale, mais c'eſt une Seigneurie particuliere, dont Jean Blondeau parle en ces termes dans ſon Hiſtoire manuſcritte du Roman-Païs.

„ *Bourgeois* eſt un hameau de la Paroiſſe de Limale „ tirant vers Genival, ſitué ſur une éminence d'où „ la vüe eſt tres belle vers la Chapelle Sainct Lam- „ bert auquel village il aboutit. La Dame Baronne „ de *Melsbroeck* y a cens & rentes, & comme je „ croy, la hauteur, laquelle par Philippe IV. fut „ vendüe à un Conſeiller de Brabant qui l'achetta „ par ce qu'il s'appelloit par ſur-nom *Bourgeois*. Le „ Seigneur de *Rixenſart* y at auſſi juriſdiction fon- „ ciere.

De la Seigneurie & du Village de Limelette.

„ *Limelette* dit Gramaye reçoit ſon Curé de ce- „ lui de Mouſtier ſur la Thyle. Elle a eu des „ Seigneurs du nom de Limelette & qui avoient le „ ſurnom de Briſeteſtes auſquels après bien du tems „ a ſuccedé Gilles de Borchoven après la mort de „ ſa mere dont cette Seigneurie étoit l'heritage, & „ la même année 1500. il vendit cette Seigneurie „ aux Urſels d'une famille Noble d'Anvers.

Mais nous craignons qu'il n'y ait là quelque faute car l'Epitaphe qui ſe trouve dans le Grand Theatre Sacré de Brabant Tom. I. part. 2. fait voir que Limelette eſt paſſée dans cette famille par le mariage de Jenne de Limelette avec Jean d'Urſel.

Cette Paroiſſe fut ſeparée en 1521. de l'Egliſe mere de Mouſtiers; de là le Curé de Mouſtiers en a conſervé le droit de Collation.

Il y a cinq Seigneuries dans ſon territoire qui portent les noms de ceux qui les ont poſſedées, Limelette Pont, Braye, la Motte, & Pelieu, ce qui a été cauſe d'une confuſion dans le titre Seigneurial & de pluſieurs procès qui ont nouri les ſupots de la Chicanne.

Les heritiers de Godefroy du Pont & de Guillaume du Tiege en ont eu autrefois chacun une, mais Limelette a toujours été la plus conſiderable, & a donné ſon nom à une famille Illuſtre qui avoit le nom de Briſeteſte, comme ceux de la famille de Chanſtre Briſepot; ils l'ont poſſedé très longtems: Et Robert Briſeteſte a été celebre ſous le Duc Jean I. & Guillaume de Limelette, ſous Wenceſlas & Jeanne Ducs de Brabant. Peu de tems après ce tems là Engelbert de Limelette, & Conſtantin & Pierre de Limelette.

Le 14. Octobre 1469. Conſtantin de Limelette Chevalier, & Jeanne de Montigny ſa femme vendirent à la fabrique de Ste. Gertrude de Nivelle le florin d'or du revenu annuel, & ils engagérent leurs terres ſituées à Ophain.

Voici ce que Jean Blondeau en dit dans ſes Commentaires Manuſcripts du Roman-Pays.

„ La Seigneurie de Limelette, Pont & Braye, fut „ achaptée par Eſtienne Hulet qui eſpouſa Ienne de „ Nobili fille de Jeroſme, Eſcuyer, & de Jenne „ d'Urſel, & inſtitua pour ſon heritier, le fils de „ Gerard d'Udekem Seigneur de Gertechien & de „ N. de Nobili ſa Sœure.

„ *Butkens* donne le tiltre de Seigneurs de Lime- „ lette à pluſieurs de la famille de Glymes, mais il „ ſe doit entendre de la Seigneurie de la Motte en „ Limelette, qui at appartenu à Adriane de Glymes „ eſpouſe à Jacques de Hoſden, & appartient à preſent „ à Thomas Chaufoureau fils de Jean & de Mar- „ guerite de la Vallée.

Enfin je trouve dans le denombrement de Conſtantin de Limelette Chevalier en 1468. que cette Seigneurie a été autrefois un fief des Ducs de Brabant, qu'elle avoit un Chateau environné de foſſez ſur le bord de la Thyle; Et dans les Regiſtres de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant on trouve que depuis pluſieurs années le Prince avoit engagé cette Seigneurie, mais je n'ai pû decouvrir ſi elle a été abſolument vendue, ou ſi on là poſſede encore comme aïant été donnée en gage.

Voici ce que nous avons à dire de la Seigneurie du Pont dont nous avons parlé ci-deſſus.

Extract

Extract uytten denombremente vande Heerelyckheyt van du Pont, getrocken uyt het Leen-Register van Bierbeeck dependerende vanden Leenhove van Aerschot staende ten selven Registre fol. 48.

„ ITem Goddefroyd du Pont heeft ontfangen ende „ es Man vander Heerelijckheyt du Pont inde „ Prochie van Limelet gelegen, inde welcke hy „ heeft Myer ende Schepenen, gesworen laeten, ende „ Mannen van Leene, ende aentast van allen saecken, „ ende misdaden, tot den leveren toe, dats te weten „ als hy eenige mesdadigen van lyve ofte van lede „ gevangen heeft in sijne voorsz Heerelijckheyt „ dat hy die schuldich es te leveren binnen den „ derde daege sijne Heer van Arschot, ende binnen „ den naesten paele des lants van Aarschot, om daer „ mede gedaen te werden also dat hem gelieft.

„ Op den lesten Octobris anno 1482. heeft God- „ defroyd du Pont naer doode Jans sijns Vaders de „ voorsz. Heerelijckheyt verheven ende het leste „ verhef vande selve Heerelijckheyt is gedaen op „ den 5. November 1674. by Heer Chaerles Guibert „ Heer van Gertechien, Limelet, Pont, Bray, „ Gentines &c.

„ Dese gecollationeert tegens den voorsz. denom- „ bremente is mette selve accordeerende. *Quod Attestor* Franc. van Buggenhoud Greffier. 1691.

On lit dans les Registres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'an 1511.

L'Eglise de Lymelet fille de celle de Moustier sur la Dyle à pour Recteur D. Nicolas Sallez, qui dessert lui même à la Charge de deux Messes par semaine & d'une tout les dimanches & jours de fêtes, elle raporte XII. Muids d'Epaute & quelque part dans les dixmes du lieu.

L'Autel de la Sainte Vierge à pour Recteur D. Toussain Ramppe qui dessert lui même à la Charge d'une Messe par semaine, il raporte IV. Muids. Le Clerc est libre.

Du Village & de la Seigneurie d'Ottignies.

OTtignies passe pour une des plus belles Seigneuries du Roman-Pais, elle a un beau Chateau sur la gauche de la Thyle, & elle a toujours appartenu à des Seigneurs Illustres.

Jean Blondeau Sindic de Nivelle, intime ami d'Emanuel de Spanghen, Seigneur de Melin, qui demeure à Nivelle, & qui est frere du Seigneur d'Ottignies, fait la description de cet endroit dans ses Commentaires du Roman-Pais: Il raporte aussi la Genealogie de la famille de Damant; qui a autrefois possedée cette Seigneurie, & que le susdit Seigneur de Melin lui a communiqué, à ce qu'il dit. Je n'y ajouterai & n'en retrancherai rien, je ne ferai pas même d'autres recherches sur ce sujet puisqu'il y a aparance que personne ne pouroit en être mieux informé que ce Seigneur. Voici ce qu'il en dit.

„ Il est vraysemblable qu'Ottignies auroit autre- „ fois communiqué son nom à une ancienne famille, „ de laquelle estoit peut-estre Bosin d'Ottignies, qui „ vivoit soubs le Ducq Henry I. Le Village est situé „ près la Riviere du Thy, & la Seigneurie est très- „ belle, & de grand rapport. La famille de la Bloc- „ querie luy a cy-devant donné des Seigneurs, & „ Robert del Blocquerie fils d'un d'iceux est decedé „ Abbé de Villers l'an 1283. Vers l'an 1300. Jean „ Seigneur de Pamele & Ottignies avoit espousé „ Margarite de Contrecoeur, de laquelle il eut Mar- „ garitte Dame de Pamele & de Ledeberge, qui en „ premieres nopces espousa Regnier de Borgneval, „ & en secondes Jean Meewe Seigneur de Wavre „ & de Dongelberghe, mais je ne sçay pas qui leur „ succeda en cette Terre, que je sçay neantmoins „ avoir long temps esté possedée par la famille de „ Sombreffe, mais qui tomba l'an 1447. en celle de „ la Marck, par l'alliance que fit Marie fille de Jac- „ ques de Sombreffe, avec Robert Comte de War- „ nebourg, & puis en celle de Hoensbroeck, dont „ l'un d'iceux la vendit à Nicolas Damant Chancelier „ de Brabant, qui la donna en Mariage à Eleonore „ sa fille, espousant Messire Philippe Philibert de „ Spangen Grand Bailly du Roman-Pays, de laquel- „ le conjonction fut procrée Antoine Nicolas de „ Spangen, Seigneur d'Ottignies, Mousty, Bloc- „ querie, Chapelle S. Lambert, Gentilhomme de la „ Chambre du Ducq de Nieubourg, & Lieutenant „ Colonel au service de sa Majesté Imperialle, alliée „ à Anne Liduine de Grenonval, le second fils „ Chanoine de Ste. Gudule à Bruxelles, le troisiesme „ Emanuel Seigneur de Meler, Biesme, &c. & une „ fille decedée à marier. A present possede les Sei- „ gneuries susdites Joseph François de Spanghen fils „ d'Antoine Nicolas susdit, allié à N...... de Gly- „ mes, fille de N..... Comte de Glymes, & Vis- „ comte de Judogne &c.

La Hutte.

„ SOubs la Paroisse d'Ottignies, y a la Seigneurie „ de la Hutte, d'où je me persuade qu'estoit Jean „ de la Hutte, & son fils Charles qui moururent „ l'an 1285. en la guerre d'Arragon, où ils accom- „ pagnerent le Ducq Jean I.

Extraict hors du Cheff Registre du Quartier Roman-Pays, ressosant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant où soubs la Capitulation d'Ottignies, Pinchart, folio lxxxvj. verso se trouve ce que s'ensuit.

„ SEigneur François Joseph de Spanghen, Seigneur „ d'Ottignies v. September xvj^c. lxviij. par le „ trespas de son Pere soubsescript la moitié de la „ Seigneurie soubsescripte.

„ Seigneur Nicolas Anthoine de Spanghen xvj. „ Aprilis xvj^c. xxxij. par le trespas de Messire Nicolas „ d'Amant.

„ Messire Nicolas d'Amant, Chevalier, Chancellier „ de Brabant, Viscomte de Bruxelles, Seigneur de „ Boonendale ix. May 1614. par achapt fait contre „ Ernest de la Marcke Comte de Manderscheyt „ soubsescript.

„ Ernest de la Marcq Comte de Manderscheyt q. „ sz. xiiij. de May 1594. par le trespas de Dame „ Catherine sa Mere soubsescripte.

„ Dame Catherine Comtesse de Manderscheyt „ xv. de Febvrier 1593. par le trespas de feu Messire „ Thiry de Manderscheyt son frere dessoubsescript.

„ Messire Thiry Comte de Manderscheyt xvij. „ Julij xv^c. & lx. par le trespas de feu Messire Thiry „ Comte de Manderscheyt son Pere soubsescript.

„ Messire Thiry Comte de Manderscheyt xxix. „ Julij xv^c & lij. par le trespas de feu Messire Thiry „ de Manderscheyt son Pere soubsescript.

„ Thiry Comte de Manderscheyt xij Januarij

„ anno xv^c. & xlv. par le trespas de feu Coen Comte „ de Vernemborch son Cousin soubsescript.

„ Philippe Comte de Vernemborch le xxvj. jour de „ May l'an xv^c. & xxv.

„ Coen Comte de Vernemborch penultima May „ anno xv^c. xxiiij.

„ Jehan de Vernemborch le xxj. jour de Mars „ l'an xv^c. & xix. par transport de Michiel Daems „ comme Procureur de Messire Philippe Comte de „ Vernemborch son Pere.

„ Messire Philippe Comte de Vernembourch le „ premier jour de Fevrier l'an xv.^c & quattre.

„ Item laditte Dame Marguerite. Tient la terre & „ Seigneurie d'Ottignies avecq Mayeur, Eschevins „ & Sergeants avecq ung moulin, une brasserie, une „ follerie. Item iiij.^c xz. chappons c. & quatre viels „ gros à Noël vij.^xx iiij. poilles vz. vielz groz, vj.^c cefz. „ Item encore c. & xvj. vielz gros, xl. muys d'avaine „ mesure de Wavre en cens Seigneuriaux. Item ap- „ partiennent encores à laditte Seigneurie xx. bon- „ niers & ung journel de pres. Item deux bonniers de „ pasturaiges. Item liiijz. bonniers de bois & plu- „ sieurs Wastines dont on ne scait le nombre. Item „ encoir ung prez appellé l'ornoit du moulin. Item „ appartiennent encores à laditte Seigneurie lj. bon- „ niers de terre labourable avecq plusieurs hommai- „ ges; Et souloit à cedit fief appendre le fief *Bloc-* „ *query*, à sçavoir vij. bonniers de terre labourable, „ trente huict chappons de cens qui est en temps „ passé revenu en la main dudit Seigneur d'Ottignies.

„ Item folio lxxxvij. recto.

„ Item laditte Dame Marguerite tient encor les „ biens d'Ottignies gissant à Pinchart aux quels biens „ appartiennent cent lviijz. chappons, x. vielz groz, „ ung vivier contenant ung bonnier & xj. bonniers „ de terre gisans en plusieurs pieches.

On lit dans les Registres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'an 1511.

La demie-Eglise d'Ottignies à pour Recteur D. Josef de Tille qui dessert lui même, elle raporte 36. muids d'Epaute en une partie des dixmes du lieu & en terres labourables.

L'Autel de la Vierge à pour Recteur D. Jean du Bois qui dessert lui même, il raporte 12. muids d'Epaute à la Charge de deux messes par semaine.

L'Autel de St. Jean Baptiste à pour Recteur D. Daniel du Pont, & vaut 6. muids d'Epaute à la Charge d'une messe par semaine.

L'Autel de St. Nicolas du même lieu à pour Recteur D. Nicolas delle Helpen & vaut ij. muids d'Epaute à la Charge d'une messe en quinze jours.

Sous cette Eglise.

La Chapelle de St. Denys à Pinchart dont D. Henry de Arnelle est Recteur, elle raporte 8. muids d'Epaute à la Charge de deux messes par semaine: le Clerc est libre.

Au reste la Commanderie de Chantraine possede à Pinchart la considerable Cour censiere qu'elle tient en fief de Jacques Baron le Roy & du St. Empire Romain, Seigneur de Chapelle St. Lambert, auquel la Rectorie de St. Denys à Pinchart paye tous les ans pour les biens qu'elle y possede une obole monnoye de Louvain.

De la Seigneurie & du Village de Niel St. Martin.

Niel-St. Martin prend ce surnom du Saint sous la protection duquel est ce Village, qui depend pour le spirituel de l'Abbé de Gemblours, mais pour le temporel il depend & a toujours dependu, dit Gramaye des Walhains comme Seigneurs de Haize, des Sombreffs & de l'Abbé de Gemblours. Celui-ci y a le droit de Patronat, la grande & petite dixme & la Cense de la *Matourée.*

Jean Blondeau en parlant de la Seigneurie de Haize, dit „ Jean de Bethune, Lieutenant Colonel „ au service de sa Majesté avec Catharine Pinchart „ sa femme en ont achetté la pluspart, & y ont fait „ bâtir un Joly Chateau & est à présent possedé „ par Jean Antoine de Bethune leur fils allié à Jo- „ lente-Isabelle Pinchart, fille de Pierre Seigneur de „ Castillon à Villeroux. Je trouve que dans le siecle „ passé un Comte de Manderscheyt étoit Seigneur „ de Niel St. Martin.

On lit dans les Registres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'an 1511.

La demie-Eglise de Niel-St. Martin à pour Recteur D. Jean Boudart qui dessert lui même à la Charge d'une demie-Eglise, elle raporte 36. muids d'Epaute, ses biens consistent en quelque partie de grosses dixmes, en terres, & en Anniversaires.

L'Autel de Stes. Marie & Catherine raporte 3. Muids d'Epaute à la charge d'une messe en quinze jours, les biens consistent en terres labourables.

De la Seigneurie & du Village de Niel-St.-Vincent.

Niel-St.-Vincent reçoit son Pasteur de l'Abbaye de Salsines, ordre de Cisteaux près de Namur, qui y possede la Cense des Hayes qui a apartenu autrefois au Prieur de Geronsart de l'ordre des Chanoines Reguliers de St. Augustin du Val des Ecoliers, près de Namur, elle a aussi apartenue au Seigneur de Niel-la-Piereuse avec les droits de basse Justice & les redevances annuelles.

Le Prince exposa en vente en 1630. la haute Seigneurie de ce Village, mais je ne sçai qui l'a achetée. Jean Blondeau en parle ainsi.

„ Je croy d'avoir vu dans les Registres de la Cour „ Feodale de Liege que Niel-St.-Vincent en depend „ & que Jean vander Vorst, Seigneur de Wingen, „ Mayeur de Louvain en a fait homage lequel at „ aussi esté Seigneur de Niel-la-Piereuse.

On lit dans les Registres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'an 1511.

La demie-Eglise de Niel-St.-Vincent à pour Recteur D. Albert Glatingey qui reside & dessert lui même a la charge de demie-Eglise, elle raporte 30. muids d'Epaute en dixmes & terres labourables.

L'Autel de St. Jean du même lieu vaut 14. muids d'Epaute à la charge d'une Messe en quinze jours, les biens consistent en terres labourables.

L'Autel de St. Agathe &c. à la charge d'une messe en quinze jours & raporte 3. Muids; ses biens consistent en quelques petits préz & terres labourables situez sous la Paroisse de St. Lambert de Liberfart.

L'Autel de St. Michel à la charge d'une messe en quinze jours raporte 4. Muids d'Epaute.

Sous la même Eglise.

La Chapelle de Ste. Gertrude de Niel-Abesse &c. à la charge d'une messe par semaine, raporte 6. Muids d'Epaute, les biens consistent en terres labourables.

De

De la Seigneurie & du Village de Niel-la-Piereuse.

GRamaye faisant la liste des Villages qui portent le nom de *Niel*, dit „ il y a dans ces quartiers „ quelques lieux nommez *Niel*, les deux premiers „ sont de St. Martin & de St. Vincent, l'un reçoit „ son Pasteur de l'Abbé de Gemblours & l'autre de „ l'Abbesse de Salzines, & dependent pour la Jurisdiction le premier des Walhains à cause de la Seigneurie de Haize, des Sombreffs & de l'Abbé de „ Gemblours. Quant à Niel-la-Piereuse, elle a dependu „ du Prieur de Geronsart & d'autres Seigneurs.

Geronsart, que Gramaye nomme Gerard-Sart, est un beau Couvent, arrosé d'une eau claire & admirable qui a la vertu de ronger le marbre le plus dur. On voit dans l'Eglise les Tombeaux & Epitaphes de plusieurs Seigneurs entr'autres de la famille de Davre, Daules, ou Daveles.

De la Seigneurie & du Village de Niel-l'Abbesse.

NIel-l'Abbesse depend de l'Eglise de Ste. Gertrude de Nivelle, c'est pourquoi on la surnomme l'Abbesse. Sous Henri I. Duc de Brabant on trouve un Gautier de Niel, mais comme dans ce Canton ci on trouve plusieurs Niels, dont nous en avons deja décrit quatre, on ne sait auquel des quatre raporter ce Gautier; quoiqu'il en soit comme le Prelat Butkens le met au nombre des nobles de ce siecle là, il y a aparence qu'il a été Seigneur de l'un de ces lieux.

Un Ruisseau qui sort des sources de Walhain arrose ces quatre Villages nommez Niel, & il est très abondant en une sorte de Poissons qu'on nomme des Loches, ce Ruisseau après avoir passé à Blanmont se jette dans la riviere de Mont-St.-Wibert.

Niel-la-Piereuse & Niel-Abbesse sont sous la Paroisse de Niel-St.-Vincent à l'exception d'une petite partie qui depend du Curé de Blanmont. On trouve que dans le dernier Siecle Nicolas de Heetvelde, Seigneur de Corbais étoit Seigneur de ce lieu-ci. On trouve le dessein de sa Tombe & son Epitaphe qui est dans le Chœur de l'Eglise Paroissiale de St. Nicolas à Brusselle, dans le Tom. I. du Livre intitulé *le Grand Theatre Sacré du Duché de Brabant*, in Fol.

De la Seigneurie & du Village de Blanmont.

ON trouve dans les denombremens de la Seigneurie de Grand-lez que celle de Blanmont est un fief qui en depend avec haute justice. Le Prelat Butkens parle à la page 277. du Livre 4. du Tom. I. des Trophées de Brabant, de Jacques de Walhain Sire de Blanmont sous Henri III. Duc de Brabant: Et j'ai trouvé que les Walhains ont possedé long-tems cette Seigneurie, qui est ensuite passée à la famille de Juppleu dont étoit Jean Sire de Blanmont qui vers l'an 1400. épousa Isabelle de Glymes, comme il paroit par la Genealogie de la Maison de Glymes produite par le même Auteur à la fin du Livre IX. du Tom. I. des Trophées de Brabant. Vers le même tems florissoient Borel & Louis de Juppleu; celui-ci transporta en 1449. la Seigneurie & Chatellenie de Namesch dans le Namurois, à Jean de Forvie.

Jacques de Hemericourt mort en 1403. parle dans son Miroir de la Noblesse de Hasbaine, de Gautier de Juppleu à la page 19. mais je ne sçai si l'on doit raporter à cette Seigneurie Jacques de Blanmont & Godefroi de Blanmont dont il parle à la page 137. & 262. Le Prelat Butkens parle, dans le Livre IV. du Tom. I. de ses Trophées de Brabant page 538. d'un Jean de Juppleu Sire de Blanmont, sous le Duc Wenceslas.

Jean Blondeau en parle aussi dans son Commentaire du Roman-Pais. Voici ce qu'il en dit.

„ Blanmont at à present pour Seigneur Guillaume de Kessel qui d'Anne de Roly fille de Charles „ Seigneur de Conroy le grand, & de Jenne de „ Croy a produit une belle generation, & il y a „ fait bastir une bonne & forte maison. Nicolas „ de Kessel fils de ce Guillaume possede à present „ cette maison avec la Seigneurie.

On lit dans les Registres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'an 1552. gardez dans la Chambre des Comptes de l'Evêché de Liege, & dont j'ai une copie autentique.

La demie-Eglise de Blanmont à pour Recteur D. André de Lonyoa qui la dessert lui même à la charge de demie-Eglise, elle raporte 30. Muids de froment mesure du lieu.

L'Autel de la Ste. Vierge du même lieu a pour Recteur D. Etienne Frerard. Il est desservi par le Curé à la Charge d'une Messe en quinze jours & raporte 6. muids de froment mesure du lieu.

L'Autel de St. Nicolas a pour Recteur D. François Loscé qui dessert lui même à la Charge d'une Messe en quinze jours; il raporte 5. muids de froment de la même mesure.

Gramaye en parlant des Villages voisins parle ainsi de celui-ci;

„ Il y a ici Blanmont, Noirmont, Chaumont, „ Mont-lez, & Mousty sur la Dyle qui est un fief „ du Prince, les autres dependent de leur Seigneur „ qui l'est aussi de Lignes; auparavant ils ont apartenus à la famille de Juppleu, & autrefois à celle „ de Walhain, au raport de Hemricourt.

Au reste on trouve dans la Franche-Comté un Village nommé Blanmont, dont les Seigneurs ont été célébres dans ce Pais ci sous la Regence des Bourguignons; Olivier de la Marche & d'autres Historiens en parlent souvent. J'ai jugé cette remarque necessaire afin qu'on ne les confonde pas avec les autres.

De la Seigneurie & du Village de Chaustre Dame Alierne.

Jean Blondeau que je cite souvent parle avec exactitude de cet endroit dans ses commentaires du Roman-Pays, en ces termes.

„ Chaustre Dame Alierne porte l'adjonction de „ Dame Alierne pour le distinguer de quantité d'autres „ lieux qui sont connus du mesme nom. Je croy que „ de ce lieu estoit Libert de Castre qui l'an 1223. „ avec Wauthy de Birbais, Gosuuin de Gossencourt, „ Arnould, & Bauduin de Walhain, Arnould „ de Limale, Bosin d'Ottegnies, Jacques de Walhain, Grinard de Jodoigne, Gerard Henry de „ Hupain, signa la reconnoissance que fit Jacques „ de Clermont d'estre homme lige du Ducq de Brabant. Il est certain que ce lieu a donné le nom à „ une bonne & noble famille, qui a porté le surnom „ de Brisepot, de laquelle estoit encor soubs la „ Duchesse Jeanne Guillaume de Brisepot Seigneur „ de Chaustre Dame Alierne, qui espousa Agnes de

„ Glimes petite fille de Jean de Cordekin, comme „ aussi Thiry, Guillaume, & Henry de Chastre fre- „ res, & Raes de Chastre.

„ Je croy qu'il y a plus d'une Seigneurie dans ce „ lieu, à cause qu'elle at autrefois esté possedée par „ Jean de Chastre, & Jean du Bray. Sebastien d'Onny „ fils d'Antoine la possede à present & releve de la „ Cour Feodale de Brabant, l'ayant fort embelli tant „ en bastimes qu'autrement.

„ Le Roy en exposa la hauteur en vente l'an 1630.

On lit dans les Registres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'an 1511.

Castre-Dame-Alierne, Eglise entiere, a pour Recteur D. Jean Notar qui dessert lui même à la Charge de quatre Messes par semaine, elle raporte 36. Muids d'Epaute, ses biens consistent en dixmes & en anniversaires.

L'Autel de la Ste. Vierge du Coin, dans le même endroit raporte 5. Muids d'Epaute à la Charge d'une Messe par semaine.

L'Autel de St. Nicolas raporte 5. muids à la Charge d'une Messe par semaine, ses biens consistent en terres labourables.

L'Autel de Ste. Catherine n'a pas de Recteur, mais on lit, par raport à cet Autel, dans les Registres de 1558.

L'Autel de Ste. Catherine à pour Recteur D. Antoine Charlier de Gemblours qui dessert lui même à la Charge de quatre on cinq Messes par an, il raporte 2. Muids de froment.

Dans les Registres de 1558. & 1559. On trouve, la demie-Eglise de Chastre-Dame-Alierne.

De la Seigneurie & du Village de Melery.

JE trouve dans les Archives du Couvent de Villers, que Hugues de Melery a fait bâtir la cinquiéme Chapelle de l'Eglise de ce Monastere, & que c'est une tradition qu'il étoit Seigneur de ce lieu. Voici ce que Gramaye en dit „ Ottignies, „ Melery, Berg, & Gentine; l'Eglise des premiers „ depend des Seigneurs du lieu, qui sont pour celle- „ ci l'Abbé de Gemblours, dont ceux de Villers „ l'ont acheté, le precedent a dependu des Som- „ breffs de memoire d'homme. Les deux derniers „ dependent de l'Abbé d'Affligem, le premier re- „ connoit pour le spirituel l'Abbé de Bonne-Espe- „ rance, & l'autre celui de l'Abbaye. Ce dernier „ entre plusieurs Seigneurs a long-tems reconnu la „ famille de Davre, & est passé dans celle de t'Ser- „ claes par le mariage de Marie avec Jean t'Ser- „ claes.

Leur petite fille ayant épousé François d'Hawans, l'avoit porté dans cette famille, mais peu après cette Seigneurie fut vendue à Anne de Brandebourg. Berg apartenoit en partie aux Sombreffs, & Conrard de Vernembourg l'a transporté en 1536. à Eustache de Croy & celui-ci à Antoine Marquis de Berghes.

Nous avons parlé d'Ottignies ci devant & nous venons de parcourir ce qui concerne Melery, nous parlerons de Berg & de Gentine dans leur lieu.

Nous n'avons raporté toute la periode de Gramaye que parceque nous craignons de la rendre non intelligible, en la divisant.

Voici ce que Jean Blondeau dit de Melery.

„ Le Village de Melery a ci-devant apartenu à „ l'Abbaye de Gemblours, mais il apartient à pre- „ sent à celle de Villers qui en est voisine & y a „ établi un Religieux à la Charge des ames. Il y at „ autrefois eu des Seigneurs qui en ont porté le „ nom, & sont bien-faiteurs de la ditte Abbaye, „ entre lesquels parut Hughes de Melolyre qui fon- „ da une Chapelle dans l'Eglise.

On lit dans les Registres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'année 155*.

Melerie, quatrieme Chapelle. Le Recteur est D. Laurent Michart qui dessert lui même à la Charge de trois Messes en quinze jours, elle raporte XVIII. Muids de froment, mesure de Gemblours.

L'Autel de la Ste. Vierge raporte 8. muids de froment à la Charge d'une Messe en quinze jours.

De la Seigneurie & du Village de Dion le Val.

D*Ion le Val*, que Gramaye nomme *Dion des Champs*, a donné son nom à la famille de *Dion*, qui l'a possedé très long-tems, & qui en 1542. y a fait bâtir le grand Chateau où le Seigneur fait sa residence. L'Abbé d'Aulne en nomme le Curé.

Jean Blondeau raporte la Liste des Seigneurs dans ses commentaires du Roman-Pais, en ces termes.

„ La Seigneurie de *Dion le Val* fut vers l'an 1400. „ partagée entre les heritiers de Philippe de *Dion* & „ de Godefroid de *Bourdeal*: & a communiqué son „ nom à une famille très illustre, qui porte d'argent, „ à l'aigle esployée de sable, chargée en cœur d'un „ escusson de sable au lion d'or à la bordure engreslée „ de mesme.

„ Les Seigneurs qui en sont descenduz appuyez „ d'autres terres, ont estez en très-haute estime.

„ Au rapport de Carpentier en son histoire de „ Cambray vers l'an 1200. vivoit Jean de *Dion* „ Capitaine de Cambray, qui d'Agnes de *Neufville* „ laissa une belle posterité.

„ De la branche aisnée restée en son lieu natal, je „ trouve Jean de *Dion* allié à Blanche de *Lalain*, „ fille de Jean & de Jenne de *Crequy*. Adrien Sei- „ gneur de *Dion*, Gouverneur de Louvain l'an 1572. „ & Adrien son fils Seigneur de *Dion* qui espousa „ Charlotte de *Lens*. Jean de *Dion* né l'an 1593. il „ ceda son droit à son frere Gille, qui fut Seigneur „ de *Dion* & porta la banniere d'*Overyssel* aux fune- „ railles de l'Archiduc Albert l'an 1622. il espousa „ Alix de *Bailleul*, de laquelle il eut plusieurs enfants „ qui moururent jeunes, ne restant que deux filles, „ dont Jossine l'aisnée Dame de *Dion* &c. espousa „ Jean de *Hennin Lietard*, Baron de Fosseux, Sei- „ gneur de Blicquy, Cuvilers &c. ils eurent entre „ autres Maximilien qui fut Baron de Fosseux, Sei- „ gneur de Blicquy *Dion* &c. & espousa en l'an 1647. „ N. de *Wignacourt*, Chanoinesse de Nivelle decedée „ l'an 1674. de laquelle il a procrée Maximilien son „ fils aisné & plusieurs autres enfants que je prie Dieu „ de conserver au lustre de leurs predecesseurs, dont „ la Genealogie se trouve dans Pontus Heuterus „ *Rerum Burgundicarum lib.* 6. & dans Carpentier.

„ Le Chasteau ou ces Seigneurs de *Dion* ont tenu „ leur residence, passe pour un des plus beaux de ce „ pays.

„ Le Roy Philippe IV. exposa la hauteur de Dion „ en vente l'an 1630.

De la Seigneurie & du Village de Mousty.

„ MOusty ou Moustiers sur la Dyle, dit Gra- „ maye, est un Village & une Seigneurie du Sei-

„ Seigneur de Tilly ; autrefois il apartenoit aux „ Sombreffs, mais le Comte de Vernebourg vendant „ Sombreff en 1544. donna cette Seigneurie ci à „ Anne sa fille naturelle qui a épousé Paul Caron- „ dolet, lequel a augmenté cette Seigneurie du „ droit de haute Justice qu'il a acheté du Roi.

Je trouve dans la Jurisprudence Heroique, dans la Description de Moriensart, qu'en 1578. Guillaume le Vasseur, Chevalier, Seigneur de Walhuon & Mousty a transporté ces Seigneuries à son fils François Secretaire du Conseil d'Etat &c. Et il est dit au même endroit que celui-ci étant mort sans enfans, sa sœur Leonore, mariée à Robert l'Escuyer, herita de ses biens. Neanmoins je trouve dans les Archives de Mousty & dans les Registres des fiefs de Wavre, Florent le Vasseur fils de ce François depuis 1604. jusqu'en 1612. & peut être même au de là, Maitre des Seigneuries de Walhuon & Mousty.

C'est une tradition parmi les habitans de ce Village que leur Eglise a été bâtie par St. Materne, mais on n'en a aucune preuve.

Blondeau ne dit rien de cela dans ses Commentaires du Brabant-Wallon. Voici ce qu'il dit de Mousty.

„ Ceux qui s'amusent à la recherche de l'etymo- „ logie des noms de cette Contrée, me semblent „ alambiquer l'esprit à des choses si vaines & incer- „ taines, que c'est une sottise manifeste d'y perdre le „ temps, & en emplir le papier.

„ Le changement de langue, & la multiplicité „ des Colonies qui ont peuplé le Brabant à diverses „ reprinses, les Courses des Normands, & d'autres „ peuples Septentrionaux qui l'ont ravagé l'espace de „ cent ans & plus, nous doibvent retrancher les „ curiositez, dont les siecles passez ont mis la verité „ en oubly, il y en at cepandant aucuns qui ne „ souffrent pas de contredit, comme est celuy de „ *Mosty* ou *Moustier*, que je produis pour exemple: „ ce nom signifioit du passé une Eglise, & est encor „ en usage en quelques endroicts, ou la langue an- „ cienne n'est pas changée, n'y mitigée, & quoy „ que le nom de *Monasterium* qui est puisé du Grecq, „ luy ait donné son origine, si est il qu'ayant avec „ plusieurs autres esté receu en la Romaine, & la „ langue Latine avec la Grecque n'ayant pas peu „ contribué à l'establissement de l'ancien Gaulois, ce „ nom luy est demeuré, quoy qu'esloigné de sa pre- „ miere étymologie, & adapté a une nouvelle „ signification.

„ Si le Wallon-Brabant at esté autrefois plein de „ bois & de forests, il est asseuré que pour la com- „ modité des eaux, & des pasturages, les lieux „ contiguz aux Rivieres, ont esté les premiers peu- „ plez: & qui peut doubter que ceux arrousez du „ Thyl, n'ayent esté tels, si l'on jette les yeux sur „ les aggreables prairies qui bordent son cours & son „ sein? Il est croyable que cette Contrée fut une „ des premieres qui receut la Foy Chrestienne, & „ que Saincte Gertrude & le bienheureux Pepin son „ Pere la préférerent à leurs autres demeures, qui „ n'estoient pas encor entierement purgées du paga- „ nisme, & de l'idolatrie. Je m'imagine que Moustier- „ sur-le-Thyl fut une des premieres Eglises basties „ par les Apostres de ces Pays, & qu'elle en a retenu „ le nom à la distinction de Moustier-sur-Sambre; „ Moustreul-lez-Nivelle, & autres que l'on sçait „ asseurement estre des plus anciennes: aussi porte „ elle encor aujourd'huy le nom de *Matricis Eccle-* „ *siæ*, ou d'Eglise primitive, & le Pasteur du lieu est „ Seigneur du Clocher que l'on nomme la Seigneurie „ de Nostre Dame, ayant la collation de plusieurs „ bons benefices qui y sont fondez, & de celles des „ Cures de Limelette & de Chapelle Sainct Lambert, „ qui en ont esté extraictes passé deux cents & cinc- „ quante ans ou environ. Quant aux autres Seigneu- „ ries temporelles, il y en at une qui releve de celle „ de Tilly, & at autrefois appartenu à la famille de „ Sombreff, de laquelle elle est entrée en celle des „ Comtes de Warnebourgh, dont l'un d'iceux l'an „ 1544. la donna à Anne sa fille naturelle alliée à „ Paul de Carondelet (ou de Ooghe) qui en achepta „ la hauteur du Roy l'an 1573. La famille de Span- „ ghen d'Ottignies la possede à present par achapt de „ N. Suares qui en secondes nopces avoit espousé la- „ ditte Anne de Warnebourgh.

Comme j'ai fait voir ci-dessus que Florent le Vasseur, Seigneur de Walhuon possedoit la Seigneurie de Mousty en 1612. Je croirai aisement que c'est longtems après Anne de Vernebourg, qu'elle est passée peut-être même de la famille de le Vasseur à la maison de Spanghen.

Quoi qu'il en soit nous avons vû dans les Registres de la Cour Feodale de Thilly, dont depend le fief de Mousty qu'il a été relevé le 11. Octobre 1640. par Messire Philippe Philibert de Spanghen, Chevalier, Gentilhomme de la Bouche de son Altesse Royale, Grand Baillif du Roman-Pays de Brabant, Seigneur de Melet, Ottigny, Mousty-sur-Dyle, Chapelle St. Lambert, Gentilhomme de la Chambre de son Altesse le Duc de Nieubourg.

Après lui vient son fils ainé le 26. Janvier 1668. dernier Seigneur de Mousty. Au reste le dialecte Wallon *ier* en *y*, *Stier* en *Sty*, *Moustier* en *Mousty* est fort commun. On trouve ce qui suit dans les Registres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'année 1518, touchant l'Eglise de Mousty sur Dyle.

L'Eglise entiere de Mousty sur la Dyle a pour Recteur Gilles Benckeleir absent, elle est desservie par D. Jean Kynon à la charge de 3. messes par semaine, elle raporte 23. muids de froment en dixmes & terres labourables.

L'Autel de St Jean Baptiste a pour Recteur Maitre Richard d'Enchuyse, il est desservi par D. Nicolas Fabri, & raporte 6. muids à la charge d'une messe par semaine.

L'Autel de St. Etienne a pour Recteur D. Martin Berbran absent, il est desservi par D: Nicolas Salle & raporte 6. muids à la charge d'une messe par semaine.

L'Autel de St. Nicolas a pour Recteur D. Jean Jaqueminet, il est desservi par D. Jean delle Pier, & raporte 4. Muids de froment à la charge d'une messe par semaine.

L'Autel de Ste. Catherine à Reux le Sec a pour Recteur D. Barthelemi Frerat absent, & il est desservi par D. Barthelemi Tartareau. Il raporte 14. muids de froment à la charge de deux messes par semaines.

L'Autel de la Ste. Vierge à Moriensart a pour Recteur D. Jean Kynon qui dessert lui même. Il raporte 3. muids à la charge d'une messe par semaine.

La Chapelle de St. Lambert, près de Lanne, fille de l'Eglise de Mousty-sur-la-Dyle a pour Recteur D. Barthelemi Tartareau qui la dessert lui même, elle raporte 10. muids de froment à la charge d'une messe les dimanches & jours de fête. L'Autel de Ste. Catherine en est une annexe. Le Marguillier est marié.

Au reste celui qui possede dans ces quartiers les Seigneuries d'Ottignies, Mousty, Mellet & autres tire son origine d'une ancienne & noble famille d'Hollande, où il y a plusieurs siecles qu'elle a possedé le Burggraviat de Leyde, de l'aveu des Historiens. Guillaume van Gouthoven parle de cette famille dans une ancienne Chronique de Hollande page 202. & suivant. de l'édition de Dort en 1620. Mais depuis ce

tems-là les Spanghen on été élevez à la dignité de Baron & de Comte. Elle portoit le nom d'Uyternesse, mais ayant herité la terre de Spanghen elle en a pris le nom.

De la Seigneurie & Baronnie de Moriensart.

MOriensart est un ancien bâtiment fort élevé en forme de Tour quarrée, bâtie par les premiers Seigneurs de Limale qui se nommoient Moureau ou Morel, d'où est venu le nom de Moriausart à présent Moriensart; car on lit quelque part que Gertrude de Moriauzarth a fait bâtir la premiere Chapelle de l'Eglise de Villers.

On trouve dans les anciens Registres des fiefs de Wavre & dans le Registre nouveau en 1530. que:

„ Aymon Fery tenoit du Seigneur de Wavre la „ terre & Seigneurie de Moriausart, reservé le corps „ du malfaicteur qu'il livroit es mains du Bailly de „ Brabant, dans trois jours après qu'il est jugé. Il at „ Mayeur, Eschevins &c. Elle joint à la Dame „ d'Aywieres, à celle de Mousty, Ottignies, Seroux, „ & à la terre appartenante à Guillaume de Bourdeau „ & à la Seigneurie de Lanne. Doit payer annuel- „ lement au Chappellain pour son service xiiij. muids „ de bled.

Blondeau en parle en ces termes.

„ L'an 1604. Alexandre Coloma fils aisné du Sei- „ gneur Pedro Coloma, Baron de Bornhem, mary „ de Jenne l'Escuyer fille de Robert & de D. Leonore „ le Vasseur fille de Guillaume, releva la Seigneurie „ de Moriasart & Seroux, succedée audit Pedro par „ la mort de Messire François le Vasseur, Conseiller „ de Guerre & Secretaire d'Estat. Messire Floris le „ Vasseur Seigneur de Walhuon Mousty &c. fils dudit „ François fit aussi relief audit an.

„ L'an 1652. Messire Pierre Coloma Baron de „ Bornhem, releva la quatriesme partie de Seroux „ & Moriasart, lui succedée par la mort de Don „ Jean d'Aguierres son cousin germain, qui avoit la „ hauteur de toute la terre, & ledit Baron estoit „ Proprietaire des trois autres.

David Lindan parle en ces termes de Moriensart & de Seroux dans son Histoire de Tenremonde Liv. III. Chap. 8. page 240.

„ Pierre Coloma, Baron de Bornehem, Seigneur „ de Mariekercke, Bobadilla, & Ternaz, a épousé „ Jeanne l'Escuyer, fille de Robert, Vicomtesse de „ Dourlan, Bretelle, Ternaz, Alen, Moriensart „ & Seroux, laquelle a herité les deux Seigneuries „ de François le Vasseur, Secretaire du Roi Catho- „ lique au Conseil d'Etat, & Greffier de l'Ordre de „ la Toison d'Or.

On lit dans les Registres du Conseil de Gemblours pour l'an 1518. que la Chapelle de la Ste. Vierge raporte 3. muids de froment.

Il y a dans le Registre de 1517. qu'elle raporte 4. muids de froment à la Charge d'une messe par semaine.

A la journée de Woeringe en 1288. Renier de Moriensart combatit sous la Baniere du Seigneur de Walhain. Le Prelat Butkens parle d'un Arnoud de Moriasart sous Wenceslas & Jeanne Ducs de Brabant, dans le Livre IV. du Tom. I. des Trophées de Brabant page 536.

On trouve dans cette Seigneurie un beau bois de haute futaye.

Voiez encore sur cette Baronnie le Supplement aux Trophées de Brabant Tom. 2. pag. 70. jusques 76. où l'on trouve aussi la patente de l'érection en Baronnie.

De la Seigneurie & du Village de Seroux.

SEroux est une dependance considerable de la Paroisse de Mousty sur la Dyle. Il est situé en partie sous la jurisdiction de Moriensart, en partie sous la Seigneurie de Mousty. Je crois même qu'une partie depend du Seigneur de Limelette, parceque je trouve au nombre de ses anciens Seigneurs celui de Limelette & Godefroi de Bourdeal.

On trouve dans les Registres de la Chambre des Comptes de Brabant qui contiennent la Liste des Domaines engagez réengagez & vendus, que le Roi Philippe IV. a engagé le 7. d'Aout 1626. à N. Agnieres le haut domaine de Seroux, pour la somme de deux mille florins.

En 1660. la Chapelle de Ste. Catherine de Seroux a été unie au Seminaire de l'Evêché de Namur qui est à Nivelle, elle raporte 14 muids de froment, qui dependent, comme fief, du Seigneur de Wavre.

On trouve un Tombeau avec l'Epitaphe suivant dans l'Eglise de Bosval.

Icy gisent honorables personnes Maistre Martin de Ferier & Nicolas de Ferier lesquels trespasserent l'an 1518. & Maistre Martin second fils & Maistre du Four de verre à Way qui trespassa l'an 1519. le 13. jour de May Seigneur de MORIASART & DU SEROUX.

Voici ce que Blondeau dit de Seroux.

„ Le Seigneur de *Seroux* ayant jadis reduit à ter- „ re labourable une partie de la communauté, & „ l'ayant incorporé à la cense de Moriasart, les „ communs habitans ne voulans entrer en difficulté „ avec luy, appointerent le 8. Janvier 1565. en „ sorte, qu'elle luy demeureroit, mais qu'en re- „ compense ilz auroient le pasturage sur les bois de „ Seroux, en suite de quoy ilz ont de toute memoi- „ re pasturé leurs chevaux aux tailles agées de trois „ ans & les vaches à celles à quatre ans, reservé „ au censier du Seigneur une partie derrier sa „ cense.

On lit dans les Registres du Conseil de Gemblours pour l'année 1516. dont j'ai une copie autentique entre les mains.

La Chapelle de la Ste. Vierge à Seroux a pour Recteur D. Barthelemi Frerart qui dessert en personne, avec un Coadjuteur, elle raporte 14. muids, à la Charge de deux Messes par semaine; le Marguiller est marié.

De la Seigneurie de Franquegnies.

LA Seigneurie de *Franquegnies* est située dans une vallée agreable à la droite de la Dyle, sous la Paroisse de Mousty. Elle est passée dans la famille de Glimes de Judoigne par le mariage de Jaqueline de Hertaing, Dame de Franquegnies, avec Jaques de Glymes, Vicomte de Judoigne, grand Baillif du Roman-Pays, dont le fils, nommé Charles, l'a transporté à Jean de Craesbeke, Conseiller en la Cour de Brabant auquel a succedé son fils Etienne, dont la fille N. de Craesbeke a épousé N. Bouret auquel elle a porté cette Seigneurie. Le Chateau fut brulé par accident dans ces dernieres années, mais

mais il a été rebati mieux qu'il n'étoit auparavant. J'ai trouvé dans un ancien Regiſtre que cette Seigneurie a été poſſedée dans le dernier ſiecle par un Antoine de Tenremonde.

De la Seigneurie & du Village de Grand-Lez.

GRand-Lez, a été autrefois un bien des Sombreffs, enſuite il eſt paſſé aux Comtes de la Marck, de là à la famille d'Argenteau, & à preſent ce ſont les Corſwarem qui le poſſedent. Cette Seigneurie a un bon Chateau environné de foſſez, de pluſieurs terres, & a ſous elle pluſieurs arrieres-fiefs conſiderables.

Butkens, dans le Livre 4. du Tom. I. des Trophées de Brabant page 458. met au nombre des nobles qui vivoient ſous Jean III. Guillaume de Sombreffe, Seigneur de Kerpen & Grand-Lez, fils du Seigneur de Sombreffe & frere de Godefroy Sire de Rixenſart, Ottignies &c.

L'Abbaye de Floref, ordre de Premontré, fondée en 1121. près de la Sambre par Godefroy IV. Comte de Namur, nomme à la Cure de Grand-lez.

Sous cette Paroiſſe ſont les Seigneuries ſuivantes, dont l'une nommée la Seigneurie *d'Outre-l'eau* apartenoit autrefois à la famille de Beckevoert.

La Seigneurie de Ripemont qui a donné ſon nom à une branche de la Maiſon de Walhain, preſentement elle apartient à N. de Baſtie.

Dans le denombrement de Grand-lez on trouve entr' autres;

„ Item trente à quarante hommages ou arrier-„ fiefs qui ſe relevent de Grand-lez, entre leſquels „ il y at trois Seigneurs Hautains, ſavoir Arche, „ Blanmont, & Wanfrecée.

On lit dans les Regiſtres des Curateurs & Confreres du Conſeil de Gemblours pour l'an 1559.

Grand-lez Egliſe entiere raporte 52. muids de froment dans la portion de l'Abbé de Floref, & en terres labourables.

L'Autel de St. Nicolas au même lieu raporte 5. muids de froment à la charge d'une meſſe en quinze jours.

L'Autel de Ste. Catherine au même lieu raporte 4. muids d'Epautre à la charge d'une meſſe en quinze jours.

L'Autel de Ste. Marguerite raporte 5. muids de froment à la charge d'une meſſe en quinze jours.

La Chapelle de St. Denys dans Manier ſous la même Paroiſſe raporte 5. muids de froment, à la charge d'une meſſe en quinze jours.

La Chapelle du Chateau à Sulpaſteau dediée à St. André eſt entierement ruinée.

Enfin il y a encore ſous la même Egliſe, la Chapelle du Chateau de Petit-lez dediée à Ste. Marie-Madelaine, qui raporte 5. muids de froment a la charge d'une meſſe.

De la Seigneurie & du Village de Petit-lez.

PEtit-lez a apartenu autrefois à la famille de Walhain, & enſuite à celle de Recourt: au raport de Gramaye c'eſt un Chanoine de Floref qui y fait le ſervice divin. Jean Blondeau parle dans ſon commentaire du Roman-Pays, de Henry de Walhain Seigneur de Petit-lez, mais cela ne doit s'entendre que de la moitié, l'autre apartenant à Arnoud de Recourt, dont les heritiers ou les deſcendans l'ont vendu à N. Drouhot Colonel d'Infanterie fort célèbre.

Hemricourt dit à la page 32. du Miroir des Nobles de Hasbaye, „ Il n'y a qu'un fils de la Dame de Ro-„ court, nommé Arnoul Seigneur de Petit-lez, ma-„ rié à la fille de Louis de Braibechon de Mirmotte, „ dont il y a des hoirs.

Paul de Berlo Seigneur de Petit-lez & Charles d'Archies, Seigneur de Sart ont conduit en 1622; aux obſeques de l'Archiduc Albert, le cheval & la Banniere de Wirtemberg.

De nôtre tems cette Seigneurie eſt paſſé de la famille de Berlo à N. Drouhot, qui l'a achetée, à préſent ſes heritiers là poſſedent.

De la Seigneurie & du Village de Corbais.

COrbais & ſa Seigneurie ont apartenu autrefois aux Seigneurs de Walhain. Arnou de Walhain aïant épouſé la ſœur d'Euſtache de Dammartin, Seigneur de Neuf-chateau, en eut trois fils: l'ainé, nommé Jacques, fut Seigneur de Walhain, le ſecond eut Corbais & le troiſieme Bonlez. Voïez Hemricourt au commencement du Chap. XI. Arnoud Sire de Walhain, & Arnoud Sire de Corbais floriſſoient ſous Henri III. Voyez Butkens Tom. I. page 276. & ſuiv.

Je n'ai pu trouver une liſte de la ſucceſſion des Seigneurs de Corbais. Il eſt certain qu'elle a été partagée puiſqu'on trouve qu'elle a été poſſedée en même tems par Jean du Bois, par Jean de Tiege, & par Godefroi de Blois; mais les Seigneurs de Walhain ſe ſont toujours reſervé une partie de la Haute juſtice, en ce qu'on nomme, *la Seigneurie de Berghes dependante de la Comté de Walhain*, l'autre partie ſe nomme *la Seigneurie de St. Pierre apartenant au Duc*, laquelle a été alienée par Philippe IV. Roi d'Eſpagne &c. Ce fut N... Dame d'Ohain qui l'acheta, ſes heretiers la poſſedent encore aujourd'huy.

Jean Hinckart Chevalier poſſeda une partie de cette Seigneurie dans le dernier ſiecle, mais ayant ſuivi le parti du Prince d'Orange, le Duc d'Alve confiſca ſes biens; mais comme il avoit laiſſé trois filles qu'il avoit euës de ſa femme Lucrece vander Aa, Gerard vander Aa, leur Oncle & leur tuteur, fit voir que cette Seigneurie apartenoit aux dites filles, par la mort de Henri Hinckart leur Oncle paternel, & la Cour de Brabant le jugea de même par ſentence du 2. d'Aout 1576.

La portion de Jean de Tiege comprend une partie du Village que l'on nomme la Seigneurie de Tiege, & elle apartient à la famille de Pinchart.

En 1202. Renier de Tyge ſigna avec les principaux nobles de Brabant le Traité fait entre le Duc Henri I. & Othon Comte de Gueldres; & qui eſt raporté par Aubert le Mire dans ſa notice des Egliſes des Pais-bas, Chap. 184. Le Prelat Butkens met dans le Livre IV. du Tom. I. des Trophées de Brabant pag. 542. un Jean Corvillain de Corbais au nombre des nobles qui ont vécu ſous Wenceſlas & Jeanne Ducs de Brabant.

Robert, ſoixante huitieme Evêque de Liege, ſucceſſeur de Guillaume de Savoye, unit en 1240. l'Egliſe de Corbais au Chapitre de Nivelle, ce qui fut confirmé par le Legat Apoſtolique; depuis ce tems là ce Chapitre en a nommé le Curé.

Gramaye en parlant de ce Village dit; „ Corbais „ depend de Nivelle pour le ſpirituel, il y a plus de „ 400. ans que c'étoit, du moins en partie, un bien

„ de la famille de Walhain, car je trouve que la fa-
„ mille de Blois en a possedé une partie en 1518.
„ Hemricourt parle d'un fils de Jacques de Walhain,
„ dont il n'exprime pas le nom, & qui fut Seigneur
„ de Corbais.

Cet anonyme, Seigneur de Corbais n'étoit pas fils, mais frere de Jacques de Walhain. Voici les propres termes de Hemricourt que Gramaye a nommé mal à propos Hembricourt.

„ Cette Dame (c'est-à-dire la sœur d'Eustache Si-
„ re de Neuf-Chateau) fut mariée en Brabant au Sei-
„ gneur de Walhain, qui estoit Banneré, & qui
„ portoit d'or à un escu de Sinople, elle eut trois
„ fils, Messire Jacques Seigneur de Walhain fut
„ l'aisné, le Seigneur de *Corbais* le second, & le
„ Seigneur de Bonlez le troisiesme. Au commence-
„ ment chap. xi. pag 111.

„ Et Chap. xij. pag. 137. Les deux freres de Mon-
„ sieur Jacques Seigneur de Walhain, dont l'un fut
„ Seigneur de Bonlez, & l'autre Seigneur de Corbais.
„ Ce premier eut trois garçons, Monsieur Gille le
„ Beghe de sainct Gery, Odron de Rohaignée, &
„ Jacques de Blamont: plusieurs Dames & Chevaliers
„ sont sortis de ces trois freres, dont je ne sçay pas
„ les noms de suitte & d'hoirs en hoirs, mais je sçay
„ bien que le Roman-Pays de Brabant en est tout
„ remply & peuplé; je n'ay rien apris de l'autre qui
„ estoit Seigneur de Corbais, ayant peu hanté les
„ Seigneurs du Pays de Brabant, qui est celuy de
„ leur nation.

„ Les Seigneurs de Corbais, de Walhain, portent
„ d'or à l'escu de sinople, à la bande de Vair bro-
„ chante sur le tout. Blondeau.

On trouve Corbais dans le Diplome d'Othon I. Roi de Germanie & de Loraine, par lequel il confirme le Monastere de Gemblours & tous ses biens. Il est de l'an 948. & le Mire l'a raporté dans sa Notice des Eglises des Pais-bas Chap. 56. C'est une preuve assez forte, ce me semble, que ce Village dependoit autrefois de ce Monastere.

On lit dans les Registres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'an 1510.

La Demie-Eglise de Corbais raporte 32. muids d'Epaute; ses biens consistent dans la portion du Chapitre de Ste. Gertrude de Nivelle & en petites dixmes.

L'Autel de la Ste. Vierge au même lieu raporte 5. muids d'Epaute à la charge d'une messe en quinze jours.

L'Autel de Ste. Gertrude raporte 3. muids d'Epaute à la charge d'une messe en quinze jours.

J'ai dans mes collections des Actes autentiques passez à Brusselle le 27. Juillet 1475. par lesquelles Pierre & Nicolas de Heetvelde Chevaliers & freres de Nicolas de Heetvelde, Chevalier, Seigneur de Corbais, fondent un anniversaire pour le salut des ames de leurs parens dans l'Eglise de St. Nicolas de Brusselle. Le dessein de sa tombe qui est dans le Chœur du côté de l'Evangile se trouve dans le Tom. I. du Grand Theatre sacré du Duché de Brabant. page 239.

De la Seigneurie & du Village de St. Gery.

LA Seigneurie de *St. Gery* a apartenu autrefois à la Maison de Walhain, dont étoit Gilles de Walhain, Seigneur de Bonlez & de St. Gery qui florissoit sous Henri III. Duc de Brabant, & que le Prelat Butkens met au rang des Nobles de ce siecle-là dans le Livre IV. du Tom. I. des Trophées de Brabant pag. 277.

Nous avons raporté ci-dessus ce qu'en dit Hemricourt. Ensuite partie de cette Seigneurie a apartenu aux Sombreffs & l'autre partie au Seigneur d'Orbais & à l'Abbé de Villers.

Je trouve un Jean de Pontremy, fils de Godefroi de Tenseul, & Seigneur de Boissemont & d'Orbais en St. Gery qui vivoit en 1580.

L'Abbé de Gemblours possede les dixmes, & la Seigneurie depend du Comte de Beaurepair.

Gramaye nomme cet endroit *Chapelle St. Gery*, & il assure, sur la foi des Registres feodeaux des Seigneurs de Sombreffe, que cette Seigneurie a été une dependance ou un arriere fief de Sombreffe, à l'exception d'une partie possedée par l'Abbé de Villers & par le Seigneur d'Orbais. Elle a autrefois apartenu à la maison de Walhain. Hemricourt parle de Gilles sous l'année 1280.

Dans nos recherches, nous avons trouvé dans les archives de la Chambre des Comptes de Brabant que le Prince a autrefois possedé le haut domaine de St. Gery & que c'est Philippe IV. Roi d'Espagne qui l'a vendu en 1630; mais je n'ai pu decouvrir qui l'a acheté.

On lit dans les Registres du Conseil de Gemblours pour l'année 1559. La demie-Eglise de St. Gery raporte 18. muids de froment.

L'Autel de la Vierge raporte 7. muids à la charge d'une messe par semaine sous cette Paroisse est l'autel de notre Dame d'Ardenelle &c. qui raporte 6. muids de froment à la charge d'une messe par semaine, ses biens consistent en terres labourables.

De la Seigneurie & du Village de Conroy le Chateau.

CONROY *le Chateau* est une Seigneurie aussi illustre qu'ancienne, & qui a apartenu au Seigneur de Perwez. Marie de Louvain, Dame de Perwez, Grimberghe, Ninove, Rumpst, Conroy, Frasne, & autres lieux, porta cette Seigneurie dans la famille des anciens Comtes de Vienne, en épousant Philippe Comte de Vienne en Ardenne. De cette famille elle est passée à celle de Spaenhem par le mariage de Marie fille ainée de Henri Comte de Vienne avec Simon Comte de Spaenhem; & peu de tems après Adelhey de seconde fille du même Henri de Vienne la porta à Othon Comte de Nassau, dont la posterité l'a possedée, entr'autres Henri de Nassau, Prince d'Orange, laissa les Seigneuries de Conroy le Chateau & de Frasne à son fils naturel Alexis de Nassau, dont les descendans les conservérent. Voyez Guillaume Gouthoven, Chronique d'Hollande premiere partie fol. 160. de l'edition de Dort en 1620. & Butkens Tom. I. pag. 641. versa, où il raporte un fragment de la Genealogie des Comtes de Vienne & de Nassau. Gramaye en parlant de cet endroit dit.

„ Il y a deux Conroys qui prennent leurs noms,
„ l'un d'un ancien Chateau & l'autre de son étenduë.
„ Le Patronat de l'Eglise du premier apartient aux
„ Abbez de Gemblours, de Villers, de Floref, à
„ l'Abbesse de Moustier sur Sambre & du Curé de
„ Velroux; l'autre du Chapitre de St. Pierre de Liege;
„ enfin Conroy le grand reçoit ses Juges du même
„ Chapitre, mais Conroy-le-Chateau depend depuis
„ plus de 200. ans des Comtes de Vianden de la mai-
„ son de Nassau, qui y ont haute moyenne & basse
„ Justice.

En 1591. il y eut un demêlé entre le Comte de Namur & celui de Vienne Seigneur de Conroy touchant les limites du Comté de Namur & des Seigneuries de Conroy & de Chinemont ou Chevemont; il fut

fut terminé par sentence d'Arbitres comme je l'ai apris par les Registres de Namur.

Lorsque Martin de Rossum & Longueval ravagérent le Roman-pays en 1542. quatre vingt paisans qui defendoient le Chateau de Conroy y furent passez au fil de l'épée; au raport de Pontus Heuterus *Rer. Austriacar.* Liv. XI. Chap. 17.

On trouve ce qui suit dans un ancien denombrement de cette Seigneurie „ Conroy-le-Chateau at „ apartenu au Comte de Spanghem, & le Ducq ny „ a que la souveraineté, qui est le son de la Cloche, „ tailles, crenées, & les hommes pour aller à l'ost.

Jean Blondeau traite exactement des Seigneurs de Conroy en ces termes.

„ Henry Comte de Nassau de Viande &c. premier „ Prince d'Orange de sa maison, engendra estant à „ marier d'une noble Damoiselle libre, un fils nom„ mé Alexis de Nassau, auquel il donna le Chasteau, „ Terres & Seigneuries de Conroy & de Frasne. Le „ susdit Alexis de Nassau fut estably Gouverneur de „ Mouzon lors qu'elle fut prise par ledit Prince son „ Pere l'an 1521. ce qui se voit dans les memoires „ de Martin du Bellay vivant pour lors.

„ Ledit Alexis de Nassau, Chevalier, Seigneur de „ Conroy le Chasteau & de Frasne, espousa Guil„ lemine de Bronckhorst fille d'André de Bronckhorst „ Chlr. Seigneur de Schote & Conseiller de la Cour „ d'Hollande, & de Wendelmonde, fille de Nicolas „ Corf van Boschuysen, & procréerent Messire René „ de Nassau, Seigneur de Conroy, Frasne, Cheve„ mont ou Chynemont, &c. Dame Andresse de Nas„ sau alliée à Messire Denys de Marbais dict de Lou„ verval, Seigneur de Leuse & Gertrude de Nassau „ morte à marier.

„ Le susdit René espousa Dame Catharine de Na„ mur fille de Philippe de Namur, Seigneur d'Huy, „ Flostoy &c. & de Dame Jenne de Crehen, & eurent „ plusieurs enfants; à sçavoir Alexis de Nassau Sei„ gneur de Conroy, Frasne, Chevemont, Guillemine „ de Nassau morte à marier, Dame Jenne de Nassau „ mariée à Messire Charles d'Argenteau, Seigneur de „ Ligny, Noirmont &c. Dame Anne de Nassau „ Chanoinesse d'Andenne. Marie de Nassau morte à „ marier, Dames Catharine & Marguerite Chanoi„ nesses à Mousty.

„ Le susdit Alexis de Nassau at espousé Dame Adrien„ ne de Savary, Dame & Baronne de Warcoing, fille „ & heritiere de Messire George de Savary, Baron de „ Warcoing & de Dame Ienne de Havrech, dont „ sont issu Philippe de Nassau mort à marier au ser„ vice du Roy, Charles de Nassau, Baron de Warcoing „ mort aussy à marier aprez avoir bien servy son Prin„ ce. Dame Marie Isabelle de Nassau Chanoinesse de „ Mousty & puis alliée à Messire Warnier de Glymes „ de Brabant, Seigneur de la Falize, St. Martin &c. „ Dame Anne Guillemine de Nassau mariée à Messire „ Lancelot d'Ive Seigneur de Ligny, Tongrine &c. „ René George de Nassau mort aussy à marier Lieu„ tenant Colonel au service du Roy, Dame Marie „ Florence de Nassau Chanoinesse de Mousty & puis „ Religieuse Annontiate Celeste. Messire Maximilien „ de Nassau Baron de Warcoing, Seigneur de Conroy, „ Frasne, Chenemont, Petit-Reux &c.

Nous ajouterons à cela la Liste des Seigneurs de Conroy tirée du Chef-Regitre des fiefs du Roman-Pais.

Extraict hors du Cheff Registre du Quartier Roman-Pays, resposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant ou soubs la Capitulation de Courroit folio lj. verso & sequenti recto entre autre se trouve ce que s'ensuit.

„ Damoiseau Alexius de Nassou iiij. Februarij „ 1613. par le trespas de Damoiselle Catherine „ de Namur sa Mere soubsescripte.

„ Damoiselle Catherine de Namur future com„ pagne de René de Nassou le xxj. d'Octobre 1575. „ pour son doüaire.

„ René de Nassau xxvj. Novembris anno xvc. cinc„ quante par le trespas de feu Messire Alexius de „ Nassou son Pere soubsescript.

„ Alexius b. de Nassau le vij. de Juin l'an xvc. xl. „ par transport de Messire René de Chalon soubs„ escript.

„ Anthoine de Magny le xv. jour de Janvier l'an „ xvc. xxxix. par transport de Messire René de Chalon „ soubsescript au proffit de Andrien N.

„ Messire René de Chalon Prince d'Oraigne le iij. „ de May l'an xvc. xxxix. par rachapt fait à Charles „ & Pierre de Vauldry soubsescript.

„ Charles & Pierre de Vauldry le penultiesme „ jours d'Avril l'an xvc. xxxix. par le trespas de „ Glaude de Vauldry leur frere soubsescript.

„ Glaude, Pierre & Charles de Vauldry freres en „ partage de frere le ij. jours de Septembre l'an „ xvc. xxviij. par le trespas de feu Messire Pierre de „ Veyre leur oncle soubsescript.

„ Pierre de Veyre le vj. jour de Decembre l'an „ xvc. & xxv. par le trespas de Philippe de Veyre „ son frere soubsescript.

„ Philippe de Veyre le viij. jour d'Aoust l'an xvc. „ & xij. par le trespas de feu Messire Philibert de „ Veyre son Pere.

„ Philibert Seigneur de Veyre dit la Mouche le „ xxiiij. jour de Mars l'an xiiijc. iiijxx. & xj. avant „ Pasques, par achapt fait alencontre de Messire „ Englebert Comte de Nassou &c. soubsescript.

„ Messire Englebert Comte de Nassou &c. le „ xxiiij. jour de Mars l'an xiiijc. iiijxx. & xj. avant „ Pasques, par transport de Jehan Bastard de „ Nassou.

„ Jehan Bastard de Nassou le xxix. jour d'Avril „ l'an xiiijc. iiijxx. & cincq, par achapt fait alencon„ tre de Messire Englebert Comte de Nassou &c.

„ Messire Englebert Comte de Nasseu le v. jour „ de Novembre l'an xiiijc. iiijxx. & un, par le tres„ pas de feu Jehan Comte de Nassou son Pere.

„ Jehan Comte de Nassou le vj. jour de May l'an „ xiiijc. xlij. par le trespas de feu Englebert Comte „ de Nassou son Pere.

„ Dame Elisabeth de Spanhem de Vyanden & „ Duchesse en Baviere fille de feuë Dame Marie „ soubsescripte.

„ Marie Comtesse de Vyanden, tient les fortres„ se, terres & Seigneuries de Courroi & de Frasne „ avecques les Seigneuries haulte moyenne & basse, „ terres, pretz, bois, eauwes, poissonneries, cens, „ rentes, moulins à eauwe, & à vent, foursaitz, „ hommaiges, maisuiers, & tous autres leurs appar„ tenants comme tout ce peut apparior par le de„ nombrement dudit feu Messire Englebert Comte „ de Nassou rapporté desdites Seigneuries en l'an „ xiiijc. & xl.

On lit dans les Registres des Curateurs & Confre-

freres du Conseil de Gemblours pour l'an 1511.

Conroy-le-Chateau, demie-Eglise, raporte 36. muids d'Epaute. Ses biens consistent en dixmes & en terres labourables.

L'Autel de la Ste. Vierge au même lieu raporte 16. muids d'Epaute à la Charge de deux Messes par semaine.

L'Autel de St. Nicolas raporte 5. muids d'Epaute à la Charge d'une Messe en quinze jours.

De la Seigneurie & du Village de Gentines.

GEntines est une Seigneurie considerable; elle a un beau Chateau environné de Fossez pleins d'eau, avec d'agreables jardins. Gramaye dans sa Description du Bailliage de Campenhout page 78. parle d'une Marguerite Vander Spout mariée en 1307. à Martin de Glymes Seigneur de Gentines.

On trouve dans le Liv. IV. des Trophées de Brabant Tom. I. pag. 382. un Jacques de Gentines parmi les nobles qui vivoient sous Jean II. Duc de Lothier & de Brabant, mort en 1312. Il signa les resolutions prises cette année là dans l'assemblée des nobles de Brabant tenue à Cortenberge; c'est ce que Divæus, le Mire & Haræus temoignent unanimement.

Hemricourt remarque dans son Miroir de la Noblesse de Hasbanie Chap. 3. pag. 35. que Arnou de Gentines dit de Forvie épousa Marie Abée dont il eut une nombreuse posterité. Et au Chap. 12. pag. 136. il en parle encore; cet Auteur, qui est mort en 1403, a écrit vers l'an. 1390.

Gramaye assure dans sa Description de Campenhout que la Seigneurie de Gentines est passée par mariage dans la Famille de t'Serclaes.

Jean Blondeau parle de Gentines en ces termes.

„ François de Lonchin Seigneur de Flemale, ayant „ l'an 1547. vendu la Seigneurie de Gentines à D. „ Catharine de Brandenbourg, Vefue du Seigneur de „ Jauche, Charles de Fourneau, Seigneur de Cruyckenbourg, se presenta au retraict linager, du Chef „ de D. Marie de Ghyn sa femme, ne sçachant pas „ par quelle voye ou accommodement, elle resta „ à la famille de Cotereau de Jauche: sçachant „ neantmoins, que la Dame de Jauche la vendit l'an „ MD. C. XL.... à Thomas Lopez de Ulloa fils „ naturel du Baron de Limale, qui ayant espousé N. „ de Nobili Vefve d'Estienne Hulet, Seigneur de Limelette, employa à son achapt partie des deniers „ comptants qu'elle avoit, lequel estant decedé sans „ hoirs legitimes, ladite terre retourna à sa femme, „ qui institua pour heritiers ses neveux fils de Gerard „ d'Udekem Seigneur de Gertechin & de N...... de „ Nobili sa Sœure, qui la possedent encor aujourd'huy „ avec le beau Chasteau que Lopez y a fait bastir.

Les anciens denombremens font voir que cette Terre a eu en même tems plusieurs Seigneurs, savoir celui d'Orbais, Godefroi de Davre, & l'Abbé de Villers, chacun d'eux y ayant une part.

Entre ses anciens Seigneurs je trouve Jean de Lonchien. Hemricourt parle souvent de la Famille & du Village de Lonchien, ce que j'ai cru devoir marquer en passant.

On lit dans les Regitres de Gemblours pour l'année 1511.

„ La demie Eglise de Gentines raporte 46. muids „ d'Epaute, ses biens consistent dans la portion de „ l'Abbé de Bonne-Esperance, en petites dixmes & „ en terres labourables à la charge de trois messes „ par semaine.

„ L'Autel de St. Nicolas du même lieu raporte „ 3. muids à la charge d'une Messe en quinze „ jours.

„ L'Autel de Ste. Catherine en raporte IV. à la „ charge d'une Messe en quinze jours.

De la Seigneurie & du Village de Chaumont, & du Hameau de Gistoul.

CHaumont avec *Gistoul* sa dependance est un fief de l'Eglise de Liege; mais comme il est enclavé de tous côtez dans le Brabant j'ai cru que je devois parler ici de sa Seigneurie.

Gramaye dit, sur la foi des Regitres des fiefs, „ qu'elle a apartenu à la famille de Montigny jusqu'en „ 1400. qu'Otton de Merck qui l'avoit achetté de „ Michel de Montigny la vendit à Engelbert d'Enghien, dont les descendans la possedérent jusqu'à „ la mort de Louis, Chevalier, en 1487. Alors „ Françoise d'Argenteau, & Bernard d'Orlay, Chevalier, relevérent ce fief, ce que fit ensuite Anne „ de Rubempré en 1560. après la mort de Françoise „ d'Orlay, " Gramaye cite à la marge le Regitre des fiefs fol. III.

Le Miroir de la Noblesse de Hasbanie écrit par Hemricourt, comprend l'Histoire Genealogique depuis 1102. jusques en 1398; on y trouve au Chapitre V. page 69. ce qui suit touchant Alix fille de Henri Sire de Hermale, & qui concerne notre sujet.

„ Alix la quatriesme fille espousa Monsieur Lambert Seigneur d'Oupey, de Chaumont en Brabant „ & de Herstal, qui fut un vaillant homme, en armes hardi & entreprenant, & grand acquereur „ d'heritages, & eurent cinq enfans, deux fils & „ trois filles, à sçavoir Monsieur Adam Seigneur „ d'Oupey & de Herstal, Monsieur Jean Seigneur „ de Chaumont; Marie, Felicité, & Alix, qui „ ont esté touttes trois mariées avantageusement. „ Messire Adam a espousé Dame Cunigonde de „ Juppleu, dont j'ay fait mention au Chapitre du „ Seigneur de Daveles, elle estoit veufve de Monsieur Jean de Skendremale, Chastelain de Montenacken, Chevalier, Eschevin de Liege, de „ ceste Dame a Monsieur Adam une fille tant seulement. Ledit Monsieur Jean d'Oupey at pris à „ femme nouvelle, la sœur du Seigneur de Glymes, „ dont il a des hoirs. Madame Marie leur sœur „ espousa Monsieur Jean de Maxheré, Seigneur de „ Rode, dont mention est faitte en la Genealogie „ de Monsieur Hayneman de Schoenvorst, il y a „ des enfans de ce Mariage.

Le Prelat Butkens parle à la fin du Livre IX. du Tom. I. des Trophées de Brabant, dans la genealogie de Glymes, d'une Isabelle de Glymes mariée à Jean de Juppleu Seigneur de Blanmont, & en secondes nôces à Jean d'Oupey Seigneur de Chaumont, & en troisiéme à Baudouin de Henin Seigneur de Fontaines. Il y parle aussi de Baudouin de Glimes Seigneur de Bierbais, Chaumont, Bonlez &c. mort vers l'an 1457.

Inchebrouck, Hameau qui ne contient que quelques maisons, dépend de la Paroisse de Chaumont, & je crois qu'il apartient au Seigneur de Noirmont, car je le trouve dans ses titres.

Comme nous avons dit que cette Seigneurie est fief de l'Eglise de Liege, nous n'avons pas manqué de consulter ses archives, & nous y avons trouvé dans le Regitre d'Arnou de Hornes fol. 22. „que „ le 4. May 1356. Lambert d'Oupey Chevalier a „ relevé la hauteur & Seigneurie de Chaumont & Gi-

„ Giſtoul en Brabant, par la reportation de Dame „ Aleid Dame de Hermale. Au Regiſtre Hinsberg. „ fol. 40. Baulduin de Glimes Eſcuyer releva laditte „ Seigneurie le dernier de Juing 1422. par la repor- „ tation de Meſſire Adam d'Oupey Chevalier, par- „ my cinq cent florins eſcuz de Dordrecht & cincq „ cent florins de Florence. Et audit Regiſtre fol. „ 45. Jean Seigneur de Thilice d'Opprebais, Eſcuyer „ la releva le 13. Decembre 1421. par la reportation „ de Dame Iſabeau de Glymes, femme à Meſſire „ Jean d'Oupey Seigneur de Chaumont.

„ Laditte Seigneurie eſt depuis parvenue à l'Ab- „ bé & Convent de Bonneſperance, ſans qu'il s'en „ trouve aucun achapt ou œuvres de Loy à la Cour „ Feodale de Liege, lequel en fit le premier relief „ le 20. Janvier 1452. & fut derechef relevée le 17. „ d'Aouſt 1465. par Jean d'Oupey Procureur de F. „ Pierre de Foſſe Abbé de Bonneſperance, comme „ ſe voit au regiſtre Bourbon fol. 247. en ayant de- „ puis fait encor divers reliefs.

„ L'Abbé de Bonneſperance poſſede à preſent cet- „ te Terre à titre de Baronnie.

On voit près de l'Egliſe Paroiſſiale les ruines du Chateau de Chaumont, où habite à preſent le Curé qui eſt ordinairement un Religieux de l'Abbaye de Bonne-Eſperance.

De la Seigneurie & du Village de Petit-Manil ou Manys.

JEan-Baptiſte Gramaye dit dans la Deſcription des Villages du Comté de Gemblours qu'il y a deux Manys, qui dependent pour le ſpirituel l'un de Leez & l'autre de la Ville, ils ont l'un & l'autre leur Baillif & leurs Eſchevins.

Il n'y a rien à dire de cet endroit; je ſai cependant qu'on le compte parmi les Villages qui dependent de Mont-St.-Wibert. Lorſque Gramaye dit qu'il y deux Manys, il veut parler du petit & du grand, nous parlerons de celui-ci dans ſon lieu.

Voyez-ci devant à l'Article de ce qui eſt tiré des Regitres de Gemblours par raport aux Autels qui dependent de l'Egliſe de Grand-Lez.

De la Seigneurie & du Village de Court St. Etienne.

COurt-St. *Etienne* depend du Chateau de Namur. Ce Village eſt ſitué au confluent de trois rivieres dont la Dyle eſt la principale, non par ſa groſſeur, mais par la beauté de ſes eaux, qui coulent lentement de ſes ſources à travers d'une belle campagne, ſans être troublée par aucun torrent. Auſſi claire & froide nourit-elle une grande quantité de truites.

Ce Village & grand eſt beau, ſon Egliſe eſt vaſte, haute, & mieux percée qu'aucune des environs; le patronat en apartient en partie au Seigneur en partie à l'Abbé & au Couvent de Villers, par donation des anciens Seigneurs dont le Chateau qui eſt très logeable eſt près de l'Egliſe.

On compte ſous cette Paroiſſe Sart-Meſſire Guillaume, Beaury, Sury, & Nerhain, nous avons parlé du premier dans le Liv. II. nous parlerons des autres ci-après.

Othon de Contrecœur étoit Seigneur de Court-St.-Etienne en 1251, comme il paroit par le Diplome ci-joint qui ne concerne pas moins cette Seigneurie que l'Abbaye de Villers. Nous avons entre les mains l'original autentique de ce Diplome.

Diplome de Henry, Evêque de Liége.

„ HENRI, par la grace de Dieu, Evêque de Liege, à tous ceux qui ces preſentes verront ſalut. „ Quoique nous cheriſſions en notre Seigneur tous „ les Couvents de l'Ordre de Citeaux qui ſont dans „ notre Dioceſe, nous devons une affection toute „ particuliere au Couvent de Villers qui eſt auſſi de „ notre Dioceſe & du même Ordre, & où eſt enterré „ nôtre trescher Oncle Henri de glorieuſe memoire „ Duc de Lothier & de Brabant, ſur tout puiſque le „ venerable Abbé & les Moines de ce Couvent paſ- „ ſent pour les plus exacts obſervateurs de leur „ Regle, ce qui leur a merité une reputation de „ ſainteté dans tout l'univers. C'eſt pourquoi nous „ declarons que conſiderant la mediocrité des mets „ dont les Moines uſent moins pour ſe nourir que „ pour ſe conſerver la vie, & craignant qu'ils ne „ ſucombent ſous leurs travaux en prenant ſi peu „ de nouriture, enfin par un effet de notre pieté „ & de nôtre affection pour eux nous leur accor- „ dons la faveur ſuivante à perpetuité, aſſavoir que „ toutes les fois que l'Egliſe de Court-St. Etienne „ de notre Dioceſe dont le dit Abbé & ſes moines „ ont le patronat en partie, viendra à vaquer, l'Abbé „ pourra conjointement avec le Seigneur Othon de „ Contrecœur, qui a avec lui le droit de patronat, „ preſenter à l'Archidiacre du lieu un Prêtre qui „ ſache le François, qui puiſſe & veuille reſider; „ lequel Prêtre recevra du dit Archidiacre la Cure „ des Ames & la garde des Reliques, & il gouver- „ nera dès lors la dite Egliſe en toutes choſes comme „ en ayant reçu l'inveſtiture. Il payera à l'Evêque,

HENRICUS *Dei Gratia Leod. Epiſ. univerſis præſentes litteras viſuris in Domino ſalutem, Licet ſingula Cœnobia Ciſtercienſis Ordinis in noſtra Diæceſi conſtituta ſincera diligamus in Chriſto charitate, ſpecialius tamen Villarienſe Monaſterium Ordinis prædicti, noſtræ Diæceſis, in quo dilectus & fidelis noſter Henricus bonæ memoriæ olim Lotharingiæ Dux & Brabantiæ, chariſſimus noſter avunculus obtinet ſepulturam, ampliori convenit proſequi gratia & favore, maximè cum Venerabilis Abbas & Monachi illius loci præcipuè dicantur eſſe Ordinis Zelatores & odorem ſanctæ vitæ & bonæ famæ per orbem diffuderint univerſum. Ea propter notum facimus univerſitati veſtræ quod nos conſiderantes tenuitatem victus quotidiani quo dicti Monachi in refectorio ſuo refocillantur potius quam ſuſtentantur, ne ſub diuturni laboris onere ex defectu nutrimenti ſuccumbant. Pietatis affectu compatientes eiſdem de conſilio bonorum virorum gratiam eis facimus Epiſcopalem, videlicet quod de cetero & in perpetuum quotieſcumque Eccleſiam de Curte Sancti Stephani noſtræ Diæceſis, in qua idem Abbas & Monachi jus Patronatus habere dignoſcantur pro parte, vacare continget, Abbas prædicti Monaſterii qui pro tempore fuerit; idoneum ſacerdotem ſcientem Gallicum, valentem & volentem reſidere. Archidiacono loci ad dictam Eccleſiam de Curte Sancti Stephani cum ſuo compatrono Domino videlicet Oſtone de Contrecœur præſentabit. Qui ſacerdos curam animarum & cuſtodiam reliquiarum ab Archidiacono recipiet, & eandem Eccleſiam in omnibus procurabit tamquam inveſtitus. Epiſ. ac Archidiacono,*

& Decano Jura sua de suo solvet & alia omnia faciet, ad quæ facienda de jure & consuetudine tenetur investitus. Ordinamus verò quòd memorati Abbas & Monachi Villarienses, omnes decimas grossas & terras dotales, hactenus ad investitum ejusdem Ecclesiæ quocumque jure pertinentes, sive novalium de terris de novo cultis, vel de cetero infra terminos prædictæ Parochiæ colendis, libere & plenarie recipient & possidebunt, & de prædictis decimis & terris sive pratis, solvent annuatim de horreo suo, quod habent apud Quercetum investito supradicto triginta modios siliginis & quindecim modios avenæ, ad mensuram Gemblacensem & quinquaginta cumulos straminis siligei & totidem cumulos de hordeo vel avena.

Dabunt ei insuper unam carratam fæni, quod stramen & quod fænum sibi in curru suo ad hospitium suum infra Parochiam deduci facient annuatim, præterea idem investitus tertiam partem oblationum, in omni specie provenientium ad suum altare, quemadmodum hactenus ibidem percipere consueverunt sacerdotes loci ejusdem, nec non legata ex testamentis decedentium sibi facta, & jura à baptisandis pueris & purificationibus mulierum & auctionibus extremis obvenientia. Insuper & eleëmosynas à suis Parochianis sibi factas, omnem quoque minutam decimam Parochiæ prælibatæ, solus habebit, & hac præbenda quæ secundum taxationem bonorum virorum ad valorem viginti duorum librarum monetæ Lovaniensis annui reditus vel amplius est estimata, contentus, nihil amplius ammodo à Villariensibus petere vel requirere poterit idem investitus. Omne vero residuum, quod ad supradictam investituram hactenus pertinebat in decimis sive terris vel quacumque alia specie, nomini eleëmosynæ conferimus & concedimus Abbati & Monachis prælibatis ad opus sui refectorii & ad meliorandum victum sive pitantiam fratrum pauperum in refectorio in perpetuum convertendum. Ita tamen quod ñullo unquam tempore ad aliquos alios usus ex quacumque necessitate ullatenus convertatur, cum in hoc eorum consenserit Compatronus Dominus scilicet Osto ante dictus, ut autem prædicta perpetuæ firmitatis robur obtineant præsentem Cartam super hoc fecimus conscribi & sigilli nostri appensione roborari, inhibentes ne aliquis prædictam concessionem & ordinationem nostram ammodo infringere audeat, vel ei ausu temerario contraire, quod si qui procuratorum dicti Monasterii secus fecerint careant pitantia vini & piscium quamdiu id per eorum steterit procurationem vel neglectum. Actum & datum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo primo, feria secunda post Quasimodo.

„ à l'Archidiacre & au Doyen les droits qui leur „ reviennent & il fera tout ce qu'eſt tenu de faire „ celui qui a reçu l'inveſtiture. Nous ordonnons auſſi „ que le ſuſdit Abbé & les moines de Villers recevront & poſſederont toutes les groſſes dixmes, & „ les terres qui apartiennent au Curé de quelque „ droit que ce ſoit, les premices des terres qui ont „ été defrichées ou qui le ſeront ſous la dite Paroiſſe, „ & des dites dixmes, terres & prez ils payeront „ tous les ans au Curé, de leur grenier qu'ils ont a „ Quercy trente muids de froment & quinze muids „ d'avoine meſure de Gemblours outre cinquante „ bottes de paille de froment & autant d'Orge ou „ d'avoine.

„ De plus il lui donneront une charette de foin; „ & ils lui feront voiturer tous les ans le dit foin & „ la dite Paille juſque dans ſon Presbitère. Outre cela „ le dit Curé jouira ſeul du tiers de toutes les Ofrandres faites à ſon Autel, ainſi qu'en ont joui „ juſqu'à preſent les Curez dela dite Paroiſſe, auſſi „ bien que des legs qui lui ſeront faits dans les teſtamens, & du caſuel provenant du batême des Enfans, des Relevemens des femmes accouchées, & „ de l'adminiſtration de l'extrême onction; enfin de „ toutes les aumones des Paroiſſiens, & des petites „ dixmes de la dite Paroiſſe. Enſorte que le Curé ſe „ contentant de ſa Prebande eſtimée à plus de vingt-deux livres de revenu monnoye de Louvain, il ne „ pourra rien exiger de plus des Religieux de Villers. „ Nous accordons & donnons audit Abbé & à ſes „ Religieux pour les beſoins de leur refectoire & „ pour augmenter la pitance des freres tout ce qui „ nous revenoit des dixmes, terres, & aumones de la „ dite Cure; bien entendu qu'on n'en fera jamais un „ autre uſage que celui auquel nous les deſtinons, „ pour quelque raiſon que ce puiſſe être: c'eſt à quoi „ a conſenti le ſusdit Othon qui a avec nous le droit „ de patronat. Et afin de donner à cette conceſſion „ toute la force neceſſaire nous en avons fait dreſſer „ le preſent Diplomē auquel nous avons fait mettre „ nôtre ſeau, defendant à qui que ce ſoit de rien „ faire contre nôtre dite conceſſion, & ſi cela arrivoit par la faute des Procureurs dudit Couvent, „ qu'ils ſoient privez dela pitance de vin & de poiſſon tant qu'il y aura de leur faute. Fait & donné „ l'an mille deux cent cinquante & un la ſeconde „ ferie d'après le *Quaſimodo*.

On lit dans les Regiſtres des Confreres & Curateurs du Conſeil de Gemblours pour l'an 1511. dont j'ai une copie autentique;

„ L'Egliſe entierre de Court-St. Etienne &c. raporte 56. muids d'Epaute à la Charge de quatre „ Meſſes par ſemaine, ſes biens conſiſtent dans la „ portion de l'Abbé de Villers, dans quelque partie „ des petites dixmes & les anniverſaires.

„ L'Autel de la Vierge raporte 12. muids d'Epaute, en dixmes, terres & rentes, à la Charge „ de deux Meſſes par ſemaine.

„ L'Autel de St. Jean-Baptiſte raporte 10. muids „ d'Epaute en terres & rentes, à la Charge de deux „ Meſſes par ſemaine.

„ L'Autel de St. Nicolas raporte 3. muids d'Epaute à la Charge d'une Meſſe par ſemaine.

„ Sous cette Paroiſſe eſt la Chapelle de la Ste. „ Vierge à Sart-Meſſire Guillaume qui raporte 6. „ muids d'Epaute en terres labourables à la charge „ d'une Meſſe par ſemaine.

„ La Chapelle de la Ste. Vierge à Nerhain a pour „ Recteur D. Louis Ludovici qui deſſert lui même „ à la charge de deux meſſes par ſemaine, elle raporte 10. Muids d'Epaute, ſes biens conſiſtent en „ terres labourables & en dixmes.

„ La Chapelle de Beaury raporte 4. muids d'Epaute à la charge d'une meſſe en quinze jours.

Jean Blondeau à laiſſé dans ſes commentaires ſur le Roman-Pays une deſcription aſſez exacte de cette Seigneurie, c'eſt pourquoi je raporterai ſes propres termes.

„ Court St. Eſtienne avecq toutte Juriſdiction eſt „ tenu en fief du Chaſteau & Comté de Namur, „ c'eſt un très-beau Village & de grande eſtendue „ contenant ſoubs ſa Paroiſſe Sart-Meſſire Guillaume, Beaury, Sury, & Noirha, qui ne compoſent qu'un corps quant aux charges publicques. „ Il at autrefois eſté poſſedé par l'ancienne famille de

„ de Donglebert, un de laquelle ayant quitté le „ monde pour embrasser la vie Monasticque à Villers, ceda à l'Abbayë tous les droicts qui luy „ competoient en cet appanage. La premiere „ mention des Seigneurs que je trouve après eux, „ est de l'an 1251. auquel Henry Evesque de Liege ordonna que les dismes & heritages qui apparrtenoient au Pasteur ou Investi, appartiendroient „ aux Abbé, & Religieux de Villers, & que l'Abbé avec Otto de Contrecœur lors Seigneur temporel & son Compatron, presenteroient un Prestre „ pour en estre pourveu: en sorte que les premiers „ Seigneurs que l'on en trouve, ont esté de la famille de Wedergraet, ou Contrecœur (qui est le „ mesme) desquels vivoit encor vers l'an 1300. „ Jean Sire de Contrecœur, Mirbeke, Court St. „ Estienne &c. estant à remarquer que depuis ce „ temps ceux de Villers furnissent à la competence „ du Pasteur, & que les Seigneurs comme Compatrons prennent possession de la Seigneurie par „ le son de la grosse cloche, & sont honnorez d'une chandelle de cire blanche d'une livre, que l'Eglise leur donne, à la Purification.

„ L'Eglise est fort belle & ample située sur une „ eminence proche de l'Hostel du Seigneur & excelle „ sans doubte toutes celles de son voisinage, soit que „ l'on considere sa structure soit son embellissement „ interieur & exterieur, soit les beaux ornemens „ dont elle est pourveüe.

„ A son costé se voit la Chapelle de Nostre Dame „ qui est Castrale & fondée par les anciens Seigneurs, „ en laquelle est erigée la Confrerie du St. Rosaire, „ & à l'autre costé se voit une autre Chapelle dediée „ à l'honneur de S. Jean Baptiste. Le Seigneur du „ lieu confere le benefice de la Chapelle de Nostre „ Dame, & constitue les mambours & les deux „ Clercqs ou Marliers de l'Eglise: il commet pareillement le second Chapellain, qui suivant le Testament de Messire Lovis de Provins, faict l'an „ 1561. est obligé de tenir escole & cathequiser Festes & Dimanches, ayant ledit Seigneur legaté des „ distributions de pain aux pauvres qui frequentroient „ le Cathechisme.

„ En laditte Eglise repose un fierte d'ancienne „ structure couvert de lammes d'argent, ayant dans „ ses niches des images relevées en bosse, auquel se „ conservent des Reliques de St. Estienne Patron du „ lieu, St. Pierre, St. Laurent, St. Tecle, & une „ parcelle de la Vraye Croix de Nostre Sauveur, „ qui se voyent au travers d'un crystal de roche, & „ sont visitées en grande devotion.

„ En ce lieu se vient rendre la Riviere du Thil, „ laquelle conserve son nom, quoy qu'aggrandy „ des Rivieres de Genappe & de Mont St.Guibert, „ & c'est jusques à là, qu'on l'a pu rendre navigable passé quelques années en ça.

„ Après les familles, dont nous avons faict mention cy-dessus, il semble que cette Terre at esté „ partagée, veu qu'en suitte des anciens denombrements, elle at esté possedée par les remanans de „ Daniel del Werde, de Gerard de Berchem, & de „ Guillaume de Stalle, qui ont possedé des grands „ biens: mais comme je n'ay pu tirer des lumieres „ suffisantes pour m'esclaircir là dessus, je me contenteray de marquer que Cornil Brant Seigneur „ d'Olmen, fils d'Arnould Seigneur de Grobbendonck, espousa Anne de Genville, & procrea „ Arnould Brant qui acquist par achapt la Seigneurie de Court St. Estienne du Sr. George del Barre; „ ledit Arnould d'Isabeau Cloet sa femme engendra „ Barbe Brant, Dame de Court St. Estienne, par la „ mort d'Antoine & de Charles ses freres, laquelle „ ayant esté alliée à Cornil de Lathem procrea Charles de Lathem Seigneur du mesme lieu allié à „ Jeanne Schooff, mais comme il est venu à mourir „ sans enfants,

„ Loüis de Provins fils, de Catharine de Lathem, „ Sœure dudit Charles y a succedé, lequel mourut „ aussi sans enfants;

„ Auquel a succedé Damoiselle Anne vander Ee „ fille de Maximilien vander Ee, & d'Anne de Provins sœure dudit Loüys. Laquelle a donné la Seigneurie de Court S. Estienne par un don gratuit „ en contract de mariage à son Cousin le Seigneur „ moderne Charles Hyachinte de Varick, fils du „ Viscomte de Bruxelles Marckgrave d'Anvers.

„ Cette terre consiste en plus de deux cent bonniers tant bois que terres labourables & prairies.

„ Item avec laditte terre se relevent le Chasteau „ du Seigneur & deux cent chappons de cens Seigneuriaux. Le droit du x. denier des congez & un „ moulin bannal &c.

„ Dependent aussi de laditte Seigneurie xxxij. „ arriersfiefs.

„ Le susnomé Cornil de Lathem at acquis du Duc „ de Brabant la haute, basse & moyenne justice, „ sur lxxij. bonniers des Francqs Alloux, situez „ en l'hammeau nommé Wistersé se relevants en „ arrierfiefs du Seigneur de Court qui les releve en „ un plain fief de la Cour Feodale de Brabant.

„ J'ay lu dans un viel regitre de la Cour de Lothier. Court St.Estienne pour la haulte Justice Saulff „ une partie qui est au Comte de Salm, en laquelle „ sa Majesté a seulement la Souveraineté.

Des Seigneuries de Beaury & de Sury.

Gramaye parle de Beaury & de Sury dans sa Description du Bailliage de Mont-St.-Wibert & dit: „ Beaury & Sury reconnoit pour la haute justice la Maison de Glymes & leurs heritiers les Seigneurs de Walhain, au reste ces Censes & Chateaux ont passé dans les familles de Barre, Berchem, „ & Stalle. Voyez ci-dessus ce qui en est dit dans les Regitres de Gemblours de l'an 1511. Blondeau en parle en ces termes.

„ Beaury & Sury sont Seigneuries separées sous la „ Paroisse de Court-St.-Estienne, & apartiennent „ au Seigneur de Walhain.

„ Dans la commemoration des Bienfaiteurs de „ l'Abbaye de Villers je trouve Henri de Beaulrin „ fils de Henri de Beaulrin Bailly de Brabant.

De la Seigneurie & du Village de Villeroux.

Villeroux a dependu autrefois du Pays de Liege. Ce Village a été sujet en même tems à plusieurs Seigneurs qui y avoient chacun leur part, entre lesquels on compte Baudouin de Glymes, Henry de Villeroux, & le Seigneur d'Orbais.

On voit au milieu du Chœur de l'Eglise un tombeau sur lequel est la statue d'un Chevalier armé avec cet Epitaphe.

Cy gist Enguerans de Villeroux & Dame Rigorde. . . .

Gramaye dit que „ le Commandeur de Santrain „ presente le Curé de Villeroux qui porte la Croix de „ l'Ordre de St. Jean de Jerusalem. La Justice y depend de plusieurs Seigneurs dont les familles porterent le nom encore en l'année 1518. Les Seigneurs

„ gneurs d'Orbais, le Comte de Salm, & quelques „ autres y tiennent leurs cours avec le Magistrat.

Jean Blondeau dit „ Sous Villeroux il y a la Cour „ de Notre Dame de Villers, item la Cour d'Orbais, „ celle de Castilon, & celle de St. Pierre.

On lit dans les Regitres des Curateurs & des Confreres du Conseil de Gemblours pour l'année 1511.

„ Villeroux, quatriéme Chapelle, a pour Recteur „ Frere Jean de Dongelberg & raporte 26. muids „ d'Epaute.

„ L'Autel de St. Nicolas raporte 2. muids & demi „ d'Epaute à la charge d'une messe en quinze jours.

De la Seigneurie & du Chateau de Bierbais.

Bierbais, dit Gramaye, „ est une dependance de „ Heviller & l'un & l'autre reçoivent leur Pa- „ steur de l'Abbaye de Heylissem. Toutes les fois „ que le Regitre des fiefs de la Baronnie qui porte „ le même nom & qui est en Brabant parle de cette „ Seigneurie on la trouve possedée par les Seigneurs „ de Walhain: elle a un ancien Chateau qui fait „ croire que c'étoit le *Bibrachtum de Cesar*.

Il est surprenant que cet Auteur place ici *Bibrachtum* que chacun sait avoir été une ville des Heduiens chez les Celtes.

Le même Auteur parlant de Bierbeck dans le territoire de Louvain dit que Bierbais dans le Romanpais, Wais, Longhamp & autres Seigneuries sont fiefs qui en dependent.

Il y eut autrefois une famille de Bierbais, dont étoit Henri Sire de Bierbais & son frere Guillaume mentionnez dans les Trophées de Brabant de Butkens Tom I. page 116. sous les Ducs Godefroi I. & II. Je crois que c'est de ce Henri-ci dont il est parlé en 1217. dans les Regitres du Prieuré de Wavre en ces termes, *Henricus de* BIERBAIS *vir nobilis & strenuus* &c. le tems & d'autres raisons me le persuadent.

Il est parlé page 140. sous le Duc Godefroi III. de Henri, de Gerard, & de Michel de Bierbais freres: & page 250. sous Henri II. de Gautier Seigneur de Bierbais.

J'ai lu dans un Diplome de Henri I. par lequel il fait quelque donation au Couvent de Villers & qu'Aubert le Mire raporte dans sa Notice des Eglises des Pais-Bas, Chapitre 172. *Guillaume de Bierbais, Godefroi & Gautier son frere:* mais je crois qu'il y a erreur soit par la faute du Copiste ou par la negligence de l'imprimeur qui aura mis *Bierbais* pour *Bierbeke* que l'on trouve dans Butkens sous Henri I. Liv. 4 du Tome I. page 22. des Trophées de Brabant.

Voici une Liste des Seigneurs de Bierbais, Hevilers, & Zussery telle qu'on la trouve dans le Regitre des Fiefs de la Baronnie de Bierbais dont depend la Seigneurie de Bierbais.

Extract vanden denombremente vande Heerelyckheden van Birbais, Heviler, ende Zussery mette successive Mannen die de selve Heerelyckheden hebben verheven, respectivelyck getrocken uyt het Leen-register van Bierbeeck, dependerende vanden Leenhove van Aerschot, ten selven Register aengeteeckent fol. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. ende 14.

„ ITem Bauduwyn van Glymes, es Man, ende „ heeft ontfangen sijne Slote ende Huyse geheeten „ Bierbay, alsoo dat besloten ende gelegen es inde „ Prochie van Heviler, houdende ontrent een „ boinder luttel min oft meer regen. aen die Rivier „ loopende te Mont Saint Wybeert weert ter eenre „ syden, ende ter andere syden aenden wech aldaer, „ met eender Banmoelen, gelegen voor 't selve „ Huys daer die van Vileer, ende meer andre schul- „ dich sijn te malen.

„ Item een vry camme gelegen in die plaetse geheeten Rueckaert.

„ Item ontrent viertich boinderen winnens lants „ inde voorsz. Prochie ende daer ontrent in vueele „ velde gelegen met thien boinderen bempden inde „ selve Prochie gelegen, de welcke die van Heviler „ sijn schuldich te bevredene, mayene, ende te „ tastene in't voorsz. Slot van Bierbays.

„ Item een boinder, ende een halft waters gele- „ gen voor die poorte vanden voorsz. Slote.

„ Item onderhalft boinder boegaerts aen 't selve „ Huys gelegen.

„ Item twee boinderen ende een halft bossche „ geheeten Muytsaert Haytte, metten Waranden „ alsoo dat by den voorsz Huyse gelegen es.

„ Item noch eenen bossche geheeten Byekelines „ houdende metter heyden, ende Woestynen ontrent hondert boinderen mette vryer Waranden.

„ Item hondert xxviij. capp. xvj. oude grooten „ vij d. goetgelts, negentich tournoese, xxxvj. „ schell: borsgelt, vallende te Kersmisse inde Prochie „ van Heviler.

„ Item vier capp. twintich hinnen, vier ouden „ grooten vallende te Kersmisse tot Neufaert.

„ Item xlix. capp. dry quartier xxxix. oude grooten en vij. d. Lov. dry tournoise. twee oude motoenen, vier d. borsgelts vallende te Kersmisse te „ Zussery.

„ Item noch inde selve Prochie van Heviler vallende te halft Mey, te Sint Iansmisse, ende te „ Bamisse xv^c. lxij. tournoise ende xij. schell.

„ Item te Zussery te Sint Iansmisse, ende te Remegymissen xxviij. oude grooten xvij. d. twee tour- „ noyse, een oude myte.

„ Item lxxxviij. plecken op den even chys, dats „ te weten op elck sister haveren dry plecken.

„ Item in even chyse tot Heviler, Zussery metten „ toebehoorten vallende te Kersmisse xxxiij. mudden „ onderhalf stier even, der maten van Waver, metter Heerelijckheyt te Heviler, Zussery ende „ haeren toebehoorten met dry volle Leenen, ende „ viertich gespleten Leenen, diemen vanden voorsz. „ Bauduwyn Glyms uytter voorsz. Heerelijckheyt „ houdende es.

„ Item dit voorsz. Leen heeft ontfangen Heer Jan „ van Halen Heer van Lillo, tot andere tyden by „ Heeren Loduwijck tyde van Harcourt, soo sijn „ brieven daer af spreken, ende des gelijcx es hy „ Heer Jan voorsz. te handen ende te monde como „ met hulde, ende eedt van trouwen, des leste „ daeghs in Meerte anno 1446.

„ Item 17. daegen in Junio anno 1453. heeft „ Jouff. Lysbette van Glymes, dochter wijlen Boudewyns van Glymes, ontfangen by doode haérs „ Vaeders dat voorsz. slot ende huys geheeten Bierbays metter Heerelijckheyt ende allen sijnen toebehoorten gelijck dat gelegen is inde Prochie van „ Heviler.

„ Op den 10. dach van Meerte anno 1447. heeft „ Christiaen uyten Zuwanne Heeren van Sombeke „ ontfangen by doode Heeren Ian van Halen Ridders Heer tot Lillo, van myn Heer van Croy „ t'lant ende Heerelijckheyt van Heviler met allen „ sijnen toebehoorten.

Op

„ Op den selven dach, Jaer ende Maent voorsc. „ heeft de selve Christiaen opgedrage de voorsz. „ Heerelijckheden tot behoeft van Guillaume Swan- „ ne Heere van Walsfroue ende Lembeke &c.

„ Op den 8 Augusti 1477. heeft Philips uytten „ Swanne naer doode Guilliams uytten Swanne „ sijnen Vader verheven de voorsz. Heerelijck- „ heden.

„ Op den 13. November 1495. heeft den Edelen „ Heere Heer Jans van Berghen Heere tot Berghen „ opden Zoem ontfangen de voorsz. Heerelijck- „ heden naer doode van Heer Ians van Berghen „ sijns Vaders.

„ Op den 21. April 1521. heeft den voorsz. Heer „ Ian vanden Berghen opgedragen de voorsz. Hee- „ relijckheden tot behoef van Heer Anthonis vanden „ Berghe Riddere Heere van Waelheyn, ende van „ vrouwe Iacquelyne van Croy van Porcean sijne „ mede gesellinne.

„ Op den iersten December anno 1529. heeft „ Ionker Ferry van Lannoy Heere van Frenoy ende „ Iouff. Catlyne Monesteyn sijne Huysvrouwe ont- „ fangen de voorsz. Heerelijckheden.

„ Op den 12 Meert anno 1545. heeft de welgebo- „ ren ende mogende Vrouwe Vrouwe Iacquelyne „ de Croy weduwe wylen des mogende Heere „ Heer Anthonis vanden Berghe tot behoef van „ Heer Ians vanden Berghe naer doode des voorsz. „ Anthoens vanden Berghe verheven de voorsz. „ Heerelijckheden.

„ Op den 7. November 1561. is totte voorsz. „ Heerelijckheden uyt cracht van seker procuratie „ onderteeckent by Meester Peeter Middelborch „ Greffier vanden Leenhove van Brabant gecomen „ Heer Lowies vanden Berghen Grave van Waelhem.

„ Op den 11. May anno 1563. heeft Heer Ian „ Merckgrave van Berghen op den Zoem, Grave „ van Walheym, Ridder vande Ordre vanden Gulden „ Vlies &c. verheven de voorsz. Heerelijckheden „ by doode vanden voorsz. Ioncker Lowies vanden „ Berghen.

„ Op den voorsz. dach, maent, ende jaere, heeft „ de voorsz. Heerelijckheden oock verheven, den „ Eerw. Heere Heer Robrechts vanden Berghen „ Biscop van Luydick, Hertoge van Boillon, Grave „ van Loon &c.

„ Op den selven dach, maent, Iaer als voor, heeft „ den voorsz Heere Robrecht vanden Berghen Biscop „ van Luydick getransporteert de voorsz. Heerelijck- „ heden tot behoef van Heer Jan Merckgrave van „ Berghen op den Zoem.

„ Op den 19. Augusti 1586. heeft Heer Ian van „ Withem, Marquis van Berghen, Grave van Wal- „ heym, Heere van Beersel &c. als Man ende mom- „ boir van vrouwe Margarita van Merode, dochter „ Ians van Merode ende van vrouwe Mencia van „ Bergen, Suster wylen Heer Ian vanden Berghe by „ doode des selfs Ians verheven de voorsz. Heere- „ lijckheden.

„ Op den 2. Meert 1592. heeft Iouff. Maria „ Mencia van Withem, outste dochtere vanden „ voorsz. Heere Ian van Withem, naer doode des selfs „ Ians ende vrouwe Margrita van Merode sijne huys- „ vrouwe, voor soo vele alst recht vermach oft in „ Susterlijcke deylinge te Leene verheven de voorsz. „ Heerelijckheden.

„ Op den 23. October anno 1613. heeft Iouff. „ Maria Elisabeth Marquise van Berghen op den „ Zoom naer doode vrouwe Maria Mencia in hae- „ ren tyt Marquise van Berghen op den Zoom haere „ Moeder te Leene verheven de voorsz Heerelijck- „ heden.

„ Op den 13. December 1636. heeft vrouwe Erne- „ stine de Withem Marquise van Berghen naer doode „ vrouwe Maria Elisabeth de Berghes op den Zoom „ als naeste erffgenaem des selfs Elisabeth te Leene „ verheven die voorsz. Heerelijckheden.

„ Op den 12. November 1657. heeft vrouwe „ Beatrice de Cusance Gravinne van Walhem &c. „ naer doode van vrouwe Ernestine de Withem „ Baronesse van Bauvois, te Leene verheven de „ voorsz. Heerelijckheden.

„ Op den selven dach, maent ende Iaere voorsz. „ heeft de voorsz. vrouwe Beatrice de Cusance „ Gravinne van Walhem de voorsz. Heerelijckhe- „ den, ende goederen (uytgenomen den grooten „ bosch genoempt Byekelines mette Waranden van- „ den selven Bosch) getransporteert ten behoeve van „ Sr. Gabriel Le Febvre.

„ Dese Gecollationeert tegens den voorsz. denom- „ bremente, ende Mannen van Leene is mette selve „ accorderende. *Quod attestor*, Francisc. van Bug- „ genhoudt Greffier 1691.

De la Seigneurie & du Village de Hevillers.

HEvillers, & Bierbais qui en depend ont fait partie du Comté de Walhain jusqu'au 12. Novembre 1657. que Beatrix de Cusance, Dame de Wavre & de Walhain, seconde femme de Charles Duc de Lorraine le vendit à Gabriel le Febure, ainsi qu'on a vû dans le Chapitre précedent, son fils Jacques le Febure le possede à present.

On lit dans les Regitres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'année 1511.

„ La demie-Eglise de Heviller a pour Recteur „ frere Adam Gerard Chanoine Regulier du Cou- „ vent de Hellenchin, Ordre de Prémontré, qui dessert „ lui même à la Charge de demie-Eglise. Elle ra- „ porte XXX. muids d'Epaute.

„ L'Autel de Ste. Croix de St. Nicolas dont D. „ Jean Kynon est Recteur & qu'il dessert lui même „ raporte 6. muids d'Epaute à la Charge d'une Messe „ par semaine.

Je me souviens d'avoir lû dans le Livre des Comptes du Comté de Walhain ce qui suit.

„ Les terres & Seigneuries de Bierbais, Hevil- „ lers, Villeroux, & Zusery ayant toute justice „ haute, moyenne & basse, faculté de pouvoir con- „ stituer Baillif, Mayeurs & Echevins, & Colla- „ tion d'une Chapelle Castrale au dit Bierbais, droit „ de congé, chasse, pêche, franche taverne, „ moulin-bannal avec les édifices & prairies en de- „ pendantes.

De la Seigneurie, du Comté & Village de Walhain.

NOus emprunterons les termes mêmes de Gramaye pour donner la description de Walhain; nous en retrancherons seulement ce qu'il dit de l'Etymologie de ce nom & que nous trouvons superflu.

Le Chateau de Walhain est fort ancien, il est environné d'un double fossé, & le Marquis de Berges a commencé à y faire de magnifiques reparations.

Il est naturellement très fort & les Gens du Pays sont si fideles à Dieu & à leur Prince, que pendant les derniers troubles, secourus seulement d'un petit renfort de Namurois ils ont resisté à ceux de Brussel-

 le

le & aux Rebelles & ont éludé tous leurs efforts.

C'étoit autrefois un bien d'une des plus illustres familles du Brabant, dont quelques uns ont toujours été auprès de la personne des Ducs & leur ont rendu de grands services soit dans les guerres saintes soit dans les autres.

Je trouve que le premier de ces Seigneurs nommé Jaques laissa de grands biens à ses enfans il y a plus de cinq cens ans. L'un fut Seigneur de Corbais l'autre de Boulers & le troisieme qui étoit l'ainé portoit comme son pere le nom de Walhain: il eut pour Beaupere Otton de Dammartin, Seigneur de Warfusée, & il eut entre autres enfans Guillaume & Arnou. Arnou fils de l'un ou de l'autre fut gendre de Guillaume de Hemricourt. Sa fille qui fut son heritiere épousa Jean de Los petit fils du Comte Arnou, Seigneur d'Agimont & lui porta en dot la Seigneurie de Walhain. Elle laissa un fils du nom de son mary qui possèda les biens de son Pere & ceux de son ayeul; il épousa la fille unique du Baron d'Aishove & Herines de la famille de Gavre.

J'ajouterai ici la genealogie de ce Jean afin qu'on voye comment la famille de Walhain est sortie d'autres familles.

- Jean de Los, Sire d'Agimont.
  - Isabelle mariée à Jean de Rochefort à qui elle porta Agimont, Aishove, & Herines qui furent partagez entre ses fils.
    - Jean de Rochefort & d'Agimont, épousa Felicité d'Oupey & de Herstal.
      - Jean Gendre de Hugues, Sire d'Aleyn, Seneschal de Luxembourg.
    - Theodore.
    - Razon.
  - Marie mariée à Thierry Sire de Serain. Elle eut en partage Walhain, & laissa deux filles.
    - Jeanne mariée à Gerard d'Enghien, Sire de Havrez & de Bievre, elle eut en mariage Serain & Warfusée.
    - Marie épousa Engelbert de la Marc, Seigneur de Louverval & elle posseda Walhain avec son mari & après sa mort

Engelbert de la Marc étant mort, Jeanne, après cette alliance inegale, puisqu'elle étoit niece de Jean Duc de Brabant, épousa Jean de Glymes & entr' autres biens lui porta pour dot la Seigneurie de Walhain, si l'on peut croire Pontus Heuterus & autres Historiens.

Neanmoins le Regitres des fiefs marquent qu'Antoine de Glymes second fils de Jeanne l'obtint par decret de la Ville de Brusselle en 1434.

Il est certain que depuis ce tems-là Walhain est toujours resté dans la famille de Glymes ou des heritiers de Berghes-sur-Zoom, & que cette Seigneurie a été ordinairement l'apanage du Puisné.

Lorsque Berghes fut érigé en Marquisat, Walhain eut le titre de Comté. Elle a dans sa dependance dix-sept Villages acquis sous differents titres.

Ce qui est glorieux pour ses Seigneurs, c'est qu'ils ont toujours possedé la haute, moyenne & basse justice & que les Ducs les ont choisi pour Avouez de l'Abbaye Royale de Gemblours & du Monastere de Lermes.

Cette Seigneurie qui a toujours été possedée par des familles de Comtes l'a été trois fois par des heritiers des fils naturels des Ducs de Brabant; deux Evêques & plusieurs Marquis en ont été les Maitres, & enfin elle est devenue une grande & riche Comté.

Elle depend entierement du Comte même pour le spirituel, d'autant que ce sont ces Comtes qui y ont fait les fondations & qui en ont enrichi l'Eglise.

Outre la Paroisse, il y a une Chapelle du Chateau qui subsiste réellement & que l'on nomme la Chapelle du St. Sepulchre, peut être en mémoire de quelque croisade dont aura été quelque Comte de Walhain.

Outre cela il y a sept Chapelles, entre lesquelles est une ancienne vers l'orient qui est dediée à la sainte Vierge & celebre par ses miracles depuis plus de cent ans. Il y a une ancienne Confrerie sous la protection de la vierge, dans laquelle non seulement les personnes du pais mais même d'autres de Provinces éloignées sont inscrites. Ce que l'on y remarque de plus merveilleux c'est qu'elle a échapé aux fureurs des Iconoclastes modernes, & comme elle menaçoit ruine, Mr. G. Mieulx Doyen de Gemblours, l'a fait rebatir de pierre avec le secours des aumones pieuses.

De l'autel coté du Village & vers le Bois qui prend son nom des Lapins qui y fourmillent est une autre Chapelle dediée à St. Jean où est un Hermite à qui ceux de Walhain ont donné la pitance toutes les semaines, de tout tems. Tout ce que nous avons dit ci-dessus est emprunté de Gramaye.

Mais pour ne rien oublier nous raporterons ce que l'on trouve touchant Walhain dans la Relation de la bataille de Woeringe que Mr. Nicolas Dongelberg a mise en vers Latins en 1640. au raport de Valere André dans sa Bibliotheque Belgique.

La Terre de Walhain est située dans le Roman-Pais, elle a eu des Seigneurs puissans qui ont été mis au nombre des Barons de Brabant, ainsi que le prouve la journée de Woeringen. Le Diplome de l'Empereur Otton I. par lequel il confirme en 922. les biens du Monastere de Gemblours, fait mention dans le Comté de Darnu de la moitié de la Cense de Courtilly, & de la moitié de la Cense de Walhain. Le même Empereur donne en 948. la dignité d'Avoué de Gemblours à Lambert Comte de Louvain à condition qu'il n'auroit jamais plus d'un Sous-Avoué, or cette Charge apartient à la Seigneurie de Walhain qui fut érigée en Comté par l'Empereur Charles V. Duc de Lothier & de Brabant &c. & qui, pour lui donner une étenduë digne de ce nouveau titre y ajouta les Seigneuries de Glymes, Opperbais, Wavre &c, mais celle-ci en fut separée depuis.

Tachons presentement de pénétrer dans les tenebres de l'antiquité par raport aux Seigneurs de ce lieu; le premier que je decouvre est Arnou Sire de Walhain qui vivoit en 1199. Il laissa Jacques, un autre qui étoit Sire de Bouler ou de Boulez & un troisieme Seigneur de Corbays. Le second laissa Gilles, Orole, & Jacques, Chevaliers, qui furent les tiges d'autant de branches fecondes en plusieurs familles dans le Roman-Pais, où differens noms & differentes armes le distinguerent, comme Rupemont, Bommale, Boulers, Bossuyt &c. Jacques qui étoit l'ainé eut de la fille d'Otton Seigneur de Dammartin Arnou Seigneur de Walhain qui se distingua en 1288 dans la bataille de Woeringen avec son fils Godefroi, qui y fut tellement blessé qu'il mou-

mourut en revenant. Ce Godefroi eut trois freres Otton, Guillaume & Arnou Chevalier, Sire de Walhain & d'Agimont qui laissa de la fille de Guillaume de Hemricourt une fille qui fut son heritiere & qui épousa Jean de Los, dont j'ai trouvé ailleurs qu'il est dit ; „ Mr. Jean d'Agimont, frere du Comte „ de Los mourut en Italie où il avoit auparavant ac- „ compagné l'Empereur Henri de Luxembourg en „ 1310.

Henri de Walhain, Chevalier, Seigneur de Viller-Perwin & de Vaulx vivoit en 1339. je ne trouve pas de qui il étoit fils ou petit-fils: il a laissé de Dame Catherine de Wynegem fille de Jean, Chevalier, sa femme, une fille nommée Adeleide qui épousa Raas Sire de Montenaken, & Hedwige de Walhain qui en premieres noces épousa Gautier de Leon dont elle eut Jean de Leon, & en secondes Guillaume de Castre, Chevalier, qui en eut Thierry & Guillaume de Castre & Elisabeth de Walhain, Chanoinesse de Maubeuge, enfin Lancelot & Henri de Walhain, Chevaliers: ils vivoient tous en 1359. Ce Lancelot eut depuis le nom de Jean, & le surnom de Lancelot de Walhain. Il laissa Henri Chevalier, dont descendit Jean de Walhain époux de Damoiselle Catherine Hinkart. Ils vivoient en 1469. & l'on voit leurs armes sur les vitres qu'ils ont données au Chœur de l'Eglise de Huldenberg. Jusques ici le dit Auteur.

On trouve dans les Regitres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'année 1511.

„ La demie-Eglise de Walhain raporte 18. muids „ d'Epaute à la Charge de demie-Eglise.

„ L'Autel de St. George raporte 13. muids d'Epau- „ te à la charge de deux messes.

„ L'Autel de Ste. Marie-Madelaine raporte 6. „ muids d'Epaute à la charge d'une messe par se- „ maine.

„ L'Autel de St. Nicolas raporte 4. muids d'Epaute „ à la charge d'une messe par semaine.

Au reste Aubert le Mire dit, dans sa Chronique des Pais bas sous l'an 1533., que Charles V. étant à Genes érigea au mois de Fevrier 1533. La Seigneurie de Walhain en Comté. D'autres pretendent que ce fut en l'année 1532.

Charles Prince de Vaudemont possede à present (1690) cette belle Comté.

Fin du Livre troisiéme.



LE GRAND THEATRE PROFANE DU BRABANT-WALLON.

LIVRE QUATRIEME.

QUI CONTIENT LE BAILLAGE DE TER-HULPEN.

De la Seigneurie & du Bourg de Ter-Hulpen.

LE Bois de Soigne est le plus grand qui se rencontre dans tout le Brabant. On n'y trouve que des Hetres & autres arbres de haute futaye qui le rendent un sejour aussi agreable qu'il est solitaire. C'est pourquoi on y a bâti tant de Beaux Monasteres qui ont été les objets de la plus tendre attention des Ducs de Brabant. Les plus considerables sont Groenendael, sept Fontaines & Rouge Cloitre. On en trouve la Description dans le Tome premier du Grand Theatre sacré de Brabant.

Le Bourg de Ter-Hulpen est à l'orient de ce Bois & à trois lieues de Brusselle. L'Eglise Paroissiale fait assez connoitre l'antiquité de ce lieu.

La souveraineté depend du Prince, qui a fait une donation des dixmes à l'Eglise de Ste. Gudule de Brusselle & à l'Abbaye d'Affligem de l'ordre de St. Benoit. Voyez Aubert le Mire dans sa Notice des Eglises des Pais-bas Chapitre 198.

Le Hameau de Gallemart, ainsi nommé dans les Cartes Geographiques est une dependance de la Paroisse de Ter-Hulpen.

Guicciardin parle de ce Bourg dans sa Description des Pais-bas en ces termes, „ Hulpen est à une lieue „ d'Overissche & à trois & demie de Brusselle, il y „ a une très-belle Eglise Collegiale.“ Cependant les Vieillards de cet endroit m'ont assuré qu'ils n'ont jamais entendu parler à leurs peres de cette Collegiale.

Gramaye en parle ainsi, „ Hulpen a la jurisdiction „ d'une grande étenduë, & c'est un des plus celé- „ bre Bourgs du Pays; le Duc Henri, si je ne me „ trompe, lui a donné le droit de Ville; du moins „ est il certain qu'il y a plus de trois cens ans qu'il „ envoyoit ses deputez avec les Villes à l'assemblée „ des Etats & sousignoit les Resolutions publiques; „ on y tient un marché tous les mardis. Il y a dans „ ce Canton plusieurs Moulins où l'on fait le Papier.

Je ne dois pas oublier ce que l'on trouve dans les Chroniques que c'est dans ce Bourg qu'est née Jeanne de Hulpen, la plus belle femme de son siecle que Jean III. Duc de Brabant aima éperdument. Le Prelat Butkens parle ainsi de sa posterité dans le Liv. IV. du Tome I. de ses Trophées du Brabant page 448. & suivant.

„ Arnou, Batard de Brabant, dit aussi Vander „ Hulpen, (né d'une fille de ce nom) Sa sœur la „ Duchesse Jenne lui donna le Moulin nommé Berch- „ Molen &c. & il cite à la marge Specht-Boek „ fol. 189.

„ Henri Bâtard de Brabant, dit aussi Vander Hul- „ pen, frere du precedent d'un ventre, est men- „ tionné audit Regitre, entre les hommes feodales „ de la Duchesse Jenne. Il cite encore à la marge le „ Specht-Boek fol. 212. verso. Margarete, Batarde „ de Brabant, surnommée vander Hulpen, pour- „ être née d'une fille de ce surnom, fut premierement „ mariée à Bernard vander Spout, Sire d'Overissche, „ dequi elle laissa Bernard & Engelbert vander Spout „ & autres Enfans, desquels est descendu une am- „ ple & belle posterité & en second lict ceste Dame „ fut Epouse de Wauthier de Melin de qui elle estoit „ veuve en l'an M. CCC. XCIV. Le Duc son pere „ lui donna six mille florins comme les lettres de „ l'Empereur Charles IV. contiennent.

De

De la Seigneurie & du Bourg de Braine-l'alleu.

B*Raine-l'alleu* eſt un très gros Bourg dans le Baillage de Ter-Hulpen, c'eſt une ancienne Seigneurie qui a dépendu de Seigneurs diſtinguez; elle apartient à preſent (1690.) au Prince de Lorraine.

Cette Paroiſſe a ſix lieues de tour; le Chapitre de Cambray eſt collateur tant de cette Egliſe que de l'Autel de St. Nicolas il en a même la plus grande partie des dixmes; mais on dit qu'à cet égard il releve du Seigneur de Braine, qui a conſervé une petite partie des dixmes avec la Collation des Autels de la Vierge & de St. Etienne. Outre cela le Curé, les Chapelains des autels de la Vierge & de St. Etienne, l'Hopital, le Couvent de Jericho, & l'Abbaye de la Chambre ont des dixmes dans le territoire de Braine. Il eſt vrai que les dixmes que le Chapitre de Cambray y poſſede, il ne les tient pas du même bienfaiteur & ne les a pas aquiſes en même tems. En effet on trouve qu'elles lui ont été données, en 1197. par Henri Duc de Lothier, en 1220. par Thimer de Rogenies, & par un autre, comme il paroit par l'Erection du Benefice de la Chapelle du Chateau fondée en 1395. ſur les dixmes de ceux de Cambray. C'eſt ce que prouveront les Diplomes ſuivants, que nous avons tirez avec bien de la peine des Chartres de l'Egliſe Metropolitaine de Cambray, parce qu'on n'a point facilement accès aux archives des Eccleſiaſtiques.

Diplomes de Henry, Duc de Brabant, & autres.

„ H. par la Grace de Dieu Duc de Lothier. A „ tous préſens & à venir à perpetuité, ſavoir faiſons que pendant notre voyage nous avons terminé „ par l'intervention de Monſieur de Reims, des „ Religieux & Abbez de Clairvaux & d'Igny & de „ nos vaſſaux, le diferent qui eſt depuis longtems „ entre nous & l'Egliſe de Cambray par raport aux „ Autels de Braine-l'alleu & d'Iſche, & dont la deciſion a été enfin remiſe à notre bonne volonté. „ Nous donnons à l'Egliſe de notre Dame de Cambray „ à titre d'aumône & pour la remiſſion de nos péchez „ de ceux de notre Epouſe Matilde & de nos predeceſſeurs, l'autel de Braine ſitué dans notre „ alleu, & tous les droits que nous y avons; à condition neanmoins que l'Egliſe de Cambray payera à „ celle de Rheims cent ſols ſterling au treſor de St. „ Martin pour anniverſaire de notre frere Albert de „ Pieuſe memoire, Evêque de Liege, de nos predeceſſeurs & de nous mêmes. De plus le Doyen „ de la dite Egliſe ſera obligé de nous rendre homage „ & à nos ſucceſſeurs en reconnoiſſance de notre „ alleu & de l'aumone que nous avons faite. Enfin „ nous retiendrons quand nous voudrons, du conſentement de l'Egliſe de Cambray cinq boniers des „ terres de la dite Egliſe pour notre uſage particulier „ à condition de n'en diſpoſer ſous quelque pretexte „ que ce ſoit qu'en faveur de la ditte Egliſe; laquelle „ a remis librement à notre diſpoſition toutes les „ pretentions qu'elle avoit ſur l'autel d'Iſche. Mr. „ l'Archevêque & l'Egliſe de Cambray empêcheront „ l'Evêque de Cambray de faire aucune entrepriſe „ injuſte ſur les dites Egliſes. Et pour confirmer à „ jamais ladite aumone nous avons fait mettre nôtre „ ſeau aux preſentes & les avons fait ſigner par les „ temoins. Donné à Rheims l'an de l'incarnation „ M. C. XCVII. au mois de Iuin.

H. Dei gratia Dux Lotharing. tam præſentibus quam futuris in perpetuum; noverit Univerſitas veſtra: quod cum eſſemus in procinctu peregrinationis noſtræ; poſt omnes quæſtiones, inter nos, & Eccleſiam Cameracenſem ſuper altaribus de Brana-Allodio, & Iſca, diutius habitas, & tandem noſtræ voluntati relictas, per interventum Domini Remenſis, & virorum Religioſorum Clarevallenſis & Igniacenſis Abbatum, & hominum noſtrorum, Altare Eccleſiæ de Brana, quæ ſita eſt in allodio noſtro, & quidquid in illo juris habebamus, Eccleſiæ Beatæ Mariæ Cameracenſis, titulo eleëmoſynæ ob remiſſionem peccatorum noſtrorum, & uxoris noſtræ Matildis, & prædeceſſorum noſtrorum liberaliter contulimus. Hoc tamen tenore quod ſingulis annis Eccleſia Cameracenſis, Eccleſiæ Remenſi ſolvet, centum ſolidos ſterlingorum, in depoſitione Beati Martini, ob anniverſarium Alberti fratris noſtri, piæ memoriæ, Leodienſis Epiſcopi, & predeceſſorum noſtrorum, & noſtrum. Ad hæc Decanus præfatæ Eccleſiæ, tenetur nobis, & ſucceſſoribus noſtris, hominium præſtare, in recognitione Allodii noſtri, & eleëmoſynæ, à nobis ſibi collatæ: præterea in dote Eccleſiæ illius, ad proprios uſus noſtros quinque bonaria terræ, de conceſſione Eccleſiæ Cameracenſis, cum placuerit nobis, retinebimus; ita quod eadem nullo titulo, nec nos, nec ſucceſſores noſtri, alicui niſi Eccleſiæ jam dictæ, conferre poterimus. Eccleſia etiam ſæpè dicta, quidquid juris habebat, in Altari de Iſca, liberè reſignavit, & noſtræ reliquit voluntati. Dominus inſuper Archiepiſcopus, & Eccleſia Cameracenſis Dominum Epiſcopum Cameracenſem, ab injuſta impetitione dictarum Eccleſiarum, de cetero compeſcent. Ut autem hujus eleëmoſynæ largitio, rata perſeveret, ſigilli noſtri impreſſione, & teſtium ſubſcriptione confirmavimus. &c. Actum Remis anno verbi incarnati milleſimo centeſimo nonageſimo ſeptimo, menſe Junio.

„ Au nom de la ſainte & indiviſible Trinité. M. „ Prévôt A. Doyen & avec eux le Chapitre de Notre „ Dame de Cambray, à tous ceux qui ces preſentes verront ſalut. Vous ſaurez que noble femme Helwige, dite Chatelaine de Bruſſelle a acquis avec notre conſentement certaines dixmes „ que Wichart de Merebraine laïque poſſedoit dans „ nôtre Paroiſſe de Braine, pour la conſtruction de „ la Chapelle qu'elle a fondée dans l'Egliſe de St. „ Etienne de Braine pour l'ame de Franco ſon fils „ enterré dans la dite Egliſe; à condition que la dite „ Chatelaine & ſes ſucceſſeurs choiſiront le Chape-

In nomino Sanctæ & Individuæ Trinitatis M. Præpoſitus. A. Decanus, & quod cum eis eſt Beatæ Mariæ Cameracenſis Capitulum. Omnibus præſentem paginam inſpecturis, ſalutem in Domino. Noverit univerſitas veſtra, quod nobilis mulier Helvidis Bruxellenſis dicta Caſtellana, de conſenſu noſtro acquiſivit quandam decimam, quam Wicardus laicus de Merebrania tenebat in Parochia noſtra de Brania, ad opus Capellaniæ ſuæ, quæ inſtituta eſt, in Eccleſia Beati Stephani, de eadem Brania, pro anima Franconis filii ſui ibidem ſepulti. Ita tamen quod prædicta Caſtellana, & ejus ſucceſſores, Ca-

Capellanum dictæ Capellaniæ eligent, & eundem Capitulo nostro investiendum præsentabunt. Capitulum verò si idonea fuerit persona, investituram illius beneficii referet præsentatæ. Quod si forte idoneam personam non præsentaverit, Capitulum ipsam poterit refutare, præsentator verò alium idoneum præsentabit Capitulo modo supradicto investiendum. Capellanus autem jurabit fidelitatem Ecclesiæ, nec non presbytero Parochiali, cui etiam subsidium præstabit, in horis cum eo dicendis, tam nocturnis quam diurnis. Dictus verò Capellanus nihil precipiet in oblationibus, vel aliis Parochiæ proventibus, nisi de consensu Capituli, & presbyteri memorati, sed Capellaniæ suæ contentus stipendiis permanebit. Quod si forte Capellanus institutus, infidelis esset Ecclesiæ, vel insolens, vel deterius vivendo, contra se scandalum, sive labem infamiæ generaret, benigna admonitione præmissa, Capitulum posset ei Canonicam indicere purgationem, in qua si deficeret purgatione, omni lite ac appellatione cessante, Capitulum supradictum, amoveret eundem. Præsentator verò aliam idoneam personam, merè supramemorato Capitulo præsentabit, cui præsentatæ Capitulum sicut priori conferret investituram. Ut autem ista rata, & inconvulsa permaneant, & nullis oblivionis lapsibus valeant infirmari, sigilli nostri & sigilli Leonii Bruxellensis Castellani, & sigilli Helvidis ejusdem Leonii genetricis appensione dignum duximus roborari. Actum Cameraci in Capitulo, anno Dominicæ Incarnationis, millesimo ducentesimo decimo sexto, mense Novembri.

„ lain de la dite Chapelle & le presenteront à notre „ Chapitre pour en être mis en possession, mais si „ elle n'est pas trouvée capable le Chapitre pourra la „ refuser & la presentante ou les presentans pouront „ en presenter une autre au Chapitre pour être mise „ en possession. Le dit Chapelain jurera fidelité à l'Eglise & au Curé qu'il assistera à reciter ses heures de „ jour & de nuit. Le dit Chapelain n'aura aucune „ part aux offrandes, ou aux autres casuels de la „ paroisse, que du consentement du Chapitre & du „ Curé; & il se contentera du provenu de sa chapelle. „ Que si le Chapelain après avoir été mis en possession se trouvoit manquer de fidelité à l'Eglise, insolent, ou vivant mal, donnant du scandale & s'exposant à l'infamie, on l'avertira d'abord charitablement, & le chapitre poura l'obliger à se justifier „ canoniquement, que s'il y manque le dit Chapitre „ poura, nonobstant toutes procedures & apel lui „ ôter son benefice. Alors le presentant en nommera „ un autre au Chapitre susdit qui le mettra en possession comme il a été dit. Et afin que la presente convention soit ferme & durable & qu'elle ne puisse „ être mise en oubli nous y avons fait mettre notre „ seau, celui de Leon Chatelain de Brusselle & celui „ d'Helwige sa mere. Fait à Cambray dans le Chapitre l'an de l'incarnation M. CC. XVI. au mois „ de Novembre.

Ego Leonius Castellanus Bruxellensis, notum facio, præsentibus & futuris, quod Thimerus de Rogenies, (alibi legitur Rogenier) homo meus, totam decimam quam tenebat, in tota Parochia de Brana-Allodio, sicut in terris extirpatis, & extirpandis, cultis & incultis, pertinebat ad ipsum, & imposterum tam ad eum, quam ad hæredes suos poterat pertinere: quam de me tenebat in feudum, de assensu meo, sub testimonio hominum meorum, Parium ipsius, vendidit bene & legitime, Ecclesiæ Beatæ Mariæ Cameracensis, & ad opus ejusdem Ecclesiæ, in manu mea sicut debuit reportavit &c. Actum anno Domini M. CC. XIX. XI. *Aprilis.*

„ Moy Leon Chatelain de Brusselle fais savoir à „ tous presens & avenir que Thimer de Rogenies „ (nommé ailleurs Roginier) mon homme lige a bien „ & ligitimement vendu avec mon consentement, „ sous le temoignage de mes hommes liges, ses „ Pairs, à l'Eglise de notre Dame de Cambrai toute „ la dixme qu'il possedoit dans toute la Paroisse de „ Braine-l'alleu tant sur les terres defrichées & à „ defricher que sur celles qui sont cultivées & à „ cultiver, & qui lui apartenoit ou pouvoit lui apartenir à l'avenir & à ses Descendans, laquelle dixme il tenoit en fief de moy, & qu'il a remise entre „ mes mains ainsi qu'il devoit. Fait au Mois d'Avril „ de l'an de nôtre Seigneur M CC. XIX.

Soror Oda dicta Abbatissa de Camera B. M. totusque ejusdem Conventus. omnibus præsens scriptum inspecturis salutem in Domino. Paginæ præsentis indicio noverit universitas: Cum Franco laicus de Strata, decimam quandam, infra terminos Parochiæ de Brana, quæ sita est apud Stratam, & valet annuatim duodecim modios ad mensuram de Brana, vel paulò plus, nobis in eleëmosynam contulisset; & hoc etiam Cameracensis Ecclesia indignè ferret, & quod sine ipsius consensu receperamus eandem, cum sita esset, ut dictum est, infra limites Parochiæ suæ de Brana. Tandem obtentu Religionis, & paupertatis nostræ; per interventum nobilium virorum Domini Henrici Ducis Lotharingiæ & Leonii Castellani de Bruxella, ita super hoc obtinuimus ejusdem Ecclesiæ gratiam & consensum, quod eidem promisimus, & promittimus testimonio hujus scripti, nos nequaquam ulterius, decimas infra Parochiarum suarum terminos constitutas, absque ejus licentia ingressuras, ipsa verò Ecclesia dictam decimam suo nobis confirmavit consensu, & nos eidem in pensionum ejusdem decimæ duodecim denarios Bruxellensis monetæ, reddere annuatim tenemur in Festo Sancti Lucæ solvendos. In memoriam igitur plenamque notitiam præmissorum, Sigilli nostri caractere, fecimus præsens scriptum muniri. Actum anno Domini millesimo ducentesimo septimo decimo, mense Februario.

„ Sœur Ode Abesse de la Chambre de la Ste. „ Vierge & sa Communauté à tous ceux qui ces „ presentes verront salut. Vous saurez que Franco „ vander Straeten, laïque, nous ayant donné à titre „ d'aumone certaine dixme de Straete, sous la Paroisse de Braine & qui raporte par an douze muids „ de grain & un peu plus mesure de Braine; l'Eglise „ de Cambray en a été mecontente & de ce que nous „ l'avions accepté sans son consentement puisqu'elle „ est dans l'étendue de sa Paroisse de Braine. Enfin „ en faveur de la Religion & de notre pauvreté & à „ la priere des nobles Seigneurs Henri Duc de „ Lothier & Leon, Chatelain de Brusselle nous avons „ obtenu le consentement & l'agrement de la dite „ Eglise; en lui promettant comme nous lui promettons par le present écrit que jamais nous ne nous „ ingererons sans sa permission dans aucunes dixmes „ dependantes d'elle; la dite Eglise nous a confirmé la „ dite dixme, & de nôtre côté nous nous sommes engagées à lui payer pour la dite dixme la redevance „ annuelle de douze deniers monnoye de Brusselle „ le jour de St. Luc. En foi de quoi nous avons fait „ mettre aux presentes notre seau Fait l'an de notre „ Seigneur M. CC. XVII. au mois de Fevrier.

Au-

Aubert le Mire raporte dans sa notice des Eglises des Pays-bas Chap. CC. III. le Diplome de Leon Chatelain de Brussele dans lequel on lit Franco, Chevalier de Braine dit de Strate anno 1237.

„ Moy Henri par la grace de Dieu Duc de Lothier, „ fais savoir à tous presens & avenir que Thimer de „ Rogenies, mon homme lige a bien & legitime- „ ment rendu à l'Eglise de notre Dame de Cambray „ avec mon consentement, sous le temoignage de „ mes hommes liges ses Pairs, toute la dixme qu'il „ possedoit dans toute la Paroisse de Braine-l'alleu „ telle qu'elle apartenoit ou qu'elle pouroit à l'avenir „ lui apartenir & à ses heritiers sur les terres de- „ frichées ou à defricher, cultivées ou à cultiver, „ laquelle dixme il tenoit de Moi en fief, & qu'il „ m'a remise ainsi qu'il devoit, & me l'a resignée „ librement & entierement en presence de ses Pairs;& „ en aiant été requis, il a declaré volontairement que „ pour certain il n'y avoit plus aucun droit. Mes hom- „ mes liges ses Pairs ayant été requis par moi ainsi que „ de droit, ont jugé unanimement qu' ici lui ni ses „ heritiers n'y avoient plus aucun droit, & que l'on „ y pouvoit bien & legitimement admettre la dite „ Eglise. Après le jugement de mes dits hommes „ liges j'ai remis la dite dixme entiere & libre de „ tout servage ou justice seculiere entre les mains de „ venerable personne Maitre Gautier Archidiacre „ d'Anvers qui avoit été substitué à cet effêt par l'E- „ vêque de Cambray en son lieu & place, lequel l'a „ rendue à ladite Eglise pour en jouir librement, „ entierement, tranquillement & perpetuellement. „ En foi de quoi & mémoire de ce que dessus j'ai „ fait mettre mon seau aux presentes qui ont été „ signées par mes hommes liges & par les autres pre- „ sens. Fait à Brusselle au mois d'Octobre de l'an „ M. CC. XX.

Ego Henricus Dei gratia Dux Lotharingiæ. Notum facio præsentibus & futuris. Quod Thimerus de Rogenies, homo meus, totam decimam quam tenebat, in tota Parochia de Brana Allodio, sicut in terris extirpatis, vel extirpandis, cultis vel incultis pertinebat ad ipsum, vel imposterum tam ad eum quam ad hæredes suos poterit pertinere, quam de nobis tenebat in feudum. De assensu meo, sub testimonio hominum meorum, parium ipsius, vendidit bene & legitime, Ecclesiæ Beatæ Mariæ Cameracensis, & ad opus ejusdem Ecclesiæ, in manu mea sicut debuit reportavit, & eam mihi coram paribus suis, libere & integre resignavit; & requisitus spontaneè confessus fuisset quod nullum de cetero jus habebat in ea. Homines mei, Pares ejusdem, à me sicut decuit adjurati, concorditer judicaverunt, quod nec ipse nec hæres ejus ulterius jus habebant in ea, & dicta Cameracensis Ecclesia bene & legitime poterat ad eandem admitti. Ego autem post præfatum hominum meorum judicium, in manu ven. viri magistri Walteri Archidiaconi Antwerpiensis, qui ibidem loco Cameracensis Episcopi, quantum ad hoc substitutus erat ab ipso, dictam decimam integram, & ab omni servitio vel justitia seculari liberam reportavi, qui eam reddidit præfatæ Ecclesiæ, libere, integre, & tranquille, jure perpetuo possidendam. Ad majorem igitur firmitatem, & perpetuam memoriam præmissorum, præsentem paginam meo feci sigillo confirmari, & hominum meorum, & aliorum qui præsentes fuerunt nomina subnotari. Actum apud Bruxellam anno Domini M. CC. XX. *mense Octobri.*

Erection de la Chapellenie du Chateau fondée en 1395. *par Jaques d'Enghien, Seigneur de Braine.*

„ Au nom de la sainte & indivisible Trinité. La „ memoire des hommes est sujète à leur man- „ quer, c'est pourquoi il est bon de coucher par „ écrit les choses qui doivent durer quelques tems. „ Ainsi soit notoire à tous fideles Chrétiens presens „ & à venir que Nous Jacques d'Enghien, Chevalier, „ Seigneur temporel des terres & Seigneuries de „ Fagunies (ou Fagneules) de Wierge (ou Hierge) „ de Villers & de Braine-l'alleu pour le salut de „ notre ame & de celles de nos parens, Predecesseurs, „ & en même tems pour la propagation du Culte „ divin nous avons fondé, établi, & doté en l'hon- „ neur de Dieu & de la très glorieuse Vierge Marie „ sa Mère, une Chapellenie perpetuelle pour faire „ célébrer tous les jours une Messe dans nôtre de- „ meure ou Chateau de Braine-l'alleu, & nous la „ dotons jusqu'à la valeur de trente muids de Bled „ mesure du lieu en plusieurs parts diferentes: savoir, „ douze muids de froment & autant d'avoine des „ dixmes du Venerable Chapitre de Cambray, leva- „ bles à perpetuité & percevables librement. Plus „ dix-sept Boniers de Terres labourables plus ou „ moins, aquises de Jean Wick, de la maniere qu'el- „ les se trouvent en trois pieces depuis le dit Braine „ jusqu'à notre bois. plus sept autres bonniers de ter- „ res achetrées & acquises de Jean Cortrial, fils de „ Guillaume Cortrial, & de ses proches qui y ont „ librement donné leur consentement, lesquelles „ sont situées entre nos terres qui les bornent de „ part & d'autre. Tous lesquels biens donnez & „ assignez pour la dote & fondation de cette Cha-

In nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis. Labilis est hominum memoria, unde ea quæ fiunt in tempore scripturæ ministerio indigent commendari. Igitur Christi fidelibus tam præsentibus quam futuris innotescat, quod nos Jacobus de Angia miles terrarum & Dominatuum de Fagunies (Faigneules) de Wierge (Forsan Hierge) de Villari, ac de Braniæ-Allodii Dominus temporalis, inspiratus ob remedium & salutem animarum nostrarum, parentumque prædecessorum nostrorum, necnon divini cultus augmentationem, in honorem Dei omnipotentis, ac Gloriosissimæ Virginis Mariæ genitricis suæ, Capellaniam perpetuam Castralem, ad Missam quotidianam infra mansionem nostram seu Castellulum dictæ Braniæ-Allodii, fundavimus, instituimus, dotavimusque, & dotamus ad valorem triginta modiorum bladii mensuræ loci, in partibus & particulis quæ sequuntur: videlicet in duodecim modiis siliginis & totidem modiis avenæ, ex decimis Venerabilis Capituli Ecclesiæ Cameracensis, ibidem perpetuo levandis, ac liberè recipiendis. Item in decem & septem bonariis terræ arabilis, parum plus aut minus, emptis & acquisitis erga Joannem Wich, prout se extendunt in tribus petiis, à Brania supradicta usque in nostram sylvam. Item & in aliis septem bonariis terræ largæ: emptis & comparatis erga Joannem Cotrial, quondam filium Guillelmi Cotrial, & suos complices proximos, ad hoc consensum debitè ac liberè præbentes, situatis inter nostras terras ab utraque parte. Quæ quidem bona universa prædicta, pro hujusmodi Capellaniæ perpetuæ dotatione & funda-

datione, per Nos data & assignata, pro nobis nostrisque hæredibus & successoribus, ad usus perpetuos ipsius Capellaniæ, possessorumque ejusdem, in quantum in nobis est, irrevocabiliter deputamus & donamus per præsentes, eisdem bonis, ad opus prædictum perpetuè renuntiando, nihil juris, partis, proprietatis successoribus in iisdem quomodolibet retinendo, conditione tali mediante, quod Nobis ac Dominæ nostræ conthorali, quamdiu vixerimus, aut ultimus nostrum vitam dumtaxat duxerit in humanis, liceat dictæ Capellaniæ quoad locum per nos & nostrum quemlibet assignandum in divinis facere deserviri, prout id nostræ placuerit voluntati: quodque post obitum nostrum, & dictæ nostræ Conthoralis, quivis possessorum hujusmodi Capellaniæ, perpetuæ, in præsentia nostrorum successorum Dominorum de Brania supradicta, infra Castellulum ibidem, si autem in absentia eorumdem, in altari superiori Ecclesiæ Parochialis de Brania prædicta & alibi de mane (salvo tamen jure curati) hujusmodi quotidianæ Missæ teneatur in perpetuo in divinis deservire, Canonico semper impedimento cessante, Supplicantes nihilominus humiliter Inclytissimæ ac Generosissimæ Dominæ nostræ, Dominæ Joannæ Dei gratia Luxemburgiæ, Lotharingiæ, Brabantiæ ac Limburgiæ Ducissæ, ut de benigna gratia sua tanquam Domina Superior, à qua dicta bona dependent, jure feudali, antedictam nostram fundationem dotationemque, & bonorum hujusmodi assignationem & deputationem per Nos, ut præfertur factas consentire, confirmare ac amortizare dignaretur, necnon sigilli sui appensione comprobare. In quorum omnium præmissorum veritatis testimonium certitudinemque & evidentiam ampliores, Sigillum nostrum præsentibus literis duximus ex certa nostra scientia apponendum. Actum & datum in Brani. die Octava mensis Maii, anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo quinto.

„ pellenie perpetuelle, nous cedons & donnons irrevocablement par ces presentes pour nous, pour nos heritiers & successeurs pour l'usage perpetuel de ceux qui seront pourvus de la dite Chapellenie, & nous renonçons pour cet effet autant qu'il est en nous au dits biens, ne retenant sur iceux pour nos successeurs aucun droit, aucune part, ni aucune proprieté, à condition neanmoins qu'il nous sera permis à nous & à Madame nôtre Epouse pendant que nous vivrons ou pendant la vie du dernier des deux de faire deservir la dite Chapellenie dans le lieu que nous jugerons à propos de choisir pour cet effet; & qu'après notre decès & celui de notre Epouse le possesseur de la dite Chapellenie perpetuelle sera obligé de dire tous les jours la dite Messe en presence de nos successeurs Seigneurs de Braine-l'alleu dans le Chateau, & en leur absence tous les matins sur le grand Autel de l'Eglise Paroissiale de Braine, sauf le droit du Curé & cessant tout empêchement canonique. Au reste nous suplions nôtre très illustre & très genereuse Dame, Madame Jeanne par la grace de Dieu Duchesse de Luxembourg, de Lothier, de Brabant & de Limbourg, de nous faire la grace, comme Dame Souveraine, dequi lesdits biens relevent comme fiefs, de consentir à la dite notre fondation & dote & à l'assignation & emploi desdits biens & la confirmant, d'en accorder l'amortissement & d'y faire mettre son seau. Nous avons fait mettre notre seau aux presentes. Fait & donné à Braine le 8. du mois de Mars en l'an M. CCC. XCV.

Les presentes lettres étoient scellées d'un seau en cire rouge pendant à deux bouts de Parchemin. Au bas étoit, Collationné a l'original écrit en parchemin & seellé comme ci-dessus, a été trouvée que cette Copie lui étoit conforme par moi Notaire admis residant à Brusselle, *Quod atteslor.* Signé *B. Taverne* Notaire Public.

Ensuite étoit l'amortissement de Jeanne Duchesse de Brabant en date du 10. May 1395.

On ne sait ni quand ni par qui le Chateau de Braine a été bâti. Il y a plusieurs Hameaux qui dependent de Braine, entr'autres Waterlo situé à l'entrée du Bois de Soigne & que l'on trouve marqué dans les cartes de Florent de Langren & de quelques autres. L'Abbaye des nobles Dames Benedictines de Forest près de Brusselle possede dans ce Village une belle cense & des revenus Seigneuriaux par donation de Nicolas de Hocekerke qui fut ratifié par Godefroi Duc & Marquis de Lothier ou Loraine en l'année M. C. XLV. Indiction VIII. en ces termes. *J'ai aussi donné liberalement à l'Eglise la terre de Nicolas de Hocekerke près de la Court de Waterlo, aquise de ses freres partie par la reception de sa fille, partie par une somme d'Argent.* C'est ainsi que le Prelat Butkens le raporte pag. 39. mais Aubert le Mire au Chap. 169. de sa Notice des Eglises met *ma fille* au lieu de *sa fille.*

Nous ajouterons ici une liste des Seigneurs de Braine-l'alleu tirée du chef Regitre des Fiefs du Roman-pais.

Extraict hors du Cheff Registre du Quartier Wallon Brabant resposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant ou que se trouve soubs la Capitulation de Brayne l'Alleud Hugelencourt folio lxix. recto & verso ce que s'ensuit.

„ Dame Beatrice de Cusance Duchesse de Lorraine 23. Junij 1643. par don de sa Dame Mere soubsescripte.

„ Dame Ernestine de Witthem 24. Martij 1633. par le trespas de Dame Marie Ellisabeth soubsescripte.

„ Damoiselle Marie Elisabeth Marquise de Berghes sur le Zoom Comtesse de Berch & de Walhain, Baronnesse de Perwez &c. xxx. de Decembre 1613. par le trespas de feüe Dame Marie Mencie de Witthem sa Mere soupsescript.

„ Damoiselle Marie Mencie de Withem feudataire mortuaire *cum suis* xvj. Novembris 1591. par le trespas de feu Messire Jehan de Witham leur Pere soupsescript

„ Iehan de Wittham iij. Decembris xv^c. lvij. par le trespas de feu Maximilian de Wittham son Pere soupsescript.

„ Maximilian de Wittham, Seigneur de Beerssel xix. Septembris xv.^c liij. par le trespas de feu Messire Henry de Wittham, Chevalier son Pere soupsescript.

„ Henry de Wittham Seigneur de Beerssel le xvj. jour de Juing l'an xv^c. xxiij. par le trespas de feu Philippe de Wittham son Pere.

„ Phi-

„ Philippe de Wittham le ij. jour de Septembre l'an „ xiiij^c. iiij^xx. xj. par le transport de Messire Henry „ de Wittham Chlr. son Pere.

„ Iehan Hinckart, pour & au nom de Iehan & „ Henry de Wittham freres le xiij. jour de Mars l'an „ xiiij^c. lv. par le trespas de feu Henry de Wittham „ leur Pere.

„ Henry de Wittham filz de Messire Henry de „ Wittham.

„ Messire Iacques Seigneur de Faignoeles son filz.

„ Dame Iehanne Dame de Faignoeles.

„ Messire Colart de Vyler, Tient la Ville & „ Franchise de Braine l'Alleud avec la fortresse Chasteau & bassecourt Illecq, la haulte Justice moyenne & basse tant en la Franchise comme aussi „ en la forainneté les maletotes de vin, des cervoises, „ boulengiers, bouchiers, & tous aultres droits en „ laditte Franchise alencontre de la Ville, Bailly, „ Mayeur, Eschevins, Sargeant, messy, touriers, „ congies, lots, amendes, Rentiers Jurez de la „ Ville & Franchise. Cens, rentes, & toutes fourfaitures & autres droits Seigneuriaulx avecq aussi „ la Seigneurie de laditte forainneté dudit Brayne, „ Bailly Mayeur, Eschevins, Sargeans & touts officiers, loix, amendes, congies, cens & rentes „ Seigneuriaulx avecque aussi bois, eauwes moulins „ à ban, si comme les moulins de Wissekin Bayart „ & Manchinpont avecque les droits de deux Chevaulx allant & passant sur le bois de Soingne, avecque pareillement droits de couper & tailler morte „ & secque laigne sur ledit bois, pour l'ardoir du „ mouslhier de Manchinpont & de couper chaisnes sur „ ledit bois, au plus pres, & au moins de dommaige „ pour refectionner les pont ventelles & moulins „ dudit Manchinpont. avecq aussy le x. part des „ feurs del preye fents & mis en grins muleaux; „ aussi avant quelle se comprend & estendit. Pareillement les droits de gruerie & pesserie sur les rivieres en toute la Paroiche dudit Braine avecque aussi „ les Waranches des conins, & toutes autres bestes „ sauvaiges passant & repassant en la Ville & Paroiche „ dudit Braine avecques aussi le cauchie. tonniers „ & droits de harnas & bestes passant sur le chemin „ en laditte Paroiche avecque le droit de mectre & „ desmectre membours de l'Eglise de Charité & „ hospitaulx pour recevoir & lever rentes revenües „ & aultres biens appartenants ausdits mambours & „ & pour en faire rendre bon compte & reliqua au „ proffit desdiz mambours à la correction du Seigneur „ de Brayne ou de ses Officiers avecque le droit d'un „ car de corouwet à quattre chevaulx & deux valetz „ que la maison & cense de Cambray appellé à Merbrayne sont tenu de livrer à leur despens au Seigneur de Brayne, en son service toutes & quantesfois que ledit Seigneur est semons de son Prince „ le Duc de Brabant pour aller en guerre en quelque „ voyage que ce soit. Item de laditte Terre & Seigneurie de Brayne & des appartenances d'Icelle „ sont dependans plusieurs plains fiefz & amples „ fiefz qui se relevent & font hommaige au Seigneur „ de Brayne. Et semblablement en laditte Seigneurie & Paroiche de Brayne sont & gisent plusieurs „ parties d'eritages tenu en alloux dudit Seigneur „ de Brayne. De laquelle Seignedrie tenue en fieff „ du Duc de Brabant comme dessudit, est tenu en fief „ & comprins le Villaige d'Ochikerque dont les fiefz „ & arrierfiefs se doibvent rapporter à laditte Seigneurie de Brayne. Et aussi pour prendre leur chief par „ les Mayeur & Eschevins d'Ochikerque. Et semblablement d'iceluy d'Ottengnies quant l'est besoing, „ cela doibt on faire immediat à ceulx dudit Brayne. Item avecq ce aussi la haulte, Justice moyenne & basse „ à Ohain, & au lieu de Nouchelle, les Mayeur, „ Eschevins, Sargent, Messy à Ohain, cens, rentes, „ congies, lois, amendes & tous autres droits Seigneuriaulx. Et pareillement audit lieu de Nouchelle „ hault Advoüé, cens, rentes, droits Seigneuriaulx, „ lois, amendes. Et sont touttes les parties dessudit „ tenues en un seul plain fief du Duc de Brabant, „ comme ledit Philippe de Wittham par son denombrement seellé de son seaul a rapporté en l'an „ xiiij^c. iiij.^xx xv.

„ Damoiselle Marie Elisabeth Marquise de Berghes „ sur le Zoom, Comtesse de Berch & de Walhain, Baronnesse de Perwez &c. xxx. de Decembre 1613. „ par le trespas de Dame Marie Mencie de Wittham „ sa Mere soubsescript.

„ Damoiselle Marie Mencie de Witham feudataire „ mortuaire *cum suis* xvj. Novembris 1591, par le „ trespas de feu Messire Iehan de Witham leur Pere „ soubsescript.

„ Iehan de Wirham iij. Decembris xv.^c lvij. par „ le trespas de feu Maximilian de Witham son Pere „ soubsescript

„ Maximilian de Witham Seigneur de Beerssele „ le xix. jour de Septembre l'an xv.^c liiij. par le trespas „ de feu Messire Henry de Witham son Pere soubsescript.

„ Henry de Witham Seigneur de Beerssele le xvj. „ jour de Juing l'an xv.^c xxiij. par le trespas de feu „ Philippe son Pere.

„ Messire Henry de Wittham Seigneur de Beerssel „ & de Brayne l'Alleud Chlr. le xxix. jour de Decembre l'an xiij^c. iiij.^xx & ix. releva en fieff, en ensuivant certain don par nostre tres redoubté Seigneur „ le Roy de Romains & Monseigneur l'Archiduc „ Philippe son filz par certaines leurs lettres patentes, en date du x. jour de Juin l'an xiiij.^c iiij.^xx ix. „ pour les raisons y contenues audit Messire de Witham fait comme il apparoit par la copie des lettres dessudites c'y après escriptes. La Seigneurie „ & Justice, haulte moyenne & basse que mesdits „ tresredoubtez Seigneurs & leurs predecesseurs „ Ducs & Duchesses de Brabant, ont eu en aulcuns „ lieux, & places dedans les Franchise & Paroiche „ de Brayne l'Alleud. Et pareillement la haulte Justice „ es lieux places Paroiches & Villaiges de Plancenot, Ohain, haulte Nouchelle esquelz lieux places Paroiches & Villaiges ledit Seigneur de Beersele a les moyenne & basse Justices. Pour d'icelle „ haulte Justice par ledit Seigneur de Beerssele & de „ Brayne l'Alleud ses hoirs & successeurs Seigneurs „ & Dames desdits lieux places Paroiches & Villaiges perpetuellement & à tousjours Joyr & user, „ sauf & reservé, à mesdits tresredoubtez Seigneurs „ & leurs hoirs & successeurs leur haulteur & Souveraineté.

Dans le mortuaire de la Paroisse de Braine que le Curé m'a fait voir on lit.

„ Obit de Messire Nicolle de Barbenchon, Sire „ de Vilers & de Braine Lalieve, & de Dame Marguerite sa femme lesquels sont ensevelis en l'Eglise „ de Braine leurdite Ville, en la Chapelle de nostre „ Dame; ont donné &c.

„ Obit de Monsieur de Faingneulle.

„ Obit de Madame de Faingneulle.

Faisant le tour de l'Eglise dans le dessein d'examiner les monuments des anciens Seigneurs au cas qu'il y en eut quelques restes, parmis ceux qui s'y voyoit effacées par le tems, je trouvai celui de Philippe de Withem entier, avec l'Epitaphe suivant.

Chy gist Philippe de Witthem en son temps Seigneur de Berselle, de Bautersem, de Brayne-La-

Laleux &c. qui trespassa l'an XV^c. XXIII.
Et Madamoiselle Jehenne de Halwyn son Espeuse qui trespassa l'an XV^c. XXI. Priez Dieu pour leurs ames.

Pontus Heuterus parle de Braine-l'alleu dans les termes suivans au Chapitre 3. Liv. 12. de son Histoire d'Autriche.

„ Henri de Withem, Seigneur de Beersele voyant „ la revolte de ceux de Brussele pourvut de choses „ necessaires ses Chateaux de Beersele, de Braine-l'al-„ leu, & de Folie; & il y mit des jeunes Gens les „ mieux instruits à la guerre, qui harceloient telle-„ ment les Brussellois qu'ils n'osoient sortir de la „ Ville sans une bonne escorte; c'est pourquoi ils „ s'avancerent vers Beersele dans la resolution d'y „ entrer après en avoir renversé les murailles, mais „ Philippe de Withem fils de Henri les repoussa „ avec tant de valeur qu'ils retournérent à Brussele „ avec plusieurs blessez & aiant eu plusieurs morts „ &c.... Ils reduisirent Philippe à capituler &c.... „ Braine-l'alleu eut le même sort parceque la poudre „ y manqua, mais on ne sçut par force, par menaces, „ ni par caresses se rendre maitre de Folie.

De la Seigneurie & du Village de Plancenoy.

LE Village de Plancenoy est sur les confins du territoire de Braine, dont il a été demembré en 1227. Lorsque Leon Chatelain de Brussele & Seigneur de cet endroit obtint qu'on y érigeroit une Eglise Paroissiale. J'ai tiré des Archives de Cambray le Diplome suivant qui fait connoitre comment la chose s'est passée alors. On n'en a publié qu'un abregé jusques à present.

Diplome de Leon Chatelain de Brussele.

Universis præsens scriptum inspecturis. L. Bruxellensis Castellanus salutem in salutis Authore. Præsentium testimonio notum facimus universis, quod cum in terminis Parochiæ de Brania Allodii, cujus Personatus spectat ad Capitulum Beatæ Mariæ Cameracensis, quædam villa de novo sit ædificata in loco qui appellatur Planceonis, & propter remotionem illius ab Ecclesia Matrice multa possint provenire animarum pericula, provisum est communiter tum à Capitulo Cameracensi tum à nobis, ut ibidem ædificetur Ecclesia & ad opus Sacerdotis ibidem servituri assignata est tertia pars Decimæ in omnibus sartis factis & faciendis in bosco nostro jacente inter Braniam & Ohain, & inter Genapiam & Ransebecam: Insuper tertia pars oblationum & agnorum & lanarum & altarum minutarum decimarum & testamentorum ab habitatoribus dictæ villæ provenientium. Sed quia ista ad præsens non videbantur ad competens beneficium sufficere, cum illa decimæ pars dictorum Sartorum in præsenti non fuerit æstimata, nisi tantummodo ad valorem viginti modiorum Braniensis mensuræ & tertia pars aliorum proventuum usque ad quadraginta solidos Bruxellenses. Nos concedimus ut de annona nostra quæ debetur nobis in prædicto loco ratione terragii, suppleatur Sacerdoti ejusdem loci usque ad valorem triginta modiorum ejusdem mensuræ, donec per Dei gratiam reditus ibidem in tantum fuerint augmentati, quod Presbyter suam tertiam partem habere maluerit, quàm prædictos triginta modios, vel larga & bona æstimatione ostendere potuerimus dictam portionem triginta modios vel amplius valere. Insuper consensum Presbyteri Parochialis de Brania Allodii super hoc obtinuimus, facta ei restitutione competenti per æstimationem duorum sacerdotum ad hoc electorum, omnium damnorum quæ ipse vel successores sui essent incursuri. In cujus rei testimonium præsens scriptum sigilli nostri munimine fecimus roborari. Actum anno Dominicæ Incarnationis millesimo ducentesimo vigesimo septimo mense Julio in translatione Beati Martini. Appendet sigillum in cera rubra impressum, ex duplici cauda pergameneâ.

„ L. Chatelain de Brussele à tous ceux qui ces „ presentes verront, salut. Nous faisons savoir par „ ces presentes à un chacun que comme il s'est for-„ mé un Hameau dans le lieu nommé Plancenoy si-„ tué sous la Paroisse de Braine-l'Alleu dont le Pa-„ tronat apartient au Chapitre de Notre Dame de „ Cambray, ce lieu étant trop éloigné de son Egli-„ se matrice les ames en pouroient courir quelques „ risques; c'est pourquoi il a été pourvû par ledit „ Chapitre & par Nous à ce que l'on batit une Egli-„ se dans le dit lieu; Nous avons assigné au Prêtre „ qui la desservira, la troisiéme partie des dixmes „ de toutes les coupes des bois faites & à faire dans „ notre bois situé entre Braine & Ohain & entre „ Genape & Ransebeek, plus la troisiéme partie „ des Ofrandes, des Agneaux, des laines, & au-„ tres menues Dixmes & des legs faits par les habi-„ tans du dit Hameau. Mais d'autant que ces cho-„ ses dans l'état où elles sont à present ont parues „ n'être par sufisantes pour le dit Benefice, d'autant „ que la dite partie des dixmes des susdites coupes „ des bois n'a été estimée qu'à la valeur de vingt „ muids mesure de Braine, & le tiers des autres „ revenus à quarante sols de Brussele; Nous avons „ consenti en faveur du Pasteur du dit lieu qu'on „ suplea des grains qui nous reviennent au dit lieu „ par droit de terrage, jusqu'à la quantité de trente „ muids, jusqu'à ce que le produit des dites terres „ soit tellement augmenté par la grace de Dieu que „ le susdit Pasteur preferat son tiers aux susdits tren-„ te muids, ou que nous puissions prouver que sa „ part raporte ces trente muids, ou plus. Nous „ avons obtenu pour ceci le consentement du Curé „ de Braine-l'alleud & nous lui avons accordé un „ équivalent raisonnable au jugement de deux Prê-„ tres nommez pour en juger, de tous ce que lui „ ou ses successeurs pouvoient perdre par cet établis-„ sement. En foi de quoi nous avons fait mettre „ nôtre seau aux presentes. Fait l'an de l'incarna-„ tion M. CC. XXVII. au mois de Juillet le jour de la translation de St. Martin. „ *Le Seau en cire rouge pend a deux bouts de parchemin.*

La Seigneurie de Plancenoy a apartenu de tous tems aux Seigneurs de Braine. Gramaye dit que Plancenoy depend du Chapitre de Cambray pour le spirituel & de la famille des Withems pour le temporel.

Quoi que Plancenoy ait presque les mêmes Seigneurs que Braine, que nous avons raportez ci-devant, cependant ce qui suit ne sera point inutile.

Ex-

Extraict hors du Cheff Registre du Quartier Wallon-Brabant reposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant où que se trouve soubs la Capitulation de Plancenoit folio lxxxvij. recto ce que s'ensuit.

„ Messire Henry de Witham, Seigneur de Braine xv, Aprilis anno xv.c & xlv. par achat „ fait à Maistre Nicolas Germaulx, Tient tel droit „ & action que ledit Maistre Nicolas, avoit en ung „ cens de xxx. chappons xv. livres, payement par „ an. Chincq hommaiges, xiiij. masuiers, ung Ma- „ yeur & aultres ses appartenances, pour ung plain „ fief.

„ Damoiselle Marie Elizabeth, Marquise de Berges sur le Zoom, Comtesse de Berch & de Walhain, Baronnesse de Perwez &c. le xxx. de Decemb. 1613. par le trespas de Dame Marie Mencie „ de Witham sa mere & ses Predecesseurs *ut supra*, „ au regard de la Terre de Braine jusques & y comprins Messire Philippe de Witham soubzescript.

„ Philippe de Witham, Seigneur de Braine l'Alleud, tient pour ung plain fief la Terre & Seigneurie de Plancenoit avec les Seigneuries & Justice, „ haulte moyenne & basse, Bailly, Mayeur, Eschevins, Sergeant, messy, cens & rentes, congies, „ loix & amendes & toutes autres forfaitures. Et sont „ les subjets manans & habitans dudit lieu tenu de „ franchize venir moulere à Braine al huysmeule „ dudit Seigneur, avecq aussi la Waranche, gruerie „ & pescherie comme audit lieu de Braine l'Alleud, „ comme tout ce appert par le denombrement dudit „ Philippe, rapporté en l'an xiiij.c iiij.xx & xv. Vide „ lat. 1. vers. 5. vers & 13. vers. S.t Sp. 235. vers.

„ Cette Seigneurie de Planchenoit à esté donnée en „ mariage à Damoiselle Ieanne de Halewijn & Messire Philippe de Witthem son futur mary, par „ Messire Henry de Wittham son Pere le ij. de Septembre 1491.

Jean Blondeau dans ses Commentaires du Brabant-Wallon, parle de Planceñoy en ces mots.

„ Le Ducq avoit la hauteur de Plancenoit & tout „ le reste, hormis que Henry de Withem y at eu „ Cour & Juges, cens & rentes seulement. Il est à present possedé par le Seigneur de Braine l'Alleud. Le „ Comte de Bruay comme Seigneur de Rixensart ou „ de Geneval y a quelque hauteur & droict sur les „ Mez des blancs bois.

François de Loraine, Prince de Lislebonne, possede à present (1690) les Seigneuries de Braine-l'alleu & de Plancenoy; que sa femme lui a porté en dote.

De la Seigneurie de Goumont.

Les bâtimens du Chateau de Goumont son fort remarquables. On doit diviser ce Chateau en deux, en rustique & en noble, tant parceque le Seigneur fait son sejour dans cette derniere partie, que parceque les apartemens en sont mieux construits & avec des beautez que l'on trouve dans les Edifices de la Ville; l'autre sert de demeure au fermier, & je crois qu'il depend de Braine.

Goumont a apartenu autrefois au Seigneur de Walhorn de la famille de Schuyl qui a eu plusieurs Seigneuries dans ces quartiers. Mr. Jean d'Ognate, Conseiller du Roi Philippe IV. & Assesseur au Conseil de Finances l'a acheté & l'a laissé à son fils qui a épousé Françoise Virginie Ryckwart fille de Philippe Seigneur de Huldeberghe & de Tiberchamps, & de Florence Virginie de Lanuas.

De la Seigneurie & du Village de Genival.

Jean Baptiste Gramaye dans son Traité du Roman-pais, parcourant les Villages du Baillage de Ter-Hulpen parle d'Oostkerk & de Genival en ces termes. „ Oostkerk & Genival sont deux villages „ qui dependent en tout de leurs Seigneurs, le dernier a apartenu aux Sombrefs & l'autre à la famille „ de Glymes, il fit partie de la dote de Jeanne qui „ le porta dans la famille de Rimerswael ses descendans.

Jean Blondeau parle de Genival en ces termes.

„ La situation de Genival est très aggreable, ayant „ son Eglise escarpée sur la montagne du costé du „ Septentrion, la Riviere de Lanne au pied, & les „ bois de Rixensart en veüe, ayant un prospect „ très divertissant, tant du costé d'Orient que d'Occident. Cette terre abboutit au bois de Soignes, à „ la Hulpe, & à la Terre de Rixensart, & de toutte „ memoire d'hommes at esté possedée par les Seigneurs du mesme lieu, qui sont aussi Collateurs de „ la Cure, & du Personat du lieu, qui est une dignité, dont celuy qui en est pourveu, a l'authorité „ de celebrer la Messe de la Paroisse aux principales „ festes de l'année. Gramaye appelle ce lieu *Vallis* „ *Juniperi*, & quoy que sa situation pourroit patrociner & donner quelque vraysemblance à sa conjecture, c'est ce que neantmoins l'on ne peut asseurer. Le Roy exposa l'an 1630. la hauteur de ce „ lieu en vente, quoy que je croy que les Seigneurs „ de Rixensart en ayent joüis passé longues années.

Extraict hors le Chef Registre du Wallon-Brabant, reposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant, où que se trouve soubs la Capitulation de Geneval folio lxxxvj. recto ce que s'ensuit.

„ Messire Eustache de Croy Comte de Roeulx, „ *cum suis* vij. Junij 1582. par le trespas de „ feu Adrien son Pere, & en vertu de la donation „ & pourveance en faicte par feu Messire Eustache „ de Croy Evesque d'Arras respectivement soubzescriptz.

„ Dame Glaude de *Melun* Dame doüariere de „ Rœulx xiiij. Martij xvc. lxxvj. stilo novo, par le „ trespas de Messire Adrien de Croy son mary releva „ l'usufruict de la Seigneurie & biens de Geneval.

„ Damoiseau Iehan de Croy Comte de Rœulx le „ xxviij. jour de Iunij l'an xvc. & liij. par le trespas „ de feu Messire Adrien de Croy Comte de Rœulx „ son Pere soubzescript.

„ Messire Adrien de Croy Comte de Reux le „ xiiij. jour d'Aoust l'an xvc. xxxvj. par le transport „ de Messire Eustach de Croy son frere.

„ Messire Eustache de Croy le xxviij. jour de Jullet l'an xvc. xxxvj. par achat fait à Coen Comte de „ Vernemborch.

„ Philippe Comte de Vernembourg le xxvj. jour de „ May l'an xvc. & xxv.

„ Coen Comte de Vernembourg le xx. jour de May „ l'an xvc. & xxv.

„ Iehan Comte de Vernemborch le vij. jour de „ May l'an xvc. xix. par transport de Messire Philippe son Pere.

„ Messire Philippe Comte de Vernemborch le pre-
„ mier jour de Fevrier l'an xv^c. & quatre.
„ Item laditte Dame Marguerite de Sombreffe, tient
„ la Seigneurie de Geneval avecque Mayeur, Esche-
„ vins & Sargeant avec ce en cens lviij sz. vj. den.
„ & vj.^xx xiiijz. chappons, xxij. tournois, ung Greff.
„ xxvij. plc. Item vij. bonniers de bois, xij. bonniers
„ de bois, xij. bonniers de terre, ung bonnier de
„ pré, & la maison & tenure dudit lieu. Item ung
„ moulin & une brasserie. Item ung vivier contenant
„ ung journal. Item viijz. stiers de ble, xj. muys
„ ung stier d'avayne. Et joinct laditte Seigneurie à
„ la Hulpe & à Rixensart.

De la Seigneurie & du Village de Ohain.

OHain est un des plus gros Villages de ce quartier, & il y a quelques hameaux qui en dependent comme Smohain & Ransbeke. Le premier est marqué avec une Chapelle dans les Cartes geographiques, nous avons parlé du second dans le Diplome raporté dans le Chapitre de Plancenoy. Les dixmes & le patronat apartiennent au Chapitre de Cambray, qui a ici une grande Cour Censiere, mais quelques recherches que j'ai fait je n'ai pas pû trouver qui en a été le donataire; neanmoins on trouve dans les Archives de l'Eglise de Cambray les erections & donations de toutes ces sortes de Cours qu'elle possède dans ce quartier. On nous avoit promis de nous en faire part, mais un nouveau Superieur a empêché mon ami de me rendre ce service, parce qu'il ne savoit pas qu'on ne vouloit s'en servir qu'à la gloire de l'Eglise. Ce qui me donne lieu de renouveller nos plaintes sur la dificulté qu'il y a de penetrer dans les archives des Ecclesiastiques soit Seculiers, soit Reguliers, qui sont neanmoins les depositaires de nos Antiquitez.

Voici ce que Gramaye dit de ce Village & de sa Seigneurie.

„ Ophain & Ohain ont des noms assez sembla-
„ bles, & c'est comme si l'on disoit le Haut-hain
„ & le Hain-Oriental. Le Chapitre de notre Da-
„ me de Cambray nomme à la Cure de l'un & de
„ l'autre, & suit dans la justice la loi d'Uccle. Les
„ Registres font voir que Ohain apartient à une fa-
„ mille patricienne d'Anvers nommée Hinkaert.

Il y a dans l'Eglise d'Ohain quatre Autels, outre le grand. L'un dedié à St. Nicolas est un annexe de la Cure de Plancenoy, ses revenus consistent en dixmes & autres revenus. Le second est dedié à la Ste. Vierge, le troisieme à Ste. Catherine, & sont incorporez à la Cure d'Ohain, leurs revenus consistent en terres. Le quatrième est dedié a Ste. Anne mais il n'est pas doté.

Le Benefice de N... érigé dans l'Eglise Paroissiale de Braine-l'alleu & de N.... qui demeure à Brusselle recoivent une partie des Dixmes.

Extraict hors le Cheff Registre du Quartier Wallon-Brabant reposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant où que ce trouve soubz la Capitulation de Olhain folio 66. verso & sequenti, ce que s'ensuit.

„ DAmoiselle Charlotte Hinckart Doüagiere de
„ la Moullerie ix. Mey 1615. par tiltre de
„ retraicte lignagiere & transport faict à son prouffict
„ par Sr. Bernardo Cornelio soubsescript.
„ Sr. Bernardo Cornelio Seigneur de Meerbecke,
„ Bailly de la Cité & Chastelenie d'Ipre &c. le xiij.
„ de Novembre 1613. par tiltre d'achapt, faict con-
„ tre Philippe & Guillaume de Lievin, *cum suis*.
„ Damoiseau Philippe de Lievin, *cum suis* vl.
„ Decembris 1610. par le trespas de feu Iehan Hinc-
„ kaert Chlr. Jadis Seigneur d'Ohain son grand Pere
„ dessoubsescript; & de Messire Philippe de Lievin
„ Seigneur de Famars son Pere, à cause de la brisée
„ du lict & separation du mariage de Dame Cathari-
„ ne de Hinckaert sa Mere, la proprieté.
„ Damoiselle Lucretia Hinckaert 22. Aprilis 1587.
„ par le trespas de Iehan Hinckaert son Pere soubses-
„ cript.
„ Damoiseau Iehan Hinckaert iiij. Decembris xv^c.
„ lix. par le trespas de Messire Iehan Hinckaert Che-
„ valier son Pere soubsescript.
„ Messire Iehan Hinckaert Chlr. xxiij. Martij xv^c.
„ xlvij. avant Pasques par le trespas de Iehan Hinc-
„ kaert son Pere soubsescript.
„ Iehan Hinckaert le v. jour d'Octobre l'an xiiij^c.
„ iiij.^xx par le trespas de feu Messire Iehan Hinckaert
„ Chlr. son Pere soubsescript.
„ Iehan Hinckaert le iiij. jour d'Octobre l'an xiiii^c.
„ lix. par le trespas de feu Iehan Hinckaert son Pere
„ soubsescript.
„ Iehan Hinckaert le xviij. jour de Juing l'an
„ xiiij^c. xxxiij. en vertu des lettres Eschevinables de
„ Louvain.
„ Ernoul du Bois son filz.
„ Messire Iehan du Bois son filz.
„ Messire Ernoul du Bois. Tient la terre & Sei-
„ gneurie de d'Olhain avecq toutes ses appertenances
„ gisant entre la terre & Seigneurie de Brayne la Leut
„ & de Geneval d'un costé, & des aultres costés,
„ entre les terres de Lanne & de le Hulpe. A laditte
„ Seigneurie appartient premierement une maison
„ avecq le Jardin contenant environ demy bonnier
„ joindant d'un costé aux biens de Iehan de Forrest &
„ Henry le Charlier & d'aultre costé au chemin du
„ Seigneur.
„ Item encores une mayson & brassure ung cour-
„ til & ung pré contenant ensemble environ trois
„ bonniers joindant d'un costé au chemin du Sei-
„ gneur & d'autre costé à la riviere entre la Seigneurie
„ d'Olhain & de Lanne.
„ Item encores ung courtil gisant devant laditte
„ mayson contenant ung bonnier; joindant damont
„ aux remanants Jehan de Melein & des aultres cos-
„ tés au chemin du Seigneur.
„ Item encores ung pré gisant dessoubz le vivier
„ contenant ung bonnier joindant d'un costé à la
„ Seigneurie de Lanne & des aultres costez aux
„ hoirs Rasse de Melein, & audit chemin le Sei-
„ gneur.
„ Item encores sept bonniers de bois appellé le
„ heussier gisant desseur Olhain joindant aux rema-
„ nans Jehan de Melein de deux costés & d'aultre
„ costé remanans Pirart le Bastart.
„ Item le cens appertenant à laditte Seigneurie
„ d'Olhain montent chacun an. ij^c. iiij^xx. iiij. viels
„ gros, compté pour chacun viel gros ix.d. Lov.
„ Item cxl. chappons iiij^xx. poilles.
„ Item cincquante & demy mailles dangiers pour
„ chacune maille une placke de Brabant compté.
„ Item xxiiij. muys d'avaine mesure Brainois les-
„ quels se prendent & levent chacun an sur plusieurs
„ heritaiges gisans audit lieu d'Olhain, apartien-
„ nent encor à ladite Seigneurie ung Mayeur sept
„ Eschevins, avecq environ lvj. hommaiges comme
„ tout ce appert par le denombrement rapporté par
ledit

ledit Jehan Hinckaert en l'an iiij^{c}. iiij^{xx}. xv.

,, Damoisele Charlotte Hinckaert dessus nommée ,, ix. May 1615. par tiltre d'engagiere & transport ,, comme cy-dessus.

,, Sr. Bernardo Cornelio Seigneur de Meerbeeck ,, Bailly de la Cité & Chastelainie d'Ypre &c. Ay- ,, de de la Chambre de leurs Altezes xiij. Novembre ,, 1613. par tiltre d'achapt faict contre Damoiseau ,, Philippe de Lievin soubsescript *cum suis*.

,, Damoiseau Philippe de Lievin &c. par le tres- ,, pas & separation comme au relieff precedent, vl. ,, Decembre 1510.

,, Damoiselle Lucretia Hinckaert 22. April 1587. ,, par le trespas de feu Jehan Hinckaert son Pere ,, soubsescript.

,, Damoiseau Jehan Hinckaert iiij. Decembris ,, xv^{c}. lix. par le trespas de feu Messire Jehan ,, Hinckaert en son temps Chevailler son Pere ,, soubsescript.

,, Messire Jehan Hinckaert Chevailler xxiij. Mar- ,, tij. xv^{c}. xlvij. par le trespas de feu Jehan Hinc- ,, kaert son Pere soubsescript.

,, Jehan Hinckaert le xij. jour de Jullet l'an xv^{c}. ,, xvj. par transport à luy fait par Philippe de Beers- ,, sel.

,, Messire Henry de Wittham Chlr. Seigneur de ,, Beerssel &c. le v. jour d'Aoust l'an xiiij^{c}. iiij^{xx}. ,, iij. par achapt fait alencontre de Jehan Tserclaes, ,, tient tel cens en argent &c. chappons avecque la ,, Seigneurie de Mayeur, Eschevins, pontgelt, ,, forfaitures, amendes &c. hommaiges qu'audit ,, Jehan Tserclaes & à ses predecesseurs souloient ,, appartenir dedans la Paroiche d'Olhain gist, & ,, hors des biens de Manil gisans à Braine la leut ,, &c.

,, Damoiselle Charlotte Hinckaert ix. May 1615. ,, par tiltre de retraicte & transport comme des- ,, sus.

,, Sr. Bernardo Cornelio Seigneur de Meerbecke ,, &c. xiij. Decembris 1613. par tiltre d'achapt faict ,, contre Damoiseau Philippe de Lievin cum suis ,, soubsescript.

,, Damoiseau Philippe de Lievin, *cum suis* vl. ,, Decembris 1610. par le trespas & separation com- ,, me dessus.

,, Damoiselle Lucretia Hinckaert 22. April 1587. ,, par le trespas de feu Jehan Hinckaert son Pere ,, soubsescript.

,, Damoiseau Jehan Hinckaert iiij. Decembris ,, xv^{c}. lix. par le trespas de Messire Jehan Hinc- ,, kaert en son temps Chl. son Pere soubsescript.

,, Messire Jehan Hinckaert Chlr. xxiij. Martis ,, xvc. & xlvij. avant Pasques par le trespas de Je- ,, han Hinckaert son Pere soubsescript.

,, Jehan Hinckaert le v jour d'Octobre l'an xiiij^{c}. ,, iiij^{xx}. & neuff par le trespas de feu Messire Jehan ,, Hinckaert Chlr. son Pere.

,, Jehan Hinckaert le iiij. jour d'Octobre l'an ,, xiiij^{c}. lix. par le trespas de feu Jehan Hinckaert son ,, Pere dessoubsescript.

,, Jehan Hinckaert le xviij. jour de Juing l'an ,, xiijc. xxxiiij. en vertu des lettres Eschevinables ,, de Louvain.

,, Ernoul du Bois son filz.

,, Messire Jehan du Bois son filz.

,, Messire Ernoul du Bois Chlr. Tient un moulin ,, avec les cours de l'eauwe passant permy le Cour- ,, til Colin Janin joindant d'un costé à Jehan Jac- ,, quemin & Jehan Lanoe, & aux remanans Colart ,, Javin d'aultre. Encoire ung vivier contenant en- ,, viron six Journaulx joindant d'un costé à la rivie- ,, re entre Olhain & Lanne, & d'aultre au chemin ,, le Seigneur. Encores lxxij. ß. Louv. de cens ,, appellé les cens de Taules avec Mayeur & Fo- ,, restier.

,, Et se prendent & lievent iceulx cens de Taules ,, sur plusieurs heritaiges & maisuiers lesquelz mai- ,, suires sont appellez hommes de Taules & est ung ,, plain fief.

,, Damoiselle Charlotte Hinkaert ix May 1615. ,, par tiltre de retraicte & transport comme dessus.

,, Sr. Bernardo Cornelio &c. xiij. Novembris ,, 1613. par achapt faict contre Philippe de Lievin ,, *cum suis* soubsescript.

,, Damoiseau Philippe de Lievin cum suo indivis, ,, ultima Decembris 1610. par le trespas & separa- ,, tion comme dessus.

,, Damoiselle Lucretia Hinckaert 22. Aprilis 1587. ,, par le trespas de Jehan Hinckaert son Pere soubs- ,, escript.

,, Damoiseau Jehan Hinckaert iiij. Decembris xvc. ,, lix. par le trespas de feu Messire Jehan Hinc- ,, kaert son Pere.

,, Messire Jehan Hinckaert Chlr. xxiij. Martij ,, 1547. par le trespas de feu Jehan Hinckaert son ,, Pere soubsescript.

,, Jehan Hinckaert, Tient la terre & biens Doin- ,, gnon avecq les cens & hommaiges y apperte- ,, nans.

,, Jehan Hinckaert le xxv. jour de Janvier l'an ,, xv^{c}. v. par achapt fait au Roy de Castille. Tient ,, la Souveraineté & Seigneurie d'Olhain, sauff les ,, regales, confiscations de guerre, biens de Bastars, ,, & aultres semblables, pour par ledit Jehan Hinc- ,, kaert ses hoirs, ayans cause d'iceulx jouyr user ,, & les tenir en ung plain fieff de la Duché de Bra- ,, bant jusques à ce qu'ilz seront racheiez.

Il paroit par là que le haut domaine d'Olhain ou Ohain apartenoit en 1505. aux Ducs de Lothier & de Brabant & qu'alors Philippe Roi de Castille, l'a engagé à Jean Hinckart.

Marie Philippine de Lalaing, fille de N. de Lalaing & de N. de Landas, épousant Jean Baptiste de Hellin, Seigneur de Jonquieres, fils du Vicomte d'Angest lui porta la Seigneurie d'Ohain.

Jean Blondeau decrit ainsi le village & la Seigneurie d'Ohain.

,, Ohain est une très-belle Terre & de grande ,, estendüe & revenu, elle at esté possedée long ,, temps par la noble famille de Hinckaert, qui port ,, de sable semé de billettes d'argent au lion rampant ,, de mesme, & a pour devise, Marche droit Hinc- ,, kaert. Vers l'an 1500. N. Hinckaert Seigneur ,, d'Ohain avoit espousé Charlotte d'Ailly, fille ,, d'Antoine & d'Anne de Ravesteyn, fille naturel- ,, le du Duc de Cleves, & vers ce temps selon les ,, anciens denombrements, cette Seigneurie appar- ,, tenoit pour une partie à Jean Hinckaert, & pour ,, l'autre à Jean Tserclaes. Aujourd'huy elle ap- ,, partient à N. de Lalaing. Il y a un bon Chasteau, ,, du quel fait mention Jean François le Petit, Gref- ,, fier de Betune en Artois, en sa Chronicque de ,, Hollande imprimée à Dordrecht l'an 1601. par ,, Guillaume Guillemot in fol. Tom. 2. livre x. pag. ,, 176. l'an 1568. & dit:

,, Quelques Gentilshommes refugiés & bannis, ,, sachans que le Duc d'Alve devoit aller passer sa ,, semaine Saincte au Cloistre de Groenendael dans ,, le Bois de Soigne, pour mieux y faire ses devo- ,, tions, arriere de tout bruit de la Cour, penserent ,, de l'y attraper. Les entrepreneurs furent les Sei- ,, gneurs de Risoir & de Carlo freres, de la maison ,, Vander Noot, & quelques autres Gentilshommes, ,, lesquels avoyent environ six cens chevaux, &

 cincq

„ cincq cent hommes de pied, qui le plus du temps „ se tenoyent secretement au Chasteau du Seigneur „ d'Ohain gueres loin de là, mais comme le Duc y „ estoit prest d'y aller, leur entreprise fut descou- „ verte par un de leur Trompetres mesme, qui „ avoit autrefois esté serviteur au Seigneur de Liques, „ & fut le Duc retenu de n'y point aller: car s'il y „ fut allé, il estoit sans doute attrappé.

Van Meteren, Haræus & F. Strada, raportent la même chose, mais celui-ci plus un en abregé.

De la Seigneurie de Laqueuve.

JEan Blondeau parle de la Seigneurie *de Laqueuve* en ces termes.

„ La Seigneurie Laqueuve située à l'orée du bois „ de Soigne est de la Paroisse de la Hulpe.

„ Jean Brant Seigneur d'Ayseau, & de Lacqueu- „ we, espousa Juliene de Spontin, eut pour succes- „ seur son fils Willaume en la Seigneurie de Lanne- „ bourg & Laqueuwe mort le 13. May 1447.

„ Auquel succeda Pierre son frere qui espousa „ Gertrude de Neuville, de laquelle il eut Juliene „ Brant Dame de Laqueuwe, femme d'Arnoud Sei- „ gneur de Bourdaux, & Guillaume Brant Seigneur „ de Lacqueuwe, qui espousa Marguerite de Hon- „ toy, dont il eut Jean Brant Seigneur de Laqueuwe „ allié a Françoise de Waelmont Dame de Wissene „ qui vendit Lacqueuwe & Lannebourg.

La Seigneurie de Clabeck.

LA Seigneurie de Clabeck est à la famille de Coteraux. Elle est située sur les Frontieres du Brabant du côté du Hainaut à une lieuë de Halle sur la droite du Ruisseau qui prend sa source dans le territoire de Braine-l'alleu & qui après avoir passé à Braine-l'alleu, à Braine-le-comte, & à Clabeck se jette dans la Senne près de Tubise. Clabeck depend de l'Eglise de Tubise pour le spirituel, & autrefois elle en étoit une annexe.

Gramaye ne dit rien de Clabeck dans sa Description du Baillage de Ter-Hulpen, mais Guicciardin en parle ainsi dans sa Description des Pais-bas.

„ A une lieuë de Braine-l'alleux, & à quatre de „ Brusselle on rencontre la Seigneurie de Clabeck; „ on y trouve sous terre une sorte de Pierre qui prend „ son nom de ce lieu là dont la couleur & l'aparence „ ressemblent si bien au diamant, qu'il n'est pas per- „ mis de l'enchasser en or. Mais elle est fort tendre „ & on ne s'en peut servir que dans des éloigne- „ mens & pour tromper le monde.

Extraict hors du Cheff Registre du Quartier Wallon-Brabant resposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant où que se trouve soubs la Capitulation de Glabbeke, folio xxxv. verso ce que s'ensuit.

„ MEester Pauwels Ooghe, ende Jouffrouwe „ Margrite van Edingen sijn gesellinne xviij. „ May anno xv^c. vj. houden, navolgende den ver- „ cryge byden selven Meester Pauwels tegen onsen „ Heere den Coninck gedaen, die hooge Heerlijck- „ heyt van *Glabbeke* inde Prochie van *Tubeke* gele- „ gen, gelijck onsen Heere de Coninck die aldair „ gehadt heeft, uyt gescheiden t'resort, opperheyt „ ende regalien, het zy van bastaerde goeden, con- „ fiscatien van Oorloegen oft diergelijcke, om die „ by den selven Meester Pauwels sijnder Gesellinnen „ ende hunnen naecomelingen van nu voirtaen vander „ selver hooger Heerelijckheyt te gebruycken, ende „ die vanden Hertoighdomme van Brabant tot eenen „ vollen Leen te houden.

De la Seigneurie & du Village de Leloux.

PEndant les guerres du treizieme siecle entre l'Evêque de Liege & le Comte de Namur les Religieuses d'Aiwieres quiterent le Pais de Liege pour se retirer dans ce Village-ci, & elles commencèrent l'an dixieme de ce siecle à y batir un nouveau Monastere dans l'endroit ou est à present la Cense de Nœufcourt qui est encore une terre qui leur apartient; mais comme elles y manquoient d'eau elles passerent sept ans après, dans l'endroit qu'elles habitent à present & qui est arosé de belles sources. Dans les anciens écrits de ce Monastere ce village est apellé Alloux & quelque fois Laloux, aujourd'hui on le nomme Leloux & Leloz. Il est nommé mal à propos Leloy dans les Cartes de Florent de Langeren, & dans les mêmes reimprimées par Guillaume Blaeu & par Piscator.

Gramaye en parle & de deux autres qui en sont voisins.

„ Herem, dit-il, est un bien des Hinckarts, „ Alloux depend pour le spirituel du Chapitre de „ Nivelle, & Plancenoy de celui de Cambray; les „ Withems en sont Maitres.

„ Ce Village est à une lieue de Nivelle dans une „ plaine aussi étendue que la vue peut porter.

De la Seigneurie & du Village de Witterzyes.

DAns le dix-septieme siecle, les Princes qui ont possedé les Pays-bas ont allienė à perpetuité presque tous les Domaines des Villages qui avoient été engagez pour quelque somme dans le siecle precedent. Le Roi d'Espagne Philippe IV. transporta entr' autres la Seigneurie de Witterzyes à N... Comtesse de Willerval, le 29. Decembre 1643. Le prix fut 1284. florins.

Voici ce qu'en dit Gramaye.

„ Witterzyes a pour Pasteur celui d'Orval; pour „ le temporel il depend des mêmes Seigneurs que „ Ophain.

La dixme de ce lieu apartient aussi au Couvent d'Orval.

On trouve ce qui suit par raport à Witterzyes dans le Chef-Regitre des Fiefs du Roman-Pais fol. XIII. rect.

„ Damoiselle Barbe de Caverson xxvj. Novem- „ bris 1672. par achapt contre Dame Agnes de Da- „ vre.

„ Laditte Dame Agnes de Davre, Comtesse doüariere de St. Aldegonde 26. Novembre 1655. par „ achapt absolut.

„ Dame Agnes de Davre xxvj. Septembris 1625. „ par le trespas de feu le Seigneur Warnier de „ Davre.

„ Sr. Warnier de Davre, Seigneur de Mierlemont „ v. Iunij 1489. par le trespas de Hector son Pere „ soubescript.

„ Hector de Davre xvj. Novembris 1563. tient „ la haulte moyenne & basse Seigneurie de la Paroiche „ & Village de Wittersies soubz la Mayerie de la „ Hulpe, avecq les vollerie, pesscherie, amendes

cri-

„ crimineles & civiles, confiscation des biens de „ bastars, des biens trouvez, outragez, dont l'on „ ne sçait le proprietaire, & aussy à cause des guer- „ res mesme iceulx tenans partie adverse contre sa „ Majesté, & en oultre touttes aultres droits prouffits „ & emolumens y appartenans.

Jean Blondeau en parlant de Wittersies ou Witterzée dans ses Commentaires dit.

„ Le Ministre de saincte Barbe d'Orival constitue „ un de ses Religieux au Pastorat de Witterzée, „ & passé longues années les Seigneurs d'Ophain en „ ont esté Seigneurs haultains.

„ Le Chapitre de Nivelle & l'Abbaye d'Affligem, „ y ont leurs Courts, Cens & droicts Seigneu- „ riaulx.

„ Les habitants du lieu se sont opposez en justice „ contre le Ducq, qui leur demandoit de chaque „ maison une poulle par an, & je croy que la cause „ est encor indecise. Il y a souz la mesme Paroisse, „ une autre Cour fonciere que l'on nomme d'Assonville, qui at autrefois appartenu à Iean Huberlant, „ qui l'a transmis à ses successeurs.

De la Seigneurie & du Village d'Ophain.

LE plus ancien Seigneur d'Ophain que j'aie trouvé dans les papiers auxquels on peut ajouter foi est Jean de Hellebeke, nommé par Jean III. Duc de Brabant en 1334. pour terminer le diferent survenu entre lui & Guillaume Comte d'Haynaut sur les limites de leurs Etats. Christophe Butkens en raporte le Diplome dans les preuves du Livre IV. du Tome I. des Trophées de Brabant pag. 174. Il y est nommé Messire Jean de Hellebeke Sire de Loenhout & de Ophain. Le même Auteur parle d'un autre dans le livre IV. page 458. parmi les grands & Nobles feudataires qui ont vêcu sous Jean III. voici les propres termes *Jean Sire de Bouchaut*, *Loenhout*, *Ophain*, *Chastelain de Brusselle*, *fils de Gilles*.

Gramaye en parlant de cette Seigneurie dit „ Ophain & Obain ont des noms assez semblables & c'est „ comme si l'on disoit le haut-Hain & le Hain-oriental. „ Le Chapitre de Notre Dame de Cambray nomme à „ la Cure de l'un & de l'autre, & l'un & l'autre suit dans „ la justice la loi de Uccle. Les Regitres font voir „ que le dernier apartient à une famille patricienne „ d'Anvers nommée Hinckart. Quant à Ophain il „ a apartenu à celle de Trasignies, & ensuite à celle „ de Huldeberg en 1460. Enfin par le mariage de „ l'heritiere avec Jean de Davre cette Seigneurie est „ passée dans sa famille où elle est encore. Hector de „ Davre en a aquis la haute justice en 1560. Il y „ a dans le territoire de cette Seigneurie un Couvent „ d'Hommes de l'Ordre de Cisteaux.

Carpentier, parlant dans son histoire de Cambray de la famille de St. Aldegonde, dit ce qui suit à la fin de la page 70.

„ François Lamoral Comte de S. Aldegonde, prit „ alliance avec Agnes de Davre, fille de Warnier „ Seigneur de Miremont, du Bois Seigneur Isaac, „ d'Ophain, de Rosignies, d'Opperbais &c. & de „ Renée de la Douve Dame de S. Ghin &c. François „ Lamoral eut de sa femme Hugues Lamoral Comte „ de S. Aldegonde Baron de Noircarmes.

Voyez ce que Gramaye dit de la Famille de Davre dans sa Description du Namurois Sect. 8. pag. 21. vers. & suivant. Du Baillage de Chamfleury; & Carpentier dans son Histoire de Cambray 3. partie pag. 493. & suivant.

Jean Blondeau fait mention d'Ophain en ces termes.

„ Le Village d'Ophain, est en partie situé souz la „ Duché de Brabant, & la Comté d'Haynaut, tellement entrelacé, que l'on a peine à distinguer „ ce qui est de l'un & de l'autre. Ce que j'en sçay assseurement est qu'il at appartenu à Jean du Bois Seigneur Isacq, & je croy qu'icelluy estoit Jean de „ Houdebierges ou Huldeberge dit Le Familleux, „ Seigneur du Bois Seigneur Isacq, & d'Ophain. „ Selon que j'ay pu colliger hors les documents du „ Monastere du Bois Seigneur Isacq. Es archives de „ la Charité, je trouve l'an 1371. Martiaul du Bois „ Seigneur Isacq, Seigneur d'Ophain.

„ Il y at encore une autre partie audit Village „ nommé les Moeulx ou Meez du Duc, à cause „ qu'elle appartient au Duc de Brabant, qui en largeur „ contient cincq à six journaux s'estendant à la riviere „ d'Ophain, en allant à Wauthy-Braine, que Hector „ de Davre Seigneur des autres parties prins par engagere du Duc, à cause de la bienseance.

„ Le Chapitre de Nostre Dame de Cambray, at à „ Ophain quelques menuz cens & rentes, & y leve „ la Disme grosse & minüe, de laquelle un tiers ap- „ partient au Pasteur, parmy payant un tiers des „ charges affectées, deües aux Dames d'Auwer- „ ghem, aux pauvres & à l'hospital de Braine l'Alleud, „ & à la Chapelle de nostre Dame, fondée en la „ Parochiale d'Ophain.

De la Seigneurie & du Village de Wauthier-Braine.

WAuthier-Braine est situé au midy du Bois de Soignies, entre Braine-l'alleu & Braine-le-Chateau. Le ruisseau qui vient des Sources de Braine-l'alleu, & qui se jette dans la Senne à Tubise, arose le Village de Wauthier-Braine.

L'Eglise Paroissiale est d'une architecture fort ancienne.

Le Seigneur du lieu en étoit autrefois le Collateur, mais à présent la Seigneurie étant reunie à la Cure, ce droit apartient à l'Evêque.

Il y a dans cette Eglise le Benefice de Notre Dame uni à la Cure. Outre le grand Autel & celui de la Vierge, il y en a deux autres qui ne sont pas dotez.

La Chapelle de Ste. Aldegonde est censée sous la Paroisse de Wauthier-Braine, il y a auprès un Hermitage.

L'Abbesse de Wauthier-Braine, est Dame de ce Village. Gramaye en parlant des endroits qui portent le nom de Braine, dit que Wauthier-Braine a un Collateur, du reste il apartient au Chapitre de Nivelle & au Baron de Gaesbeck. Mais je ne trouve pas à qui les Gaesbeck ont transporté leur droit.

Jean Blondeau en parle ainsi.

„ Il y at diverses Seigneuries souz la Paroisse de „ Wauty-Braine, dont l'un appartient aux Damoi- „ selles de Gaesbeke, & une autre au Chapitre de „ Nivelle: on y a autresfois suyvi la Loy de Liege, „ mais à present la coustume de Nivelle y est en „ usage.

„ L'an M. CC. LXXX. le Ducq Iean premier „ designa Henry Prochian Bourgeois de Brusselle, „ pour en son nom accepter & recevoir tel Alleu „ que Wauthier de Braine Chevalier tenoit à Watier- „ Braine, pour en adheriter l'Abbesse & Convent de „ Watier-Braine, sauf la haute justice que le Ducq „ y retenoit, si comme de feu, meurtre, Larcin, „ &c. Butkens donne au surnommé Wauthier le tiltre „ de Sire de Braine, mais la Charte qu'il produit „ aux preuves de son 4. liv. des Trophées de Brabant „ pag. 113. ne contient que Watiers de Braine, aussy

 l'on

„ l'on voit que le Ducq s'y retenoit la haute Justice, „ que Philippe IV. Roy d'Espagne exposa en vente „ l'an 1630.

„ Les Comtes d'Haynau ont autresfois voulu „ tirer partie de cette terre en controverse, aussi „ biens que plusieurs autres lieux aux environs de „ Halle.

L'Hermite.

„ L'Hermite est comme je croy sous la Paroisse „ de Wauty-Braine, où les Damoiselles de „ l'Hermite ont eu cy-devant cens, rentes, loix & „ amendes, qui se jugent selon la loy d'Uccle. L'an „ 1630. le Roy exposa la hauteur en vente. Gramaye n'en dit autre chose que les mots suivants, l'Hermite a apartenu anciennement aux Hincarts.

De la Seigneurie & du Village d'Oostkerke.

Oostkerke est une ancienne Seigneurie située sur les frontieres du Brabant du côté du Hainaut. Ce fief depend du Prince quant au droit de Glaive ; le Chateau avec ses droits & terres dépend du Seigneur de Braine-l'alleu, & outre cela quelques parties de la Seigneurie d'Oostkerke relevent du Prevôt de Nyvelle, du Baron de Gaasbeck & du Seigneur de Facuwez. Je serois trop long si je voulois decrire toutes ces differentes parties, & si je ne me trompe il y en a qui dependent aussi de la Cour d'Enghien à Ronkieres.

Le Seigneur a le patronage de son Eglise, & l'on voit dans le milieu du Chœur un Tombeau long de sept pieds, large de quatre, & élevé de trois à l'entour du quel est cette inscription.

Cy gist noble homme Ingelbert Dally Chlr. Sr. Doskercque de Froumelles & de St. Denisboucle, qui trespassa l'an xvc.xxiij. le iiij. jour de Novembre.

Et Madame Jehenne de Luxembourg fille naturel, de feu puissant Prince Loys Conte de St. Pol, Connestable de France qui trespassa l'an xvc. lvij. le xvj. de Juing. pryez pr. l. ames.

Sur ce tombeau qui est de marbre bleu sont deux statues couchées auprès des quelles sont leurs armes.

Louis Comte de St. Pol, dont il est parlé dans cet Epitaphe eut la tête tranchée à Paris sous la Regence de Louis XI. le 19. Decembre 1475. Il avoit épousé Jeanne de Barre Comtesse de Marle, & ensuite Marie fille du Duc de Savoye qui n'eut qu'un fils nommé Louis. La premiere avoit eu cinq Enfans. Voyez Pontus Heuterus dans la Genealogie de Luxembourg. Mais par raport à la mort du Comte il faut consulter Comines auteur contemporain.

Les Descendans mâles de la famille de Luxembourg finirent en 1616. en Henri Duc de Pinay, Prince de Tongry, Comte de Brienne & de Ligny: Voyez la Chronique Belgique d'Aubert le Mire.

Jean Baptiste Gramaye en parlant des Villages du Baillage de Terhulpen dans sa Description du Romanpais, fait mention de celui-ci & de Genival en ces termes.

„ Oostkerke & Genival sont deux Villages qui „ dependent en tout de leurs Seigneurs. Le dernier a „ apartenu aux Sombrefs & l'autre aux Glymes, il „ fit partie de la dote de Jeanne, qui le porta dans la „ famille de Rimerswaal ses descendans.

Le même Gramaye parlant dans sa Description de Brusselle pag. 75. de la Famille de T'Serclaes & de leurs Seigneuries, dit que Arnoud eut de sa femme la Seigneurie de Dielbeke, & que Michel oncle d'Arnoud eut de la sienne Oostkerke.

Voici qu'en dit Jean Blondeau dans son Commentaire manuscrit du Roman-pais.

„ Gramaye raporte que la terre d'Oostkerke at esté „ donnée en mariage à Jenne de Glymes, qui l'an „ 1532. espousa Adrien de Rimerswal Seigneur de „ Lodyck, & la transmit à sa posterité. Je ne sçay „ ce qu'il en est, mais cette Jenne estoit fille de „ Jacques de Glymes, Seigneur de Grimberges, & „ d'Isabeau de Boshusen.

„ Le sujet que j'ay d'en douter, est que l'an 1518. „ Engelbert d'Ailly s'en qualifioit Seigneur, & qu'il „ se trouve au Registre des fiefs de la Dame de Nivelle, que l'an 1547. Jenne de Luxembourg vefve „ d'Engelbert de Fromelle Seigneur d'Oostkerke, „ releva deux plainfiefs qu'il tenoit de Robert de „ Croy Evesque de Cambray en qualité de Prevost „ de Nivelle.

„ Je ne sçay si c'est de ce lieu qu'estoit Nicolas „ d'Oskercke qui l'an 1138. signa entre autres la „ confirmation des biens d'Afflighem, que fit le „ Duc Godefroy premier. Le Sieur Maximilien de „ Viron fut en nos jours Seigneur d'Oostkerke & „ Conseiller du Roy au Conseil de Luxembourgh, „ qui d'Anne Triest procrea Lambert Maximilien „ de Viron Seigneur d'Oostkerke & Marie Marguerite de Viron.

„ L'an 1630. le Roy exposa la hauteur en vente.

Le denombrement dans ces derniers tems en langue Flamande contient ce qui suit.

„ Het Casteel van Oostkerken metten boomgaerde, groote bempden ende l'Espesces, sijn verheffende van een volle Leen vande Heerlijckheyt „ van Brain Lalieud.

„ Item alnoch ses dachwanden Weyde gelegen by „ de brugge le Teillier, resorterende onder de voorsz. „ Heerlijckheyt van Oigstkercken, 't welck is een „ leen verheffende onder den Heere Proost van't „ Capittel van Nyvel.

„ Item 40. bunderen bosch in twee parceelen „ komende d'een tegens d'ander, gelegen in't gesicht „ van't voorsz. Casteel, ende komende tegens de „ voorsz. Weyden genoemt Lespesces, mitsgaders „ tegens de heyden der voorsz. Heerlijckheyt van „ Oigstkercken, gehouden in een volle leen vande „ Baronnie van Gaesbeke.

„ Item alnoch eenen andere bosch groot dry a „ vier bunderen gemeynelijck geheeten den bosch „ Dame Iehanne & des Try, gelegen onder de Heerlijckheyt van Zart, waer van ses dachw. leen sijn „ verheffende onder den Heere van Faulcue, neffens „ de heyde aen het pachthoff van Lamotte, ende „ dat aen diversche zyden, ende aenden wech gaende vande voorsz. heyde naer Brain le Chasteau.

„ Item elf bunderen en een dachwant oft daer „ ontrent winnende Landen, komende tegens de „ landen vande hoeven de la Falise, by den wech „ gaende van Oigstkercke naer Courcq, ende aenden wech gaende van Tubise naer het bosch van „ Fay au Bourbailly & aux Beginnes.

„ Item de voorsz. Heerlijcke Cheynsen consisterende in 70. Cappuynen oft daer ontrent.

„ Item in Ganzen twee.

„ Item sesthien Hinnen ende een halve.

„ Item in vyf Correweyden.

„ Item in vierentwintich twee quart ende een „ pinte haver.

„ Item in penningen duysent veerthien faulx xvij. „ makende vyf hondert seven stuyvers seven deniers „ salvo justo.

Alles

„ Alles fonder te begrypen de Heerelijcke Chyn-
„ fen die fchuldich is den Heere Gailard ter faken
„ vande landen ende pacht-hoven competerende
„ aenden felven.

„ Item dat aende voorfz Heerlijckheyt van Oigft-
„ kercken alnoch is geaffecteert een volle leen ver-
„ heffende vanden Heere d'Engien onder Ronquier,
„ van welcke volle leen d'Engien, gelijck ook van
„ t'gene van Gaesbeke ende vanden Heere Prooft van
„ het Capittel van Nyvel, daer af feffentfeventich
„ leenen bevonden worden min ofte meer die daer
„ onder verheffen, onder de welcke worden bevon-
„ den feven oft acht volle leenen.

„ Synde te noteren, dat het Recht 't welcke
„ den Heere der voorfz. Heerlijckheyt van Oigft-
„ kercke van Sijne Majefteyt befit 't welck is den
„ flach ofte executie vande Juftitie, is beleent voor
„ de fomme van veerthien hondert guldens eens, dus
„ hier memorie.

De la Seigneurie & du Village de Chapelle-St.-Lambert.

CHapelle St. Lambert eft un Village fitué fur une Colline qui a une vue charmante fur les environs & des prairies arofées de plufieurs fontaines & de la Laine qui a fa fource dans le voifinage.

Il faut avoir recours aux archives du Couvent d'Aiwiers, qui n'en eft pas loin, pour connoitre fes anciens Seigneurs, qui ont donné à ce Couvent un Bois & des dixmes en 1244. comme le prouvent les deux Chartes fuivantes, dont Madame Benoite de la Motte à prefent (1698.) Abbeffe de l'Abbaye d'Aiwiers a produit les originaux au procès qu'elle a eu à la Cour Souveraine de Brabant contre Guillaume Bauduin Curé de ce Village.

Diplomes de W. Prevôt de Nivelle, & de Henry Chev. de la Chapelle St. Lambert.

„ Au nom de la Sainte & indivifible Trinité.
„ Amen. Comme la memoire de l'homme eft trop
„ fragile pour fe repofer fur elle de chofes qui doi-
„ vent durer à perpetuité, fi l'on ne les couche par
„ écrit en prefence de temoin en les recommandant
„ aux fideles, c'eft pourquoi moi W. Prévôt de
„ Nivelle fais favoir à tous prefents & avenir, par
„ ces préfentes que Gozolon de la Chapelle, Che-
„ valier, m'a refigné au profit des Dames d'Aiwiers
„ de l'Ordre de Citeaux la dixme de 26. D. qu'il te-
„ noit de moi en fief. Laquelle dixme avec les dits
„ deniers j'ai tranfporté pour le repos de mon ame
„ aux dites Dames pour fervir à leur nouriture. Et
„ afin que la Refignation du dit Gozolon & mon
„ tranfport, aient toute leur force j'ai fait mettre
„ mon Seau à ces prefentes. Collationé & trouvé
„ conforme à l'original. Signé DE HERZELLES
„ ET B. LE MIRE.

In nomine Sanctæ & individuæ Trinitatis Amen. Quoniam parum eft labenti memoriæ hominum, ea quæ firmitatem perpetuitatis requirunt, relinquere, nifi & fcriptis & fidelibus commendentur, teftium teftimonio Inde eft quod ego W. Nivellenfis Præpofitus, univerfis tam futuris quam præfentibus, præfenti pagina notifico, quod Decimam quam Gozolo de Capella miles, & xxvj. d. tenebat à me in feodo, in manus meas ad opus Dominarum de Awiria Ciftercienfis Ordinis refignavit; quam videlicet Decimam, & denarios præfcriptos eifdem dominabus pro remedio animæ meæ, ad opus perpetuæ fuftentationis reportavi. Ut autem prædicti Gozolonis refignatio, & mea reportatio, firmitatis robur obtineant, præfentem paginam figilli mei munimine dignam duxi roborari. Collata concordat cum fuo originali, Signatum DE HERZELLES & B. LE MIRE.

„ A tous ceux qui ces prefentes verront, moi
„ Henri Chevalier de la Chapelle St. Lambert près
„ de Lanne & Henri mon fils unique favoir faifons
„ que nous renonçons aux caufes, cris, calanges
„ & à tout droit de terres, bois, & dixmes aux-
„ quels nous difions avoir droit contre le Couvent
„ d'Aiwiers, & que nous en faifons librement &
„ entierement aumône, au dit Couvent, & en
„ aiant pris la lifte en préfence de l'Abbeffe & de fa
„ Communauté moi & mon fils Henri nous l'avons
„ remis fur l'Autel de nôtre Dame d'Aiwiers; &
„ parce que nous n'avons par de Seau nous avons
„ prié Monfieur le Châtelain de Bruffelle de mettre
„ le fien aux prefentes. L'an du Salut 1243. au
„ mois d'Août le jour de St. Barthelemi. Les te-
„ moins étoient Meffire Bofin Chevalier d'Othe-
„ gnées, Meffire Godefroi, Chevalier, fon Frere,
„ Meffire Godefroi Chevalier de Rixenfart, Mef-
„ fire Henri dit Bavechiens, Jean Lanech, & Jean fils
„ de Meffire Bofin de Othegnées.

Univerfis præfens fcriptum infpecturis, Ego Henricus dictus miles de Bafilica fancti Lamberti juxta Lanehe, & Henricus unigenitus meus, cognofcere veritatem, univerfitati veftræ notum facimus, quod nos caufis, clamoribus, calumpniis, & omni juri terræ, nemoris, & Decimæ in quibus dicebamus adverfus domum Awiriæ nos jus habere, omnibus renuntiavimus, & ea domui Awiriæ liberè & abfolutè in eleëmofynam quittavimus, & affumpto libro, coram Abbatiffa & Conventu, ego & Henricus filius meus, fuper Altare Beatæ Mariæ de Awiria, reportavimus, & quia figillum non habemus, figillo Domini Caftellani Bruxellenfis, præfentem paginam ad preces noftras fecimus roborari. Anno Incarnationis Domini, Millefimo CC. XLIIII. menfe Augufto, in die beati Bartholomei Apoftoli. Teftes autem hujus rei, Dominus Bofinus miles de Othegnees, & Dominus Godefridus miles frater ejus, & Dominus Godefridus miles de Rixanfart, & Dominus Henricus dictus Bavenchiens, Ioannes Laneh, Ioannes filius Domini Bofini de Othegnees.

Il paroit par les Regitres des Confreres & Curateurs du Confeil de Gemblours de l'année 1518. que nous avons citez au Livre III. que Chapelle St. Lambert étoit fille de l'Eglife de Mouftiers.

„ Chapelle St. Lambert près de la Lanne, difent
„ ces Regitres, eft une Eglife fille de celle de Mou-
„ ftiers-fur-Dyle. Elle a pour Recteur D. Barthele-
„ mi Tartareaux qui deffert lui même: Elle raporte
„ X. muids de froment à la Charge d'une Meffe
„ tous les Dimanches & les jours de fête.

„ L'Autel de Ste. Catherine en eft une annexe.
„ Le Marguiller eft marié.

Nous avons recherché avec foin en quel fiecle & en quelle année cette Eglife a été feparée de l'Eglife matrice, mais inutilement.

Jean Blondeau parlant du Village & de la Paroiffe

roisse de Moustier, assure que cela est arrivé il y a environ deux cens cinquante ans ; ainsi qu'on le peut voir au Livre III. où nous avons raporté ses propres termes.

Ce qui est certain c'est qu'un Gentilhomme nommé Engelbert à fait batir & a doté dans ses terres une Chapelle à l'honneur de St. Lambert, l'an 1180. comme il paroit par la Charte suivante.

Diplome de Gozolon Chev. de la Chapelle St. Lambert.

Notum sit universis Christi fidelibus, quod ego Gozolo miles de Capella Sancti Lamberti, quam juxta turrim suam avus meus Engelbertus in fundo suo condidit ac dotavit, & in qua pater meus Gottefridus & mater mea Adelisa, & uxor mea Gisla sepelire voluerunt, volens animæ meæ saluti propensius, providere do presbytero eiusdem Ecclesiæ duodecim sextaria siliginis mensuræ de Wavera, capienda singulis annis in grangia nostra, & non redimi poterunt, nisi cum septendecim pro uno, & valor tunc applicabitur in terris arabilibus, pro Missa quam Ecclesiasticus ordo pro fidelibus defunctis celebrari ordinavit. Testes hujus rei Gottefridus Castellanus, Henricus de Isca, Godinus villicus de Lovanio, ego Gozolo qui præsentem cartam sigillo meo firmavi. Acta sunt hæc apud Lovanium anno Domini M. C. LXXX. *mense Octobri.*

„ Soit notoire à tous Chretiens que moi Gozolon, „ Chevalier de Chapelle St. Lambert, que mon „ ayeul Engelbert a fondé & doté, dans sa terre „ auprès de sa Tour, & dans laquelle mon pere „ Godefroy, ma mere Alix, & ma femme Gisle „ ont voulu être enterrez, voulant pourvoir au sa„ lut de mon ame, je donne au Prêtre de la dite „ Eglise douze setiers de froment mesure de Wa„ vre à prendre tous les ans sur notre grange, les„ quels ne seront point rachetables qu'en donnant „ dix-sept pour un & en mettant la valeur en terres „ labourables pour une messe des trespassez. En „ presence des temoins Godefroi Chatelain, Henri „ de Ische, Godin Fermier de Louvain j'ai mis mon „ Seau à la presente Charte. Fait à Louvain l'an „ de notre Seigneur 1180. au mois d'Octobre.

Je n'ai pu deterrer qui à fait batir cette ancienne Tour auprès de laquelle cet Engelbert a fait bâtir sa Chapelle, je trouve qu'en 1542. elle fut en partie brulée lorsque Martin de Rossem ravageoit le Roman Pais.

On a ajouté de nouveaux apartemens à cette Tour dans ces dernieres années, & on y a bâti une belle Chapelle domestique, l'Evêque de Namur aiant accordé la permission d'y celebrer, la messe, la premiere y fut celebrée le 16. Septembre 1687.

„ C'est ici le lieu de raporter ce que François Zypæus (ou van den Zype) dit du droit d'Emphiteuse dans le Livre II. de sa Not. Jur. Belg. „ dans la plupart „ des lieux, dit-il, toutes choses dependent des „ Seigneurs des Villages & des Territoires par droit „ de Fief, d'Emphiteuse ou de Cens, & rarement „ les possede t'on libres. Les alleux sont en quel„ ques lieux francs des deux premiers droits mais „ rarement du dernier, car on trouve plusieurs „ fiefs, mais toutes choses sont Censieres & Emphi„ teutiques.

Tout le territoire de ce Village-ci depend du Seigneur par droit de Fief, d'Emphiteuse & de Cens.

La haute justice a apartenu aux Ducs de Lothier & de Brabant jusqu'en 1566. que le Roi Philippe II. l'engagea à André de Camby Seigneur du lieu & ses heritiers l'ont possédée jusques en 1630. Enfin le Roi Philippe IV. la vendit le 15. Fevrier 1644. à Thomas Lopez de Ulloa Marquis du St. Empire Romain, Comte de Rodes-St. Agathe & Baron de Limale qui la possedoit par engagement depuis 1630. Le prix de la vente étoit 4000. florins.

J. B. Gramaye parle de cette Seigneurie en ces termes;

„ Chapelle St. Lambert dit-il, a apartenu dans „ ces derniers tems à la famille de Sombref; André „ Cambré en a aquis du Roi la haute justice en „ 1566.

Il auroit dû dire André de Camby & que cette haute justice lui avoit été seulement engagée.

Les Seigneurs de Moustier-sur-Dyle avoient autrefois leur Baillif & leur Tribunal dans ce Village, mais François Joseph de Spanghen Seigneur de Moustier a vendu cette Seigneurie avec tous ses droits à Jaques Baron le Roi & du St. Empire Romain Seigneur de Chapelle St. Lambert.

Jean Blondeau parle en ces termes de Chapelle St. Lambert dans son commentaire du Roman-Pays.

„ La Seigneurie de Chapelle Sainct Lambert, n'est „ pas d'une grande estendüe, mais d'un bon rapport, „ consistant en bois, prez, terres labourables, cens „ Seigneuriaux, rentes, & Cour Feodale, de laquel„ le dependent plusieurs fiefs, entre autres la Sei„ gneurie Fonciere & cens que la Commenderie de „ Chantraine possede à Pinchart en releve en un plain „ fiefs, & le Seigneur at aussi une bonne maison, „ que l'on nomme la Tour.

„ La Hauteur de ce lieu, appartient au Baron de „ Limale, par achapt qu'en a fait du Roy le Pagador „ General Thomas Lopez de Ulloa Baron de Limale „ pere du moderne, qui à prix d'affection immoderée „ a voulu agrandir la splendeur de la terre de Limale, „ tant en bastiments, qu'en y annexant les hauteurs „ & titres des Seigneuries voisines, encor bien qu'il „ n'y avoit aucun fond ou revenu, & ne possede en „ celle cy qu'un petit prez en Censive du Seigneur „ Foncier Jacques Baron le Roy & du Sainct Em„ pire, que je trouve dans les Registres de la Dame „ & Princesse de Nivelle, avoir relevé l'an 1683. „ le plain fief appellé *le Cens Seigneurial de Lanne „ à Sainct Lambert* à luy devolu par la mort du „ Baron Philippe son pere, Seigneur de Brouchem „ & Foncier de Chapelle S. Lambert, comme ap„ pert aux dits Regitres folio 221. verso.

„ La Cure de Chapelle S. Lambert est de facile „ administration & d'un bon revenu, principalement „ depuis que le Curé, a gaigné par proces, la moi„ tié de la disme du lieu, que les anciens Seigneurs „ avoient aumosné à l'Abbaye de Nostre dame „ d'Aywieres, & outre l'import considerable des „ anniversaires fondez dans son Eglise, il possede „ plus de la dixieme partie de tout le fond du Vil„ lage, en bois, prez & terres labourables dont il „ releve aucunes parties du Seigneur Foncier & „ des autres il luy paye cens, marque evidente qu'el„ les procedent aussi des anciens Seigneurs, parmy „ lesquels je trouve dans un viel Regitre d'Obits, que

„ que Maiſtre Guillaume Baulduin Paſteur du lieu, „ m'a monſtré, que Bernard vander Spout que les „ Wallons appellent del Spout & Bernard fils du „ ſuſdit Bernard vander Spout en ont eſtez ſucceſſi- „ vement Seigneurs, & y poſſedé la Seigneurie & „ Cenſe de la Tour. Dans l'Egliſe l'on y voit encore „ la ſepulture d'un d'iceux & peuteſtre y ſont ils „ enterrez tous deux ; auparavant en eſtoit Seigneur „ Jean de Ghilenghien, ne ſçachant pourtant com- „ ment, de la maiſon de Ghilenghien la terre a eſté „ tranferée à celle de vander Spout, mais bien que „ Jenne ou Iſabeau vander Spout eſpouſant Henry „ Eſtor, Seigneur de Bigarde la porta en dote à ſon „ mary, & procréerent Bernard Eſtor auſſy Seigneur „ de Bigarde & Foncier de la Chapelle S. Lambert, „ qui eſpouſa Marguerite de Baenſt, laquelle & ſon „ fils Jean Eſtor Seigneur de Bigarde &c. furent „ condemnez à mort, pour crime d'hereſie, dans „ le malheureux ſiecle paſſé, & treſpaſſerent la veil- „ le des Rois, l'an 1547. leurs biens confiſquez au „ profit du Roy, & puis par decret venduz à Jeroſ- „ me Baudewyns fils d'Adam, qui en a fait le relief „ l'an 1550, en la Cour de Mouſty pour la Seigneu- „ rieFonciere de Chapelle S. Lambert, & dans la „ Cour de la Dame de Nivelle, pour les cens Sei- „ gneuriaux à Lanne.

„ L'an 1563. Adrian de Camby comme mary & „ mambour de Damoiſelle Anne Baudewyns, fit le „ relief.

„ L'an 1606. Anne de Camby fille d'Adrien de „ Camby & d'Anne Baudewyns fit le relief avec le „ Sieur Maximilien van Mechelen ſon mary & „ mambour.

„ L'an 1637. Philibert van Mechelen au nom & „ comme Commis du Sieur Maximilien van Meche- „ len ſon oncle, heritier d'Anne de Camby ſuſdite, „ à fait le relief.

„ L'an 1651. le Sieur Paul Roels Seigneur de „ Traulée au nom & de la part de Damoiſelle Mar- „ garite Baudewyns Dame Fonciere de Chapelle „ S. Lambert par la mort de N. a fait le relief.

„ L'an 1654. le 15. de Decembre ladite D. Mar- „ guerite Baudewyns à vendu à Meſſire Philippe Le „ Roy Chlr. Banneret Seigneur de Brouchem &c. „ & depuis fait Baron du S. Empire, la Seigneurie „ Fonciere de Chapelle S. Lambert, appendences & „ dependences d'icelle. Ainſi eſt laditte terre tombée „ en la maiſon du Baron le Roy qui la poſſede pre- „ ſentement. (1698)

Fin du Livre quatriéme.

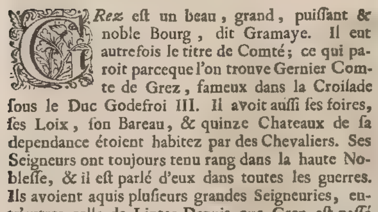


LE GRAND THEATRE PROFANE DU BRABANT-WALLON.

LIVRE CINQUIEME.

QUI CONTIENT LE BAILLAGE DE GREZ, ET GEMBLOURS.

De la Seigneurie de Grez.



G*Rez* est un beau, grand, puissant & noble Bourg, dit Gramaye. Il eut autrefois le titre de Comté; ce qui paroit parceque l'on trouve Gernier Comte de Grez, fameux dans la Croisade sous le Duc Godefroi III. Il avoit aussi ses foires, ses Loix, son Bareau, & quinze Chateaux de sa dependance étoient habitez par des Chevaliers. Ses Seigneurs ont toujours tenu rang dans la haute Noblesse, & il est parlé d'eux dans toutes les guerres. Ils avoient aquis plusieurs grandes Seigneuries, entr'autres celle de Linter. Depuis que Grez est passé dans d'autres familles par les alliances les Seigneurs de Linter l'ont toujours été de Grez.

Baudouin de Jerusalem, Comte de Mons ou de Hainaut, devant partir pour aller faire la guerre en Syrie, vendit à Otbert Evêque de Liege le Chateau de Covin ou de Tuwin en 1096. On trouve le Comte Warnier de Greis entre les nobles qui signerent le contract de vente. Aubert le Mire en raporte la Charte dans le Chapitre 31. du Livre I. des Donations Belgiques. Ce qui fait assez voir qu'avant ce tems là Grez étoit une Comté dout la famille des *van Grave* en François *de Grez* a pris son nom.

François de Dongelberg, Conseiller en la Cour souveraine du Brabant nomme en 1281. un Raoul de Gravia, Chevalier, dans l'introduction à la genealogie des nobles qui étoient à la journée de Woeringen pag. 143.

Raas de Grez, Sire de Maleve, mort le 28. Janvier1351. & Dame Marguerite de Rivieren, sa femme, Dame de Neerlinter morte le 31. Mars 1364. sont tous deux enterrez dans la Chapelle de St. George de Grez; ce Raas étoit fils de Gilbert, Chevalier.

Le même Auteur continuant dit; au même lieu git Messire Gilbert de Grez Seigneur de Bierge & de Hanchines, Chevalier, qui mourut le jour de Ste. Dorothée en 1364. Ses biens furent adjugez en 1376. à Gerard de Grez, Seigneur de Soyse, Chevalier, qui les vendit à Ingelbert de Grez son frere &c.

Raas de Grez Seigneur de Linthere vivoit en 1339.

En 1375. vivoit un Engelbert fils de feu Messire Imbert de Grez, Chevalier.

Madame Marie Godevaerts fille de Jean, Chevalier, & de la fille de Wauthier vander Brugghe, Chevalier, Seigneur de Heverlé avoit épousé feu Baudouin de Grave, elle possedoit la Seigneurie de la Paroisse de Erps en 1382. Ce Baudouin étoit frere de Gilbert de Grez, dont il est parlé ci-dessus; il laissa Raas.

Baudouin de Grave, Seigneur de Maleve, fils de Messire Gilbert, fut fait Bourgeois de Brusselle en 1376. Raas de Grave, Chevalier, son fils, posseda la Seigneurie de Erps & Maleve comme Gilbert de Grave l'avoit possedé & outre cela les biens de Wolfshage.

Jean de Glymes Seigneur de Berghe-sur-Zoom, Grimberghe &c. nomme Executeurs de son testament fait le 7. Octobre 1427. son pere Seigneur de Glymes, Baudouin son frere, Raas de Grez, son oncle, Franc de Borsfele & d'autres.

Damoiselle Jeanne fille de Raas de Grez Seigneur de Heverlé & de Maleve.

Raas de Grez, Seigneur de Heverlé, vendit en 1448. cette Seigneurie à Messire Nicolas Raulin.

Divæus dit que Raas de Grez, vaillant Chevalier, dont parlent aussi les historiens étrangers dans les guerres d'Angleterre, mourut en 1370. Le même Auteur dit que ceux de Louvain nommérent en 1415. Raas de Grez pour être Gouverneur de Jean

IV.

IV. Duc de Brabant, qui étoit mineur.

Au reste je doute que ces Raoul, Raases, Ingelbert, Imbert, Gilbert & Baudouin de Grez aïent été Seigneurs de ce lieu, d'autant que leurs Epitaphes n'en disent rien.

On voit dans l'Eglise de Grez, dans une Chapelle qui est au côté droit du grand Autel, un tombeau de pierre de taille d'une grandeur extraordinaire, sur lequel sont les figures d'une homme & d'une femme, celui là armé à l'antique. J'ai taché envain de dechifrer l'Epitaphe, je crois neanmoins que c'est celle de Raas de Grez Sire de Maleve & de Marguerite de Riviere, dont il a été parlé ci-dessus.

Hemricourt dit au Chapitre 3. pag. 43. du Miroir de la Noblesse de Hasbanie, que Gilbert de Grez épousa la fille de Raas de Seraing, Chevalier, de la Maison de Warfuzé. Voici ses propres termes. *Messire Raas de Seraing, Chevalier eut trois filles, la premiere fut mariée à Messire Gilbert de Greis en Brabant, dont ceux de Greis sont sortis, & le Seigneur de Lintre par sa Mere.* On lit dans le même Auteur Chap. 19. pag. 245. que Raas de Celles fils de Jacques Seigneur de Celles Chevalier Banneret, épousa la fille du Seigneur de Greis en Brabant, sans mettre les noms, mais on peut conjecturer que ce fut vers l'an 1350. On trouve dans le Livre IV. du Tome I. des Trophées de Brabant Chap. VIII. pag. 381. Raas, Seigneur de Grez & de Neerlintre sous Jean II. Duc de Brabant. Et au Chap IX du même livre pag. 458. sous Jean III. il dit que Grez apartient à Daniel de la Riviere Seigneur de Grez & de Neerlinthre, de la famille d'Arschot; il est dit ensuite qu'il fut confisqué & uni au domaine du Souverain. Nous avons recherché inutilement en quel tems cette confiscation arriva & quelle en fut la cause; pour cet effet nous avons feuilletté les Regitres de la Chambre des Comptes de Brabant, où nous avons trouvé que le Domaine de Grez apartenoit aux Ducs il y avoit plus de deux cens ans; & que le 5. d'Aout 1626. il avoit été engagé par Philippe IV. Roi d'Espagne au Baron de Wonsheim pour la somme de 30100. florins, & qu'alors ce Prince engagea aussi de la même maniere pour 15000. florins les Domaines de Chapelle St. Laurent & de Nodebais; la Seigneurie avec une redevance de mille florins par an, & celles de Chapelle St. Laurent & de Nodebais une de 450. Ermengarde de Ghilenghien veuve du susdit Baron tenoit encore ces Seigneuries de nôtre tems. Mais je ne sai pas qui les a achettées lors qu'elles furent mises en vente le 10. Janvier 1645.

L'Abbesse de Valduc de l'ordre de Citeaux, à deux lieues de Louvain, jouit des dixmes de Grez & en nomme le Pasteur.

Il y avoit autrefois un Beguinage à Grez; on y voit encore les maisons où quelques vieilles demeurent. Il y a tout auprès une Chapelle bien dotée qui a un Chapelain à la nouriture du Seigneur de Pieterbais.

L'Eglise de Grez est dediée à St. George. On y conserve les Reliques de St. Marcoul qui y attirent un grand Concours de Pelerins sur tout de ceux qui sont attaquez des Ecrouelles. Il ne sera pas hors de propos de parler ici de ce Saint. Il fut Abbé de l'Ordre de St. Benoit dans le Diocese de Coutance en Normandie il fit bâtir le Monastere de Nante, où il mourut & fut enterré. Son corps fut depuis transporté à Corbuy, où les Rois très Chretiens viennent le venerer aussi-tôt qu'ils ont été sacrez à Rheims; car c'est par son intercession, qu'ils ont, dit-on, le don de guerir les Ecrouelles par leur simple attouchement. On dit que le Roi St. Louis y erigea une confrerie à la tête de la quelle il s'enrola & dont on le regarde encore aujourd'hui comme le protecteur.

L'Epoque qui determine le tems où a vêcu St. Marcoul est le regne de Childebert I. Roi de France; & d'Ultrogote sa femme que St. Marcoul fut visiter pour la seconde fois à Compiegne vers l'an 558. comme il paroit par sa vie. Il y a environ 50. ans qu'un Bourgeois de Wavre aprit à ceux de Grez à faire la Chaux de certaine pierre qui tire sur la craye & qui se trouve dans leurs terres, ce qui a fait beaucoup de bien à ce Bourg.

Jean Blondeau parle ainsi de ce lieu.

„ Sous la Paroiche de Grez, il y at plusieurs „ Chasteaux & Seigneuries, qui meritent que l'on „ en parle separement, tels que les Chasteaux de „ Laurentsart, de Pieterbais, & de La Motte. Les „ Seigneuries de Bercus, Argenteau, Lis, Morsain, & Dionceau ou Douceau, qui at jadis ap„ partenu à la famille d'Audregnies, à present à cel„ le de Verreycken.

De la Seigneurie de Bercus.

VOici ce que Jean Blondeau dit de cette Seigneurie.

„ Je croy que le bois de Bercus, at autrefois ap„ partenu à une noble famille du Cambresis, qui „ porte le mesme nom & pour armes d'or à trois „ treffles de sable.

„ Ce bois est à present possedé par le Chapitre de „ nostre Dame de Cambray, & horsmis qu'il est „ gisant souz la Paroiche de Grez, est independant „ de toute autre jurisdiction, ayant separement son „ Mayeur, Eschevins, Greffier & Sergeants, droict „ de franche chasse, & mesmes ses loix, usages & „ amendes touchant le bois, & divers cens Sei„ gneuriaux aux environs. Quant à la Famille de „ Bercus, voyez Carpentier en son histoire de Cam„ bray partie 3. pag. 218.

De la Seigneurie de la Motte.

JEan Blondeau parle ainsi de cette Seigneurie

„ En Aoust 1578. l'Armée des Estats, souz la „ conduite de Maximilien Comte de Bossu, „ print en passant (au rapport de Jean François le „ Petit Liv. XI. de ses histoires) les Chateaux de „ Dyon, de La Motte, Helsenne, & du Sart. La „ Motte se laissa batre, où n'y avoit que 15. ou 16. „ Soldats, le reste paysans, & fut prit d'assaut, „ où le Seigneur de la Noue Marechal de Camp, „ le Viscomte de Gand, & le Collonel Michel Ca„ lier passerent l'eau des fossez jusques à la ceinture „ (encor que ce ne fut pas sagement fait audit Vis„ comte pour un chef General de la Cavallerie com„ me il estoit) & avec les Anglois, qui se jettoient „ dedans comme grenouilles, l'emporterent, & „ taillerent les Soldats tous en pieces, pardonnant „ aux Paysans.

„ Ce Chasteau est au milieu des prairies, en une „ assiette fort agreable, ayant le Cloistre de Flori„ val en veüe, & quantité de surgeons de fontaines, „ qui produisent des eaux en très-grande abondan„ ce, & le rend de difficil acces.

„ Il fut basty par Guy . . . . . enterré à Flori„ val.

„ Les biens de la Motte relevent en partie de la „ Cour Feodale de Brabant; & ont appartenu à „ Gilles de Bonlez, & puis à Messire Guy del „ Motte.

„ Le Regitre Feodal de Brabant rapporte, que „ par le trespas de Bauduin de Brousberge, Cathe„ rine de Brousberge dite de Bonlez sa fille, & En-

„ Engelbert Hardung son mary les releva 1479.
„ Catharine Hardung leur fille, par le trespas de „ ladite Catharine sa Mere, & Nicolas Nyrelie son „ mary releva l'en 1502. Et puis ladite Catherine „ Hardung l'an 1505. les transporta à Guy de Heu- „ le Chlr. allié à Jenne de Gesves, laquelle fut me- „ re de François de Bailler, qui releva l'an 1540. „ par le trespas de sadite mere, ayant laissé un fils „ nommé Jacques, & Jenne, Anne & Marie de „ Bailler.
„ Messire François d'Outremont, par l'adjudica- „ tion faite à Anne de Baillet sa mere; par sentence „ du 2. May 1572. le releva l'an 1605. & l'an „ 1622. le transporta au profit de Gautier de Hon- „ toy, auquel succeda l'an 1625, Jean de Hontoy „ son fils. *Ex Regestis Feudorum Brabantiæ & „ aliis.*

De la Seigneurie & du Comté de Laurensart.

JEan Blondeau fait mention de *Laurensart* en ces termes.
„ La Seigneurie de Sart, est une très-belle Ter- „ re, assise en la Paroiche de Grez, avec un Cha- „ steau dans une situation agreable, sur le costé gau- „ che de la riviere du Thy, basty dans les prairies „ qui luy donnent de tous costez un très-beau pro- „ spect, ayant du costé du Septentrion des montai- „ gnes, bois & plainures voisines pour le divertisse- „ ment de la chasse. La basse Court est grande & belle, „ & au milieu d'icelle une fontaine, comme aussi „ en la place du Chasteau. Je crois que ce lieu a „ prins nom de Laurensart de Laurent de Blioul, „ qui en at autrefois esté Seigneur; & qui l'an „ 1531. avec D. Catharine de Coene sa femme, fai- „ sant leur testament, laisserent en vie Engelbert de „ Blioul, Jenne, Hierosme & Laurent, qui pro- „ crea Marguerite de Blioul, comme j'ay remarqué „ hors divers proces, qu'ilz ou eu ensemble. Cette „ famille portoit azur au chevron d'or accompa- „ gné de trois roses de mesme.
„ Si la memoire ne me trompe, cette Terre at „ autrefois esté en la famille de van Etten, & en „ celle de Revel Seigneurs d'Audregnies, à s'infor- „ mer.

Nous ajouterons ici l'Epitaphe de Marguerite de Blioul, que nous avons tiré du Chœur de l'Eglise de nôtre Dame de Wavre, où elle est près du grand Autel du côté de l'Evangile où l'on voit les armes de la Famille de Blioul & de ses alliances peintes sur les vitres.

Cy gist Dame MARGARITE DE BLIOUL, *en son vivant Dame du Sart, Doüagiere d'Audregnies, Vefve du feu Charles de Revel, en son temps Chevalier, Seigneur dudit Audregnies, laquelle trespassa le 3. jour de Febvry l'an 1594. priez Dieu pour son ame.*

La Seigneurie du Sart est passée depuis à la famille de Verreyken ce qu'on aprend d'un tombeau de marbre qui est à Brusselle dans une Chapelle à la droite de la Nef de l'Eglise de la Chapelle. Il est contre la muraille du côté de l'Autel, & nous en avons deja raporté l'Epitaphe au Livre II. de cet ouvrage.

Cette Seigneurie fut erigée en Comté le 16. Decembre 1674. en faveur de Pierre Ignace Verreyken, Chevalier d'Alcantara, Baron de Bonlez &c. Grand-Baillif du Roman-Pais.

La Seigneurie de Dulcheau.

DUlcheau est nommé par les anciens Auteurs, *Dionceau* & *Douceau*. C'étoit autrefois un bien de la famille d'Audregnies, mais à present il apartient à celle de Verrycken qui en a acquis le Domaine de Philippe IV. Roi d'Espagne, qui le leur engagea pour 1000. florins le 18. Juillet 1630. & le leur vendit ensuite pour 2200. florins dans la vente publique qui s'en fit dans la Chambre des Finances le 19. Janvier 1644.

De la Seigneurie d'Argenteau.

JEan Blondeau parlant de cette Seigneurie dit ce qui suit.
„ En la Paroiche de Grez y at une Seigneurie „ fonciere dite d'Argenteau, ayant apparemment rete- „ nu ce nom des Seigneurs qui l'ont possedé, & „ puteстre des penultiesmes Seigneurs de Bossuyt, „ elle appartient à present au Seigneur de Bossuyt „ moderne, & consiste en divers cens Seigneuriaux, „ qui se levent souz la Paroiche de Grez, & en „ divers arrierfiefs.

De la Seigneurie de Lis.

JEan Blondeau parle de la Seigneurie de Lis en ces termes.
„ La Seigneurie fonciere du Lis releve de Pieter- „ bais, est située en la mesme Paroiche, & appar- „ tient à present à Jean l'Hoste, Pensionnaire de la „ Ville de Louvain; elle consiste en divers cens „ souz Grez.

De la Seigneurie de Morsaing.

ON trouve dans les Commentaires du Brabant-Wallon de Jean Blondeau.
„ Morsaing est une cense & Seigneurie fonciere „ souz Grez, qui a cy-devant produit une famille „ qui en portoit le nom, & consiste en quelques me- „ nus cens.

De la Seigneurie de Pieterbais.

JEan Blondeau parlant de Pieterbais dit.
„ Pieterbais est une tresbelle Seigneurie située „ aussy souz la Paroiche de Grez: de laquelle sont „ mouvants divers fiefs, & de laquelle dependent, „ alternativement avec l'Abbesse de Vaul Duc, la „ la collation des benefices & autels de S. Jean „ Baptiste, S. George, S. Michel, & S. Agnes au- „ trement dit des Ames, en l'Eglise Paroichiale de „ Grez. Le Seigneur de ce lieu pretend aussy la „ Surintendance du Beguinage audit lieu, & la col- „ lation de la Cure de Mousty sur Thy.
„ Le Chasteau de Pieterbais est magnificq & tres- „ bien basty, environné d'eau & fossez fort larges. „ Les anciens Seigneurs pour autant que je sçache „ ont estez ceux de Grez & fut vendüe par un des „ heritiers de François de Baillet à la famille vanden „ Berghe, & est à present possedé par Lamoral van- „ den Berghe Seigneur de Pieterbais, Biez &c.

Gramaye dit dans sa Description du Baillage d'Aincourt pag. 37. que la Chapelle notre-Dame depend pour le spirituel de l'Abbaye de Villers, & que Pieterbais est fille de l'Eglise de Lathuy & que pour cette raison il depend du Curé de Lathuy. Chapelle notre Dame apartient aux Seigneurs de Grez & Pieterbais

terbais à ceux de Montenaken.

Mais, comme Jean Blondeau vient de dire que Pieterbais est une tres belle Seigneurie située sous la Paroisse de Grez, & que Gramaye la met dans le District d'Aincourt, nous ne pouvons determiner de quel Baillage il depend.

Cette Seigneurie apartient à present à Mr. le Baron vanden Honert, Conseiller au Conseil de Brabant établi à la Haye en Hollande, qui l'a depuis acquis par achat. Voyez le Supplement aux Trophées de Brabant Tom. 2. pag. 204.

De la Seigneurie & du Village de Biez.

ON trouve le nom de cet endroit diversément écrit, tantôt *Bierges*, ou *Bierch*, ou *Bye*; c'etoit un bien des anciens Seigneurs de Grez. Gramaye dit, *l'Alleux de Bierges apartenoit il y a cent ans aux Seigneurs de Grez.*

Jean Blondeau en parle ainsi.

„ Biez at appartenu à l'ancienne famille de Grez „ & est un appanage d'icelle comme j'ay deduit ail- „ leurs; c'est un Alleud qui at haute moyenne & „ basse justice, dont les Seigneurs ont aussy autrefois „ possedé la disme. Il appartient à present à la famille „ vanden Berghe par transport des heritiers de Fran- „ çois de Baillet.

Des Seigneuries & Villages de Chapelle St. Laurent & Nodebais.

GRamaye parle de ces deux Seigneuries dans la Description du Baillage de Grez. *La Franchise*, dit-il, *comprend ce qu'on nomme Nodebais; Chapelle St. Laurent apartient à l'Abbaye de Hastiers.*

Les Regitres de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant font voir qu'elles ont été engagées par le Roi Philippe IV. *Chapelle St. Laurent*, y est-il dit, & *Nodebais demeurent engagées depuis le 5. d'Aoust* 1626. *pour* 15000. *florins.*

Jean Blondeau en parle ainsi.

„ Chapelle St. Laurent est un village qui jouit des „ mesmes Franchises & Privileges que Grez: pour „ autant qu'il appartient au Duc, & est engagé au „ Comte de Wonsheym, & le reste appartient à „ l'Abbaye de Hastier, de l'Ordre de St. Benoit, au „ Comté de Namur.

„ Nodebais fut l'an 1626. engagé par le Roy au „ Baron de Wonsheym, & chasque maison, où „ on fait feu, doit par an un stier d'avoine au Sei- „ gneur.

Je n'ai pû trouver si depuis 1626. ces Seigneuries ont été remboursées, ou vendues. Mais il est certain qu'elles furent exposées en vente dans la Chambre des Finances le 10. Janvier 1645.

De la Seigneurie de Gottechien ou Gertechien.

LEs Regitres de la Chambre des Comtes de Brabant portent que Gottechien fut engagé le 3. d'Aout 1626. à Gerard d'Udekem pour 1300. florins & renchery le 9. d'Avril 1638. par Josse vanden Eede pour autres 500. florins, & vendu le 9. d'Aout 1657. pour 1200. florins par dessus l'engagere.

Il y a dans l'Eglise de Notredame de Wavre, vis-à-vis la Chaire un tombeau avec cet Epitaphe.

Icy repose le Corps de tres vertueux jeun homme Monsieur Josse van den Eede, *Licencié ès Loix & Seigneur de Gottechien....*

On ne peut lire le reste qui est effacé.

Jean Baptiste Gramaye après avoir parlé dans le Baillage d'Aincourt de l'endroit nommé Rouxmiroir, ajoute *Gottechem dont Guillaume de Dongelberg a donné les dixmes au Chapitre d'Aincourt en* 1126. A la verité je ne puis affirmer si ce Gottechem est le même que Gottechien.

De la Seigneurie & du Village de Bossuyt.

BOssuyt a toujours apartenu aux Seigneurs de Grez à l'exception de quelques Droits qui dependent des Schoonvorst & leurs heritiers. François Baillet en acquit la haute justice en 1565. Et la même année Martin vanden Berghe acheta cette Seigneurie. Enfin elle a été vendue en 1590. à Jean Drenkwaert.

Voilà ce que Gramaye dit de cet endroit dans sa Description du Baillage de Grez. Jean Blondeau en donne une Description bien plus exacte. Voici ses propres termes.

„ Le Village de Bossuyt est situé sur une éminence, „ distante d'un quart de lieüe du bois de Merdal, „ dans un terroir fort fertil & abondant en grains. „ Son nom quoy qu'un peu alteré, porte son etymo- „ logie avec soy, & est pour sa situation appellé „ Boss-uyt, c'est à dire, hors du bois, quoy que „ vulgairement on luy donne celluy de Bossut.

„ Ce Village, at autrefois esté l'appanage d'un „ cadet de la famille de Walhain, & ses descendants „ en ont prins le nom; Butkens en ses Trophées de „ Brabant liv. IV. pag. 223. trouve Ringot de Bossut, „ soub le Duc Henry premier, & je croy qu'il estoit „ d'une famille anterieure à cellecy de Walhain, de „ laquelle a peutestre esté Jean de Bossuyt, qui en „ l'an 1417. estoit Grand Bailly de Nivelle & du „ Wallon Brabant.

„ Je trouve depuis, que Wallerand d'Ittre Escuyer „ fut l'an 1533. Seigneur de Bossuyt en Brabant, „ & j'ay veu une verriere en l'Eglise du lieu, où l'an „ 1547. Reguaut d'Argenteau qui avoit espousé „ Françoise de la Haye, s'intituloit Seigneur de „ Ligny, Tongrines & Bossuyt où ilz sont agenoüil- „ lez en armes acostées de leurs peignons & ban- „ nieres.

„ Gramaye dit que horsmis la partie qui apparte- „ noit aux Schoonvorsts & leurs heritiers, Bossuyt „ a tousiours esté possedé par les Seigneurs de Grez: „ & que l'an 1565. François de Baillet en achapta „ la hauteur, qui fut achaptée la mesme année par „ Martin vanden Berghe, & vendüe l'an 1590. à J. „ Drencquart. Regnier Le Roy & Adriane vanden „ Berghe, achapterent depuis ladite Seigneurie, par- „ tie de Jean Danneux Seigneur d'Abancourt & „ l'autre de Jacques d'Argenteau Seigneur de Velaine, „ & l'ont transmis à Guillaume Le Roy leur fils, „ qui entre autres enfants qu'il at eu de Gertrude „ de Croy sa femme, laissa Regnier, mort à marier, „ Maximilien Seigneur d'Erchennes & Marcq Antoi- „ ne Seigneur de Bossuyt, Erchennes, Gottechin &c. „ qui at espousé Anne Marie de Dielbeecke fille du „ Seigneur d'Attenhove & sœur de N.... de Diel- „ beecke Baron de Holsbeke de laquelle il at une „ belle generation. Cette famille porte d'azur à cincq „ coquilles d'or mises en croix.

„ Guillaume Le Roy prins la hauteur par enga- „ gere du Roy l'an 1626. avec la Seigneurie de Got-

„ techin fouz Incourt pour la fomme de cincq mille „ & deux cent florins.

„ Conrard de Elfloo de la famille de Gavre y at „ autrefois eu une Cour cenfale.

„ Je trouve dans le Wallon-Brabant trois familles „ du nom Le Roy, qui portent differentes armes.

„ Le Roy, Seigneur de Boffuyt, porte d'Azur „ à cinq coquilles d'or en croix, comme j'ay defia „ dit.

„ Le Baron de Roy, Seigneur foncier de Cha„ pelle S. Lambert, porte au premier & quatriefme, „ d'argent à la bande de gueules, au fecond & „ troifiefme coupé d'argent & de gueules, à deux „ croix pattées, de gueules, fur argent, & une „ eftoile à cincq pointes & un croiffant d'or, fur „ gueules.

„ Une autre famille du nom Le Roy, eft à Nivel„ le, & porte de gueules, au pal, à la face, & à la „ barre d'or. Dont eftoit Meffire Jean Le Roy, „ Doyen de l'Eglife Metropolitaine de Saint Rom„ bout à Malines, Confeiller du Grand Confeil, „ par commiffion de l'an 1638. & du Confeil Privé „ par autre commiffion de l'an 1653. qui mourut „ au mois d'Avril en l'an 1656. enfevely au Cheur „ de ladite Metropolitaine, voicy fon Epitaphe:

Hic jacet Admodum Reverendus & Ampliffimus Dominus Joannes Le Roy, quem virtus huic Ecclefiæ Canonicum ac Decanum dedit: doctrina in fupremo Belgii & fanctiori Concilio, fecit Confiliarium.

Nous ajouterons ici ce qui fe trouve dans les Regitres de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant touchant l'engagement & la vente de cette Seigneurie.

„ Boffuyt fut engagé le 3. d'Aout 1626. pour „ 4380. florins, & rehauffée le 9. d'Aout 1638. „ pour autres 1200. florins. Et vendu abfolument le „ 20. Janvier 1644. à Damoifelle Marie le Roy „ pour autres 6420. florins.

De la Seigneurie & du Village de Bonlez.

Il y a deux Boler le haut & le bas, dit Gramaye; le premier apartient aux Glymes, le fecond à la famille de Boler. On trouve dans la jurifprudence Heroique une defcription plus ample de cette Seigneurie. Voici ce qui en eft dit.

„ Bonlez fitué dans le Diftrict de Nivelle, a apar„ tenu autrefois à la famille de Walhain dont étoit „ Gilles de Bonlez. Il eut pour fucceffeur dans cette „ Seigneurie Baudouin de Brousberge. Celui-ci étant „ mort en 1485. fa fille Jeanne époufa Jean de Hof„ den, & porta Bonlez dans fa famille. Après vien„ nent Jacques, Euftache & Charles de Holden „ peres & fils tous fucceffivement Seigneurs de Bon„ lez. Après eux Bonlez paffa en 1624. à Louis„ François Verreycken, Chevalier, Seigneur de „ Hamme, Sart fur Dyle, Imden, Ruart &c, „ Confeiller d'Etat & de Guerre des Sereniffimes „ Archiducs & du Roi Philippe IV. & fils de Louis „ qui avoit poffedé les mêmes emplois auprès des „ Sereniffimes Archiducs & du Roi Philippe II. & „ avoit été de plus Treforier de l'Ordre de la Toi„ fon d'Or, fa mere étoit Louife Micault. Cette „ Seigneurie fut érigée en 1645. en Baronnie en fa„ veur de ce François-Louis Verreycken & pour „ recompenfer fes fervices & ceux de fes ancêtres. „ Il la laiffa en 1649. à fon fils ainé Pierre-Ignace „ qu'il avoit eu d'Anne de Bufleyden.

LE BAILLAGE DE GEMBLOURS.

Du Comté de Gemblours.

„ Ce n'eft pas fans preuve, dit Gramaye; fi je „ reprefente le Comté de Gemblours trois fois „ plus grand qu'il n'eft à prefent. J'ai tiré les noms „ de tous les lieux que j'y comprends d'un Regitre „ manufcript que Mr. le Comte de Baufignies m'a „ prêté, & avant moi, ajoute-t'il, fi j'ofe dire ce „ que j'en penfe, il y a tout lieu de croire que ces „ Auteurs fe font trompez en jugeant que le Bailla„ ge entier de Mont St. Wibert étoit de la depen„ dance de Gemblours parcequ'ils trouvoient que la „ Seigneurie de ce lieu en dependoit; je ne vou„ drois pas nier que la plus grande partie des Villa„ ges qui la compofent n'aient fait partie du patrimoi„ ne de St. Wibert, mais l'avidité des parens de „ St. Wibert en a enlevé la meilleure partie au Cou„ vent de Gemblours. Je mettrai ici les lieux qui „ ont été & qui font encore du Domaine de Gem„ blours.

De la Ville de Gemblours.

Gemblours eft une petite Ville fort ancienne, que St. Wibert a rendu celebre. Il étoit fils de Litholde, & diftingué entre la Nobleffe de Lothier. Il étoit Seigneur de cet endroit & de quelques Villages des environs & changea fon Chateau de Gemblours en un Monaftere de l'Ordre de St. Benoit auquel il donna tout fon Patrimoine en 922, il renonça même au monde & fe retira à Goritz près de Metz où il embraffa la vie Monaftique.

Les Abbez furent fouverains de la Ville & Arnulphe IX. Abbé la fit environner de murailles & de Foffez, mais dans ces derniers tems le Prince l'a fait demolir de crainte que l'ennemi ne s'en emparat. Cette Ville a été fouvent expofée à beaucoup de malheurs & fur tout par un incendie qui la reduifit en cendre.

Gramaye a fait la Defcription de ce lieu fur les pieces authentiques tirées des Archives, & l'a dediée à Louis Sombech Abbé de Gemblours, & en cette qualité Comte de Darnau, Baron de Gemblours & Primat de la nobleffe de Brabant. Je raporterai fes propres termes.

„ Cet endroit, dit Gramaye fe nommoit *Gemmelays* ou *Gemblays* & depuis on lui a donné le „ nom de *Gemblours* qu'il porte à prefent.

„ Il y en a qui veulent que cet endroit ait fub„ fifté des les tems des Romains, & que dès lors il „ ait été fortifié; mais je fuis plûtôt du fentiment „ de ceux qui pretendent que ce font les Francs qui „ l'on fortifié, & l'ont peuplé au milieu des bois. „ Il eft certain que le Comte de Darnau a fait par„ tie du Royaume de Lothaire. Le Bienheureux „ Wibert ou Guibert a changé l'ancien Chateau ou „ la Cenfe, car on dit l'un & l'autre, en une Eglife, „ & avec la permiffion de l'Empereur Otton il l'a for-

„ fortifié, en forme de Chateau ou Forteresse pour „ mettre les Religieux à Couvert des insultes des „ Brigands, cela est arrivé en 946. L'Abbé Arnulphe devenu plus puissant par les bienfaits des Empereurs, des Ducs & des Pontifes ajouta à la Ville une muraille & un fossé considerable, en „ 1153.

„ En 1414. l'Abbé Jean donna aux Bourgeois „ cens muids de Froment à condition qu'ils feroient „ aplanir les places. Cette Ville n'a aucun Edifice „ remarquable. Otton de Davre fit bâtir la Tour „ de l'horloge, & la grande Porte, & l'Abbé Papin „ la seule Brasserie que l'on trouve dans la Ville.

„ Voici les principaux malheurs ausquels cette „ ville a été exposée. Heribrand Comte de Brabant, neveu de St. Wibert, par sa sœur, pretendant avoir quelque droit sur le Comté de Gemblours y entra à main armée & troubla le commencement de ce Monastere. Mais Wibert en „ étant informé accourut au secours de ses Enfans, „ & Heribrand se retira par respect pour ce saint „ homme en 950. C'est la veneration qu'on avoit „ pour Wibert qui mit, vers l'an 960. le même „ Couvent à couvert du degât que faisoit les Huns „ dans tous le Pais après la mort de l'Empereur „ Arnulphe.

Après la mort de Wibert, Heribrand qui avoit respecté sa sainteté, rentra en 963. dans la possession de Gemblours & de tout ce qui en dependoit, sans respecter les defences de l'Empereur, ni les foudres du Souverain Pontife. Il avoit mis dans ses intérêts le Comte de Namur & le Seigneur de Fleuru & quelques autres alliez du Bienheureux Wibert. Ceux de Gemblours reduits à l'extremité ne vouloient prêter l'oreille à aucune proposition de paix, il fallut que l'Empereur Otton & le Duc s'en melassent & ceux de Gemblours perdirent ainsi la moitié de leurs biens.

Vers l'an 1100. l'Abbé Lietard fit rebatir l'Abbaye qui avoit été ruinée par la guerre & par le feu.

En 1130. Godefroi de Louvain & Godefroi de Namur ne pouvant s'accorder sur le choix d'un Abbé, qui devoit être le neuviéme, le Comte de Namur reduisit Gemblours en cendre, il n'y eut que le Couvent & la Bibliotheque qui furent sauvez miraculeusement. Quelques années après la guerre s'étant allumée entre le Comte de Namur & le Duc de Brabant, celui-là assiegea Gemblours & en reduisit une partie en cendre en 1181.

En 1185. le même Comte, aidé par ceux du Hainaut, s'empara de Gemblours qu'il pilla entierrement, ce qui engagea le Pape Luce à mettre le Namurois à l'interdit jusqu'à ce que les Religieux eussent été retablis dans leur ancien état.

L'Abbé Guibert retablit presqu'entierement en 1200. la Ville & le Monastere qui avoient été ainsi presque ruinez.

Pendant la guerre civile qui s'alluma dans les Pais-bas en 1489. les troupes qui étoient en garnison à Gemblours en brulerent les faubourgs de peur que les Ennemis ne s'en servissent. Ils assiegerent la ville le jour de Pâques fleuri, mais trois jours après il se retirerent après avoir mis tous les environs à feu & à sang.

Pendant la guerre contre la France en 1548. Gemblours & Argenton auroient été brulez si le Prieur ne les eut rançonnez pour 1700. Carolus, qui ne furent cependant point payez, parceque la Gouvernante des Pais-bas l'empêcha.

Les mecontants la pillerent en 1563. sous le Prince d'Orange & en enlevérent des meubles très precieux. Peu de tems après, c'est-à-dire en 1568. le feu consuma une bonne partie le jour de la fête des onze mille Vierges.

En 1578. quinze cens hommes de l'armée des Etats defaite par Don Jean d'Autriche s'étant refugiez à Gemblours, cette Ville étoit menacée d'un siege, mais l'Abbé Lambert fit tant par lettres & par lui-même qu'il fit voir au Prince qu'il n'y avoit point de sa faute, & il garantit ainsi & lui même & sa ville & ceux qui s'y étoient refugiez de l'indignation du Prince.

Peu de tems après les Religieux abandonnerent leur Couvent par la crainte tant des troupes du Prince d'Orange que de la peste, & se dispersérent de côté & d'autre, mais quelques tems après il revinrent tous.

Quand à la Ville, les Empereurs & les Rois de Loraine & de Germanie en ont accordé la souveraineté aux Comtes, ou comme d'autres pretendent aux Barons qui sortoient des Ducs d'Austrasie. De leur nombre fut Rothinge qui laissa Litholde qu'il eut de Gilse. Litholde eut d'Osbruge le B. Guibert qui changea Gemblours en un Monastere.

Depuis ce tems là les Abbez successeurs d'Erluin, que Guibert avoit élû en ont été les maitres & en même tems du domaine independant, & de l'exemption de tout tribut & du droit de batre monoye. Et en qualité de Comte, ils sont dans les Etats à la tête de tous les Comtes de Brabant.

L'Empereur Otton leur a permis de se choisir un Chancelier parmi leurs Religieux & de nommer leur Avoué. Je trouve qu'en 925. un certain Alctran a été élu Chancellier, & Goderan homme illustre Avoué, car ils ont signé en ces qualitez la Chartre de donation de la terre d'Orp en 944. Celui-ci eut pour successeur Ansfroy parent de Guibert, ou peut-être qu'alors on nommoit en même tems plusieurs Avouez. Mais en suite à la priere de l'Abbé & des Religieux, l'Empereur Otton I. nomma Lambert, Comte de Louvain, Avoué de Gemblours afin qu'ils eussent un protecteur plus puissant & plus redoutable, dont voici le Diplome du dit Empereur.

Diplome de L'Empereur Otton I.

„ Otton par la grace de Dieu Roi de Loraine & „ de Germanie. Un gentilhomme nommé Wibert „ a bâti de nos jours un Monastere dedié à St. Pierre Apôtre & à St. Exupère Martir, dans le terri„ toire de Darnau, & dans un bien qui lui apartenoit nommé Gemblours. Il a eu recours à nous „ avec Erluin Abbé du dit Lieu, & a mis cet en„ droit sous nôtre protection. Ce que nous avons „ aprouvé & confirmé par l'apposition de nôtre seau. „ Mais comme il seroit incommode aux Freres de

Otho divina favente clementia Rex Lotharienſis & Francigenum. Quidam vir nobilis WIBERTUS *nomine his temporibus construxit monasterium in honore SS. Petri Apostoli & Exuperii martyris, in pago Darnuensi, in proprietate hereditatis suæ, quæ Gembloues nuncupatur. Qui adiit presentiam nostram, cum Erluino ejusdem loci Abbate, & locum ipsum nostræ tutelæ commisit. Quod nos gratanter accepimus, ac sigilli nostri impressione roboravimus. Verùm quia fratribus ejusdem loci grave nimis esset præ-*

præsentiam Regis semper adire, cum electione ipsius Wiberti & Abbatis, dedimus Advocatiam ipsius Abbatiæ Lamberto *Comiti Lovaniensi, viro forti & bellicoso, qui vice nostra adjutor eorum sit ac defensor. Illud etiam statuimus, ut Comes Lovaniensis nunquam præter unum Subadvocatum habeat. Porrò Subadvocatus in villis ad Abbatiam pertinentibus nihil aliud juris habebit, nisi per singulos annos de unaquaque domo denarium unum, gallinam unam, avenæ sextarium unum. Acta sunt hæc anno* D. CCCC. XLVIII. *Indictione* XII. *anno Imperii nostri* XII. *in oppido Franconefort, mense Junio, in martyrio Petri & Pauli.*

„ ce Couvent d'avoir toujours recours au Roi nous „ avons nommé Avoué du dit Monastere, avec „ l'aprobation de Wibert & de l'Abbé, Lambert „ Comte de Louvain homme vaillant & belliqueux, „ afin qu'il les secoure & defende en nôtre place: „ & nous ordonnons que le Comte de Louvain ne „ poura avoir qu'un seul sous-Avoué, lequel n'aura „ d'autre droit dans les censes dependantes de l'Abbaye que la perception d'un denier, une poule „ & un septier d'avoine dans chaque maison. Fait „ à Francfort l'an DCCCC. XLVIII. Indict. XII. „ l'an de nôtre Empire le XII. dans le mois de Juin „ le jour de St. Pierre & St. Paul.

L'Avoué étoit donc, comme nous venons de voir par ce Diplome, obligé de defendre les Religieux & il n'avoit aucun droit dans la ville ni dans ses dependances, seulement recevoit il de chaque Maison par an, une poule, un denier, & un septier d'avoine. Ce qui paroit encor par le Procès entre le Seigneur de Walhain & la sentence rendue le 17. Aout 1451. par le Duc Philippe.

Cependant ces obligations n'ont pas toujours été observées & sur tout en 1257. Adeleyde Epouse d'Henri III. mésusa fort de son authorité dans Gemblours: Gobert qui de Comte d'Apremont, s'étoit fait moine de Villers, montant à Cheval avec precipitation fut renversé par hazard & fort blessé: tout couvert de sang il se presente devant le Duc, qui lui demande qui l'avoit ainsi maltraité, il en rejetta toute la faute sur celle qui assiegeoit St. Pierre de Gemblours, & de cette maniere il empêcha le Duc de commettre un crime & delivra les Moines & la ville du danger où ils étoient.

Les Ducs de Brabant heritiers des Comtes de Louvain ont vendu ce droit ou plûtôt ce revenu de Patronage, aux Seigneurs de Walhain qui ne prennent dans les Ecrits publics que le nom de Sous-Avouez.

L'un d'eux nommé Guillaume, devenu à charge à cette Ville dont il devoit être le defenseur, fut rangé à son devoir par la presence & l'autorité du Duc. C'est ce que prouvent les lettres du Duc Henri données à Gemblours au mois de Septembre 1217.

Les Descendans de ce Guillaume n'agirent pas mieux, & le Duc Jean fut obligé de reprimer leurs exactions. Les lettres de ce Duc sont signées par 20. Nobles en 1288.

Peu de tems après le Seigneur de Walhain recommença de nouveau & voulut obliger ceux de Gemblours à aller à la guerre sous sa Baniere; mais le Prince l'en empêcha. Voyez l'Edit du Duc Jean du mois de Juillet 1384.

Quelque tems après l'Abbé eut contre eux un long procès qui ne fut pas decidé, par raport à quelques prisonniers que les Officiers de Gemblours avoient arêtez à Baudelet & que l'Abbé fut obligé, contre l'usage, de mettre en liberté, pendant que la Cour en prendroit connoissance, parce que le Duc menaçoit de confisquer le territoire de Gemblours. Voyez la vie de l'Abbé Jean de Walhain.

Jean de Glymes Seigneur de Walhain ayant entrepris, à la requisition d'un des sujets de l'Abbé de Gemblours d'obliger le Baillif à lui rendre justice, la chose fut portée par devant le Conseil de la Province qui jugea en faveur de ceux de Gemblours, comme il paroit par les Actes, les consultations & la sentence du Duc Philippe rendue le 17. d'Aout 1451.

Après l'Avoué le Maire & les Echevins tiennent le premier rang dans la Ville ils jugent ceux que l'Abbé met en justice & qui dependent de lui, & sont chargez de la Police; ainsi qu'on le voit par les lettres de confirmation des Ducs Wenceslas & Jeanne de l'année 1493.

„ Autrefois cette ville étoit plus peuplée & divi- „ sée en Corps de Metiers. Otton de Davre en „ choisit les plus distinguez pour former la Compa- „ gnie des Archers, ainsi qu'il paroit par ses lettres „ & la formule du serment qu'on leur faisoit preter „ en 1470. En 1400. Jean del Barc institua celle „ des Arbalêtriers. Celle des Arquebusiers est de „ l'an 1548. & doit son origine à l'Abbé Papin.

„ Il y avoit aussi la Chambre de Poesie pour for- „ mer les esprits & les polir, mais cet usage est „ aboli comme bien d'autres. Jusques ici Gra- „ maye.

A l'égard de l'Abbaye & autres Eglises de Gemblours. Voyez le Grand Theatre Sacré du Duché de Brabant Tom. I. partie 2.

Nous ajouterons ici ce que l'on trouve dans les Regitres des Curateurs & Confreres du Conseil de Gemblours pour l'année 1511.

„ La demie-Eglise de Gemblours a pour Recteur „ l'Abbé du Couvent de St. Pierre de Gemblours, „ ceux qui le desservent sont &c. à la charge de „ cinq messes par semaine à l'exception du Diman- „ che, elle raporte 48. Muids d'Epaute, ses biens „ consistent en grosses & petites dixmes.

„ L'Autel des la Ste. Vierge sous le Crucifix rapor- „ te 3. Muids.

„ L'Autel de St. Eloy raporte aussi 3. Muids.

„ L'Autel de St. Nicolas & de St. Servais rapor- „ 8. tent Muids d'Epaute.

„ L'Autel de St. Jean l'Evangeliste raporte 4. „ Muids d'Epaute.

„ L'Autel de St. Jacques & de St. Christophe ra- „ porte 3. Muids.

„ L'Autel des onze mille Vierges raporte 3. „ Muids.

„ L'Autel de St. Nicolas de l'Hôpital raporte 12. „ Muids d'Epaute.

Sous la même Eglise.

„ La Chapelle de Notre Dame des Lepreux raporte „ 25. muids d'Epaute.

„ La Chapelle de Forier raporte 4. muids.

„ La Chapelle de St. Gorgone à Liroux raporte „ deux muids.

„ La Chapelle de St. Nicolas à Harton raporte 3. „ muids.

De la Seigneurie & du Village de Lyroux.

Gramaye ne dit qu'un mot de *Lyroux* en parlant de quelques autres Lieux Voisins. *Vaulvicenet,*

net, dit-il, *Bertichamp & Lyroux dependent du Baillif & du Curé de la Ville.*

Nous avons cité en parlant de la Ville & du Monastere, les Regitres des Curateurs & Confreres de Gemblours pour l'année 1511. où l'on a vû que la Chapelle de Lyroux est sous la Paroisse de Gemblours & qu'elle rapporte 2. Muids d'Epaute.

De la Seigneurie & du Village de Manys.

IL y a deux Manys, dit Gramaye, l'un qui pour le spirituel depend de Grand-Lez & l'autre de Gemblours, ils ont l'un & l'autre leur Maire & leurs Echevins. Nous avons parlé du *Petit-Manys* dans le Baillage de Mont St. Wibert au Livre III.

De la Seigneurie & du Village d'Ernage.

QUoiqu'*Ernage*, *Courtil* & *Saulnellier*, dit Gramaye, *dependent de la Cure de Gemblours, ils ont leurs Pasteurs particuliers.*

Les Regitres du Conseil de Gemblours pour l'année 1511. portent.

L'Eglise d'Ernage près de Gemblours est fille de l'Eglise de Gemblours, elle raporte 14. Muids d'Epaute à la Charge d'une Messe tous les dimanches & une fois par semaine. Ses biens consistent en terres, cens & Anniversaires.

L'Autel de St. Jean Baptiste au même lieu raporte 5. Muids d'Epaute à la charge d'une Messe par semaine.

Le Diplome d'Otton nomme *Asnatge* l'endroit qu'on apelle à present *Ernaige*, ou *Ersnage*.

De la Seigneurie & du Village de Cortip ou Courtil.

NOus avons raporté ci-devant ce que Gramaye dit de *Courtil*, nous n'y pouvons rien ajouter, sinon que l'on trouve dans les Regitres du Conseil de Gemblours pour l'an 1511.

L'Eglise de Courtil près de Gemblours est fille de celle de Gemblours, & ci-devant l'Autel de Ste. Catherine en étoit annexe &c. Elle raporte 18. Muids d'Epaute à la charge d'une Messe par semaine, sans compter les fêtes & dimanches. Ses biens consistent en terres & en anniversaires.

On trouve dans le Diplome d'Otton raporté ci-devant *Curtily* au lieu de Courtil.

De la Seigneurie & du Village de Saulvenier.

NOus avons remarqué ci-devant avec Gramaye que quoique Saulvenier soit un annexe de la Cure de la Ville, il a son Pasteur particulier: le même Auteur parlant encore du même lieu dit, „ il „ est exempt de taxe & de contributions. J'en ai „ recherché la cause, & j'ai trouvé que les habitans „ de Saulvenier étant allé à la rencontre du Duc „ Wenceslas, à son arrivée en Brabant, avec des „ Tambours & un grand apareil, il leur fit cette „ grace pour les recompenser.

Les Regitres du Conseil de Gemblours pour l'année 1552. marquent.

„ L'Eglise de Saulvenier fille de celle de Gem„ blours, raporte 13. Muids de froment en terres „ labourables à la charge d'une messe les Dimanches „ & les jours de fête.

„ L'Autel de la Sainte Vierge &c. raporte 6. muids „ de Froment à la Charge d'une Messe par semaine.

„ L'Autel de Ste. Anne raporte 5. Muids de Bled „ à la charge d'une Messe par semaine.

On trouve dans les Regitres de l'année 1559. L'Autel de Ste. Anne & de St. Corneille, mais les plus anciens regitres que j'ai dans mes collections ne parlent point de St. Corneille.

Le Diplome d'Otton cité ci-dessus apelle cet endroit Salveneries au lieu de Saulvenier.

De la Seigneurie & du Village de Lonzée.

GRamaye, dont j'ai parlé ci-dessus, après avoir raporté le privilege qui exemte ceux de Saulvenier de tous tributs, continue „ Lonzée jouit du „ même privilège par la même raison, l'Eglise es„ toit aussi fille de celle de Gemblours lorsqu' Ar„ genton Couvent de filles de l'ordre de Cisteaux „ commença à s'agrandir.

Fin du Livre cinquiéme.

LE GRAND THEATRE PROFANE DU BRABANT-WALLON.

LIVRE SIXIEME.

CONTENANT LES BAILLAGES D'INCOURT, DE DONGELBERG, DE MELIN, DE St. JEAN-GEST, DE GEST à GIROPONT, DE JAUCHE, ET DE LA VILLE DE JUDOIGNE avec ses Dependances.

De la Seigneurie & du Village d'Incourt.

Pierre Divæus dit dans son Histoire du Brabant Liv. I. Chap. 6. „ Il y a dans „ le Roman-Pais, un Village fameux „ nommé Eincourt, recommandable „ par les Reliques de Ste. Reginulfe. „ C'est dans ce lieu que demeuroit Adon Pere de „ cette Sainte, qui étoit un Gentilhomme distingué „ du Palais du Roi de France; il donna son nom à „ ce lieu que l'on nommoit la Court d'Adon. Sigebert parle de cette Sainte sous l'an 643.

Il y avoit autrefois à Aincourt une Eglise Collegiale qui a été transportée dans celle de St. Jacques à Louvain. Voyez là dessus le Grand Theatre sacré du Duché de Brabant Tom.I. Part. 2. pag. 26. & suiv.

Christophe Butkens parle d'un Radolfe dans le Chapitre 2. du Livre 3. du Tom. 1. des Trophées de Brabant & le nomme Raoul Sire d'Aincourt &c. Cependant nous ne croions pas qu'il en ait possedé le haut Domaine qui apartenoit au Prince, comme il paroit par les Regitres de la Chambre des Comptes de Brabant de l'an 1644. que le Roi d'Espagne Philippe IV. l'alliena ainsi qu'il paroit par les Archives de la dite Chambre, qui portent,

„ Incourt & Longeville furent engagez le 4. May „ 1629. pour la somme de 3000. florins & vendues „ absolument le 13. Janvier 1644. au Sr. de Heemskerk pour autres 4000. florins.

Jean Blondeau dit „ vers l'an 1225. le Duc Henri „ I. octroya à ceux de la Mayerie d'Incourt la communication de plusieurs privileges & immunitez „ jadis concedées à ceux de la Ville de Louvain. Ce qu'il a tiré, si je ne me trompe, de Christ. Butkens & celui-ci de Divæus, qui dit, „ L'Eglise „ de St. Michel de Louvain tomba en mille deux „ cent vingt cinq & le Duc Henri accorda aux habitans d'Incourt quelques-uns des privileges de „ ceux de Louvain. La Charte en a été donnée à „ Louvain & est signée par Arnou Nobel, & Gautier Cezar, Chevalier, Bourguemaitre, Salomon „ de Bolleburne, & Meison, Echevins. Mais comme cet Auteur a coutume de latiniser tous les noms de famille, on ne reconnoit rien a ceux-ci; c'est une faute dans laquelle il y a bien des Auteurs qui tombent, ensorte que souvent il faut deviner de qui ou de quelle famille ils veulent parler.

De la Seigneurie & du Village de Maleve.

Gramaye dit en parlant du Baillage d'Incourt: „ il y a dans ce Canton des Seigneuries considerables comme Maleve & Dongelberg qui ont „ des anciens Chateaux: L'Abbé de Villers a la nomination du Curé de la premiere, qui a eu des Seigneurs distinguez, surtout depuis qu'elle est entrée „ par mariages dans les familles de Grez & de Jausse. „ Raas de Grez & Gilles de Jauche la vendirent en „ 1448. à Arnoud de Corswarem Baron dans la Hasbanie; le fils ou le petit-fils du dernier la vendit „ en 1498, à Guillaume de Stradio. Louis, qui étoit „ de cette derniere famille acquit du Roi le haut „ domaine en 1560.

Le même Auteur parlant du Couvent de Villers dit „ j'ajouterai ici les noms de ceux qui ont fondé

les

„ les Chapelles qui sont tout autour de cette Eglise
„ & dans lesquelles ils sont enterrez pour faire voir
„ quelle est la veneration des nobles, du Clergé,
„ & du Peuple pour le monastere de Villers.
„ Gertrude de Moriazarth a fondé la premiere,
„ Rixe de Sombref la seconde, Clemente de Maleve la troisieme &c.

On lit dans le Necrologue de Villers, que l'Abbé van Stralen à eu la bonté de me communiquer, le 15. Septembre l'anniversaire de Dame Ode de Maleve.

Le 11. Octobre l'anniversaire de Renier Chevalier de Maleve.

Dans la Relation du Combat de Woeringe page 144. on trouve Boudouin de Grez, Sire de Maleve, fils de feu Messire Gilbert, il avoit été reçu Bourgeois de Brusselle en 1376. Raas de Grez son fils tenoit la Seigneurie d'Erps & de Maleve comme Gilbert de Grez l'avoit tenue, & les biens de Wolfshage.

On lit à la fin d'un Diplome de Jean IV, Duc de Brabant de l'an 1416, par lequel il declare l'Abbé du Parc Chapelain perpetuel & hereditaire du Duc de Brabant.

Par Monseigneur le Duc, en presence de Messire Henri de Berges Seigneur de Grimberge, du Seigneur de Melin & de Henri Seigneur de Heverlé, Chevaliers, de Raas de Grez, Seigneur de Maleve, de Renier Mours, de Henri de Werthusen & de quelques autres du Conseil. Signé Dinter.

Aubert le Mire à publié ce Diplome dans le Chapitre 135. du Livre I. des Donations Belgiques.

Jean Blondeau parle de Maleve en ces termes.

„ Le Village de Maleve a communiqué son nom, „ à une ancienne famille bienfaictrice de l'Abbaye „ de Villers. On trouve aussy Regnier de Maleve, „ qui l'an M. CC. LIX. fut tesmoing à une donation „ faite par Gerard de Louvain Seigneur de Grimbergh. Butkens liv. VIII. chap. II.

„ Depuis la Seigneurie (qui est Fief de Brabant) „ est entrée par alliance dans la famille de Grez ou „ van Grave, qui passé plusieurs siecles, a rendu le „ nom de Raze si familier que l'on a de la peine d'en „ trouver la suite.

„ Divæus liv. I. chap. IV. parle de Raze de Grez, „ qui fut Seigneur de Maleve & de Saincte Marie, „ Village contigu. Raze Seigneur de Maleve procrea „ Raze, qui espousa Marie fille de Jean heritiere de „ Heverlé, par trespas de Henry son frere Chambellan hereditaire de Brabant: qui vers l'an M. „ CCCC. L. vendit Heverlé à Antoine de Croy, „ ne sçachant s'il en fit de mesme de la terre de „ Maleve, qui après luy at appartenu à Gille de „ Jausse, lequel l'an 1448. la ceda à Arnould de „ Corswaren, dont le fils ou neveu la vendit l'an „ 1498. à Guillaume de Stradio Chlr. qui l'an suivant fut fait Chancelier de Brabant, & s'acquitta „ l'espace de cincq ans loüablement de cette charge.

Antoine Sanderus le nommé Messire Guillaume Stradio, Chevalier, Seigneur d'Orbais & de Maleve, dans une petite Dissertation des principaux Conseils du Roi Catholique, dans les Pais bas.

„ Et Hubert Loyens Secretaire du Conseil de „ Brabant, en ses Eloges des Chanceliers, l'appelle „ Seigneur de Maleve, Orbais &c. Je croy qu'il eut „ pour fils Henry Stradio, duquel se voit ou voyoit „ l'epitaphe en l'Eglise des freres Mineurs à Brusselle, „ sur une tombe de pierre bleüe près l'Autel de „ Saincte Barbe, qui est tel:

Hic jacet nobilis & famosus Dominus Henricus de Stradio, de Orbasio & de Maleve, Dominus temporalis, qui obiit prima Septembris 1557. Et Illustris Domina ejus conthoralis Domina Isabella de Mengerscruyt, filia insignis ac nobilis militis Domini Judoci de Mengerscruyt quæ obiit 2. Octobris 1535.

„ Sur laquelle sont gravez leurs respectifs quartiers, sçavoir: *Stradio, Walhain, Tseraerts, Baronaige*, & ceux *de Mengerscruyt, Moerkercke, Winnesele, Briarde.*

„ Louys de Stradio succeda & rendit cette terre „ plus illustre, par l'achapt qu'il fit de sa haute justice l'an 1560. Il fut Grand Bailly du Wallon-Brabant, deceda la predite année, laissant enceinte „ Margarite de Berghe-Grimberghe sa compaigne „ qui accoucha de Jeanne de Stradio, & estant „ vefve espousa en secondes nopces Pierre de Salmier Seigneur de Brimaigne &c.

„ Jeanne de Stradio Dame de Maleve &c. La „ veille de S. Simon & Jude l'an 1580. espousa N. „ de Wignacourt.

„ Ce qui est assez exact comme il paroit parle „ chef regitre des fiefs du Roman-Pais dont voici „ l'Extrait.

Extraict du Cheff Registre du Quartier de Wallon-Brabant reposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant où que se trouve soubs la Capitulation de Maleve folio cxxviij. recto & verso ce que s'ensuit.

„ Messire Ferdinand de Wignacourt fils de Henry soubsescript par donation de sondit „ Pere en vertu du contract de mariage 20. December 1686.

„ Joncker Henrick Wignacourt Heere van Maleve „ 8. Octobre 1626. by doode wylen Heer Philips „ de Wignacourt onderſz.

„ Damoiseau Philippe de Wignacourt Seigneur de „ Maleve, Orbais &c. le ix. de Juillet 1612. par le „ trespas de Dame Marguerite de Grimberge sa grande Mere soubsescripte.

„ Dame Marguerite de Grimberghes vefue de feu „ Messire Loys de Stradio ij. May xv^c. lxvij. par „ le trespas dudit feu Messire Loys de Stradio son „ Mary soubsescript.

„ Messire Loys de Stradio Chevailler le xv. jour „ d'Octobre xv^c. lvij. par le trespas de feu Henry „ de Stradio son Pere soubsescript.

„ Henry de Stradio le dernier jour d'Aoust l'an „ xv^c. & iiij. par le trespas de Messire Guillaume „ Stradio son Pere.

„ Maistre Guillaume Stradio le xj. jour de Juing „ l'an xiiij^c. iiij.^xx xviij. par achapt fait à Rasse de „ Corsworm & Damoiselle Katherine de Dongelberg „ sa Compaigne.

„ Rasse de Corsworm le xv. jour de Septembre l'an „ xiiij^c. lxxix. par le trespas de feu Messire Ernoul „ de Corsworm Chlr. son Pere.

„ Ernoul de Corsworm le vj. jour de Decembre „ l'an xiiij^c. xlviij. par le transport de Rasse de Grez „ & Gilles Seigneur de Jauche.

„ Gilles de Jauche, par le transport de Ernoul de „ Grez l'an xiiij^c. xlviij.

„ Rasse de Grez son filz.

„ Baudechon de Grez. Tient la terre de Maleve „ avecque toutes ses appartenances. Assavoir la maison de Maleve avec les Jardins, Viviers, Moulin à „ ban lx. bonniers de terre labourable gisant en plusieurs pieches. Item en cens Seigneuriaulx au jour „ de Sainct Estienne xxxj. sz. cent quarante deux

 chap-

„ chappons, à Pasques iiij. sz. Au jour de Saint „ Jehan ij. liv. xix. sz. Loven. Au jour de Sainct „ Remy xiij. sz. vj. d. Loven. Et au jour de Sainct „ Andrieu ij. sz. v. d. & iiij. muys d'avaine fur pluisieurs bonniers gisans en laditte Seigneurie. Ap„ partiennent encoires à laditte Seigneurie une bra„ serie, six hommes de fief, ung Mayeur & sept „ Eschevins & le x. denier quant les heritaiges se „ vendent. Apparant tout ce par le denombrement „ de feu Rasse de Grez rapporté en l'an xiiij^c. & xl.

De la Seigneurie & du Village de Ste. Marie.

ON trouve ce qui suit dans les Regitres de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant.

„ S. Marie Lez Opprebaix fust engagée le 17. „ d'Aoust 1630. à Rasse Corswarem Sr. de Rouxmi„ roir pour 600. flo.

„ Et rehaucé le 16. May 1638. pour autres 500. „ flo.

„ Et vendüe absolument le 13. d'Octobre 1648. à „ Massin Labbaye pour son Command pour la som„ me de 1300. flo.

Gramaye dit que Ste. Marie apartient à la famille de Grez & depend de Villers pour le spirituel.

Jean Blondeau en parle aussi en ces termes.

„ S. Marie est un petit Village situé entre Maleve „ & Melemont où l'Abbé de Villers confere la Cu„ re: il at autrefois appartenu à Raze de Grez Sei„ gneur de Maleve, & toute la justice au Roy qui „ l'an 1630. l'exposa en vente.

De la Seigneurie & du Ville de Lathuy.

GOdeschalc Prevôt de l'Eglise de Nivelle donna à cette Eglise Lathuy & Boulines, comme il paroit par le Diplome suivant.

Diplome de Godeschalc Prevôt de Nivelle.

Ego GODESCALCUS *Ecclesiæ ministrorum ultimus, Præpositorum indignissimus, prædiola eleëmosynarum mearum stipendiis acquisita Lathuy & Boulines piissimæ Dominæ meæ S. Gertrudi tradidi, congregationis ipsius ad usum. Ipsa verò congregatione submonente, tres libras denariorum animæ meæ servitio destinavi; unde triginta solidi duobus presbyteris pro Missa quotidiana solventur, reliqui verò ad luminare non deficiens locabuntur. Verum ne hac dispositione frustrentur, possessiunculam, quæ dicitur Aldonismons ad hoc statui, Ecclesiam porrò de Aldonismonte Dominus Lietbertus Cameracensis Episcopus, Licentia Domini Leodiensis Episcopi consecravit, quæ Ecclesia membrum est Ecclesiæ de Rothavia, ubi pertinet decima de Aldonismonte &c. Actum & confirmatum Nivellæ, in monasterio S. Gertrudis, tempore Henrici Regis, qui sæpè de Saxonibus triumphavit, Duce Godefrido Gibboso Comite Lovanii Henrico Lamberti filio Rikesa Abbatissa, Mathilde Præposita, Ruzela Decana &c.*

„ Moi GODESCHALC le moindre des Ecclesiasti„ ques & Prevôt indigne. J'ai donné à Ste. Gertrude „ ma très pieuse Dame les Terres de Lathuy & de „ Boulines que j'ai acquises de mes revenus, afin „ qu'elles soient employées aux usages du Chapitre, „ & à la solicitation du même Chapitre j'ai reservé „ trois livres de deniers pour le service de mon ame, „ dont on payera trente sols à deux Prêtres pour une „ messe tous les jours, le reste sera employé au lu„ minaire, & afin qu'ils ne soient point privez de cette „ fondation, j'ai destiné à cet usage la petite terre de „ Mont-Aldon, & avec la permission de Mr. l'Evê„ que de Liege, Messire Lietbert Evêque de Cam„ bray à consacré l'Eglise de Mont-Aldon, qui est „ une dependance de l'Eglise de Rothave à laquelle „ apartient la dixme de Mont-Aldon &c. Fait & „ confirmé à Nivelle, dans le Couvent de Ste. „ Gertrude sous le regne du Roi Henri qui a sou„ vant triomphé des Saxons, sous le Duc Godefroi „ le Bossu, Henri fils de Lambert étant Comte de „ Louvain, Rikese Abbesse, Matilde Prevôte & „ Ruzelle Doyenne &c.

Aubert le Mire raporte ce Diplome au Chap. 102, de sa Notice des Eglises Belgiques, & il le croit de l'année 1073.

Gramaye ne parle de ce Village qu'en passant en traitant de l'Eglise de Pieterbais qu'il dit fille de celle de Lathuy ensorte qu'elle depend du Curé de Lathuy, comme on verra dans le Chapitre suivant.

Jean Blondeau en parle avec assez d'exactitude en ces termes.

„ La haulteur de Lathuy at esté acquise du Roy „ l'an....... par Jean Schorebroot, dont la fille he„ ritiere unique espousa Pierre Stockmans Docteur „ en droit à Louvain & puis Conseiller de Brabant: „ qui ne laissa que deux filles, dont l'une espousa N... „ vanden Venne Receveur des Estats de Brabant au „ quartier de Louvain, qui a saisy ses heritiers de „ cette haulteur. Soub icelle sont situées diverses „ Seigneuries foncieres, & la plus ancienne, si je ne me „ trompe, est la Cour de S. Gertrud, qui l'an „ 1073. fut donnée au Chapitre de S. Gertrud avec le „ Village de Boullines situé au Comté de Namur, par „ Godefchalc Prevost de Nivelle du tems de Henry „ fils de Lambert Comte de Louvain.

„ Le Chapitre de S. Servais à Mastrecht y at aussi „ sa Cour & y tire des cens Seigneuriaux qui sont „ les plus considerables.

„ Le Chapitre de St. Bartholomé à Liege y at „ aussi Cour, qui porte le nom de Francourt, en „ laquelle il a cens Seigneuriaux & establit Mayeur „ Eschevins & Sergeant.

„ Gollectuez est aussi une dependance de Lathuy, „ comme il fut declaré l'an mil quater cent &..... à „ la requeste de noble homme Jean de Bossuyt grand „ Bailly de Nivelle & du Roman-Pays.

On trouve dans les Regitres de la Chambre des Comtes de Brabant.

„ Lathuy fust engagé le 22. Aoust 1530. au Re„ ceveur General van Oncle pour mil florins.

„ Et renchery par le mesme le 9. d'Avril 1638. „ d'autres deux cent cincquante florins.

„ Et vendu absolument le 16. Mars 1644. au „ Pensionaire de Louvain Schorenbroot.

De

De la Seigneurie & du Village de Pieterbais le Herlut.

PIeterbais-le-herlut porte ce nom pour le distinguer d'une autre Seigneurie, que l'on nomme Pieterbais, & dont nous avons parlé ci-devant dans le Bailliage de Grez.

Gramaye en fait mention dans l'article où il parle de Ste. Marie; il reste encore, dit-il, Ste. Marie qui depend de Villers pour le Spirituel, & Pieterbais fille de Lathuy, c'est pourquoi elle depend du Curé de Lathuy. Ce lieu apartient à la famille de Grez & l'autre à celle de Montenac.

Jean Blondeau en parle ainsi,

„ Pieterbais le Herlut, comme les anciens escrits „ le nomment, fut autrefois de la Paroiche de Lathuy, & pour son esloignement n'ayant qu'une „ Chapelle pour la commodité des habitans, elle en „ fut separée & erigée en nouvelle Paroiche l'an.... „ avec obligation de recognoistre celle de Lathuy.

„ Ce Village a sa Cour particuliere, nommée la „ Cour de Reves, à cause qu'elle appartenoit aux „ Seigneurs Bannerets dudit lieu, & en est tenüe en „ fief avec haute moyenne & basse justice. Ce que „ je crois avoir esté fait, lors qu'elle a servy d'appanage aux cadets de la maison: car je trouve que „ l'an 1422. cette Cour appartenoit à Jean de Bray „ & Damoiselle Marie de Hodenbruge vefue de „ jadis Everard de Reves. Et l'an 1443. à Godefroid „ de Montenaken & à Jean de Bray; puis l'an 1530. „ aux remanuants de Pierre Moureau, ce qui suffit „ pour verifier ce que je viens de dire.

De la Seigneurie & du Village de Rouxmiroir.

ROuxmiroir, dit Gramaye, depend du Chapitre d'Incourt pour le spirituel, mais je trouve ailleurs que cet endroit à son Maire particulier diferent de celui d'Incourt, c'étoit autrefois un bien de la famille de Judoigne.

Jean Blondeau en parle en ces termes.

„ Le Chapitre d'Incourt, confere la Cure de Rouxmiroir, & la Seigneurie at esté un appennage de la „ famille de Judogne, desquels je trouve soub les „ Ducqs de Bourgogne Jean de Iudogne Seigneur de „ Rouxmiroir. Elle est depuis entrée en la famille de „ Hosden, & le dernier fut Charles mort sans generation de Catharine de Corswarem son espouse: „ laquelle il institua son heritiere, & elle se rendit „ Religieuse aux Carmelites à Malines, ayant entre „ autres vendu cette Seigneurie de Rouxmiroir à „ N. Sylvius Pensionnaire de Louvain, dont N. „ son fils l'at depuis peu vendu au Baron de Dongelberge.

„ Charles de Hosden fut d'une corpulence & force „ prodigieuse, dont la vie merite un recit particulier. Estant fils unicq du premier mariage, & son „ Pere ayant d'autres enfants du second, il fut indignement traitté de sa marastre: le peu de soin „ qu'on avoit eu de son education le rendirent fort „ farouche: Il fit avaller à un Procureur qui soustenoit un procès contre luy, sa rolle & tous ses papiers, ce qui luy causa la mort. Il mit de ses „ sujets en prison en son Chasteau, & les y tint „ quelques années. Le rapport en fut fait à l'Infante „ Isabelle, & fut par son ordre conduit au Chasteau „ de Namur, où il monta jusques en haut avec deux „ tonnes plaines de bierre qu'il enlevoit à chaque „ main. Il tournoit sur ses espaules un charoit entier „ chargé de fiente &c.

„ Je ne sçay si la Seigneurie de Hacqdaux est Paroiche de Rouxmiroir ou d'Incourt.

Les malheurs de la guerre auxquels le Roman-Pais est exposé pendant qu'on met cet ouvrage sous presse, (1698) ont été si funestes au Chateau de Rouxmiroir, où les François ont mis le feu, qu'il ne reste plus rien de son ancienne splendeur que ce que l'on peut voir dans la perspective que nous en donnons. Il apartient à Philippe Adrien Comte de Dongelberg, Grand Baillif du Roman-Pais.

De la Seigneurie & du Village de Godechiennes ou Gottechien.

GOdechiennes que Gramaye nomme Gottechem, est des Villages qui composent le Baillage d'Incourt; cet auteur, après voir parlé de Rouxmiroir, ajoute Gottechem dont Guillaume Comte de Dongelberg a donné les dixmes au chapitre d'Incourt en 1126.

Jean Blondeau dont nous avons raporté les termes au Livre V. en parlant de Bossuyt, dit que le Roi engagea à Guillaume le Roi le haut domaine de Bossuyt en 1626, avec la Seigneurie de Gottechien sous Incourt, pour la somme de 5200. florins. Voyez le dit Livre V.

De la Seigneurie & du Village de Torembais St. Tron.

HEnri I. Duc de Lothier & de Brabant met au nombre des biens du Couvent de Villers Torembais dans un Diplome donné à Judoigne en 1184. pour augmenter les biens de l'Abbaye de Villers & confirmer ceux qu'elle possedoit. Il dit que Siger & Godefroi son frere avec Gertrude leur sœur donnerent cet Alleu sans en rien retenir, à ce Couvent. Gramaye dit, en parlant du Bailliage d'Incourt qu'il y a deux Torembais, l'un qui prend son surnom de St. Jean & l'autre des Beguines, que l'Abbaye de Villers a le domaine du dernier, mais qu'il n'y a plus que quelques vieilles femmes qui reçoivent leur entretien du Couvent.

Jean Blondeau dit presque la même chose, „ l'Abbé de Bonne-Esperance, dit-il, confere la Cure de „ Thorembais St.Tron. Maistre Jacquemont de Thorembais fut constitué avec Wauthier Berthout par „ Godefroi Sire de Perwez, executeur de son Testament, l'an 1264. Voyez les preuves du VIII.Livre „ des Trophées de Brabant pag. 229, où se trouve „ la Charte.

On trouve, dit Gramaye, dans l'endroit deja cité, que Gautier stipulé dans la donation qu'il fait de sa terre de Velmich dans le Comté de Hoye, que l'Avouerie de sa donation non seulement seroit sujette à la justice Ecclesiastique, mais que s'il faloit reprimer une des-obeissance formelle on imploreroit le bras seculier, & l'on auroit recours au legitime Avoué d'Incourt.

Il est à remarquer que c'étoit la coutume de nommer un Avoué des biens & des aûmones que l'on faisoit en particulier.

De la Seigneurie & du Village de Torembais-lez-Beguines.

NOus avons raporté ci-devant ce que Gramaye dit des deux Torembais.

Jean Blondeau parle de celui-ci en ces termes.

„ Torembais-les-Beguines a retenu son nom des „ Beguines qui jadis y ont demeurez, entre lesquelles „ Ste. Ude ou Ode vivoit vers l'an 1220. Gramaye „ dit qu'il a encore des Vestiges de l'ancien Beguina- „ ge, & que ses revenus se distribuent à de vieilles „ femmes.

„ L'Abbé de Villers y a Cens, Rentes, Loix „ & Amendes; la haulteur apartient au Roy.

Ce qu'on lit de cet Ude, ou Ode dans Arnou de Raisse qui a fait des additions aux vies des Saints des Pais-bas de Molan, excite l'étonnement. Il en parle sous le 20. d'Avril; il a pris ce qu'il dit, de la premiere partie des Saints de Brabant & du Chapitre 35. du Liv. IX. des Histoires de Cesarius. La Voici.

La Bienheureuse & Religieuse Dame Ode est morte dans le Village de Thorembais en Brabant; entre les grandes vertus dont elle étoit douée, & l'ardente Charité qui l'enflamoit, elle avoit toujours eu Saint desir de recevoir le Corps de son Sauveur. Un jour qu'elle demandoit cette grace à son Curé, il la lui refusa avec dureté, en lui disant qu'il ne convenoit pas aux femmes, surtout aux laïques de communier tous les jours. Ce refus fit beaucoup de peine à cette Sainte femme qui se sentoit enflammée d'un plus ardent desir. Mais Jesus-Christ ne voulut pas qu'elle en fut privée plus longtems, ainsi il se presenta à elle pendant la nuit environné d'une multitude d'ames bienheureuses & repandant de tout côté une douce odeur; il tira son Corps sacré d'une boete qu'il tenoit & communia la pieuse Ode, en lui disant, ce Prêtre t'a refusé mon Corps & je te le donne de mes propres mains. Une autre femme qui étoit couchée dans la même Chambre étant alors éveillée vit toute cette Vision. Le lendemain Ode pria, sous pretexte de devotion, le Curé de sa Paroisse d'ouvrir le Tabernacle, & lui demanda s'il savoit le nombre des Hosties qui y étoient renfermées, il lui dit que oui, mais quand il les eut comptées, il vit avec douleur qu'il y en manquoit une, Mais Ode le consola en lui racontant tout ce qui s'étoit passé & l'exhorta à ne lui plus refuser à l'avenir la sainte Communion; Couverte de vertus & de merites elle persevera dans cette sainte maniere de vivre jusqu'à la fin de sa vie, qu'elle quita pour se réunir à Dieu. Elle vivoit vers l'an de l'Incarnation 1220.

Le même Auteur raporte la même histoire d'une maniere plus courte dans son Hierogazophil. Belg: pag. 501. & suivant. Où il ajoute plusieurs exemples de Gens qui ont reçu la Ste. Eucharistie des mains de Jesus-Christ ou des Anges.

On trouve dans les Actes des Saints de Jean Bolandus & de Godefroi Henschenius au 20. Avril Ste. Ude entre les Saints oubliez & transportez à d'autres jours. Il y a lieu de s'étonner de cela par raport à cette Sainte.

De la Seigneurie & du Village de Glattignies.

GRamaye dit, dans l'endroit deja cité, que Glattignies a eu autrefois son Maire particulier diferent de celui d'Incourt, ce qui paroit par un Regitre qui lui a été communiqué par le Pensionnaire de Louvain.

Je n'ai rien pu decouvrir par raport à cette Seigneurie ni qui la possede à present.

De la Seigneurie & du Village d'Opperbais.

LOrsque Radulfe gentilhomme & sa femme Gisle fondérent la Collegiale d'Incourt en 1036, ils lui donnérent tous leurs biens, & entr'autres l'Eglise entiere d'Opperbais, ainsi qu'il est dit dans le Diplome de Renaud Evêque de Liege qui est raporté dans le Grand Theatre sacré du Brabant Tom. I. Part. 2. dans la description de cette Collegiale. Nous croyons que ce Radulfe est le plus ancien Seigneur d'Opperbais, il y auroit autant de témérité que d'ambaras à vouloir deterrer de quelle famille il étoit, car dans ce Pais on n'a commencé a y prendre des surnoms que lors que les armoiries y sont venues à la mode, auparavant on se contentoit du nom propre, comme les Grecs; c'est ce qui se voit dans les Chroniques, & de là on peut conclure, combien il est dificile de trouver la Genealogie des familles de ces tems-là.

Il est parlé d'Opperbais dans le Diplome de la Confirmation des biens du Monastere de Villers, faite par Henri I. Duc de Lothier & de Brabant en 1184. & publiée par Aubert le Mire au Chap. 53. du Liv. II. des Diplomes Belgiques: La il est dit, *l'Alleu d'Opperbais ainsi qu'ils le possedent est tres libre, par don de plusieurs, que je confirme.*

Les Tables de Cortenberg dressées par Wenceslas Duc de Brabant & de Luxembourg & par sa femme Jeanne en 1372, furent signées par Arnoud d'Opperbais entre les Barons & Chevaliers de Brabant, comme le remarque Aubert le Mire Chap. 98. du Liv. 2. des Diplomes Belgiques.

Christophe Butkens parle sous les mêmes Princes Liv. 4. du Tome I. des Trophées de Brabant pag. 537, de Jean Sire de Glymes, Opperbais & Felpes, Jean son fils, Jacques & Henri de Glymes ses freres, ce qui prouve qu'alors Opperbais apartenoit à la famille de Glymes. Gramaye en parle ainsi dans la Description du Comté de Walhain.

„ Thorenbais & Opperbais reçoivent leur Curé „ l'un de l'Abbé de Bonne-Esperance & l'autre du „ Chapitre de St. Pierre d'Incourt. Du premier vient „ le nom & la Seigneurie de Torenbisoul possedée en „ 1372, par Raas de Grez, qui la laissa à son fils, „ d'où elle passa dans la Maison de Walhain. Delà le „ surnom d'une famille illustre dans ce Pais.

Quoique l'on trouve plusieurs nobles de diferentes familles qui portent le nom d'Opperbais, comme Sanson de Lalain en 1448. Jean de Tilly ensuite, G. de Davre en 1460. & d'autres, cependant le Regitre de la Cour Feodale pag. 128. commence par Jean d'Opperbais qui ceda en 1486. cette Seigneurie à Robert de Seffées. Pendant quelques années elle passa ainsi entre les mains de plusieurs jusqu'à Antoine de Bourbon qui la vendit à Jean de Glymes Seigneur de Walhain, dont la posterité l'a possedée jusqu'au tems où Gramaye écrivoit. Il y a un ancien Chateau.

Jean Blondeau parle aussi d'Opperbais en ces termes.

„ Le Chateau d'Opperbais est de très ancienne „ structure & a ci-devant esté une fortresse considerable munie de tours & murailles de grande espesseur „ & de fossez fort profonds, & a fond de cuve „ & pavez de hault en bas. Les anciens Seigneurs qui l'ont possedé, estoyent issuz de la famil- „ le de Walhain, entre lesquels on trouve Guillaume „ d'Opperbais bienfaicteur de l'Abbaye de Villers, „ qui donna ce qui estoit necessaire pour le service „ divin.

Lors

„ Lors que l'Empereur Charles V. erigea la terre
„ de Walhain en Comté, celle d'Opperbais y fut
„ annexée, pour faire valoir la grandeur de ce
„ tiltre.
„ Guillaume de Walhain dit de Rupemont, espousa
„ Anne de Corbais (issue pareillement de la maison
„ de Walhain) & de leur conjonction vint Isabeau
„ de Walhain dite de Rupemont, laquelle vers l'an
„ 1360. estant Dame d'Opperbais, espousa Jean
„ Seigneur de Glymes, fils de Jean de Cordekin
„ fils naturel de Jean II. Duc de Brabant, & de-
„ puis ce temps, la terre d'Opperbais est tousiours
„ demeurée en leur posterité, jusques à la septiesme
„ generation, que Mencie de Berges ou de Glymes
„ espousa Jean de Merode, dont Margarite leur fille
„ Marquise de Berges, Comtesse de Walhain, Baron-
„ ne de Perwez &c. espousa Jean de Witthem Sei-
„ gneur de Beersel, qui ne laissant que trois filles.
„ Ernestine une d'icelles, espousa Glaude François
„ de Cusance Baron de Belvoir, & eurent plusieurs
„ enfants, entre autres Beatrice de Cusance, laquelle
„ espousa le Prince Comte de Cantecroy de la mai-
„ son d'Oyselet & en secondes nopces Charles Duc
„ de Lorraine. Marie Henriette de Cusance Baronne
„ de Perwez Dame de Glymes & Opprebais &c.
„ espousa N. Marquis de Warambon, & en 2. nop-
„ ces Charles Eugene Prince d'Arenbergh à present
„ Duc d'Arschot & d'Arenbergh Seigneur desdits
„ lieux & plusieurs autres.
„ Il ne faut passer souz silence, Claire Françoise
„ de Cusance Religieuse de l'Ordre de la Visitation de
„ Saincte Marie Fondatrice du Couvent de Cham-
„ plite: née le 9. Septembre l'an 1621. morte le 9.
„ d'Avril l'an 1640. en opinion de Saincteté, elle
„ estoit sœur de Beatrice & Henriette susdites.
„ Je doute cependant si cette suite des Seigneurs
„ d'Opperbais est veritable, & si cette terre n'a pas
„ esté partagée, ou eu d'autres Seigneurs, à raison
„ que Samson de Lalain, Jean de Tilly & G. de
„ Davre se trouvent qualifiez Seigneurs d'Opper-
„ bais selon Gramaye; si les Registres de la Cour
„ Feodale de Brabant, d'où elle releve, estoyent
„ plus distinctement escrits, l'on sortiroit facilement
„ de ce labirynte, j'ay suivi des vieux escrits de
„ l'archive de Walhain. L'an 1396. Daniel d'Opper-
„ bais estoit Doyen du Chapitre d'Incourt.

De la Seigneurie & du Village de Thorenbisoul.

GRamaye en parlant de Thorenbisoul & d'Opperbais, ajoute de Thorenbais vient le nom & la Seigneurie de Torenbisoul que Raas de Grez possedoit en 1372. & qu'il laissa à son fils Baudouin duquel elle est passée aux Seigneurs de Walhain. Et à la marge il met Tourbisoul.

Jean Blondeau dit.

„ Torenbisoul est un diminutif de Thorenbais &
„ la Seigneurie at jadis appartenu à Bauldüin de Ma-
„ leve & aux enfants de Begue de Thorenbisoul.
„ L'an 1372. Raze de Grez ou Grave la ceda à
„ Bauldüin son filz, & depuis entra dans la famille
„ de Walhain.
„ L'an 1440. Liebert de Meldrache ou Medrage
„ estoit Seigneur de Thorebisoul dont la haute Justice
„ appartenoit au Duc.

De la Seigneurie & du Village d'Orbais.

LA Seigneurie d'Orbais est une des plus anciennes du Roman-pais; Gramaye n'en dit que ce que nous avons raporté au Liv. III. en parlant de Villeroux, où il dit „le Seigneur d'Orbais, le Comte de
„ Salm & quelques autres ont coutume de tenir leurs
„ Cours avec le Conseil.

André du Chesne raporte ce qui suit à la page 332. de ses preuves du Liv. 6. de l'Histoire de la Maison de Coucy & de Guines, tirées de la Chronique de Baudouin d'Avesnes.

„ Après avoir parlé de ceux qui sont sortis d'Ar-
„ noud fils de Baudouin fils de Richilde, il faut par-
„ ler de ceux qui sont venus des trois filles du même
„ Baudouin fils de Richilde. L'ainée épousa Messire
„ Thomas de Marle qui en eut une fille nommée
„ Ide, qui fut mariée à Allard de Chimay surnom-
„ mé Poliere, l'un des Pairs du Comté de Berg, il
„ en eut un fils nommé Gilles qui succeda à son Pere;
„ après la mort d'Alard, Ide épousa le noble Ber-
„ nard d'Orbais.

Le même André du Chesne parle en ces termes au livre 6. de l'Histoire de la Maison de Coucy Chap. 3. pag. 204.

„ Yde de Coucy, se remaria avec Bernard d'Or-
„ bais, qui la rendit mere d'un autre fils appellé
„ Enguerran. Jacques de Guise, ou son traducteur,
„ s'est abusé disant que ce fut Yde de Hainaut mere
„ de celle-cy, qui demeurée veuve de Thomas de
„ Marle son espoux reprist une deuxiesme alliance avec
„ Alard de Cimay, puis une troisiesme avec Ber-
„ nard d'Orbais, mal nommé Huart en la traducti-
„ on; car Alberic & Baudoüin d'Avennes plus an-
„ ciens que luy enseignent le contraire.

Jean Blondeau parle ainsi d'Orbais dans son commentaire du Roman-Pais.

„ Selon la croyance du Sr. Butkens livre 8. de ses
„ Trophées de Brabant, Guillaume de Louvain Sei-
„ gneur de Perwez, fils du Ducq Godefroid III. avoit
„ vers l'an 1200. espousé Aleide fille d'Enguerand
„ d'Orbais, fils de Bernard Sire d'Orbais & d'Ide de
„ Coucy, qui aporta la terre d'Orbais en la maison
„ de Perwez.
„ De ce mariage est sorty entre autres Enguerand
„ Sire d'Orbais & de Dongelberghe allié à Agnes
„ fille de Gerard Sire de Grimberghe.
„ Le mesme Autheur trouve soub les regnes des
„ Ducqs Godefroid 1. & 2. Bernard Sire d'Orbais,
„ & soub le 3. Enguerand d'Orbais qui l'an 1179.
„ signa le traitté de mariage d'Henry fils du Ducq
„ Godefroid & de Machtilde fille de Philippe Comte
„ de Flandre.
„ Jacques Sire d'Orbais avec Arnulphe de Diest
„ l'an 1205. signent la Donation de deux lastes de
„ harengs que le Ducq Henry I. fit à l'Abbaye de
„ Villers.
„ Ide fille du Comte de Haynau, ayant en pre-
„ mieres nopces espousé Thomas Seigneur de Marle
„ & de Coucy, & en secondes Alard Seigneur de
„ Chymay, s'allia en troisiesmes à Bernard ou Huart
„ d'Orbais (selon de Guise) dont elle eut un fils qui
„ fut appellé Enguerand. D'où l'on peut colliger, que
„ cette famille d'Orbais at autrefois esté une des
„ plus nobles & illustres de ce Pays, si l'on considere
„ ses hautes alliances.
„ Es années 1366. & 1373. Jean d'Aa Chlr. estoit
„ Seigneur d'Orbais & de Bovignes. Et l'an 1437.
„ Catharine de Morianfart Dame d'Orbais & de Li-

male,

„ male, avoit efpoufé Coftin de Grimberghe Seigneur d'Aa & de Hoogenfteyn. Voyez *Prœlium Woeringanum*, pag. 115. & fuiv.

„ Butkens trouve foub la Ducheffe Ienne, Guillaume de Bauterfem Seigneur d'Orbais, fils au Seigneur de Berges & Arnoul d'Orbais, mais je n'en ay peu tirer autre cognoiffance.

„ Cette Terre a depuis efté poffedée en partie, par les Seigneurs de Maleve, que je deduis ailleurs.

Nous ajouterons à ce que dit cet Auteur ce que nous avons tiré du Regitre de la Cour feodale du Roman-Pais, & qui eft très certain; quand pouvons nous raporter toujours des preuves auffi inconteftables?

Extraict du Chef Regiftre repofant en la Souveraine Cour Feodale de Brabant, au Quartier du Roman-Pais, où foubs la Capitulation d'Orbais, entre autre fe trouve ce que s'enfuit.

„ ENgelbert de Jodoigne le x. jour d'Octobre l'an xiiij^{c}. iiij ^{xx} ij. par le trefpas de feüe Damoifelle Ifabeau de le Berghe fa mere fousefcrite.

„ Damoifelle Ifabeal de le Berghe, avec Ernout de Jodogne fon mary & mambour le 14. jour d'Aouft l'an 1443. par le trefpas de feüe Damoifelle Catharine de Moriafart fa mere.

„ Damoifelle Catharine fa fille.

„ Meffire Ernout de Moriafart.

„ Thiery d'Orbais, tient la Terre & Seigneurie d'Orbais, avec toutes fes appartenances: A fçavoir &c.

Plus bas étoit; Collationné & trouvé conforme audit Regitre. *Quod atteftor* I. MICHIELS.

De la Seigneurie & du Village de Waftine.

IL coule des fources d'Orbais un Ruiffeau qui paffe par Maleve, par Ste. Marie & au travers de la Terre de Waftine, de là il traverfe Opperbais & Dongelberg jufqu'à Judoigne où il fe perd dans la Ghete. Waftine eft fitué fur la rive gauche de ce ruiffeau entre Orbais & Judoigne. je trouve que les Burggraves ou Vicomtes de Judoigne l'ont poffedé depuis longtems.

Il y a auffi dans la Flandre Françoife, près d'Orchies un endroit nommé Waftine, où il y a un fort Chateau. Et autrefois il y avoit une famille noble qui en portoit le nom; c'eft de cette famille qu'étoit Conrard & Alard Chevaliers Seigneurs de Waftine, dont les Tombeaux font dans la Chapelle du Chateau de Waftine. Le dernier mourut l'an 1424. je fais cette remarque de peur que la reffemblance des noms ne faffent confondre les deux Seigneuries & leurs Seigneurs. Il eft parlé dans la Jurifprudence Heroique Art. VII. pag. 352. de Jacques de Glymes, Vicomte de Judoigne & de la Waftine; mais Aubert le Mire qui parle de toutes les Vicomtez dans fa Not: des Eglifes Belg: Chap. 211. ne parle pas de la Waftine.

De la Seigneurie & du Village de Longueville.

LEs Regiftres de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant, où font enregiftré toutes les Seigneuries & les Domaines engagez, réengagez, & vendus, parlent de Longueville que Philippe IV. Roi d'Efpagne a engagé le 13. Janvier 1644. au Seigneur de Heemskerke avec la Seigneurie d'Incourt; nous avons raporté l'article de ces Regitres au commencement de ce Livre-ci, où nous renvoyons le Lecteur. J'ay un exemplaire autentique de ces Regitres, qui traitent non feulement des affaires du Brabant, mais auffi de celles de Limbourg & du Pais d'Outre-meufe; je m'en fuis fervi dans cet Ouvrage & dans la Notice du Marquifat du St. Empire.

De la Seigneurie & du Village de Glymes.

LA famille de Glymes a qui cette Terre apartient en tire fon nom & fon origine. Le Diplome d'Incourt en prouve l'ancienneté qui eft de plus de cinq cens ans.

Cette Seigneurie qui a paffé de tems en tems dans d'autres familles conferve fon ancien nom. Quoique ce nom foit illuftre dans tout le Brabant & que ceux qui l'ont porté y aient occupé des poftes confiderables, ils n'ont pas tous été de la même & premiere famille; car il eft certain que le Duc Jean donna le nom & la Seigneurie de Glymes, qu'il avoit aquis je ne fais comment, à un de fes fils naturels. Voila ce que dit Gramaye en parlant de Judoigne, pag. 8. Jean Bloudeau en parle ainfi.

„ La terre & Seigneurie de Glimes a donné le nom à l'illuftre famille de Glimes, dont font iffuz les Vifcomtes de Judogne & Comtes de Glymes & de Hollebeke &c. les Barons de Florines, Ralant &c.

„ Cette terre ayant efté confifquée fut donnée par le Duc à fon fils naturel, dont les defcendants en ont longtemps porté le nom & le portent encor.

„ Les anciens denombrements difent, que Jean de Glimes y avoit cens & rentes, loy & amendes, & qu'il y avoit la hauteur par lettres du Duc &c.

Dans la Relation du Combat de Woeringe on lit pag. 142.

„ Jeanne de Bautershem Dame de Berghes, Grimberge &c. époufa Jean Sire de Glymes Droffard de Brabant &c. Ses defcendans prirent le furnom de Berghes avec les armes de Bautershem où ils ajoutèrent le franc-quartier de Brabant qui au Lion d'or en champ de Sable, croyent prouver affez par là qu'ils tiroient leur origine d'un fils naturel de Jean III. Duc de Lothier, de Brabant & de Limbourg.

Pontus Heuterus raporte au livre 6. de fon Hiftoire de Bourgogne page 254. edition de Louvain en 1642. la genealogie des Marquis de Berghes fur Zoom & de la famille de Glymes.

Chriftophe Butkens la raporte à la fin du Livre IX. du Tom. I. des Trophées de Brabant, & à la page 370. du Livre 4. il met Jean de Cordeken Sire de Glymes au nombre des Enfans naturels de Jean II. & il affure que ceux là fe font trompez qui l'ont fait fils de Jean III: il prouve fon fentiment dans fes preuves du Livre IV. pag. 147. en ces termes.

„ Voici les noms des hommes de Jean par la grace de Dieu Duc de Lothier, de Brabant & de Limbourg après le décès du Duc Jean fon Père de glorieufe memoire, mort la Veille de St. Simon & St. Jude, l'an M. CCC II. & enterré en l'Eglife de Ste. Gudule de Bruffelle &c. regitrez par Guillaume de Cafleto Clerc du Duc Fol. 73. verfo.

Jean

„ Jean Cordeken, Chevalier, frere naturel du „ Duc tient la Maison, Seigneurie, Village & homa- „ ge de Glymes avec VI. Boniers de Terre.

Le même Butkens raporte à la page 146. des preuves du Livre IV. du Tom. I. des Trophées de Brabant, les lettres de legitimation du même Jean de Glymes, données par l'Empereur Louis de Baviere qui commencent ainsi.

„ Louis par la Grace de Dieu Empereur toujours „ auguste. A noble personne Jean Gortygin Seigneur „ de Glymes, mon fidel & bien amé &c. donné à Francfort le XXVII. du Mois d'Aout 1344.

Extraict hors du Cheff Regitre du Quartier Wallon-Brabant respondant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant où soubs la Capitulation de Glymes folio cxxiij. recto que se trouve ce que s'ensuit.

„ Damoiselle Marie Elisabeth Marquise de Ber- „ ghes sur le Zoom, Comtesse de Berch & de „ Walhain &c. le xxx. de Decembre 1613. par le „ trespas de Dame Marie Mencie de Witthem sa Me- „ re Marquise & Comtesse des dits lieux soubses- „ cripte.

„ Damoiselle Marie Mencie de Wittham feuda- „ taire mortuaire *cum suis* ix. Martij 1588. par „ le trespas de Dame Margarite de Merode leur „ Mere.

„ Damoiselle Marguerite de Merode iiij. May „ xvc. lxxvij. par le trespas de feu Messire Jehan „ Marquis de Berges &c. son oncle soubsescript.

„ Messire Jehan Marquis de Berghes ultima De- „ cembris xv^{c}. lxij. & x. May xv^{c}. lxiij.

„ Loys de Berges le xviij. d'Octobre l'an xvc lx. „ par transport à luy fait par Messire Robert son „ frere soubsescript.

„ Messire Robert de Berghes xiij. May anno xv^{c}. , lj. par le trespas de feu Messire Anthoine de Ber- „ ghes son Pere soubsescript.

„ Messire Anthoine Seigneur de Berghes le iij. „ jour d'Aoust l'an xv^{c}. xxxij. par le trespas de Mes- „ sire Jehan de Berges son Pere.

„ Messire Jehan Seigneur de Berghes sur le Zoom „ Chlr. &c. le vj. jour d'Aoust l'an xiij^{c}. iiij^{xx}. xv. „ par le trespas de feu Messire Jehan Seigneur de „ Bergues son Pere.

„ Jehan de Glymes moindre d'age l'an xiiij^{c}. xxix. „ par le trespas de feu Messire Jehan de Glymes Chlr. „ Seigneur de Bergues sur le Zoom.

„ Messire Jehan de Glymes son fils.

„ Messire Jehan de Glymes son fils.

„ Messire Jehan de Glymes tient la ville, maison „ & Seigneurie de Glymes, avecq les cens & toutes „ autres ses appartenances avecq aussy six bonniers „ de terre gisans sur le chemin qui vat de Glymes à „ Incourt joindant d'un costé aux terres de Vileir „ & d'aultre costé aux dites terres de Vilez.

De la Seigneurie, Baronnie & Bourg de Perwez.

Pierre Divæus, qui a écrit avec exactitude l'Histoire du Brabant dit au Livre I. Chap. VI. que les Barons de Perwez tenoient un rang distingué parmi la noblesse du Roman-Pais. Guillaume que le Duc Godefroy III. eut d'Imaine fille du Comte de Loz en est la souche. Godefroi fils de Guillaume mourut en 1257. Godefroi II. mourut en 1265. Cette Baronnie passa ensuite dans la Maison de Hornes, mais on ne sait pas comment. Gerard Sire de Hornes & de Perwez florissoit vers l'an 1316. Thierry de Hornes vers l'an 1360; Henri fils de Thierri celebre par son courage mourut dans la Bataille de Montenack l'an 1408. Après lui vint Jean de Hornes Pere de Henri, d'Adeleide, d'Elisabeth, & de Marie, qui fut Seigneur de Perwez. Henri, qui fut tué à la journée de Guinegate en 1479. ne laissa point d'Enfans. Elisabeth, qui avoit épousé Jean Baron de Rotselaer, lequel en l'épousant avoit renoncé à sa Baronie, comme nous l'avons raporté ci-devant, herita Perwez. Adeleide épousa Jean de Merode, & Marie Jean de Bave Seigneur de Hoswincourt: d'où il arriva que la posterité d'Elisabeth & de Marie étant finie, Perwez passa dans la famille de Merode. Neanmoins on trouve parmi les descendans d'Elisabeth Jean de Rotselaer Baron de Perwez & son fils Henri. Voila ce que dit Divæus.

Gramaye décrit cette Seigneurie dans le Bailliage d'Incourt.

Perwez, dit-il le plus Illustre Bourg du Roman-Pais est du Baillage d'Incourt. Si vous en examinez l'antiquité vous trouverez que c'est le *Perviciacum* d'Antonin, si vous en considerez la jurisdiction, tous les Seigneurs ont eu la haute, la moyenne & la basse; enfin si vous faites attention à son etenduë, elle comprend les deux Rosieres qui sont deux Villages, qui prennent leur surnom l'un de Ste. Marie l'autre de St Simphorien, le premier reçoit son Curé de l'Abbaye de Wassore & le second du Chapitre de St. Jean Evangeliste. Il est situé sur les frontieres du Brabant & du Namurois, & les Allemans y trafiquent aussi bien que les Liegois; entre ses Privileges sont ceux d'avoir des foires annuelles & un marché franc toutes les semaines & d'autres Droits reservez aux Villes; & ses Seigneurs peuvent par sentences banir leurs Criminels de tout le Brabant; enfin il étoit très peuplé avant les derniers troubles & dans les trois occasions où ce païs a été exposé aux plus grands malheurs, il y eut environ deux mille maisons brulées. Ses Seigneurs ont été de la noblesse la plus distinguée du Brabant; les premiers descendoient des Ducs; car Godefroi III. Duc de Lothier donna Perwez & plusieurs autres terres à son fils de même nom, dont les Descendans ont fait des dons considerables aux Abbayes de Villers, Argenton & Ramée. Gerard son arriere-petit-fils vivoit en 1257 & vers ce temslà on trouve Ode Comtesse de Viane, qui se dit Dame de Perwez en 1265. Presque un siecle après, c'est-à-dire en 1359. on trouve Simon de Mirabelle Sire de Perwez. Mais je ne voudrois pas assurer que ceux-ci aient été Seigneurs de Perwez dont nous parlons; d'autant qu'il y a un autre Village du même nom dans la Campine ou (Kempenlant) mais il est certain qu'Elisabeth, fille de Tierry de Cleves ayant été mariée au Baron de Perwez laissa un fils en 1290. Ensuite Ermengarde de Cleves releva le fief de Perwez & quelques tems après Thierri de Hornes, qui en l'an 1355. signa un Diplome du Duc Jean, & qui avoit des prétentions sur le Comté de Cleves. D'où il paroit que Perwez passa dans la famille de Hornes après avoir été dans celle de Cleves. Il resta dans celle-là jusqu'au mariage d'Isabelle avec Jean de Rotselaer à qui elle le porta comme dote. La Famille de Rotselaer étant finie, Jean de Merode qui descendoit d'Adelaide soeur d'Isabelle herita Perwez qui passa ensuite dans la famille de Withem & de là dans celle de s'Heerenberg.

L'Abbé de Heillissem y a droit de Patronat. Voila ce qu'en dit Gramaye; & afin qu'on ne nous accuse pas d'inexactitude nous ajouterons ici ce qu'on trouve touchant cette Seigneurie dans la Jurisprudence

ce Heroique Art. VII. dont l'Auteur a copié Gramaye & Divæus, sans leur en faire honneur.

„ Perwez, l'un des plus beaux Bourgs du Roman-„ Pais est situé entre Gemblours & Judoigne à deux „ lieues de chacune de ces Villes. C'est une ancien-„ ne & vaste Baronie. Son antiquité est telle que „ c'est le *Perviciacum* d'Antonin ; ses Seigneurs „ ont toujours eu haute, moyenne & basse justice; „ & elle comprend les deux Rosieres, Villages qu'on „ distingue par les surnoms de Ste. Marie & de St. „ Simphorien, dont le premier reçoit son Pasteur de „ l'Abbaye de Wassore, & l'autre du Chapitre de „ St. Jean l'Evangeliste. Il est situé sur les frontieres „ du Brabant & du Namurois, & les Allemans y trafi-„ quent aussi bien que les Liegois; il a de beaux privi-„ léges des foires annuelles des francs marchez toutes „ les semaines, & d'autres droits reservez aux Villes, & „ ses Seigneurs peuvent par sentence banir leurs cri-„ minels de tout le Duché de Brabant. Enfin il étoit si „ peuplé avant les derniers troubles que dans les trois „ occasions où ce pais à été exposé aux plus grandes „ calamitez, il y eut jusqu'à deux mille maisons brulées „ ou renversées. Ses Seigneurs ont été de la noblesse „ la plus distinguée du Brabant; les premiers descen-„ doient des Ducs; car Godefroi III. Duc de Lothier „ & de Brabant donna Perwez, Ruysbroek & plu-„ sieurs autres terres à Guillaume de Louvain, son fils, „ qu'il avoit eu d'Imaine de Losš. Ses successeurs ont „ fait des dons considerables aux Abbayes de Villers, „ Argenton & Ramée. Guillaume qui est la souche de „ la famille de Perweys, a doté en 1201. avec son frere „ Henri I. Duc de Brabant le Couvent de St. Jacques „ de Caudenberg à Brusselle, comme le raporte Aubert „ le Mire dans la Notice des Eglises Belgiques Chap. „ 183. Il eut d'Adelaide d'Orbais Godefroi Sire de Per-„ weys, Grimberge, Ninhove, Rumst, Ledeberge, „ &c. mort en 1257. Il avoit épousé Alix Dame de „ Grimberge, dont il laissa Guillaume II. dit Gerard „ de Perweys Sire de Grimberge, mort sans Enfans en „ 1259. Il eut pour successeur son frere Godefroi mort „ en 1264. Il avoit épousé Felicité de Traynel dont il „ eut Henri & Adelaide de Perweys. Henri mourut „ sans Enfans, en 1274. Adelaide n'en laissa point „ aussi, & Perweys passa dans la famille de Cleves, „ sans que j'aie pû trouver de quelle maniere.

„ Elisabeth fille de Thierri VII. Comte de Cleves „ épousa en 1290. le Baron de Perweys, dont elle „ laissa un fils. Depuis Ermengarde de Cleves releva le „ fief de Perweys; & peu de tems après Thierri de „ Hornes fils de Guillaume & d'Elisabeth succeda à son „ Oncle, & forma des pretentions sur le Comté de „ Cleves. Ensorte qu'il est vraisemblable que Perweys „ vient dans la famille de Hornes par celle de Cleves. „ Ce Thierri de Hornes signa en 1372. les Tables de „ Cortenberge en qualité de Seigneur de Perweys & „ de Duffle. Aubert le Mire dit au Chap. 98. du Liv. 2. „ des Diplomes qu'il mourut en 1306. mais il y a sans „ doute erreur puisqu'il signa ces Tables en 1372. Il „ laissa de Catherine de Berthout Dame de Duffle, Gele „ &c. Henri Vaillant Officier qui fut tué en 1408. à la „ bataille de Montenack. Il avoit épousé Marguerite „ de Rochefort, dont il eut Jean qui épousa en 1420. „ Machtilde de Ryferscheyt, il mourut en 1448. & „ laissa Henri, Isabelle & Adelaide. Henri est mort „ sans Enfans, en 1483. Isabelle qui avoit épousé Jean „ Baron de Rotselaer herita Perweys après la mort de „ Henri. Mais les Descendans de Rotselaer étant finis, „ les Merodes leur succederent, ils étoient descendus „ d'Adelaide sœur d'Isabelle, qui avoit épousé en „ 1451. Jean de Merode de Petershem.

„ La famille de Witthem herita la Baronnie de „ Perweys de celle de Merode, car Richard de „ Merode fils de Jean & d'Adelaide de Hornes laissa „ Henri Comte d'Oelen &c. qui eut de Françoise „ de Brederode Jean Comte d'Oelen Baron de Me-„ rode, Petershem, Westerlo, Duffle, Leefdael, „ Perweys, Seigneur de Gele, Westerlo, & Ysel-„ monde. Celui-ci eut de son premier Mariage avec „ Mancie de Berges, Marquise de Berghes-sur-Zoom, „ une fille unique Marguerite de Merode, Marquise „ de Berges sur-Zoom, Dame de Gele & de Perweys, „ mariée à Jean de Witthem, Baron de Beersele, „ Bautersem &c. De ce mariage est sortie Ernestine „ de Witthem, Vicomtesse de Sebourg, mariée à „ Claude-François de Cusance Baron de Belvoir, „ dont la fille Marie-Henriette de Vergy & de Cu-„ sance Comtesse de Champlitre ou de Chanitre porta „ cette Baronnie en mariage à l'Illustre Prince „ d'Aremberg.

Christophe Butkens parle au long dans le Livre VIII. du Tom. I. des Trophées de Brabant, des anciens Seigneurs de Perwez de la Maison de Brabant, & de leurs alliances. Mais je serois trop long si je voulois copier ici tout ce qu'il en dit, il suffit que je l'indique. Le même Auteur raporte dans les preuves de ce huitiéme Livre l'Epitaphe d'Engelram de Perweys qui est dans l'Abbaye de Vau-dieu Ordre de Cisteaux dans le Duché de Limbourg. Le voici.

Chi gist Messire Engerans de Perweys, *ki fu Gentilhomme, il trespassa l'an* M. CC. XLVIII.

Sur la Tombe sont gravées ses armes comme aussi elles sont depeintes en une fenestre joincte à la dite sepulture, à sçavoir de Gueulles à une fasce d'argent & Lambel d'or a cincq pendants au Chef.

Nous ne devons pas omettre ce qui se trouve dans l'Itineraire d'Antonin le pieux, ou est marquée la Route des Païs-bas. Là il est parlé de *Perviciacum* & il est dit combien il est éloigné de Mont-Cassel. C'est ce qui a fait dire à Divæus dans sa Description des Païs-bas François & de leur Etat sous l'Empire Romain, que si les distances se raportent il n'y a pas à douter que *Perviciacum* ne soit Perwez.

Jean Blondeau en parle aussi; „ Perwez, en Bra-„ bant, dit-il (car il y en a d'autres en Haynaut & „ dans le Condrois) consiste en Baronnie, composée „ de la Bourgade de Perwez & des Villages de Ro-„ siere la grande, Rosiere la petite, de Hottemont „ & de la moitié du Village d'Orbais dont l'autre „ moitié apartient au Seigneur de Maleve.

De la Seigneurie & du Village de Hottemont.

HOttemont est un ancien Village remarquable par des Tombeaux des Soldats Romains; il est situé à la gauche de la Mehaigne petit Ruisseau qui deborda dans le mois de Juin 1692. après de longues pluyes, & empêcha l'armée des Alliez d'aller au secours de Namur assiegée par les François.

Hottemont fait partie de la Baronie de Perwez, comme je l'ai remarqué à l'article precedent.

De la Seigneurie & du Village de Rosiere la Grande.

GRamaye parlant de l'étendüe de la Baronie de Perwez dit qu'elle comprend les deux Villages de Rosieres distinguez par leur surnom, dont celui de Rosiere Ste. Marie reçoit son Pasteur du Monastere

ftere de Waffore & l'autre du Chapitre de St. Jean l'Evangelifte.

Le même Auteur parle du Monaftere de Waffore dans la defcription du Comté de Bovines, du Comté de Namur, & dit que ceux là favent ce qu'on doit penfer de ce Monaftere qui connoiffent tout ce qu'il contient de dignes louanges. Il poffede le domaine feculier de Waffore & des lieux adjacens, d'Antines dans le Condroz, de Heydre dans les Ardennes, de Rofiere dans le Brabant & de quelque diftrict en Thierache.

De la Seigneurie & du Village de Rofiere la Petite.

Rofiere la Petite, ou de St. Simphorien, car on lui donne ces deux noms, eft un Village fitué entre Rofiere la grande & Torembais des Beguines proche de la Mehaigne fur la gauche. Il a toujours fait partie de la Baronie de Perwez; Gramaye dit qu'il reçoit fon Pafteur du Chapitre de St. Jean l'Evangelifte, mais il faut deviner duquel il veut parler, car il y en a plufieurs, cependant il y a aparence qu'il veut parler de celui de Liege.

De la Seigneurie, Baronie, & Village de Longchamp.

Gramaye a décrit les antiquitez du Comté de Namur en fept Livres parcequ'il y a autant de Baillages; il dit dans celle de Faix, fection II. que Mehain eft un Village fitué près de la Mehaigne dans l'endroit où cette Riviere augmentée des eaux de quelques ruiffeaux commence à avoir un nom.

La famille de Juppleux en furent autrefois les Avouez; je trouve, ajoute-t'il, que Gilles de Foul le fut en 1368. & que Claude d'Argenteau heritier de la mere de Gilles Foul transfera ce droit à fa pofterité en 1525. &c. Il dit un peu plus bas que Mechainioul & Longchamp dépendent de Mehain. C'eft de ce Longchamp que nous devons parler à préfent; nous l'avons trouvé parmi les terres libres, dont nous avons raporté la lifte au Livre II. & que c'étoit un fief relevant de la Baronie de Bierbeek, au moins une partie comme on le prouvera ci-deffous par les Regitres de Bierbeek: Voici auparavant ce que l'Auteur de la Jurifprudence Heroique dit de cette Baronie.

„ *Longchamps* donne fon nom à une famille noble, il y a un magnifique Chateau, & ce Village a de beaux privilèges. Theobald d'Ilefies Sire de Longchamps eft cité dans le Tome I. des Trophées de Brabant page 382. entre les Nobles: on y trouve auffi page 459. Wernier de Daulez Sire de Longchamps, dont l'heritiere porta cette terre en mariage à Henri de Dongelberg fils de Jean de Meuwe qui étoit fils naturel de Jean I. Duc de Brabant. Ses defcendans males la poffédérent long-tems jufqu'à ce que Anne fille de Raas mort en 1512, la porta en mariage à Thierri de Bonant Seigneur de Limaugiere. Il laiffa Anne de Bonant, Dame de Longchamps mariée à Guillaume de Hulpen, d'où eft venu Guillaume de Hulpen Seigneur de Longchamps qui a époufé Adrienne de Hemptines Dame de Vaignée & de Heripont. Cette Seigneurie fut partagée, après un procès entre fes deux filles Marie & Antoinette. Marie époufa Charles de la Hameide, Seigneur de Serain, qui vendit fa portion à Jean Baptifte Maes Confeiller au Grand Confeil de Brabant; Et Philippe de Herfelles grand Senefchal de Brabant aïant époufé fa fille Barbe Maes en 1645. vendit cette portion à Ifabelle vanden Broeck. Quant à Antoinette de Hulpen elle porta fa portion a François de Cowarem Comte de Niel qu'elle époufa: Elle paffa enfuite à Hubert qui époufa en 1645. Ifabelle vanden Broeck dont nous venons de parler, & réunit ainfi en fa perfonne toute la Seigneurie de Longchamps qui fut érigée en Baronie en 1652.

Extract vanden denombremente vande Heerelyckheyt van Longchamp mette fucceffive Mannen die de felve Heerelyckheyt verheven hebben refpectivelyck, getrocken uyt het Leen-regifter van Bierbeeck dependerende vanden Leenhove van Aerfchot ten felven Regiftre uyt-gedruckt fol. 129. 130. 131. 132. 133. *ende* 134.

„ ITem Heer Jan van Dongelbert Ridder Heere van Longchamp, Man vanden Slote, ende Landen van Longchamp metter hooge middel ende leege Heerelyckheyt aldaer met alle andere fyne toebehoorten in winnende landen bofchen, bempden, wateren, chyfen, renten, ende Mannen van Leene te weten van ontrent vierendertich boinderen lants ten aerde, vierthien boinderen bofch, acht boinderen waters, thien boinderen bempden, oft daer ontrent, daer toe behoorende tufchen de vyftich, ende feftich guldenen chys, met fefthien Mannen van Leenen daer toe behoorende.

„ Ende dit Leen is fchuldich voor fyn relief 't befte peert, ende 't vol harnas vanden Heer.

„ Op den 16. January anno 1502. heeft Joncker Raes van Longchamp, naar doode Heeren Jans fyns Vaders, te Leene verheven de voorfz. Heerelyckheyt ende goederen van Longchamp.

„ Op den felven dach, maent ende jaere heeft Jouff. Maria van Longchamp, naar doode Heer Jans haers Vaders, verheven allen haer recht ende actie inde Heerelyckheyt van Longchamp.

„ Op den felven dach, maent ende jaere heeft Joncker Raes van Longchamp, verheven het deel van de voorfz. Jouff. Maria van Longchamp.

„ Op den felven dach, maent ende jaere voorfz. heeft Heer Dierick van Bonant Ridder Meyer te Naemen, Heere van Limaugere, inden naem ende tot behoef van Vrouwe Annen van Longchamp, dochtere Joncker Raes, te Leene verheven, naar doode van Jouff. Maria van Longchamp, alfulcken recht ende Actie uytte goederen ende Heerelyckheyt van Longchamp op haer verftorven by doode vande voorfz. Jouff. Maria van Longchamp.

„ Op den felven dach, maent ende jaere voorfz. heeft den voorfz. Heer Dierick van Bonant, als Man ende momboir, van Vrouwe Annen van Longchamp, te Leene verheeven de erffelyckheyt vande geheele goederen van Longchamp.

„ Op den felven dach, maent ende jaere als boven heeft Joncker Raes van Dongelberch, te Leene verheven, de voorfz. Heerelijckheyt ende goederen van Longchamp.

„ Op den 22. Januarij anno 1502. heeft Jonker Jan van Spontin Schilt-cnape, fone wylen Heeren Robrechts van Spontin Riddere, ende wylen Vrouwe Maria van Longchamp, naer doode wylen Heer Jans van Longchamp, Vader der voorfz.

 Vrou-

„ Vrouwe Maria wylen van Longchamp, ende oude „ Vader des voorsz. Jans, te leene verheven de „ Heerelijckheyt ende goederen van Longchamp.

„ Op den 29. Augusti anno 1504. heeft den voorsz. „ Heer Ian van Spontin, getransporteert de voorsz. „ Heerlyckheyt ende goederen van Longchamp, „ ten behoeven van Heer Dierick van Bonant Rid- „ der, ende Vrouwen Annen van Dongelbert.

„ Op den 17. Meert anno 1509. heeft Meester „ Claes de Mose den eedt vernieuwt, naer doode „ Ioncker Raes van Longchamp, voor Iouff. Fran- „ choise Dongelberge Vrouwe was wylen den voorsz. „ Ioncker Raes, over de voorsz. Heerelijckheyt „ ende goederen van Longchamp.

„ Op den 22. Decemb. anno 1519. heeft Ioncker „ Philips van Bonant, naer doode Heer Dierick „ van Bonant sijnen Vader, te Leene verheven allen „ het recht hem verstorven by doode des selfs sijns „ Vaders, inde Heerelijckheyt ende goederen van „ Longchamp.

„ Op den 12. Meert anno 1528. heeft den edelen „ Heer Heer Willem van Arckenteel, Ridderen „ Heere van Esseneux, als man, ende momboir „ van Vrouwe Magdalena van Dongelbert, te leene „ verheven de hellicht vande voorsz. Heerlyckheyt „ ende goederen van Longchamp.

„ Op den 12. Julij anno 1530. heeft Ioncker Wil- „ lem van Gulpen, als man ende momboir van „ Iouff. Annen van Bonant, naer doode Heer Dierick „ van Bonant, te Leene verheven allen het recht „ het gene de selve Anna van Bonant heeft vercregen, „ by doode vanden voorsz. Dierick van Bonant, „ inde voorsz. Heerelijckheyt ende goederen van „ Longchamp.

„ Op den iersten dach Iunij anno 1549. heeft „ Iouff. Anna van Bonant, ten overstaen van Ionc- „ ker Willem van Gulpen haeren wettigen man, „ getransporteert de voorsz. Heerelijckheyt ende „ goederen van Longchamp ten behoeve van Ionc- „ ker Willem van Gulpen den jongen, sone Ionc- „ ker Willems ende Anna van Bonant.

„ Op den 16. Augusti anno 1569. heeft Meester „ Iooris van Huglize, Greffier vanden Raede in 't „ Graesschap van Naemen, als procuratie hebbende „ van Ioncker Gilis van Seuxeilles, Borgh-grave „ Daubelen, Heere van Fonteines, Mennelize, „ ende Philips van Croyen Heere van Synphorien, „ als testamentelijcke momboirs, vande onbejaerde „ kinderen, wylen Ioncker Willem van Gulpen, „ ende Iouff. Adriana van Hemtines, te leene ver- „ heven, naer doode Ioncker Willem van Gulpen, „ tot behoef van Ioncker Willem van Gulpen sijnen „ sone de voorsz. Heerelijckheyt ende goederen „ van Longchamp.

„ Op den 21. Februarij anno 1574. heeft Ioncker „ Lambrecht du Mont, als procuratie hebbende „ vanden hooge ende edelen Heer Heer Charle van- „ der Hamaide Riddere, Heere van Cherrens, Pont- „ Tressin, Baudoul, Treviere, Le Porcqx, Herri- „ pont, Susseret, Waignie, Otreignie, Bertem- „ champs, Longchamp &c. Als getrout hebbende die „ edele Vrouwe Vrouwe Maria van Gulpen, te „ leene verheven naer doode Joncker Willem van „ Gulpen, ten behoeve vande voorsz. Vrouwe Ma- „ ria van Gulpen, ende van Iouff. Antonette van „ Gulpen, susters vanden voorsz. Willem van Gul- „ pen, de voorsz. Heerelijckheyt ende goederen van „ Longchamp.

„ Op den 28. Augusti anno 1609. heeft Heer „ Erasme de Cowarem, sone wylen Heere Fran- „ chois ende van Vrouwe Antonette van Gulpen, te „ leene verheven naer doode Vrouwe Maria van Gul- „ pen, de hellicht vande Heerelijckheyt ende goe- „ deren van Longchamp.

„ Op den 19. April 1634. heeft Joncker Ian de „ Cowarem, naer doode van Ioncker Erasmus Co- „ warem, verheven de voorsz. hellicht vande goe- „ deren ende Heerelijckheyt van Longchamp.

„ Op den 24. Januarij 1648. heeft Joncker Hu- „ bert de Cowarem, Heere van Longchamp, te „ leene verheven de hellicht vande voorsz. Heere- „ lijckheyt ende goederen van Longchamp, naer „ doode Heer Ian de Cowarem sijnen broeder.

„ Op den 27. Junij 1654. heeft Heer Hubert de „ Cowarem, Grave van Niel, Heere van Longchamp „ &c. ende Vrauwe Isabeau vanden Broeck sijne „ huysvrouwe getransporteert de hellicht vande „ voorsz. Heerelijckheyt ende goederen van Long- „ champ, ten behoeve van Heer Ian Hubert de Co- „ warem hunnen outsten sone.

„ Ende d'ander hellicht vande voorsz. Heerelijck- „ heyt ende goederen van Longchamp, heeft op „ den 7. Junij anno 1612. naer doode vande voorsz „ Vrouwe Maria van Gulpen, den Heere Baron „ van Dorenvelt ende Argentau te leene verheven.

„ Op den 9. October anno 1615. heeft Vrouwe „ Ursula Schieffart de Merode, lest weduwe des „ Heere Baron van Dorenvelt, naer doode des selfs „ Heere Barons, te leene verheven de voorsz. hel- „ licht van de Heerelijckheyt ende goederen van „ Longchamp.

„ Op den 12. Julij anno 1619. heeft Heer Charles „ de Hamyde, Heere van Cerens, Henrypons &c. „ uyt cracht van sekeren vonnisse gewesen inden „ Souverynen Leen-hove van Brabant, verheven „ by doode Vrouwe Maria van Gulpen, douagiere „ van wylen Charles van Haymyde, de Heerelijck- „ heyt van Longchamp, mette hellicht vande goe- „ deren van Longchamp.

„ Op den selven dach, maent ende jaere als voor, „ heeft den voorsz. Heer Charles de la Hamyde „ getransporteert de voorsz. Heerelijckheyt mette „ hellicht vande goederen van Longchamp, ten „ behoeven van Heer Ian Maes.

„ Op den 5. September anno 1648. heeft Sr. „ Jacques Massaert, uyt cracht van Procuratie hem „ gegeven by Heer Ian Maes Heer van Longchamp, „ Bousseval, &c. getransporteert de hellicht vande „ voorsz. Heerelyckheyt ende goederen van Long- „ champ, ten behoeve van Ioncker Chaerles Maes.

„ Op den voorsz. dagh, maent ende jaer voorsz. „ heeft den voorsz. Joncker Charles Maes, getrans- „ porteert de hellicht vande voorsz. Heerelijckheyt „ en goederen van Longchamp, ten behoeven van „ Heer Philips de Hersselles Heere van Mous- „ broeck, Wersfele &c. ende ten behoeve van „ Barbarina Maes sijne huysvrouwe.

„ Op den 10. October 1648. hebben de voorsz. „ Heer Philips de Hersselles, ende Vrouwe Barbarina „ Maes, getransporteert de voorsz. hellicht vande „ Heerelijckheyt ende goederen van Longchamp, „ ten behoeve van Isabella vanden Broeck.

„ Op den 27. Iunij 1654. heeft Sr. Ian Collaert, „ uyt cracht van procuratie hem gegeven by Heer „ Hubert de Cowarem, Grave van Niel, Heere van „ Longchamp &c. ende by Vrouwe Isabeau vanden „ Broeck de hellicht vande voorsz. Heerelijckheyt „ ende goederen van Longchamp, ten behoeve van „ Heer Jan Hubert de Cowarem.

„ Dese gecollationeert tegens den voorsz. denom- „ bremente ende mannen van Leene, is mette selve „ accorderende. *Quod attestor*, I. Franc. van Buggen- „ houd Greffier, 1691.

Nous ajouterons ici ce que nous a communiqué Chry-

Chryfoftome de *Monpleinchamp* Protonotaire Apoftolique, qui a demeuré pendant quelques années dans ces Cantons; ainfi il a pû avoir une entière connoiffance de ce qui fuit, qu'il a écrit en François.

„ La Terre de Longchamp enclavée de toute part „ dans le Comté de Namur près de Boneffe, eft très- „ ancienne, elle at efté de tems immemorial neutre, „ franche & libre, & poffedée par des Seigneurs „ fort puiffants du nom de la terre, il y at eu huiſt „ à nœuf Villages qui en dependoient, qui en ont „ efté du depuis détachez par partage de freres & „ fœurs; entre-autres les Terres & Seigneuries de „ Fernelemont, Noville, Mehaigne, Hemptine, „ Wignée, Juppleu, & Crolcu.

„ Les Seigneurs de Longchamp font fondateurs de „ l'Abbaye de Boneffe, & en recognoiffance de ce- „ là, ladite Abbaye paye encor actuellement au Rec- „ teur de la Chapelle Caftrale de Longchamp, cinc- „ quante muids d'efpaute par an, qu'ils font obligez „ d'ameiner au Chafteau dudit lieu, où la juftice „ la vat vifiter pour juger fi elle eft recevable, ce „ qui marcque que ce payement fe faict en forme „ de cens.

„ Les mefmes Seigneurs font auffi bienfaiteurs de „ l'Abbaye de Malone, & de celle de Salfine, pour „ leur avoir donné la difme de Longchamp à parta- „ ger, & au pardeffus de ce, une Cenfe que ladite „ Abbaye de Salfine, poffede encor audit Long- „ champ: comme confte par lettres de donation re- „ pofantes es archives defdites Abbayes.

„ Les anciens Seigneurs de Longchamp ont poffe- „ dé la terre de leurs nom plufieurs fiecles, elle eft „ tombée dans la famille de Dongelberghe l'an 1347. „ lors que la fille heritiere de Meffire Warnier libre „ Seigneur de Longchamp Chlr. efpoufa Henry de „ Dongelberghe Chlr. elle eft reftée dans cette fa- „ mille, jufques l'an 1502. Le dernier de la mai- „ fon de Dongelberghe qui poffeda Longchamp fut „ Rafe, qui n'eut qu'une fille nommée Anne, qui „ efpoufant Meffire Thiery de Bonant Chlr. Seigneur „ de Limogiere, Grand Mayeur de Namur, ap- „ porta Longchamp dans cette famille, qui n'y refta „ guerre, car Thiery n'ayant eu qu'une fille nom- „ mée Anne, cette heritiere fift paffer la terre de „ Longchamp dans la maifon de Gulpen, par le ma- „ riage qu'elle contracta avec Meffire Guillaume de „ Gulpen Chlr. Seigneur de Rimbierval, Trivier, „ d'où eft forty:

„ Guillaume de Gulpen Chlr. libre Seigneur de „ Longchamp, Seigneur de Rimbierval, Trivier „ &c. allié à Dame Adrienne de Hemptine, Dame „ heritiere de Heripont, Wagnie; ces conjoincts „ ont laiffé deux filles Marie & Anthonette de „ Gulpen.

„ Marie de Gulpen fut Dame de Longchamp en „ partie, de Rimbierval, Limogiere, Henripont & „ Trivier, elle efpoufa Meffire Charle de la Ha- „ maide Chlr. Seigneur de Cherens.

„ Anthonette de Gulpen fut auffi Dame de Long- „ champ en partie, de Wagnie &c. elle efpoufa „ Meffire François Comte de Corfwarem & de Niel- „ le, Seigneur dudit Corfwarem, Landelis; elle „ mourut l'an 1607. & gift en l'Eglife de Long- „ champ, au pied de fon Epitaphe tenant au grand „ Autel: fon mary eft enterré dans l'Eglife Pa- „ roiffiale de Landelis auprès de fes illuftres ancef- „ tres.

Gramaye en parlant d'Arfchot décrit la Baronnie de Bierbeek, & dit, les fiefs de Bierbeek font des Seigneuries du Roman-Pais, Bierbac, Wayfe, Longchamps, & plufieurs autres.

Jean Blondeau parle de Longchamps en ces termes.

„ Le Village de Longchamp eft une terre fran- „ che, ayant un tresbeau Chafteau; appartient à la „ maifon de Corfwarem que d'aucuns efcrivent Qua- „ rem, & des autres Cowarem, mais le vray nom „ eft Corfwarem: ainfi je le trouve efcrit fur une „ fepulture ancienne aux grands Freres Mineurs à „ Liege:

Hic jacet Margareta quondam uxor Roberti militis de CORSWAREMIA, *quæ habüit tres filios in Ordine Minorum. Fecit multa bona pauperibus & piis locis, & fpecialiter ifti loco. Obiit anno Domini millefimo ducentefimo fexagefimo fecundo, fexto Calendas Februarii.*

„ On la voit depeinte dans la grande vairiere de- „ rier le grand Autel, reveftuë d'un manteau rouge „ à l'antique.

„ Il eft conftant que la famille de Corfwarem eft „ très-ancienne & très-illuftre, & paffe pour telle „ dans les Chapitres Nobles. Parmy les tiltres du mo- „ derne Baron de Longchamp, fe trouve celluy de „ Comte de Niel & de Pair de la Comté de Namur.

De la Seigneurie & du Village d'Aifche en Refail.

Aifche en Refail n'eft point de nôtre territoire, cependant nous en parlerons à caufe du Voifinage d'autant plus qu'une partie confiderable dite Walhain eft fief du Roman-Païs.

Gramaye parle de cette Seigneurie fous le Baillage de Faix dans le Comté de Namur, Section premiere, dans la même periode où il parle du Comté de Lernut. „ J'ai trouvé, dit-il, le nom de ce „ Comté dans la donation de la Seigneurie de Rofiè- „ re faite à l'Abbaye de Waffore en l'an 1021. où il „ eft dit qu'elle eft fituée dans le Comté de Lernut. „ Ce qui me fait croire qu'il s'eft étendu autrefois „ fort au long dans le Roman-Pais, il y a aparence „ qu'il n'en refte plus que deux Villages dans le Na- „ murois, où ils ont de toute ancienneté un Tribu- „ nal privilegié. Ces deux endroits font Lernut „ & Aifche en Refail. Les Eglifes de ces deux „ Villages dont l'une eft dediée à St. Jean Baptifte „ & l'autre à la Ste. Vierge reçoivent leur Pafteur „ du Doyen de la grande Eglife de Liege; La fa- „ mille de Pottel a un Chateau à Lernut & celle „ de Huy en a un à Aifche en Refail.

Aifche en Refail a été vendu à Aloys du Bois, perfonnage d'un grand genie & le premier qui a aquis les grands biens de fa famille. On voit fon Tombeau à Anvers dans la Chapelle de la Circoncifion dans l'Eglife Cathedrale avec cet Epitaphe.

D. O. M.

Monumentum D. Aloyfii du Bois, Toparchæ D'Aifche en Refail, Walhelm; obiit 25. *Maii* 1651. *Requiefcat in pace.*

L'Ignorance du Sculpteur eft caufe qu'il a mis Walhelm au lieu de Walhein.

Cet Aloys du Bois avoit époufé N. de Heuvel dont il eut un fils Aloys du Bois qui lui fucceda & qui eft mort le 16. Fevrier 1687. Il a été enterré près de fon Pere. Il avoit époufé Marie Tholincx dont il laiffa une belle pofterité. L'ainé Louis du Bois fut fait Chevalier & porta le titre de Walhein. Celui-

ci épousa N. Horenbeek fille & heritiere d'Arnoud; il en eut un fils à qui on donna le nom de son ayeul maternel, & deux filles.

Jean Blondeau parle de cet endroit; „ Aische-en-„ Refail, dit-il, est du Comté de Namur, & la „ Seigneurie en releve, mais la Seigneurie de Wal-„ hain gisante en Aische releve du Brabant.

De la Seigneurie, Baronnie & Bourg de Bierbeek.

D'Autant que nous avons souvent raporté dans cet Ouvrage des pieces tirées des Archives de la Baronie de Bierbeeke ou de Bierbac, lorsque nous avons parlé de quelques fiefs qui en dependoient; il est juste à present que nous en disions quelque chose avant de quiter ce Baillage.

La Baronie de Bierbeek, l'une des plus anciennes du Brabant, n'est qu'à une lieue de Louvain, au midy du Bois de Meerdael; comme autrefois il faisoit partie du Duché d'Arschot, Gramaye en parle ainsi dans la Description de ce Duché.

„ La Baronnie de Bierbeek comprise dans le Du-„ ché d'Aerschot porte les armes de Louvain dont „ il n'y a que les Emaux changez suivant l'usage de „ ce tems-là. Aussi les Historiens pretendent-ils „ que les premiers Seigneurs de Bierbeek sortirent „ des Comtes de Louvain, & en particulier de Re-„ nier frere des Comtes Lambert, Baudry & Henri. „ Cette premiere race descenduë des Comtes de „ Louvain & qui portoit le nom de cette Terre ne „ subsiste plus; & le Duc Jean, a donné pour sa „ part entr'autres biens à son frere Godefroi la terre „ de Bierbeek qui a restée pendant quelques siecles „ aux Descendans de Godefroi, unie à la terre „ d'Aerschot. Elle est passée depuis dans la noble „ famille de Croy qui la possede encore à pre-„ sent.

„ Quoique je ne puisse donner une Genealogie „ suivie des premiers Seigneurs, j'en donnerai les „ noms.

„ *Renier de Mons* mort en 1015.

„ *Henri de Bierbeek* vivoit en 1096.

„ *Jean & Henri* vivoient en 1125. peut-être est „ ce celui ci qui a été tué à la journée de Grimber-„ ge en 1144.

„ *Gautier* est nommé par le Duc en 1217. Il „ faudroit examiner si ce n'est pas lui qui s'est fait „ Moine à Hermerode, en ce cas voyez sa vie „ dans un manuscrit de Rougecloitre.

„ *Thierri* se trouve entre des temoins en 1261.

„ Thomas est nommé & a signé en 1269.

„ Les autres se trouvent dans la famille d'Aer-„ schot.

„ Pour ce qui est du spirituel; l'Eglise & le Curé „ dependent du Prieuré des Benedictins qui y a été „ fondé en 1044. par Arnoud de Gest, Chevalier, „ qui ayant pris parti dans la Croisade donna, étant „ premierement à Liege & ensuite à Rome, tout ce „ qu'il possedoit à Bierbeek, à l'Abbaye de St. Ni-„ caise à Rheims, pour l'usage d'un Couvent qui se-„ roit bâti & dependroit de la dite Abbaye de St. „ Nicaise.

„ Ceci fut executé & on y envoya des Moines „ François pour y faire le service. Dans la suite, „ suivant l'usage du tems & leur maniere de vivre „ ils devinrent de Moines Chanoines, & depuis de „ Chanoines ils sont redevenus Moines.

„ Enfin le Pape Paul IV. unit ce Prieuré pour „ de bonnes raisons à la faculté de Theologie de „ l'Université de Louvain.

„ Le Duc Godefroi & sa femme Imaine donnérent „ les biens qu'ils possedoient à Bierbeek aux Cha-„ noines du St. Sepulchre de Cambray pour l'usage „ du Monastere; mais le lieu ne paroissant pas com-„ mode & les Chanoines ne se sentant pas en état „ de faire cette depense, Conrad Prevôt de Ten-„ kendorp, autorisé par son Ordre ceda ces biens à „ ceux de Villers de l'Ordre de Cisteaux.

„ Il y a dans la Dependance de Bierbeek quelques „ Cours de Nobles qu'il ne faut point passer sous „ silence. Celle de Wilre que ceux de Villers „ achettérent en 1483. & qui a été vendue en der-„ nier lieu à Jean Gerard Docteur en Droit; pendant „ les derniers troubles les Moines s'y étoient refu-„ giez, & autrefois elle a donné son nom à une fa-„ mille de Robe.

„ Celle de Lathem a apartenu à une famille illu-„ stre à laquelle elle a donné son nom. Jean la „ vendit à Josse de Cruninghen. Celle de Belandt „ apartient avec sa Chapelle au Couvent du Parc. „ Il ne faut pas oublier aussi le Chateau de Bordingen „ qui est un ancien patrimoine de la famille de Val-„ kenisse

„ Les Seigneuries de Bierbeek, Ways, Long-„ champs & autres dans le Roman-Pais sont des „ fiefs de Bierbeek.

„ Les Villages suivans dependent de Bierbeek.

„ Hamme, dans le Diplome d'Aerschot, depend „ pour le spirituel du Prieuré de Bierbeek.

„ Melin, qui contient les Cours de Hazeberg & „ de Weys qui apartient a la famille de Schoore de „ Louvain. Melin depend pour le spirituel de l'E-„ glise de Turines.

„ St. George-Weerd, dans le Diplome d'Arschot „ depend pour le spirituel du Chapitre de St. Paul „ de Liege.

LE BAILLAGE DE DONGELBERG.

QUI CONTIENT LE TERRITOIRE DE DONGELBERG ET LA TERRE FRANCHE DE DU FAY.

De la Seigneurie, Baronie, du Comté & Village de Dongelberg.

„ D*Ongelberg*, dit Gramaye, Eglise des Che-„ valiers de St. Jean de Jerusalem, donne son „ nom à une famille illustre du Brabant. Mais qui „ pouroit s'imaginer que c'est une Comté, si l'on ne „ trouvoit dans la fondation du Chapitre d'Incourt „ par Radolphe, entr'autres l'Eglise du Comté de „ Dongelberg. On y voit encore un ancien Cha-„ teau, & il est certain que Jean de Meuwe fils na-„ turel du Duc de Brabant posseda la Seigneurie de „ Dongelberg qui passa à sa posterité qui quitta le

sur-

„ surnom de Meuwe pour garder celui de Dongel-
„ berg. Les arrieres petits-fils de ce Jean de Meu-
„ we étant morts en 1470. Jean de Malaise leur pro-
„ che heritier, leur succeda, & Jean d'Argenteau
„ herita cette Seigneurie qui passa à sa posterité,
„ après la mort de son ayeule Françoise de Malai-
„ se.

Le même Auteur marque à la marge que l'Eglise de Dongelberg fut donnée en 1178. aux Chevaliers de St. Jean de Jerusalem par Everard de Courhove avec l'aprobation de Rodolphe Evêque de l'Eglise de Liege.

Il ajoute; „ ce qui fait connoitre le rang que te-
„ noit la famille de Dongelberg c'est qu'en 1140.
„ Guillaume de Dongelberg, temoin dans une don-
„ nation faite aux Chevaliers de St. Jean de Jeru-
„ salem, y signe avant le Baron de Bierbeek & plu-
„ sieurs autres.

Jean Blondeau parle ainsi de Dongelberg.

„ Il y at eu cy-devant divers Comtez au territoir
„ & voisinage du Roman-Pays, entre lesquels Don-
„ gelberghe en at aussi autrefois porté le tiltre, com-
„ me on remarque hors la fondation du Chapitre
„ d'Incourt, faite l'an 1036. par le noble Seigneur
„ Radulphe & Gisle sa femme, qui entre autres
„ biens dont ils le doterent, designent ceux qu'ilz
„ avoient aux Comtez de Dunglebert, de Steppes,
„ de Brunengurt & d'Anguers: & c'est peutestre en
„ cette consideration que ses anciens Seigneurs ont
„ esté du premier rang entre ceux du Pays, & que
„ Guillaume & Henry de Dongelbergh l'an 1134.
„ signerent la Donation de la Chapelle à Bruxelles,
„ faite à l'Abbaye de S. Sepulchre à Cambray, par
„ le Ducq Godefroy: & que l'an 1140. Henry de
„ Dongelberghe & Guillaume son fils, signerent de-
„ vant le Baron de Bierbeque & autres de la premiere
„ noblesse, certaine donation faite aux Chlrs. de St.
„ Jean de Jerusalem: ce qui est un tesmoignage evi-
„ dent de sa haulte & illustre extraction: De cette
„ premiere famille Guillaume de Dongelbergh restoit
„ encor soub le regne d'Henry I. Et vers ce mesme
„ temps ou peu apres, Agnes fille de Gerard Sei-
„ gneur de Grimberghe & d'Alice de Bevere, la
„ porta en mariage à Enguerand de Brabant, second
„ fils de Guillaume Seigneur de Perwez, qui estoit
„ fils legitime de Godefroid III. Ducq de Lothier
„ & de Brabant; d'où l'on peut conjecturer que la
„ derniere heritiere de Dongelbergh en auroit porté
„ la succession à la famille de Grimberghe ou de
„ Bevere. Cet Enguerand de Brabant ou de Perwez,
„ ne laissa qu'une fille nommée Machtilde, qui fut
„ Dame de Dongelberghe & d'Orbais, & fut enter-
„ rée au Monastere de Cambron, où sa comme-
„ moration se fait, dans l'Obituaire soub le nom de
„ Mahaut de Donglebert, Dame d'Engien. Elle avoit
„ espousé Wautier d'Engien, mais elle n'en eut point de
„ generation: & comme Enguerand avoit l'an 1247.
„ resigné entre les mains du Duc Henry II. tous les
„ alleuds qu'il avoit à Dongelberg du chef de sa
„ femme, & le Ducq luy les avoit rendu, avec
„ toute la jurisdiction & droict qu'il y avoit, pour
„ les tenir de luy en fief, à condition que s'il eut
„ hoirs de son corps iceux succederoient entierement
„ ausdits biens, & s'il venoit à deceder sans enfants,
„ qu'ils retourneroient au Duc: le dernier arriva
„ par la mort dudit Enguerand marquée sur l'an
„ M.CC.XLVIII. comme son epitaphe le demons-
„ tre qu'on voit en l'Eglise de l'Abbaye de Vau-Dieu
„ Ordre de Cisteaux pres de Daelhem, gravé sur sa
„ tombe, où aussi sont ses armes, qui sont de gueu-
„ les à la fasce d'argent, à un lambel d'or à cincq
„ pendants en chef, ainsy depeintes en une fenestre
„ joincte à ladite sepulture. Voyez les preuves du
„ liv. VIII. des Trophées de Brabant pag. 232.

„ Après sa mort le Duc le donna derechef en fief
„ à quelque autre Seigneur, pour le tenir avec pareil-
„ le clause de retour.

„ Car l'an 1303. Jean II. en consideration des
„ services qu'il avoit receu de Jean de Meewe son
„ frere naturel qui estoit un Chlr. d'estime & qu'il
„ aymoit fort, luy donna la mesme terre en fief
„ avec toutes ses dependences, pour en jouyr orpris-
„ mes après le deces de Guillaume de Dongelberghe;
„ luy donnant de plus la terre & Seigneurie de Wa-
„ vre, comme se voit dans les Trophées de Brabant
„ liv. IV. pag. 334. & aux preuves dudit IV. liv. pag
„ 132. & 133. & en la genealogie de Wavre &
„ Dongelberge à la fin du IX. livre desdits Trophées,
„ & in Prœlio Woringano imprimé à Bruxelles l'an
„ 1641. in fol.

„ De cette ancienne & originaire famille de Don-
„ gelberghe estoit Guillaume religieux de Villers
„ decedé en sainctété l'an..... & autres personnes
„ illustres qui en portent le nom qui ont vescus
„ avant le trezieme siecle.

„ Ce village est situé sur la petite riviere de Jasse
„ ou Geete, l'ancien chateau est assis sur une colline
„ en veüe de ceux qui vont de Louvain à Namur,
„ qui depuis peu est restauré & embely par le soing
„ du Baron moderne Philippe Adrien de Dongel-
„ berghe Seigneur de Rouxmiroir &c. Grand Bailly
„ du Roman-Pais de Brabant, qui at espousé Mar-
„ guerite Theodore de Berlaymont Chanoinesse de
„ Nivelle fille de Jean Hubert Baron de Berlay-
„ mont.

„ Il comprend soub sa jurisdiction la Franche Ter-
„ re du Fay & le bourg de Aygebrouck, at une
„ Cour censale & une feodale de laquelle entre au-
„ tres releve la Seigneurie de Bodegem située au pays
„ de Gaesbeke.

„ L'Eglise de ce lieu fut donnée l'an 1178. aux
„ Chlrs. de St. Jean de Jerusalem par Everard de
„ Curhoven, & sa donation fut confirmée, par
„ Radulphe lors Evesque de Liege: les Chlrs. de
„ Malte qui leurs ont succedé, conferent encor à
„ present la charge postorale & les benefices qui y
„ sont fondez.

„ Hors les reliefs que l'on a fait de cette Sei-
„ gneurie en la Cour feodale de Brabant, conste,
„ qu'après les descendants du susdit Jean surnommé
„ Meeuwe fils naturel de Jean I. elle est entrée en la
„ maison de la Malaise; hors de laquelle Françoise
„ de la Malaise la porta à son espoux Guillaume
„ d'Argenteau Sire d'Esseneux, dans la posterité
„ duquel la terre de Dongelberge est demeurée jus-
„ ques à l'an 1659. quand Guillaume Ulric d'Argen-
„ teau la vendit à Jacques Philippe de Dongelberge
„ Chevalier, Seigneur de Schavenberch, en faveur
„ de qui elle fut erigée en Baronnie le 3. Juillet
„ 1662.

Nous ajouterons à cette exacte Description de Jean Blondeau ce que l'on trouve touchant la Baronie de Dongelberg dans la Jurisprudence Heroique Article VII.

„ On rencontre sur le chemin de Louvain à Na-
„ mur la noble terre de Dongelberg, qui donne son
„ nom à une illustre & nombreuse maison disperſée
„ dans tout le Brabant. Elle est située sur les Con-
„ fins du Territoire de Judoigne dans un lieu fort
„ agreable & près de la Ghete. Il y a un ancien
„ Chateau & elle a sous sa jurisdiction la terre Fran-
„ che de du Fai & la Seigneurie d'Aygebroek; elle
„ a son Eglise & son Curé particulier. Elle jouit
„ de plusieurs droits & privileges. Gramaye assure

 dans

„ dans sa Description du Baillage d'Incourt pag. 37. „ qu'il a lû dans la fondation du Chapitre d'Incourt „ faite par Rodolphe en 1140. l'*Eglise du Comté de Dongelberg* & qu'ainsi il y a lieu de croire que „ c'étoit autrefois une Comté; il ajoute que ce qui „ fait voir le rang que tenoit la famille de Dongel- „ berg, c'est qu'en 1140. Guillaume de Dongelberg „ étant temoin dans une donation faite aux Cheva- „ liers de St. Jean de Jerusalem, il y signe avant le „ Baron de Bierbeek & plusieurs autres. Cette ter- „ re a deux Cours Censales & une Feodale de la „ quelle releve la Seigneurie de Bodegem située dans „ la Terre de Gaesbeek.

„ Jean II. Duc de Brabant donna en 1303. cette „ Seigneurie à Jean de Meuwe, Chevalier, Seigneur „ de Wavre, fils naturel de Jean I. Duc de Brabant; „ & dans cette donation il est nommé *Frere de Monseigneur le Duc*. Il laissa de Marguerite Da- „ me de Pamele, entr'autres, Louis, Chevalier, „ Seigneur de Dongelberg, qui fut le premier qui „ prit ce nom; celui-ci laissa d'Ide d'Herbais fille de „ Pierre, Jean, Pierre & Gautier.

„ Jean Sire de Dongelberg & de Chateau Serain „ épousa N. de Hamal dont le fils Louis fut Grand „ Baillif du Roman-Pais: celui-ci n'ayant point „ d'enfans legitimes, nomma par son Testament en „ 1470. pour son heritier Jean de Malaise fils de sa „ sœur; celui-ci laissa un fils aussi nommé Jean, „ qui eut de son Epouse Madelaine de Longchamp, „ une fille Françoise de Malaise qui porta en maria- „ ge la Seigneurie de Dongelberg à son mari Guil- „ laume d'Argenteau Seigneur d'Elseneux, dont la „ posterité la conserva jusqu'en 1659.

„ Pierre de Dongelberg Seigneur de Bommelettes „ mourut sans enfans.

„ Gautier de Dongelberg épousa Gudule de Gly- „ mes fille de Jacques, Chevalier, Seigneur de Bo- „ neff; il laissa Jacques qui mourut le 30. May „ 1485, après avoir épousé en premieres noces Ca- „ therine vanden Berge & en secondes Marie Nac- „ kaerts; il fut enterré auprès de sa seconde fem- „ me dans l'Eglise de St. Germain à Tirlemont, „ comme il paroit par son Epitaphe & par les pieu- „ ses fondations des anniversaires. Il laissa de ce se- „ cond mariage un fils nommé aussi Jacques, qui „ étant mineur & sous la tutelle de Jacques de Gly- „ mes Chevalier son Cousin (ainsi que le marquent „ les Regitres feodaux du Roman-Pais pag. 141) „ soutint un procès dans la Ville de Louvain con- „ tre ses sœurs du premier lit pour le partage de la „ succession, N. Schore & N. Beetze intervenant „ au procès le 29. May 1487. Ce Jacques eut aussi „ deux femmes, il laissa de la seconde Marie Hujoel, „ un fils nommé Jacques Baillif du Brabant qui épou- „ sa Madelaine de Bourgogne fille de Thierri, qui „ sous l'Empereur Charles V. étoit dans les XVII. „ Provinces Prévôt de l'Hôtel, Gruyer de Brabant, „ grand Fauconnier & Gouverneur de Vilvorde.

„ Celui-ci laissa Philippe, Chevalier, Gruyer de „ Brabant, Grand Fauconnier & Baillif de Vilvor- „ de, & Henri, Chevalier, Seigneur de Herlaer, „ & Bourguemaitre de Brusselle, qui ayant épousé „ Adrienne Borlut Dame de Zillebeke, en eut Fran- „ çois, Chevalier, Seigneur de Herlaer, de Zille- „ beke &c. Celui-ci laissa de Jeanne Oudart Dame „ de Steenberge, fille d'Alexandre Seigneur de Ry- „ menam & de Gertrude de Brecht Dame de Diegem „ & de Ranst, un fils nommé Henri, Baron de „ Corbeke, Seigneur de Herlaer &c. & Charles „ Seigneur de Zillebeke, Rixtel, & Aerle, Conseil- „ ler au Souverain Conseil de Brabant; Henri- „ Charles Conseiller au même Conseil, Pere du „ dernier Baron de Reves, qu'il avoit eu de Jeanne- „ Marie de Berlo, & Philippe, Baillif de Vilvor- „ de mort sans Enfans, étoient aussi fils de Henri „ Seigneur de Herlaer.

„ Philippe dont on a parlé ci-dessus, fils de Jaques „ Baillif du Brabant, épousa Quintine de Borlut fil- „ le de Gillis, Chevalier, dont il eut Jacques-Phi- „ lippe, qui obtint en 1659, de Guillaume-Ulric „ d'Argenteau, par voye de retrait, cet ancien bien „ de sa famille, qu'il laissa à ses Descendans. C'est „ en sa faveur que par Lettres Patentes du 3. Juil- „ let 1662. cette Seigneurie a été érigée en Baron- „ nie.

Dans le tems que je travaille à ceci j'aprends que cette Baronnie vient d'être érigée en Comté par Charles II. Roi d'Espagne en faveur de Philippe-Adrien de Dongelbergh Grand Baillif du Roman-Pais, en recompense de ses fidelles services & de ceux que ses ancêtres ont rendus dans l'Epée & dans la Robbe à l'Auguste Maison d'Autriche, & en consideration de l'éclat de sa Maison qui, au temoignage des Historiens, descend des Ducs de Lothier & de Brabant. Il a épousé une Damoiselle d'une ancienne noblesse Marguerite Theodore-Ignace de Berlaymont, Dame de Jassoin & Chanoinesse de Nivelle jusqu'au 15. Decembre de l'an 1681. qu'elle le maria. Son Pere étoit Jean Hubert Baron de Berlaymont, Seigneur de Chapelle & de plusieurs autres lieux, & sa Mere Anne-Eugenie de Brandebourg fille de Gilles Baron de Brandebourg.

Puisque l'occasion se presente ici de parler de la Famille de Berlaymont je ne puis passer sous silence ce qui est dit dans la Chronique des Pais-bas d'Aubert le Mire.

„ Charles de Berlaymont, dit-il, fils de Michel „ de Berlaymont, Seigneur de Floion, ayant été „ adopté par son Cousin Gillis, fut créé Comte de „ Berlaymont par Philippe II. qui le fit Chevalier „ de la Toison d'or. Il eut d'Adrienne de Ligne, „ Gilles Seigneur d'Hierges tué en 1579. au siége „ de Mastricht, Lancelot Seigneur de Hautepenne, „ Louis Archévêque de Cambray, Florent, Jolente „ & Claudine. Florent eut après la mort de ses freres „ qui ne laisserent point d'Enfans la Comté de Ber- „ laymont, & il laissa de Marguerite Comtesse de „ Lalain, Philippe-Charles, qui mourut jeune à „ Paris en 1617. & deux filles Marie-Marguerite „ mariée au Comte Louis d'Egmont, & Isabelle „ qui a épousé Philippe d'Aremberg Duc d'Aer- „ schot.

De la Seigneurie, du Bourg d'Aygebroek & Terres franches du Fay.

IL paroit par ce que nous avons raporté ci dessus tiré de l'Histoire de Jean Blondeau & de la Iurisprudence Heroique ou du droit des Nobles de Brabant, que le Bourg de Aygebroek & la Seigneurie de la terre franche de Du Fay dependent de Dongelberg; le premier, comme il paroit par les Cartes est situé entre Dongelberg & Lathuy dans une plaine agreable, & s'etend jusqu'à Rouxmiroir, Seigneurie qui, comme on l'a dit ci-dessus en parlant du Baillage d'Incourt, depend aussi de Dongelberg; Ces lieux voisins les uns des autres & dependans du même Seigneur, forment une Seigneurie considerable.

LE BAILLIAGE DE MELAIN.

QUI CONTIENT MELAIN ET SART-A-MELAIN.

De la Seigneurie, du Marquisat & Village de Melain.

MElain, ou Melin qu'on nommoit autrefois Mielens ou Mielent est une Seigneurie dont il est parlé dans les Gestes de Jean II. Duc de Brabant au Livre IV. pag. 301. du Tome I. des Trophées de Brabant par le Prelat Butkens, & dans les preuves du Livre IV. page 117. où il est dit.

„ Item un Vidimus d'une lettre de Jean Ducq de „ Brabant, par laquelle appert que ledict Ducq at „ donné à Gerard de Lucelbourg Sire de Durbuy, & „ à noble Dame Mahaut Dame de ce mesme lieu sa „ femme, cousine dudict Ducq, trois cens livres „ de terre à Louvignois en fief & en hommage, la- „ quelle terre ledict Ducq avoit promis assigner en „ Brabant, de sorte que ledict Ducq leur at donné „ & assigné heritablement à tousiours en justice „ haute & basse, Mielens de lez Judoigne, & tou- „ tes les appartenances de fond en comble, en vil- „ le, en bois, en terres, en prets, en eaux, en „ cens, en rentes & en toutes appendences, telle- „ ment que le Ducq rien ne retient en ladicte Ville „ de Mielent, & est ladicte terre tenue en fief & „ hommage du Ducq de Brabant: comme ces cho- „ ses & plusieurs autres divises sont contenus en „ ladicte lettre en date de l'an M. CC. LXXXIV. „ le jour de feste de S. Pierre & Pol. Cottée ladicte „ Lettre XXVII.

„ Item une lettre de vidimus contenant une lettre „ de Jean Duc de Brabant, & contient, comment „ ledict Duc at faict assentement à Gerard de Lucel- „ bourg Sire de Durbuy & à Mahaut Dame de ce „ mesme lieu sa cousine, de deux cens livres de ter- „ re à Louvignois, avec les trois cents livres de ter- „ re à Louvignois qu'il at assigné à Mielent de Lez „ Judoigne & là entour, & sont par lesdictes let- „ tres assenés entierement & parmanablement les- „ dicts deux cents livres chascun à Thillemont &c. „ & sont lesdicts deux cens livres aussi tenus en fief „ du Duc, comme appert par la lettre en date „ M. CC. LXXXV. le vendredi après Pasques. „ Cotté à dos XXVI.

Gramaye parlant du Burggraviat ou de la Vicomté de ce lieu dans le Baillage de Veuren, dit, „La fa- „ mille de Melin qui tient le premier rang en Bra- „ bant la possedoit il y a plus de trois cens ans. On „ voit dans l'Eglise de Parc le beau Tombeau d'Ar- „ nou qui laissa Jean pour son heritier.

Philippe l'Epinoy dans son Catalogue des nobles du Roman-Pais, parle sous le Baillage de Judoigne de Jean de Fontaines Sire de Melin.

Philippe IV. Roi d'Espagne erigea en 1655. la Seigneurie de Melin en Marquisat en faveur de Philibert Sotomayor Manuel Benavides & Guevarra; dont les descendans l'ont possedé après lui. Voyez le Tom. I. du Suppl. aux Trophées de Brabant de Butkens.

L'Empereur Othon I. confirmant en 948. les biens de l'Abbaye de Gemblours le met dans le Comté de Breibant, voici ses termes: Dans le lieu de Melin l'Eglise & la manse qui ne depend de personne, avec ses dependances, & le Moulin &c. Mais Christophe Butkens croit qu'il s'agit ici de Melin, auprès de Goselies, comme il le fait voir dans la Carte Geographique; nous en avons parlé cidessus au Livre II. dans le Bailliage de Genappe.

Au reste Jacques de Hemricourt Chevalier de St. Jean de Jerusalem parle en plusieurs endroits de son Miroir de la noblesse de Hasbanie, de ceux du nom de Melin, mais il ne les dit pas Seigneurs de Melin. Je ne parlerai pas ici de ceux d'entr'eux qui ont été Seigneurs de Melin.

LE BAILLIAGE DE GEST.

CEs Bailliages, dit Gramaye, doivent être compris dans le Comté de Judoigne, puisqu'il paroit par les Archives & par la fondation de Hougarde qu'Alpaide Maitresse de Pepin donna à notre Duc Judoigne & les trois Gests, afin qu'il fut fidele Avoué du College de Hougarde.

Par les trois Gests on entend St. Jean-Gest, Ste. Marie-Gest & St. Remy-Gest. Geest dans la langue du Pays signifie Esprit, & il y a aparence que ces lieux ont gardé ces noms du tems où la Religion a été annoncée dans ce Pays, alors on y aura bati des oratoires qui auront été mises sous la protection de ces Saints selon l'Usage du Christianisme.

De la Seigneurie & du Village de Ste. Marie-Gest.

STe. Marie-Gest, dit Gramaye, fait à present partie du Bailliage de la Ville: Il depend pour le Spirituel du Chapitre de Hougarde.

De la Seigneurie & du Village de St. Jean-Gest.

ST. Jean-Gest, dit Gramaye, est un Bailliage separé qui comprend plusieurs Fermes qui sont toutes du Domaine du Prince.

De la Seigneurie, du Comté & Village de St. Remy-Gest.

AUtrefois, dit Gramaye, St. Jean-Gest & St. Remy-Gest étoient des Cures dependantes des Abbayes d'Aywiers & de St. Laurent de Liege. Pour le Civil le premier depend en partie de la Baronnie de Jauche; le second est du Domaine du Prince comme Herbais & Pietermal.

Les Regitres de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant où sont enregitrées les Seigneuries engagées, réengagées & vendues ou alienées à perpetuité contiennent ce qui suit.

St. Jean-Geest, Ste. Marie-Geest, Pietermal & Jenneville furent engagez le 20. d'Aout 1630. au Sr. le Comte dict d'Orville pour 2000. florins.

Et rehaussez le 5. Fevrier 1643. par Jacques Blyleven d'autre 1500. florins.

Et vendues absolument le 28. d'Octobre 1648. à Nicolas Bausel pour autres 4300. florins.

St. Remy-Geest demeure engagé depuis le 16. d'Aout 1626. & la rehaulce du 5. Fevrier 1643. au susdit d'Orville.

Le Prince a depuis aliené à perpetuité St. Remy-Geest, si je ne me trompe; mais je ne sai à qui ni en quelle année: cependant je sai qu'il a été erigé en Comté par Philippe IV. Roi d'Espagne le 15. Novembre 1662. en faveur de Jacques de Bohorques qui, ayant achetté quelques Seigneuries voisines, rendit cet endroit plus considerable. Il fut vendu après sa mort à Theodore vander Nath, Comte du St. Empire Romain, comme je me souviens de l'avoir lû dans le Chef Regitre des Fiefs du Roman-Pais. Aujourd'hui il est possedé par Marie Isabelle de Marez Comtesse de St. Remy veuve de Dom Augustin Pacheco Gouverneur & Baillif de Dendremonde.

On trouve dans l'Article VII. de la Jurisprudence Heroique un Diplome du Roy Philippe IV de l'année 1650. dans lequel on lit, „ de la part de nôtre cher „ & bien amé Charles Philippe le Comte Seigneur de „ St. Remy, Ecuyer de notre très-amé bon Cousin „ l'Archiduc Leopold Gouverneur & Capitaine Ge-„ neral de Nos Pais-bas & de Bourgogne, nous „ a été represénté &c.

Je laisse à examiner si c'est lui dont il est parlé cidessus dans les Regitres de la Chambre des Comptes, ou son fils.

De la Seigneurie & du Village de Herbaix.

ON trouve dans les Regitres de la Chambre des Comptes où il est fait mention des Seigneuries engagées réengagées & vendues ce qui suit.

„ Herbais fut engagé l'an 1561. pour 573. flo-„ rins 1. sz. & fut rehaulcé le 19. d'Aoust 1630. par „ le President le Roy d'autres 500. florins.

„ Et vendu au dit President le Roy le 20. Janvier „ 1644. pour autres 1426. florins 8. sz.

Gramaye assure, dans le Baillage de Geest, que Herbaix est domaine du Prince, & avec raison car au tems qu'il écrivoit, il n'avoit pas encore été engagé, mais il a été absolument vendu en 1644. par Philippe IV. Roi d'Espagne comme on l'a dit cidessus.

Jean Blondeau raporte ce qui suit touchant ce Village, mais il l'a copié de Hemricourt, de Butkens, de Carpentier & de Loyens.

„ Le Village de Herbaix a donné son nom à une „ très-noble famille qui portoit d'argent à un lion „ d'azur à huit cocquilles de mesme mises en orle, „ & crioit Genesse en memoire de son extraction. „ Robert Seigneur Banneret de Limont, fils de „ Bauldnin Seigneur de Genesse eut deux fils Cheva-„ liers Bades & Richard: Bades procrea Simon de „ Herbaix Chlr. qui eut trois fils, sçavoir Werry „ de Limont, qui estoit boiteu, Simon de Herbaix „ & un autre. De Simon sortirent Simon & Jean „ Chlrs. Pierre & Bauldnin, dont les trois derniers „ moururent sans hoirs. Simon eut deux fils, Simon „ qui deceda sans generation & Jean Chlr. marié „ vers l'an 1400, & leur sœur espousa Messire Waul-„ tier Seigneur de Gossoncourt, d'où sortit Waultier „ qui s'allia à la Dame de Mokine fille de Guillaume „ Prost ou Proest, laquelle il laissa vefve & sans en-„ fans. Vers ce temps vivoit Simon de Herbaix Sei-„ gneur de Goelaer, qui espousa Imaine fille de Jean de „ Wavre Seigneur de Pamele, fils de Jean Meeuwe. „ De cette famille est sortie celle qui porte le nom „ de Winne, veu que Jenne troisiesme fille de Gode-„ froid de Blehen Seigneur d'Abée Chlr. espousa „ Waultier de Winne, fils de Pierre de Herbais „ Escuyer, dont elle eut une fille, qui estoit encor „ jeusne vers la susdite année, que le Seigneur „ d'Hemricourt escrivoit: & au mesme temps, Pier-„ re frere de Messire Simon de Harbais le jeune, „ avoit quatre garçons demeurants au Village de „ Wynne, au dessus de la Ville de Landen en Bra-„ bant. Louys Seigneur de Dongelbergh decedé „ l'an 1383. espousa Ide de Herbais fille de Pierre.

„ Soub les Ducqs Jean I. & II. Christophe But-„ kens rapporte entre les Gentilhommes de Brabant „ Simon de Herbais; & soub la Duchesse Jenne, „ Jean, Pierre, & Waultier de Herbais, & Simon „ Seigneur de Herbais & Golaer.

„ Loyens dit, que l'an 1463. le Ducq Philippe „ le Bon fit Conseiller de son Conseil de Brabant, „ Simon de Herbais Escuyer. Carpentier fol. 624. „ de son histoire de Cambray, dit, que Pierre de „ Harbais procrea de Catharine d'Immersel, Charles „ de Herbais qui espousa Florence de Sucre, fille de „ François & de Françoise de Hontoy Dame de „ Bellain en Ostrovant, duquel mariage issit François „ de Herbais Seigneur de Poppinge, allié à Antoi-„ nette de Postelles fille de Richard & d'Anne de „ Goegnies.

„ Ce Village a cy-devant appartenu au Ducq, de „ qui l'at acquit en l'an 1644. Iacques le Roy Pre-„ sident de la Chambre des Comtes en Brabant, dont „ le fils Ignace, Seigneur de Herbais, Maistre de „ ladite Chambre des Comptes, espousa Susanne „ Nys, fille de Godefroid & de Marie Prins, & achetta „ du Roy la terre de Dorp ou Tourneppe, où il fit „ bastir un très-beau Chateau, & vendit la terre de „ Herbaix à Iacques de Bohorques, Gouverneur de „ Stevens-weert, qui l'appliqua à sa Comté de St. „ Remy. Il fut aussi President de la Chambre des „ Comptes après Jacques de Parys Seigneur de Mer-„ xem. Lisez Antoine Sanderus in Brab. fol. 23. „ & seq.

De la Seigneurie & du Village de Pietermaux ou Pietermal.

GRamaye parle de Pietermal dans la même periode où il parle de Herbaix, qu'il dit être un Domaine du Prince. C'est ce que Jean Blondeau confirme en disant que Pietermaux apartient au Duc.

Mais il paroit par les Regitres de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant que Pietermal a été vendu avec les autres Seigneuries du Bailliage de Geest vers là sixieme année de ce siecle, & depuis le tems où Gramaye écrivoit.

Nous en avons raporté l'extrait ci-dessus, & il est étonnant que Jean Blondeau ait oublié cette circonstance.

De la Seigneurie & du Village de Pietrain.

JE n'ai pû rien decouvrir de remarquable touchant ce Village, Jean Blondeau en parle ainsi.

„ Pietrain est situé en raze campagne & apartient „ a la famille d'Argenteau.

VICOM-

VICOMTE' DE JUDOIGNE.

De la Seigneurie, Vicomté & Ville de Judoigne.

„ LEs ridicules Compilateurs de nos Annales, „ dit Gramaye, osent aller chercher chez „ les Romains & la fondation & le nom de ce „ lieu.

„ D'Autres y ajoutent les ornemens de la Fable, „ & pretendent que son nom lui vient de ce qu'à „ l'arrivée de Jules Cesar dans la Belgique, les habi- „ tans se soumirent d'abord & meritérent par cette „ conduite plusieurs immunitez & même le nom de „ Colonie Romaine.

„ Il est certain que de tous tems ce Quartier, dont „ Judoigne est la Capitale s'est servi d'un langage „ corrompu du Latin & a porté le nom de Roman- „ Pais. Aujourd'hui même on pretend que ceux qui „ parlent le veritable patois de Judoigne parlent la „ veritable langue Romanse.

„ Un Manuscript de Rouge-Cloitre apelle Judoi- „ gne un lieu de la Hasbanie près de Brombaix.

„ Le Chateau bâti sur le lieu le plus élevé de la „ Ville est ancien, sa vuë s'étend sur une vaste plai- „ ne; & il fut augmenté & embelli comme je pense, „ par le Duc Godefroi III.

„ On dit qu'à cause de la bonté de l'air, on y „ faisoit élever & nourir les Enfans des Ducs, & „ j'ajoute qu'ils y passoient aussi leur jeunesse.

„ Elle est environnée de hautes murailles & d'un „ côté d'un large fossé. A l'entrée il y a une forte „ Tour sous laquelle est la porte de la Ville, & „ dès qu'on l'a passée on se trouve dans une grande „ place bordée de maisons qui étoient destinées pour „ le Prince & pour sa Cour.

„ J'en ai vû les ruines; mais les Soldats du parti „ du Prince d'Orange l'on reduite en cendre en 1578. „ au grand dommage de tous les habitans des envi- „ rons qui y avoient refugié leurs Tresors & leurs „ privileges.

„ Tous ceux que j'ai consultez veulent que l'en- „ droit où est à present la Ville étoit autrefois un „ jardin du palais, ce qui est fondé sur les fossez & „ sur une Grotte qu'on y a decouverte. En effet les „ traces de fossez qui sont au delà de l'Eglise „ de St. Medard & les deux Paroisses de la Ville, „ font voir qu'elle s'est étendue beaucoup plus loin „ autrefois. Cette preuve est d'autant plus concluante „ que celle des deux Paroisses qui est dediée à St. „ Lambert s'étend jusque dans l'autre, où il y a quel- „ ques Maisons qui dependent d'elle, & même jus- „ qu'au bout du Fauxbourg, ensorte qu'il faut que „ la nouvelle Ville ait été batie entre ces maisons „ & l'Eglise.

„ Quoi qu'on ne puisse dire absolument quand „ ont été bâties les murailles qui environnent à pre- „ sent cette Ville, leur Architecture fait voir qu'el- „ les ont environ trois cens ans, ensorte que je „ croirois volontiers qu'elles ont été faites lorsque „ Godefroi III. fit reparer le Chateau.

„ Avant la derniere ruine de cette Ville il y avoit „ la Cour, la Halle, le Chateau, & le Palais du „ Vicomte; trois portes, dixhuit rues, & trois „ voisinages.

„ Les plus grands malheurs de cette Ville lui sont „ arrivez suivant la chronique de Liege, en 1155. „ lorsque le Duc Godefroi s'en est emparé, & tou- „ tes les fois que nos Ducs ont eu des démêlez avec „ ceux de Liege ou de Namur.

En 1488. elle a été pillée par le Duc de Saxe.

„ Pendant les derniers troubles, surtout en 1578. „ le Prince d'Orange l'a presque reduite en cendres. „ Et en 1588. la Garnison de Breda s'en empara; „ & en 1602. & 1604. les Soldats s'étant revoltez „ faute d'être payez, la pillérent deux fois.

„ Quant à ce qui concerne le Gouvernement, il „ est certain, si l'Histoire de Ste. Reinolfe est vraye, „ qu'il y avoit autrefois un Comte de Judoigne, car „ cette histoire nomme Adon, Pere de cette Sainte, „ Comte de Judoigne. Il vivoit en 658. On peut „ consulter les Manuscripts de Rouge-Cloitre pag. 2. „ & la 42me. vie des Saints de Brabant.

„ Je ne sai si Alpaide Maitresse de Pepin étoit de „ cette famille; elle vivoit en l'an 700. & les Histo- „ riens qui la nomment Comtesse disent que Judoigne „ lui apartenoit, & d'autant qu'elle laissa à l'Eglise „ la plus grande partie de ses biens, elle donna Ju- „ doigne au Duc de Brabant en qualité d'Avoué de „ la Collegiale de Hougarde, & dès lettres de fon- „ dation copiées en 1102. par le Notaire Apostoli- „ que Gautier Scharens, & attestées par les Chapel- „ lains de l'Eglise.

„ Au reste comme il est certain qu'après la retrai- „ te des Normans & lorsque le Duché de Lothier „ eut été soumis au Comte de Louvain, Judoigne „ a appartenu aux Comtes de Duras, je crois que „ c'étoit en qualité de Sous-Avouez de la Collegia- „ le de Hougarde. Gilles Comte de Duras ayant „ eu quelque démêlé pour peu de chose avec notre „ Duc, ils prirent les armes & le Duc s'empara de „ Judoigne qui lui est restée par les Articles de paix. „ Ceci se trouve dans la Chronique de Liege & „ dans une autre manuscripte que le Comte de Bau- „ signies m'a prêtée. Hemricourt dit que Gilbert le „ dernier Comte de Duras vendit Judoigne, du „ tems d'Alexandre Evêque de Liege.

„ Il paroit par les termes de la Chronique que c'é- „ toit alors un Alleud & non un Fief, car il y est „ dit que Gilles Comte de Duras Seigneur de Cler- „ mont ceda ses fiefs à ses freres Conon & Pierre, „ mais qu'il se reserva Judoigne, en 1160.

„ On trouve la qualité de Vicomte qui suit celle „ de Comte, en usage il y a plus de 300. ans. Ces „ Vicomtes ont de beaux privileges, entr'autres „ selon l'usage ancien, ils prennent la premiere „ charetée de fouin des Prez du Duc.

„ Cette dignité est à present dans la Maison de „ Glymes, dont est Jacques de Glymes illustre dans „ les armes & dans les lettres, & sous la protection „ duquel j'ai examiné tout ce qu'il y a à voir dans „ le territoire de Judoigne.

„ Le Magistrat établi par le Duc nomme tous les „ ans le Gouverneur de la Ville; le Baillif y admi- „ nistre la justice. Ils suivent la coutume de Lou- „ vain & c'est en cette ville qu'ils portent leurs „ apels.

„ Les Bourgeois y jouissent de plusieurs privile- „ ges, ensorte qu'autrefois les Gentilshommes mê- „ me du voisinage briguoient la qualité de Bourgeois „ de cette ville.

„ Ils ont un marché tous les Samedis, & trois „ foires par an, savoir le Lundi de la *Quasimodo*, „ le jour de St. Denys & le jour de St. Lambert; „ alors pour marque de franchise on suspend une „ Etoile de bois à une corde qui passe d'un côté à „ l'autre de la Place.

„ Je ne dois pas oublier que la noble famille de „ Judoigne tint autrefois un rang distingué parmi la „ noblesse du Brabant, Godefroi s'est distingué dans „ les armes sous Henri I. pendant les Croisades; & „ pour échantillon il suffit de raporter que Judoi- „ gne a accordé autrefois au Duc Jean 3000. hom- „ mes & qu'il en resta encore assez pour la Garde „ de la Ville.

„ Le Faubourg de Judoigne étoit fort grand au- „ trefois, & les ruines font voir qu'il s'est étendu jus- „ qu'a 500. pas de la Ville.

„ Cette Ville a plusieurs dependances, entr'autres „ Hupain; Molenbisoul qui a un ancien Chateau; „ & Gest-Ste. Marie.

„ Il faut remarquer encore qu'avant les Erections „ des nouveaux Evêchez Judoigne étoit un Doyen- „ né dont dependoient les Eglises de plusieurs Villa- „ ges voisins.

Jean Blondeau parlant de Judoigne dit entr'autres.

„ Vers l'an 1180. Gilles vaillant Chlr. Comte de „ Duras, Seigneur de Clermont, entre Liege & „ Huy, & de Rochefort en Ardenne, Advoüé de „ S. Tron & de Dinant, estant devenu ladre, quit- „ ta les armes, qu'il avoit tant aymé toute sa vie, „ & donna à Conon son frere sa Comté de Duras & „ aucuns autres fiefs, & à Pierre son autre frere, „ assigna une autre partie de sa terre, & ne retint „ pour luy que la ville de Judoigne pour en jouir „ toute sa vie: laquelle le jeune Henry de Louvain, „ par la permission du Comte de Flandre, parent „ audit Gilles Comte de Duras, luy osta: de quoy „ advint, que ledit Gilles nonobstant son infirmité, „ reprint les armes, & se tenant tantost à Duras, „ tantost à Clermont, travailla grandement les ter- „ res du Duc, prennant & rençonnant ses hom- „ mes, enlevant leur bestail, & detroussant tous „ les marchands, qui alloient vers son pays: ce qu'il „ continua fort long temps, jusques à ce que ses „ deux freres, n'ayants pas d'enfants, donnerent „ tous leurs biens & familles à l'Eglise de S. Lam- „ bert. Mais Raoul Evesque de Liege, en print „ argent de tout, du Comte de Loz, sur la riviere „ de Duras, & Advoüerie de S. Tron. De Waldric „ de Walcourt, qui avoit espousé leur sœur, pour „ Clermont & Rochefort & l'Advoüerie de Dinant. „ Ce sont les mots de J. de Guise vol. 3. fol. 52.

Le même Auteur, parlant des chatelains ou Vicomtes de Judoigne, ajoute.

„ Il est à remarquer que lors que les Comtes de „ Duras possedoient la Ville de Judoigne, ils la te- „ noient en fief des Ducs de Lothier & Brabant: & „ que leurs predecesseurs en avoient esté Seigneurs „ directs, & l'avoient tenu en Franc Alleud, par „ la donation de la Comtesse Alpays, mais comme „ elle fut depuis reunie à leur Domaine: Ils estein- „ drent & consoliderent le tiltre de Comte à leur „ Duché, establissants de Chastellains ou Vicomtes, „ ausquels ils donnerent de grandes Franchises.

„ Il est notoir que ces Chatellains ou Vicomtes „ ont transmi le plus souvent à leurs successeurs & „ descendants le surnom des places où ils exercoient „ leur charge & dignité.

„ Entre les premiers que l'on trouve est Grinard „ de Geldonia, qui signa l'an 1223. la recognoissan- „ ce que Jacques de Clermont fit d'estre homme „ Lige du Duc.

„ Simon de Jodoigne Chlr. & Abraham son frere „ furent en la bataille de Woringe l'an 1288.

„ Gerard Sire de Vorselaer Chastelain de Judo- „ gne, en la bataille de Baswilre l'an 1371. voyez „ Butkens liv. IV. pag. 489.

„ Cette dignité est passé longues années possedée, „ par la famille de Glymes dit de Judogne qui la „ tient encore à present.

„ Le premier de la famille de Glymes qui à pris „ & porté le tiltre de Vicomte de Judogne, fut „ Jacques de Glymes Grand Bailly du Wallon-Bra- „ bant, fils de Jacques Seigneur de Bonnesse & de „ Sibille de Daelhem.

Voici ce que l'on trouve touchant le Vicomté de Judoigne dans la Jurisprudence Heroique pag. 352.

„ Le Vicomté de Judoigne dans le Roman-Païs a „ été de tems immemorial dans la famille de Gly- „ mes, dont étoient Jacques Vicomte de Judoigne „ & de la Wastine, Seigneur de Bonesse, Grand Bail- „ lif du Roman-Païs, fils de Jaques de Glymes, Che- „ valier, Seigneur de Bonesse & de Sibille de Dael- „ hem. Il épousa Catharine l'Orsebvre dont il eut „ Guillaume qui de Catherine de Cotereau fille du „ Baron de Jauche laissa Jacques Vicomte de Ju- „ doigne, Grand Baillif du Roman-Païs; il laissa „ de Jacqueline de Hautain, Charles Vicomte de Ju- „ doigne, qui eut de Jeanne de Hautain Winand „ Comte de Glymes & de Hollebeke qui épousa „ Michele d'Ydegem fille de Jean Comte de Wa- „ thou.

Extraict du Chef Regitre reposant en la Souveraine Cour Feodale de Brabant, où soubs la Capitulation de la Vicomté de Jodoigne folio c. xlv. se trouve ce que s'ensuit.

„ JAcques de Glymes xx. d'Avril 1583. de feu „ Jacques Wihoigne son cousin soubescrit.

„ Damoiselle Anna de Heym, vesve, & com- „ me heritiere testamentaire de feu Jacques de Wi- „ hoigne son Mary xj. de Decembre 1582. par le „ trespas, & en vertu du testament d'iceluy son Ma- „ ry soubescrit.

„ Erard de Wihoingne le xvj. jour de Novembre „ l'an xv^{c}. lx. par achapt par luy fait allencontre „ de Pierre Dupont soubescrit.

„ Pierre Dupont x. April xv^{c}. lvj. par transport „ de Dame Anne Rifflart soubescrit.

„ Damoiselle Anne Rifflaert xv. May anno xv^{c}. „ xlvj. par don & transport de Damoiselle Barbe de „ Mons soubescrite.

„ Pierre Damant le xxiiij. jour de Janvier l'an „ xv^{c}. deux pour & au nom de Damoiselle Barbe „ de Mons par le trespas de feu Juilleaume de Mons „ son Pere.

„ Juilleaume de Mons le xiiij. jour de Decembre „ l'an 1480. par don & transport de Messire En- „ gelbert de Jodoigne le xxix. jour de Septembre „ l'an xiiij^{c}. lix. par transport de Damoiselle Isabeau „ de le Berge sa Mere.

„ Damoiselle Isabeau de le Berge par le trespas de „ feu Guilleaume de le Berge.

„ Guillaume de le Berge par achapt fait à Jehan „ de Winegem fils de Franck. Tient la Viscomté de „ Jodoigne avec les cens & rentes en sa valleur de „ viij. florins de Rin. & vj. pattars avec les masui- „ res & hommaiges, terres, prez, bois & autres „ ses appartenances dont la déclaration s'ensuit.

„ Assavoir une maison & tenure, avec les gran- „ ges, & tables, Jardin, & autres ses appartenan- „ ces gisans à Molenbesoul en la Paroiche de St. „ Medart de Jodoigne &c. embas estoit escript. „ *Collata concordat cum supradicto Registro, Quod* „ *Attestor*, & estoit signé I. Michiëls.

Jean

Jean Blondeau parlant des Appendences de Judoigne dit.

„ Les Appendices ou Banlieu de Judogne sont „ Hupain ou Hupaye, Molenbisoul, orné d'un ancien Chateau, Gest S. Marie, Strecquoy cense „ très grande appertenante à l'Abbaye de Heylesem, „ laquelle cense porte la troisiesme part ès charges „ de la ville, Chebais Seigneurie de l'Abbaye d'Afflighem de l'Ordre de S. Benoit entre Bruxelles „ & Alost.

On trouve ce qui regarde les Eglises de Judoigne, dans le Grand Theatre Sacré de Brabant Tom. I. Part. 2.

De la Seigneurie & du Château de Molenbisoul.

MOlenbisoul, dit Gramaye, dont nous avons raporté les Paroles ci-devant, a un ancien Chateau. Nous ajouterons ici la Liste des Seigneurs tirée du Chef Regitre du Roman-Païs.

Extraict hors le Cheff Regitre du Quartier Wallon-Brabant reposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant où soubs la Capitulation de Molenbesoul folio cxix. verso se trouve ce que s'ensuit.

„ NIcolas de Hinisdal 18. January 1613. par „ achapt fait contre Damoiselle Barbe „ Obrechts dessous escripte & le transport ce ensuyvant faict en la Court Feodale de Brabant.

„ Laditte Damoiselle Barbe Obrechts par retrocession faicte par ledit Nicolas de Hinnisdal à son „ prouffict, au moyen de Gilles de Longueval son „ mambour & homme servant le xj. de Decembre „ 1613. laditte maison chasteau & appartenances.

„ Messire Charles de Glymes 11. Decembris „ 1613. par transport de Damoiselle Barbe d'Obrechts „ susreferée.

„ Iacques de Glymes comme homme mortuaire „ au commun proffict des enfans de Messire Charles de Glymes Viscomte de Iudoigne le 29. de „ Janvier 1622. par le trespas d'icelluy leur Pere „ suscelcrit.

„ Damoiselle Barbe d'Obrecht xxiij. d'Avril 1593. „ par rachapt & reprise de Balthasar de Laureten „ & sa compaigne soubsescripts.

„ Sr. Balthasar de Laureten comme feudataire mortuaire avecq Madamoiselle Majora Xymenes de „ Leon sa compaigne xiij. Junij 1592. par achapt „ & transport de Damoiselle Barbe d'Obrecht soubsescripte.

„ Damoiselle Barbe d'Obrecht vefue & comme „ heritiere testamentaire de feu Adolphe le Vos son „ mary fils & heritier de feu Huge le Vos son Pere „ soubsescript xj. May 1582. par le trespas & ensuivant le testament d'icelluy son mary.

„ Huge le Vos fils de Huge, v. Augusti xv^{c}. xliij. „ par transport à luy fait par ledit Huge son Pere „ comme Procureur de Damoiselle Katherine de „ Glymes sa Mere soubsescripte,

„ Damoiselle Katherine de Glymes le v. jour „ de Septembre l'an xv^{c}. xxxix. par eschange fait „ contre Jehan de Glymes son frere.

„ Jehan de Glymes le xxviij. jour d'Octobre l'an „ xv^{c}. xvij. par le trespas de feu Gregoire son Pere „ soubsescript.

„ Gregoire Bastard de Glymes le xvj. jour de Novembre l'an xv^{c}. & xiiij. par transport de Jehan „ de Herchiez soubsescript.

„ Jehan de Herchicz le xvj. jour de Novembre „ l'an xv^{c}. & xiiij. par le trespas de feu Pierre de „ Herchiez son frere.

„ Pierre de Herchiez le premier jour de Iuillet „ l'an xv^{c}. & xj. par transport de Iaques de Herchiez „ son frere.

„ Iacques de Herchiez le xiij. de Septembre l'an „ xv^{c}. & ix.

„ Jehan de Herchiez fils de Iacques Sr. de Herchiez, pour & au nom de Damoiselle Ode de Bomale le ix. jour de May l'an xiiij^{c}. lxvij. par le „ trespas de feu Jehan de Bomale son Pere.

„ Jehan de Bomale par achapt fait à Jehan de „ Ioindoingne.

„ Jehan de Ioindoingue, tient une maison gissant „ à Molenbesoul avecq les appartenances contenant „ le chasteau, grange, estables, avec vivier, rieu „ & estances, en circuit environ trois bonniers & „ six & demy bonniers de terre que pret, avecq une „ court jugeable dont il y at mayeur, & masuiers „ qu'on appelle le court de Refayet avecq les cens „ & rentes y appartenantes, & est un plain fieff.

LA MAIRIE DE GEST-A-GERONPONT OU VIRONPONT.

De la Seigneurie & du Village de Gest-à-Geronpont.

„ GEst-à-Geronpont, dit Gramaye, forme une „ Mairie à part, dont les Villages suivans „ dépendent.

„ Gest & Foulx qui apartiennent au Prince & qui „ pour le spirituel dependent l'un de... & l'autre de „ l'Abbaye de Villers.

„ Le premier a joui de tout tems de droits municipaulx; & le second a porté, dit-on, le titre de „ Comté.

„ On y montre une Caverne souterraine qui est, „ dit-on, longue de mille pas, elle est soutenue par „ des Colonnes & par quelques morceaux de Voute, „ & il en sort ailleurs un Ruisseau. On y entre sans „ danger & souvent les païsans s'y refugient.

Voila ce que dit cet Auteur qui se trompe grossierement, en avançant que Foulx a porté le titre de Comté; il confond ce Village avec Offuz, dont nous allons parler.

Quoi qu'il en soit on trouve dans les Regitres de la Chambre des Comptes de Brabant; „ Gest-à-„ Geronpont & Offuz furent engagées au Conseiller Maas le 22. d'Aoust 1630. pour 1500. florins, & „ vendues absolument le 7. d'Avril 1644. à Massin „ de l'Abbaye pour son Command pour autre 1500. „ florins.

Jean Blondeau en parle ainsi.

„ La Mayerie de Gest-à-Geronpont est annexée „ au tour de Rolle des Archers; l'an 1630. le Roy „ exposa à vendre Geest-à-Geronpont, Offhuys „ ou Offuz & Foulx en toute justice, & Ramillies „ pour la moitié.

De la Seigneurie & du Village d'Offuz.

IL paroit par les Archives du Prince alleguées ci-dessus qu'Offuz a été aliené sous Philippe IV. en 1630. & absolument vendu en 1644.

Voici ce que Jean Blondeau en dit dans son Histoire du Roman-Païs.

„ Pierre de Hesdigneul Chanoine renommé es „ histoires de Liege, dans sa Chronique que j'ay „ leu manuscripte, raporte que Lambert fils de Voltron Comte d'Offuz se presenta au service de l'Empereur Maurice, auquel il en rendit de si considerables qu'il merita d'espouser Aperine sa fille, de „ laquelle il procrea Aper Comte d'Osterne, qui fut „ Pere de St. Lambert.

„ En la vendition de Thuin ou Couvines que l'an „ 1096. Bauduin Comte de Haynau fit à Obert „ Evesque de Liege, entre les tesmoins & hommes „ presents de la part de l'Evesque, est nommé Albert d'Offei: Je crois que cet Offei, est Offuz „ dont je parle, & qu'il at esté patrimoine de St. „ Lambert: d'autant que la hauteur du Village de „ Mont St. André, qui luy est voisin, appartient „ encor à present au chapitre de Liege & est reputé „ patrimoine de ce Sainct.

„ Butkens au livre IV. des Trophées de Brabant „ pag. 371. dit qu'Arnou de Reunsial ayant forfaict „ ses biens d'Offus & de Conteye, iceux furent donnez à Iean B. de Brabant surnommé Magerman, „ frere naturel du Ducq Iean III.

Aubert le Mire a publié dans sa Notit.Eccles. Belg. Chap. 118. le Diplome de Baudouin Comte de Hainaut cité ci dessus par Blondeau.

De la Seigneurie & du Village de Ramelies.

RAmelies depend de l'Abbé de Villers pour le Spirituel; le Prince & Baron de Jauche y ont entr'eux haute, moyenne & basse justice.

Les Regitres de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant portent que Ramillies fut engagée le 19. d'Aout 1630, au Conseiller Maes pour 1000. florins.

Et vendu absolument le 11. Decembre 1648. au Sr. Philippe François d'Yve pour autres 1500. florins.

Jean Blondeau dit.

„ Il y a diverses Seigneuries soub la Paroiche de „ Ramelies, dont l'une appartient au Ducq, l'autre „ au Seigneur de Iauche: Charles de Fontigny y „ avoit aussi une Seigneurie fonciere, qui estant „ mort sans enfans de N. de Hemricourt sa femme, „ fit N. de Linchamp sa seconde espouse heritiere. „ qui la vendit au Seigneur de Iauche.

Arnoud de Raisse raporte dans l'addition qu'il a faite au Martyrologe des Saints du Brabant par Iean Molan, au 8. de Novembre le Martyre de Paul Lamps qu'il a apris, dit-il, de Gabriel de Trasnoit, Moine de l'Abbaye de Boneff personnage digne de foy. Voici ce qu'il en dit.

„ Dans le Village de Ramelies le martyre de „ Paul Lamps de Malines, Moine de Boneff de „ l'Ordre de Cisteaux celebre par son humilité & son „ obeissance. Comme il se sauvoit lorsque l'armée „ du Prince d'Orange mit le feu en 1568. au Couvent de Boneff, il fut arrêté par les heretiques, „ qui en haine du sacerdoce & de la Religion le „ pendirent avec son habit de Moine, & indigné „ qu'il ne mouroit pas assez vite, ils l'arquebusérent; „ c'est ainsi qu'il rendit son ame à Dieu pour vivre „ dans la gloire éternelle; il fut enterré dans le Cimetiere du même Village.

Jean Blondeau raporte encore ce fait & qui concerne ce Village; cela est tiré du Greffe de Namur.

„ En l'accord fait de la terre d'Aiseaux & autres, „ l'an 1333. entre Jean Ducq de Brabant, & Jean „ Comte de Namur, le Ducq ceda tout le droict & „ action que luy & ses gens de Ramelies pouvoient „ avoir aux Warrissaix, gisants prez de la maison „ de Messire Wautier de Iuppleu, que l'on dit la „ Wissourde.... sur Mehaigne lesquels ledit Comte „ tenoit en fief du Ducq.

De la Seigneurie & du Village de Foux ou Folz.

NOus avons raporté ci-devant ce que Gramaye dit de Foulx, nous ajouterons ici ce qui s'en trouve dans les Regitres de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant, où il est dit „ Foulx fut „ engagé le 20. d'Aoust 1630. au Conseiller Maes „ pour 800. florins & vendu absolument le 4 Juillet „ 1648. au Baron de Iauche pour autres 1200. „ florins.

Il ne faut pas oublier ce que Jean Blondeau a tiré de Iacques de Hemricourt Chevalier de Malte. pag. 336. & 361.

„ Du commencement de la guerre entre les familles d'Awans & de Waroux, fut tué Gille de Foux „ en Brabant, & un Escuyer nommé La Truye de „ Foux: ce Gille estoit fils de Messire Eustache „ Franchome, de Hoignoul, & avoit un petit Chasteau à Foux, dont la Cour estoit fermée de murailles de terre, que les Hasbignons ont accoustumé de faire de la hauteur de six pieds, & vers „ la campagne le long du chemin, il y avoit un „ fossé large de xiv. pieds ou environ, où il se tenoit „ avec ses trois freres, & quelque garnison, d'où „ ils incommodoient leur partys contraires, qu'ils „ bravoient bien souvent, & s'en laissoient approcher de prés, & se sentans trop foibles, ils se retiroient vers leur Chasteau, prenoient leur course, „ non pas du costé de la porte, mais vers la muraille, & des qu'ils estoient près du fossé, ils mettoient le bout de leur espée à terre, & sautoient „ prestement par de la ledit fossé, & la muraille du „ jardin, ce que nul autre pouvoit faire; & ce qu'ils „ feirent si souvent, qu'ils en fatiguerent leurs ennemis, qui cesserent de les plus chercher; voyant „ qu'ils ne les pouvoient surprendre.

De la Seigneurie & du Village de Hedenge ou Hedinge.

GRamaye après avoir dit que Ramelies depend partie du Prince partie de Baron du Iauche, il ajoute, „ Hedinge qui est dans le voisinage, est „ un bien du même Baron & du Damoiseau de „ Bomale.

Voici ce que Jean Blondeau en dit.

„ Hedinges, est un hameau de la Paroiche d'Autre-Eglise ou Haut-Eglise, appartenoit cy-devant „ partie au Baron de Iauche avec la haute justice, „ & en partie à Iean de Bommale; Butkens trouve „ soub le regne du Ducq Godefroid III. Gerard de „ Hedinge, entre les Gentilshommes.

„ Le Chapitre de St. Fueillen à Fosse, y at une

Cour

„ Cour Fonciere, Mayeur, Eschevins & Sergeant.

On trouve dans les Regitres de la Chambre des Comtes de Brabant, que

„ Hedenge fust engagé le 5. d'Aoust 1626. au „ Conseiller Gerlaix pour 1200 flor.

„ Et venduë absolument le 4. Iuillet 1648. au „ Baron de Iauche pour autres mille huit cens „ florins.

De la Seigneurie & du Village de Mont St. André.

Quoique Mont St. André ne soit pas de cette Mayerie, puisque c'est un une terre franche, nous avons jugé à propos d'en parler à cause qu'elle est dans le voisinage. Nous nous contenterons de raporter ce qu'en dit Jean Blondeau.

„ Le Chapitre de S. Lambert à Liege, est Sei„ gneur de Mont St. André, & le Baron de Iauche „ haut Voué hereditair. On tient que cette terre a „ esté du patrimoine de S. Lambert, & est comptée „ entre les franches à cause que le Ducq n'y leve „ aucunes tailles ny subsides, combien que les hom„ mes luy appartienent.

Nous avons parlé des terres franches en passant, au livre II. où nous en avons donné une liste.

LA MAIRIE DE JAUCHE.

De la Seigneurie, & Baronie & du Village de Iauche.

La Baronie de Iauche, l'une des plus anciennes du Brabant est située au midi du Brabant du côté du Païs de Namur. Voici ce que Gramaye en dit.

„ Cette terre porte le nom de la Riviere dont elle „ est arosée, que les François nomment Jauche & „ les Flamands Ghete.

„ Le Diplome d'Ide de Boulogne de l'an 1096. „ par lequel elle donne Genappe à l'Abbaye d'Affli„ gem, prouve que les Seigneurs de Iauche tenoient „ un rang distingué entre les nobles du Brabant & „ de Hasbanie, puisque Godeschal de Ghiace y „ signe comme temoin non seulement entre les no„ bles mais même entre les premiers.

„ Ils ont été renommez pour leur valeur dans la „ guerre, tels ont été Gerard de Jauche sous Gode„ froi le Barbu & un autre du même nom, & pour „ leur prudence dans le Conseil, tels étoient Gerard „ & Robert sous Jean I. & Adon son frere sous „ Godefroi III. en 1156.

„ D'autant que l'Histoire ancienne est assez em„ brouillée, sur tout la nôtre, il est assez dificile „ d'y demêler si cette Seigneurie est restée dans la „ même famille jusqu'en 1312. Car suivant l'usage „ du Brabant, on n'y trouve que le nom de la Sei„ gneurie joint au nom de Baptême.

„ Le premier dont j'ai pû deterrer la famille est „ Jean de Loon Seigneur d'Agimont & de Walem, „ (peut-être est-ce Walhain) Baron de Iauche; dont „ il est parlé dans un Diplome de Louvain de l'an „ 1371. raporté par Divæus.

„ Les Regitres de la Cour Feodale commencent „ un peu après par Gilles fils de Gilles de Iauche „ Seigneur de Hierge; il n'y a point d'année mar„ quée, mais il est aisé de la diviner puisque l'on „ trouve Gilles de Iauche cité comme temoin en 1422.

„ Cette Famille continue & manque de cette „ maniere.

„ Suivant les Regitres citez ci-dessus, Gilles, „ qui releva le fief en 1457. fut pere de Jacques, „ d'autres pretendent qu'il se nommoit aussi Jacques; „ sa femme étoit Dympne de Grimberge, son frere „ Raas Chanoine de St. Lambert de Liege, sa soeur „ Jeanne mariée à Guillaume Seigneur de Widoe; „ Jacques épousa Marguerite de Herlaer, dont il „ eut Anne & Jean qui voulurent vendre la Baronie, „ mais les Enfans de Jeanne s'y opposèrent en 1505. „ C'étoient deux filles l'une nommée Marguerite ma„ riée à Jean de Coutereau, l'autre avoit épousé Gode„ froi de Davre Seigneur de Lismaele. Marguerite „ releva le fief avec son fils Michel & la Seigneurie „ passa dans sa famille en 1517.

„ Le Château de Iauche étoit autrefois considera„ ble & passablement fortifié, mais a été ruiné pen„ dant les guerres.

„ Il est arrosé d'un Ruisseau qui porte le même „ nom & qui prend sa source un peu plus haut, il „ passe par Hougarde, par Tirlemont & par Leeuwe „ & se perd ensuite dans le Demer.

„ Les Villages de Mont-Jauche & de Iauchelette „ sont voisins de Iauche quand à leur situation „ & lui ressemblent de nom. Le premier en releve.

Nous ne devons pas oublier ici ce qui est dit de la Baronie de Iauche dans la Jurisprudence Heroique Article VII.

„ Jauche que nous apellons Ghete prend son „ nom d'un Ruisseau qui prend sa source dans le „ voisinage & qui après avoir passé par Hougarde, „ Tirlemont & Leeuwe se jette dans la Demere. „ Cette Seigneurie a un beau Chateau dont plusieurs „ Villages considerables dependent, savoir Mont„ Jauche, Haute-Eglise, Jauchelette, Ezemael, „ Bomale, & Niel St. Martin; depuis peu elle a été „ augmentée de plusieurs Fiefs tels que sont Jaindrain, „ Jaindrigneul, Heldenje, Foulx, une partie de „ Ramelies, la suprême Avouerie de Mont St. An„ dré, Attencourts, Bevinghen, & Nieukerke. El„ le renferme aussi l'Abbaye de Filles fondée en 1216. „ par Gerard de Jauche, & qui fut nommée la Ra„ mée du lieu où elle fut batie & qui étoit couverte „ de Buissons nommez Ramées dans la langue de ce „ tems-là. Le Diplome de la fondation qui est con„ servé dans cette Abbaye commence ainsi *Girars* „ *par la grace de Dieu Sire de Jauche*. Il y a un „ autre Diplome de Maximilien & Marie Duchesse „ de Brabant où Jaques Seigneur de Jauche est „ nommé *fidelle Chevalier nôtre Cousin*, d'où l'on „ peut conclure qu'ils ont tenu un rang distin„ gué parmi la premiere noblesse de Brabant „ & de Hasbanie. C'est ce que prouve encore un „ Diplome d'Ide de Boulogne ou Godeschal de „ Ghiace signe entre les premiers nobles. Il est „ certain que cette Seigneurie a été possedée pen„ dant plusieurs siecles par des Seigneurs qui en por„ toient le nom. Jeanne de Jauche fille de Gilles „ ou selon d'autres de Jacques & de Dimphne de „ Grimberg épousa Guillaume Sire de Wideux, dont „ la fille Marguerite de Wideux fut mariée à Jean „ de Cotereau : Jean de Jauche ayant vendu cette „ Baronnie, elle la reprit à elle par droit de retrait, „ & elle passa depuis aux Descendans d'elle & de „ Jean de Cotereau. Il étoit fils de Robert de Cotereau

„ tereau Chevalier & de Jeanne de Bayart. Ce Ro- „ bert de Cotereau sauva la vie en 1565. dans la „ bataille de Montleri à nôtre Illustre Prince Char- „ les le Hardy, qui étoit environné des François „ qui mettoient deja la main sur le Prince & les obli- „ gea ensuite de prendre la fuite & ainsi après en „ avoir tué plusieurs il delivra le Prince du danger „ qui le menaçoit. En recompense d'un si belle ac- „ tion le Prince le fit sur le champ Chevalier & lui „ donna la charge de Lieutenant des Fiefs de Bra- „ bant, qui est une des plus honorables. Jean eut pour „ successeur son fils aussi nommé Jean, celui-ci lais- „ sa de Caterine de Brandebourg, Guillaume qui „ eut de Marie de Cotereau Guillaume qui eut le ti- „ tre de Marquis.

Extraict hors le Cheff Regitre du Quartier de Wallon-Brabant reposant au Greffe de la Souveraine Cour Feodale de Brabant où que se trouve soubs la Capitulation de Jauche, Mont-Jauche, Jouṭham l'Evesque, Foul, folio clxj. recto ce que s'ensuit.

„ GUillaume de Cottreau fils aisné, onziesme de „ Mars mil six cent vingt & ung par le tres- „ pas & suivant le testament de feu Messire Guil- „ laume de Cottreau en son vivant Baron de Jauche „ son Pere soubsescript.

„ Messire Guillaume de Cottreau Baron de Jau- „ che le vingt-uniesme d'October mil six cent seize, „ par le trespas de feu Jean de Cottreau son frere un „ des Enfans soubs nomez.

„ Les enfans de feu Monsieur de Iauche soubs- „ escript assavoir celuy qui sera trouvé selon son „ testament estre proprietaire par le trespas dudit Sr. „ de Iauche leur Pere le xvj. jour de Feburier l'an „ xv^c. lxj.

„ Iehan Cottreau le vingt quatriesme jour de De- „ cembre l'an xv^c. vingt & ung par le trespas de feu „ Michiel Cottreau son frere soubsescript.

„ Michiel Cottreau le sixiesme jour de Mars l'an „ xv^c. xvij. par le trespas de feüe Dame Marguerie- „ te Vrouwe van Wydoe mits narderscape x. De- „ cembris anno xv^c. ende seventhien.

„ Iehan de Iauche le vingt uniesme jour de Mars „ l'an xv^c. xxv. par le trespas de feu Messire Iaques „ son Pere.

„ Iacques Seigneur de Iauche moindre d'ans le „ dixhuictiesme jour de May l'an xiiij^c. lvij. par le „ trespas de feu Gillis Seigneur de Iauche son „ Pere.

„ Gillis Seigneur de Iauche son filz.

„ Iaques de Iauche son filz.

„ Messire Gillis filz Messire Gille de Iauche jadit „ Sire de Hierge tient le Ville & le terre de Iauche „ avecq ses appartenances si avant qu'elle meut en „ fief du Duc de Brabant.

Voila ce que j'ai pu tirer de ces Regitres, qui ne font pas mention des anciens Seigneurs de Iauche. Mais en feuilletant mes Collections, je trouve qu'il y a une Epitaphe dans le milieu du Chœur de l'Eglise des Chanoines de Molhain, qui porte;

Chi gist nobles homme Iehan *Sire de Jauche & de Hierges, qui trespassat l'an* M. CCC. LIX. *pryez pour l'arme de li.*

Sur le Tombeau est gravé la figure d'un Chevalier armé à l'antique, & à ses cotez sont les armes de sa famille.

L'Eglise de Molhain est une des plus anciennes du Païs de Liege, dans le voisinage de Givel; on y voit plusieurs Tombeaux des nobles du Païs, dont nous parlerons dans l'occasion.

Hemricourt parle en plus d'un endroit des anciens Seigneurs de Iauche, dans son Miroir de la Noblesse de Hasbanie, & il marque au Chap. XX. pag. 255. que quelques Fiefs qui dependoient autrefois de ces Seigneurs ont été afranchis

Iean Blondeau parle aussi de Iauche en ces termes.

„ La Terre & Seigneurie de Iauche, Iausse, Iache, „ ou Iasse ancienne Baronie de Brabant à print son „ nom de la petite Riviere qui l'arrouse, & qui „ ayant coulé par Hougaerde, Tillemont, & par „ le milieu de Leewe, & puis traversé une partie „ de la Hasbaye, se vat descharger dans la Riviere „ de Demer pres de Halen.

„ Les membres qui composent sa Baronie sont les „ Villages d'Esmael, Iodoigne Souveraine, Iauche- „ lette, Autreglise, Iandrain le Heru, Ramelies, „ Foulx, & Geesteau.

„ Il y at un Chasteau de defence, duquel les „ Estats des Provinces-unies s'estant saisi l'an 1645. „ & y mit garnison, ont fort incommodé le Wal- „ lon-Brabant, & Comté de Namur, & faict esten- „ dre leur contribution. Les Seigneurs qui en ont „ porté le nom & les armes (qui sont de gueule à „ la fasce d'or) ont tousiours tenu rang entre les „ plus Illustres & puissantes familles du Pays. Une „ de ses branches fut transplantée en Haynau par „ l'alliance que Renier Seigneur de Iauche fit avec „ Ide fille de Gosuvin Pair de Mons, qui par ce „ mariage fut Seigneur de Baudour & Pair de Hay- „ nau vers l'an 1150. la posterité duquel continue „ encor de Pere en fils en la personne de Jean Fran- „ çois de Jauche Comte de Mastain Seigneur de „ Herimez, Brugelette, Crushauthen, &c. allié à „ Dame Marie Françoise d'Estourmel. La branche „ restée en Brabant estant passé longues années „ tombée en quenoüille, comme je remarqueray „ tantost: au reste on trouve entre les anciens Sei- „ gneurs de cette famille Godescal de Jauche qui „ l'an 1096. signa entre autres la donation qu'Ide „ Comtesse de Boulogne fit à l'Abbaye d'Afflighem. „ L'an 1156. vivoit Adon de Jauche. L'an 1179. „ Renier de Geta signa le Traitté de mariage d'Hen- „ ry fils du Duc Godefroid, & de Mechtilde Niep- „ ce de Philippe Comte de Flandre. Godefroid „ de Jauche vaillant Guerrier vivoit soubs le Duc „ Godefroid le Barbu, & en mesme temps Gode- „ schalc, Hilduin, & Renier Sires de Jausse. Ge- „ rard de Iacia signa l'accord fait entre le Duc Hen- „ ri I. & Othon Comte de Gueldre, & fut l'an „ 1206. un des Ostages denommez par ledit Duc, „ en celuy qu'il fit avec Louis Comte de Loz. Soubs „ Henry II. Gerard Seigneur de Iauche, Hierges, „ Gomignies &c. Soubs Henry III. Gerard III. „ Seigneur de Iauche, Hierges, Baudour, Bioul „ &c. & Iean de Iausse. Soubs Iean I. Robert & „ Gerard III. Seigneur de Iausse, Iean, & Erard „ ses freres, lequel Gerard avant la bataille de Vau- „ rung fut crée Chlr. par le Duc Iean I. Soubs Iean „ III. florissoit Gille de Iausse Seigneur de Hierges, „ Bioul &c. Soubs la Duchesse Ieanne Gerard Sei- „ gneur de Iausse, Hierges, & Bioul, & Iacques „ son fils, desquels je laisse la genealogie, à esplu- „ cher à autres qui ont plus de loisir & de lumiere „ que moy.

„ Les Rechercheurs curieux trouveront que cet- „ te Terre est depuis tombée dans la famille de „ Loz, mais comme je n'en peu precisement desi- „ gner le temps, n'y comment que cela auroit esté faict,

„ faict, je me contenteray de dire que vers l'an „ 1372. Jean de Loz Seigneur d'Agimont & de „ Walhain, se trouve d'en avoir porté le tiltre, se „ trouvant pareillement, que l'an 1390. Gille Sire „ de Jauche, Hierges, Bioul associé de Jean Sire „ de Heinsberg, & d'Englebert de la Marche Sei- „ gneur de Louverval, & autres malcontens, vin- „ rent brusler la Ville d'Issche, d'où ils emenerent „ un grand butin.

„ Je ne sçay si ce fut ce Gille, qui laissa Jacques „ & Jeanne de Jausse, qui espousa Guillaume Sei- „ gneur de Widoe, qui procréerent Gille de Wi- „ deux, ou de Widoe, qui fut Baron de Jausse, „ dont Margaritte leur fille fut heritiere de Jausse, „ Widoe, Estraye &c. laquelle fut conjoincte à „ Jean de Cottereau Seigneur d'Assche, Piseulx „ &c. fils de Iean & de Margarite de Hardewych, „ & procreerent Iean Baron de Iausse allié à Catha- „ rine de Brandebourg, fille de Thiery, & d'Isa- „ beau de Herbais (fille de Pierre & d'Henriette „ d'Immersel) desquels est issu Iean Baron de Iausse „ Seigneur de Piseulx, Wiet, Estraye &c.

De la Seigneurie & du Village de Jodoigne la Souveraine ou la superieure.

JOdoigne la Souveraine prend ce nom de sa situation; en effet elle est au bord de la Ghete qui la traverse, ce qui m'a fait douter longtems si de *Getæ aquis* on n'auroit pas fait *Geldenacum*, car *aquæ* s'exprime en Flamand par *Aken*, ce qui paroit par le nom Flamand d'Aix-la-Chapelle; le reste me paroit concourir à cette Etimologie. Il faut pourtant avouer que dans les anciens Regitres on trouve que cet endroit est nommé *Jodoigne le Marché Ville & Franchise*.

Elle depend pour le spirituel de la Collegiale de St. Pierre de Liege, peut-être le temporel en dependil aussi, si l'on en excepte ce qui confine aux terres de la Maison de Glymes.

Tout ceci est tiré de Gramaye.

Jean Blondeau en dit ce qui suit.

„ Comme je trouve és Regitres Feodaux de la „ Dame de Nivelle, que l'an 1419. Harriaul fils de „ feu Messire Iacques de Iodoigne Souveraine, rele- „ va quelque fief mouvant d'elle à Iaucellet: je doute „ si l'ancienne famille de Iodoigne n'auroit pas prins „ le nom de ce lieu.

„ Au reste l'epithete de souveraine qu'elle porte „ à la distinction de la Ville, qu'anciennement estoit „ exprimée, par le nom de Iodoigne le Marché: „ procede à mon advis de la situation de ce lieu, „ qui est notablement plus esleve que la Ville, & „ fut appellé Iodpigne Dissentraine, ce qu'en an- „ cien langage signifioit superieure dont par corrup- „ tion de langage est procedé le nom de Souve- „ raine.

„ Le Chapitre de S. Pierre à Liege a la Sei- „ gneurie très-fonciere à Iodoigne la Souveraine, „ Orbais & là à l'entour, y constitue Mayeur, sept „ Eschevins & un Sergeant, qui ont un pasté an- „ nuel à cause qu'ils sont obligez de vacquer à la „ perception des cens Seigneuriaux. Au defaut de „ payement desquels, le Receveur dudit Chapitre, „ fait seulement deux faultes, à deux plaids gene- „ raux consecutifs, qui se tiennent lendemain des „ Rois, de la Pasque Close & de S. Remy. Cha- „ que bonnier de terre qui en est mouvant, doit un „ livrier d'avoine, qui est un demystier, dont les „ deux font le stier dixmier, desquels dix font un „ muids, & en argent six Liegeois ou quarts, dont „ les six font un pattard & demy, monnoye de „ Brabant, *Ex Regist.* il y a aussi la Cour de Jauce „ à Jodoigne Souveraine.

De la Seigneurie & du Village de Jauchelette.

JEan Blondeau parle de ce Village en ces termes.

„ Le Village de Jauchelette, situé à une de- „ mie heure de Jodoigne, appartient à la Dame „ Abbesse de Nivelle, laquelle y establit Bailly, „ Mayeur, Eschevins & Sergeant. Elle y leve „ cens Seigneuriaux & a divers fiefs qui relevent „ d'elle: La Cure est pareillement de sa collation: „ & ce que je ne peu pas obmettre pour sa singula- „ rité, est que dans ce lieu il y a douze courtils, „ qui doivent des chappons à ladite Dame, lesquels „ ilz sont obligez de porter à Nivelle, & en ont en „ revange un stier de bled à recevoir, & le Mayeur est „ tenu de donner au porteur d'iceux un pain & un „ fromage.

„ Le Baron de Iausse y a la hauteur, & ce Village „ est compté entre ceux qui composent sa Baronnie.

„ L'Abbaye de la Ramée fut fondée soub cette „ Paroiche, par Helwide Abbesse de Nivelle, & „ comme son chapitre a de très-belles vignobles „ situées sur la Riviere du Rhyn, où il souloit envo- „ yer tous les ans des Commis deputez de son corps, „ pour en faire la recolte ou vendenge, qui avoient „ droict de giste en passant par la Ramée; Il fut con- „ venu l'an.... pardevant les Eschevins de Iauchel- „ lette, que les Commissaires du Rhin, sçavoir deux „ Chanoines & deux Damoiselles, ou tous les qua- „ tres ensemble, avec leur suite, auroient un Porcq „ né le jour de St. Pierre, qui seroit tué à leur arrivée, „ quatorze pouilles, un.... de fleur, cent & un œuf „ pour faire un ratton, & une gelde de vin, & quant „ à leurs chevaux qu'ilz auroient foing & avoine, „ & littiere jusques au ventre, & à leur depart, „ l'Abbaye leur doit livrer un messager, qui avec „ une lanterne & chandelle les doit conduire jus- „ ques au pont d'Orp le grand, & illecq leur payer „ trente six vieux groz. *Ex Registro.*

Nous devions faire suivre ici la Description du Monastere de la Ramée, mais il se trouve inserré dans le grand Theatre sacré de Brabant Tom. I. Part. 2. Nous dirons seulement que ce Couvent fut d'abord fondé à Kerkum. On peut demander où est ce lieu nommé Kerkum ou Kerkem, puisque l'on trouve des Villages qui portent ce nom dans le Brabant & dans le Païs de Liege auprès de St. Truyen ou St. Tron. Gramaye parlant dans sa Description de Tirlemont de la Mayerie de Comptich dit, Kerkum a une Eglise qui depend de l'Abbaye de St. Corneille-d'Inde, & Biken en a une qui depend des Chevaliers de Malthe, la premiere est connue par l'Abbaye des Filles de l'Ordre de Cisteaux qui y a été fondée & qui a été transferée depuis à la Ramée, l'autre l'est davantage par ce que le Commandeur y fait sa residence. François Baillet en acquit la Jurisdiction du Roi même en 1562. En 1596. Florent Hoon en herita de sa mere qui étoit une Baillet. Les Religieux de St. Corneille d'Inde y ont des biens.

Il est dit dans un Regitre de la Chambre des Comptes de Brabant.

„ Kerckhem avec le Hameau de Byvoorden at „ esté engagé le 17. d'Aoust 1630. pour 2000. flo- „ rins, & vendu absolument le 27. Decembre „ 1648. au Sr. Arnoud de Raet pour autres 2000. „ florins.

De la Seigneurie, & du Village de Bommale.

LA Seigneurie de Bommale n'eſt pas éloignée du Couvent de la Ramée. Touchant ſes anciens Seigneurs, on trouve dans la deſcription du Combat de Woeringe pag. 156. „ Ode de Dongelberg épouſa „ Jean Sire de Bommale, & laiſſa Louis, Jean & „ Ode: elle étoit Veuve en 1430.

C'eſt dans ce Village qu'eſt né Jean de Bomale connu par ſes écrits dont il eſt parlé dans la Bibliotheque Belgique de Valere André en ces termes. „ Jean de Bommale (qui eſt un Village du Brabant „ près de Iudoigne) étoit de l'Ordre des Freres „ Precheurs, Docteur en Theologie à Louvain, & „ Gregoire IX. l'avoit fait Inquiſiteur; il fleuriſſoit „ vers l'an 1471. &c.

Jean Blondeau parle ainſi de Bommale.

„ Bomale at eſté l'appenage d'un cadet de Walhain, qui fut la tige de la famille de ce nom, ſes „ ſucceſſeurs ayant retenu le nom de Bomale. La „ derniere hoire de cette famille fut Ode de Bomale „ Dame de ce lieu, qui le porta en mariage à Iacques d'Harchies, duquel eſt iſſu Jacques Baron „ d'Harchies, Seigneur de Bomale &c. qui d'Iſabeau „ d'Aſpermont procrea Jacques Baron d'Harchies, „ Seigneur de Bomale, Guiſſenies &c. allié à Marguerite fille heritiere de Philippe de Wiſſocq.

„ De l'ancienne famille, je trouve Jean Seigneur „ de Bomale, qui d'Ode fille de Louys de Dongelberghe procrea Louys, Jean & Ode, qui eſtoit „ veſve l'an 1430. Voyez Butkens en la genealogie „ de Wavre, Dongelberghe.

Le Commentateur du Combat de Woeringe eſt de ce ſentiment puiſqu'il dit pag. 125. „ Arnoud Sire de „ Walhain, qui vivoit en 1199. laiſſa Jacques qui „ fut auſſi Seigneur de Bouliers ou Boulez, & troiſieme Seigneur de Corbais. Celui-ci laiſſa Gilles „ & Jacques Chevaliers qui ſont les tiges de pluſieurs „ familles dans le Roman-Pays, diſtinguées par des „ noms diferens & de differentes armes. Comme „ Rupemont, Bommale, Boulier & Boſſuyt. &c.

De la Seigneurie & du Village de Bommelette.

JEan Blondeau après avoir décrit Bomale comme nous avons vû au Chapitre précedent, ajoute: „ Bommelette, eſt un diminutif de Bomal, & „ un hameau aſſez conſiderable, ſitué ſoub ſa Paroiche, tirant du coſté de l'Abbaye de la Ramée, qui „ vers l'an 1300. appartenoit à la famille de Vander „ Tomme. Carp. fol. 228. Les plus recents Seigneurs ſemblent avoir eſté de la maiſon de Marneſſe, car Paul de Steenlandt fils de Philippe & Marguerite vanden Eede, eſpouſa Anne vander Linden, „ fille de Jean Chlr. & de Catharine de Marneſſe „ Dame de Bommelette, qui procréerent Marie de „ Steenlandt Dame de Bommelette, laquelle fut alliée à François de S. Victor Chlr. decedé 18. Octob. „ 1596. qui eſtoit fils de François de S. Victor Chlr. „ & d'Anne de Chincilla Figueroa deſquels eſt iſſu „ François de S. Victor Chlr. Seigneur de Bommelette.

„ Jean Seigneur de Dongelberghe, Serain, Bommelette; decedé l'an 1449. avoit un frére nommé „ Pierre qui portoit le tiltre de Seigneur de Bommelette, par acqueſt qu'il en avoit fait le 16. Decembre 1435. mais retourna à ſon frere eſtant venu à „ deceder ſans hoirs legitimes: ce Pierre par lettres „ du 15. Avril 1443. laiſſa un muid de froment à „ l'Egliſe d'Incourt pour ſon anniverſaire & ſepulture.

Il a apris ceci du Commentateur du Combat de Woeringe où cela ſe trouve à la page 156.

Pierre de Dongelberge, Seigneur de Bommelette, qu'il avoit achetté le 16. Decembre 1435. eſt mort ſans laiſſer d'Enfans, & par lettres du 15. Avril il laiſſa à l'Egliſe d'Incourt une Rente d'un muid de froment pour ſon anniverſaire & ſa ſepulture.

De la Seigneurie & du Village d'Autre Egliſe.

CEtte Seigneurie fait partie de la Baronie de Iauche, comme il a paru ci-devant; cependant je n'ai pû decouvrir comment ni quand elle y fut jointe. Jean Blondeau en parle ainſi.

„ Autre Egliſe eſt reputée la plus ancienne Paroiche „ du Quartier de Iudogne: & la tradition eſt, que „ ce nom luy ſeroit demeuré pour eſtre une des deux „ premieres du Wallon-Brabant, & ce qui n'en eſt „ pas un petit teſmoingnage eſt que tous les Villages „ du voiſinage y viennent aux Rogations.

„ Il y at une image de Noſtre Dame que ceux „ des quartiers voiſins honnorent grandement & une „ confrerie erigée à ſon honneur que le Pape Clement VIII. decora de grands pardons & indulgences, qui furent confirmées & augmentées par Paul „ V. le 30. d'Octobre 1609.

„ La Seigneurie appartient au Baron de Iauſſe.

Auguſtin Wichmans Abbé de Tongerloo parle de cette Image de la Sainte Vierge dans ſa Brabantia Mariana Liv. 2. Chap. 47. Voici ce qu'il en dit.

„ Quoique les frequentes irruptions des Barbares „ aient detruit dans le Brabant les pieux monumens „ de l'antiquité de nôtre Chriſtianiſme; nôtre gloire „ n'a pas été entierement éteinte, & il reſte de coté & „ d'autre de monumens qui ne peuvent nous tromper &c. il faut mettre au nombre de ces Lieux ſacrez l'Egliſe de nôtre Dame qui eſt dans le Roman-„ Païs au deſſus de Judoigne du Côté de Namur, & „ qu'on nomme communement Nôtre Dame d'Autre-Egliſe, nom qui a paſſé au Village d'Autre-Egliſe „ où elle eſt ſituée.

C'eſt une tradition conſtante que cette Egliſe a été conſacrée à la Sainte Vierge par St. Materne Evêque de Tongres & premier Apôtre des Belges & ſurtout de Brabant; c'eſt ce qui paroit par les tableaux & les anciennes inſcriptions de cette Egliſe; Entr'autres on y lit ces vers d'un vieux ſtile.

Du temps de St. Matern en l'an 111. *& huit.*
Floriſſant lors au monde, juſque à cent & XXVIII.
En ceſte l'Egliſe preſente at eſté erigée,
Et n'at la terre Belgicque, plus ancienne renommée.
Autre-Egliſe *port ſon nom, en pluſieurs lieux redonde;*
Car apres ceſte de Tungre, ceſte icelle la ſeconde.

On y lit auſſi ces deux Diſtiques qui diſent la même choſe.

Creditur hoc Templum Materni *tempore ſtructum.*
Non magis antiquum Belgica terra tenet.
Hic locus eſt (ſic nos docuit non falſa vetuſtas)
In quo poſt Tungros Altera Sacra viget.

Comme excepté nôtre Dame de Tongres, il n'y avoit point dans le Païs d'autre Egliſe que celle-ci dediée à la Vierge, on la nomme l'Autre-Egliſe. On pou-

pouroit alleguer pour preuve la construction même de cette Eglise qui est très-antique & qui porte des marques de sa Vieillesse, à l'exception de la Tour qui ayant été renversée il y a quelques années par un orage a été rebatie à la moderne. J'ai fait voir ci-dessus au livre I. qu'il etoit certain que St. Materne avoit annoncé l'Evangile dans ces Provinces & qu'il y avoit consacré plusieurs Eglises à l'honneur de la Ste. Vierge: ainsi il n'est par étonnant qu'il ait fait ici la même chose. Ce qui est apuié sur la tradition & autres temoignages: Or St. Chrysostome dit, *la tradition parle, ne demandez point d'autres preuves.*

L'Image de la Vierge que l'on venere dans cette Eglise & qui est celebre par ses miracles, est haute de quatre pieds. On y vient en pelerinage de tous cottez. Elle est surtout invoquée par ceux qui sont rompus, & qui trouvent en elle un remede à leurs maux. On l'invoque aussi pour les Enfans qui sont dans le sein de leur mêre, afin qu'ils n'y meurent pas, ou qu'ils ressuscitent en naissant.

Quant à Autre-Eglise, il y a une Confrerie de la Vierge, qui a été confirmée par le Pape, qui lui a donné plusieurs indulgences, avec un morceau de la vraye Croix; & des Reliques de plusieurs Saints. On y voit une Liste de tous ces precieux gages. Voici ce que j'ai tiré des Archives. „ Frere Albert de Cologne „ de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Evêque de Ratisbonne, repose dans l'Eglise de notre Dame de „ Autre-Eglise.

On pouroit assurer que c'est Albert le Grand, si Abraham Bzovius ne disoit dans sa continuation des Annales de Baronius, qu'il est mort à Cologne après avoir quitté son Evêché avec la permission du Pape. Il est constant qu'il fut un zelé devot de la Ste. Vierge, de l'aveu même de Bzovius, car ce fut elle qui le fortifia miraculeusement dans la resolution de perseverer dans la vie Religieuse qu'il avoit dessein d'abandonner à cause de la pesanteur de son Esprit; & il fut aussi averti par elle que vers la fin de ce jour il perdroit la memoire, ce qui lui arriva en pleine auditoire, où il se tût tout d'un coup aïant absolument oublié tout ce qu'il avoit sçû.

Tous nos plus fideles Historiens s'accordent en ceci, qu'Albert le Grand a été dans ce Canton du Brabant, & qu'il y a laissé des monumens de sa Doctrine. Voici ce qu'en dit Juste Lipse dans le Liv. 2. de l'Histoire de Louvain Chap. 16. „ On dit qu'Al- „ bert le Grand Evêque de Ratisbonne est venu ici „ (c'est à dire à Louvain) & qu'en 1276. il y a dedié „ quelques Autels à l'entrée de l'Eglise. Scribanius dit a peu près la même chose de l'Eglise des Dominicains dans ses origines d'Anvers; „ On dit qu'Al- „ bert le Grand Evêque de Ratisbonne la consacra „ en 1271. Mais ce que Lipse ajoute est remarquable, „ on dit que son Disciple Thomas d'Aquin l'accom- „ pagna & qu'il chanta l'Evangile à Louvain, où les „ Dominicains en gardent le manuscript. Comment St. Thomas pouvoit il accompagner Albert le Grand lorsqu'il fit la dedicace de ces Autels, puisque de l'aveu de tout le monde, il étoit mort dès l'année 1274. à moins qu'il n'ait voulu dire qu'il avoit l'accompagné dans son Voyage à Anvers où il dedia l'Eglise des Dominicains, & que s'en étant allé Albert étoit resté dans notre Païs. C'est ce que je laisse à l'examen des curieux.

De la Seigneurie & du Hameau de Gesteau.

JEan Blondeau parle de cet endroit en ces termes.

„ La Seigneurie de Gesteau est une Cense ou „ Hameau dependant, si la memoire ne me trompe, „ de la Paroisse de Mont S. André ou Bomale; con- „ tient deux cent quarante sept bonniers de terre. Je „ la trouve nommée és Regitres feodaux de la Dame „ de Nivelle, où est denommée une terre censale „ joindante à S. Leonard de Gesteau, argument „ infaillible qu'il y at eu quelque Chapelle ou Bene- „ fice, & l'on m'asseure qu'il y at à Jauchellet des „ heritages qui en dependent.

Fin du Livre sixiéme.



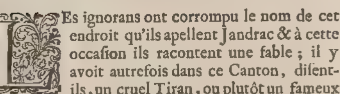
LE GRAND THEATRE PROFANE DU BRABANT-WALLON.

LIVRE SEPTIEME.

QUI CONTIENT LES MAIRIES DE JANDRAIN, D'ORP, DE HANUT ET LA VILLE DE HANUT avec ses Dependances.

LA MAIRIE DE JANDRAIN.

De la Seigneurie & du Village de Jandrain.



LEs ignorans ont corrompu le nom de cet endroit qu'ils apellent Jandrac & à cette occasion ils racontent une fable ; il y avoit autrefois dans ce Canton, disent-ils, un cruel Tiran, ou plutôt un fameux Brigand, à qui on avoit donné le nom de Dragon à cause de ses cruautez. Il portoit l'image d'un Dragon sur son Bouclier & sur la porte de son Château ; mais enfin ayant changé de moeurs & de conduite, il changea son Château en un Monastère, & fit bâtir à ses depens dans sa terre une Eglise à l'Honneur du Prince des Apôtres.

On trouve dans nos Annales le nom de quelqeus Seigneurs de Jaudraigne, cependant les Regitres de la Chambre des Comptes disent que cette Seigneurie apartint au Prince. On y suit la coutume de Louvain, si ce n'est dans la partie soumise à la Cour du Baron de Jauche qui y a moyenne justice. L'Abbé de Heilissem en nomme le Curé. Voila ce que Gramaye dit de Jandrain sur la foy de la tradition du Païs, de ce qu'en ont dit les vieillards, de ce qu'il à tiré d'un vieux Manuscript qu'on lui a fait voir & des Ruines du Chateau.

Les Regitres de la Chambre des Comptes où sont tous les Domaines engagez, reengagez & alienez, fait mention de Jandrain en ces termes.

Jandrain & Jandinoul furent engagez le 17. d'Aout 1630. à Louis le Comte dit d'Orville pour 3000. florins & vendu absolument le 1. Juillet 1658. au Baron de Jauche pour autres 4000. florins.

Jean Blondeau copie presque tout ce que Gramaye dit, & ajoute seulement ,, la Mairie de Iandrain est an-
,, nexée au tour de Rolle des Archers du Corps du Roy
,, lequel l'an 1630. exposa en vente Iandrain & Jan-
,, drinoul en toute justice.

De la Seigneurie & du Village de Jandrinoul.

JAndrinoul, Marilles & Aimynes apartiennent au Prince mais dans le spirituel l'Abbé de Heillissem, l'Abbesse de la Ramée, & le Chapitre de Fossez y ont droit de Patronat.

Il paroit par les Regitres du Prince citez ci-dessus que Jandrinoul à été entierement aliené en 1648. & achetté par le Baron de Jauche.

De la Seigneurie & du Village de Marilles.

LE Regitre de la Chambre des Comptes du Brabant qui contient les Domaines alienez fait mention de Marilles en ces termes.

,, Marilles fust engagé le 17 d'Aoust 1626. à Cor-
,, nille de Wytfliet pour 2100. flo.

,, Et vendu absolument le 26. d'Octobre 1648. à
,, Iacques Druhot pour autres 2500. flo.

,, Jean Blondeau en parle ainsi.

,, Le Village de Marilles à donné le nom à une
,, noble famille, de laquelle vers l'an 1330. vivoit
,, en Brabant Jean de Marille Chlr. qui de la fille de
,, Thibaut de Surlet procrea Nicolas de Marille & une
fille

„ fille alliée à Wery de Brialmont fils de feu Wery-„ Guillaume de Chaynée, ce Nicolas épousa la fille „ d'Arnould de Hemptine Chevalier, de laquelle il „ avoit des enfans du temps que le Seigneur Cheva-„ lier de Hemricourt escrivoit la chronicque ou Mi-„ roir des nobles de Hasbaye.

„ La hauteur de ce lieu at esté acquise du Roy l'án „ 1648. par le Sr. Druhotte assez cognu & renom-„ mé par sa valeur & experience au fait de la guerre. „ Il estoit fils de François Capitaine au service de Sa „ Majesté, Bourgongnon de nation & natif de ce „ lieu auſſy bien que son frere esgalement vaillant & „ genereux.

„ Le Comte de Riviere at une partie de sa Sei-„ gneurie de Goulard, enclavée en Marille, où il tire „ cens & rentes sans toutes fois y avoir une Cour.

„ Le Chapitre de St. Denys à Liege y at une Cour „ & Seigneurie Fonciere que l'on nomme l'Escho-„ latrie.

„ Le Sr. Borchgrave Seigneur de Beveringhe y at „ pareillement une Cour & une Tour nommée la „ Seigneurie de Brehain.

De la Seigneurie & du Hameau de Nodrenge.

JEan Blondeau parle de cette Seigneurie en ces termes.

„ Nodrenge est une Seigneurie enclavée en Bra-„ bant, mais appartenante au Chapitre de Liege, „ procedante du patrimoine des Pere & Mere de S. „ Lambert; elle est Franche de touttes tailles tant „ reeles que personnelles, mesme de logement de „ Soldats quoy que cela ne s'observe. Elle est située „ à deux lieuës de Thillemont & autant de Hannut, „ souz la Paroiſſe de Marilles ou d'Aisnine. Le Cha-„ pitre de Liege y pretend droict de Souveraineté, „ & donne remiſſion d'homicides & la croyance vul-„ gaire est que c'est terre de Liege, mais que les „ hommes appartiennent au Duc de Lothier. Elle suit „ neantmoins la coustume de Louvain & y ressortit, „ & de la au Conseil de Brabant; où les habitants „ du lieu par une resmonstrance qu'ils y firent l'an „ 1636. disent qu'elle ressortoit auparavant de Liege, „ & que cela avoit esté changé, lors que le Duc „ Charles de Bourgongne revoqua de Liege l'ancien „ ressort du Wallon-Brabant, ensuite du placcart par „ luy decreté.

De la Seigneurie & du Village de Molembais-St.-Pierre.

MOlembais-St.-Pierre depend entierement du Prince à l'exception du bien du Seigneur de Linsmeau & de sa jurisdiction.

L'Abbé de Heilleſſem y a droit de Patronat. Ajoutons à ce que dit Gramaye ce que l'on trouve dans le Regitre deja cité de la Chambre des Comptes du Brabant.

„ Molembaix S. Pierre & Aymines furent enga-„ gez le 3. d'Aoust 1626. à Philippe d'Outremont „ pour 2600. flor.

„ Et vendu absolument le 11. de Mars 1648. à Maſ-„ ſin de Labbaye pour son Command pour autres „ 3800. florins.

Jean Blondeau parle auſſi de Molembais en ces termes.

„ La famille iſſue de ce lieu portoit jadis d'argent „ à quatre fasces d'azur. Et la Seigneurie appartenoit „ pour une partie au Duc & pour l'autre au Seigneur „ de Linsmeaux.

„ Soub la Ducheſſe Ienne, Colard Reynevart en „ estoit Seigneur l'an 1348. Ernould de Molembais „ Chlr. transporta à Meſſire Guillaume Daveles Chlr. „ 160. vieux escus de rente qu'il tenoit en fief de „ Ienne Ducheſſe de Luxembourg sur les fiefs & ter-„ res de Bromes & Cypely. Repertoir des chartes de „ Namur.

De la Seigneurie & du Village de Aymines ou Aynines.

IL paroit par le Regitre de la Chambre des Comptes cité ci-deſſus que Aymines ou Aynines, que Gramaye nomme Amynes, a été alienè sous Philippe IV. en 1648. & vendu à Maſſin de Labbaye, mais comme il y est dit, le dit Maſſin de Labbaye l'a acheté comme Procureur pour un autre, nous n'avons pû decouvrir qui en a été le veritable acquereur.

De la Seigneurie & du Village de Mont-à-Jauche.

„ JAuchelette & Mont-à-Jauche, dit Gramaye, „ sont voisins de Jauche comme ils lui reſſem-„ blent de nom; mais Mont-à-Jauche a son Sei-„ gneur particulier, il faisoit autrefois partie de la „ Baronie de Jauche, mais à present il est dans la „ Mairie de Iandrain.

Nous avons parlé de Jauchelette & du Couvent qui a été bâti, dans la Baronnie de Jauche dont il fait partie.

LA MAIERIE D'ORP.

De la Seigneurie & du Village d'Orp le Grand.

AUbert le Mire dit dans ses fastes des Païs bas & de la Bourgogne, en parlant de St. Oduin le 25. Juin „ à deux lieues de Hougarde & de Tir-„ lemont est Orp-le-Grand Village confiderable sur „ le Territoire de Namur, ou Alpaide convertie fit „ batir un Couvent de Filles, que l'on croit avoir „ été detruit par les Normans ou autres Barbares. „ On a trouvé en 1618. le Tombeau d'Alpaide dans „ l'Eglise Paroiſſiale d'Orp derriere l'Autel de la Ste. „ Vierge.

Pierre Divæus parlant de Pepin de Herstal dans son Histoire de Brabant Liv. I. Chap. 3. pag. 7. dit; „ outre Plectrude il épousa encore une Damoi-„ selle noble nommée Alpaide. Cette Alpaide fit „ depuis bâtir le Monastere d'Orp, où elle vecut „ & mourut saintement; elle fonda auſſi une Colle-„ giale de Chanoines dans sa Seigneurie de Hougarde „ & par son Testament elle laiſſa à l'Eglise de Liege „ sa Comté de Turines (où est Turine, Bavechin, „ Hougarde, Lumy, Loxem & les Terres voisi-

„ nes,) de là vient que jusqu'aujourd'hui le Païs de „ Liege s'étend si avant dans le Brabant, dit Divæus „ au Liv. I. Chap. 6. dans ses Annales des Païs-bas.

La même Alpaide a laissé sa Comté de Iudoigne au Duc de Brabant à condition qu'il fut fidelle Avoué de l'Eglise de Hougarde. On a écrit des fables sans nombre de cette Alpaide & de Pepin, mais souvent l'on confond cette Alpaide avec une autre du même nom, Comtesse de Hougarde, dont Barth. Fisen parle sous l'année 980. dans son Histoire de Liege au Livre VII. page 242. & suivant.

L'Abbé Augustin Wichmans dit que.

„ L'Eglise d'Orp avec ses dependances, revenus „ & droits apartient à l'Abbé de Tongerloo depuis „ 1339. que ce Couvent l'a achetté de l'Abbé de „ bonne-Esperance; celui-ci l'avoit acheté de mê„ me de l'Abbé deFlorines diocese de Liege de l'Or„ dre de St. Benoit, lequel se trouvoit alors accablé „ de dettes.

La souveraineté d'Orp a apartenu autrefois aux Ducs de Lothier, Gramaye est de ce sentiment lorsqu'il dit que Orp-le-Grand, Nodebais, Marez, Pelain, & Libertange cense de ce Canton dependent du Prince.

Les choses étoient ainsi lorsque Gramaye écrivit & elles ont été de même jusque sous le regne du Roi Philippe IV. sous lequel ces endroits ont été alienez, ayant été premierement engagez & ensuite vendus absolument, comme on le fera voir en parlant de chacune en particulier.

Voici ce que portent les Regitres de la Chambre des Comptes de Brabant, où il est parlé des terres engagées, reengagez & venduës.

„ Orp-le-Grand, Libertange, Pelaines, Hamp„ teau furent engagez le 29. d'Aoust 1630. au Sr. „ Philippe de Vlierden pour 4000. florins.

„ Et venduës absolument au Comte d'Esseneux „ pour autres 6000. florins.

D'où il paroit qu'Orp-le-Grand a été engagé au Sr. de Vlierden & vendu au Comte d'Esseneux, qui l'a possedée jusqu'en 1687. que les Seigneuries d'Orp le Grand, Pelaine, Marez, Libertange & Hampteau furent vendues publiquement dans la Chambre d'Uckele à Brusselle par l'Executeur Testamentaire de la succession de Conrard d'Argenteau Comte d'Esseneux.

Pour ce qui regarde le Monastere d'Orp-le-grand on en trouve la Description dans le Grand Theatre sacré de Brabant Tom. I. part. 2. où l'on trouve aussi la dessertation que Mr. le Baron le Roy a faite sur le meurtre de St. Lambert Evêque de Liege qui autrement devoit suivre ici.

De la Seigneurie & du Village de Libertange.

IL paroit par les preuves raportées ci-dessus que la Seigneurie de Libertange a été engagée par le Prince en 1630. à la famille de Vlierden & vendue en 1638. à N. Comte d'Esseneux. Mais dans la vente publique qui se fit en 1687. comme nous l'avons dit, Joseph le Roy dit de Euleghem Baron du St. Emp. & Gentilhomme de la Bouche de l'Empereur Leopold, acheta Libertange, qu'il ceda ensuite au frere de sa femme, Pierre Balthasar le Roux fils de René Ecuyer, Seigneur de Tercameren, & qui est à present (1690) Seigneur de Libertange.

Jean Blondeau dit simplement *Libertange at apartenu au Duc.*

De la Seigneurie & du Village de Pelaine.

NOus avons remarqué ci-dessus que Pelaine dépendoit autrefois du Prince. Il fut engagé à la famille de Vlierden en 1630. & vendu par le Roy Philippe IV. en 1638. à N... Comte d'Esseneux.

Voici ce que Jean Blondeau en dit.

„ Pelaine at appartenu au Duc. Guillaume Comte „ de Namur avoit achapté l'an 1362. de Messire Ar„ nould Sr. de Riviere & Quabeke diverses rentes „ affectées sur ses Seigneuries Hersle, Quabeke, „ Lynsen & de Pellen qui furent remboursées l'an „ 1367. Repert: de Namur n. 88. Du gré de la Du„ chesse Jenne. Ibidem.

„ L'an 1384. Guillaume fils aisné du Comte de „ Namur se deporta de l'assenne que fondit pere luy „ avoit fait des terres de Quabeke, Hersle, Lynsen, „ Puchey, Pelaines, de la maison de Bruxelles &c. „ Sauf Montaigle, Walcourt, & autres lieux outre „ Merlagne, à cause que fondit pere luy avoit bail„ lé le Gouvernement de la Ville & Franchise de „ l'Escluse.

De la Seigneurie & du Village de Hampteau.

VOyez ce que nous avons dit ci-dessus de cet endroit que l'on nomme également Hampteau ou Champteau.

„ Jean Blondeau en parle en ces termes.

„ Les habitans de ce lieu jouyssent d'exemption „ des tailles & subsides par privilege de quelque Duc „ de Brabant, pour avoir secouru & tiré la Princesse „ sa fille hors d'un maret où elle estoit embourbée „ avec son carosse. Ilz croyent que ce fut la fille du „ Duc Pepin, mais à mon advis je croy qu'ilz se „ mesprennent. Le Roy exposa en vente l'an 1630, „ la haulteur de ce lieu en toute Justice.

La liste des Seigneuries & Terres libres qui a été dressée par ordre du Prince & que nous avons raportée au Livre II. parle aussi de Hampteau.

De la Seigneurie & du Village de Noduwez.

LEs Regitres de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant marquent que la Jurisdiction de ce Village a été engagée sous le Roy Philippe IV. & ensuite vendue. En voici les propres termes.

„ Noduez fust engagé le 6. d'Aoust 1626. à Ernest „ de Renieres pour 2100. flor.

„ Et vendue absolument le 10. de Septembre „ 1648. à Massin de Labbaye pour son Command, „ pour autres 2400. flor.

Je ne say pas qui avoit donné cette commission à Massin de Labbaye.

De la Seigneurie, & du Village de Marez.

AUgustin Wichmans Abbé de Tongerloo voulant prouver dans sa Brab: Mar: Liv. 3. Chap. 37. l'antiquité de l'Abbaye de Heilissem, raporte le Testament de St. Everard, Comte, de l'année 837. par lequel il pretend de faire voir que le Village de Maressem, qui selon lui est le même que Marez n'est pas fort éloigné de ce Couvent; mais je doute qu'il veuille

le parler de ce Marez-ci. Quoi qu'il en soit il est certain que St. Everard posseda ici plusieurs terres.

Autrefois la Jurisdiction de Marez a dependu du Prince comme celle de presque tous les Villages de Brabant; nous n'avons pû decouvrir ni quand ni sous quel Duc celle-ci fut alienée, nous savons seulement qu'en dernier lieu elle apartenoit au Comte d'Esseneux.

De la Seigneurie & du Village d'Orp-le-Petit.

ORp-le-Petit a apartenu à la famille de Sombreff; à present, dit Gramaye je crois qu'il apartient aux Seigneurs de Maleve.

Jean Blondeau en parle ainsi.

„ Soub les Ducs de Bourgogne Orp le Petit appertenoit encor à la famille de Sombreffe, & Guillaume de Sombreffe en estoit Seigneur qui l'a transmis à sa posterité.

„ Depuis Gerard vanden Dale qui avoit espousé Marie d'Aa vendit l'an 1477. ladite Seigneurie à Josse vanden Eechoute avec celles d'Aa, Hoogensteyn, Maraigne le Grand & Sart en Faigne. A present elle appartient au Seigneur de Maleve.

De la Seigneurie & du Village de Linsain.

DAns la Description que Gramaye a faite de la Mairie d'Orp, après avoir parlé d'Orp-le-grand, de Noduwez, de Marez, de Pelaine, de Libertange & d'Orp-le-petit, il ajoute, Linsain & Linsemaux sont des Seigneuries illustres & par leurs noms & par leurs Seigneurs. Les Regitres nous aprennent que Linsain a apartenu aux Merodes.

Jean Blondeau en parle ainsi dans son Commentaire du Roman-Païs.

„ Linsain ou Linsen at cy-devant appartenu à une bonne famille qui en portoit le nom, & depuis celle de Merode l'a possedé. La Collation de la Cure appartient au Chapitre de S. Bartholomé à Liege, & comme je croy la Voüerie, car dans le Regitre des reliefs se trouve escrit, Messire George Bergoy Chanoine xxiv. Maij 1587. pour & au prouffit des Doyen & Chapitre, par le trespas de Messire Henry Bardoel soubescrit &c. Tient la Voüerie avec la Seigneurie & appartenances de Linsen & 6. sz. & 6. chappons par an &c.

De la Seigneurie & du Village de Linsemaux.

IL paroit par ce que nous avons raporté ci-dessus de Gramaye touchant Linsain & Linsemaux que c'étoient deux Seigneuries importantes illustres d'elle même & par le nom de ceux qui les ont possedées. Si l'on en croit les Chartres les Merodes ont possedé la premiere, & les Molenbais ont été Seigneurs de celle-ci il y a plus de 400. ans, entr'autres Arnoud, qui avec son fils a fait bâtir l'ancien Chateau qui subsiste encore aujourd'hui. Cette Seigneurie passa ensuite à la famille de Davre, car Wernier de Davre en releva le fief en 1440. après la mort de sa Mere & elle est restée dans cette famille jusqu'à ce que Herman Hoens épousa Marie qui la lui porta en mariage, en 1516. Enfin Jean d'Argenteau en releva aussi le fief en 1589. après la mort de sa mere Eve. Elle jouit du droit de haute justice depuis 1505. l'Auteur marque à la marge qu'il a tiré ceci de Hemricourt & du Regitre des fiefs du Duc de Brabant & de celui d'Aerschot.

Mais parce qu'on puise l'eau la plus claire à sa source, nous consulterons Hemricourt, ancien Ecrivain, au Chap. 2. de son Miroir de la Noblesse de Hasbanie, composé dans le quatorsiéme siecle car il est mort en 1403, son manuscrit a été imprimé à Brusselle en 1673. sur deux colomnes en ancien & nouveau langage.

Voici ce qu'on y trouve pag. 16.

„ Messire Thibaut (d'Elzée) eut une fille nommée Agnes, qui fut mariée à Jean de Molembais Seigneur de Linsmeau en Brabant, & de leur mariage nasquit un bon Chevalier qu'on appella Messire Arnoul de Molembais Seigneur de Linsmeau, qui a fait bâtir le Chasteau de ce nom. Il aquist de grands heritages, & se maria à la sœur de Monsieur de Wathi de Malpont Chevalier, dont il eut un fils qui fut aussi Chevalier, & deux filles estabelies à present dans un haut rang d'honneur, & richement pourveües. On nomme le fils Messire Jean, il est Seigneur de Linsmeau, & s'est marié depuis peu à une des filles de Messire Raes de Riviere Seigneur de Nederlinter, une de ses sœurs a espousé Raes de Rochefort Seigneur de Herimé en Haynaut, dont il a des hoirs. La troisieme à espousé Monsieur Thiry Seigneur de Moumale en Hasbaye, dont elle a de jeunes enfans. C'est tout ce que je sçay à present des descendans de Monsieur Thibaut.

„ Et Chap. ix. pag. 93. Raes de Rochefort, Seigneur de Herimé, & frere de Thiry est marié à la fille de Monsieur Arnoul de Molembais, Seigneur de Linsmeau, dont j'ay déja parlé dans la Genealogie du Seigneur de Dave; Il y a trois filles de ce mariage.

Les Tables de Cortemberg de l'an 1372. publiées par le Mire dans son recueil des Diplomes Belgiques Liv. 2. Chap. 98. sont signées par Arnoud de Molembais entre les Barons & Chevaliers de Brabant; on trouve le même dans le Tome I. des Trophées de Brabant par Butkens Liv. IV. pag. 493. mais avec le titre de Seigneur de Linchemaux.

La haute justice de ce Village a apartenu au Prince jusqu'en 1505. que l'on commença sous Philippe le Beau à engager les Domaines & cette année là cette Seigneurie obtint le Droit de Haute Justice comme l'a remarqué Gramaye.

Christophe Butkens parle au Liv. IV. du Tom. I. pag. 537. de ses Trophées de Brabant d'un Gerard de Molenbais Seigneur de Linchemaux.

Jean Blondeau parle aussi de cette Seigneurie.

„ Linsemeau a passé plusieurs siecles appartenu à la famille de Molembais, de laquelle le plus viel que je trouve au rapport du Seigneur d'Hemricourt, fut Jean de Molembais Seigneur de Linsemeau, lequel s'allia avec Agnes fille de Thibaut d'Elzée, frere de Warnier Seigneur de Davele, & procrea Arnould de Molembais Chlr. qui fit bastir le Chasteau de Linsemeau. Il print pour espouse la sœur de Messire Wautier de Malpont, & de leur conjonction issit Messire Jean, qui vers l'an 1390. espousa la fille de Messire Raze de la Riviere Seigneur de Nederlinter. Gerard de Molembais succeda: & puis par alliance entra en la maison de Davre anciennement dit Daveles, & à present Dave, dont Warnier de Davre la releva l'an 1440. après la mort de sa mere, & y continua jusques à ce que l'an 1516. elle fut donnée à Marie de Davre alliée à Herman Hoen Sr. de Hoensbrouck, d'où sortit Eve de Hoensbrouck

„ Dame de Linsemeaux & Pitrain, alliée à Jean „ d'Argenteau dont le fils portant le mesme nom, „ Seigneur d'Esseneux &c. espousa Anne de Paton „ les quels procréerent N. d'Argenteau Comte d'Esseneux Baron de Wire &c. allié l'an 1639. à Isabelle de Thienes fille aisnée de feu le Baron de „ Heuckelen &c. & d'Anne de Renesse, ayant ladite Eve esté presente à leur contract de mariage. „ Voyez Hemricourt, Gramaye & Carpentier fol. „ 331.

Dans la Relation de la Bataille de Woeringe pag. 145. on trouve Jean de Molenbais Chevalier Sire de Linsemeau qui avoit épousé Elisabeth de Bisdomme en 1484.

Autrefois on écrivoit Linsmael comme il paroit par les anciens manuscripts de Hemricourt. Aug. Wichmans dans sa Brab. Mariana Liv. 2. Chap. 38. dit, il y a un Village considerable nommé Linsmeaux ou Lissemeau, qui a un Chateau important près de la Ghete avec une Chapelle dediée à la Vierge auprès de la quelle il y a un petit oratoire & par les Pelerinages des fidèles, on l'appelle Notre Dame de Colombe.

Il y a dans la Cour souveraine & feodale de Brabant un Registre intitulé *Den Clapper*, où l'on trouve Messire Ferdinande d'Argenteau fils ainé de Messire Guillaume-Ulrick Baron d'Argenteau 4. Mars 1674. &c. *Hout 't huys die goede en de Heerlyckheyt van Linchemael.*

Extract uyt den Hoofft leen-boeck vanden Quartiere van Loven ende Thienen, berustende ter Greffie vanden Souvereynen Leenhove van Brabant alwaar onder de Capitulatie van Linchemeal folio cxxxiiij. verso staet als volght.

„ JEhan d'Argenteau de Jonghe tertia Septembris „ 1587. midts de devolutie vander proprieteyt „ door 't scheyden van bedde by doode Jans „ d'Argenteau syns Vaeders Heere van Esseneu.

„ Jouffrouwe Eva Hoen v. Septembris xv^{c}. lxv. „ by doode wylen Jans Hoen huers Vaeders onder„ geschreven.

„ Joncker Jan Hoen viij. Aprilis xv^{c}. lxij. naer „ Paesschen by overgeven de Joncker Godefroidts „ Hoen syns Brueders ondergeschreven.

„ Joncker Godefroit Hoen xx. January xv^{c}. lvij. „ by doode wylen Jouffrouwe Marien van Davels „ synder Moeder ondergeschreven.

„ Jouffrouwe Marie van Davels iiij. Augusti an„ no xv^{c}. xvj. by doode wylen Heeren Godefroits „ huers Vaeders ondergeschreven.

„ Godefroit van Davels xiij. Martij xiiij^{c}. lxvij. „ jair by doode wylen Heer Werneers van Davels „ Ridders syns Vaeders.

„ Werneers van Davels xvj. February xiiij^{c}. xl. „ jaer by doode wylen vrouwen Marien van Mo„ lenbais synder Moeder ondergeschreven.

„ Vrouwe Marie van Molenbais syn dochter mit „ Godefroit van Davels, hueren wettigen Man en „ mamboir.

„ Jan van Molenbais Heeren Arntssoen.

„ H. Arnt van Molenbais, hout 't huys die goe„ de ende Heerlyckheyt van Lynchemeal mit allen „ den toebehoorten, kuren, bruecken, fourfaiten, „ renten, chynsen, manschappen, den xx. penn. „ van pontgelde ende mit eender Banmolen uytge„ nomen die hooge Heerlyckheyt den Hertoge van „ Brabant toebehoorende, palende de selve Heer„ lyckheyt van Linchemeal aen de Heerlyckheyt „ van Groot Orp, ende aen de Heerlyckheyt van „ Gheete.

„ Item folio ccj. recto.

„ Jouffrouwe Marie van Davels iiij. Augusti an„ no xv^{c}. xvj. by doode wylen Heeren Godefroits „ huers Vaeders ondergeschreven. Heer Godefroit „ van Davels Ridder 25. Octobris anno xv^{c}. v. by „ coope gedaan tegen ondergescreven Heer den Con. „ van Castilien hout die hooge Heerlyckheyt mit„ ter executien ende compositien criminele van Lin„ chemeal behalven die regalien, herge weyden con„ fiscatien van oirlogen, bastaerde goeden ende „ dyergelycke, om by den voorschreven Heeren „ Godefroide ende synen naercomelingen dier te ge„ bruycken ende die vanden Hertochdomme van „ Brabant tot eenen vollen Leen sonder middel te „ houdende: totter tyt toe dat die gelost sal we„ sen.

Puis qu'il est fait ici mention de l'Illustre famille d'Argenteau j'en raporterai un Epitaphe très honorable que j'ai lû sur un Tombeau dans l'Eglise de Hermale.

Vidit, habuitque antiquus hic Argentolii & Montisglonii Principatus, Reginaldum III. Guillelmum, Jacobumque suos olim Principes bellatores, ille pridem Leodiensium bellum potenter sustinuit & retudit, alter belligeranti consanguineo Namurci Comiti auxiliaris fuit, hic vero bello aperto cum Geldriæ & Iuliæ Duce dimicavit: tandem pace Principis Præsulis Legiaci interventu composita, Reginaldus V. Iacobi filius parta majorum armis quiete potitus, cum Maria de Treisigni conjuge hoc tumulo conditur anno Christi xv^{c}. xxx. viij. Decembris hæc vero anno xv^{c}. lvj. Iulii xix.

Posteri nil majorum dignitati detrahi sinite & eorum animas ardentibus votis superis commendate. Ipse lector idem quod vis tibi disce precari.

L'Eglise d'Hermale, où est ce Tombeau, est dans le Païs Liegeois entre Liege & Viset sur la gauche de la Meuse & vis-à-vis sur la droite du même Fleuve est le Château d'Argenteau sur un Rocher escarpé, fortifié par sa situation; il a été pris & demoli par les François dans les dernieres guerres. Cette Seigneurie apartient à present (1690.) à Louis Antoine Clarisse Comte de Clairmont du Conseil de Guerre du Roi Charles II. &c.

LA MAIRIE DE HANUT.

De la Seigneurie & de la Ville de Hanut.

CEt endroit a fait autrefois partie de la Hasbanie, ensuite du Lothier & à present il est du Roman-Païs sur les frontieres des Comtez de Loss & de Namur & de l'Evêché de Liege. Les Annales, les anciens Vocabulaires, & la tradition du Païs nous aprennent qu'autrefois il portoit le nom de Dabor. Nous avons des monumens de la chose & du nom, qui est la mesure dont on se sert dans cette Ville de memoire d'homme & qui se nomme Dabor. On a trouvé aussi dans plusieurs endroits de la monoye au coin du Comte avec cette Inscription *Moneta Villæ Hanutensis*, & l'effigie d'un Chevalier armé avec ces lettres B. R.

On pretend que le nom qu'elle porte à présent lui est venu de ce qu'étant située sur les frontieres de Brabant & sur celles de trois Ennemis mortels du Brabant, elle étoit toujours exposée à leurs premiers coups, c'est pourquoi ses Habitans l'abandonnèrent souvent.

Le Château est fort ancien & a subsisté avant la Ville, il avoit trois fortes Tours, & les ruines font bien voir qu'il n'étoit pas moins beau que capable d'arrêter les efforts des Ennemis.

Je crois que la ville a été environnée de Murailles sous le Duc Henri I. & qu'après avoir été ruinées dans plusieurs guerres les Ducs Wenceslas & Henri IV. les firent rebatir. A present il ne reste que les Ramparts, les murailles sont demolies.

Je remarquerai une chose que je n'entreprendrai pas de prouver, c'est qu'au dire de plusieurs, cette Ville a été quatrefois plus étendue & qu'elle a renfermé le Village & le Couvent de Bertrais. A present ses Fossez & ses murailles renferment un très petit espace. Il y a trois portes qui étoient belles autrefois, qui sont celle du Chariot par où entrent & sortent les denrées qu'on aporte du Brabant ou qu'on y transporte: celle de la Tombe du nom d'une Colline qui est près de la Ville; & celle de Huy du nom de la Ville où elle conduit, & la seule qui a échapé aux ruines du tems.

Autrefois cette Ville avoit des Edifices magnifiques, comme le Château dans l'endroit le plus élevé de la Ville, le palais au milieu, la Cour de Sombreff & celle de St. Lambert; mais tout cela a été ruiné par un incendie arrivé la veille de Noel 1503. En 1560. on a trouvé dans les ruines du Château des preuves de son antiquité savoir quatre Clefs dorées & les Pieces de Monoye dont j'ai parlé ci-dessus.

Le Comte en étoit Seigneur, & l'on trouve que quelques Descendans du Comte de Dabor sont enterrez à Herkenrode.

Au reste soit par ce que leur race soit finie, soit par alliance, Hanut a passé aux Comtes de Namur. J'en ai enfin pour preuve que pendant les facheuses guerres qui ont duré long-tems entre les Comtes de Namur & nos Ducs, lorsqu'on trouve Gemblours, Mont-St. Wibert, & Nivelle presque ruinez par le fer & par le feu, il n'est pas dit que Hanut n'ait rien soufert, quoique sur la frontiere du Namurois il eut été exposé aux premiers coups. Mais, dira-t-on, quand & comment les Ducs de Lothier & de Brabant ont-ils acquis sur cette Ville & sur les Villages voisins la haute jurisdiction, qu'ils exercent tant dans le Criminel que dans le Civil? On pouroit en raporter les monumens s'ils n'étoient pas peris en partie dans le Château de Hanut en partie dans celui de Judoigne, où ils étoient conservez. Ainsi je ne puis repondre à cette objection que par les conjectures suivantes.

Par la paix de Keysersweert dont l'Empereur même regla les conditions, quelques lieux du Namurois & Tirlemont en Hasbanie qui avoient été engagez sous le Duc Henri I. pour la somme de 500. Marcks d'or, ont été adjugez au Duc, ainsi que le temoignent nos Annales & celles de nos voisins, en l'an 1180.

Ces lieux, au raport des Historiens, étoient Tirlemont, qui apartient aujourd'hui au Brabant, & Lernut, au lieu duquel d'autres disent Ternut; pour moi je dirois plus volontiers, Hanut, si je ne savois qu'il y a auprès de Perwez un Village nommé Lernut qui depend du Namurois.

Pour ce qui est du Comte, dont j'ai parlé ci-dessus cela se prouve par la dignité de Vicomte autrefois en usage à Hanut, & dont je ne trouve qu'un exemple à Gemblours, où il est parlé de Godon Chatelain de Hanut, de Renier Vicomte & d'Arnoud de Hanut Chevalier.

Je ne puis rien dire de l'ancien gouvernement de Hanut, je sais seulement que celui qui subsiste à present a été établi par la Duchesse Jeanne; qui leur a accordé le privilége d'elire la veille de St. Jean-Baptiste, le Magistrat qui doit être changé tous les ans. Elle y établit un Baillif ou Maire qui preside aux affaires Civiles, car c'est le grand Baillif du Roman-Païs qui y a le droit de Glaive.

Elle donna pour armes à cette Ville un Chateau à trois Tours avec cette Inscription *le Scel des Echevins de Hanut*, ou pour mieux dire elle les confirma, car cette Ville s'en servoit long-tems avant elle.

Guillaume de Mombeck en est Maire & son frere Jean en est Bourguemaitre (1690) l'un après avoir passé sa jeunesse dans les Troupes & l'autre après avoir fait son Cours de Droit à Louvain: l'un & l'autre l'honneur de leur famille & les soutiens de cette Ville, dont ils m'ont fait voir les privilèges.

Les Villages qui en dependent portent leurs causes par Apel devant le Magistrat, qui suit la Coutume de Louvain, & de ses sentences on apelle à Louvain.

Il faut excepter la Cour de Sombreff, où l'on suit la Loy de Sombreff, & où il y a un conseil particulier, de qui depend presque toute la Ville de Hanut que les Mombecks tiennent en fief des Barons de Sombref. Ils tirent leur origine des Environs de Hassel. Auparavant les Serains Gentilshommes possedoient ce fief.

Les meilleurs Bourgeois forment la compagnie des Archers qui est de trente six, & dans laquelle le Baillif les reçoit, ce qui leur vaut une exemption de la Taille & du Moulage. Le Duc de Brabant a augmenté ce privilege permettant au Baillif d'y ajouter 6. Archers tirez du plat pays & qui jouissent des mêmes exemptions.

Le Duc a accordé les privileges suivants à cette Ville en consideration des pertes qu'elle a faite.

Ceux de Hanut sont exempts dans tout le Brabant du droit de Douanne, de Winage & de Mesure.

On ne peut les citer que devant leurs Magiſtrats, on ne peut arrêter leurs effets &c.

Si un Hanutois a bleſſé ou tué quelqu'un hors de ſa patrie, il peut en toute ſureté ſe retirer à Hanut ſans y craindre ni pour ſa vie ni pour ſes biens.

Il y a un marché franc à Hanut tous les Samedis, & une Foire tous les ans le jour de St. Jacques.

Autrefois les Habitans faiſoient un gros trafic en grains.

Je trouve pour preuve de l'état floriſſant où cette ville étoit autrefois, que dans la guerre que notre Duc fit au Duc de Glocester, il y avoit près de Nivelle ſous les armes 560. hommes de Hanut & autant de ſon territoire.

Il n'eſt pas poſſible de faire une liſte des maux auſquels cette ville a été expoſée il ſufit de dire qu'elle en a ſoufert d'extrêmes toutes les fois que ceux de Liege & de Namur ont pris les armes les uns contre les autres.

Tous les Princes voiſins ayant pris les armes contre le Brabant avec le ſecours du Roi de Boheme, Hanut fut preſque reduit en cendres.

Pendant la guerre de Liege la Fortereſſe de Hanut fut priſe & ruinée, la Ville fut rebatie & reduite en un petit Bourg.

Pendant la guerre de Gueldre, Hanut fut encore pris; ſon Chateau & deux portes furent preſque reduites en cendre, depuis ce tems là elle n'a pû revenir à ſon premier éclat & elle eſt contrainte de ſuivre le parti du plus fort.

Il n'y a dans cette ville qu'une ſeule Egliſe qui eſt une annexe du Couvent de Bertrais, mais Jean Havet premier Evêque de Namur jugeant qu'il ne convenoit point qu'il n'y eut point de Paroiſſe dans une Ville, il y pourvut, en donnant à cette Egliſe des fonts Baptiſmaux, le St. Crême & les autres droits d'Egliſe Paroiſſiale.

Lorſque j'apris cette circonſtance extraordinaire par raport à une Ville, il m'eſt venu en penſée que cette Ville pouroit n'avoir été batie que fort tard, & même ſous la Ducheſſe Jeanne à l'occaſion de l'ancien Chateau & de ſa ſituation avantageuſe

L'Egliſe a été preſque ruïnée dans les derniers troubles, il y a des Chapelles aux environs, & Mrs. de Mombeck & le Fevre Conſuls la font rebatir.

Les Fauxbourgs de Hanut ont été & ſont encore très étendus. La Campagne eſt fort fertile & agreable; on y trouve de tous cotez quantité d'Arbres fruitiers, mais ce Païs ſoufre beaucoup du paſſage continuel des Troupes. Sans cela il y a peu de Ville plus agreable que ces Faubourgs variez par le grand nombre d'Arbres & Maiſons; il y en a parmis celle-ci habitées par des nobles, d'autres par des Laboureurs & d'autres conſacrées aux uſages de pieté.

Il y a entr'autres un Hôpital, qui étoit autrefois un ſur azile pour les Voyageurs & où des Religieux & des Religieuſes exerçoient l'Hoſpitalité.

On y voit la Tour qui apartient à la noble famille de Crehen ſurnommée de la Tour; enfin un Chateau qui autrefois a aparteau à la famille de Corſwarem & qui eſt paſſé depuis 1546. par alliance dans la famille de Mombeck; c'eſt le premier endroit où logea le Duc d'Albe lorſqu'il vint en Brabant en 1567, il a été reduit en cendre en 1578, mais on l'a fait rebatir avec beaucoup de depenſe.

De la Seigneurie & Village de Lens St. Servais & Lens St. Remy ou des Beguines.

GRamaye commence la Deſcription du Comté de Hanut par ces Villages & dit „ dans tous „ les Villages de ce Diſtrict le Prince laiſſe à ſon „ Baillif les droits de haute juſtice. On y ſuit la „ Coutume de Louvain.

Ces Villages ſont, les deux Lens qui apartiennent au Chapitre de St. Servais de Maeſtricht dont l'un porte le nom, & l'autre prend tantôt celui de St. Remy, ſon Patron, tantôt celui des Beguines, parce qu'il y a un ancien Beguinage, qui de très petits commencemens s'eſt bien établi depuis 400. ans. Mr. de Querre en eſt Avoué.

Mais les filles qui le compoſoient jugeant qu'il vaudroit mieux qu'elles embraſſaſſent quelque regle, elles prirent en 1351. celle du tiers ordre de St. François avec l'habit gris, avec la permiſſion d'Engelbert de la Marck Evêque de Liege & de Roger Archidiacre de Hasbanie; j'ai vû leurs lettres datées du 17. Août que la Prieure m'a communiquées. Mais peu de tems après, c'eſt-à-dire en 1371. l'Evêque Jean changea leur Regle & leur donna celle de St. Auguſtin qu'elles ſuivent encore à preſent, elles ont un Prieur pour l'Office Divin & portent le nom de Ste. Madelaine de Bethanie.

Ce Couvent ſubſiſte encore & le même nombre de Religieuſes y ſuivent la même Regle.

Le Regitre de la Chambre des Comptes où ſont les Domaines engagez ou alienez, remarque.

„ Lens St. Remy ou les Beguines, & Lens à la „ Croix demeure engagé le 4. d'Aout 1626. au Sr. „ de Guiſort pour 4100. florins.

Jean Blondeau en parlant de Lens dit.

„ Euſtache Sire de Lens en Brabant decedé l'an „ 1306. avoit épouſé Clarice fille de Michel d'Antoing Sr. de Harnes. *Carpentier fol.* 93.

„ Une fille de Raſſe de Serain Chevalier fut mariée à Lens en Brabant, dont ſont iſſus ceux de „ Jardeignée; Clerembaut de Lens en deſcend auſſi, „ & pluſieurs autres encor. *Hemricourt Chap.* 3. „ *pag.* 43.

Chriſtophe Butkens au Livre IV. du Tom. I. des Trophées de Brabant pag. 538. met au nombre des nobles qui ont vêcu ſous les Ducs Wenceſlas & Jeanne, Gerard de la Tour de Lens.

De la Seigneurie & du Village de Boiſlens ou Abolens.

B*Oiſlens* reconnoit pour Seigneurs les Chanoines de St. Servais de Maeſtricht; la Cure eſt incorporée au Monaſtere *de Lens à la Croix*, dit Gramaye.

Nous avons fait voir dans l'Article precedent par les Regitres de la Chambre des Comptes que Lens à la Croix a été engagé en 1620. à N.. Guiſort.

Abolens & Putchy, dont on parlera ci-après, ont été donnez en gage par ordre du Prince le 29. Aout 1630, à D. de Mombecke pour 1200. florins & vendu au même le 27. Janvier 1644. pour autres 2300. florins.

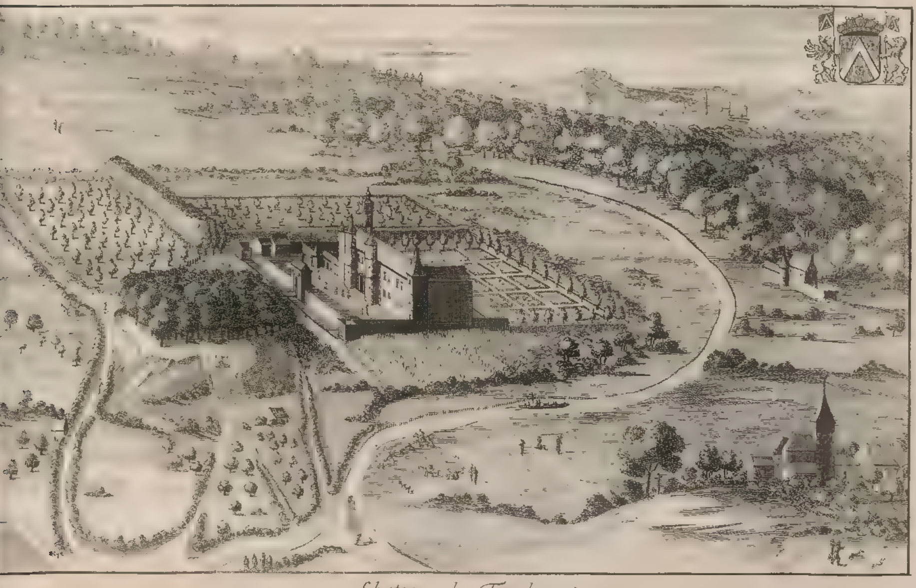
De

Le Chateau de Lancient famille de Spangen en Hollande Batis Lan: 1250.

Spangen. Vlietyn.
Akemade. Croonenburch.
Berghes. Glymes Bautersem.
Hamales. Treslongs.
Ymerselles. Berchem.
Tollincks. Sloeso.
Draekx. Boriel.
Vande Werve. Raephorst.
PATERNA.

Bongart. Dortan.
Buyrschut. Ælter.
Arkentiel. Rochefort.
Schoonhove. Corswarem.
Torck. Egmondt.
Arckel. Muers.
Nyenroy. Nyveldt.
Zuylen. Bylandt.
MATERNA.

Les quartiers de Messire Cornilli de Spangen. pag. 197.



Chateau de Froidmont



De la Seigneurie & du Village de Villers-le-Peuplier.

Villers-le-Peuplier ainsi nommé du grand nombre de ces Arbres est un bien de l'Abbaye de St. Tron, il depend pour le spirituel du Chapitre de St. Paul de Liege, dit Gramaye.

Il en est parlé en ces termes dans le Regitre de la Chambre des Comptes de Brabant.

„ Villers devant Haunt demeure engagé le 4. „ d'Aoust 1626. au S. de Guisort pour 3200. Flo- „ rins.

Je ne sai si dans la suite il fut aliené à perpetuité avec les autres Seigneuries.

Des Seigneuries & Villages de Legny ou Lignet & Moucheron.

Ligney & Moucheron ne reconnoit d'autres Seigneurs que le Prince, dit Gramaye; mais cet Auteur a écrit au commencement de ce Siecle, & trente ans après ces Domaines ont été vendus ou alienez sous Philippe IV. Roi d'Espagne, comme il paroit par le Regitre de la Chambre des Comptes, où l'on trouve,

„ Liguey, Crehain & Moucheron furent engagez „ le 29. d'Aoust 1630. au Sr. Monbecke pour 1000. „ florins.

„ Et vendues le 9. Septembre 1648. au Maistre „ de Compte de Haen pour autres 1100. florins.

De la Seigneurie & du Village de Crehain.

Nous mettons ici *Crehain*, Alleu de St. Lambert & Village du Liegois, parceque le Baillif de Hanut a droit sur les Criminels qu'il livre au grand Avoué du lieu, qui les lui remet ensuite pour les punir.

Je crois que le Grand Avoué étoit le Duc de Brabant ce qui paroit par les Regitres alleguez au Chapitre precedent, où il est dit que Philippe IV. Roi d'Espagne aliena son domaine de Crehain.

De la Seigneurie & du Village de Putchy.

Putchy dit Gramaye, apartient & depend de la famille de Merode & de Bertrais. Cet Auteur met à la marge, on le nomme *Puchet*.

Le Regitre des Domaines alienez marque.

„ Putchy & Abolins furent engagez le 29. d'Aoust „ 1630. au Sr. de Mombecke pour 1200. florins.

„ Et vendus au Sr. Gagier le 27. Janvier 1644. „ pour autres 2300. florins.

Pierre de Hesdigneul en sa Chronique de Liege dit que l'an 460. le Comte de Boden fonda les Villages de Foz, Quemexhe, Viller, Beerlet, Waleur, Orhey & Blaret.

Voila qui est hardi & je ne sai si j'en croirai cet Auteur sur sa parole: Jean Blondeau dit que „ Put- „ chy at apartenu a la Famille de Warfusée & entra „ dans celle de Dammartin par l'alliance que Raes „ à la Barbe cadet du Comte de Dammartin en Fran- „ ce fit avec Alix de Warfusée. Hemricourt pag. 8. „ & suiv.

Butkens met au nombre des nobles qui vivoient sous Wenceslas & Jeanne, un Hubert de Putcey. Il est aussi parlé du Domaine de Putchy dans les Regitres que nous avons cité ci-dessus en parlant de la Seigneurie de Pelaines dans la Mairie d'Orp, il est inutile de repeter ici la même chose.

De la Seigneurie du Prieuré & du Village de Bertrais.

Bertrais depend du Prieuré du même lieu tant pour le spirituel que pour le Civil. Ce Prieuré dependant de l'Abbaye de Clugny en France a été fondé il y à 300. ans. Il est de l'Ordre de St. Benoit & par Ordre du Pape il a été uni à l'Evêché de Namur en 1561.

Ce que nous venons de dire est tiré de Gramaye, cependant il est certain suivant les Regitres de la Chambre des Comptes de Brabant, où sont contenus les Domaines engagez & vendus, que le Domaine de Bertrais a apartenu au Prince jusqu'à l'an 1630. Voici le passage du Regitre.

„ Avernas le Baulduin & Bertrais furent engagez „ le 21. d'Aoust 1630 au Sr. de Mombeque pour „ mille florins.

„ Et vendu au Sr. Gagier le 3. Fevrier 1644. pour „ autres 4250. florins.

Entre les nobles qui fleurissoient sous Wenceslas & Jeanne Ducs de Brabant, Christophe Butkens parle dans ses Trophées Tom I. Liv. IV. page 545. de Willera de le Abbec de Biertes je crois qu'il faut lire Willeran de Labbaye de Bietres.

Jean Blondeau parle de Bertrais & de son Prieuré en ces termes.

„ L'an 1630. le Roy exposa Biertrais ou Biertrée „ en vente avec haute & basse justice. Pierre de „ Hesdigneul en sa Chronique de Liege, dit, qu'à „ la requeste de l'Abbé de Clugny, Notger Evesque „ de Liege y fonda un Prieuré de cet Ordre, à l'hon- „ neur de Notre Dame l'an 999. & que la mesme an- „ née il en fonda encor quatre autres du même „ Ordre.

Nous trouvons dans la Vie de Notger, dans Chapeaville page 207. qu'il a fondé quelques Prieurez; voici ce qui se lit dans cet endroit:

„ Cet Abbé de Clugny (Odilon) & ses successeurs „ aquirent plusieurs Eglises dans le diocese de Liege, „ où il établit des Religieux sous le titre de Prieurez „ afin que jour & nuit ils y implorassent la divine „ Providence pour son Eglise. Le premier Prieuré est „ celui de St. Symphorien aux Bois, le second de „ Ste. Marie de Vertroye, le troisieme de St. Etienne „ de Namek, le quatrieme celui des Religieuses de „ Huy, dit St. Victor; le cinquieme celui de St. „ Pierre d'Aqualie.

Je suis persuadé que Ste. Marie de Vertroye n'est autre chose que Bertrais & que par la faute du Copiste ou de l'Imprimeur on a mis Vertroia pour Bertroia.

Cette remarque est fondée sur l'abregé François de l'histoire de Liege dans les Gestes de Notger, où il est dit „ il fonda aussi pendant son Regne les Prieurez „ de St. Victor lez Huy & de Bertray comme aussi „ l'Eglise de Fosse.

De la Seigneurie & du Village d'Avernas Bauldoin.

Nous avons fait voir dans l'article precedent par les Regitres de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant que le Domaine de ce Village a été engagé à N. de Mombeque en 1630. & ven-

du au même en 1644. Gramaye en parle en ces termes „ les deux Avernas-le-Gras & Avernas Baulduin „ apartiennent à l'Abbaye de St. Laurent de Liege, „ qui établit dans l'un & dans l'autre le Maire & le „ Magistrat pour rendre la Justice. Ce qui me fait „ croire que le Prince n'a aliené que le droit de Glaive, car cette Abbaye a possedé depuis longtems „ les autres Jurisdictions inferieures par don de Gautier de Trudeneri, homme noble qui a donné à „ l'Abbaye de St. Laurent, son bien d'Avernas dans „ le Comté de Steppes, ce qui fut confirmé par Alberon Evêque de Liege l'an 1224.

Aubert le Mire en a publié le Diplome, dans sa collection des Diplomes Belg: Liv. 2. Chap. 43, il merite d'être lû, c'est pourquoi je le raporterai ici.

Diplome d'Alberon Evêque de Liege.

In nomine sanctæ & individuæ Trinitatis. Ego ALBERO *gratia Dei Leodiensis Episcopus, notum facio præsentibus & futuris Christi fidelibus.*

Quia Walterus de Trudeneris liber homo, prædium quod habebat in minori Avernas in Comitatu de Steps, tradidit, pro salute animæ suæ, ad Altare B. Laurentii, ex integro tam in culturis & pratis, quàm in nemore & censu & familia, quæ illo tempore in ipso manebat prœdio, cum omnibus usuariis & appenditiis suis, cum omni decima indominicatus proprii, necnon & tota justitia ipsius prædii.

Advocatiam verò ipsius prædii liberam reliquit in manu Leodiensis Episcopi, ut ei soli de omni injustitia reclamet Ecclesia S. Laurentii, & ut nunquam eandem Advocatiam in beneficium det alicui. Nam in pretium redemptionis animæ suæ, ipsum allodium Deo & S. Laurentio obtulit, & ideo Leodiensem Episcopum Advocatum ibi esse voluit, qui specialis provisor & pastor erat ipsius Walteri, tamquam liberi hominis, sicut & cæterorum liberorum hominum principatus proprii.

Homines verò, qui de terra censuali ejusdem prædii sunt beneficiati, fundos suos ab Abbate tenebunt, sicut eo die tenebant, quo ipsum prædium S. Laurentio est traditum, nec præter simplicem terræ censum aliquod requisitionis jus, sive ullam districtionem ibi habebunt: quia omnia hæc ad Abbatem pertinentia sunt, & ei de omni injustitia est proclamandum.

Diffinitum est etiam, ut nec Walterus dum vivit, nec post eum Abbas aliquis quidquam de terra & decima indominicali, vel de censu, sive de omni reditu ejusdem prædii beneficiare aut diminuere possit; eò quòd elëemosyna Deo & S. Laurentio oblata sit.

Ipse verò Walterus usumfructum ejusdem prædii in vita sua sibi ex integro retinuit: & ideo, ne vel ab ipso dum vivit, vel ab aliquo, postquam obierit, ulla surreptione infringi possit, summam terræ ad indominicatum S. Laurentii pertinentis, summam quoque censûs, aliorumvè redituum, hîc subannotari placuit.

Primò quidem totam decimam ad indominicatum S. Laurentii pertinentem, sive in fructibus terræ cultilis, sive in fructibus domestici nutriminis: deinde viginti bonaria terræ indominicalia, & de terra censuali solidos XLI. *&* III. *denarios, in tribus terminis, Epiphania scilicet, & Nativitate sancti Joannis, & festivitate S. Remigii. Quatuor quoque modios avenæ, in solennitate S. Martini, &* XXII. *capones in Natali Domini, & octo panes, cum totidem cerevisiæ picariis.*

Familia quoque ipsius prædii, id est servi & ancillæ, singulis annis censum solvent capitis sui denarios X. *unum ad Altare S. Laurentij, in festivitate S. Martini. Et cum aliquis eorum sine herede obierit* XII. *denarios dimittet Ecclesiæ S. Laurentii.*

Quæ omnia nos rata & inconvulsa perpetuò manere

„ Au nom de la Sainte & indivisible Trinité; „ Nous Alberon par la grace de Dieu Eveque de „ Liege, savoir faisons à tous fideles presens & à „ venir. Que Gautier de Trudenerie, homme libre, „ a donné pour le salut de son Ame à l'Autel de St. „ Lambert les biens qu'il possedoit au petit Avernas „ dans la Comté de Steppes, dans leur entier tant „ en Terres labourables que Prairie, Bois, Cens & „ Famille qui se trouvoit alors dans le dit bien, avec „ tous les usuaires & les appendances, les dixmes „ & toute la justice de la ditte terre.

„ Quant à l'Avouerie du dit lieu il l'a laissée entre „ les mains de l'Evêque de Liege, afin que l'Eglise „ de St. Laurent ne reclame que lui contre toutes les „ injustices qu'on pouroit lui faire, & qu'elle ne donne jamais la dite Avouerie en fief à personne; car „ il a offert le dit bien Alleu à Dieu & à St. Laurent „ pour le prix du rachat de son ame, c'est pourquoi „ il veut que l'Evêque de Liege en soit l'Avoué, „ d'autant qu'il etoit le Pasteur particulier du dit „ Gautier, en qualité d'homme libre, comme il l'est „ de tous hommes libres de sa Principauté.

„ Mais ceux qui tiendront en fief la terre censière „ du dit bien les tiendront de l'Abbé, ainsi qu'ils les „ tenoient le jour que le dit bien a été donné à St. „ Laurent, & outre le simple Cens de la terre ils „ n'auront aucun droit de requisition ou de prison, parceque tout droit apartient à l'Abbé auquel on doit apeller de toute justice.

„ Et il a été statué que le dit Gautier pendant sa „ vie ni après lui aucun Abbé ne pourra diminuer „ ou donner en fief aucune partie de la dite Terre, „ des dixmes libres, du Cens, ou du Revenu du dit „ Bien parceque c'est une aumone offerte à St. Laurent.

„ Mais le susdit Gautier s'est reservé l'usufruit du „ dit bien sa vie durant; & afin que ni lui pendant „ sa vie, ni aucun autre après sa mort ne puisse en „ rien detourner, on a trouvé bon de specifier ici, „ la valeur de la terre apartenant au domaine de St. „ Laurent, la valeur du Cens, & celle des autres „ Revenus.

„ Premierement toute la Disme apartenant à St. „ Laurent, soit en fruits de terres labourables, soit „ en fruit de Betail nouri dans le domestique, plus „ vingt Boniers de terre dans le district du Domaine „ & de la terre Censiere XLI. sols & trois deniers „ en trois termes, à l'Epiphanie, à la St. Jean, & „ à la St. Remy. Quatre muids d'Avoine, à la St. „ Martin & XXII. Chapons au Noel, avec huit „ Pains & autant de mesures de Bierre.

„ La famille du dit bien savoir les Valets & Servantes payeront par an un Cens de dix deniers par „ tête, un à l'Autel de St. Laurent, à la St. Martin, & si quelqu'un d'eux meurt sans heritiers, il „ laissera douze deniers à l'Eglise de St. Laurent.

„ Nous avons statué que tout ce que dessus restera

„ ra & subsistera inviolablement, & pour le con-
„ former nous avons fait dresser la presente, à laquelle Nous avons apposé nôtre Seau, excommuniant & anathematisant éternellement tout ceux qui entreprendront malicieusement de rien faire au contraire, & qui donneront le moindre chagrin ou la moindre peine à l'Eglise de St. Laurent.

„ Tous les Archidiacres ont été temoins.

André, Prévôt. *Henri*, Doyen. *Henri*, le Jeune. *Alexandre*, *Adelman*, *Seppo*. *Emmo*, & plusieurs autres du Clergé de St. Laurent.

Les Nobles qui ont été temoins sont

Godefroi, Comte de Namur. *Arnoud*, Comte de Loss. *Gisbert*, Comte de Thurate. *Lambert*, Comte de Montaigu. *Wiger*, Avoué. *Guillaume de Lossez*. *Godeschal de Merelevers*, frere de Gautier & plusieurs autres de la famille de l'Eglise. *Thierri de Ponte*. *Wideric de Prat*. *Avelin*. *Lambert de Huy* & *Arnoud* son frere. *Albert de Villier*, & *Thierri* son frere & plusieurs autres.

„ Fait à Liege l'an de l'Incarnation mil cent vingt-quatre Indiction premiere l'an dix-sept du Regne de Henri V.

decernimus, & pro confirmationis testimonio chartam hanc conscribi jussimus, & nostri sigilli impressione roboravimus, excommunicantes & æternæ maledictionis anathemate condemnantes eos, qui quovis malignitatis ingenio quidlibet horum infringere tentaverit, & Ecclesiæ S. Laurentii ullam inquietudinem aut molestiam concitaverit.

Testes fuerunt Archidiaconi omnes.

Andreas *Præpositus*. Henricus *Decanus*. Henricus *Junior*. Alexander, Adelmanus, Seppo, Emmo, *& alii multi ex clero S. Lamberti.*

De Nobilibus viris.

Godefredus *Comes Namurcensis*. Arnulfus *Comes Lossensis*. Gisbertus *Comes de Thuerate*. Lambertus *Comes de Monte acuto*. Wigerus *Advocatus*. Willelmus de Lossez. Godeschalcus de Merelevers, *frater ejusdem* Walteri, *& alii multi de familia ecclesiæ*. Theodoricus de Ponte. Widericus de Prato. Avelinus. Lambertus de Hoyo, *&* Arnulphus *frater ejus*. Albertus de Villier, *&* Theodoricus *frater ejus, & alii multi.*

Actum Leodii anno Dominicæ Incarnationis millesimo centesimo vigesimo quarto, Indictio prima, regnante Henrico V. anno regni ejus decimo septimo.

De la Seigneurie, Baronie & Village d'Avernas-le-Gras.

A*Vernas-le-Gras* est ainsi nommé pour le distinguer d'Avernas Bauldain. Charles II. Roi d'Espagne l'erigea en Baronie le 3. de Janvier l'an 1676. en faveur de Mr. Antoine Lopez Suasso Espagnol, personnage de merite & digne d'éloges, non pas tant à cause des grands biens qu'il possedoit, qu'à cause de l'usage qu'il en faisoit au service du Roi Catholique & pour le bien public. Il est mort à la Haye en Hollande le 11. Fevrier 1685. François Lopez Suasso fils unique d'Antoine & de Violente de Pinto est Baron d'Avernas le Gras (1698).

De la Seigneurie & du Village de Hallay-le-grand.

„ DEs deux *Hallay*, dit Gramaye, le Grand
„ depend du Doyen de Liege & de l'Abbaye
„ de Lintre, & le petit de la noble famille de Wail-
„ let.

Les Regitres de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant parlent de l'un & de l'autre; Voici ce qui y est dit du Grand.

„ Hallay le Grand fut engagé le 4. d'Aoust 1626.
„ à Guillaume Pahaut pour 3100. florins.

„ Et vendu absolument le 12. de May 1644. à
„ Massin de l'Abbaye pour lui ou son command pour
„ autres 3100. florins.

De la Seigneurie & du Village de Petit-Hallay.

P*Etit Hallay*, dit Gramaye est un bien de la famille noble de Waillet.

Les Regitres de la Chambre des Comptes du Duché de Brabant, qui contiennent la Liste des Domaines & Seigneuries engagées, reengagées & vendues, font mention de ce Village en ces termes.

„ Petit Hallay fut engagé le 16. d'Aoust 1630.
„ pour 1600. florins.

„ Et vendu absolument le 22. Septembre 1645.
„ à Jean Streignart pour autres 2000. florins.

Jean Blondeau dans ses Commentaires du Roman-Païs dit.

„ La haute Jurisdiction de Petit Halley ou Hallet,
„ a de tout temps apparteuu au Ducq, & la famille
„ de Waillet y at une Seigneurie fonciere.

„ Soub le Ducq Jean II. vivoit Renier Bordon de
„ Halley; & soub la Duchesse Jenne Wery de
„ Halley.

„ Vers l'an 1400. Libert fils de Messire Gerard
„ Moureau de Halley, espousa une des filles de Guil-
„ laume de Gavre dit Herimez Seigneur de Steen-
„ kercke & de N... fille de Pinchart de Frezin.

„ Vers le mesme temps vivoit Anseau de Hallet
„ fils de Messire Bauldain de Blehem, lequel espousa
„ la fille de Goffin Warnier de Velroux dont il avoit
„ des enfans.

„ Cette famille de Hallet portoit d'argent à la ban-
„ de de gueule, chargée de trois capuchons d'or,
„ ou selon d'autres, d'argent à trois forses de sable,
„ ce qui me fait croire qu'elle descendoit de la fa-
„ mille d'Hanut.

On trouve dans quelques Cartes Geographiques Haller & pas Hallay, Halley ou Hallet.

De la Seigneurie & du Comté de Fallaix.

SUr la rive droite de la Mehaigne au Sud-Est de Hanut, on decouvre la Seigneurie de *Fallaix* que l'Archiduc Albert érigea en Comté en 1614. Aubert le Mire raporte ce fait sous cette année dans sa

Chronique Belgique en ces termes.

„ Il n'y a point de Prince dans notre siecle plus „ attentif qu'Albert Prince des Pais-bas, à soute„ nir l'éclat de son rang & à l'augmenter, en rem„ plissant sa Cour d'un grand nombre de Noblesses, „ de Ministres & de Gardes; persuadé qu'aussitôt „ que le Peuple cesse d'être frappé par la splendeur „ & la puissance qui font tant d'impression sur son „ esprit, il passe aisement à mepriser la Souveraine„ té. C'est pourquoi, il crea Albert de Ligne Prin„ ce de Barbançon, Charles de Trasignies Marquis „ de Trasignies, Philippe de Rubempré Comte de „ Vertaing, Robert de St. Omer Comte de Moer„ beque, Maximilien de Bailleul Comte de Bailleul, „ Herman de Bourgogne Comte de Fallaix, Guillau„ me de Hamal Comte de Gomignies, & Hugues „ de Noyelle Comte de Noyelle.

Gramaye dit dans l'Article de Hanut; „ il faut „ ajouter ici Falaix, alleu de nôtre Duc sur les „ Frontieres de Liege.

Il y a un Château & un Palais qui n'a pas son pareil dans tout le Roman-Païs, soit qu'on en considere la situation, l'exterieur & la force. Il y a trois fossez d'un côté & deux de l'autre assez larges & assez profonds & remplis d'eau, qui vient de la Mehaigne qui a sa source dans un Village de même nom du Namurois; après avoir été grossie des eaux de quelques Ruisseaux elle arose ce Chateau a une lieuë duquel elle se jette dans la Meuse près des Fauxbourgs de Huy. Il est environné de murailles fort épaisses & fort hautes qui sont fortifiées de quelques bonnes Tours, dans l'une desquelles est la Monoye car autrefois le Sire de Fallaix avoit droit de batre Monoye. Le Palais est grand & magnifique où l'on voit encore des restes de la grandeur de la Maison de Bourgogne.

Fallaix a droit d'azile & le Seigneur accorde sa protection aux coupables Liegeois & Brabançons qui y ont recours. *Ceci m'a été communiqué par le Baron même.*

Il jouït d'une grande prerogative, car quoi qu'il soit vassal du Duc de Brabant, il n'est pas obligé de contribuer aux subsides ni aux fraix de la guerre, & on ne l'inquiéte point pour cela.

Je n'ai pû decouvrir l'origine des anciens Seigneurs de Fallaix que la Chronique de Liege nomme Barons.

Je trouve dans des Diplomes de 1164. Odon de Falas, Chevalier, & en 1180. Gerard de Phallaix.

Il y en a qui croient que cette premiere race sortoit des Ducs de Limbourg, & d'autres des Princes des Ardennes, ce que je croirois plûtôt.

Cette Race étant finie, ce bien passa à la famille de Bellefort qui porte le nom d'un endroit situé près de la Meuse dans le Namurois; *Hemricourt dans la Liste des nobles de Hasbanie sous l'an* 1274. Un d'entr'eux nommé Richard voulant se vanger, avec secours de ses freres, de ceux du Condrois parceque un voleur son sujet avoit été tué, contre la parole donnée par le Baillif du Condrois il ravagea tout jusqu'à Chyney, mais il fut à son tour attaqué par le Gouverneur du Diocese de Liege, & étant allé à Namur pour chercher du secours, il fut assassiné en chemin. *La grande Chronique de Liege vol.* 3. *sous l'an* 1375.

Son fils Rigaud ne se sentant point en état de resister à un si puissant Ennemi; se declara Vassal de Jean Duc de Brabant, dont il obtint du secours tant pour faire lever le siege que pour tirer vengeance des insultes qu'il avoit reçûes. On remporta des avantages de part & d'autre, jusqu'à ce que l'on fit la paix sous la mediation du Roi de France, & alors il fut stipulé en Septembre 1285. que le Seigneur de Fallaix se reconnoitroit Vassal de l'Evêque de Liege. *Tiré du Registre des Dietes de Liege.*

Il arriva en cette occasion ce qui arrive dans toutes les disputes, qui n'ayant que des causes très legeres deviennent une guerre, qui d'ordinaire est aussi-tôt éteinte qu'allumée, neanmoins le Duc de Brabant en tira cet avantage que ce fief lui retourna; *Nos annales chap.* 35. *La Chronique de St. Tron en parle aussi.*

Après la mort de Jean de Fallaix sans hoirs, Jean de Wesemael acquit cette Seigneurie par le droit de sa femme qui en étoit unique Heritiere, & il reçût du Duc de Brabant *'t Hoogh Gericht van Faleys*, c'est-à-dire la haute justice. Quoi que l'année ne soit pas marquée, je sai que ce Jean vivoit en 1385, & qu'il eut un fils heritier en 1420.

Je trouve enfin que cette Seigneurie passa de la famille de Wesemael au Comte Wolfard de Polhain; celui-ci la transporta à l'Empereur Maximilien; je ne dis rien de ces familles-là parcequ'ils ne possederent cette Terre que comme en passant. *Le Registre des fiefs, sans parler de ceux-ci, nomme Jean de Gavre an.* 1480. J'ai parlé ailleurs de la famille de Wesemael.

L'Empereur que je viens de nommer donna Fallaix en 1502. à Baudouin de Bourgogne, que le Duc Philippe avoit eu d'une Maitresse, pour recompenser les services qu'il avoit rendus dans plusieurs guerres; Cette Seigneurie est encore possedée par ses Descendans.

L'Illustre Herman de Bourgogne en est Seigneur dans le tems que j'écris ceci, (1698), & il a eu la bonté de me donner quelques Memoires.

Fallaix jouït du droit de Bourg, son Marché qui se tient les Jeudy est fort frequenté, il y avoit une Foire tous les ans qui ne subsiste plus.

Tous les habitans jouïssent de l'entiere exemption des droits, tributs, charges, & subsides non seulement dans leur Village, mais encore par tout où ils veulent porter leurs marchandises & trafiquer soit dans le Brabant ou dans l'Evêché de Liege. C'est ce que Gramaye nous aprend.

Le même Auteur, dans les Antiquitez du Comté de Namur Section 3. du Baillage de Sanson, où il parle du Comté de Beaufort & de l'Abbaye de Solieres, dit, „ On voit dans l'Eglise les anciens Tom„ beaux des Seigneurs de Falaix & de Gones &c.

Jean de Hocxem Chanoine de Liege raporte ce qui suit dans les Gestes de Jean d'Enghien LXX. Evêque de Liege Chap. XI,

„ L'an 1275. les Descendans des Seigneurs de „ Beaufort avoient toujours été fideles à l'Evêque „ & favorables à l'Episcopat, mais le Baillif du Con„ drois aiant volé une Vache dans la ferme de Jalain „ apartenante au Seigneur Jean de Gones, frere du „ Seigneur de Beaufort & du Seigneur Rigaud de „ Falaix, il en arriva une grosse querelle très preju„ diciable à l'Evêque; car les trois freres susdits „ s'étant jeté dans l'Evêché de Liege, ceux de Huy „ renverserent une Cabane apartenant au susdit Jean „ dans le marais près de Tytant, brulérent le Cha„ teau de Gones, & assiegérent inutilement le Cha„ teau de Beaufort. Alors l'Evêque fit assieger le Cha„ teau de Falaix par le Baillif de l'Hasbanie, mais „ le Seigneur se sentant trop foible mit son Château „ sous la protection du Duc de Brabant. Le Duc „ ayant assemblé une grande armée pour faire lever „ le siege, celle de l'Evêque se retira.

„ Les deux autres freres firent la même chose & „ mirent leurs Châteaux sous la protection du Comte de

„ de Namur, renonçant à celle du Bienheureux Martir Lambert.

Brusthemius a remarqué que la querelle, à laquelle le vol de cette Vache avoit donné lieu, fut apaisée par le mediation de Philippe Roi de France à condition que les Seigneurs de Beaufort & de Falaix & de Gones releveroient leurs Alleuds de l'Evêque comme auparavant. *Voyez Chapeaville Tom.* II. *Sous Jean d'Enghien*, *Chap.* XI. *pag.* 310. *Edit. de Liege de l'an* 1613.

Aujourd'hui le Chateau de Falaix est peu de chose, ayant été plus de la moitié demoli dans les dernieres guerres par les François; autrefois il étoit (comme nous avons dit) grand, puissant & magnifique ainsi qu'il paroit encore par les restes des murailles & par les autres mazures.

De la Seigneurie & du Bourg de Iemeppe, & de Moustiers sur Sambre Chapitre de Chanoinesses Nobles.

JE n'ai pas dessein de parcourir tout le Païs que la Sambre arrose, mais à cause du voisinage je dirai quelque chose de Iemeppe, & de Moustiers sur Sambre; Le premier est sur la rive gauche de la Sambre ou cette Riviere reçoit l'Orne, entre Namur & Charleroy éloigné de trois lieues de l'un & de l'autre; le second est situé dans un lieu plus élevé & plus éloigné de la Riviere. Gramaye parle des deux sous le Baillage de Champfleuri Section IV. en ces termes.

„ Iemeppe près de la Sambre est dedié à St. Martin, la Jurisdiction Civile & Spirituelle depend du Prévôt & de la Collegiale de St. Denys de Liege, autrefois les Seigneurs de Sombreff en étoient les Avouez en 1484. Gisbert de Wachtendonk Gentilhomme de Gueldre l'a possedé par sa femme Marie en 1503. Baudouin de Bourgogne l'a acheté de Daniel de Miwarem heritier des Demoiselles de Sombreff. Aujourd'hui cette Seigneurie apartient à N. de Bourgogne Seigneur de Zevenhuyse, ainsi que le Village de Oultre-Orne & le beau Chateau de Froimont bati sur une hauteur près de la Sambre. La Paroisse du beau Village de Moustiers sur Sambre est dans la haute Roer; Ce dernier Village depend tant pour le Spirituel que pour la Iustice de l'Abbesse de la Collegiale des Chanoinesses. La Paroissiale est dediée à la Ste. Vierge & la Collegiale au Prince des Apôtres, elle est celebre à cause de la translation du Corps du B. Fredegand, qui étoit à Deurne près d'Anvers. Elle fut dediée par le Bienheureux Amand Evêque qui y établit des Religieuses, il est mort en 661.

„ Après l'invasion des Normans, les Religieuses qui en avoient extraordinairement soufert se rassemblérent peu à peu, & Ermengarde fut la restauratrice de leur Couvent en 901. ensorte que cet endroit qui portoit le nom de St. Fredegand, reçut celui de *Moustier d'Ermengarde sur Sambre.* L'Abbé Ebroin y retablit la discipline sous la protection de l'Evêque Etienne. *Ceci est tiré de la Chronique de Liege de Placentius.*

„ L'Eglise & le Cloitre furent batis & dediez trois ans après. En 926. l'Evêque Henri permit aux Religieuses qui portoient le Voile, de suivre la Regle & de prendre l'habit de Chanoinesse; ce que Jean son successeur acheva & confirma en 1282.

„ Le Comte & quatre Nobles relevent de l'Evêque de Liege à raison de Moustiers & de 16. Censes. En 1360. l'Empereur Baudouin confirma les bienfaits & les concessions de ses Predecesseurs, y ajoutant la moitié des amendes, d'où les Habitans jouissent du droit de Citoyens.

Voila ce que Gramaye dit; mais de notre tems, Pierre Rose, Chevalier, Conseiller d'Etat de Philippe IV. Roi d'Espagne & des Indes & President du Conseil Privé a acheté les Seigneuries de Froidmont, Han & Iemeppe qu'il a laissé avec d'autres Seigneuries à Pierre Ferdinand Rose son neveu & son fils adoptif qui en est aujourd'hui (1698) Seigneur, & Baron de Bouchout. Voyez le Livre II. Didier Duyst de Voorhout posséde à present la Seigneurie de Zevenhuyse. L'Empereur Leopold l'a crée Baron du St. Emp. Rom. Il a épousé Cornelie Helman, sœur du Baron de Willebroek.

Enfin, puisque nous avons raporté, dans cet ouvrage, un grand nombre d'Arbres Genealogiques des Nobles, & que nous y avons parlé des successions de plusieurs familles, il ne sera pas hors de propos de faire ici une remarque digne d'attention. Gramaye l'a empruntée d'Hemricourt, & il l'a inserée dans un de ses ouvrages où il dit: „ Remarquez, s'il est permis de le dire, que le terme de trois cens ans est d'ordinaire celui où finissent les familles nobles; Hemricourt dit, ajoute-t'-il, que de huit cens familles Nobles qui étoient autrefois dans la Hasbaye, il en étoit à peine resté de son tems, quatre vingt dans l'espace de trois siécles.

Cela est surprenant, mais doit on attribuer la cause des changemens de cette nature au Destin ou simplement au hazard, & à la vicissitude des choses humaines? Cette question n'est pas encore decidée, car les savans disputent entr'eux si les choses de ce monde sont gouvernées par une nécessité indispensable, ou si tout arrive par le hazard. Les Anciens, ni ceux qui ont adopté leurs sentimens, ne sont pas d'accord là-dessus. *Quinte Curce* s'est declaré pour le Destin *Liv.* V. de la Vie & des Actions d'*Alexandre le Grand Ch.* XI. „ Qu'on me vienne dire que les choses humaines roulent à l'avanture & au gré de la Fortune, dit-il: je crois pour moi qu'il y a une éternelle providence qui gouverne l'Univers, & que par de secretes liaisons & un enchainement de causes inconnuës, mais determinées de tout tems, chaque chose marche en son rang, & acheve le cours de sa destinée." *Chrysippe*, au raport d'Aulu Gelle definit le Destin *un certain ordre, un enchainement éternel & immuable de causes.*

Quoi qu'il en soit cette question est épineuse & indécise; & on aura beau la considerer en tout sens, je ne crois pas que l'Esprit humain en trouve le nœud. Mais ce n'est pas ici le lieu d'approfondir cette matiere. Je n'en dirai donc rien de plus & je finis par ces paroles de *Theophraste*: „ Par le moïen des sens nous pouvons parvenir d'un principe à l'autre, jusqu'à la connoissance de la premiere cause d'un évenement; neanmoins cette connoissance est bornée, & quand nous avons atteint un certain point, nous ne pouvons aller plus loin, peut être à cause de la foiblesse de Notre Esprit.

PRO CAPTU LECTORIS HABENT SUA FATA LIBELLI. Horace.

FIN DU SEPTIE'ME ET DERNIER LIVRE.

TABLE

DES

VILLES, VILLAGES, SEIGNEURIES &c.

Dont il eſt parlé dans ce Livre.

La lettre a *ſignifie le Tome Premier, ſavoir le Theatre Profane du Duché de Brabant.*
La lettre b *ſignifie le Tome Second, ſavoir le Theatre Profane du Brabant-Wallon.*

Oiſt-

TABLE

DES

NOMS, FAMILLES, ABBAYES, PRIEUREZ, &c.

Dont il eſt fait mention dans ce Livre.

La lettre a *ſignifie le Tome Premier, ſavoir le Theatre Profane du Duché de Brabant.*
La lettre b *ſignifie le Tome Second, ſavoir le Theatre Profane du Brabant-Wallon.*

Bever-

C.

Gue-

M.

N.

O.

Ohain,

T.

V.

Vhe-

Fautes à corriger.

Fol. 14. Dans la Seigneurie de Rebeque, Il y a, *Mais depuis il a été changé en un Couvent de Religieux avec titre de Prieuré.* Ce doit être, *cet hoſpital fut deſervi ci-devant par des Sœurs & puis changé en Prieuré de Religieuſes.*

Fol. 16. A la ligne commençant, *Molanus parlant de St. Veron.* Il y a *Lombeck*, ce doit être *Lembeck.*

Fol. 53. Dans la Seigneurie & du Village de Melin. A la ligne commençant, *Chanoines de St. Alban.* Ce doit être *Chanoines de St. Aubin à Namur.*

Fol. 81. A la ligne 10. commençant, *apartenu au Comte de* SPANGHEM. Ce doit être *Spanhem.*

Fol. 101. A la ligne, *dans la Seigneurie d'Ophain, il y a dans le territoire de cette Seigneurie un Couvent d'hommes.* Ce doit être *Nizelle Abbaye d'hommes de l'Ordre de Ciſteaux.*

Fol. 111. A la ligne 16. Il y a *neveu de St. Wibert par ſa ſœur*, ce doit être *beaufrere de St. Wibert.*

Fol. 114. A la ligne 8. il y a *Bourgemaitre*, ce doit être *Bourgemaitres.*

Fol. 142. A ligne 3. à commencer d'embas. Il y a *Seigneur de Tercameren*, ce doit être *Tercammen.*

Fol. 148. Dans le diplome d'Alberon à la ligne 6. Il y a *Autel de St. Lambert*, ce doit être *Autel de St. Laurent.*

Fol. 149. Dans les Nobles qui ont été temoins ſont *Thierri de Ponte*, ce doit être *du Pont.* Item *Wideric de Prat*, ce doit être *Wideric del Pré.*

